This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

48

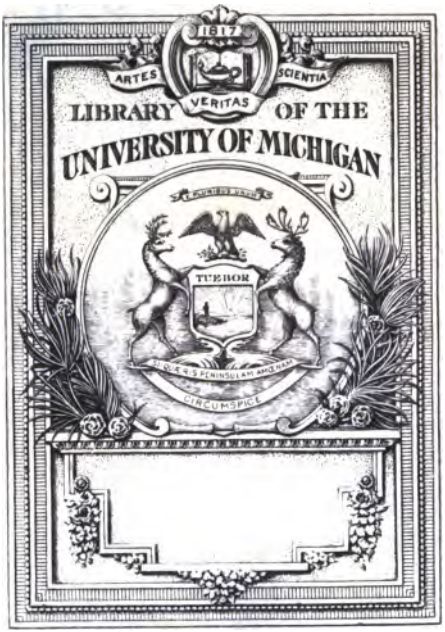
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

[redacted]

Z
1007
.B586

L. F. D. Boucv.

A. Duflos f.

UNIV. OF

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois de

JANVIER, FEVRIER & MARS
1733.

TOME DIXIEME.

Premiere Partie.

A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH.
MDCCXXXIII.

librarian
rijksarch
919-30

BIBLIOTHEQUE

21625

RAISONNÉE

DES OUVRAGES DES SAVANS

DE L'EUROPE.

Pour les Mois de Janvier, Fevrier & Mars 1733.

ARTICLE I.

Hiſtoire des PAPES, *depuis St.* PIERRE *juſqu'à* BENOIT XIII. *incluſivement.* A la Haye, chez Henri Scheurleer 1732. 2 Tomes. 4. I. Tome, Pages 615. pour le Corps de l'Ouvrage & 14. pour la Préface. T. II. Pages 654.

C'Eſt une choſe bien ſinguliere, qu'il n'y ait eu encore avant l'Auteur de cet Ouvrage, ni Proteſtant, ni Catholique, qui ait entrepris de donner au public en *François* une Hiſtoire particuliere des Papes. Il ne me ſemble pas au moins que l'on doive mettre en ligne de compte, celle de Mr. *Du Pleſſis Mornai*, qui parut, ſous le Titre de *Myſtere d'iniquité*, ou *Hiſtoire de la Papauté.* Quelque eſtimable que fût d'ailleurs

l'Ecrit de ce ſavant Gentilhomme, il s'en faut bien que ce ne ſoit une Hiſtoire ſuivie & complete. Ce n'eſt à proprement parler qu'un Factum hiſtorique contre la puiſſance ſpirituelle & temporelle des Evêques de *Rome*. L'Ecrivain lui-même n'en donne point d'autre idée dans ſon Epitre Dedicatoire à *Louïs* XIII. " Ce ne fut " pas ſans grand myſtére, *dit-il*, que quelques " mois avant l'aſſaſſinat du feu Roy d'immortelle memoire, Pere de V. M. les Jeſuites procurerent vers le Pape que l'Arreſt de voſtre Cour " de Parlement contre Chaſtel fuſt cenſuré; c'eſtoit le prologue de la Tragedie. Auſſi peu eſt-il ſans profond deſſein, que toſt après ce parricide, le Cardinal Bellarmin ait publié cet abominable Livre, qui dégrade tous les Rois " Chreſtiens, les plus ſacrés, vous y comprend " meſmes; ſans doute pour prendre avantage de " voſtre Minorité, en ceſte nuict de confuſion " ſapper voſtre Royaume.... Et pourtant il " vous importe, Sire, que vos Subjects de toute qualité ſoient prémunis de ſolides verités " contre cette pernicieuſe Doctrine; qu'ils ſachent que c'eſt du Pape, de ſon authorité, " d'où il le tient, par quelles voies il l'a emblée; " qu'il n'y a en tout cela rien de divin, à peine " d'humain: Rien par conſequent qui oblige la " Conſcience, qui la puiſſe abſoudre des liens " de la Societé. Et c'eſt iei, Sire, à quoi je " travaille... Il s'agit purement de la prétenduë " Toute-puiſſance de l'Evesque de Rome ".

Mr. *Du Pleſſis Mornai*, qui bornoit là ſes vuës, ne parla que des Papes qui travaillerent à l'aggran-

grandiſſement de leur Siege, & ne recueillit guere, dans ſon Ouvrage, que ce qui pouvoit flêtrir leur memoire. Il s'embarraſſe même très-peu de diſcerner le douteux & le faux, du certain & du vrai; deſorte que ſa Piece eſt moins l'Hiſtoire, que la Chronique ſcandaleuſe des prétendus Succeſſeurs de St. *Pierre*. Auſſi fit-elle beaucoup de chagrin aux Savans de l'Egliſe *Romaine*, qui prirent auſſitôt la Plume pour y répondre. *Coeffeteau*, *Gretzer* & *Scioppius* ſe diſtinguerent dans ce combat; mais il faut que *Leonard Coquæus* ne lui ait pas été inferieur, puis que ſon *Anti-Mornay*, imprimé plus d'une fois ſéparément, a eû l'honneur d'entrer dans le Corps de la *Bibliotheque Pontificale* de *Roccaberti*. Quoi qu'il en ſoit, la meilleure Reponſe qu'on eût pu faire à Mr. *du Pleſſis*, auroit été une Hiſtoire oppoſée à la ſienne, s'il avoit été poſſible d'en donner une ſemblable, qui eût fait honneur aux Pontifes *Romains*. Mais puis qu'on ne le fit point alors, & que depuis ce temps-là perſonne n'a encore entrepris de le faire, il eſt à préſumer que la choſe a paru impoſſible.

Le Livre, qui fait l'objet de cet Article, n'eſt nullement propre à détruire ce préjugé. On le devine dès la *Lettre* que l'*Auteur* adreſſe à l'*Editeur*, pour tenir lieu de Préface. " Tout ce que " j'ai à dire ſur cette Hiſtoire des Papes, *dit-il*, " c'eſt que je la donne, parce que je crois qu'elle " le fera plaiſir au Public... Pour la fidélité, " je me flatte que les bons Juges m'applaudiront " à cet égard. Je n'ai aucun intérêt à louer, ou " à blâmer, le Siege de Rome: ſi je l'ai blâmé

„ en divers endroits, j'y ai été forcé par des faits „ autentiques, qu'il étoit impoſſible de ſuppri- „ mer.... Je puis vous proteſter après l'inge- „ nieux Auteur des *Lettres Perſanes* (*a*), que „ *j'ai lû les Hiſtoriens de l'Egliſe & des Papes, „ pour m'édifier, & que ſouvent ils ont fait en moi „ un effet tout contraire.* Ceux qui liront cet „ Ouvrage, ſeront ſcandaliſés, comme je l'ai „ été, des exemples des plus grands vices, que „ je ſuis obligé d'y produire. L'Avarice, l'Am- „ bition, le Sacrilege, les Parjures, le mépris „ le plus formel des choſes ſaintes, les deſordres „ les plus affreux, les Débauches de toutes ſor- „ tes, & les plus outrées, enfin une entiere Cor- „ ruption dans la Doctrine & dans les Mœurs, „ ſe trouvent marqués dans l'Hiſtoire des Pa- „ pes. Ces endroits ſont très-deſagréables, j'en „ conviens ſans difficulté: mais je n'ai, ni pû, „ ni dû les déguiſer aux yeux du Public. Il ſe- „ roit peut-être à ſouhaiter, qu'on pût enſeve- „ lir des excès ſi horribles, dans un éternel ou- „ bli. Je les ai pourtant repreſentez, ſans ſcru- „ pule; parce que vous m'avez marqué pluſieurs „ fois, qu'il falloit tout dire, & le dire ſans paſ- „ ſion... Il faudroit renoncer à toute lecture „ des Ouvrages hiſtoriques, ſi l'on ne pouvoit „ ſe reſoudre à trouver, à chaque Page, les plus „ grands excès. L'Hiſtoire Profane ne cede „ rien à celle de l'Egliſe ſur ce point. L'une & „ l'autre nous montrent des Sardanapales. Dans „ l'une & dans l'autre on voit des Meurtres, des „ Aſſaſ-

(*a*) Lett. Perſ. 112.

» Assassinats, des Empoisonnemens, des Parri-
» cides. Très-peu de bonne foi par tout ".

Un Historien, qui s'est proposé *de tout dire*, n'a peut-être pas mal fait de taire son nom. Mais les Lecteurs qui souhaiteroient de le découvrir, auront bien de la peine à trouver, dans les diverses Communions Chrétiennes, un de leurs Membres, qui *n'ait aucun intérêt à louer, ou à blâmer le Siege de Rome*. De tant de Societez, qui partagent à present les Chrétiens, quelle est celle qui reçoit avec indifference le bien ou le mal qu'on dit des Papes? Est-ce la Greque? l'Abyssine? l'Anglicane? la Calviniste? la Lutherienne? la Quakre? l'Independante? la Mennonite, &c.? Cette question rendra les recherches fort embarrassantes, à moins que l'on n'entende ce que dit cet Auteur, non de l'intérêt qu'il prend à la chose en qualité de Chrétien, mais de celui qu'il y prend dans la simple qualité d'Ecrivain. S'il veut dire uniquement qu'il n'espere de recompenses, ni ne craint de châtimens de la part des Evêques de *Rome*, on conçoit plus aisément sa pensée, & l'on comprend même sans peine, qu'un Homme, né Chrétien, peut être en tels lieux, & en tels sentimens qu'il se soucie aussi peu de plaire aux Papes que de leur déplaire. Mais on retombe aussi-tôt dans les difficultez, parce que celui-ci fait profession de vivre, & d'écrire dans la Capitale du Royaume de *France*. Sa *Lettre à l'Editeur* est datée de *Paris*, & parlant (*a*), en quelque endroit, de la Place où l'on faisoit, à *Rome*, les Executions de Justice, & qu'il désigne

(*a*) Tom. II. Pag. 5.

gne par le nom ancien, il remarque au bas de la Page que *c'eſt ce qu'on appelle ici la Place de Greve.* Ajoutez à cela, que d'un bout à l'autre de ſon Ouvrage, il ſe donne pour Catholique Romain.

Ne ſeroit-ce donc point quelcun de ces *Janſeniſtes* zelez pour la cauſe, qui ne ſe promettant plus rien de l'amour des Papes, ont le courage d'en braver la colere? On le ſoupçonnera très-naturellement ſur l'idée qu'il nous donne lui-même du deſſein de ſon *Hiſtoire*, à la Page 19. de ſa *Lettre à l'Editeur.* " A l'egard des „ Papes en particulier, dit-il, on y remarquera „ 1. que la juriſdiction univerſelle qu'ils s'attri„ buent, eſt abſolument détruite par des faits „ autentiques. 2. que leur pouvoir ſur le tem„ porel des Rois eſt une prétenſion très-crimi„ nelle; 3. que leur infaillibilité eſt chimérique; „ 4. que les Fidèles ne ſont point obligés d'avoir „ pour les Papes une ſoumiſſion aveugle; 5. que „ les Papes ſont ſoumis aux Conciles; 6. qu'ils „ ne ſe mêloient point autrefois des affaires des „ autres Evêques, ſur leſquels ils n'avoient au„ cune autorité.... 7. Je ſoutiens par tout avec „ fermeté les droits des Princes, & les libertez „ de l'Egliſe Gallicane contre les uſurpations „ des Souverains Pontifes. 8. Enfin, Monſieur, „ je condamne avec liberté une infinité d'abus, „ que les Papes ont introduit dans l'Egliſe à la „ faveur du deſordre. Voila une idée generale „ de mon Ouvrage ". Je n'oſerois dire que tous les Anti-Conſtitutionnaires portent les choſes ſi loin; mais on ne peut ignorer, que les Propoſi-

tions

tions de cet Auteur renferment toutes celles que ces Meſſieurs ſoutiennnent au ſujet de l'Autorité ſpirituelle, & temporelle des Evêques de *Rome*. Il eſt donc aſſez vrai-ſemblable que l'on cherchera cet Auteur parmi leurs gens; mais il eſt fort douteux, qu'ils le décelent eux-mêmes, s'ils l'y rencontrent; parce qu'aſſurément cette découverte n'avanceroit point leurs affaires; cette Hiſtoire ne pouvant *faire plaiſir au Public Janſeniſte*, ſans faire un chagrin mortel à tout le reſte du Public *Catholique Romain*. Il ſeroit même fort inutile que les premiers ſe vantaſſent qu'un des leurs a compoſé cet Ouvrage. Leurs Ennemis ne le publieront que trop, & c'eſt un Miracle, s'il n'y en a pas quelqu'un qui le démontre.

(*a*) N'en doutez point, *dira* ce ſavant Canoniſte,
Ce coup part, j'en ſuis ſûr, d'une main Janſeniſte.
Mes yeux en ſont témoins.

Ce Conſtitutionnaire en trouvera mille preuves pour une. Je n'ai donc garde de lui en ſuggerer; mais dans la ſuppoſition qu'il eſt prevenu du Janſeniſme de l'*Hiſtorien des Papes*, je me l'imagine nageant dans la joie, à la lecture des paroles ſuivantes, qui ſe reſſentent de quelque choſe de plus que de l'eſprit *Anti-Moliniſte* (*a*).

„ Lors-

(*a*) *Boileau.* Lutr. Chant IV. Vers 173. (*b*) Lettre de l'Auteur à l'Editeur, pag. 7. 8, 9.

„ Lorsque JESUS-CHRIST, *dit l'Hiſtorien*,
„ prêcha ſon Evangile, vous le ſavez, Mon-
„ ſieur, le crime étoit à ſon comble... Cet
„ *Homme tout extraordinaire, tout divin*, ne ſe
„ contenta pas de gemir ſur le malheureux ſort du
„ Genre Humain, ni de prier pour la conver-
„ ſion des pecheurs: il prêcha, il *dogmatiſa*, il en-
„ ſeigna une Morale ſévere, & fort oppoſée aux
„ Maximes corrompuës du ſiecle.... Des gens
„ *de la lie* du peuple, qui s'étoient attachez à
„ JESUS-CHRIST, lui demeurerent fidèles
„ après ſa mort, perſuadez de la verité de ſa Re-
„ ſurrection, & de tous les Préceptes qu'il leur
„ avoit donnez. Ils enſeignerent aux autres ce
„ qu'ils avoient appris de ce divin Maitre; une
„ Morale ſainte & rigide, une Doctrine *myſte-*
„ *rieuſe*, des Dogmes *incompréhenſibles*.... Leur
„ Predication, ſoutenuë de leurs bons exemples,
„ fut très-efficace. Les progrès ſurprenans du
„ Chriſtianiſme ſont regardez par *les Philoſophes*
„ comme l'effet du penchant que nous avons
„ tous à la nouveauté. Les Theologiens regar-
„ dent cela comme l'œuvre de la Grace. S'il m'eſt
„ permis, Monſieur, de vous dire ce que je pen-
„ ſe de ces deux Opinions, je ne vous diſſimu-
„ lerai pas que celle des Philoſophes eſt appuiée
„ ſur des raiſons éblouïſſantes. Je dirai plus. Il
„ paroît être de l'intérêt de *nôtre* Communion
„ Catholique Romaine, de ſoutenir hautement,
„ qu'il n'y *eut rien que de naturel* dans l'Etabliſſe-
„ ment du Chriſtianiſme. Il *me paroit dangereux*
„ *d'adopter le ſentiment* des Théologiens, qui ti-
„ rent de là un Argument pour prouver la Divi-
„ nité

„ nité de la Religion Chrétienne; car de con-
„ ſequence en conſequence, on nous reduiroit
„ à la neceſſité d'avouer que la plupart des Sec-
„ tes ont auſſi ce caractère de Divinité. Les
„ Calviniſtes, par exemple, ſe ſont étendus de
„ tous côtez, non en perſecutant, mais en ſouf-
„ frant perſecution. Il faudroit être d'une ex-
„ trême mauvaiſe foi, pour nier cette verité.
„ Vous voyez, Monſieur, que je fournis ici (*a*)
„ à *vos* Docteurs un puiſſant Argument contre
„ *nous*. Mais (*b*) gardez-moi le ſecret; car peut-
„ être que la liberté, avec laquelle je m'exprime
„ ſur un ſujet ſi delicat, ſeroit fort deſagréable à
„ *vos* Miniſtres, & à nos Pretres. Car.... ".

Je laiſſe à penſer quel ſera le plaiſir d'un Docteur Conſtitutionnaire en liſant ceci dans un Ouvrage qu'il croira partir d'*une Main Janſeniſte*. Il y en a là plus qu'il n'en faut pour être en droit de déclamer contre les Ennemis de la *Bulle*, & de les faire regarder, dans le monde Chrétien, de la maniere la plus odieuſe. Sur pluſieurs choſes qui donneront legitimement priſe aux Cenſeurs, dans l'endroit que je viens de rapporter; je n'en releverai qu'une ſeule. C'eſt la raiſon que l'Hiſtorien y donne des progrès rapides & ſurprenans du Chriſtianiſme. Il ſe range viſiblement à l'avis *ébloüiſſant* des *Philoſophes*, qui n'attribuent ces progrès qu'au *penchant que tous les hommes ont à la nouveauté*. On l'embarraſſeroit ſans

(*a*) Cela ſuppoſe que l'Editeur eſt Proteſtant.

(*b*) C'eſt à-dire apparemment, le ſecret de ſon nom. Car d'ailleurs il écrivoit ſa *Lettre* pour ſervir publiquement de Préface à ſon Hiſtoire.

ſans doute bien fort ſi l'on exigeoit de lui qu'il nommât ces prétendus *Philoſophes*. Il n'auroit à produire que des Payens ou que des Deiſtes. Je ſai que ces derniers ſur tout ſe piquent extrêmement de Philoſophie, & qu'à les en croire ils ſont les ſeuls Philoſophes du monde. Mais je ſai bien auſſi, qu'avec tous leurs airs de ſuffiſance, ils n'en impoſent qu'à des duppes, ou qu'à leurs ſemblables. Que de (*a*) petits fanfarons, en fait de Philoſophie, aient donc été capables de dire ce que l'Hiſtorien des Papes leur attribue, cela ſe peut & ne doit point ſurprendre. Mais que de vrais Philoſophes, je dis même ſans être ni *Miniſtres*, ni *Prêtres*, ayent jamais avancé rien de pareil, c'eſt ce que je nie, & ce qui eſt même impoſſible.

La moindre diſcuſſion Philoſophique ſur l'Etabliſſement de la Religion Chrétienne nous dicte le contraire de ce que ſoutiennent les pretendus Philoſophes de l'*Hiſtorien des Papes*. Il eſt évident que le *penchant à la Nouveauté* ne put avoir eû aucun lieu dans les progrès ſurprenans du Chriſtianiſme. Quand il s'agit de Religion, cette Nouveauté n'eſt nullement un attrait pour le ſimple Vulgaire. Elle fournit au contraire un des plus violens prejugez dans l'eſprit des Grands & des peuples pour s'en tenir à la foi de leurs Peres. Mais ce prejugé devient naturellement invincible, quand les Chefs de l'Etat & ceux de la Religion; quand les Rois, les Courtiſans, les gens de Lettres, les Sages, les Prêtres s'oppoſent,

(*a*) Ciceron les appelle, *Minuti Philoſophi*.

ſent, par toutes ſortes de moyens à la nouvelle Doctrine, quand elle n'eſt ni ſoutenuë ni favoriſée par aucune conſideration temporelle; quand enfin toutes les conſiderations de cet ordre en detournent & la combattent, c'eſt-à-dire quand on ne peut s'y ranger ſans s'expoſer, par cela même, à perdre le repos, l'honneur, les biens & la vie. En ſuppoſant même qu'il n'y eût eû ni profit ni perte, du côté de ce monde, à devenir Chrétien, lors que les Apôtres prêchoient l'Evangile, conçoit-on facilement que le ſeul *penchant à la Nouveauté* ait ſuffi pour porter cette multitude de Juifs & de Payens qui ſe convertirent, à écouter ſi docilement des *gens de la lie du peuple*, qui ne leur enſeignoient qu'*une Morale ſainte & rigide*, qu'*une Doctrine myſtérieuſe*, & que *des Dogmes incompreheuſibles*? Il ne faut guére ſavoir que dire, pour en venir là, quand on veut donner des cauſes phyſiques, à un Phénomene ſi rare. Il n'y a, dans ce Syſtême, ni ombre de raiſon, ni traces de Philoſophie. Le ſens commun même conduit à tout autre choſe, & nous ramene au merveilleux, quelques efforts que l'on faſſe, en certains momens, pour ne le pas reconnoitre. *L'Hiſtorien des Papes* nous en fournira lui-même la preuve. Dès les premieres lignes de ſon Ouvrage, il dit en termes formels, qu'*il importe beaucoup à la Religion de parler de ſon établiſſement. C'eſt*, ajoute-t-il, *un moyen ſûr d'en faire remarquer la Divinité, & de confondre les Incredules, par l'Hiſtoire de ſes progrès étonnans.* De

Payens

l'aveu de cet Auteur, il dut donc y avoir du miraculeux & du ſurnaturel dans la rapidité des Conquêtes que firent les Apôtres ; car il n'y a que cette ſeule conſideration qui y puiſſe *confondre les Incredules.*

Cet Hiſtorien me fournit encore, contre ſon ſentiment, une autre preuve, qui lui eſt échappée dans un endroit, où, ſans doute, il ne prévoyoit pas ce qu'il devoit écrire à ſon *Editeur.* Voici ce qu'il dit ſur l'an 625. de J. C. en donnant l'*Hiſtoire du Mahometiſme.* " On s'étonne „ encore aujourd'hui des progrès ſurprenans que „ Mahomet fit en peu d'années, pour l'établiſſe„ ment de ſa Doctrine, & de ſon Empire. Les „ uns oſent dire, que l'Homme qui a fait tant „ de grandes choſes n'étoit qu'un fourbe, ſans „ eſprit, & ſans jugement ; les autres attribuent „ à la violence tout ce qu'il a fait de plus extra„ ordinaire. Enfin un très-petit nombre de per„ ſonnes judicieuſes croient que Mahomet étoit „ ſavant, grand Politique, & que toutes les im„ poſtures groſſieres dont on tâche de flétrir ſa „ memoire ſont des contes mal inventez. J'ai „ entre les mains une Vie de Mahomet par le „ Comte de Boulainvilliers, (*a*) où l'Auteur „ prouve que les progrès de la Religion Maho„ metane,

(*a*) „ Dans le temps que j'écrivois ceci, *dit l'Hiſtorien* „ *dans une Note*, je ne croyois pas que jamais l'Ouvrage „ que je cite ſeroit imprimé. Cependant on en a fait „ en 1730. une Edition en Angleterre, & on l'a réim„ primée à Amſterdam, chez P. Humbert, comme je „ l'ai appris par les Nouvelles publiques. C'eſt un ex„ cellent Ouvrage.

„ metane, furent moins l'effet de la Tyrannie
„ que de la Politique du Prophete; que jamais
„ ſa Loi n'eût été reçuë, s'il ne l'eût accom-
„ modée aux préjugez qui regnoient alors, &
„ que cette Religion ainſi ménagée fut l'achemi-
„ nement à ſes Conquêtes..... Il ſe forma un
„ Syſtême de Religion conforme aux préjugez
„ de ſon ſiecle, & il eut bien-tôt une infinité
„ de Sectateurs". Je n'examinerai point ici en quel eſprit Mr. de *Boulainvilliers* compoſa ſon *Hiſtoire de Mahomet*; ni ſi cet Ouvrage eſt auſſi excellent que le prétend l'*Anonyme*. Je dirai ſeulement que le Comte ne paroit y avoir pris le parti de défendre, avec gravité, le Mahometiſme, que pour s'égayer avec plus de fineſſe aux depens du Chriſtianiſme. Certaines gens lui trouvent en cela un air de Philoſophie, qui les obligent à le mettre au rang de ceux qu'ils appellent par excellence, les *Philoſophes*. A eux permis, puis qu'ils le veulent; mais qu'ils nous permettent auſſi de leur dire, qu'ils eſtiment le plus ſon Livre, préciſément, par ce qu'il y a de plus foible. Plus on exalte l'eſprit, la prudence, la Politique de *Mahomet*, plus on trouve de ſageſſe & d'habileté dans le Syſtême de ſa Religion, pour l'accommoder au goût de ſon ſiecle; plus on admire ſes ménagemens & ſes condeſcendances pour gagner les Juifs, les Chrétiens, & les Idolatres, & plus auſſi l'on fait ſentir le doigt de Dieu dans l'Etabliſſement de la Religion Chrétienne, dont on [illegible], à tous égards, des notions directement oppoſées. Quelle autre conſéquence peut-on tirer de ce Parallele,

pour peu qu'on raiſonne? Quoi! la Religion de J. C. qui, ſelon ces Mrs. eſt folle, imprudente, chagrine; qui rompt en viſiere à toutes celles qui l'ont précedée; qui ne ménage ni les préjugez des Juifs, ni ceux des Payens; qui fait main baſſe ſur toutes les paſſions, & ſur tous les vices; qui n'enſeigne qu'*une Morale rigide*, qu'*une Doctrine myſtérieuſe*, & que *des Dogmes incompréhenſibles*; Quoi! dis-je, une Religion ſemblable, qui d'ailleurs eſt deſtituée de tout appui temporel, & combatue par tout le monde, aura pû s'établir ſans miracle, & ſes progrès ſurprenans n'auront été produits que par le ſeul penchant qu'ont les hommes à la Nouveauté! Pendant que pour donner le même ſuccès à celle de *Mahomet*, il a fallu tant d'adreſſe, tant de prudence, tant de Politique; il a fallu que ce nouveau Legislateur ait conſulté ſi fort le goût de ſes Contemporains; qu'il ait eû tant d'égards pour leurs préjugez & pour leurs foibleſſes, qu'il ſoit entré ſi habilement dans leurs paſſions, & dans leurs manieres; il a fallu en un mot que le *Mahometiſme* réunît, dans un ſeul Corps, les trois Religions qui partageoient le Genre Humain, afin de pouvoir prendre, d'un ſeul coup de filet, tous les hommes; En verité, j'en appelle à tous les Philoſophes, ſi c'eſt là raiſonner. Des gens qui raiſonnent, ne concluront-ils pas au contraire, que puis que le penchant à la Nouveauté n'a pas été ſuffiſant pour établir la Religion Mahometane, elle ne devoit pas ſeulement être entrée parmi les cauſes qui ſervirent à l'établiſſement de l'Evangile?

Mais

Mais je m'apperçois qu'insensiblement je m'engage dans une Digression dont bien des gens, peut-être, ne me sauront aucun gré. Les Lecteurs qui veulent qu'on vienne au fait, trouveront mauvais que je leur fasse si long temps attendre une Notice de cette *Histoire des Papes*, puisque, selon eux, c'est uniquement à cela que cet Extrait devoit être employé. Il faut donc les satisfaire, & prendre le ton journaliste.

Qui que soit le nouvel Historien, il se propose de continuer son Ouvrage jusqu'à la mort de *Benoit* XIII. en le commençant par l'Apôtre St. *Pierre*. Il n'a encore executé son dessein qu'en partie; le tout doit faire quatre volumes, dont il ne nous donne à present que ces deux. Le premier va jusqu'à la mort de *Leon* III. ou à l'an 816. & le second finit à celle de *Lucius* II, l'an de Grace 1114. desorte qu'on trouve ici l'Histoire de 172. Papes. L'impression de l'Ouvrage est très-belle, & tant pour le choix du Papier que pour celui des caracteres, & que pour l'exactitude de la correction, il y a peu de livres de cette espece qui paroissent dans un état plus propre à contenter le public.

L'Auteur paroît aussi avoir fait de son mieux pour remplir le plan de son Titre. Son attention principale est de donner l'Histoire des Evêques de *Rome*; ce qui n'empêche pourtant point qu'il ne touche en passant quantité de sujets qui s'y rapportent. Tantôt il examine en Critique des Points de Controverses, de Chronologie, ou de Literature. Tantôt il mêle avec l'Histoire des Papes celle des Hérétiques, des Héresies, des

Conciles, des Empereurs, des hommes Illuſtres tant dans les armes, que dans la République des Lettres. Cette diverſité n'eſt pas inutile pour intereſſer les Lecteurs à la vie & à la mort de certains Papes qui n'ont presque rien fait que dreſſer quelques Canons pour l'Egliſe, ou qu'y introduire quelques uſages nouveaux; mais elle étoit abſolument neceſſaire par rapport à certains autres Papes que leurs lumieres, leur credit, ou leur ambition rendirent, en leur temps, les premiers Mobiles de toutes les affaires.

Quant aux ſources, dans leſquelles l'Auteur a puiſé ſon Hiſtoire, chacun peut en juger, à peu près par ſoi-même, en jettant les yeux ſur le bas des Pages, où il cite par tout ſes garands. On y voit preſque tous les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, tant anciens que modernes, tant Catholiques que Proteſtants, ſans parler des Hiſtoriens profanes, des Pontificaux, des Decretales, des Peres, des Conciles, & de tant d'autres Pieces dont on ne peut ſe paſſer pour un travail de ce genre. Que ſi pourtant on ſouhaite d'être encore plus au fait ſur tout cela, l'Auteur lui-même doit être écouté: " Mon premier deſſein, *dit-il*, étoit de „ donner au Public un Abregé de l'*Hiſtoire Ec-* „ *cleſiaſtique* de Mr. *Fleury*. J'avois deja fait mes „ Extraits avec toute la fidélité qu'exige la qua- „ liré d'Abbreviateur. Je conſultois les autres „ Hiſtoriens pour ne me pas expoſer à donner „ au Public un Abregé, où les fautes de l'Au- „ teur Original pourroient être copiées ou mul- „ tipliées. J'étois convaincu qu'il y avoit de „ grands ménagemens, & quelques bevuës dans „ l'Hiſtoi-

» l'Hiſtoire de Mr. Fleury, & j'entrepris de re-
» dreſſer ce célèbre Ecrivain. Cela me fit naî-
» tre la penſée de publier une Critique de ſon
» Ouvrage. Mais je changeai encore d'avis,
» pour de bonnes raiſons, & je reſolus de com-
» poſer une Hiſtoire des Papes, ſûr les Extraits
» que j'avois en main ". Il ajoute que pendant qu'il travailloit ſur ce nouveau Plan, quelqu'un, à qui il avoit communiqué une partie de ſes Recueils, entreprit de les faire imprimer en *Hollande*, comme un Ouvrage auquel on avoit mis la derniere main, & y fit publier un *Programme* dans lequel on donnoit, pour eſſai, la Vie de *Gregoire* VII, quoi que cette Piece, dit-il, *ne fût ni de ſon ſtile ni de ſon arrangement*, & qu'il ſeroit *bien faché que l'on jugeât de ſon Ouvrage par cet échantillon*, qui, ſelon lui, ne pouvoit que l'*expoſer à la raillerie publique*.

La diſcuſſion de ces derniers faits ne regarde proprement que le *quelqu'un* dont il parle. Mais tout le monde a droit de s'intereſſer aux premiers, & lors qu'on les verifie, en parcourant cet Ouvrage, on voit effectivement que cette Hiſtoire n'eſt rien moins qu'un ſimple abregé de celle de Mr. *Fleury*. Car ſi cette derniere y eſt ſouvent ſuivie, & citée, elle y eſt auſſi frequemment abandonnée, contredite, & critiquée. Les autres Hiſtoriens n'y ſont pas plus ménagez. Mais il faut dire auſſi que dans les Endroits où l'Auteur a cru devoir les prendre pour ſes guides, il porte l'exactitude juſqu'à ſe ſervir de leurs propres paroles, ce qui fait qu'en liſant cette Hiſtoire, on y remarque de temps en

temps quelque diverſité dans le ſtile, ce qui a fait ſoupçonner à quelques perſonnes, que pluſieurs mains y ont travaillé. A mon avis ces perſonnes-là ſe trompent, & je conçois ſans peine, qu'un Homme, qui met, dans ſes Recueils, les choſes comme il les lit, les peut enſuite rapporter comme il les a lues, ſans s'appercevoir que c'eſt, dans ſon Livre, un autre, & non lui-même qui parle.

Mais de quelque endroit, que ce puiſſe être, que l'*Hiſtorien des Papes* ait tiré ſes Materiaux, on ne l'accuſera pas d'avoir ſuivi, en aveugle, les Adulateurs de la Cour *Romaine*. Si d'un côté il ne refuſe pas de juſtes éloges aux Pontifes qui en mériterent; de l'autre il n'épargne, en aucune façon, ceux qui tinrent une conduite oppoſée. A l'occaſion même de ces derniers, les expreſſions les plus fortes lui viennent au bout de la Plume, comme ſi elles couloient de ſource, & quelquefois on peut dire que ſon zèle apprehende de pécher par la foibleſſe des termes. Cette vivacité, ou ſi l'on veut, cette naïveté de ſtile, pour peindre, en laid, les objets difformes, ne regarde pas ſeulement les Papes. Elle tombe de même ſur toutes les perſonnes, & ſur toutes les occaſions, auxquelles cela peut convenir. Donnons-en quelques exemples, pour repondre à la Curioſité des gens, qui peut-être ſeront encore longtemps à pouvoir lire l'Ouvrage. On y verra tout à la fois ce que je viens de dire, & la maniere dont l'Hiſtorien a fait uſage de ſes Recueils.

„ (*a*) L'Empereur Anaſtaſe étant mort d'un „ coup

(*a*) I. Tom. Pag. 292.

„ coup de foudre, (*a*) comme l'on croit, Juſtin, „ né de très-bas lieu, fort ignorant, & pour ce- „ la même bon Catholique, ſe fit déclarer Em- „ pereur à force d'argent. Dès les premiers jours „ de ſon élevation, les choſes prirent une autre „ face, & il n'y eut plus de ſureté pour les pré- „ tendus Heretiques. Ce fut le peuple, qui, „ par des acclamations réïterées fit regler la foi „ Catholique; & ce que le peuple avoit exigé „ tumultuairement fut confirmé par un (*b*) Con- „ cile tenu à Conſtantinople ".

„ (*c*) On conte (*d*) qu'il [Leon III.] ordonna „ qu'on lui baiſeroit les pieds, au lieu des mains, „ alleguant ce ſolide prétexte pour affermir ſon „ Decret: C'eſt qu'il avoit reſſenti des mouve- „ mens charnels, (*e*) lors qu'une femme lui a- „ voit baiſé la main. Rare exemple d'humilité „ Chrétienne, & excellent moyen de prévenir „ les mouvemens de la concupiſcence! (*f*) De „ deux choſes l'une; ou ce Pape ſavoit aſſez „ bien choiſir les prétextes de ſa vanité & de ſon „ orgueil, ou bien il étoit aſſez du genre de „ Tartuffe:

„ *Le ſaint homme étoit tendre à la tentation,*
„ *Et la chair ſur ſes ſens fit grande impreſſion.*

„ Je ſuis aſſez de l'avis (*g*) de Mr. Des Marets: „ je

(*a*) *Marcell.* Chron. *Vict. Tun Chr. Theod. Lect.* (*b*) To. 5. Concil. P. 170. (*c*) *Tom. I. Pag.* 603. (*d*) Voyez le *Tableau des Papes de Rome*, pag. 57. (*e*) Voyez ce que j'ai dit dans la Vie de Leon I. (*f*) *Journal Literaire de la Haye T. V. Part.* 2. *Pag.* 275. (*g*) *Tableau des Papes, ubi ſup.*

„ je ne crois nullement que ce fût la pudeur des „ Papes, mais bien leur Orgueil qui a établi l'u„ sage de leur baiſer les pieds. Ils ont été bien „ aiſes de voir les Princes & les Peuples proſter„ nez devant eux. Ce faſte a commencé de „ bonne heure, puiſque les Evêques ont preſ„ que toûjours ſouffert qu'on ſe mît à genoux „ pour recevoir leur benediction... Ce baiſer des „ pieds s'accorde très-mal avec l'humilité Apoſ„ tolique. Auſſi dit-on que Leon III. étoit or„ gueilleux au dernier point ".

Puis que l'Auteur nous renvoye, dans une de ſes Notes, à ce qu'il a dit ailleurs, il pourroit y avoir des Lecteurs qui ſeroient mecontens de moi, ſi je ne leur diſois pas ce que c'eſt qui ſe trouve en l'endroit indiqué. Voici donc ce que l'Hiſtorien (*a*) y raconte.

„ Je ne ſais à quelle année on doit rapporter „ une action aſſez ſinguliere que quelques Au„ teurs attribuent à Leon I... (*b*) Les uns di„ ſent qu'une femme devote, & d'une beauté „ peu commune, fut admiſe, le jour de Pâques, „ ſelon la coûtume, à baiſer la main de ce Pon„ tife, & qu'il ſentit la rebellion de la chair con„ tre l'eſprit; ce qui l'obligea de ſe couper la „ main qui avoit cauſé en lui ces marques de la „ foibleſſe, ou plûtôt de la force humaine. Ils „ ajoutent que comme, depuis cette mutilation, „ il ne diſoit plus la Meſſe, il s'éleva des mur„ mures parmi le peuple, qui firent qu'il deman„ da

(*a*) Tom. I. Pag. 241. (*b*) *Theophile Raynaud, Hagiothec. Sect. 2. Serie 3. Cap. 10. & 20.*

» da inſtamment à Dieu la reſtitution de ſa main,
» & qu'il l'obtint. Depuis ce temps-là, dit-
» on, la coutume de baiſer les mains du Pape
» fut changée en celle de lui baiſer les pieds. (*a*)
» D'autres aſſurent, que Leon ſe coupa la main,
» parce que ſa Conſcience lui reprochoit d'avoir
» conferé les ordres à un homme indigne. Mais
» Theophile Raynaud prétend que ce recit eſt
» fabuleux, & il obſerve que la coutume de bai-
» ſer la main du Pape, le jour de Pâques, n'a
» pas été interrompuë, de quelque Sexe que
» l'on ſoit; & quant au ſcrupule de l'ordination
» mal conferée, il fait voir que cette fable eſt
» fondée ſur un mal entendu. Cependant quel-
» ques uns aſſurent (*b*) que la main, que St.
» Leon s'étoit coupée *pour éteindre le feu impu-*
» *dique*, lui fut rendue par la vertu d'une Image
» de la très-ſainte Vierge, & que cette Image é-
» toit de la façon de St. Luc. St. Antonin, &
» pluſieurs autres le rapportent, & néanmoins
» le Cardinal Baronius (*c*) a de la peine à le croi-
» re. Pour moi je rejette hautement ces ſortes
» de Miracles. Permis pourtant, à qui voudra,
» de les croire ".

Après avoir donné à mes Lecteurs la ſatisfac-tion de leur rapporter ce paſſage, je reviens aux Exemples que j'avois promis, & pour y éviter la lon-

(*a*) Voyez *Sabellicus* Hb. 5. *Andreas Eberenſis*, *Tit. de Caſtitate*, & *Majol. Lib. I. de irregularitate*, *cap.* 14. *n.* 4. *Theophile Raynaud cite ces Auteurs.* (*b*) *Paulus de Angelis*, *in Deſcript. Baſilica Sta Maria Majoris de Urbe*, *apud David. Papebroch*, *Reſpons. ad exhib. error. pag.* 14. (*c*) *Papebroch*, *Reſp. ad exhib. error.*

longueur, je vais me borner à quelques traits qui ſe trouvent dans l'Hiſtoire de Paſchal II.

„ (a) Le Pape Paſchal, dit l'Hiſtorien, Prelat extraordinairement ambitieux, voyant que „ l'Empereur avoit toûjours un puiſſant parti, „ & que malgré ſes foudres, la plûpart des Grands „ & du Peuple demeuroient conſtamment attachez aux interêts de leur Prince, ... le Pape, dis-je, eut recours à une lâche trahiſon, „ dont un Prêtre peut être ſeul capable. Voici „ l'infame hiſtoire de cette exécrable perfidie (b). „ L'Empereur .... avoit publié, qu'il vouloit „ laiſſer l'Empire à Henri ſon fils qu'il avoit déjà „ fait élire ſon Succeſſeur.... Ce jeune Prince ... (c) ſe laiſſa aiſément perſuader, par les „ partiſans du Pape, que ſon Pere lui faiſoit injuſtice, en retenant le Royaume qu'il avoit „ promis de lui ceder.... Le Pape lui avoit écrit des Lettres artificieuſes, pour le porter à „ cet excès, ſous prétexte de ſecourir l'Egliſe, „ & de rétablir la tranquillité publique. C'eſt „ ainſi qu'en parle un (d) Moine, Auteur du „ temps, qui ajoute que le fils ambitieux, & ravi de ſe voir autoriſé, s'arma fierement contre ſon Pere. Gebehard, Evêque de Conſtance, & Legat du St. Siege en Allemagne, releva ce fils dénaturé des Cenſures qu'il avoit „ encouruës, en demeurant attaché à ſon Pere, „ & même, choſe horrible, & qu'on auroit de

„ là

(a) Tom. II. Pag. 559. &c. (b) Abbas Urſperg. an. 1103. Otto Friſing. Lib. 7. Cap. 8. Annal. Hildesheim. an. 1104. (c) *Raimbourg. Decad. de l'Emp. Liv. III. Pag.* 915. (d) *Hermann. Marat. Tannac. Tom.* 12. *Spicil. p.* 446.

„ la peine à croire ſi elle n'étoit appuyée (*a*) ſur
„ un bon témoignage ! le Legat le diſpenſa de
„ la fidélité qu'il devoit à Henri IV. comme ſon
„ fils, & comme ſon ſujet. C'étoit diſpenſer
„ contre la Loi naturelle, & faire, par conſé-
„ quent, une choſe que Dieu n'a jamais faite, &
„ ne fera jamais, puis qu'elle eſt directement
„ contraire à toutes les perfections de l'Etre Su-
„ prême....

„ (*b*) Tout étant reglé, *entre Henri V. & le*
„ *Pape*, ils allerent à la Baſilique de St. Pierre...
„ Le Pape couronna Henri, & enſuite il cele-
„ bra pontificalement la Meſſe. Lors qu'il fut
„ à la communion, il prit une partie de l'Hoſtie
„ qu'il conſuma, & ſe tournant vers l'Empereur,
„ il lui dit ces terribles paroles: *Seigneur Empe-*
„ *reur Henri, voici le Corps de Notre Seigneur* JE-
„ SUS-CHRIST.... *je vous le donne en confir-*
„ *mation de la paix que nous avons faite, & de la*
„ *concorde qui eſt entre nous. Comme cette partie*
„ *du Sacrement eſt diviſée de l'autre, que celui de*
„ *nous deux qui tâchera de rompre cet accord, &*
„ *de violer cette paix ſoit ſeparé du Royaume de* JE-
„ SUS-CHRIST. Qui n'auroit crû qu'après
„ un engagement ſi ſaint & ſi ſolemnel, le Pa-
„ pe auroit été fidele dans ſes promeſſes? Néan-
„ moins, tout le contraire arriva; ſans doute par
„ un effet de l'habitude que les Papes s'étoient
„ faite depuis longtemps de ſe jouer des choſes
„ les plus ſaintes, & des ceremonies les plus
„ auguſtes de la Religion.... On apprit bien-
„ tôt

(*a*) *Dodechin. ad an* 1105. (*b*) Tom. II. Pag. 579.

„ tôt à toute la terre, que la parole des gens d'E-
„ gliſe eſt comme un Roſeau qui ſe caſſe facile-
„ ment, pour peu qu'on s'y apuie ".

En voila, je penſe, tout autant qu'il en faut pour juſtifier ce que j'ai dit du Stile, & du goût de l'*Hiſtorien des Papes*, quand il s'agit de peindre les perſonnes ou les affaires. On doit lui rendre cette juſtice, qu'il inſpire par tout de l'horreur pour les actions criminelles, & tout le monde ne le blâmera pas ſans doute, de ce qu'à cet égard il ménage moins les gens d'Egliſe que les autres; car il eſt certain que le crime eſt plus noir dans la perſonne d'un Miniſtre de JESUS-CHRIST, qu'il ne l'eſt en qui que ce ſoit. D'ailleurs je dois avertir que les Reflexions piquantes de l'Auteur ne ſont pas toujours dans le ton ſerieux. Il y employe quelquefois l'ironie, & ce ne ſont pas les endroits où il paroit le moins grave. Je n'en donnerai qu'un Exemple, qui ſera tiré de l'Hiſtoire de *Nicolas* I. Après avoir donné un Extrait du Livre de *Ratramne, ſur le Corps & le Sang de* JESUS-CHRIST, " Il faut re-
„ marquer, *ajoute-t-il*, que Ratramne n'étoit
„ pas le ſeul de ſon opinion, [*contre la Tranſſubſtantiation.*] Pluſieurs grands hommes de ſon
„ temps, & du ſiecle ſuivant, s'accordoient a-
„ vec lui ſur cet Article... Cet Auteur étoit fort
„ Catholique, & s'il ne s'accorde pas maintenant
„ avec nous, c'eſt que l'opinion contraire à cel-
„ le qu'il defendoit, a prévalu. Du reſte je ne
„ croi pas qu'on ait lieu de nous faire un crime
„ de cette variation dans la Doctrine, à moins
„ qu'on ne prouve que l'Egliſe n'a pas droit de
„ faire

„ faire de nouveaux Articles de foi: Car s'il eſt „ permis à un Prince de faire de nouvelles Loix „ dans ſes Etats, pourquoi l'Egliſe ne jouiroit-„ elle pas du même privilege? Y a-t-il au mon-„ de une Societé Chrétienne, qui, depuis ſa „ naiſſance, n'ait ajouté beaucoup d'Articles „ importans à ſa Confeſſion de foi "? L'Auteur eſt heureux de n'avoir *aucun interêt ni à louer ni à blâmer les Papes*; car je doute fort qu'ils lui pardonnaſſent cette raillerie.

Mais ce n'eſt point notre affaire. Remarquons ſeulement pour finir cet Article, que l'Hiſtoire des Papes eſt ſi curieuſe à tous égards, tant pour l'importance du ſujet par lui-même, que par le nombre & la ſingularité des Evenemens, qui y ſont liez, ou qui en dépendent, que l'Auteur a eu raiſon de croire que le Public en verroit une avec plaiſir, & qu'on doit lui ſavoir gré des ſoins qu'il s'eſt donné pour former, & pour executer une entrepriſe qui eſt certainement d'un détail très-vaſte & très-penible. S'il ſait ſe maintenir dans les airs de franchiſe & de liberté qu'il a pris dans ces 2. premiers volumes, & qu'il continue ſur le même ton juſqu'à la mort de Benoit XIII, il n'aura qu'à ſe tenir bien clos & couvert s'il eſt à *Paris*. Au reſte il doit s'attendre aux divers jugemens qu'on fera de ſon Livre. Quand il n'auroit que les *Janſéniſtes* à craindre, il eſt fort vrai-ſemblable que ces Mrs. s'éleveront de toutes leurs forces contre un Ecrivain qu'il leur importe de faire regarder comme un faux Frere, puis qu'il divulgue plus de leurs ſecrets que la conjoncture ne le demande pour l'in-

terêt

ter&t du Parti. Mais les *Jesuites* se tairont-ils, eux qui sont si habiles, & si attentifs à profiter du moindre avantage qui se presente pour décrier les *Anti-Constitutionnaires* & les *Anti-Hildebrandistes*? Que sai-je enfin? je prevois aisément que le nouvel Historien des Papes ne manquera point de Censeurs & qu'il pourra même en avoir un grand nombre. Mais quels sont les Ouvrages qui n'ont point à essuyer les coups de la Critique? Elle s'attache, presque également, aux plus parfaits, & aux plus médiocres. Souvent on ne sauroit bien dire ce qui la déchaine, ou ce qui la retient, à l'égard des uns & des autres.

ARTICLE II.

A DEFENCE of the CHRISTIAN RELIGION, from the several Objections of *Modern* ANTISCRIPTURISTS &c. By the Reverend Mr. THOMAS STACKHOUSE, Author of the Complete *Body of Divinity* &c. London: Printed for *Edward Symon* &c. 1731.

C'est-à-dire:

DE'FENSE *de la* RELIGION CHRE'TIENNE *contre les differentes objections des* ANTISCRIPTURAIRES MODERNES, *où l'on explique & l'on soutient le sens Literal des* PROPHETIES *contenuës dans* l'ANCIEN TESTAMENT, *ainsi que des Miracles dont il est fait*

fait mention dans le NOUVEAU; *Et où l'on prouve la neceſſité d'une* REVELATION DIVINE, par L'INSUFFISANCE *manifeſte des* LUMIERES DE LA RAISON *ou de la Religion Naturelle.* Par Mr. THOMAS STACKHOUSE Auteur du *Corps complet de Theologie.* A Londres chez *Edouard Symon* 1731. grand 8. Pagg. 509. ſans compter l'Epitre dedicatoire, la Préface, & l'Indice des Chapitres.

JAmais le *Chriſtianiſme* n'avoit été défendu d'une maniére plus triomphante, que depuis qu'on l'a attaqué ſans ménagement & ſans pudeur. Les Incredules modernes ont rendu ſervice à la bonne cauſe en travaillant à la détruire: *Ce qu'ils avoient penſé en mal, Dieu le fait tourner en bien.* Leurs Satires ont occaſionné tant d'excellens ouvrages, on y a oppoſé des Apologies ſi invincibles, & l'on a découvert en tant de maniéres, la groſſiereté des Sophiſmes de leurs prétendus Syſtêmes, qu'il n'y aura deſormais que des gens abſolument ſans honneur qui oſent paroître ſur les rangs pour les ſoutenir. Depuis que le *Déiſme*, digne production de l'Ignorance & du Libertinage, ayant franchi les *Alpes*, eſt venu, à la faveur des diſcordes civiles, repandre ſes principes contagieux en Angleterre, combien de fois ne l'a-t-on pas reduit au ſilence? Pour quelques téméraires qui n'ont point rougi de défendre ſa cauſe, combien de ſavantes plumes qui l'ont deshonoré? *Hobbes*, dans ſon *Leviathan*, & *Blount*, dans ſes *Oracles de la Raiſon*, furent en quelque

que ſorte les prémiers, qui levérent publiquement l'étendard en ſa faveur: On ſait la datte de ces ouvrages. L'un parut pour la premiére fois en 1651, l'autre en 1693, & pendant longtemps, ils furent comme les deux ſources generales où tout le parti alloit puiſer ſes argumens. En 1706 Mr. *Tindal* publia *les Droits de l'Egliſe Chrétienne maintenus* &c. Bientôt après (en 1713) Mr. *Collins* lâcha ſon *Eſſai ſur la liberté de penſer*, mais ce n'étoit encore que des escarmouches en comparaiſon de l'attaque de 1724. Dès lors on ne garda plus de meſures. Le *Discours ſur les fondemens & les Raiſons du Chriſtianiſme* &c. renoûvella toutes les objections des Juifs avec une malignité & un fiel inconcevables. Mr. *Collins* y ajouta en 1726 *l'Examen du Syſtême ſur le ſens litteral des Propheties*, & après avoir travaillé de ſon mieux dans ces deux ouvrages, à enlever la preuve tirée de l'accompliſſement des Oracles dans la perſonne de J. C. en faiſant mine de la mettre dans ſon vrai jour, il ne garda le ſilence que pour laiſſer paroitre ſur la ſcene un nouveau champion devenu fameux par ſon impieté. Je parle de Mr. *Woolſton*, qui dans le cours des années 1727, 1728 & 1729. publia ſix Brochures ſous ce Titre: *Discours ſur les Miracles de nôtre Sauveur, relatifs à la diſpute qui s'agite preſentement entre les Incredules & les Apoſtats.* C'eſt tout ce qu'on peut lire de plus inſolent & de plus fou. Menſonge, profanation, blasphême, rien ne coûte à ce malheureux & à la groſſiereté de ſes impies railleries.

(a) *Boeotum in craſſo jurares aëre natum*

Selon

(a) *Horat.* Lib. II. Epiſt. I. Verſ. 244.

Selon lui la Religion Chrétienne n'eſt fondée que ſur les *Miracles*, de ſon Divin Chef, & à l'entendre on croiroit que *Collins* l'avoit demontré; mais ces *Miracles* n'eurent jamais à ſon avis d'exiſtence qu'allégoriquement. Ce ne ſont que des paraboles; s'ils étoient réels on devroit, dit-il, regarder *Jeſus* plûtôt comme un *Magicien* que comme le *Meſſie*; quelles horreurs! qui pourroit ſupporter qu'un homme qui attaque l'Evangile avec autant d'impudence, oſe ſe dire Chrétien? Tandis que le Sr. *Woolſton* renfermé dans les priſons du *Banc du Roi*, porte une partie de la peine qu'il mérita par ſon Impieté, Mr. *Tindal* eſt revenu à la charge, & ſous prétexte de faire voir que *La Religion Chrétienne eſt auſſi ancienne que la Creation, ou que l'Evangile eſt une nouvelle publication de la Loi naturelle*, il a employé toutes ſes forces à élever la *Religion naturelle*, ſur les ruïnes de la *Revelation*. On peut voir l'extrait qui a été donné de ſon ouvrage dans les preçedens (*a*) volumes de cette *Bibliotheque*. Nous y renvoyons nos Lecteurs, & nous nous contentons d'obſerver qu'avec plus de décence que *Woolſton*, Mr. *Tindal* ne montre pas plus de bonne foi que lui: Rien de plus confus que ſa methode; il n'y a ni choix dans ſes citations, ni préciſion dans ſes raiſonnemens; Quelques miſerables Lieux communs copiez contre le Clergé, beaucoup d'affectation à obſcurcir des paſſages de l'Ecriture qui ne l'accommodent pas, de perpetuels Sophiſmes, d'ennuyeuſes repetitions; point

(*a*) *Bibl. Raiſ.* Tom. V. 2. part. & VI. 1. part.

point de gout, point d'arrangement: voila le jugement que Mr. *Stackhouſe* porte de ſon livre. Il ne lui a pas été poſſible de ranger, comme il l'auroit voulu, ſous certains chefs les argumens de cet Auteur, c'eſt tout dire, car Mr. *Stackhouſe* s'eſt déja fait connoître par une dextérité ſinguliere à extraire ce qu'il y a de plus precieux dans les Ecrits des plus doctes Théologiens, pour l'arranger enſuite avec toute la clarté & toute la methode poſſible. On n'a qu'à jetter les yeux ſur le *Corps complet de Théologie* qu'il publia en 1729 (*a*) pour s'en convaincre. C'eſt la ſubſtance des Sermons des plus habiles Predicateurs de l'Egliſe Anglicane, & à plus d'un égard on peut aſſurer, qu'il y donne du prix aux Auteurs qu'il cite par la maniére dont il a ſu les produire & les placer.

L'ouvrage dont il s'agit maintenant eſt dans le même gout. C'eſt en partie l'exécution anticipée du plan que Mr. *Le Moine* s'eſt propoſé de remplir, & qu'il a annoncé au public dans la curieuſe Diſſertation ſur les écrits de Mr. *Woolſton*, qu'il a miſe à la tête d'un (*b*) Traité de l'Evêque de *Bangor* dont il a donné depuis peu une Traduction excellente. Mr. *Stackhouſe* modeſte juſqu'à ſe juger incapable de figurer parmi les Héros qui viennent de défendre la Religion avec tant de gloire, déclare à *Mylord Evêque de Londres* auquel il dedie ſon Livre, qu'il a cru donner de ſon zéle, la meilleure preuve qui lui fût poſſible, en redigeant avec peine dans un ſeul volu-

(*a*) *A Complete Body of Divinity*. fol. Lond. 1729.
(*b*) *Les Temoins de la reſurrection de J. C.* &c.

volume, la ſubſtance des divers Traitez qui ont vû le jour

- - - - - - (a) *Apis Matinæ*
More modoque,
Grata carpentis thyma per laborem
Plurimum.

Perſonne ne disconviendra de l'induſtrie de Mr. *Stackhouſe* à abreger utilement l'ouvrage d'autrui, mais il trouvera peu de gens qui ne le croient très-capable d'enrichir de ſes propres productions la République des Lettres.

Au reſte il ne faut pas croire que nôtre Auteur porte également ſes vûës ſur tous les Ecrits qui ont paru contre les *Collins*, les *Woolſton* & les *Tindal*. On peut bien juger que tous n'en étoient pas également dignes; d'ailleurs le nombre en étoit trop grand pour faire attention égale aux uns & aux autres. Plus de ſoixante Traitez ou Brochures ont été publiées contre le ſeul *Woolſton*, & *Collins* en compte lui-même trente-cinq en reponſe à ſon Livre ſur les *fondemens & les raiſons du Chriſtianiſme*. Il falloit donc du choix, & là-deſſus on n'aura pas lieu de ſe plaindre du diſcernement de Mr. *Stackhouſe*. Les connoiſſeurs l'ont décidé.

La methode qu'il ſuit eſt aiſée, & naturelle. Tout ſon ouvrage eſt diviſé en *vingt & quatre ſections* ou *chapitres*. A la tête de chaqu'une de ces *ſections* paroiſſent les *Objections* des Incredules

(a) Horat. Od. Lib. IV. Od. 2.

les ſur ce qui en fait le ſujet, enſuite viennent les *réponſes* avec une courte recapitulation de ce qu'elles contiennent, & voici l'ordre que l'Auteur s'eſt prescrit. Sect. I. *De la* verité *& de* l'Autorité *des Ecrivains Evangeliques*. Sect. II. *De* l'Inſpiration *des Ecrivains Evangeliques*. Sect. III. *Du* Canon *du N. T.* Sect. IV. *Comparaiſon de l'Evidence des* Miracles *& des* Propheties. Sect. V: *De la veritable application de quelques* Propheties Controverſées. Sect. VI. *Du livre de* Daniel, *& de ſes* Propheties *contenues dans le* Chap. IX. Sect. VII. *De la veritable application de quelques autres* Propheties. Sect. VIII. *Des* Miracles *de* Jeſus *& du* ſens *dans lequel on doit les entendre*. Sect. IX. *Des* Peres Allegoriſeurs, *& de leur Autorité*. Sect. X. *De* J. C. *chaſſant du* Temple *les* Acheteurs *& les* Vendeurs. Sect. XI. *De* J. C. *gueriſſant des* Demoniaques, *& ordonnant aux* Demons *d'entrer dans un troupeau de* Pourceaux. Sect. XII. *De ſa* Transfiguration *ſur la montagne*. Sect. XIII. *De la maniére dont ce Sauveur* guérit l'*Hemorroiſſe*. Sect. XIV. *De la gueriſon d'une Femme qui avoit un* Eſprit d'Infirmité. Sect. XV. *De la Converſation* Prophetique *de* J. C. *avec la* Samaritaine. Sect. XVI. *De la malediction du* Figuier. Sect. XVII. *De la guériſon d'un* Impotent *auprès du Reſervoir de* Bethesda. Sect. XVIII. *De la guériſon d'un homme* Aveugle-né. Sect. XIX. *Du changement de* l'eau *en* Vin. Sect. XX. *De la guériſon du* Paralytique *à* Capernaüm. Sect. XXI. *De* trois morts *reſſuscitez par J. C.* Sect. XXII. *De la* Reſurrection *de* J. C. *lui-même*. Sect. XXIII. *De* l'Inſuffiſance

ſuffiſance *de la Raiſon, & de la* neceſſité *d'une Revelation.* Sect. XXIV. *Du* temps *de la manifeſtation Evangelique & de* l'Efficace *de l'Evangile.* Nous nous en tiendrons pour le preſent aux deux premiéres Sections. Les autres trouveront peut-être leur place dans la ſuite de ce Journal.

Sect. I. *De la* Verité *& de* l'Autorité *des Ecrivains Evangeliques.* Il eſt naturel de commencer la Défenſe de la Religion, par l'Apologie des *Auteurs* qui nous ont inſtruit des Actions & de la Doctrine de J. C. Tous les Chrétiens s'accordent ſur leur caractere. On convient que ce furent des gens de *probité* & d'*honneur*, qu'ils ont *fidelement* transmis à l'Egliſe les *Leçons* & les *Miracles* de leur Maitre, que l'*Eſprit* de *Dieu* conduiſit leur plume, & que par conſequent ils n'ont pu tomber involontairement dans *l'erreur*, ni à plus forte raiſon ſe rendre coupables de *Menſonge* & d'Impoſture. Telle eſt la creance generale de ceux qui font profeſſion de *Chriſtianisme*, mais à entendre nos *Eſprits forts*, rien n'eſt " plus „ puerile, rien n'eſt plus groſſier. Selon eux „ nos Evangiles ne ſont qu'un tiſſu de faits mal „ liez, incroyables, abſurdes. Perpetuellement „ occupez à louer leur Heros, ceux qui ſe ſont „ donné la peine d'écrire ſa vie & ſes *Miracles* „ n'y ont pas même obſervé la vraiſemblance. „ St. *Matthieu* donne un peu moins dans le *Roman* que ſes confréres, mais St. *Luc* a grand „ ſoin de ſupléer à ce qu'il omet, & St. *Jean* „ plus amoureux encore du merveilleux que „ St. Luc forge les contes les plus ridicules qui

 „ ayent

„ ayent jamais vu le jour. C'eſt pitié que leurs re-
„ veries. Tout ce qu'on peut en faire de plus
„ moderé, c'eſt de les placer parmi les vieilles
„ fables, uſées, obſcures, & de nulle autorité.

Voilà bien du mepris & de l'inſolence! C'eſt le caractere ſpecifique du St. *Woolſton*; beaucoup de hauteur & peu de ſens. A quoi aboutiſſent les impies declamations qu'on vient de lire? Conſiderons-les de ſang froid. I. Elles ne font rien contre l'*Authenticité* de nos Evangiles. Que ces Livres ayent pour Auteurs St. *Matthieu*, St. *Marc*, St. *Luc*, & St. *Jean*; on le demontre de la même maniére & par la même voye que l'on prouve qu'il faut tenir *Céſar* pour Auteur des *Commentaires* qui portent ſon nom, ou *Tite Live* pour Ecrivain de l'*Hiſtoire* qu'on lui attribue. La Tradition ne peut être plus favorable à ces derniers, qu'elle l'eſt aux premiers. N'a-t-on pas cru de tout temps ce que nous croyons aujourd'hui à cet égard? Chaque ſiecle n'en produit-il pas des temoins en remontant juſqu'à celui des *Apôtres*? Et ſi ces preuves hiſtoriques ne ſuffiſent pas, de quels Livres ne doutera-t-on point deſormais? II. L'*Authenticité* de nos *Evangiles* une fois prouvée, il ne s'agit plus que de faire voir la *verité* de ce qui y eſt contenu. Pour les rendre ſuſpects par cet endroit l'*Incredule* ne néglige rien de ce qui peut rendre ſuſpects les *Evangeliſtes* eux-mêmes, & dans cette vûë il les repreſente malicieuſement comme " vendus à
„ leur Heros, uniquement attentifs à faire ſon
„ Panegyrique & tout devouez à ſa gloire, ainſi qu'ils l'avoient été à ſa perſonne ". Mais,

répond

répond Mr. *Stackhouse*, si les liaisons que les *Evangelistes* ont eues avec J. C. sont une raison suffisante pour les decrier en qualité d'*Historiens*, à qui se fera-t-on? Sur ce principe on ne doit plus ajouter foi (*a*), ni aux *Grecs*, ni aux *Romains* qui ont écrit l'Histoire de leurs Princes, ou de leur Patrie; peut-être est-ce *Hannibal* qui a été le vainqueur de *Scipion*? Peut-être les *Perses* triompherent-ils d'*Alexandre*? Car enfin ce sont les *Grecs* interessez à la gloire d'*Alexandre* qui ont publié ses conquêtes, ce sont les *Romains* rivaux de *Carthage* qui ont écrit la defaite de son Général? Il seroit inutile de pousser ce parallele; on voit assez le ridicule qu'il répand sur l'objection proposée. Dans le fond tous ces préjugez ne font pas grand' chose à la question, on ne les éleve que pour éblouir. Puisque nos Sts. Livres sont effectivement des *Auteurs* dont ils portent les noms, puisque les Auteurs contemporains soit *Chrétiens* soit même *Payens* (*b*) ou *Juifs* confirment à divers égards les faits qui y sont contenus, puisque de main en main, & de siecle en siecle, ces Livres nous sont parvenus sans aucune (*c*) *alteration* (si ce n'est quelques legeres fautes qui se sont glissées dans le texte par l'ignorance ou la précipitation des Copistes,) l'essentiel est d'examiner ce qui en compose la substance pour voir s'il manque à ceux qui les ont écrits, quelqu'un des caracteres, d'où dépend la qualité de bon & de

(*a*) *Nichols*, Letter to a Deist. p. 17. (*b*) *Vid.* Grot. *de ver. Rel. Christ.* (*c*) Voyez *Premiere Lettre Pastorale* de l'Evêque de Londres.

de fidèle Hiſtorien. III. Or *premiérement* on ne ſauroit conteſter qu'il ne regne dans leurs Livres un air de *candeur* & de *ſimplicité* qui ſe font ſentir aux perſonnes mêmes les moins prévenuës en leur faveur. Quels Panegyriſtes que des gens qui ne penſent pas même à couvrir l'obſcure naiſſance & la miſere de celui dont ils decrivent les actions? Qui avouent leurs propres defauts? Qui s'accuſent eux-mêmes de leurs foibleſſes? Egalement éloignés de raconter avec affectation ou avec art les Miracles de leur Maître & de decrire avec complaiſance leurs propres vertus? Les taxera-t-on d'*interêt*, eux qui ſacrifierent tous leurs interêts, à la gloire de la Verité, & qui ſe trouverent heureux, de mourir pour elle? Si tout cela ne forme qu'un prejugé, on doit au moins convenir qu'il eſt des plus favorables. Mais en *ſecond lieu* rien n'eſt plus facile que de changer cette préſomption en preuve. Il n'y a pour cet effet qu'à montrer que nos *Sacrez Hiſtoriens* ont été *duement inſtruits* de toutes les circonſtances qu'ils depoſent. Or tout ce qui s'eſt paſſé avant la *naiſſance* & juſqu'au *Baptême* de J. C. ils ont pû (*a*) l'apprendre de *Simeon*, d'*Anne*, des parens de *Jean Baptiſte*, de *Joſeph*, de *Marie* & de *Jean Baptiſte* lui-même. Ce qui s'eſt paſſé depuis cette derniere époque, ou ils en ont été temoins oculaires, *Jean* XV. 27. *Act.* I. 21, 22. I *Jean* I. 2, 3. ou ils l'ont apris de perſonnes dignes de foi, *Luc* I, 1; & après l'avoir redigé, ils l'ont publié ſans delai ſous les yeux de

(*a*) Grew's *Cosmolog. Sacra.*

de leurs ennemis, St. *Matthieu* huit ans, St. *Marc* dix, St. *Luc* quinze, & St. *Jean* trente & deux, tout au plus après l'Ascenſion du Sauveur. On pourroit inſiſter en *troiſiéme lieu* ſur la *ſimplicité* de leur *ſtyle*, *la pureté* de leurs *préceptes*, & la *ſublimité* de leur *doctrine*, mais ſans entrer dans ce détail, que l'Incredule nous diſe s'il ne faut pas avoir perdu la Raiſon, pour donner le nom de *Fable* & de *Roman*, aux *faits* les mieux averés & au plus beau *Syſtême* de Religion qui ait jamais été prêché dans le monde? Qu'on l'examine ſerieuſement ce *Syſtême*, bientôt on verra que toutes les parties en ſont liées, qu'elles ſont toutes conſiſtantes entr'elles, que les petites diverſités qu'on remarque dans les narrations de nos *Evangeliſtes*, peu conſiderables en elles-mêmes, ſe concilient toutes ou parfaitement, ou avec beaucoup de vraiſemblance; & ce qui eſt tout autrement important, on ſentira à chaque pas, qu'autant vaudroit croire ces *Evangeliſtes* capables d'avoir créé le Monde, que de leur attribuer cet ouvrage independamment d'une direction ſpeciale de l'*Eſprit* de Dieu. Non, ils ne pouvoient écrire comme ils l'ont fait que par l'*Inſpiration* du S. Eſprit; ſans reflechir ſur leur ignorance naturelle il ſuffit de porter les yeux ſur leurs *miracles* pour en être convaincu. Auſſi en appellerent-ils ſouvent eux-mêmes à ces *miracles* pour confirmer leur doctrine, tandis que par leur conſtance & l'effuſion de leur ſang ils acheverent de demontrer la ſincerité de leurs discours. N'oublions pas *enfin* le *témoignage* que les Auteurs ennemis de la Religion, ſoit *Juifs* ſoit *Payens*, ren-

dent à nos *Evangeliſtes* ſur divers faits remarquables dans l'*Hiſtoire Ste.* Monſieur *Stackhouſe* ſe contente de les indiquer, & dans l'énumération qu'il en fait ni les *Oracles des Sibylles*, ni *Denys l'Aréopagite*, ni le fameux paſſage de *Joſephe* ne ſont pas obmis. Nous laiſſons aux Lecteurs le ſoin de juger ſi toutes ces autorités ſont d'un poids égal.

Sect. II. *De* l'Inſpiration *des Ecrivains Evangeliques.* " Mais, diſent ici les *Incredules*, quand
" bien même on avoueroit *l'authenticité* & la
" *verité* de l'Hiſtoire Evangelique, peut-on en
" conclure l'*Inſpiration Divine* des Evangeliſtes
" & des Apôtres? Quoi! fera-t-on à l'Etre in-
" fini cette offenſe, que de rapporter à ſon Eſ-
" prit, Eſprit de ſageſſe, d'ordre, de lumiére,
" un ouvrage où tout eſt marqué, s'il faut ainſi
" dire, au coin de l'humanité; quelques *Hiſtoires*
" *groſſierement narrées*, des *Epitres occaſionnées*
" par les circonſtances, le tout d'un *Style diffe-*
" *rent*, plus que *négligé*, ſans *methode*, ſans art?
" Comment ériger en Auteurs infaillibles des
" gens qui firent cent *faux pas* dans leur *conduite*?
" D'ailleurs qu'on ouvre leurs Ecrits; *Contradictions*, *fauſſes citations*, maniéres de parler *douteuſes* & *indefinies*, *diſputes de néant*, *petits détails*, voila ce qu'on y trouve à chaque
" page. Les *Apôtres* eux-mêmes avouent leur
" *ignorance*, ils *conſultent* entr'eux pour découvrir la verité, ils s'exhortent reciproquement
" à *l'étude* des choſes ſaintes, & tant s'en faut
" qu'ils ſe croyent infaillibles, qu'au contraire,
" ils ont grand ſoin d'avertir dans l'occaſion que

" ce

„ ce ſont *eux qui parlent & non pas le Seigneur:*
„ I *Cor.* VII. 12, 25. Et quand ils n'en avertiſ-
„ roient pas, qui ne s'en apercevroit ? Qu'on
„ loue donc leur *ſincerité*, à la bonne heure,
„ mais qu'on ne cherche pas à abuſer les hom-
„ mes en leur perſuadant qu'ils doivent ajouter
„ foi à leurs Ecrits comme s'ils étoient réelle-
„ ment l'ouvrage de Dieu ?" Voila l'objection, & voici les reponſes que Monſieur *Stackhouſe* y fait.

D'abord, un eſprit tant ſoit peu Philoſophe ne s'aviſera pas de nier, que Dieu ne puiſſe immediatement ſe communiquer à nos ames, qu'il ne puiſſe interieurement leur faire connoître ſa volonté. Mais de ce principe il s'enſuit, que vû l'importance de la commiſſion dont les Apôtres furent chargez, ſi jamais cet Etre infini dût par des raiſons de ſageſſe & de charité ſe communiquer immediatement à quelqu'un, ce fut à ces mêmes Apôtres. Ne promit-il pas à *Moïſe* une aſſiſtance ſinguliere lorſqu'il l'envoya vers *Pharao*. *Exod.* IV. 12, 15 ? J. C. n'aſſura-t-il pas ſes diſciples qu'il les honoreroit de la même faveur, lorſqu'ils auroient à comparoitre devant les Tribunaux humains. *Mat.* X. 18. *Marc* XIII. 9 ? Et ſi le premier fut inſpiré dans cette circonſtance particuliere, ſi les ſeconds jouïrent du même avantage pour ſe defendre perſonnellement, à plus forte raiſon doit-on preſumer, que Dieu ne leur refuſa pas ſon Eſprit lorſqu'il fut queſtion d'écrire pour le ſalut de l'Egliſe dans tous les ſiecles. Enfin le Sauveur lui-même (*a*) le

(*a*) Whitby's *general Pref. before* St. Math.

le leur promit ſolennellement. *Jean* XIV. 26. XVI. 12, 13.

Veut-on encore mieux ſentir ce que nous venons de dire? qu'on reflechiſſe ſur la *nature* & ſur *le deſſein* des Ecrits Apoſtoliques. Pourquoi les Sts. hommes prirent-ils la plume, ſi ce n'eſt afin de laiſſer à l'Egliſe un monument perpetuel des Miracles de J. C. & une règle infaillible de foi? Et en ſuppoſant que tel fut leur deſſein, comme on ne peut raiſonnablement en douter, oſeroit-on dire qu'ils ayent pû l'executer ſans être inſpirés de Dieu? Si quelqu'un le penſe de la ſorte, qu'il conſulte l'Apôtre St. Paul, *Col.* I. 25. I *Theſſ.* II. 13. I *Cor.* XIV. 35. & s'il aime à s'en raporter au jugement des premiers ſiecles, qu'il ouvre ſeulement les Ecrits des *Clemens*, des *Polycarpes*, des *Irenées*, des *Theophiles* ou, pour mieux dire, qu'il conſulte le premier des Anciens Docteurs de l'Egliſe qui lui tombera ſous la main. Il n'y eut jamais parmi eux, deux voix là-deſſus.

Pour ce qui regarde la *groſſiereté de Style*, qu'on reproche à nos Sts. Auteurs, ſi on vouloit être de bonne foi on conviendroit qu'aſſez ſouvent on en parle d'une façon très-outrée. Leur Style eſt ſimple, naïf, clair, lorsqu'ils racontent, il eſt nerveux dans leurs exhortations & dans leurs cenſures, il eſt pathetique & majeſtueux lorsqu'il le faut. En divers endroits de ſes Lettres, St. *Paul* va pour le moins du pair (*a*) avec les *Demoſthenes*, les *Æſchines* & les plus grands Maitres dans l'Art de bien dire. A la verité on doit convenir que ni cet Apôtre ni ſes

(*a*) *Vid.* Mer. Caſaub. *de enthuſiaſmo.* c. 4.

ſes Collegues n'affecterent jamais le brillant de l'éloquence, & qu'on ne voit dans leurs écrits, ni l'art, ni l'élegance, ni l'emploi des figures, qu'ont affecté les Auteurs profanes, mais que ſe propoſoient-ils ? Etoit-ce d'amuſer & de plaire ? Il faut voir là-deſſus ce que dit St. Paul dans ſa I. *aux Cor.* II. 1, &c.

Après tout on ſe tromperoit ſi avec quelques Théologiens, on alloit regarder chaque terme de nos Sts. Livres comme immediatement inſpiré à ceux qui les ont écrits. Mr. *Stackhouſe* ſuit ici le Docteur *Whitby* (*a*), mais je ne ſai d'où vient qu'il néglige la diſtinction vulgaire dont ce ſavant Commentateur fait uſage. Il y a une grande difference entre l'Inſpiration de *ſuggeſtion*, & l'Inſpiration de *direction*. La premiére a eu lieu en diverſes circonſtances lorsque le St. Eſprit a poſitivement *ſuggeré* à nos Sts. Auteurs ſoit les choſes, ſoit les expreſſions ; mais en general quand on les dit *Inſpirez*, on n'affirme autre choſe ſinon que l'*Eſprit* de Dieu, a tellement veillé ſur leur plume, & qu'il les a *dirigez* d'une maniére ſi efficace qu'ils n'ont pu tomber dans l'erreur. Ceci mérite reflexion. Pour definir *la meſure* de l'Inſpiration des Auteurs ſacrez il faut s'en tenir à ce principe, qu'elle fut proportionnée à la matiere de leurs Ecrits. Dans les ſimples narrations *des faits* qui leur étoient connus, Dieu fortifia tellement leur memoire qu'ils ne purent les raporter autrement qu'ils s'étoient paſſez. Dans les choſes

(*a*) Whitby, *ubi ſup.*

choſes de pur *raiſonnement*, ſoit qu'ils fiſſent uſage de leurs lumieres naturelles, ſoit qu'ils tiraſſent des conſequences de quelques revélations anterieures, Dieu éclaira leur eſprit & fortifia leur jugement, ſans empêcher les fonctions naturelles de leurs facultez, il les dirigea de telle ſorte qu'ils ne s'écarterent jamais du vrai. Le choix des termes leur fut laiſſé, mais Dieu empêcha qu'ils ne s'exprimaſſent de maniére à jetter les hommes dans le faux, partout où il étoit eſſentiel de les conduire en toute verité. Enfin lors qu'il s'agit de rediger par écrit des choſes ſuperieures à la Raiſon, & uniquement connues par la voie de la *Revelation*, il eſt raiſonnable de croire, que ces Sts. hommes furent inſpirez tant par raport aux *choſes* que par rapport aux *termes* dans leſquels ils les exprimerent, c'eſt-à-dire, que l'un & l'autre leur furent également *ſuggerez*. L'Apôtre lui-même ſemble l'affirmer dans les vſ. 11. 12. 13. du Chap. II. de ſa I. aux *Corinthiens*.

De ce qui vient d'être obſervé il en reſulte trois choſes. La 1. que l'inſpiration des Auteurs de nos Sts. Livres ne fut pas toujours *immediate*. La 2. qu'elle ne s'étendit qu'aſſez rarement juſqu'aux *termes*. Et la 3. enfin qu'elle ne fut point *habituelle*, ni continuellement reſidante en eux. Qu'on aplique ces remarques aux difficultez propoſées ci-deſſus, on les verra tomber & diſparoître ſans qu'il en coûte les moindres efforts. Ni la *variété du Style* de nos Ecrivains ſacrez, ni leurs *manieres de parler indefinies*, ni leur *ignorance* en certains

tains cas, ni les *petits détails* dans lesquels ils entrent &c. moins encore les *fautes* de leur *conduite*, rien en un mot ne peut désormais embarrasser. Tout s'explique naturellement dans l'hypothèse que suit Mr. *Stackhouse*, & l'Incredule seul demeure chargé, parce qu'il demeure convaincu ou d'ignorance ou de mauvaise foi.

Il n'y a que les accusations de *contradictions* & de *fausses citations*, sur quoi l'on ne sauroit justifier nos Auteurs par les observations precedentes; mais il est d'ailleurs si aisé d'y satisfaire, & l'on y a si bien répondu qu'à peine est-il concevable que l'on ose y revenir. Quand on avoueroit le fait, quand il seroit vrai que nous trouvons dans nos Sts. Livres quelques endroits qui semblent se contredire, & quelques citations inexactes, que pourroit-on conclure contre l'Inspiration de ceux qui les ont écrits? Rien du tout: Ne se peut-il pas que l'ignorance où nous sommes de certains faits & de certaines circonstances rende contradictoire par rapport à nous ce qui ne l'est pas dans la réalité? Ne se peut-il pas que les Copistes ayent defiguré en quelques endroits les originaux? N'est-il pas certain que quelques Livres de l'*Ancien Testament* se sont perdus & qui peut savoir si telle citation qu'on dit fausse n'y étoit pas relative? Ne suffit il pas quelquefois que dans leurs citations les Auteurs expriment le sens des passages qu'ils citent bien qu'ils n'en raportent pas les propres paroles? Osera-t-on avancer que les contradictions apparentes

parentes de nos Auteurs tombent ſur des choſes eſſentielles, & où le ſalut ſoit intereſſé? Enfin niera-t-on que les plus marquées ne ſe concilient au moins avec vraiſemblance. Mr. *Stackhouſe* renvoye ici au Docteur (*a*) *Clarke*; mais en même-tems pour confirmer ſes principes il donne quelques exemples de la maniére dont on peut concilier les textes les plus difficiles. Ces exemples ſont tirez du Chap. I. de St. *Matth.* au vſ. 23; du XXVII de ce même Evangeliſte au vſ. 9; & des *Généalogies* que St. *Matthieu* & St. *Luc* nous ont données de J. C. Sur les deux premiers notre Auteur ne fait aucune obſervation nouvelle, & à l'égard du troiſiéme, il adopte la ſolution que le Docteur *South* a avancée dans un de ſes Sermons (*b*). Selon lui S. *Matthieu* ne ſe propoſant que de faire voir en J. C. l'illuſtre rejetton du ſang Royal de *David*, trace la *Généalogie politique* de ce Divin Sauveur, & donne la ſuite de ſes Ancêtres dans cette vûë, à commencer par *Abraham* qui avoit le premier reçû la *promeſſe du Royaume. Gen.* XVII. 6.; au lieu que St. *Luc* s'en tient à la ſuite naturelle des Peres de J.C. *ſelon la chair*, en remontant pour cet effet juſqu'à *Adam*. Voilà, dit Mr. *Stackhouſe*, la Clef principale, des difficultez qu'on a élevées ſur ces Généalogies; s'il en reſte encore, après cette ſolution, c'eſt à l'ignorance des *Interprêtes* (*c*), & au defaut d'anciens

(*a*) Clarke *Demonſtration* &c. Tom. 3. (*b*) South's *Sermons*. Vol. 3. (*c*) Kidder's *Demonſtration*. pag. 108 &c. de l'édit. in *folio*.

ciens monumens qu'on doit s'en prendre. La penſée n'eſt pas nouvelle. Avec le Docteur *South* nôtre Auteur auroit pû citer St. *Epiphane*, St. *Auguſtin* & pluſieurs autres Noms vénérables, qui à la verité n'auroient pas rendu plus vraiſemblable la conjecture qu'il adopte.

ARTICLE III.

HISTOIRE *de l'*EMPIRE, *contenant ſon Origine, ſes Progrès, ſes Revolutions, la forme de ſon Gouvernement, ſa Politique, ſes negotiations, & les nouveaux Reglemens, faits dans les Traitez de* WESTPHALIE &c. Par Mr. HEISS. Nouvelle Edition, augmentée d'un *Diſcours Préliminaire*, de *Notes Hiſtoriques & Politiques;* continuée jusqu'à preſent, & enrichie de Tailles douces. *Imprimée en deux formes: l'une* in quarto, *en deux Volumes, dont le premier a* 523 pagg. *ſans les* Prefaces, *& le* Discours Préliminaire, *qui ſont en tout* 77. pagg. *& le ſecond,* 740 *avec la* Table des Matieres: *l'autre*, in 12, *en huit Volumes, dont le I. contient en tout* 628 pagg. *le II.* 483. *le III.* 492. *le IV.* 500. *le V.* 518. *le VI.* 538. *le VII.* 509. *& le VIII.* 478. A Amſterdam, chez les Wetſteins & Smith. 1733.

NOUS avons rendu compte (*a*) en géneral de cette nouvelle Edition, & du Discours Préli-

(*a*) *Biblioth. raiſ.* Tom. IX. Part. II. pag. 355.

Préliminaire qui en fait une Addition considérable. Il faut maintenant venir au Corps de l'Ouvrage, pour donner quelques exemples des Additions faites & au Texte & aux Notes.

Sur le régne de WENCESLAS, Mr. *Heiss* n'avoit rien dit du grand Schisme qu'il y eut alors, par la concurrence de deux Papes, prémiérement d'*Urbain VI.* & de *Clément VII.* puis du dernier, & de *Boniface IX.* ensuite de *Boniface IX.* & de *Bénoit XIII.* On (*a*) supplée à cela en peu de mots, distinguez par des crochets, du Texte de Mr. *Heiss*, comme nous avons déjà dit qu'on en use par tout. On marque *les soins que se donna Wenceslas pour le rétablissement de la Paix de l'Eglise*; & on témoigne être surpris que, nonobstant cela, l'Auteur n'ait pas laissé d'avancer, que cet Empereur *apporta au Trône des qualitez de corps & d'esprit si vicieuses, qu'on peut dire qu'il n'en pouvoit pas avoir de plus mauvaises* &c. *& que toutes ses actions ne furent qu'une suite continuelle de débauches, de cruautez, & de lâchetez.* Après quoi on continuë ainsi: " De „ bons Historiens apportent pourtant une dis„ tinction remarquable, dans les actions & dans „ la vie de l'Empereur *Wenceslus*. Ils disent, ce „ qui est vrai, que dans les prémiéres années de „ son régne, il gouverna en Prince sage & pru„ dent; de sorte que ses Sujets l'aimoient, l'esti„ moient, & croioient avoir trouvé un Empe„ reur

(*a*) Tom. I. pag. 165. Edit. *in* 4. (II. 199 *& suiv. Ed. in* 12.) C'est ainsi que je marquerai toûjours les pages des deux Editions.

„ teur & un Roi ſelon leurs déſirs. Mais quel-
„ que tems après, environ au bout de cinq ans,
„ comme quelques-uns l'ont remarqué, il dé-
„ mentit entiérement cette premiére conduite;
„ & l'on dit de lui ce qu'on avoit dit autrefois
„ de *Néron*: Que les premiéres années de ſon
„ régne il avoit été le meilleur de tous les Prin-
„ ces, & dans la ſuite le plus méchant de
„ tous ". (*a*) A l'égard même de ce dernier tems, on remarque, dans une Note, *qu'il y a peut-être quelque choſe à en rabattre. La* (*b*) *haine du Clergé, & la protection que ce Prince* (*c*) *donna à* Jean Hus, *ont pû porter les Hiſtoriens, ſur tout les Eccléſiaſtiques, à outrer ſon caractére.* Mr. *Heiſs* avoit dit plus bas, que *Wenceslas, pour ſe familiariſer davantage avec le ſang & le carnage, s'étoit abbaiſſé juſqu'à faire une étroite liaiſon avec l'Exécuteur de la Haute Juſtice, ou le Bourreau, qu'il appelloit ſon Compére.* On ajoûte, dans une Note: " Le Bourreau
„ l'accompagnoit par tout, & ſouvent ils al-
„ loient

(*a*) Feu Mr. THOMASIUS a défendu hautement *Wenceslas*, & ſoûtenu l'injuſtice de ſa dépoſition, dans ſes *Quæſtiones prämiſcua Hiſtorico-Philoſophico-Juridica*, Quæſt. II. & IX. Mais comme il aimoit les paradoxes, il va d'une extrémité à l'autre. M. LENFANT a porté de cet Empereur un jugement plus raiſonnable, dans ſon *Hiſt. du Concile de* PISE, Liv. II. §. 24. pag. 107. *& ſuiv.* & dans celle de la *Guerre des Huſſites*, Liv. III. §. 6. pag. 43, *& ſuiv. Liv.* VI. §. 11.

(*b*) C'eſt ſur quoi Mr. *Thomaſius* ſe fondoit le plus, pour juſtifier *Wenceslas*.

(*c*) Voiez ce que dit là-deſſus Mr. LENFANT, *Hiſt. du Concile de Conſtance*, Liv. IV. §. 18. pag. 605, *& ſuiv.* de la 2. Edit.

„ loient tous deux montez ſur un même Che-
„ val. *Conſultatio* LANSII, pag. (*a*) 663. Ce
„ Bourreau, à ce qu'on prétend, périt de la
„ main de *Wenceslas*. Ce Prince l'envoia cher-
„ cher un jour, à deſſein de contenter une cu-
„ rioſité aſſez particuliére qu'il avoit; car il
„ vouloit, diſoit-il, connoître par expérience,
„ quelles pouvoient être les penſées d'un hom-
„ me que l'on décolloit. Lors que le Bourreau
„ fut venu, il ſe mit à genoux, ſe banda les
„ yeux, & ordonna au Bourreau de lui couper
„ la tête. Celui-ci tirant ſon ſabre, ſe conten-
„ ta de frapper du plat le cou de l'Empereur.
„ Là-deſſus *Wenceslas* ſe leva, dit au Bourreau
„ de ſe mettre à genoux à ſon tour, & lui ban-
„ da les yeux. Mais la Scéne fut différente:
„ car l'Empereur lui coupa réellement la tête.
„ *Auctor* M. CHRONICI BELGICI, *pag.*
„ 326 ". Là-deſſus il y a cette addition au
Texte: " Dans le fond cette inclination pour la
„ cruauté n'étoit pas naturelle à *Wenceslas*; elle
„ n'étoit pas même habituelle en lui. Un Hiſ-
„ torien nous a appris ce qui faiſoit tomber ce
„ Prince dans ces accès de fureur. *Wenceslas*,
„ dit-il, avoit été empoiſonné deux fois; mais
„ les remédes qu'on lui fit prendre à propos, le
„ garantirent deux fois de l'effet du poiſon. Il
„ lui reſta ſeulement une grande ardeur & une
„ grande ſéchereſſe dans le corps; ce qui l'obli-
„ geoit de boire fréquemment pour ſe ſoula-
„ ger.

(*a*) *Edit. Amſt.* 1637. où l'on cite *Dubrav. Hiſt. Bohem. Lib.* XXIII.

„ ger. Quelquefois il buvoit avec ſobrieté; quel-
„ quefois il paſſoit bien au delà des bornes de la
„ tempérance. Tant qu'il buvoit avec ſobrie-
„ té, on ne découvroit en lui que le caractére
„ d'un Prince ſage & diſcret; mais quand il bu-
„ voit (*a*) juſqu'à l'yvreſſe, il entroit dans une
„ eſpece de fureur, & il étoit dangereux de ſe
„ trouver auprès de lui; juſques-là qu'un jour,
„ à ce qu'on dit, ſon Cuiſinier ne lui aiant pas
„ apprêté un mets à ſa fantaiſie, il le fit lier à
„ une broche, & ordonna qu'on le fit rôtir ".
Dans une autre Addition au Texte, on rapporte la maniére dont *Wenceslas* ſe ſauva de ſa premiére Priſon, avec le ſecours d'une certaine Femme, nommée *Suſanne*, dans un petit Batteau de Pêcheur où ils ſe mirent tous deux tout nuds. Et dans une derniere Addition, on parle des circonſtances de la mort de *Wenceslas*, & de ſes deux Femmes, dont on dit qu'il n'eût point d'Enfans: quoi que les Annales de *Pologne* portent, qu'il eût une Fille, nommée *Euphémie*, que l'on voulut marier avec *Uladislas II.* Roi de *Pologne*. Mr. *Heiſs* met la mort de cet Empereur en 1419. on remarque, que STRUVIUS la place (*b*) en 1418. Entre les Notes ſur ce Régne, il y avoit celle-ci dans l'Edition de *Paris:* " Ce fut cette „ année (1380.) que *Berthold Swartz* inventa „ le.

(*a*) Ceci eſt encore tiré de la grande *Chronique Belgique*, p. 326. Voiez auſſi, touchant le Cuiſinier embroché & rôti, l'*Hiſt. de la Guerre des Huſſites*, par Mr. LENFANT, Tom. I. pag. 100.

(*b*) La datte de 1419. eſt la véritable. Voiez encore ici l'*Hiſtoire de la Guerre des Huſſites*, Liv. VI. §. 10. pag. 99.

„ le Canon & la Poudre à feu; comme ſi la Na-
„ ture aiant honte d'avoir produit un Prince auſ-
„ ſi lâche & auſſi effeminé, eût voulu lui oppo-
„ ſer l'invention des foudres de la Guerre, qui
„ ont ſervi depuis à de ſi glorieux exploits ".
Voici comment on redreſſe cela dans une Note de la nouvelle Edition: " L'Auteur de cette Re-
„ marque donne ici une opinion très-conteſtée
„ pour un ſentiment bien établi. S'il eût fait at-
„ tention, qu'en 1378. les *Vénitiens* ſe ſervirent
„ de Canons, dans la bataille de (a) *Chiozza* con-
„ tre les *Genois*, il eût parlé moins affirmative-
„ ment. D'ailleurs, LINDEBOURG, (b) *Chron. Sclavor.* aſſûre qu'on ſe ſervoit de Ca-
„ nons dans la *Mer Balthique* dès l'an 1360.
„ MUNSTERUS, dans ſa *Coſmographie*, pré-
„ tend, que les Flottes *Danoiſes* avoient l'uſage
„ du Canon dès l'an 1354. & JE'RÔME ZIE-
„ GLER, dans ſon *Hiſtoire des* (c) *Hommes illu-
„ ſtres de la Germanie*, veut que le Canon aît été
„ inventé cette même année ".

Il eſt aiſé de voir par cet échantillon, la nature des Additions faites au Texte, ou aux Notes de l'Edition de *Paris*. Mr. *Heiſs* y eſt ſouvent redreſſé. On ſupplée bien des faits & des circonſtances, dont il n'a rien dit; & on y joint diverſes

(a) Mais cette Bataille ſe donna l'année même 1380. comme les Hiſtoriens la placent.

(b) Il falloit dire, l'Auteur Anonyme de ce *Chron. Slav.* qui ſe trouve parmi les *Scriptores rerum Germanic. Septentrionalium.*, publiez par *Erpoldus Lindenbrogius*, in fol. à *Francfort*, 1629.

(c) *De Illuſtribus Germaniæ Viris.* A *Ingolſtadt*, 1560. in quarto.

ſes remarques politiques. On marque l'origine de certains Uſages, & on fait l'hiſtoire de quelques Dignitez, comme de (*a*) celle de *Duc*. Nous donnerons là-deſſus quelques autres exemples. Mais auparavant il eſt bon de remarquer, que l'Editeur de *Paris* avoit auſſi ajoûté pluſieurs ſupplemens à la continuation de l'*Hiſtoire*, qui ſe trouve dans les Editions de 1711. & 1719. comme nous l'avons reconnu par la comparaiſon; car il n'y a point de marque de diſtinction. Voici un endroit, qui nous eſt d'abord tombé ſous les yeux, & dont il eſt juſte de parler.

Sur l'Année (*b*) 1707. on met, comme *un fait aſſez intéreſſant à l'Hiſtoire*, ce que l'on prétend s'être paſſé à l'occaſion du Mariage de l'Archiduc CHARLES, aujourd'hui Empereur, avec la Princeſſe *Elizabeth Chriſtine de Wolfenbuttel*. „ Le Duc ſon Pere (nous dit-on) crut qu'il étoit „ de ſa politique de conſulter les Théologiens de „ ſes Etats, ſur la démarche qu'il alloit faire en „ donnant ſa Fille à un Prince Catholique, dont „ elle devoit auſſi embraſſer la Religion. Les „ Docteurs de l'Univerſité d'*Helmſtadt* furent „ aſſemblez à ce ſujet, & après avoir examiné „ cette affaire ſelon leurs principes, ſignerent „ le 28. *Avril* 1707. une Conſultation", dont on rapporte ici la teneur. Dans cette prétenduë Conſultation, il eſt décidé, Que les *Catholiques* ne ſont pas dans l'erreur pour le fond de la Doctrine Chrétienne, & qu'on peut ſe ſauver dans leur

(*a*) Tom. I. pag. 8, 9. [20. *& ſuiv.*]
(*b*) Tom. I. pag. 365, *& ſuiv.* [III. 331, *& ſuiv.*]

leur Communion; par conſéquent que la Princeſſe pouvoit l'embraſſer, pour le bien du Duché de ſon Pere. " Cette déciſion, ajoûte-t-on, „ que les circonſtances ſembloient autoriſer, fut „ cenſurée hautement, l'année ſuivante, par les „ Docteurs de l'*Egliſe Anglicane*; & la choſe al„ la ſi loin dans le parti, qu'ils obligérent l'Uni„ verſité d'*Helmſtadt* de donner un Acte ſolen„ nel de révocation, datté du 7. *Septembre* 1708. „ par lequel elle déſavouë & condamne ce Ré„ ſultat, comme contraire aux dogmes de leur „ Foi, en déclarant qu'on ne peut, ſans bleſſer „ ſa conſcience, paſſer de la Religion *Luthé„ rienne* à la *Religion Romaine* ".

Il ne faut que lire la Piéce même alleguée, pour y découvrir des marques palpables de ſuppoſition. On l'attribua d'abord à Mr. JEAN FABRICIUS, prémier Profeſſeur de l'Univerſité d'*Helmſtadt*, enſuite à toute la Faculté de Théologie, ſous le nom injurieux de *Théologans*. Elle fut traduite en diverſes Langues. Mais cette Faculté, auſſi-tôt qu'elle eut avis du ſoin qu'on avoit de la charger, & de répandre par tout ſa prétenduë déciſion, publia une *Proteſtation* (*a*) ſolennelle, ſignée de tous ſes Membres, à la tête deſquels étoit Mr. *Fabricius*, pour déclarer, que ni lui, ni aucun d'eux, n'avoit ni compoſé, ni approuvé, ni vû ſeulement la Piéce avant ſa publication; ni contribué en aucune maniére à

(*a*) Voiez-la tout du long, dans les *Nouv. de la Républ. des Lettres* de feu Mr. BERNARD, *Août* 1708. Artic. II. & conferez *Octobre* de la même année, *pag.* 464, *& ſuiv.*

à ſa compoſition : qu'ils avoient tous enſeigné toûjours & en public, & en particulier, le contraire de ce qui y étoit décidé: & qu'ils étoient perſuadez, qu'on ne peut en conſcience, pour des vuës mondaines, paſſer de la *Religion Evangelique-Lutherienne* à la *Religion Catholique-Romaine*. Eſt-ce là ce que le Continuateur de Mr. *Heiſs* appelle une *révocation*? Il auroit dû nous donner de bonnes preuves, que les quatre Profeſſeurs en Theologie de l'Univerſité d'*Helmſtadt* étoient de fort malhonnêtes gens, comme ils le ſeroient, s'ils avoient été capables de trahir ainſi leurs ſentimens, & de mentir impudemment, ſur un point de cette importance, à la face de toute l'*Europe*. Mr. l'Abbé *Molanus*, que l'on voulut enſuite faire l'Auteur de la *Réponſe* ou *Conſeil*, s'en defendit auſſi par (*a*) une Proteſtation tout-à-fait conforme à celle de l'Univerſité de *Helmſtadt*. Mais après tout, ſuppoſé que le fait fût vrai, que gagneroit-on par-là? Quand même quatre ou cinq (*b*) Théologiens, mal inſtruits des vrais principes de la Reformation & de l'Evangile, ou aſſez lâches pour les ſacrifier à des raiſons d'intérêt particulier auroient décidé comme on veut qu'ils aient fait; ſeroit-ce là un bon argument contre tout le Corps des *Proteſtans*? Et

(*a*) Voiez encore ici les *Nouvelles* de Mr. *Bernard*, ubi ſupr. *pag.* 466.

(*b*) Dans une Note ſur *Liv.* VI. *Chap.* XIV. Tom. II. pag. 243. [VI. 47.] on oſe attribuer en général aux *Miniſtres de la Confeſſion d'Augsbourg*, la prétenduë Conſultation. Ailleurs *pag.* 641. [VIII. 172.] on dit *les principaux Miniſtres Proteſtans*. Ces variations, & ces contradictions, montrent bien de quoi eſt capable un faux zèle de Religion.

Et les *Catholiques Romains* voudroient ils qu'on ſe prévalût contr'eux de l'autorité de quelques Docteurs de leur Communion, qui ſe ſont approchez des principes de ceux qu'elle traite d'*Heretiques*?

C'eſt ſans doute eû égard à des endroits comme celui-ci, qu'on a dit, à la fin de la *Preface* ſur la nouvelle Edition d'*Amſterdam*, que *parmi les perſonnes, qui ont mis la main à l'œuvre, il s'en eſt trouvé de diverſes Religions & de diverſes Nations, qui tous ne penſent pas de la même façon* &c. à cauſe de quoi *on ne ſe rend garant* que du ſoin qu'on a pris de rendre cette *Edition plus ample & plus châtiée*, que toutes les precedentes. Nous avouons néanmoins, qu'à l'égard de la Religion nous ne trouvons rien qui marque le langage d'un *Proteſtant*: c'eſt toûjours celui d'un *Catholique-Romain*, qui ſeulement ſe montre aſſez éloigné de favoriſer les hautes prétenſions des *Papes*. On peut voir, par exemple, ce qui eſt dit dans les nouvelles Notes, ſur (*a*) la prétenduë *Donation* de CONSTANTIN; ſur l'humilité de l'Empereur (*b*) FREDERIC I. qui, dans une entrevûë avec le *Pape*, tint lui-même la bride de la Mule du Pontife; ſur (*c*) l'Inveſtiture donnée avec le Crucifix aux Princes de l'Empire, par l'Empereur RODOLPHE &c. Venons à des remarques d'un autre genre.

Lo-

(*a*) Tom. I. pag. 20, 22. [I. 62, 63.]
(*b*) Tom. I. pag. 102, 103. [II. 6, 7.]
(*c*) Tom. I. pag. 196. [II. 110, 111.]

LOTHAIRE se fit couronner à *Rome* (*a*) par le Pape PASCAL, qui, à ce que dit Mr. HEISS, *le lui persuada, vû qu'il étoit déjà désigné tel par* Louis *son Pere*. Voici ce que dit *là-dessus* une Note (*b*). » On n'a point marqué en » cet endroit, si *Louis le Débonnaire* donna son » agrément au Couronnement de *Lothaire* son » Fils. Il est à présumer cependant que ce fut » contre son gré, & à son insû, que *Lothaire* » se fit couronner Empereur, du vivant de son » Pere. C'étoit assez qu'il l'eût désigné pour » son Successeur à l'Empire. Il ne pouvoit a- » voir alors une plus grande assûrance que celle- » là, pour lui succeder; & le Pere ne pouvoit, » par tous les principes d'une sage Politique, lui » en donner une plus forte, à moins de vouloir » abdiquer l'Empire en faveur de son Fils (ce » qu'il ne fit point); ou d'exposer sa personne à » des dangers évidens, & ses Etats à des trou- » bles inévitables. D'ailleurs, l'incompatibili- » té qui se trouve à avoir deux (*c*) Chefs cou- » ronnez dans un même Empire, contre les Loix » Fon-

(*a*) En 823. (*b*) Tom. I. pag. 30, 31. [I. 29, 30.]

(*c*) Mais *Louis le Débonnaire* avoit lui-même couronné & associé à l'Empire son Fils *Lothaire*, comme le rapportent les Historiens, sur tout EGINHARD, *in Annal.* Autre chose étoit néanmoins de consentir à une association, qui lui laissât la principale autorité; & autre chose, de consentir à un nouveau Couronnement prématuré, & fait par une Puissance Ecclésiastique, qui, de Sujette, choisissoit à devenir maîtresse. Aussi, de la maniere que le fait est rapporté par les Historiens, tout montre que *Louis* ne fut point instruit d'avance de ce qui se passa à *Rome*, & qu'ainsi il ne put y avoir aucune part.

„ Fondamentales de ſon établiſſement, eſt une „ preuve plus que ſuffiſante, que le Conſeil de „ *Louïs le Débonnaire* n'eut aucune part à cette „ démarche ".

Il y a pluſieurs (*a*) Notes, où l'on veut ſérieuſement faire revivre, & regarder comme inconteſtables, les vieilles prétenſions de la *France* ſur l'*Empire*. Le laps du tems le plus long ne paroît point à l'Auteur capable de les éteindre. Le droit d'hérédité établi par *Charlemagne* ſur l'*Empire*, qu'il avoit conquis, & l'inaliénabilité abſoluë du Domaine de la *France*, ſont, ſelon lui, des tîtres impreſcriptibles, & qui rendent nulle toute rénonciation. Un Auteur François (*b*) a dit néanmoins, il y a longtems : *Nous aurions tort de vouloir recouvrer les pertes des prémiers Succeſſeurs de* CHARLEMAGNE, *& déterrer ces vieilles querelles, dont à grand' peine l'Hiſtoire a pû conſerver quelque veſtige qui fût entiére, & quelque lumiére qui ne fût point trouble.* Il venoit de marquer, comme un juſte fondement de preſcription, *d'avoir fait quelque Traité ou quelque action, qui amortit la force des prétenſions.*

Sur l'éloge que Mr. *Heiſs* fait de CHARLEMAGNE, par rapport au plaiſir qu'il prenoit aux Belles Lettres & aux Sciences, on dit dans une Note : (*c*) " Son inclination étoit ſi grande, „ qu'aiant

(*a*) Tom. I. pagg. 44, 45, 54, 56, 57, 94, 95. [I. 133, 136, 137. 158, 164, 165. 284, *& ſuiv.*

(*b*) *Silhon*, Miniſtre d'Etat, *Liv.* I. *Diſcours* XI. pag. 88. *Edit de Holl.* 1639.

(*c*) Tom. I. pag. 27. [I. 78, 79.]

» qu'aiant toûjours une (*a*) plume & de l'encre
» au chevet de ſon lit, il ne ſe reveilloit jamais
» qu'il ne mît par écrit quelques remarques ſa-
» vantes, pieuſes, ou utiles pour le Gouverne-
» ment de l'Empire, ſur ce qu'il avoit lû le jour
» précedent. Comme il avoit attiré à ſa Cour,
» par l'éclat de ſon mérite, & par ſes libéralitez,
» les plus habiles gens de l'*Europe*, il eut un ſoin
» particulier de recueillir tous les jours ce qu'il
» entendoit dire de plus ſpirituel & de ſublime
» à ces grands hommes. Il excelloit ſur tout
» dans la Muſique, & dans la Poëſie; & c'eſt
» à ce Prince qu'on attribuë le Poëme ſur la
» mort du fameux *Roland* ". Mais ce Poëme, intitulé, *Rolandi epitaphium*, eſt regardé par les habiles gens comme ſuppoſé par un impoſteur inſigne; (*b*) & on ne convient pas plus de quelques autres qui portent le nom de *Charlemagne*.

Je ſuis ſurpris qu'on n'aît rien dit ſur le prétendu Mariage d'*Imma*, ou *Emma*, Fille naturelle de cet Empereur, avec *Eginart*, ſon Chancelier, & qui a écrit ſa Vie. Mr. *Heiſs* rapporte ce fait comme indubitable, auſſi bien que l'avanture Romaneſque, dont on l'a aſſaiſonné. Mais pluſieurs Savans, qui en ont examiné les fondemens, en ont (*c*) prouvé la fauſſeté d'une ma-

(*a*) On peut voir EGINHART, *De Vita* CAROLI MAGNI, & là-deſſus les Commentateurs, dans l'Edition *Variorum* de Mr. SCHMINCKE.

(*b*) Voiez les mêmes Nôtes ſur EGINHART, pag. 131.

(*c*) Voiez ſur tout la *Diſſertation Hiſtorique* de Mr. SCHMINCKE, ſur la *Vie* & les *Ecrits* d'EGINHART; à la tête de ſon Edition de la Vie de CHARLEMAGNE.

maniére à ne laiſſer aucune reſſource aux Eſprits crédules.

L'Empereur ALBERT I. *dit le* Triomphant, *à cauſe de ſa généroſité, de ſa valeur, & de pluſieurs Batailles qu'il gagna ſur ſes Ennemis, fut auſſi ſurnommé* le Borgne, *parce qu'aiant eu ſa jeuneſſe avallé du poiſon, dont il faillit à mourir, & les Medecins l'aiant fait ſuſpendre par les pieds la tête en bas, pour le lui faire vomir, il n'en put être ſi bien quitte, qu'il ne lui en coûtât un œil.* Sur ces paroles de Mr. *Heiſs*, l'Editeur de *Paris* (*a*) avoit dit: " Les ſoupçons de ce poiſon tombé-
" rent ſur *Conrad*, Evêque de *Saltzbourg*, & ſur
" *Othon*, Duc de *Baviére*, à qui l'ambition a-
" voit donné des vuës ſur la Dignité Impériale.
" Quoi que cet attentat paſſât pour conſtant, le
" Conſeil d'*Albert* crut qu'il étoit à propos de ne
" point éclatter, pour éviter de plus grands maux". Voici comment on redreſſe cela dans la nouvelle Edition. " La plûpart des Hiſtoriens préten-
" dent, qu'il ne fut pas poſſible de connoître
" l'Auteur de cet attentat. La raiſon que l'on
" donne ici, pour faire tomber le ſoupçon ſur
" le Duc de *Baviére*, n'a guéres de fondement.
" Quelles vuës pouvoit avoir ce Prince ſur la di-
" gnité Impériale en 1295. au milieu du régne
" de l'Empereur *Adolphe*? Et quand il en auroit
" eû quelques-unes, étoit-ce le Duc *Albert*,
" qu'il auroit cherché à empoiſonner? Il y a ap-
" parence que ce qui a trompé l'Auteur de cette
" remarque, c'eſt d'avoir cru, ſur le témoigna-
" ge

(*a*) Tom. I. pag. 143. [II. 132, 133.]

„ ge de Mr. *Heiſs*, que le Duc *Albert* avoit été
„ empoiſonné dans ſa jeuneſſe. Or c'eſt ce qu'on
„ ne peut dire: car ce fut en 1295. environ trois
„ ans avant qu'on l'appellât à l'Empire, qu'il
„ fut empoiſonné à *Vienne*, dans ſon propre Pa-
„ lais, en dînant ".

FRIDERIC III. alla en *Italie*, l'an 1452. au devant de la Princeſſe *Eléonor*, Fille du Roi de *Portugal*, qui lui avoit été promiſe en mariage. Les Nôces ſe firent à *Rome*, où les Mariez furent couronnez. On ſupplée ici, dans le Texte, pluſieurs circonſtances (*a*) remarquables de ce voiage, entr'autres le Serment, que *Frideric* prêta à *Sienne*, ſur la demande que lui en firent des Légats du Pape; lui repréſentant, qu'il étoit de droit & d'un uſage ancien, que les Empereurs fiſſent ſerment au Pape, avant que d'entrer ſur les Terres du *Patrimoine* de *St. Pierre*. On rapporte en original, dans une Note, la Formule du Serment. Et ſur ce que *Frideric* paſſa une nuit ſous des tentes devant la Ville de *Rome*, avant que d'y entrer, ſelon une ancienne coûtume; on remarque, que „ rien n'eſt plus incer-
„ tain que l'origine de cet uſage. Quelques-
„ uns diſent, que les Empereurs n'entroient point
„ à *Rome* auſſitôt leur arrivée devant cette Ville,
„ afin de donner le tems au Pape de preſcrire ſes
„ ordres, pour prévenir le tumulte que pour-
„ roit cauſer une entrée précipitée. D'autres
„ diſent, que les Empereurs eux-mêmes pre-
„ noient ce tems-là, pour connoître la diſpoſi-
„ tion

(*a*) Tom. I. pag. 290. [II. 273, *& ſuiv.*]

„ tion des esprits des *Romains*. Enfin, d'autres „ veulent, que l'on aît fait un usage mystérieux „ d'une chose, qui s'étoit pratiquée deux ou „ trois fois sans conséquence ". Dans une autre Note, on observe, que *Frideric* fut marié & couronné Empereur le 18. *Mars* 1452. (& non pas le 15. comme dit Mr. *Heiss*) car en ce 15. jour, il fut seulement couronné en qualité de Roi de *Lombardie*; sur quoi on ajoûte les raisons qui obligérent l'Empereur à demander que cette Cérémonie se fit à *Rome*, non à *Milan;* & le nouveau serment qu'on exigea de lui en cette forme laconique: *Ego* FRIDERICUS, Rex *Romanorum, futurus Imperator, juro, me servaturum* Romanorum *bonas consuetudines. Sic me Deus adjuvet.*

Au sujet des Guerres entre l'Empereur CHARLES-QUINT, & le Roi de *France* FRANÇOIS I. on (*a*) rapporte deux réponses remarquables du dernier Prince. " CHARLES V. „ s'étant plaint au Pape, & aiant reproché, dans „ ses Manifestes, à *François I.* d'avoir fait allian„ ce avec les *Turcs*, ce Roi répondit: *Que les „ Loups venant chez lui, il lui étoit permis d'ap„ peller les Chiens à son secours.* De même que, „ sur l'étonnement où il avoit marqué être, de „ ce que *François I.* le traversoit dans ses con„ quêtes d'*Afrique*, le Roi lui avoit répondu, „ *qu'il étoit indifférent au Christianisme, que les* „ Turcs *ou les* Maures *y prêchassent les erreurs de* „ Mahomet ".

On

(*a*) Tom. I. pag. 236. [II. 416, *& suiv.*]

On ſait, que, ſous le régne de FERDINAND II. le Général *Tilly*, aiant pris & pillé le Château d'*Heidelberg*, en *enleva la belle & curieuſe Bibliothéque, la plus nombreuſe & la plus célèbre de toute l'*Allemagne. C'eſt tout ce (*a*) qu'en dit Mr. *Heiſs*. On ajoûte dans une Note ce paſſage d'un célèbre Auteur. „ Cette proye a„ voit été guettée dès longtems. Le Pape l'a„ voit jugée digne de ſes ſoins, & déſiré d'étof„ fer la Librairie du *Vatican* d'un ſi rare thréſor. „ Et quoi que le Duc de *Baviére* n'eût pas ap„ prins à donner ni à partager, & eût abbaiſſé „ ſes ſoins juſqu'à dépouiller tous les lambris des „ Maiſons principales de l'Electeur, néanmoins „ le Pape aiant été ſon prémier ſolliciteur pour „ l'Electorat, il fut obligé de ſe porter à cette „ complaiſance, & d'en offrir une bonne par„ tie au Cardinal *Ludoviſio*, aiant affaire enco„ re de *Rome* pour venir à bout de ſes deſſeins. „ De ſorte que cette Bibliotheque fut diviſée au „ mois de *Décembre* de l'an 1622. & chariée „ en partie à *Rome*, en partie à *Munchen*. Un „ Grec, nommé *Léon*, Bibliothécaire au *Vati„ can*, vint exprès à *Heidelberg* pour ce ſujet. Ja„ mais mulets ne portérent une plus précieuſe „ charge de delà les Monts, ſi on a permis aux „ Miniſtres du Pape d'en faire un triage, ſans „ l'avoir escremée auparavant. Au bout, cet„ te partie de la *Bibliotheque Palatine* eſt au„ jourd'hui un des plus riches meubles du *Vati„ can*, & porte encore les marques de l'Héré„ ſie,

(*a*) Tom. I. pag. 292. [III. 104, 105.]

„ ſie, étant logée à part, & marquée d'un E-„ criteau Hérétique de *Bibliothéque Palatine.* „ SPANHEIM, (*a*) *Mémoires*, pag. 261 ". C'eſt ainſi qu'on indique quelquefois les Ecrivains, anciens ou modernes, d'où l'on tire quelque choſe. Il ſeroit à ſouhaitter, qu'on l'eût fait plus ſouvent.

VOILA pour les Notes ſur les trois prémiers Livres, qui contiennent l'*Hiſtoire des Empereurs*; & en voilà auſſi aſſez, pour donner une idée de toutes celles qu'on a ajoûtées au reſte de l'Ouvrage.

Il y en a peu de nouvelles ſur le IV. Livre, & ſur le V. qui traitent de l'*Empire Moderne*, & de ſes révolutions; des *Etats* de l'*Empire*, de leur *diviſion* en trois Colléges &c. Mais ces Livres étoient déjà chargez de celles de Mr. *Bourgeois du Châtenet*, qui ſe trouvent dans les Editions de 1711. & 1715. où il n'y en a point du tout ſur les trois prémiers. On a laiſſé une groſſe faute d'impreſſion, dans cette citation d'une Note (*b*). „ *Abſolutam in Imperatore poteſtatem qui agnoſcat, verè eum in patria natum eſſe oportet*, dit PUFFENDORF, dans ſon Traité *De Statu Imperii German.* Cap. VI. §. 6 ". Que ſignifie ce *verè eum in patria* &c. Toutes les

(*a*) On devoit marquer de quel *Spanheim* ſont ces *Mémoires*. Le Dictionnaire de MORRI parlant de *Frideric*, Réze de *Frideric*, qui fut, comme lui, Profeſſeur en Théologie à *Leide*, & de l'Illuſtre *Ezéchiel*, Baron; lui attribuë des *Mémoires ſur les affaires du tems*. Mais Mr. BAYLE ne dit rien de cet Ouvrage, dans l'article du même *Frideric*.

(*b*) Tom. II. pag. 7. [IV. pag. 347.]

les Editions de cet Ouvrage portent: VERVECUM *in patria* &c. Expreſſion imitée de (*a*) JUVENAL.

On trouve beaucoup plus de nouvelles Notes ſur le VI. Livre, où il s'agit *des Princes, Etats, Villes, & autres Membres de l'*EMPIRE, *en particulier*. On a oublié quelquefois d'y marquer les changemens arrivez depuis l'Edition de 1711, comme, par exemple, en ce qui regarde l'Electeur de *Brandebourg*. On parle du (*b*) feu Electeur *Frideric Guillaume II.* comme régnant encore, & ſans rien dire de ſa Roiauté de *Pruſſe*. Dans le Texte, on a mis ſon Fils & Succeſſeur, avec le titre de Roi de *Pruſſe*; de maniére que le Pére & le Fils ſe trouvent *régner à preſent* l'un & l'autre. Le Roi d'aujourd'hui y eſt même appellé *Frideric Guillaume II.* au lieu de *III. Charles XII.* Roi de *Suéde*, paroît encore ici (*c*) comme *régnant à préſent*.

A l'égard des Piéces qui ſervent à l'Hiſtoire, il n'y a preſque rien de plus, que ſur la *Capitulation* de CHARLES VI. Mais auſſi les Notes ſont ici fort amples, & en grand nombre. On s'eſt fort attaché à expliquer cet Acte, & à faire des réflexions ſur les Régles de Gouvernement qui y ſont preſcrites avec plus de particularitez, de reſerves, & de précautions, que dans les Capitulations des Empereurs précedens. On y pénétre les vuës politiques de la Maiſon d'*Autriche*, que l'on prétend y être inſinuées adroitement.

(*a*) Sat. X. 50. (*b*) Tom. II. pag. 221. [V. pag. 504, 505.] (*c*) Tom. II. pag. 235. [VI. p. 25.]

ment. Mais nous ne pouvons pas nous arrêter à tout cela ; & il vaudroit mieux renvoier les Lecteurs aux Notes mêmes, quand nous ne ſerions pas d'ailleurs obligez de finir un Extrait déjà aſſez long.

Nous ajoûterons ſeulement quelques Critiques déjà faites de certains endroits de l'Ouvrage de Mr. *Heiſs*, & dont on auroit pû faire uſage dans les Notes. Mrs. (*a*) les Journaliſtes de *Leipſig*, en donnant l'Extrait de la prémiére Edition, donnérent auſſi un échantillon des fautes qu'ils y avoient remarquées, en ce qui regarde la Maiſon de *Saxe*. L'Auteur, (*b*) diſent-ils, met au rang des *meilleures places* de l'Electeur, *Pitska* en *Bohéme*, *Bautzen* ou *Budiſſina*, principale Ville de la *Luſace*, & *Dresde*. » C'eſt-là renverſer l'ordre, » & ſauter de *Misnie* en *Bohéme*. De plus, *Pits-*» *ka*, que l'on met la prémiére, eſt certaine-» ment une Ville imaginaire. Nous penſions » d'abord, que l'Auteur avoit eû dans l'eſprit » *Pirna*, ſituée vers les frontiéres de la *Bohéme*: » mais il marque lui-même un peu plus bas cet-» te Ville, avec ſon Château, comme appar-» tenans à l'Electeur de *Saxe*. Il met là *Meiſ-*» *ſen*, ſur une Riviére de même nom, qui n'eſt » qu'un petit Ruiſſeau, preſque inconnu : & » il ne dit rien du grand Fleuve d'*Elbe*, aux » bords duquel *Meiſſen* eſt agréablement placé. » Mr. *Heiſs* dit, que *Jean George I.* Electeur » de *Saxe*, *donna* (*c*) à *Auguſte* de *Hall*, ſon ſe-» cond

(*a*) *Acta Eruditorum*, 1685. pag. 393, 394. (*b*) Tom. II. pag. 205. [V. 448, 449.] (*c*) Tom. II. pag. 204. [V. 446.]

„ cond Fils, *pour ſon appanage, l'adminiſtrature de* MAGDEBOURG &c. Mais on ſait, „ & l'Auteur lui-même (*a*) le remarque ailleurs, „ que l'Archevêché de *Magdebourg* fut ſeulement ajugé au Duc *Auguſte*, comme Adminiſtrateur, pour le laiſſer en propre après ſa „ mort à l'Electeur de *Brandebourg* ".

„ JACOBE'E de *Baviére* (dit (*b*) Mr. *Heiſs*) „ après avoir ſurvêcu quatre Maris ; ſavoir, „ *Jean*, Fils de *Charles VI.* Roi de *France* ; „ *Jean*, dernier Duc de *Brabant*, & même, „ du vivant de celui-ci, le Duc *Homfréde* de „ *Gloceſtre* ; & en dernier lieu, *François Rozelen*, Comte d'*Oſterwaen*, laiſſa par donation „ la *Hollande* & la *Zélande* à *Philippe le Bon*, „ Duc de *Bourgogne* ". Feu Mr. *Bayle*, traitant de cette Princeſſe, dans ſa *Réponſe* (*c*) *aux Queſtions d'un Provincial*, remarqua cinq fautes dans ces paroles. " Il eſt certain (dit-il) que le „ deuxiéme Mari de *Jaqueline* ne fut pas le dernier (*d*) Duc de *Brabant*, & que ſon quatriéme Mari ne s'appelloit pas *François Rozelen*, „ mais *Francon* ou *François Borſel*, & qu'il lui „ ſurvêcut pluſieurs années. Il vivoit encore, „ lors qu'en 1468. on tint l'onziéme Chapitre „ de l'Ordre de la *Toiſon d'or* ; (*e*) mais il n'étoit „ plus

(*a*) Tom. II. pag. 220. [V. 494.]
(*b*) Tom. II. pag. 200. [V. 433.]
(*c*) Tom. I. Chap. I. *pag.* 17.
(*d*) Il laiſſa ſes Etats à ſon Frére, qui mourut ſans poſtérité légitime l'an 1430. C'eſt celui-ci qui a été le dernier Duc de *Brabant*.
(*e*) Voiez *Gollut*, Hiſt. de la *Franche Comté*, pag. 740. 742.

» plus en vie, quand on tint le douziéme Chapitre, l'an 1473. Il eſt certain auſſi que *Jacqueline* mourut l'an 1436. & que le Duc de *Glocester* ne mourut (a) que l'an 1447 ».

Mais quoi qu'on voie par tout cela, qu'il y auroit encore à glaner, après le ſoin que pluſieurs perſonnes ſe ſont données de purger de fautes l'Ouvrage de Mr. *Heiſs*; cela n'empêche pas qu'il ne ſoit au fond très-utile, & qu'on ne l'ait beaucoup perfectionné, ſur tout dans la nouvelle Edition, dont nous avons rendu compte.

ARTICLE IV.

EXAMEN *du* PYRRHONISME, *Ancien & Moderne*. Par Mr. DE CROUSAZ, de l'*Académie des Sciences*, Gouverneur de ſon Alteſſe Séréniſſime le Prince *Frideric* de *Heſſe-Caſſel*, & Conſeiller d'Ambaſſade de Sa Majeſté le ROI de SUEDE, & *Land-Grave* de HESSE-CASSEL. In folio, *pagg.* 776. ſans la *Préface*, & la *Table* des Matiéres. A *La Haie*, chez *Pierre de Hondt*. 1733.

IL étoit bien tems, que quelcun prît à tâche de réfuter en forme le *Pyrrhoniſme*, & de le pourſuivre dans tous ſes retranchemens. Jamais cette Secte ne fit tant de progrès, que de nos jours;

(a) Voïez le P. d'*Orléans*, Tom. II. des *Révolut. d'Angl.* pag. 241.

jours; quoi qu'il semble, que jamais Siécle n'eut autant de lumiéres, propres à l'empêcher de faire fortune. Elle a pris toute sorte de formes, pour se produire, & mis en usage toute sorte de stratagêmes, pour étendre ses conquêtes. On l'a vuë tantôt marcher par des chemins couverts, tantôt lever la tête assez hardiment, & ne se cacher qu'autant qu'il falloit pour dupper les Simples, dont le nombre parmi tout ordre de gens, est plus grand que l'on ne pense. La Philosophie Moderne nous avoit appris à secouer le joug de l'Autorité, & avoit introduit la voie de l'Examen; rien n'étoit plus beau, ni plus utile. Mais sous ombre de cette sage méthode, on n'a examiné, que pour ne trouver rien de certain, & pour chercher à l'infini des difficultez: les plus frivoles ont fourni matiére de triomphe. On n'a rien épargné, on a fait main basse sur tout. Les Véritez les plus capitales, les plus généralement reconnuës de tout tems & par tout païs, ont été celles contre quoi on a fait le plus d'efforts, comme celles qu'on trouvoit les plus incommodes. On a mis à profit la sotte crédulité ou la prévention palpable des Dogmatistes décisifs, qui embrassent comme autant de Démonstrations tous les Préjugez de leur Parti, & toutes les chimeres de leur imagination: & on a pris droit là-dessus contre les idées les mieux digerées des Esprits les plus attentifs à éviter les extrémitez. On en est venu à emprunter des armes de la Révélation même, & à jetter ainsi de la poudre aux yeux du Vulgaire, pendant qu'on sappoit effectivement les fondemens de toute Re-

ligion. On a fait ſonner haut la ſoumiſſion à la *Foi*, en même-tems que tout ce qu'on débitoit, tendoit à perſuader qu'il ne faut rien croire. On a donné le change ſur la nature des Dogmes & des Préceptes renfermez dans l'Ecriture Sainte, en confondant tout exprès ce qu'ils ſont en eux-mêmes dans leur pureté & dans leur ſimplicité, avec les fauſſes Interprétations & les Additions manifeſtes, dont ils ont été défigurez, par l'Ignorance, l'Imprudence, ou la Malice des Hommes.

Cette Philoſophie inſenſée déshonore ſouverainement la Nature Humaine: & ſi l'on pouvoit venir à bout de l'introduire généralement, elle dégraderoit les Hommes fort au deſſous des Bêtes, qui ſuivent exactement l'Inſtinct naturel, que le Créateur leur a donné, pour tenir en quelque maniére la place de la Raiſon. Il étoit donc bien digne d'un Philoſophe Théologien, de plaider la cauſe de la Religion & de la Raiſon, également expoſées aux traits inſultans du Pyrrhonisme.

Nous ne préviendrons point l'eſprit des Lecteurs, ſur le mérite de l'Ouvrage, dont on vient de voir le titre. Le nom de l'Auteur eſt très-connu, & divers Ouvrages, qu'il a mis au jour, peuvent faire d'abord comprendre ce que l'on doit attendre de lui, pour la maniére dont il a exécuté un deſſein de cette nature. On nous avertit, dans la *Préface*, que cet *Examen du Pyrrhoniſme, ancien & moderne*, avoit été compoſé depuis pluſieurs années, pendant que l'Auteur étoit encore à *Lauſanne*, ſa Patrie. Ainſi ce n'eſt pas un fruit précoce: il a eû le tems de mû-

rir

rir dans le Cabinet, juſqu'à la derniére reviſion, que des occupations indiſpenſables, & autres diſtractions, contraignoient de differer.

Il n'y a perſonne, qui ne puiſſe, ſans être devin, penſer d'abord à coup ſûr, que les Ouvrages de Mr. BAYLE doivent faire le principal objet d'un Livre où l'on examine le *Pyrrhoniſme moderne*, conjointement avec l'ancien. Il faudroit être tout-à-fait étranger dans la République des Lettres, pour ignorer, que ce fameux Ecrivain a été un grand *Défenſeur du Pyrrhoniſme*, & que cela n'a pas peu contribué au prodigieux débit de ſon gros *Dictionnaire*, qu'il choiſit pour en faire comme le magaſin de toutes ſes Armes, offenſives & défenſives. Puis qu'il lui a été permis d'attaquer ainſi à ſon aiſe toutes les Véritez, & tous ceux qui les ſoûtiennent, il doit bien être permis de les défendre; & il auroit mauvaiſe grace, s'il vivoit encore, d'être fâché qu'on l'attaquât à ſon tour. Nôtre Auteur proteſte cependant, qu'il diſtingue entre les Ecrits, & l'Ecrivain. (a) *Il eſt très-éloigné, par la grace de* DIEU, *de toute haine pour la perſonne & la mémoire du célèbre Auteur qu'il examine*; & il approuve ce qui avoit été dit d'avance de ſon Ouvrage dans cette (b) *Bibliothéque*, comme une fidéle peinture de la diſpoſition de ſon cœur. Il remarque auſſi, dans ſa *Préface*, que les lumiéres de nôtre Siécle, qui naturellement auroient dû produire de ſi bons effets, pour l'affermiſſement

(a) *Préface*, pag. 4. & dern. (b) Nouvel. Liter. d'*Avril*, *Mai*, *Juin*, 1731. pag. 480, 481.

ment & l'avancement des Connoiſſances ſolides, ont donné lieu par accident au Pyrrhoniſme, à cauſe des *Richeſſes qui ſe ſont répanduës en* Europe, & du *torrent de Vices, qui les a accompagnées.* Des Conſciences, qui n'étoient plus dans les ténébres, & le ſommeil, où l'ignorance tenoit autrefois les Hommes, ſe ſont ſenties pleines de troubles, & bourrellées de reproches. " On " (*a*) s'eſt par-là trouvé réduit à la néceſſité d'opter entre *obéir*, ou *ne pas croire.* Le prémier " parti a paru trop dur; le ſecond a paru com- " mode, & on s'eſt déterminé à le fortifier. Dans " ce deſſein, après diverſes tentatives inutiles, " on s'eſt enfin retranché dans l'aſyle du *Doute*, " ou dans celui de la *Fatalité.* Il en eſt même, " qui ont embraſſé l'un, ſans rejetter l'autre. " *Une fatalité inévitable diſpoſe de nôtre ſort, de* " *nos idées, & de nos mouvemens, & par-là nous* " *affranchit des remors & des ſoins de nous con-* " *traindre; & ſi cette hypothéſe n'eſt pas ſûre, on* " *ne peut non plus la combattre que par des raiſons* " *incertaines.* Telles ſont les diſpoſitions, dans " leſquelles les Ouvrages de Mr. *Bayle* ont ren- " contré les Eſprits; & s'il a fondé là-deſſus le " ſuccès de ſes compoſitions, il faut avouer qu'il " a bien connu le goût de ſon ſiécle. A la vé- " rité cette découverte n'exigeoit pas une gran- " de pénétration; une infinité d'Ouvrages, dont " les partiſans ſe multiplioient tous les jours, ne " l'annonçoient que trop manifeſtement &c ".

L'Ouvrage de Mr. *de Crouſaz* eſt diviſé en trois

(*a*) *Préface*, pag. 1, 2.

trois Parties, & chaque Partie en plusieurs Sections. Dans la *Premiére Partie*, après avoir défini le *Pyrrhonisme*, il traite de ses *Causes*, & des *Remédes* propres à le prévenir, ou à le déraciner. Dans la *Seconde*, il examine les Ouvrages de SEXTUS EMPIRICUS, celui des anciens Philosophes qui a soûtenu le Pyrrhonisme avec le plus de force. Dans la *troisieme* & derniére, seule beaucoup plus longue que les deux précedentes, on vient aux Ecrits de Mr. BAYLE, qui est le *Sextus Empiricus* entre les Modernes.

I. EN (a) commençant, comme il le falloit, par définir le *Pyrrhonisme*, & les *Pyrrhoniens*, nôtre Auteur se trouve arrêté tout d'un coup par la difficulté d'en donner une juste idée, à cause des divers caractéres de ceux qui se jettent dans cette Secte, & des contradictions où ils tombent avec eux-mêmes. Pour sortir de cet embarras, on use ici de la méthode de *Socrate*. On feint un Dialogue entre l'Auteur, transporté par hazard dans quelque coin des *Indes*, & un Philosophe judicieux de ce païs-là, qui fût curieux de savoir sur quel pié les Sciences sont en *Europe*. Par-là Mr. de *Crousaz* trouve moien d'expliquer l'origine & les progrès du Pyrrhonisme; de découvrir les causes qui le produisent, & qui le font paroître sous différentes formes, d'où il résulte quelque chose de monstrueux; de faire sentir la conformité qu'il y a entre les *Pyrrhoniens* & les *Fanatiques*, ou les *Fous*, dont chacun a sa marotte. De tout cela il tire enfin sa définition, ou description.

(a) I. Part. Sect. I. *pagg.* 1--14.

cription. » Les (a) *Pyrrhoniens*, dit-il, tels » que je les conçois, ſont des gens qui parlent » & qui penſent comme les autres Hommes, à » l'exception de deux cas. 1. Dès qu'on com- » mence à s'entretenir ſur quelque Queſtion, de » quelque nature qu'elle ſoit; ils prennent toû- » jours un parti oppoſé à celui des autres; & » perdant entiérement de vuë tout deſſein de s'é- » claircr, ils ne penſent qu'à entaſſer difficul- » tez ſur difficultez, à fuïr la lumiére, & à ſe » dérober aux plus fortes preuves: ils ſont enfin » conſiſter leur plaiſir & leur gloire à ne point » ſe rendre. 2. Il en eſt encore en particulier, » que l'eſprit de doute & de contradiction ſaiſit » ſur tout, dès qu'on leur parle de Religion & » de Morale. Ils ne peuvent ſouffrir ce qui va » à les gêner, & leur *marotte* eſt de vivre dans » l'indépendance, au moins intérieurement. Lors » que quelque choſe les accommode, ils oublient » leur maniére de philoſopher, & ils s'attachent » à ce qui leur plaît, tout comme le reſte des » Hommes. Mais tout ce qui les importune, » leur paroît pour le moins douteux, & de peur » qu'on ne les force à ſortir de ces doutes, & à » convenir de quelque maxime qui les gêne, ils » ſont ſur leurs gardes; & pour ne convenir de » rien, dès que l'occaſion de disputer ſe préſen- » te, on ne ſauroit alleguer aucune propoſition, » qu'ils ne ſe trouvent prêts de la combattre...., » Il y a une infinité de choſes ſur leſquelles un » Pyrrhonien ne doute pas. Il ſent ſon exiſten-

» ce

(a) Pagg. 13, 14.

„ ce & ſes forces; il connoît ſa Maiſon & ſes
„ Biens; il calcule ſes revenus; il eſt perſuadé,
„ qu'il calcule bien, & qu'il ne s'eſt point trom-
„ pé ſur un paiement qu'il a fait, ou qu'il a re-
„ çû. Mais dès que vous mettrez en queſtion
„ une de ces Véritez qui ne lui plaiſent pas, &
„ que vous prendrez le parti de l'affirmer, ſon
„ humeur contrediſante le reprendra, & il diſ-
„ putera contre vous, ſur toute ſorte de ſujets,
„ tout comme s'il doutoit en effet que vous euſ-
„ ſiez raiſon, & qu'il en eût douté toute ſa vie".
Ce que nôtre Auteur dit là, me fait ſouvenir d'un mot de l'Auteur de l'ART DE PENSER, qui a appellé (*a*) le *Pyrrhoniſme, une Secte de Menteurs.*

De la maniére dont nôtre Auteur vient de repréſenter le caractére général des *Pyrrhoniens*; les Raiſonnemens Sophiſtiques, par leſquels ils tâchent de répandre des ténébres ſur les Véritez les plus claires, & d'ébranler la certitude des mieux démontrées, ne ſauroient être les véritables *Cauſes* du Pyrrhoniſme. (*b*) Il faut les chercher dans les mauvaiſes diſpoſitions de leur ame, & dans tout ce qui contribuë à faire naître ou à entretenir le funeſte goût qu'ils ont pour l'Incertitude & pour la Contradiction.

Quoi qu'un état de *Suſpenſion univerſelle* ſoit un état très-imparfait, & qu'on ne peut s'empêcher de le regarder comme tel; la *Pareſſe* & l'*Amour propre* s'en accommodent. La vuë de tant d'Er-

(*a*) Diſcours I. pag. m. 7.
(*b*) Section II. pagg. 14--39.

d'Erreurs où les Savans, en toute sorte de Sciences, se sont précipitez, pour s'être abandonnez à leurs conjectures, flatte la vanité de ceux qui s'imaginent être à l'abri de ce péril dans le Doute. L'Esprit de Dispute, qui, après avoir régné long tems chez les anciens *Grecs*, s'est renouvellé dans les Ecôles des *Chrétiens*, & augmenté même, par un grand nombre de Questions nouvelles, qu'une Théologie subtile, jointe avec la Philosophie, donna lieu d'agiter, & cela d'une maniére plus impolie & plus emportée; les termes vuides de sens, qui s'introduisirent dans les Ecôles, à mesure que le goût de l'Eloquence s'éteignoit, & que la Langue Latine devenoit barbare; les progrès constans qu'a fait dans les Ecôles, jusqu'à aujourd'hui, la manie de disputer à outrance sur toute sorte de sujets, uniquement pour avoir à quelque prix que ce soit l'honneur de ne pas demeurer court, & de paroître vainqueur; tout cela ne pouvoit que confirmer puissamment dans le Scepticisme ceux qui y étoient d'ailleurs portez par d'autres motifs.

Bien (*a*) des gens ne se destinent à l'Etude des Sciences, que parce qu'ils les regardent comme un chemin à la *Fortune*. Or est-il nécessaire pour y parvenir, de chercher de bonne foi la Vérité, avec toute l'attention & toute l'application que demande un tel dessein? Bien loin delà: ce seroit très-souvent le moien de reculer ou de ruiner même ses affaires. Il suffit de savoir *ce qui passe pour Vérité*, ce qui est à la *mode*, dans le

(*a*) Pag. 20, 21.

le Païs où l'on vit. On en charge sa mémoire, & on s'en contente si bien, qu'on mépriſe tout le reſte.

L'*Ambition*, (*a*) portée depuis long tems, & preſque par tout païs, juſqu'à vouloir dominer ſur les Eſprits, au défaut des Cœurs, qu'on ne gagne pas ſi aiſément; donne lieu à ceux qui ont été élevez dans une Soumiſſion aveugle, & qui n'ont pas aſſez de courage ou de capacité pour remonter juſqu'aux principes du Vrai, & en découvrir les conſéquences; de paſſer d'une Crédulité aveugle à un Doute univerſel, lors qu'ils viennent à s'appercevoir que tout ce qu'ils avoient cru, n'a d'autre fondement que l'Autorité de quelques Hommes très-ſujets à l'erreur. Cela arrive ſur tout en matiére de Religion. Veut-on ſe faire expliquer les fondemens des Syſtêmes reçus, & des Opinions courantes? Un grave Docteur, que l'on queſtionne là-deſſus, comme un Oracle, & à qui l'on propoſe ingénuëment des difficultez, ſouvent peu inſtruit lui-même, eſt bientôt à bout. S'il avouë, ce qui eſt rare, ſon ignorance ſur la matiére en queſtion, on conclut de là que les autres n'en ſavent pas davantage. S'il ſe dédommage par des Cenſures & des Menaces emportées, comme cela ſe pratique aſſez ſouvent, c'eſt encore pis, il donne beaucoup plus mauvaiſe opinion des ſentimens qu'il veut défendre par des moiens ſi peu convenables. De l'une ou de l'autre maniére, on eſt diſpoſé par là à ſe mettre dans l'eſprit, que ce qui eſt univerſellement reçû eſt univerſellement

(*a*) Pag. 21, *& ſuiv.*

ment douteux. L'*Envie*, effet ordinaire de cette ſorte Ambition, qui exige de tous les autres Mortels un aquieſcement reſpectueux aux Opinions qu'on a une fois embraſſées; ſe joint à tout cela, pour chercher à rendre ſuſpect & odieux quiconque oſe les contredire ouvertement. Or, dès que ceux à qui on porte envie, enſeignent des Véritez, on y ferme les yeux, & on aime à en douter.

Une *mauvaiſe méthode d'étudier* (a) eſt auſſi capable de jetter dans le Pyrrhoniſme, des perſonnes mêmes qui ont un bon génie, & un déſir ardent d'aquérir des Connoiſſances. On veut tout ſavoir, tout lire, & tout apprendre en même tems: on ne peut ainſi rien digerer, ni juger de rien comme il faut. On remplit ſa mémoire d'un cahos, où une infinité de choſes incertaines ſe trouvent pêle-mêle avec les Véritez dont on eſt le plus fortement convaincu. Lors qu'on vient enſuite à s'en appercevoir, & qu'on veut démêler tout cela, le travail paroît trop fatigant: on s'impatiente, on ſe laſſe, & d'autant plus qu'on a plus ſouvent occaſion de ſe détromper des Erreurs que l'on avoit pris pour des Véritez. On discontinuë donc un examen pénible, après lequel on prévoit que ce que l'on ſauroit ſe réduiroit à peu de choſe. Le plus court eſt de regarder tout ce qu'il y auroit encore à revoir, comme un tas de vraiſemblances. On prend ce parti commode, & on n'étudie plus que pour s'amuſer.

Le

(a) Pag. 22, *& ſuiv.*

Le *goût pour la diſſipation*, fait que d'autres débuttent par là, & ſe contentent toute leur vie d'Etudes ſuperficielles. Le moien d'approfondir ainſi les Sciences, & de diſtinguer le Certain d'avec l'Incertain? Il faut bien alors, pour couvrir ſon ignorance, faire regarder toutes les Sciences comme pleines d'incertitude.

D'autres, par *légéreté d'eſprit*, ſe rebuttent bientôt des difficultez qu'ils trouvent à s'aſſûrer de quelque choſe. Une Erreur, où ils ſeront tombez, & dont ils s'appercevront, ou qu'on leur aura fait remarquer, les découragera auſſitôt; & pour s'épargner deſormais une telle mortification, auſſi bien que la peine d'un examen, qui pourroit avoir les mêmes ſuites, ils aimeront mieux déſeſperer de rien trouver de certain. Diſpoſition bien oppoſée à la force d'Ame, & à la grandeur de Génie, qui, en formant un deſſein, conſidérent ſeulement s'il eſt digne de nos déſirs, de nôtre attention, & de nos efforts, tel qu'eſt ſans doute la Recherche de la Vérité: après quoi rien ne coûte, rien ne paroît trop pénible; on met à profit jusqu'à ſes fautes, pour être plus en garde contr'elles, & pour les éviter déſormais plus aiſément.

L'*empreſſement exceſſif d'apprendre* fait quelquefois que, par impatience, on bâtit trop tôt des Syſtêmes, dans leſquels on vient à trouver enſuite du faux ou de l'incertain, à cauſe de quelques Suppoſitions ou de quelques Conſéquences peu juſtes, qu'on a admiſes. L'Auteur d'un tel Syſtême, & ceux qui en avoient admiré l'art, ne peuvent ſe conſoler alors qu'en

ſe perſuadant qu'il eſt inutile de chercher la Vérité, puis qu'après avoir cru ſi bien la tenir, elle leur échappe.

Il reſte encore trois cauſes du Pyrrhoniſme, ſelon nôtre Auteur: l'*indifférence ſur l'intérêt qu'a le Genre Humain au progrès des Connoiſſances ſolides*; l'*éloignement des Hommes pour la Religion*; & enfin la prodigieuſe *diverſité d'Opinions & de Coûtumes*, qui régnent dans le monde. Il ſeroit trop long d'indiquer les reflexions que nôtre Auteur fait là-deſſus, & il vaut mieux qu'on les liſe tout entiéres dans l'Original. De ces trois derniéres Cauſes, la ſeconde, qui eſt la plus ſenſible & la plus commune, fait autant d'honneur à la Religion, que de déshonneur aux Pyrrhoniens; puis que, pour ſe débarraſſer du joug des Devoirs de la Morale, qui ſont la partie la plus eſſentielle de la Religion, ils ſont réduits à renoncer aux plus pures Lumiéres de la Raiſon. Pour ce qui eſt de la diverſité d'Opinions & de Coûtumes, c'eſt une Cauſe de Pyrrhoniſme, avouée des Pyrrhoniens mêmes, puis que c'eſt une de leurs grandes Objections; & nôtre Auteur a occaſion dans la ſuite d'en traiter fur ce pié-là plus d'une fois. J'oſe dire néanmoins, que, quelque ſpécieux que ſoit cet argument, & quoi que bien des gens en ſoient éblouïs, il n'en eſt point de plus frivole, quand on l'examine de près.

Les Cauſes du mal une fois trouvées, il faut penſer aux *Remédes*; & s'il y en a, il eſt aiſé alors de les indiquer. (a) C'eſt ce qui a lieu ici.

(a) Sect. III. pagg. 39--56.

ici. Les Causes du Pyrrhonisme, qu'on a prouvées & détaillées, mènent elles-mêmes à la découverte des Remèdes; & l'usage de ces Remèdes est très-possible, puis qu'il ne demande que l'attention & la volonté de ceux qui en ont besoin. Un *amour dominant de la Vérité*, rendra également soigneux d'éviter l'Erreur, & prompt à embrasser le Vrai, lorsqu'il se présente: il animera à la diligence & la circonspection nécessaires pour s'assûrer de l'avoir trouvé: il rendra attentif à séparer le Certain d'avec l'Incertain, & il reprimera les mouvemens d'Impatience, qui jettent dans le découragement: il donnera de l'aversion pour l'humeur contredisante: il portera à consulter les personnes sages & éclairées, & à profiter de leurs avis & de leurs lumiéres.

Un Esprit ainsi disposé, comprend aisément la nécessité de se conduire par ordre dans ses recherches; de ne point se précipiter à bâtir des Systêmes; d'être en garde contre les illusions de l'Esprit de Parti, qui affectionnent à certains sentimens, & font haïr tout ce qui y est contraire; d'établir distinctement l'état des Questions qu'on examine, & de ne s'en écarter jamais.

On peut toûjours, si l'on veut, se mettre dans de telles dispositions. Mais le plus sûr est, d'y être formé de bonne heure; & c'est à quoi servira une bonne Education. Rien n'est plus propre à prévenir les Causes du Pyrrhonisme.

Ces Remèdes sont si nécessaires, que, si on les néglige, on peut tomber dans un Pyrrhonisme, que l'habitude & l'obstination rendent in-

curable. Il y a néanmoins des moiens d'empêcher qu'il ne devienne tel, & qu'il ne ſe répande; c'eſt que les perſonnes raiſonnables, qui aiment la Vérité, témoignent de l'éloignement & du mépris pour les Libertins de cœur & d'eſprit. Sous ombre de politeſſe, & ſouvent par intérêt ou par politique, on fait le même accueil à ces ſortes de gens, qu'aux plus ſages & aux plus honnêtes. Par là on donne lieu de croire, qu'on approuve les discours, dans lesquels ils ſe plaiſent à débiter directement, ou indirectement, leur Scepticiſme, ſur tout en matiére de Religion. Eux-mêmes s'en vantent, & en prennent occaſion de ſe faire écouter par des perſonnes, dont le foible génie, ou le cœur mal tourné, ſuccombe bientôt ſous leurs Sophiſmes.

Il y a des gens, qui, pour couper court, voudroient que l'on s'en tînt à la voie (a) de l'*Autorité*, & que les Supérieurs décidaſſent en maîtres les Queſtions ſur lesquelles les Gens-de-Lettres ne ſavent pas convenir. Mais nôtre Auteur n'a garde d'approuver un tel remède: il le trouve pire que le mal. Il en montre au long les fâcheux inconvéniens, auſſi bien que l'incompétence de tous les Tribunaux & Civils, & Eccleſiaſtiques, qui prétendroient impoſer la néceſſité de tenir pour vrai & pour certain ce qu'ils auroient une fois déclaré tel.

Voilà un abrégé fort court de ce que Mr. *de Crouſaz* dit dans cette prémiére Partie de ſon Ouvrage. Pour les deux autres, nous nous contenterons

(a) Pag. 44 & ſuiv.

tenterons aujourd'hui d'indiquer en gros ce qu'elles contiennent.

II. DANS la *Seconde Partie*, on parle d'abord (*a*) de la perſonne & du caractére de SEXTUS EMPIRICUS; on donne une idée générale de ſon Ouvrage intitulé *Hypotypoſes*; & on trace un Tableau du Scepticiſme.

On examine enſuite (*b*) l'un après l'autre, les trois Livres de ces *Hypotypoſes*. Sur le *prémier*, après quelques Réflexions générales, on fait voir les Contradictions où tombe *Sextus*. On prouve, que les Sceptiques, comme lui, penſoient, en bien des occaſions, tout comme les Dogmatiſtes; on découvre leurs ſubterfuges, leur peu de ſincérité, leur réſolution déterminée de ſe dérober à l'Evidence; le but qu'ils ſe propoſoient par-là.

A l'occaſion du (*c*) *Second Livre*, qui fournit de nouvelles preuves de Subterfuges, & de Contradictions, on examine, entr'autres choſes, ſi la diverſité de ſentimens, & les exemples d'Erreurs, ſont un bon fondement du Pyrrhoniſme; s'il faut ſe défier toûjours d'une Faculté qui s'eſt une fois trompée; ſi l'Entendement doit ſe connoître, & ſa maniére d'agir, avant que de pouvoir s'aſſûrer de la vérité de quelque Connoiſſance; ſi l'on peut reconnoître l'Evidence, & comment; ce que c'eſt que *Signe*, & s'il y en a; s'il y a des *Démonſtrations*, générales & particuliéres; quelle conduite on doit tenir avec les

(*a*) Sect. I. *pagg.* 57-61. (*b*) Sect. II. *pagg.* 61-67.
(*c*) Sect. III. *pagg.* 67--84.

les Scèptiques. On traite de la force des *Syllogiſmes*, de l'utilité des *Définitions*; de celle du *Tout*, & de ſes *Parties*, du *Genre* & des *Eſpeces*; de l'utilité de la *Logique* en général. Quoi que la derniére Partie de l'Ouvrage ſoit toute contre Mr. *Bayle*, ce Philoſophe vient ici aſſez ſouvent par occaſion, auſſi bien que dans la prémiere Partie. C'eſt autant de fait, & cela ſert à diminuer le grand nombre de choſes, qui fourniront matiére à la critique ou aux réflexions de nôtre Auteur.

Sur le (*a*) troiſiéme & dernier Livre des *Hypotypoſes*, on répond principalement aux Objections & de *Sextus*, & de Mr. *Bayle*, contre l'*exiſtence des Corps*, & de l'*Etenduë*: On prouve la *Diviſibilité de la Matiére à l'infini*, l'exiſtence du *Mouvement*, & d'une *Cauſe Prémiére*: on examine en particulier les Objections de Mr. *Bayle*, au ſujet du *Mouvement*. On explique la nature, les propriétez, & les différentes ſortes de Mouvement. On fait des Réflexions ſur le *Repos*, ſur le *Lieu*, ſur le *Tems* & ſon infinité, ſur l'exiſtence des *Nombres*, ſur la différence du *Bien* & du *Mal*, ſur le cas qu'on doit faire du *Conſentement des Hommes*, & de leurs *Coûtumes* &c.

On vient (*b*) enſuite au Traité de *Sextus*, intitulé, *contre les Mathématiciens*, c'eſt-à-dire, contre ceux qui font profeſſion d'enſeigner les Arts & les Sciences, & d'apprendre ainſi aux Hommes quelque choſe: car, telle étoit l'étenduë

(*a*) Sect. IV. *pags.* 85--152. (*b*) Sect. V. *pags.* 153--192.

duë du terme Grec, qui, transporté dans nos Langues vulgaires, a été restreint à une partie de ce qu'il signifioit originairement.

En défendant les Arts & les Sciences contre les attaques du Philosophe Pyrrhonien, on passe rapidement sur ce qu'il dit de la *Grammaire* & de la *Rhétorique*, où il y a bien de l'arbitraire. Mais on n'a garde de laisser sans réponse aucune de ses Objections contre la *Logique*; à moins qu'on n'eût eû déja occasion de les refuter. Cela donne lieu de défendre plusieurs Vérités particuliéres, dont *Sextus* se servoit comme d'autant d'exemples de l'incertitude des meilleurs Raisonnemens. La réfutation des Objections contre les *Mathématiques*, termine cette Section, & en même-tems la Seconde Partie de tout l'Ouvrage.

III. En commençant l'*Examen* (*a*) *de ce que Mr.* Bayle *a écrit en faveur du* Pyrrhonisme *sur divers sujets, mais très-particuliérement sur ce qu'il importe le plus aux Hommes de connoître avec certitude*; nôtre Auteur témoigne une noble confiance en la bonté de sa cause, & par là il va au devant de l'objection que sa modestie lui fait prévoir, sur ce qu'il a osé se mesurer avec un Ecrivain d'une si grande réputation. Le portrait qu'il donne des talens de Mr. *Bayle*, peut contenter ses plus zélez Partisans, & faire souhaitter aux autres, que ce beau Génie en eût fait un meilleur usage.

Dans la I. Section (*b*) de cette *Troisiéme Partie*,

(*a*) Part. III. pagg. 199--776. (*b*) Pagg. 199--218.

tie, on examine la *Préface* du *Dictionnaire Hiſtorique & Critique*, & l'on parcourt enſuite divers endroits du Corps de l'Ouvrage, qui développent le deſſein & le caractére de l'Auteur.

Mr. *Bayle* a emploié deux principaux artifices, pour publier impunément & inſinuer adroitement ſon Pyrrhonisme. S'il eût compoſé un Ouvrage méthodique, uniquement deſtiné à attaquer tout de ſuite les Dogmes de la Religion & les Régles de la Morale, cela auroit rebuté l'eſprit de quantité de Lecteurs, & la réfutation en auroit été beaucoup plus facile. Il a pris donc le parti de répandre ſes Objections dans un Livre où l'on ne devoit pas les attendre; de les ſemer de loin à loin, comme par occaſion; de les mêler parmi des narrations amuſantes, & ſur tout parmi des obscénitez, ou des contes libres, qui en flattant les perſonnes dont le Cœur eſt gâté ou aiſé à corrompre, diſpoſent leurs Esprits à goûter avidement la force des Difficultez, & à s'y rendre avec plaiſir.

Cependant Mr. *Bayle*, pour ne pas s'attirer à dos les *Théologiens* accréditez, & pour les mettre même de ſon parti, fit ſemblant d'adopter & de défendre de toutes ſes forces leurs Syſtêmes favoris, ſur tout les Opinions les plus rigides, mais les plus conteſtées de tout tems, & les plus fécondes en déciſions, qui fourniſſent un vaſte champ aux Objections d'un Sceptique. Mais il n'a pas ſi bien caché ſon jeu, qu'on ne voie bien, ſi l'on y fait attention, qu'il ſe moque également & des Théologiens, & de leurs Opinions, & de la Religion en général. C'eſt

à

à découvrir ces deux grandes ruſes, que tend toute cette Section. On les fait remarquer en détail dans le reſte de l'Examen, toutes les fois que les Paſſages, qu'on eſt obligé de citer, en fourniſſent des preuves. On réfute ſouvent Mr. *Bayle* par lui-même, & l'on cite bon nombre d'endroits, où il a prononcé ſa propre condamnation.

Dans la Seconde (*a*) Section, on examine les (*b*) *Eclairciſſemens*, par lesquels Mr. *Bayle* voulut faire ſon Apologie, quand il publia la Seconde Edition de ſon *Dictionnaire*. C'eſt pour éviter les repétitions, que nôtre Auteur a ainſi ſuivi un ordre, qui peut paroître renverſé. Il a penſé, qu'à chaque argument qu'il oppoſeroit à Mr. *Bayle*, des Lecteurs prévenus en ſa faveur, diroient en eux-mêmes: *Voilà une Objection réfutée, ou éclaircie, dans l'Apologie de celui que l'on combat.* Par cette raiſon, *il s'eſt*, dit-il, *déterminé à retrancher les faux-fuians, avant que de commencer l'attaque: & d'ailleurs, l'examen de l'Apologie & des Eclairciſſemens, découvre avec évidence le caractére de cette dangereuſe Philoſophie.*

Cette réfutation eſt ſuivie de Remarques (*c*) générales ſur le *Pyrrhonisme de Mr.* Bayle, & ſur ſes mauvais effets: le tout prouvé par les caractéres que cet Auteur donne de lui-même dans ſes Ouvrages.

On vient enſuite à examiner pié-à-pié ce qui ſe trouve répandu dans les Ouvrages de Mr. *Bayle*,

(*a*) Pagg. 239-288. (*b*) Qui ſe trouvent à la fin du IV. Vol. du *Dict. Hiſt. & Critiq.* (*c*) Sect. III. *pagg.* 289-342.

le, en réduisant à certains chefs, qui sont autant de Sections, les matiéres sur lesquelles il a voulu établir le Pyrrhonisme. Dans la (a) Section IV. qui concerne les *fondemens* du *Pyrrhonisme* en général, & du *Pyrrhonisme Logique* en particulier, on prouve contre ce Pyrrhonien Moderne, Qu'il y a des choses évidentes, & que l'*Evidence* est convaincante: Qu'elle ne se trouve point en opposition avec les Véritez Révelées, & que sa *Certitude* peut s'accorder avec quelque sorte d'*Obscurité*. On représente Mr. *Bayle* en contradiction avec lui-même, & avançant d'une maniére très-affirmative des Propositions qu'il prouve avec évidence &c.

La (b) Section V. traite du *Pyrrhonisme Historique*, sur lequel on fait que Mr. *Bayle* commença à découvrir de bonne (c) heure son panchant au Scepticisme, qui se manifesta ensuite de plus en plus dans ses nouveaux Ouvrages. Nôtre Auteur établit ici les caractéres, par lesquels on peut s'assûrer de la Vérité d'un *Temoignage*, & distinguer les *Faits* certains d'avec ceux qui sont faux ou douteux. Il tire des Ouvrages mêmes de Mr. *Bayle*, dequoi appuier la solidité de ces Régles, & allégue, entr'autres endroits, l'article de SPINOZA, où les Notes du *Dictionnaire Hist. & Crit.* prouvent contre ce fameux Athée la certitude des Miracles.

Le *Pyrrhonisme Physique* est examiné dans (d) la

(a) Pagg. 342-367. (b) Pagg. 368-382. (c) Dans la *Critique générale de l'Hist. du Calvinisme*. (d) Pagg. 382-389.

la Section VI. On avoit deja répondu à une partie des Objections que fait Mr. *Bayle*, pour montrer qu'il n'y a point de certitude dans la *Physique*. On achéve ici la réfutation, & on montre les moiens de s'assûrer s'il y a de la vérité dans les Livres qui traitent de cette Science.

Suit le *Pyrrhonisme Moral*. (*a*) On examine ici ce que Mr. *Bayle* a dit du *Mariage*, & de la *Pudeur*; les Objections qu'il tire de l'exemple des *Animaux*, & des *Nations Barbares*; sur quoi il ne s'accorde pas avec lui-même, non plus que sur bien d'autres Régles de Morale, qu'il combat. On fait voir l'accord de la *Philosophie* en matiére de Devoirs avec la *Religion*; & on en explique plusieurs, que ce Pyrrhonien a outrez, sur de fausses interprétations de l'Ecriture. On établit la distinction essentielle du *Vice* d'avec la *Vertu*, & on répond aux Objections que Mr. *Bayle* tire de la *Théologie*, pour ruiner cette distinction.

Dans l'Examen du (*b*) Pyrrhonisme sur l'*Existence de* DIEU, on traite de l'argument tiré du *consentement général des Hommes*, à reconnoître une Divinité, & on montre jusqu'où s'étend la force de cette preuve, en posant, comme il faut, l'état de la question. On défend les preuves directes de cette grande Vérité; & on réfute les Objections fondées sur les *inutilitez* & les *irrégularitez* qu'il paroît y avoir dans le monde. On détruit les avantages, que Mr. *Bayle* prétend tirer du Sýstême des *Natures Plastiques*,

(*a*) Pagg. 387--414. (*b*) Pagg. 414--451.

tiques, de la Doctrine de la *Prédeſtination*, de la difficulté qu'il y a, ſelon lui, à découvrir l'Exiſtence de DIEU &c.

On examine enſuite la queſtion (*a*) Metaphyſique, *Si la Conſervation eſt une Création continuée*? On fait voir, que cette hypothéſe n'eſt nullement néceſſaire, qu'on ne pourroit l'admettre qu'avec certaines reſtrictions; qu'elle n'eſt point fondée à la prendre au pié de la lettre; & que les raiſons de ceux qui voudroient la faire recevoir pour Article de Foi, ne ſont que de purs Sophiſmes. Le Syſtême des *Cauſes Occaſionnelles* vient auſſi ſur les rangs, & quoiqu'on ne l'approuve pas, on montre, que les *Pyrrhoniens* n'en ſauroient tirer aucun avantage &c.

De là on paſſe (*b*) au Pyrrhonisme ſur l'*Ame de l'Homme, & ſon Immortalité*. On répond à l'objection tirée de l'*Ame des Bêtes*; & on montre la différence de cette Ame, d'avec celle des Hommes. On fait des réflexions ſur l'*Union* de nôtre *Ame* avec le *Corps*, & ſur l'hypothéſe de Mr. LOCKE &c.

La queſtion de la (*c*) *Liberté Humaine* eſt traitée enſuite à fond, & cette Liberté défenduë, contre les Difficultez du *Pyrrhonisme*.

On examine après cela (*d*) une des grandes Objections contre la *Providence*, ſavoir, celle qui ſe tire du triſte ſort du Genre Humain dans cette Vie. On oppoſe à cela de juſtes idées de la

(*a*) Pagg. 451--472. (*b*) Pagg. 472--489.
(*c*) Pagg. 490--512. (*d*) Pagg. 513--542.

la *Félicité Humaine*, très-réelle, quoi qu'imparfaite, & qui ſuffiſent pour mettre auſſi à couvert la *Bonté* de DIEU.

Cela méne (*a*) aux autres Objections, que Mr. *Bayle* fait contre la Providence, & qui ſont réfutées avec beaucoup d'étenduë. La grande queſtion de l'*Origine du Mal*, eſt ici traitée; & le *Manichéiſme* refuté au long.

Mr. *Bayle* n'eut rien tant à cœur, que le plan chimérique d'une *Société d'Athées*, qu'il concevoit & vouloit faire concevoir comme pouvant être auſſi bien réglée qu'une Société de gens qui ont quelque Religion. C'étoit-là une de ſes penſées les plus favorites, qu'il tâcha d'établir dans le (*b*) prémier Livre qu'on vit de lui. Il eſt vrai, que là il ſembloit ne comparer ſa Société d'*Athées*, qu'avec une Société d'*Idolatres*. Mais dans la ſuite, & lors même qu'on l'attaqua là-deſſus vigoureuſement, il fit aſſez connoître, qu'il étendoit le paralléle juſqu'à une Société de *Chrétiens*. C'eſt à combattre une telle idée, & les conſéquences déſavantageuſes qui en étoient le but, que nôtre Auteur s'attache avec ſoin dans la Section (*c*) XIV. la plus longue de toutes, où l'on examine le *Pyrrhonisme, par rapport à l'influence de la Religion ſur la Société*. C'eſt un des morceaux les plus utiles & les plus curieux de l'Ouvrage. L'abondance des matiéres ne nous permet pas d'en dire autre choſe.

Juſ-

(*a*) Pagg. 543-594. (*b*) *Penſées ſur les Cométes.*
(*c*) Pagg. 595-720.

Jusqu'ici Mr. de *Crouſaz* avoit laiſſé à quartier les *Entretiens de Maxime & de Thémiſte:* il s'étoit contenté de citer, pour faire connoître le caractére & les ſentimens de Mr. *Bayle*, ſon *Dictionnaire*, & ſes autres Ouvrages, les *Lettres* mêmes qu'on a publiées de lui après ſa mort. Préſentement il vient (*a*) à *parcourir* ces *Entretiens*, la derniére production de l'Eſprit de Mr. *Bayle*, & que la mort, qui ſurvint, ne lui permit pas de pouſſer auſſi loin qu'il auroit fait. Après quelques reflexions ſur les perſonnalitez & l'emportement qui régnent dans ce Livre, marque aſſez évidente que l'*Auteur ſe ſentoit dévoilé & pouſſé à bout;* on examine tout ce qu'il y dit, à quoi il pourroit ſembler qu'on n'a pas ſuffiſamment répondu, ou à quoi il paroît neceſſaire de donner quelque nouvelle replique.

On a reſervé pour une Section (*b*) à part les Articles du Dictionnaire Hiſtorique & Critique, où il eſt parlé de quelques *Perſonnages du Vieux Teſtament*, d'*Adam*, d'*Eve*, d'*Abel*, de *Caïn*, de *Cham*, d'*Abraham*, d'*Agar*, de *Sara*, d'*Abimelech*, de *David*, d'*Elie*, de *Jonas*, d'*Ezéchiel*. Sur tout cela on fait des réflexions, d'un côté, pour critiquer & réfuter ce qu'il y a de mauvais dans les Notes & le Stile de Mr. *Bayle;* de l'autre, pour montrer, que, quand il vouloit, il ſavoit bien ſe tenir dans les bornes d'un Hiſtorien ſage & modeſte.

La derniére Section de la III. Partie, & de

(*a*) Section XV. pagg. 721--741.
(*b*) Sect. XVI. pagg. 741-747.

de tout le Livre, contient un *Examen du Traité Philosophique de la Foiblesse de l'Esprit Humain*, par feu Mr. HUET, Evêque d'*Avranches*, après la mort duquel ce Traité fut imprimé, en 1723. Il n'avoit pas encore paru, dans le tems que nôtre Auteur composa son Ouvrage. Un de ses Amis lui demanda depuis ce qu'il en pensoit, & l'engagea par là à l'examiner avec soin. Au fond la singularité d'un Système de Pyrrhonisme, de la main du Savant Prélat, qui avoit (*a*) donné pour des *Démonstrations* de la Divinité des Livres du Vieux & du Nouveau Testament, tant de choses de la derniére incertitude, demandoit sans doute qu'on ne laissât pas passer sans réflexion cet Ouvrage, quoi que l'Auteur, ou par crainte, ou par une espéce de bienséance, n'ait pas voulu qu'il vît le jour de son vivant, & quoi qu'il ne fasse presque que copier & tourner à sa maniére son *Sextus Empiricus*. Mr. de *Crousaz* nous donne d'abord ici la *Lettre* de l'Ami, qui lui écrivit de *Lausanne*, au sujet de ce Livre, nouvellement imprimé; & la *Réponse* qu'il y fit. Dans cette Réponse, on fait voir, par le caractére du Prélat, par la nature & la méthode de ses Etudes, & par d'autres circonstances de son état, comment il a pû se laisser entraîner au Pyrrhonisme, sans préjudice de sa sincérité & des bonnes qualitez de son cœur, auxquelles on ne prétend donner aucune atteinte. On parcourt ensuite la *Préface* de Mr. *Huet*, & tous les *Chapitres* du Traité, l'un après l'autre,

(*a*) Dans sa *Demonstratio Evangelica*.

tre, en y faiſant des Reflexions plus ou moins étenduës, ſelon que les ſujets le demandent, & ſans repeter rien de ce à quoi on avoit répondu d'avance, en réfutant les deux grands Chefs du Pyrrhonisme Ancien & Moderne.

VOILA' une idée fort générale & fort raccourcie d'un Livre auſſi abondant en matiéres, que celui de nôtre Auteur. Nous pourrons y revenir une autre fois, pour dire quelque choſe de plus particulier ſur la Seconde & la Troiſiéme Partie.

ARTICLE V.

MEMOIRES *concernant la* THE'OLOGIE *& la* MORALE. In 12. pagg. 395. A *Amſterdam*, chez *Herman Uytwerf*. 1732.

IL y a, en tout genre de Science & d'Erudition, des Ecrits, que leur briéveté, ou quelque autre raiſon, fait presque disparoître, de ſorte qu'ils deviennent bientôt rares, & qu'à peine les trouve-t-on dans les Cabinets de quelques Curieux. A la vérité cela vient ſouvent de ce que ces ſortes de Piéces ne vallent rien, ou pas grand' choſe : mais on ne ſauroit nier que d'autres très-utiles, ou même excellentes, ne ſoient quelquefois expoſées au même ſort. Ainſi on doit ſavoir bon gré à ceux qui, en raſſemblant avec choix de tels Ouvrages, les tirent de l'oubli, & les mettent entre les mains de tout le monde. C'eſt

C'eſt ce que l'Editeur des *Mémoires*, dont voici le prémier Volume, ſe propoſe de faire, ſur des matiéres de *Religion*, & de *Morale*. Par la *Morale*, (*a*) il entend " une *Morale Religieuſe*, parce que c'eſt la ſeule qui ſoit fondée ſur des principes auſſi invariables, qu'ils ſont utiles à la Société ". Et les Piéces qu'il a eu ſoin de rechercher, ſont celles où " des gens éclairez ont entrepris de traiter ſéparément certains points fondamentaux de Religion & de Morale, avec une force d'autant plus capable de faire une grande impreſſion, que la lumiére y accompagne la briéveté ". Par là il prétend ſuppléer au défaut de *la plûpart des Traitez ſuivis de Religion & de Morale, qui n'étant faits qu'en faveur d'un certain Syſtéme, on l'y ajuſte, ſans entrer ſouvent avec aſſez de Critique ou de Philoſophie dans des diſcuſſions de faits ou de véritez très-importantes à la Religion & à la Morale; d'où il arrive ou qu'ils ne ſont pas toutes les bonnes impreſſions qu'ils devroient faire, ou qu'ils en font ſouvent de pernicieuſes.* Nôtre Editeur ne ſe borne pourtant pas à recueillir *les Piéces conſidérables par les Véritez qui y ſont prouvées:* il y en joindra de celles qui ont au contraire quelque choſe de remarquable *par les Objections qui y ſont expoſées d'une maniére, capable de nuire à la Vérité, quand on les laiſſe ſans réponſe.* Et afin qu'on ne croie pas que le dernier deſſein contrediſe l'autre, il nous avertit, qu'il eſt bon d'ôter matiére de triomphe à ceux qui prévenus en faveur

(*a*) *Avertiſſement*, pag. 5, 6.

veur de ces ſortes d'Ouvrages faits pour la défenſe de l'Erreur, les prônent à proportion de ce qu'ils ſont rares. D'ailleurs, on veut montrer par là, que *ce n'eſt point un eſprit de Parti qui a fait entreprendre ce Recueil*, mais la perſuaſion où l'on eſt, *qu'il faut examiner les choſes avec d'autant plus de liberté, qu'elles nous intéreſſent davantage; & que la Vérité ne brille jamais mieux, que lors qu'elle ſe tire des plus fortes oppoſitions.* On a donc *cru faire plaiſir à ceux qui l'aiment, de leur donner ici divers Traitez pour & contre, qu'ils auroient eû une peine extrême à raſſembler*; d'autant plus que quelques-uns ſont écrits en diverſes Langues, que chacun n'entend pas toutes, & d'où on les a fait traduire en François.

I. ON voit d'abord ici un (*a*) *Eſſai*, ſur la RELIGION NATURELLE. De la maniére que l'Auteur de cette Piéce s'exprime, il ſemble qu'elle ſoit le réſultat des penſées & des raiſonnemens d'une Société de Gens de Lettres, qui examinoient enſemble les fondemens de la Religion Naturelle, & qui concertoient l'ordre qu'ils devoient tenir dans cette recherche, pour poſer de bons principes, & en ſuivre pas-à-pas les conſéquences, ſelon la méthode des Géométres. *On tâcha d'abord de prouver* ceci, *on vint enſuite à cela* &c. C'eſt le tour, qui régne dans tout l'Eſſai. L'*Exiſtence* de DIEU eſt donc, comme cela doit être, le prémier principe, qu'on y établit. Les preuves communes, qui ſont au fond

(*a*) Pag. 1--65.

fond les meilleures, tirées de la néceſſité de reconnoître une *Première Cauſe*, & un *Premier Moteur*, de la ſtructure, la proportion, l'ordre & l'enchainement des parties de l'Univers; ſe trouvent ici développées en peu de mots, avec beaucoup de force & de netteté. On fait voir de même l'abſurdité de l'hypothéſe de ceux qui veulent que le Monde ſoit éternel.

Après cela, on paſſe aux principales *Perfections* de DIEU, & on les déduit toutes de la ſeule idée de *Créateur du Monde*, dont on a établi la réalité. L'Auteur s'attache ſur tout à détailler les preuves de la *Bonté* de DIEU, ſur quoi les *Athées* & les *Pyrrhoniens* croient trouver matiére à chicaner, & à mettre en déroute les Défenſeurs de la Religion. Après avoir indiqué les marques de cette Perfection, répandues dans les Ouvrages & la Conduite de l'Etre Suprême, on fait, entr'autres, les réflexions ſuivantes: (*a*) " Si DIEU étoit cruel & porté à „ nuire, il n'auroit laiſſé aucune trace de Bonté „ dans le Monde. Les Hommes d'un tempéra„ment enclin à la Cruauté, ne font pas tout le „ mal qu'ils voudroient faire; ils ſont retenus par „ la crainte ou par l'impuiſſance. Mais ſi la „ Divinité ſe plaiſoit à faire du mal, rien ne ſe„roit capable de la contraindre, & de l'empê„cher de ſuivre ſon penchant. Elle a des for„ces ſuffiſantes pour cela, & elle n'a à craindre „ le reſſentiment de perſonne.... (*b*) Il eſt vrai „ qu'il y a des Maux dans le Monde; mais, tout „ comp-

(*a*) *Pag.* 21, 22. (*b*) *Pag.* 22, 23.

„ compté, il y a incomparablement plus de biens.
„ L'amour de la Vie, ſi fortement enraciné
„ dans le cœur de tous les Hommes, en eſt une
„ preuve inconteſtable ; c'eſt un aveu tacite,
„ qu'ils la regardent comme un Bien. En effet,
„ ils la trouvent tous agréable, on en voit très-
„ peu, à qui elle ſoit tellement à charge, qu'ils
„ lui préféraſſent la Mort. D'ailleurs, il faut
„ remarquer, que la plus grande partie de ces
„ Maux ne viennent pas de DIEU, mais des
„ Hommes mêmes, qui ſe les attirent par leur
„ intempérance, par leurs déréglemens, & qui,
„ au lieu de s'entr'aider, ne cherchent qu'à ſe
„ nuire les uns aux autres. Si DIEU s'eſt plu
„ à faire des Créatures Libres, s'il n'a pas cru
„ que cela fût indigne de ſa Sageſſe, on ne lui
„ doit pas imputer le mauvais uſage qu'ils font
„ de leurs Facultez, &c ".

La conſidération de la Nature des Hommes, jointe à celle des Perfections de DIEU, ſert enſuite à découvrir l'exiſtence (*a*) des *Loix Naturelles*, & la diſtinction réelle du *Juſte* & de l'*Injuſte*, de la *Vertu* & du *Vice*. On bâtit ſur les fondemens déja poſez & ſuivis par les meilleurs Auteurs en ce genre. Les Maximes fondamentales de la Morale Naturelle, qui renferment nos Devoirs généraux & envers DIEU, & par rapport à nous-mêmes, & à l'égard des autres Hommes, ſont ainſi établies ſolidement, & ramenées à leurs véritables ſources.

Suit la matiére de (*b*) la *Providence*, c'eſt-à-dire,

(*a*) Pag. 28, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 55, *& ſuiv.*

dire, de la maniére dont DIEU conſerve & conduit le Monde. L'Auteur l'explique, en diſtinguant deux ſortes d'objets, dont la nature toute différente demande auſſi que DIEU agiſſe différemment à leur égard, ſavoir, les *Choſes inanimées & privées de Raiſon*, & les *Etres Intelligens & Libres*. Il réfute, au reſte, la penſée des Théologiens, qui conçoivent la *Conſervation* des Créatures comme une *Création continuelle*.

Reſte l'*Immortalité de l'Ame*, & la *Vie à venir*. (*a*) La prémiére eſt une ſuite de la derniére; & on peut ſe convaincre de l'une & de l'autre, par les ſeules lumiéres de la Raiſon, ſans avoir beſoin d'autre principe que de l'idée d'un DIEU Juſte, & qui a donné des Loix aux Hommes. Car de là il s'enſuit, que " DIEU doit „ dédommager la Vertu des pertes qu'elle fait „ dans le Monde, où l'ordre n'eſt pas toûjours „ obſervé, dans la diſtribution des Biens & des „ Maux. C'eſt une réflexion, que presque tous „ les Payens ont faite au milieu des ténébres, „ qui les environnoient &c ". Cela ſuffit, pour faire comprendre les principes, & la maniére de raiſonner, de l'Auteur de cet *Eſſai*. Tout y marque un Eſprit juſte, qui examine de bonne foi, qui ne ſe rend qu'à l'éclat de la lumiére, & qui laiſſe à quartier les ſubtilitez d'une Métaphyſique creuſe.

II. LA (*b*) ſeconde Piéce de ce Recueil, qui eſt traduite de l'Anglois, a pour titre: REFLEXIONS *ſur la* VERTU, *& ſur le* BONHEUR; Où

(*a*) Pag. 63, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 66-103.

Où l'on tâche de prouver, que le Bien *& le* Mal Moral *ſont fondez ſur la nature des choſes: que l'*Amour propre, *& celui de* Bienveillance, *ſont en nous deux principes d'actions diſtincts, & indépendans l'un de l'autre; que la* Vertu *eſt uniquement fondée ſur l'*Amour de Bienveillance, *& que l'unique moien de ſe rendre heureux dans cette Vie, eſt de cultiver ce principe dans nos cœurs.* On verra dans l'Original, comment l'Auteur prouve la prémiére propoſition, que tant d'Auteurs, ſur tout de ſa Nation, ont approfondie; dans des vuës quelquefois bien différentes. A l'égard de la diſtinction entre le principe de l'*Amour propre*, & celui de la *Bienveillance*, quoi que d'ailleurs étroitement unis enſemble par la nature des choſes; voici à quoi ſe réduit ce que l'on dit là-deſſus: (*a*) " Comme l'Homme par ſa conformation naturelle, eſt un Agent Moral, c'eſt-" à-dire, capable de connoître la nature des " Choſes, leurs rapports, & leurs différences, " il eſt par cela même en état de communiquer " ſans intérêt ſa Félicité, à cauſe de la préfé-" rence qu'elle [*on a voulu dire*, que celle d'autrui] mérite, & à cauſe de la connoiſſance " qu'il a que c'eſt une action noble & aimable, " conſidérée en elle-même, indépendamment " de toute autre conſidération; & il en eſt ca-" pable, s'il en a la volonté..... Si la Félici-" té eſt déſirable pour nous, nous devons auſſi " la déſirer pour autrui. Nous ſommes non " ſeulement convaincus, par le plaiſir qu'elle " nous donne, qu'elle en doit auſſi donner aux " autres,

(*a*) Pag. 76, *& ſuiv.*

„ autres, mais nous ſommes encore diſpoſez à
„ la leur communiquer.... Cela paroît par l'é-
„ motion & le chagrin, que nous ſentons com-
„ me malgré nous, en voiant ſouffrir nos ſem-
„ blables &c..... (*a*) Quoi que les actions de
„ Bienveillance donnent à l'Homme du plaiſir
„ & de la ſatisfaction, ce plaiſir n'eſt que le ré-
„ ſultat, & non la raiſon ou le fondement de
„ ces actions: de même que, lors que l'Hom-
„ me, en travaillant à ſa propre Félicité d'une
„ maniére raiſonnable, donne du plaiſir aux au-
„ tres, le plaiſir des autres n'eſt pourtant pas le
„ fondement ou la raiſon, mais ſeulement le ré-
„ ſultat de ſon action &c..... (*b*) Si un Hom-
„ me cherche à faire du bien aux autres, en par-
„ tie pour l'amour d'eux, en partie pour l'a-
„ mour de lui-même, la vertu & le mérite
„ de ſon action en ſont à proportion dimi-
„ nuez. Et ſi ſon action n'a d'autre fonde-
„ ment que ſon intérêt particulier, elle n'a ni
„ vertu, ni mérite, parce que ce n'eſt pas l'in-
„ térêt propre & l'amour de ſoi-même, mais la
„ Bienveillance ſeule, ſur quoi le mérite & la
„ vertu des Actions ſont fondez. D'où il ſuit,
„ que, ſi l'Homme n'avoit naturellement en ſoi
„ d'autre principe, que l'Amour propre & ſon
„ intérêt particulier, le Mérite & la Vertu ſe-
„ roient incompatibles avec la Nature Humaine.

„ On oppoſera, que cette ſpéculation ren-
„ verſe le Syſtême de l'Evangile, qui porte les
„ Hommes à faire leur devoir par l'eſpérance
„ d'une

(*a*) Pag. 79. (*b*) Pag. 87, *& ſuiv.*

„ d'une récompenſe à venir.... par où les pro-
„ meſſes de l'Evangile ſemblent tendre à nous
„ rendre indignes de la récompenſe, qu'il nous
„ fait eſperer. L'Auteur répond à cela, que
„ le grand deſſein de la Création eſt la Félicité
„ de toutes les Créatures ſenſibles, & que c'eſt
„ pour cela que DIEU a créé cet Univers:
„ mais que, les Hommes ne répondant point à
„ ce deſſein, par l'attachement déreglé qu'ils
„ ont à leur intérêt particulier, & en étouffant
„ dans leur cœur l'affection naturelle pour le
„ bien d'autrui, ce qui eſt la grande ſource de
„ tous les maux qu'ils ſe font les uns aux autres;
„ DIEU, pour leur bien commun, a promis
„ une récompenſe dans une autre Vie, à ceux
„ qui s'étudieront à procurer le bien public, a-
„ fin que, s'ils ne ſont point portez à cela par
„ un principe de Bienveillance, & d'obéiſſan-
„ ce à ſa Volonté, ils le ſoient au moins par
„ l'attente de ce qu'il leur a promis: en quoi
„ l'on ne peut pas dire avec vérité que l'Evan-
„ gile tende à produire en nous un motif vicieux
„ d'intérêt, mais ſeulement qu'il tend à faire fai-
„ re aux Hommes, pour leur propre intérêt, ce
„ qui étant fait par un meilleur principe ſeroit
„ par ſa nature aimable & digne de récompenſe.
„ On répond, en ſecond lieu, que le grand deſ-
„ ſein de l'Evangile, & à quoi ſes Promeſſes
„ tendent & ſont deſtinées, c'eſt de ranimer
„ dans nos cœurs le principe d'Amour de *Bien-*
„ *veillance*, que DIEU y a mis en nous for-
„ mant, pour l'oppoſer au motif déreglé d'*Inté-*
„ *rêt*, qui régne parmi les Hommes, & qui eſt
„ la

„ la ſource de toutes leurs miſéres. Rien n'eſt „ ſi recommandé dans l'Evangile, qu'un eſprit „ d'Amour & de Charité. La Charité eſt non „ ſeulement louable en elle-même, mais elle „ diſpoſe encore les cœurs où elle réſide, à „ contribuer à la félicité & au bien être de tou- „ tes les Créatures; & c'eſt ſeulement à ceux „ qui ſont animez de cet eſprit de Charité, que „ ſont faites les Promeſſes de l'Evangile: de ſor- „ te que ceux qui ſont dénuez de l'amour de „ Bienveillance, n'y ont aucun droit. S^t. „ PAUL en étoit ſi convaincu, qu'il déclare, „ (*a*) que, *quand même il auroit donné tout ſon* „ *bien aux Pauvres, & de plus ſon corps pour être* „ *brûlé, tout cela ne lui ſerviroit de rien, s'il n'a-* „ *voit pas la Charité*..... Outre cela, les Pro- „ meſſes de l'Evangile ſont deſtinées & ſervent „ à rendre plus ſupportables aux Gens-de-bien „ & craignans DIEU, les miſéres & afflictions „ où ils ſe trouvent ſouvent expoſez dans ce „ Monde. Quoi que la Patience & la Réſigna- „ tion ſoient les meilleurs remédes, les plus ca- „ pables de nous ſoulager dans nos ſouffrances, „ & que par conſéquent nous y devons toûjours „ avoir recours, d'autant plus que l'impatience „ & le murmure ne ſont qu'aggraver nos maux; „ cependant l'expérience fait voir que les Hom- „ mes ne le font pas: c'eſt pourquoi l'Evangi- „ le, par ſes Promeſſes, leur met devant les „ yeux une autre Vie, où il n'y aura ni angoiſ- „ ſe ni douleur, où toutes nos larmes ſeront eſ- „ ſuiées,

(*a*) *I. Corinth.* XIII. 3.

„ ſuiées, & où nous ſerons remplis d'une joie „ inénarrable ; ce qui naturellement porte les „ Hommes à la Patience & à la Réſignation, „ ſoûtenus qu'ils ſont par ces glorieuſes eſpéran- „ ces &c ".

III. IV. V. VI. VII. LES *Réflexions*, dont nous venons de parler, ſont ſuivies de cinq Piéces, auſſi traduites de l'Anglois, mais dont on nomme l'Auteur. C'eſt Mr. CHUBB, exemple (*a*) vivant & rare de ce que peut le génie, ſans aucune teinture de Lettres & d'Etudes ordinaires. Car, dans les Piéces qu'on a ici, tirées du Recueil (*b*) de ſes Ecrits, on voit un Eſprit profond & métaphyſique, qui traite les matiéres les plus abſtraites, comme s'il avoit été toute ſa vie ſur les Bancs de l'Ecôle. En voici les titres : QUESTION (*c*) *Préliminaire touchant la Religion, ou Queſtion qui doit de toute néceſſité être déterminée avant toutes les autres qu'on peut faire ſur le ſujet de la* RELIGION. (*d*) SUPPLE'MENT *à cette Queſtion Préliminaire, dans lequel on examine diverſes Objections qu'on y a faites, & dans lequel on défend plus au long la vérité des* PERFECTIONS MORALES *de* DIEU. LETTRE (*e*) *à un Ami, où l'on défend les Perfections Morales de* DIEU, *eû égard au* MAL PHYSIQUE *&* MORAL, *& où l'on examine la Queſtion de la* LIBERTE' *& de la* NECESSITE' *des* Actions Humaines. (*f*) LETTRE *à un*

(*a*) Il eſt Garçon Chandelier à *Exeter*.
(*b*) Publié *in quarto*, à *Londres*, en 1730.
(*c*) Pag. 104-132. (*d*) Pag. 133-188.
(*e*) Pag. 189-266. (*f*) Pag. 267-281.

un Miniſtre, ſervant de Supplément à la Défenſe des Perfections Morales de DIEU; *où l'on examine trois Objections, deux contre la* Sageſſe *& la* Bonté *de* DIEU, *& la troiſiéme contre la Liberté de l'Homme.* LETTRE (*a*) *ſur le même ſujet.* On ne peut qu'être curieux de lire ces petits Ouvrages, ne fût-ce qu'à cauſe du caractére de l'Auteur; & ce caractére même demande pour lui quelque indulgence, ſi l'on trouve qu'il ne ſe tire pas toûjours bien d'affaires. Il ſe donne bien des mouvemens, pour concilier avec la *Moralité*, fondée ſur la *nature des choſes*, & avec les *Perfections Divines*, l'ordre que DIEU donna à *Abraham*, de lui immoler ſon Fils. Peu ſatisfait de la ſolution ordinaire, tirée du droit ſouverain que DIEU a ſur ſes Créatures, & de l'exception que forme ſon Commandement exprès, fondé là-deſſus, à une action qui ſans cela ſeroit criminelle; il en vient à dire, que le Patriarche ne pouvoit raiſonnablement regarder un tel Commandement comme divin, & qu'un Miracle même ne devoit pas ſuffire pour le lui perſuader. (*b*) Voici comment il prétend lui-même ſauver, d'un côté, les Perfections de DIEU, & de l'autre, les *Vertus Morales* d'*Abraham*. L'intention de DIEU, dit-il, n'étoit pas d'être obéï, comme l'événement le fit voir. Si *Abraham* ſe trompoit, en penſant qu'il fût juſte d'obéïr à un tel ordre, cela prouveroit ſeulement la foibleſſe de ſon jugement dans cette occaſion particuliére, & laiſſeroit en leur entier ſes Vertus Morales.

(*a*) Pag. 282-291. (*b*) Pag. 294, *& ſuiv.*

rales. L'Ecriture Sainte ne dit autre choſe, ſi ce n'eſt que DIEU vouloit éprouver ce Patriarche. Après cela, il ne reſte plus de lieu qu'aux conjectures, ſur la fin que DIEU ſe propoſoit, & qui devoit être digne de ſa Sageſſe. En révoquant un ordre, dont il n'avoit pas deſſein que l'exécution ſuivît, il voulut peut-être montrer à *Abraham*, & à toute ſa Poſtérité, la *disconvenance* morale de tout *Sacrifice Humain*; & peut-être auſſi convaincre *Abraham*, que ſon intégrité même, ſi elle n'étoit dirigée par les lumiéres de ſon Entendement, pourroit l'égarer dans ſes actions, comme c'en étoit ici un exemple, ou du moins un cas qui en avoit l'apparence. Nôtre Auteur s'en tient, dit-il, à ces conjectures, juſqu'à ce qu'on lui produiſe de meilleures raiſons, pour expliquer & juſtifier la conduite de DIEU à l'égard du Commandement dont il s'agit.

VIII. LETTRE *à un Ami, touchant le progrès du Déiſme en Angleterre.* (*a*) Ce titre fait voir d'abord, que les réflexions de l'Auteur anonyme de la Lettre, n'intéreſſent que la Nation Angloiſe; mais il dit bien des choſes, qui peuvent convenir aux autres parties de l'*Europe*, où il croit que le *Déiſme* ſe répand encore plus, qu'en *Angleterre*. Tout tend ici à montrer, que la conduite ambitieuſe & intéreſſée des Eccléſiaſtiques, la domination qu'ils veulent exercer ſur les Conſciences, les Opinions Spéculatives & les Pratiques, ſouvent ſuperſtitieuſes, qu'ils font

(*a*) Pag. 299-343.

font regarder comme l'eſſentiel de la Religion, quoi que ce ne ſoient que des inventions de l'Eſprit Humain, contraires à la ſimplicité de l'Evangile ; fourniſſent la principale occaſion aux préjugez, qui entraînent les Hommes dans le Déïſme. Il le prouve par l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé en *Angleterre*, depuis le Régne de *Charles I.* jusqu'à nôtre tems.

IX. LETTRE (*a*) *à un Jeune Miniſtre, touchant les difficultez & les malheurs auxquels on doit s'attendre, quand on veut s'appliquer à l'*Etude *de l'*ECRITURE, *dans le deſſein d'en juger par ſoi-même ; pour faire voir, que, puiſque cette Etude eſt un devoir indiſpenſable, toutes les Sociétez Chrétiennes ſont intéreſſées à éviter, autant qu'il eſt poſſible, les obſtacles qui s'y oppoſent.* Cette derniere Piéce, qui eſt d'abord écrite d'un ſtile ironique, & plein de ſel, mériteroit bien que nous en parlaſſions avec quelque étenduë. Mais nous nous ſommes ſouvenus, que, peu de tems après qu'elle eut paru, Mr. DE LA ROCHE (*b*) en donna un Extrait, où il la traduiſit preſque toute. Je ne ſai pourquoi le nouveau Traducteur a ômis, dans le titre, que la Lettre eſt d'un *Prêtre de l'Egliſe Anglicane.* Le ſavant & judicieux Journaliſte, que je viens de citer, dit, qu'on attribuoit ce petit Ouvrage à *un Théologien diſtingué* ; & que ſept Editions, faites en peu de tems, ſuffirent à peine pour ſatisfaire la curioſité du Public. Celle des Lecteurs François pourra

(*a*) Pag. 344 395. (*b*) *Bibliothéq. Angl.* Tom. I. pag. 204, *& ſuiv.*

ra maintenant être satisfaite.

AU reste, l'Editeur de ce Recueil déclare qu'il avoit en main de quoi donner dès-à-présent plus d'un Volume de semblables Piéces, s'il n'eût pas voulu sonder, par celui-ci, le goût des personnes éclairées; prêt à continuer, ou à abandonner son dessein, selon que le présent qu'il fait au Public sera reçû. Il est difficile de faire l'horoscope des Livres. Leur succès dépend de bien des circonstances, qui n'ont aucun rapport avec le mérite même des Ouvrages, & qui ne prouvent rien pour ou contre.

ARTICLE VI.

AELII ARISTIDIS Adrianensis *Opera omnia, Græcè & Latinè, in duo Volumina distributa; Cum Notis & Emendationibus* GUL. CANTERI, TRISTANI, PALMERII, T. FABRI, SPANHEMII, NORMANNI, *&* LAMB. BOSII; *Adjunctis insuper* Veterum SCHOLIIS, *&* Prolegomenis SOPATRI Apameensis, *ab erroribus ut plurimum repurgatis. Græca cum MSS. Codicibus variis & præstantissimis collata, recensuit, &* Observationes *suas adjecit* SAMUEL JEBB.

C'est-à-dire:

TOUTES les Oeuvres d'ELIUS ARISTIDE, d'*Adrianes*, en Grec & en Latin; divisées

vilées en deux Volumes. Avec les *Notes* & les *Corrections* de GUILLAUME CANTER, de TRISTAN, de PAUMIER *de Grentemesnil*, de TANNEGUY LE FEVRE, de Mr. le Baron de SPANHEIM, de NORMAN, & de LAMBERT BOS. On y a joint des *Scholies anciennes*, & les *Prolégoménes* de SOPATRE *d'Apamée*, purgez de beaucoup de fautes. De la revision de SAMUEL JEBB, qui a conferé le Texte avec divers Manuscrits très-bons, & a ajoûté ses Observations à celles des autres. *Tom.* I. pagg. 572. pour le Corps de l'Ouvrage, 120. pour les *Préfaces*, les Témoignages d'Auteurs, les *Prolégomenes* de *Sopater*, & les *Collectanea Historica* &c. de Mr. JEAN MASSON. *Tom.* II. pagg. 631. A *Oxford*, au *Théatre* de *Sheldon*, 1722. & 1730. Aux dépens de *David Lyon*.

ON avoit grand besoin d'une nouvelle Edition d'ARISTIDE. Il n'y en avoit aucune, qui renfermât tous ses Ouvrages; & la derniére, la seule Gréque & Latine, des Harangues de ce Rheteur, qui font la plus considérable partie de ses productions parvenuës jusqu'à nous, ne pouvoit qu'être fort rare, puis qu'elle fut imprimée à *Genéve*, (*a*) en 1604. Mais avant que de rendre compte de celle, dont on vient de voir le titre, nous croions devoir donner la Vie de l'Auteur; sur quoi nous trouvons ici

(*a*) Apud *Paul. Stephan.* En 3 volumes *in octavo*.

ici de bons matériaux dans une Piéce (*a*) communiquée à l'Editeur, & qui ſuffiroit pour donner un grand relief à ſon Edition.

ÆLIUS ARISTIDE vivoit du tems des *Antonins*. Grec de nation, il eut, comme on voit, un nom Grec, & un nom Latin. (*b*) Celui-ci lui fut donné en l'honneur de l'Empereur ADRIEN, qui le portoit. C'étoit la mode de ce tems-là, & en *Gréce*, & dans l'*Aſie Mineure*, comme il paroît par un grand nombre de Marbres & de Médailles. La Patrie de nôtre Auteur avoit auſſi été appellée *Adrianes*, (*c*) du nom du même Empereur. Cette Ville, pas fort grande, étoit ſituée dans la *Myſie Olympéne*, au pié du Mont *Olympe*, à quatre-cens- (*d*) quarante

(*a*) *Collectanea Hiſtorica*, ARISTIDIS *ævum & Vitam ſpectantia: Ordine, quantum licuit, Chronologico digeſta.* Par Mr. JEAN MASSON, Auteur de ſemblables Recueils, pour les Vies d'HORACE, d'OVIDE, & de PLINE *le Jeune.*

(*b*) Il ſe donna auſſi le ſurnom de *Théodore*; mais ce ne fut que dans un âge avancé, & pour reconnoître par là les *bienfaits du Dieu*, ou d'*Eſculape*, par qui il croioit avoir été conſervé, pendant une longue Maladie, qui fait la plus grande partie de ſon Hiſtoire. Voiez ce qu'il dit lui-même touchant ce ſurnom, *Tom.* I. *pag.* 552, *& ſeqq.* & 600. *Ed. Genev.* Nous citerons toûjours cette Edition, parce que les pages en ſont marquées aux marges de la nouvelle, & qu'ainſi ceux qui n'auront que la prémiére pourront conſulter les Citations, qu'il ſeroit inutile pour les autres de rapporter auſſi aux pages de la derniére.

(*c*) Αδριανοί. Il ne faut pas la confondre avec Αδριανόπολις, comme fait Mr. FABRICIUS dans ſa *Bibl. Gréque*; ni avec Αδριανοθήρα, comme fait Mr. OLEARIUS, dans ſes Notes ſur PHILOSTRATE, pag. 581. ainſi que le remarque & le prouve Mr. *Maſſon*, §. III. *num.* 12.

(*d*) *Ariſtid.* Tom. I. pag. 624, 634.

te ſtades *de* CYZIQUE, *& environ* (*a*) *trois journées de Pergame.*

Le Pére d'*Ariſtide*, car on ne parle point de ſa Mére, parce, dit SOPATER, qu'elle étoit de bas lieu, le Pére, dis-je, s'appelloit *Eudæmon*, ſelon la plûpart des Anciens (*b*) Auteurs. Il étoit (*c*) Philoſophe de profeſſion, & de plus, Prêtre, ou *Grand-Prêtre*, d'un Temple de *Jupiter* qu'il y avoit dans ſa Patrie. Le Fils, dont il s'agit, naquit (*d*) l'an 882. de la Fondation de *Rome*, 129. de nôtre Ere vulgaire, la douziéme Année de l'Empereur *Hadrien*, ſous le ſecond Conſulat de *Juventius* & de *Marcellus*. On ſait très-peu de choſe de ce qui regarde ſon Enfance & ſon Education; il n'en parle lui-même qu'en paſſant, & par occaſion. On le mit en (*e*) nourrice, dans un lieu éloigné d'environ un ſtade de la Maiſon Paternelle, près du (*f*) Temple de *Jupiter Abrettenien*, nommé auſſi *Olympien*. C'eſt celui dont *Eudémon* ſon Pére étoit Prêtre. Il fait mention nommément de ſa Nour-

(*a*) Ibid. *pag.* 628.

(*b*) Car quelques-uns diſoient, qu'*Eudamon* étoit le nom d'*Ariſtide* même, comme il paroît par PHILOSTRATE, *Vit. Sophiſt.* IX. §. I. & SUIDAS, au mot Ἀριστείδης. Mais il y a quelque choſe de corrompu dans le paſſage du dernier Auteur, & Mr. *Maſſon* le corrige heureuſement. §. II. num. 2. (*c*) *Suidas.*

(*d*) Mr. Maſſon déduit cette datte de la déſignation Aſtronomique qu'*Ariſtide* lui-même fait du tems de ſa naiſſance, *Tom.* I. pag. 595. & il s'eſt réglé, pour la fixer, ſur les Tables Aſtronomiques, non imprimées, de Mr. HALLEY, Profeſſeur à *Oxford*. §. IV. *num.* 2. *& ſeqq.* (*e*) *Ariſtid.* Tom. I. pag. 553. B. & 555. A.

(*f*) Voiez Mr. *Maſſon*, §. III. *num.* 10, 11.

Nourrice, qu'il aimoit beaucoup, de ſes Péres nourriciers, des Enfans nourris avec lui. Mais pendant qu'il s'amuſe à débiter ces minuties, il ne nous dit rien de la maniére dont il fut élevé dans la Maiſon Paternelle. Lors qu'il ſortit de chez lui, il alla étudier à *Cotiée*, Ville d'une partie voiſine de la *Phrygie*, ſous *Alexandre*, Grammairien, c'eſt-à-dire, comme nous parlerions aujourd'hui, Profeſſeur en Belles Lettres. L'Oraiſon Funébre, que le Diſciple (*a*) fit depuis de ce Maître, eſt une preuve, qui reſte encore, de la reconnoiſſance qu'il eut pour lui. Et *Alexandre* la méritoit bien, ne fût-ce qu'à cauſe du ſoin qu'il prenoit d'inſpirer à ſes Ecoliers de l'éloignement pour les défauts qu'on reproche depuis long tems à ceux de ſa profeſſion; ſur quoi l'Empereur MARC ANTONIN (*b*) lui a rendu un témoignage honorable. *Ariſtide* s'attacha

(*a*) C'eſt la XLI. du *Tom.* I. pag. 1ɛɑ, *& ſeqq.* & c'eſt de là qu'on apprend qu'*Alexandre* fut ſon Maître en ce genre d'Etude.

(*b*) Il dit, que cet *Alexandre* lui a appris à ne dire point d'injures, à ne pas reprocher avec aigreur un Barbariſme, un Solécïſme, ou quelque autre faute; mais à propoſer adroitement ce qu'il falloit dire, par forme de réponſe à une queſtion, ou comme pour approuver ce qu'on a dit, ou en témoignant vouloir examiner la choſe même, ſans s'attacher aux mots, ou par quelque autre maniére d'avertiſſement indirect & amiable. Παρὰ Ἀλεξάνδρου τοῦ Γραμματικοῦ τὸ ἀνεπίκλητον, καὶ τὸ μὴ δυσδιαίτητως ἐπιλαμβάνεσθαι τῶν βαρβάρων, ἢ σόλοικόν τι, ἢ ἀπηχὲς προσεγκαλούντων, ἀλλ' ἐπιδεξίως αὐτὸ μόνον ἐκεῖνο, ὃ ἔδει εἰρῆσθαι, προφέρεσθαι, ἐν τρόπῳ ἀποκρίσεως, ἢ συνεπιμαρτυρήσεως, ἢ συνδιαλήψεως περὶ αὐτοῦ τοῦ πράγματος, οὐχὶ περὶ τοῦ ῥήματος, ἢ δι' ἑτέρας τινὸς τοιαύτης ἐμμελοῦς παρυπεμνήσεως. De rebus ſuis, *Lib.* I. §. 10.

tacha enſuite à la Rhétorique, ou l'Eloquence, qui étoit le but de ſes Etudes. Il eut pour Maîtres, à *Athènes*, HE'RODE ATTICUS; (*a*) à *Pergame*, ARISTOCLE; & à *Smyrne*, (*b*) POLE'MON. Ainſi, au lieu que ſon Pére fut du nombre des *Philoſophes*, proprement ainſi nommez, qui ne s'attachoient qu'à des Connoiſſances réelles, dont l'objet étoit la Nature, & la Morale; il ſe borna à l'Art de parler & de haranguer: en quoi ſes Maîtres, comme il nous l'apprend (*c*) lui-même, lui prédirent qu'il excelleroit un jour. Auſſi PHILOSTRATE le met-il dans la claſſe des purs *Sophiſtes*, par où on entendoit alors ceux qui faiſoient métier de Rhétorique & d'Eloquence. Le ſens que ce mot a aujourd'hui, pouvoit bien leur être appliqué aſſez ſouvent.

Ariſtide voiagea auſſi, pour acquerir de nouvelles lumiéres, ſelon la coûtume des anciens tems, que l'on obſervoit encore alors dans cette vuë. L'*Egypte* ſur tout étoit un païs, que les Philoſophes & les Gens-de-Lettres croioient le plus digne de leur curioſité. (*d*) Il en fit quatre fois le tour, & pouſſa juſqu'aux confins de l'*Ethiopie*. La lecture d'HE'RODOTE l'y avoit puiſſamment encouragé. Il viſita avec ſoin les *Pyramides*, les *Labyrinthes*, les *Temples*, les *Canaux*; en marquant avec ſoin les meſures, ou copiées des Livres qu'il y avoit là-deſſus, ou priſes

(*a*) *Philoſtrat.* in Vit. §. 1. (*b*) *Suidas*, voc. Ἀριστ. & Διονύσιος, & Πολέμων. (*c*) Tom. III. *Ed. Genev.* pag. 723. (*d*) *Orat. Aegyptiac.* Tom. III. pag. 551, & ſeqq.

prises sur les lieux mêmes, avec l'aide des *Prêtres*, & des *Prophétes* d'*Egypte*. Mais les Mémoires, qu'il avoit dressez, périrent depuis malheureusement. Pendant qu'il étoit dans la *Haute Egypte*, un *Ethiopien* de considération, & Vice-Gouverneur de ces quartiers-là, l'instruisit de bien des choses qui concernoient l'intérieur de l'*Ethiopie*. Il rend compte de tout cela, & de plusieurs autres choses qu'il apprit d'ailleurs, dans une de ses Harangues, qui est des plus curieuses, & où l'on trouve d'ailleurs de quoi corriger ou éclaircir ce que disent de ces païs-là les Géographes Modernes. Mais il y allégue de mauvaises raisons, contre ceux qui croioient dès-lors, que le débordement du *Nil* venoit des pluies d'*Ethiopie*.

Aristide (*a*) passa d'*Egypte* en *Syrie*, & dans la *Palestine*. Il trouva dans celle-ci des *Juifs*, dont il (*b*) fait un portrait horrible dans une de ses Harangues, soit par rapport à leurs sentimens, soit à l'égard de leurs mœurs. Mais du génie prodigieusement superstitieux dont étoit nôtre Rhéteur, comme nous le verrons dans la suite, il ne faut pas s'étonner qu'il aît si mal compris ou défiguré de mauvaise foi les Dogmes de la Religion Judaïque, & dénigré ses Sectateurs, comme des monstres d'impiété & de malice. Ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'il leur fait un crime, entr'autres choses, innocentes ou même louа-

(*a*) *Ibid.* pag. 591, *& seqq.* (*b*) *Orat. Platonic. secund.* Tom. III. *pag.* 514, *& seqq.*

louables, de ce (*a*) qu'ils mépriſent la *Rhétorique*. C'en étoit aſſez à un Rhéteur, pour décrier des gens qui n'avoient pas pour ſon Art, & pour ceux qui l'exerçoient, l'admiration & le reſpect qu'il croioit qu'on leur devoit. Au reſte, Mr. *Maſſon* (*b*) prend occaſion ici du rapport d'*Ariſtide*, de refuter (*c*) TERTULLIEN & (*d*) SAINT JE'RÔME, ſur ce qu'ils ont dit, qu'après la derniére Guerre Judaïque, finie dans les derniéres années d'*Hadrien*, cet Empereur défendit aux *Juifs* de demeurer dans la *Paleſtine*. Il confirme ſa critique par un (*e*) paſſage de (*f*) PAUSANIAS, & un autre de (*g*) CLEMENT *d'Aléxandrie*.

On ne ſauroit fixer le tems précis des voiages d'*Ariſti-*

(*a*) Μεγάλαι φρονοῦντες [οἱ ἐν τῇ Παλαιστίνῃ ἀνατεθεῖς] ἔξω Ῥητορικὴν εἶπειν κακῶς &c. Ibid. *pag.* 515.

(*b*) §. VI. *num.* 8. (*c*) *Adv. Judæos*, Cap. 13. & *Apologet.* Cap. 21.

(*d*) Comm. in *Eſai.* Cap. 6. & in *Daniel.* Cap. 9.

(*e*) Qui appelle les *Juifs*, Ἑβραίους τοὺς ὑπὲρ τῆς Παλαιστίνης: ce que l'Interprête Latin traduit, HEBRÆI, *qui* SUPRA Palæſtinam *ſunt*. Mais Mr. *Maſſon* veut que l'ὑπὲρ doive être rendu par *in*, & non par *ſupra*. Il ſe fonde ſur ce qu'on dit p. e. ἀπὲ τῆς γῆς, pour, *in terra*. Je ne ſai ſi la conſéquence eſt bien tirée. Il me ſemble qu'on auroit dû en alleguer quelque exemple, de *Pauſanias*, ou de quelque autre Auteur Grec. SYLBURGE, qui a marqué dans ſon *Index* Grec les ſens particuliers des Particules, entr'autres d'ἐπὶ, n'a rien trouvé ſur ὑπὲρ. Ainſi on auroit pû ne pas tant donner à une ſimple conjecture, que de condamner là-deſſus fiérement, comme entiérement chimérique (*prorſus vana*) celle que Mr. LE CLERC propoſa modeſtement, & que l'on pourra voir dans ſa *Bibl. Choiſie*, Tom. XI. pag. 160. (*f*) Lib. X. Cap. 12. pag. 828. *Ed. Kuhn.*

(*g*) *Colloſſenſes*, §. VI. *num.* 14, *& ſeqq.*

d'*Ariſtide*, dont nous venons de parler, ni d'autres qu'il fit à *Rhodes*, à *Cnide*, & dans l'Ile de *Cos*. Il paroît ſeulement qu'avant que d'aller en *Egypte*, il avoit viſité *Rhodes*, où les Sciences floriſſoient depuis long-tems, & la rendoient une Ecôle fameuſe, qui forma pluſieurs des plus illuſtres *Romains*.

A l'âge de trente ou trente & un an, nôtre Rhéteur, revenu chez lui, fut attaqué d'une maladie de langueur fort extraordinaire, qui dura long-tems, avec divers accidens très-fâcheux, & quelques intervalles. Ce qu'il en dit lui-même fournit à Mr. *Maſſon* de quoi marquer déſormais des dattes fixes, qui ſervent auſſi à régler le tems des autres circonſtances de la Vie d'*Ariſtide*. Auſſi voit-on les années de cette *Maladie* déſignées, tout comme celles de l'âge de l'Auteur, de l'Ere vulgaire &c.

Ce fut (*a*) en l'année 159. de cette Ere, au retour (*b*) d'un petit voiage qu'il fit à un lieu où il y avoit des Bains chauds, ſur l'*Eſépe*, Riviére de *Phrygie*, qu'*Ariſtide* commença à ſe trouver mal. Il s'étoit ſouvent baigné là, & ainſi il devoit avoir les pores fort ouverts. Il prit un bain froid,

(*a*) *Sem. Sacr. IV.* Tom. I. *pag.* 568, 569.

(*b*) Mr. *Maſſon* prétend, que ce fut pendant qu'il étoit aux *Thermes*, & que la pluie, qu'*Ariſtide* eſſuïa au retour, ne fit qu'*augmenter* ſon mal. Mais il n'y a dans l'Original aucune trace de ce *plus*. *Ariſtide* attribuë uniquement le commencement de ſon mal à ce qu'il ſouffrit de la pluie, *pag.* 569. S'il ſemble le rapporter aux *Thermes*, en diſant, après avoir marqué leur ſituation: *καὶ μοι τὸ σῶμα ἐκεῖθεν ἀρξάμενον ἀνωλίσθη* &c. c'eſt que le voiage qu'il y fit, & d'où il revenoit, en fut l'occaſion.

froid, par une groſſe pluie qu'il eſſuia ſur le ſoir, en approchant d'une Maiſon de Campagne qu'il avoit; & on étoit alors en hyver. Malgré l'incommodité, que cela lui cauſa, peu de jours après il ſe mit en chemin pour l'*Italie* par un mauvais tems, & dans une ſaiſon rigoureuſe. (*a*) Le froid & la fatigue du voiage augmentérent ſon mal, & firent qu'à peine arriva-t-il à *Rome* cent jours après être parti de chez lui. Il eut le plaiſir de trouver là ſon prémier Maître *Alexandre* de *Cotiée*, qui étoit alors, ce ſemble, à la Cour de l'Empereur. Ce Grammairien lui rendit de grands ſervices, & fit tout ce qu'il put pour lui procurer le rétabliſſement de ſa ſanté. Mais les ſymptômes fâcheux ne faiſant qu'augmenter, & réſiſtant à tous les remédes, *Ariſtide* réſolut de s'en retourner chez lui, s'il étoit poſſible. L'état où il ſe trouvoit, pendant le peu de ſéjour qu'il fit à *Rome*, n'empêcha pas qu'il (*b*) n'occupât ſon eſprit à des compoſitions & en vers, & en proſe. Il ne s'étoit point encore appliqué à la Poëſie. Cependant, ſur un ſonge qu'il dit avoir eû, & qui le lui ordonnoit, il médita un Hymne en l'honneur d'*Apollon*, après avoir balancé s'il risqueroit d'entreprendre une choſe comme celle-là, dont il craignoit de ne pouvoir venir à bout. Mais s'étant enfin hazardé, il fit d'abord deux Strophes, puis une troiſiéme, que les Grammairiens appelloient *Epode*. L'Hymne ſe trouva ainſi peu-à-peu achevé. Là-deſſus,

(*a*) *Serm. Sacr. II.* pag. 536, *& ſeqq.* (*b*) *Serm. Sacr.* IV. Tom. I. *pag.* 582, 583.

deſſus, on lui annonça, que c'étoit à point nommé un jour de Fête conſacré à *Apollon*, c'eſt-à-dire, le dernier des (*a*) *Jeux Apollinaires*, qui duroient huit ou neuf jours.

Il publia auſſi à *Rome* un Panégyrique pompeux de cette ſuperbe Ville, que nous avons encore parmi ſes Harangues (*b*). Ce Panégyrique eſt tourné, comme s'il l'avoit lui-même prononcé là publiquement. Mais on n'eſt pas aſſûré, que la triſte ſituation où il étoit pût le lui permettre, quoi qu'il l'eût compoſé à ce deſſein, ou avant que de partir de chez lui, ou en chemin; car il dit au commencement, que, dans ſa route par terre & par mer, il avoit fait vœu de louer *Rome* en public, s'il y arrivoit heureuſement. L'Empereur régnant, dont on juge bien que l'éloge entre dans cette Harangue, étoit ANTONIN *le Débonnaire*; comme on le prouve (*c*) par la maniére dont il le caractériſe.

Environ la fin de *Juillet* de la même Année, 160. de l'Ere vulgaire, *Ariſtide* partit de *Rome* & s'embarqua, ne pouvant ſouffrir le mouvement des voitures par terre. (*d*) Après une longue & périlleuſe navigation, il aborda à *Milet*. Là il ne pouvoit pas ſe ſoûtenir ſur ſes pieds; il lui vint une ſurdité, & il ſe trouvoit fort mal à tous égards. Cependant peu-à-peu il ſe fit transporter par terre à *Smyrne*, où il appella des Médecins, & des (*e*) Maîtres d'Exercice, qui, chez les

(*a*) On les célébroit au mois de *Juillet*.
(*b*) *Orat. in Rom.* Tom. I. pag. 344, *& ſeqq.*
(*c*) *Collectan.* in Ann. 160. *num.* 5, *& ſeqq.*
(*d*) Tom. I. pag. 540, *& ſeqq.* (*e*) Γυμναστὰς.

les Anciens, ſe mêloient auſſi de Médecine. Mais ils ne ſûrent pas même connoître la nature de ſes maux compliquez. Tout ce qu'ils pûrent lui conſeiller, ce fut d'aller à des Bains voiſins; d'autant plus que l'air de *Smyrne* ne l'accommodoit pas. C'étoit au commencement de l'hiver.

Pendant qu'*Ariſtide* étoit à ces Bains, il (*a*) fut, s'il l'en faut croire, honoré pour la prémiére fois d'un Oracle d'*Eſculape*, par rapport à ſa maladie. Nous allons voir déſormais les belles Ordonnances de ce Dieu de la Médecine, qui ſemble ſouvent avoir voulu prendre le contrepié des régles & de la pratique de l'Art, auquel on croioit qu'il préſidoit. Il commande en ſonge au dévot *Ariſtide*, d'aller piez nuds. Nôtre Rhéteur encore endormi, comme s'il veilloit, & que le Songe fût accompli, s'écrie: *Grand eſt le Dieu* Eſculape, *ſes ordres ſont exécutez.* Une autre Divinité, mais femelle, ſe mit de la partie, (*b*) & voulut auſſi preſcrire des remédes. Ce fut *Iſis*, qui dit en ſonge à *Ariſtide*, qu'il devoit lui offrir en ſacrifice deux Oies, dans un Temple qu'elle avoit à *Smyrne*. *Ariſtide* part auſſi tôt, & afin que tout fût prêt quand il arriveroit, comme apparemment il ne pouvoit pas aller fort vîte, il envoie devant lui des gens, à qui il donne ordre de ſe trouver inceſſamment au Temple de la Déeſſe avec deux Oies. Un homme en avoit juſtement ce nombre, & il ne s'en trouvoit point d'autres alors. Ceux qui en avoient

(*a*) *Serm. Sacr. II.* pag. 514, *& ſeqq.*
(*b*) *Serm. Sacr. III.* pag. 565.

voient commiſſion d'*Ariſtide*, vont demander à acheter ces Oies. Le propriétaire répond, qu'il ne ſauroit les leur vendre, parce que la Déeſſe *Iſis* lui avoit ordonné de les garder pour *Ariſtide*, qui devoit venir les ſacrifier. On lui apprit que c'étoit pour cela même qu'on vouloit les lui acheter, & comment la choſe s'étoit paſſée. Cet homme fort étonné de la rencontre des révélations, donna alors ſes Oies, & ſe proſterna en terre. *Ariſtide* en fut inſtruit au tems même qu'il faiſoit ſon Sacrifice. Une Lumiére d'ailleurs, dont la Déeſſe le regala enſuite en ſonge, & autres Signes qu'il ne pouvoit, dit-il, lui-même exprimer, lui firent concevoir un heureux préſage de guériſon. Par deſſus tout cela, le Dieu *Sérapis*, du même païs que la Déeſſe dont il étoit ſi content, & *Eſculape* auſſi, ſon grand Protecteur, lui apparurent de compagnie la même nuit, d'une beauté & d'une taille merveilleuſes, & aiant quelque reſſemblance l'un avec l'autre. Voilà ce que nôtre Rhéteur débite gravement, dans une de ſes *Oraiſons Sacrées*.

L'année ſuivante, 161. de l'Ere vulgaire, *Ariſtide*, (*a*) ſur un nouvel ordre d'*Eſculape*, s'en alla à *Pergame*, où ce Dieu avoit un Temple fameux, qui étoit comme (*b*) ſa Cathédrale en *Aſie*.

(*a*) Tom. I pag. 515, *& ſeqq.*

(*b*) Ἐπὶ τὴν ἐν Περγάμῳ καθέδραν ἤλασεν, dit ailleurs ARISTIDE, pag. 541. Par là Mr MASSON explique le paſſage de l'*Apocalypſe*, II. 13. où il eſt dit, que *le Trône de* Satan *étoit à* Pergame; les Ecrivains Sacrez regardant comme aiant de mauvais Génies, qu'ils appel-

ſon. La prémiére nuit après qu'il fût entré dans ce Temple, le Dieu s'apparut, non pas à lui, mais à ſon Pére nourricier, ſous la figure de *Salvius Julien*, Conſul, (*a*) ou qui l'avoit été. C'étoit un Aſſeſſeur d'*Eſculape*, c'eſt-à-dire, un des Miniſtres de ſon Temple, qui s'y tenoient aſſidûment, pour diſtribuer de ſa part la Santé & les Remédes. Mais ni le Pére nourricier, ni *Ariſtide*, ne ſavoient point encore, qui étoit ce *Salvius Julien*. Après cela, *Eſculape* donna à *Ariſtide* le ſuc d'un certain Baûme, préſent d'un autre Dieu de *Pergame*, nommé (*b*) *Telesphore*. Pour prendre ce reméde, il falloit d'abord le mettre dans de l'Eau chaude, & puis dans de l'Eau froide. *Eſculape* y joignit quelques Purgatifs, compoſez de Raiſins ſecs & d'autres ingrédiens. Il prescrivit encore une infinité de Remédes les uns ſur les autres; ſi bien que nôtre Rhéteur ſe laſſe d'en faire l'énumération.

Mais le Dieu de la Médecine, en prenant un ſi grand ſoin de la Santé de ſon Malade, ne voulut pas laiſſer enfouir les talens de ſon Eſprit. (*c*) *Ariſtide* avoit fait trêve aux Etudes, la prémiére

appelloient ſouvent du nom de *Satan*, ou *Démon*, les faux Dieux du Paganiſme, tel qu'étoit *Eſculape* à *Pergame*, où il avoit ſon *Siége* pour toute l'*Aſie*. GROTIUS avoit déja remarqué, que le *Trône de Satan* ſignifioit le régne de *Satan* à *Pergame*, par la ſuperſtition qu'on y avoit pour l'Idole d'*Eſculape*. (*a*) Voiez les *Collectanea* de Mr. *Maſſon*, ſur cette année, *num.* 3, *& ſeqq.*

(*b*) Voiez les *Collectanea* de Mr. *Maſſon*, ſur cette année, *num.* 6. & l'*Antiquité expliquée*, par le P. de MONTFAUCON, Tom. II. pag. 282. 290, *& ſuiv.* & dans le *Supplément*, Tom. I. pag. 179, 180.

(*c*) *Serm. Sacr. IV.* pag. 573, *& ſeqq.*

re année de ſa maladie, & preſque toute la ſeconde. Pendant qu'il étoit encore à *Pergame*, *Eſculape* l'exhorta & lui commanda pluſieurs fois en ſonge, de ne point abandonner ſes Etudes. *Ariſtide*, en rapportant ceci, long tems après, avoit, dit-il, oublié pluſieurs particularitez du prémier Songe: il ſe ſouvenoit ſeulement des ſuivantes. Le Dieu lui diſoit: *Fais des Harangues, comme* SOCRATE, *comme* DE'MOSTHE'NE, *comme* THUCYDIDE: *cela eſt digne de toi.* Pour l'y animer davantage, il lui fit apparoître un de ceux qui avoient été autrefois celébres dans cet Art: mais *Ariſtide* ne nous en dit pas le nom. Le Dieu lui ordonna en même tems d'aller lui offrir les prémices de ſes Déclamations Scholaſtiques, faites ſur le champ, dans le Portique d'un Temple de la (a) *Déeſſe de la Santé*, qui étoit près d'un Amphithéatre, & où l'on adoroit auſſi *Télesphore*. *Ariſtide* ne manqua pas d'obéir. Un jour qu'on donnoit un Spectacle magnifique d'un Combat de Taureaux, ou quelque choſe de ſemblable, pendant que toute la Ville y aſſiſtoit, & que ceux même du Temple y étoient courus; nôtre Rhéteur reſta dans ce Temple, avec un autre Dévot, nomme *Sédatus*. Celui-ci, originaire de *Nicée*, & qui avoit été Préteur Romain, étoit attaqué d'une maladie, qui avoit quelque reſſemblance avec celle d'*Ariſtide*. Comme ils étoient ſeuls alors, ils

(a) Τγιεία. Voiez encore ici *l'Antiquité expliquée* &c. Tom. I. pag. 188, *& ſuiv.* Et le *Supplément*, à l'endroit déja indiqué.

ils se demandoient l'un à l'autre, selon leur coûtume, si le Dieu ne leur avoit pas donné quelque nouvel ordre. *Aristide* dit alors à *Sédatus*: OUI, *il m'a été ordonné une chose aussi difficile que de voler. Je dois haranguer, & dans ce lieu même, moi qui ai grand' peine à respirer. Je suis bien embarrassé.* QUE *voulez-vous donc faire?* reprit *Sedatus.* QUOI? répondit *Aristide. Il faut bien que je fasse ce que je pourrai. Je vais prendre mon Manteau, & me tenant ici debout, me proposer à moi-même quelque Question. Je parlerai un peu là-dessus, & je m'en irai ensuite. Ainsi je serai quitte de mon engagement religieux.* POINT *cela*, reprit *Sédatus, me voici pour Auditeur: déployez tout vôtre Esprit à haranguer; le Dieu aura soin de vous donner toutes les forces qui vous seront nécessaires. Que savez-vous, si le Songe, que vous m'avez raconté, ne vous promet pas plus que vous ne pensez?* Là-dessus, *Sedatus* lui raconta un miracle, propre à l'encourager. Le Dieu avoit ordonné à un Malade quelque chose de semblable. Pendant que ce Malade parloit, il lui prit une sueur, dont il fut guéri entiérement. Cela acheva de déterminer *Aristide.* Sur ces entrefaites, il vient à point nommé dans le Temple un certain *Biblus*, admirateur des Anciens, & en quelque façon adonné à l'Etude des Lettres. Aussitôt, sans rien savoir de ce à quoi *Aristide* se préparoit, il lui propose, entr'autres, cette question, pour sujet d'une (*a*) Harangue: *Dans*

(*a*) Mr. FABRICIUS, (*Bibl. Grec.* Lib. IV. Cap. 30. pag.

*Dans le tems qu'*ALE'XANDRE *le Grand étoit aux* Indes, DE'MOSTHE'NE *lui conſeille de pouſſer bien ſes affaires.* Auſſitôt *Ariſtide* tire de là un bon augure, en ce que *Démoſthène*, dont le Dieu lui avoit allegué l'exemple, haranguëroit par ſa bouche, & cela ſur une matiére concernant la maniére dont un Roi devoit ſe conduire. Ainſi après quelques momens pour prendre haleine, il ſe mit à déclamer. Les forces lui vinrent, *Eſculape* les lui fourniſſant à merveille juſqu'au bout. Ce fut par où il débuta. D'autres choſes l'encouragérent enſuite de plus en plus à de tels exercices, & ſur tout un Songe qu'il eut; il ne dit pas quand. Il lui ſembla voir le Philoſophe *Roſandre*, homme fort dévot, qui venant de la part d'un autre Philoſophe de grande réputation, avec l'air d'une perſonne inſpirée, & fort empreſſée, parut devant ſon lit, traita ſes Harangues d'excellentes, & après avoir parlé de *Platon* & de *Démoſthène*, lui dit: *Vous avez ſurpaſſé* Démoſthéne, *ſi bien que les Philoſophes mêmes ne ſauroient vous regarder comme au deſſous d'eux.* Ce mot enfla le courage à *Ariſtide*,

pag. 389. Tom. IV.) met au rang des Ouvrages perdus d'*Ariſtide*, cette Harangue faite *in promtu*, & qui ne paroit pas avoir été jamais écrite. Il en fait même deux Harangues. Mr. *Maſſon* le relève là-deſſus, *num.* 2. & avec raiſon. Nôtre Auteur ne laiſſe paſſer d'ailleurs aucune occaſion de critiquer à droite & à gauche tous les Savans qui ſe rencontrent en ſon chemin; de corriger ou d'éclaircir des paſſages de d'*Ariſtide*, & d'autres anciens Auteurs; de faire des Remarques Chronologiques, hiſtoriques, ou ſur quelque autre point d'Antiquité &c. L'Erudition eſt verſée à pleines mains dans ces *Collectanea*.

de, & alluma en lui un désir de s'élever au plus haut point de l'Eloquence; de sorte que, si bien qu'il fît depuis, il croioit toûjours ne pas faire autant qu'il falloit. Un peu après le point du jour de la même nuit, où il eut ce Songe, il s'en alla de bon matin déclamer en public: nouvelle marque d'une intervention d'*Esculape* très-réelle, & sans vision. Ceux qui l'entendirent ainsi pour la prémiére fois, ne sachant d'ailleurs rien du Songe précedent, contribuérent, par leurs applaudissemens, à confirmer *Aristide* dans cet exercice, dont il s'aquittoit si bien à leur gré. Un autre Songe aida à fortifier tous ses Oracles. Il sembloit à *Aristide*, qu'en s'exerçant à déclamer dans les lieux dépendans du Temple de *Jupiter Olympien*, il lui vint dans l'esprit, ou à quelque autre des assistans, que le nom de *Rosandre* pouvoit bien signifier le Dieu *Esculape*; & qu'on le démontroit géométriquement par une Ligne tirée sur la terre, où l'on écrivoit de suite également les noms de *Rosandre*, & de *Théodote*. Ce *Théodote* étoit Médecin. Il signifioit donc *Esculape*. Le nom de *Théodote*, & celui de *Rosandre*, tenoient autant de place l'un que l'autre. Qui pouvoit douter après cela, que *Rosandre* ne signifiât le Dieu? Et le moien de n'être pas frappé d'une telle démonstration? Aussi nôtre Rhéteur ne manqua-t-il pas d'en tirer un argument invincible pour la divinité du Songe où *Rosandre* lui avoit donné de si grands éloges.

Voilà nôtre Déclamateur en train. Il continue à haranguer sur le champ. En commençant à parler, il hésite d'abord, la respiration lui manque:

que: mais avant que de finir ſon Exorde, il ſe trouve mieux, il reſpire librement. A meſure qu'il avance dans ſon diſcours, il aquiert de nouvelles forces, & la légéreté de ſa langue augmente; il parle ſi rapidement, que ſes Auditeurs ont peine à le ſuivre. Cela faiſoit, nous dit-il, un ſpectacle plus charmant, à ſon avis, que les choſes mêmes qu'il débitoit. Je veux bien le croire.

Mais d'autres, que lui, eurent auſſi des Songes à ſon ſujet: tant *Eſculape* avoit à cœur d'empêcher que ſon Malade ne ſe rebuttât de ces exercices oratoires. *Ariſtide* avoit fait connoiſſance & lié amitié, en *Egypte*, avec *Euareſte* Philoſophe, de l'Ile de *Créte*. Celui-ci étoit venu depuis à *Pergame*, pour voir le Dieu. Il dit à nôtre Rhéteur, qu'*Eſculape* l'avoit chargé de l'exhorter à la Déclamation, comme ce qui lui convenoit le mieux. Un Poëte Lyrique, nommé *Hermocrate*, de l'Ile de *Rhodes*, lui apprit auſſi, que le Dieu lui avoit ainſi parlé en ſonge, lors qu'*Ariſtide* avoit diſcontinué un ou deux jours de déclamer en public: ARISTIDE *viendra ſe plaindre, & dire qu'il a mal à l'eſtomac. Pourquoi ne veut-il pas haranguer?* Il fallut donc bien, que nôtre Rhéteur continuât, bon gré malgré qu'il en eût. Mais auſſi le ſecours du Dieu ne lui manquoit pas. Il alla juſqu'à lui prescrire les Poëtes & autres Auteurs, tant Anciens que Modernes, qu'il devoit lire, pour lui ſervir dans ſes Déclamations; & il lui marqua le tems auquel il étoit à propos de faire uſage de quelques-uns. Depuis cela, avec l'aide d'*Eſculape*, tous ces Auteurs furent familiers à *Ariſtide*;

ride; il les poſſedoit ſur le bout du doit. Cependant les plus belles de ſes Déclamations étoient celles qu'il faiſoit en ſonge. Là il entendoit & diſoit des choſes au deſſus de tout ce qu'il diſoit ou penſoit même en veillant. Il les rapporta depuis, autant qu'il pouvoit s'en ſouvenir, dans les Deſcriptions qu'il fit de ſes Songes. Le Dieu voulut néanmoins qu'il compoſât auſſi à loiſir (*a*) des Harangues, & qu'il les prononçât même quelquefois mot-à-mot. Aucune matiére de louange ne devoit manquer à un homme, pour qui *Eſculape* s'intéreſſoit ſi fort.

Dès le commencement, ce Dieu lui avoit expreſſément ordonné de mettre par écrit les Songes qu'il auroit; ce fut la prémiére choſe qu'il lui recommanda. (*b*) Mais il n'en fit rien alors, croiant ne (*c*) pas vivre long tems; outre que l'état d'abbattement où il ſe trouvoit, ne lui permettoit pas de s'occuper à de telles choſes. Dans la ſuite, aiant voulu l'entreprendre, il trouva fort difficile de rappeller tout en détail dans ſa mémoire, & de l'exprimer exactement: ainſi il jugea, qu'il valloit mieux ſe taire, que de défigurer de ſi grandes merveilles par un recit imparfait. C'eſt pourquoi il s'excuſa ſouvent là-deſſus, & auprès de ſes Amis, qui le preſſoient inceſſamment de dire & d'écrire ce qu'il avoit vû dans

(*a*) Tom. I. pag. 581. (*b*) Pag. 512. *& ſeqq.*

(*c*) C'eſt ainſi, à mon avis, qu'il faut traduire les paroles de l'Original : ἀπιςίᾳ τοῦ μὴ περιέσεσθαι: & non pas, comme porte la verſion Latine de CANTER : *quòd ea* [Scripta] *ſuperfutura non foſſe crederemus*. Pag. 511, 512.

dans ſes divers Songes. A la fin néanmoins, après pluſieurs années, il ſe mit à prendre la plume, ou à dicter, quand il n'étoit pas lui-même en état d'écrire. Mais il ne marquoit, ni les dattes, ni les lieux: il lui ſuffiſoit d'obéir tellement quellement à *Eſculape*, tant à cauſe de la foibleſſe où la maladie mettoit ſon corps, que parce qu'il ne ſe ſeroit jamais flatté que le Dieu étendît ſi loin ſes ſoins pour lui; ce qui ſoit dit, ajoûte-t-il, avec ſa permiſſion & celle de la Déeſſe (*a*) *Némeſis*. Comme il n'avoit pas pris à tâche dès le commencement de mettre tout par écrit, lors qu'il y voulut penſer enſuite, il ſe dépitoit, & laiſſoit le reſte, ou de propos déliberé, ou malgré lui. Il cherchoit à reparer cette omiſſion, par quelque autre maniére de plaire au Dieu. Car il fit en ſon honneur plus de trente-mille vers, dont quelques uns périrent dans le déſordre de ſes affaires: & pour les autres, il lui étoit difficile de les retrouver, & de fixer le tems auquel ils avoient été faits. Il parle néanmoins de quelques Parchemins, qui lui reſtoient, & auxquels il renvoie ceux qui voudront s'inſtruire de ſes Songes, dans l'état qu'il avoit pû les décrire.

Parmi (*b*) ces Deſcriptions, il avoit inſeré, entr'autres, une Harangue qu'il fit à la louange de la *Courſe*, lors qu'*Eſculape* lui eut une fois ordonné de courir. On y trouvoit auſſi les éloges de *Minerve*, de *Bacchus*, & autres Divinitez,

(*a*) Ἀδράστια, Déeſſe de l'Envie. Voiez, ſur ces ſortes de façon de parler, dont on ſe ſervoit pour éloigner tout ſoupçon de vanité, les Notes de l'Illuſtre Baron de SPANHEIM ſur le Poëte CALLIMAQUE, pag. 112, 113. (*b*) Pag. 579, *& ſeqq.*

tez, ſelon qu'ils lui étoient inſpirez en ſonge. Il rapportoit bien des queſtions, que le Dieu lui avoit propoſées, avec la maniére dont il lui avoit enſeigné à les traiter, & les paroles qu'il lui avoit ſuggérées, dont il s'étoit ſouvenu exactement. Rien n'étoit plus diverſifié, que l'opération du Dieu à cet égard. Tantôt *Ariſtide* étoit préparé inſenſiblement à haranguer, & forcé à ſe lever de nuit pour cela; comme un Athléte, qui s'eſt exercé le matin au combat. Tantôt il falloit qu'il fît une Harangue ſur un ſujet, dont on ne lui donnoit que le ſimple ſens; quoi qu'il comprît bien qu'il falloit, pour le traiter, beaucoup d'eſprit & d'invention. Avec un tel Maître, qui donnoit tant d'occupation, le Diſciple pouvoit-il manquer d'aquérir une extrême facilité de haranguer ſur le champ? *Ariſtide* le reconnoît, à la gloire du Dieu, & d'autant plus qu'il n'y avoit auparavant que très-peu de diſpoſition. Il en appelle là-deſſus au témoignage de ceux qui le connoiſſoient: & il rapporte l'éloge que lui donna un de ſes Amis, nommé *Pardale*, le meilleur Juge, à ſon avis, en ce genre, que le Ciel avoit permis que lui *Ariſtide* fût malade, pour porter à un ſi haut point la faculté de haranguer, par un effet de ſon commerce avec *Eſculape*. Nous verrons néanmoins dans la ſuite, qu'*Ariſtide* deſapprouvoit lui-même les Diſcours faits ſur le champ.

Pendant qu'il étoit encore à *Pergame*, la troiſiéme (*a*) Année de ſa Maladie, & qu'il pouvoit

(*a*) Année 162. de *Jéſus-Chriſt*.

voit à peine respirer, (a) il apprit, que quelques *Myſiens*, qui étoient venus à main armée, faiſant beaucoup de ravage dans ſa Patrie, s'étoient emparez d'un Fonds de Terre, nommé *Lanée*, que ſes Parens avoient acheté pour lui, près de *Smyrne*, lors qu'il voiageoit en *Egypte*. Le Dieu, qui s'intéreſſoit à tout ce qui regardoit nôtre dévot Rhéteur, ne lui manqua pas en cette occaſion. *Ariſtide* voit en ſonge l'Empereur *Hadrien*, qui l'embraſſoit dans la Cour du Temple d'*Eſculape*, comme un homme qu'il connoiſſoit depuis peu, & qui lui donna de grandes eſpérances du bon ſuccès de ſon affaire. Le Malade éveillé, ſe traîne, comme il peut, au Temple. Le Proconſul *Julien* y vient en même tems, avec *Rufin*. *Ariſtide* parle prémiérement au dernier, de l'injuſtice qu'on lui avoit faite. Puis s'avançant vers *Julien*, dans l'endroit à peu près qu'il avoit vû en ſonge, il lui raconte ſon affaire; *Rufin* ne manquant pas d'y joindre ſes ſollicitations auprès du Proconſul. *Julien* alors inſpiré tout d'un coup, embraſſe *Ariſtide*, comme ſon Ami depuis long-tems, & le prenant par la main, il lui dit, d'avoir bon courage, & de bien ſervir le Dieu; qu'il auroit ſoin de ſes intérêts; & ajoûta-t-il enfin, *On ne ſe moquera pas de nous*. Le Proconſul s'en va auſſitôt à ſon Tribunal, y met ſur le tapis le Procès d'*Ariſtide*, & après peu de discours, témoigne ſon indignation de ce qui s'étoit paſſé, fait mettre en priſon un de ceux qui avoient été du com-

(a) Pag. 515, & ſeqq.

complot pour dépoſſeder *Ariſtide* de ſon bien. Ainſi la Terre fut ajugée à nôtre Rhéteur, par Lettres du Proconſul, à la faveur desquelles il en recouvra la poſſeſſion.

Environ le commencement de l'Automne de la même Année, *Ariſtide* ſe mit en chemin, pour (*a*) aller à *Chios*. Le Dieu l'y envoioit, diſoit-il, pour une purgation. Nôtre Malade partit à regret, comme un homme qui ſe croioit ſans protecteur, dès qu'il ſeroit hors du lieu où étoit le Temple d'*Eſculape*. A *Smyrne*, par où il avoit pris ſa route, on fut fort ſurpris de l'y voir paroître tout d'un coup. Quand il fut à *Clazoméne*, il s'embarqua pour *Phocée*, & eſſuïa, dans cette navigation, une Tempête, qui faillit à le faire périr avec le Vaiſſeau; de ſorte qu'il eut bien de la peine à gagner *Phocée*. La nuit après y être abordé, le Dieu lui ordonna de ſe purger, & lui indiqua le Purgatif dont il devoit ſe ſervir. *Ariſtide* fut purgé, comme s'il eût pris de l'Ellébore, ainſi que le diſoient les Médecins; d'autant plus, ajoûte *Ariſtide* lui-même, que les ſecouſſes de la Tempête avoient mis tout en mouvement au dedans de ſon Corps. Mais, quoi qu'il reconnût que c'étoit à *Eſculape* qu'il étoit redevable de ce qu'il avoit échappé du péril de la Mer, il n'en fut pas quitte pour cela entiérement. Le Dieu lui dit en ſonge, qu'il falloit abſolument qu'il fît naufrage, que tel étoit l'arrêt de la Deſtinée, & que tout ce qui étoit arrivé tendoit-là. Mais en même tems il

(*a*) Pag. 516, *& ſeqq.*

il lui enſeigna un expédient, pour accomplir le ſort inévitable qui l'attendoit, & néanmoins échapper; ce fut de ſe mettre dans une petite Barque, & de la faire renverſer ſens deſſus deſſous, après avoir eû la précaution de tenir tout auprès quelcun, qui le tirât de l'eau, & le ramenât ſain & ſauf au bord. Tout le monde trouvoit cette réſolution bien étrange, & le moien imaginé pour ſe tirer d'un péril, où *Ariſtide* s'expoſoit de gaieté de cœur, fort ſujet à caution. Mais l'heureux ſuccès montra hautement la protection du Dieu, par ordre duquel nôtre Rhéteur s'étoit procuré un Naufrage volontaire. Il reſta encore quelque tems à *Phocée*, *Eſculape* l'y retenant, & l'honorant toûjours de quelques Songes prophétiques ſur divers ſujets. Un jour, entr'autres, *Ariſtide* avoit beſoin de Lait, pour s'en ſervir par ordre du Dieu, & on n'en trouvoit point à cauſe de la ſaiſon; car (*a*) c'étoit le 6. de *Novembre*. On chercha néanmoins; & *Rufus* étant allé à une Maiſon de Campagne, qui lui appartenoit, apprit d'abord qu'une de ſes Brebis avoit mis bas la nuit précedente. Il apporta de ſon Lait à *Ariſtide*.

Enfin le Dieu diſpenſa nôtre Rhéteur du voiage de *Chios*, en lui faiſant voir, entr'autres Songes miraculeux, un Vaiſſeau coulé à fond, & englouti par les ondes. *Ariſtide* retourna de là à *Smyrne*, où *Eſculape* lui apparut, & en même tems *Apollon*, ſous deux noms différens, ſavoir l'*Apol-*

(*a*) Le 14. du ſecond Mois ſelon l'Année des *Aſiatiques*. Voiez les *Collectanea* ſur cette Année, *num.* 4.

l'*Apollon* de *Claros*, & l'*Apollon* de *Pergame*, nommé (*u*) *Callitechne*. Le dernier avoit un Temple, qui étoit le prémier de trois qu'on voioit à *Pergame*. Dans ce Songe, *Eſculape* ſe tenant debout au devant du lit d'*Ariſtide* après avoir fait quelque calcul ſur ſes doits à la maniére des Anciens, dit à ſon Malade, qu'il lui donnoit dix ans, & *Sérapis* trois. Ce nombre de treize paroiſſoit néanmoins faire dix-ſept, de la maniére que le Dieu rangeoit ſes doits. Il ajoûta, que ce n'étoit nullement un Songe, mais une choſe très-réelle, & qu'*Ariſtide* le connoîtroit par l'expérience. C'eſt que ſa Maladie devoit durer treize ans, dont trois étoient déja paſſez; pendant quoi il ſeroit conſervé par la protection d'*Eſculape* & de *Sérapis*. Le Dieu de la

(*u*) Καὶ ὁ Καλλίτεχνης [Ἀπόλλων] παιδαγωγὸς ἦν Περγαμηνοῖς. C'eſt-a-dire, *le Dieu qui a de beaux Enfans*. Pag. 519. Cet endroit eſt remarquable, & peut-être l'unique, qui nous apprend ce ſurnom particulier d'*Apollon*. Mr. *Maſſon* ne dit rien ici; & il faut croire qu'il n'a eû rien à dire, autrement il n'auroit pas manqué de nous communiquer ſes obſervations, ou de renvoier à quelque autre Savant, qui en eût fait là-deſſus. Je ne vois rien non plus de cet *Apollon*, ni de ſon Temple, dans l'*Antiq. Expliquée* par le P. DE MONTFAUCON. Bien plus: le mot même de Καλλίτεχνος ne ſe trouve dans aucun Lexicographe. Mr. *Ebb*, dans une Note ſur ce paſſage, ſe contente de remarquer, qu'*Apollon* fut ainſi appellé à cauſe d'*Eſculape*, qui étoit ſon Fils, & que l'on reveroit beaucoup à *Pergame*. Il critique auſſi la Verſion de *Canterus*, comme ſi elle faiſoit de *Callitechne* un Dieu différent d'*Apollon*. Mais le tout de la Verſion peut être ramené au vrai ſens: & nôtre Editeur auroit pû avec plus de raiſon reformer cette Verſion en un grand nombre d'autres endroits, où elle n'eſt point exacte.

la Médecine ordonna en même tems à *Ariſtide* de ſe baigner dans la Riviére qui couloit auprès des murailles de *Smyrne*, & de s'y faire conduire par un Enfant encore en âge de puberté, qu'il lui indiqua en même tems. On étoit alors au milieu de l'Hiver, il faiſoit grand froid, & la glace de la Riviére ſembloit un cryſtal. *Ariſtide*, pour obéir à l'Oracle, s'en va gaiement à la Riviére, accompagné de ſes Amis, des Médecins qui le ſervoient, & autres, qui venoient le voir baigner, en partie par la crainte où ils étoient qu'il ne ſe trouvât mal du reméde, en partie par curioſité. Une foule de toute ſorte de gens, qu'une autre occaſion avoit amenée là, accourut auſſi à ce ſpectacle, que l'on pouvoit voir à ſon aiſe de deſſus un Pont. *Ariſtide*, plein, dit-il lui-même, de la chaleur que lui avoit inſpirée la viſion du Dieu, ſe dépouilla hardiment de ſes habits, & ſans ſe faire frotter, ſauta dans l'endroit où l'Eau étoit la plus profonde. Là, comme s'il eût été dans un Bain doux, il demeura aſſez long-tems, nageant & ſe lavant bien tout le Corps. Au ſortir de l'Eau, ſa peau étoit toute luiſante, & ſon Corps tout leger. Les Spectateurs ſe mirent tous à crier, pleins d'admiration: *Grand eſt le Dieu Eſculape*. Cependant un Médecin, nommé *Héracléon*, & ami d'*Ariſtide*, lui avoua le lendemain, qu'il avoit crû que le moins qui pût lui arriver, c'étoit d'y gagner une (a) *Opiſthotone*, ou quelque Mala-

(a) Maladie, où la Tête ſe courbe par derriere vers les Epaules, de maniére qu'on ne peut la redreſſer.

Maladie ſemblable. Nous paſſons, pour éviter la longueur, quelques autres choſes merveilleuſes, qu'*Ariſtide* dit lui être arrivées à *Smyrne* : & nous en uſerons de même déſormais à l'égard de ſes Songes & ſes prétendus Oracles. Les echantillons, que nous en avons donnez, ou que nous donnerons, ſuffiſent de reſte.

De là il retourna à *Pergame*, où il ſe trouva pendant l'Eté de l'année 163. (*a*) Il avoit alors des catarrhes, & diverſes autres incommoditez fâcheuſes. Comme il demeuroit chez un (*b*) Gardien du Temple d'*Eſculape*, le Dieu lui ordonna de ſe faire tirer du ſang au coude, juſqu'à (*c*) cent-vint livres, dit-il, ſi je m'en ſouviens bien. Nôtre Malade ne prit pourtant pas à la lettre l'ordonnance, pour la détermination de la quantité du ſang : il crut, que l'Oracle vouloit dire ſeulement, que la ſaignée devoit être copieuſe ; & il ſe la fit faire telle, que tous les Miniſtres du Temple ne ſe ſouvenoient point qu'on eût jamais tiré autant de ſang à un Malade. Deux ou trois jours après, le Dieu ordonna à *Ariſtide*, auſſi bien qu'à *Sédatus*, ce Sénateur Romain, dont nous avons parlé ci-deſſus, de ſe faire ouvrir la veine du front. Pendant ces ſaignées, il fallut qu'*Ariſtide* allât auſſi, par ordre d'*Eſculape*, ſe baigner dans le *Caïque*, qui paſſoit près de *Pergame*, & qu'il quittât

(*a*) Pag. 530, *& ſeqq.* (*b*) Νεωκόρος.

(*c*) Λίτρας εἴκοσι καὶ ἑκατόν &c. Dans les *Collectanea*, ſur cette Année, *num.* 1. on dit : *usque ad centum libras*, en laiſſant *& viginti*. C'eſt apparemment une omiſſion des Imprimeurs.

tât les laines dont il s'étoit couvert le corps depuis le commencement de sa maladie. Il trouva à cette Riviére un Cheval, qui se baignoit, & un des Gardiens du Temple d'*Esculape* sur le bord, comme le Dieu le lui avoit prédit en songe. Ce Bain le soulagea merveilleusement. Il en prit un autre, au commencement de l'hyver suivant, dans la Riviére qui couloit auprès des Thermes voisines de *Smyrne*, & cela sur le soir, dans un jour froid & humide. L'eau étoit devenuë guéable; & il soufloit un rude vent de Nord. Voilà bien des circonstances qui prouvent le miracle, selon nôtre dévot Rhéteur. Il retourna à *Pergame*, avant la fin de l'année, & là encore nouveau Bain froid, que le Dieu lui prescrit, & dont il se regale le jour même du Solstice d'Hiver, essuiant, pour se mieux rafraichir, une grosse pluie, lors qu'il alloit à la Riviére, & lors qu'il en revenoit. Cette Riviére, qui passoit au milieu de *Pergame*, se nommoit (*a*) Seline.

L'année suivante, 164. de nôtre Ere vulgaire, la cinquiéme de sa Maladie, (*b*) *Aristide* eut

(*a*) *Selinus*, PLIN. Lib. V. Cap. 30. en Grec, Σελινὸς, comme il paroit par les Médailles. Voiez les *Collectanea* de Mr. *Masson*, num. 5, *& seqq.* PAUMIER *de Grentemesnil* nomme mal cette Riviére Σεληνὸς, *Silenus*: & je suis surpris que Mr. *Jebb*, en copiant cette Note, l'ait laissée passer sans réflexion. Mr. le Baron de SPANHEIM, dont il a pris à tâche de ramasser tout ce qui pouvoit servir à expliquer ou éclaircir *Aristide*, avoit depuis long tems rapporté des Médailles, où le vrai nom se trouve, dans son Edition *in* 4. de l'excellent Ouvrage *De Præstantia Numismat.*

(*b*) Pag. 524, *& seqq.*

eut un Songe, ſemblable, à quelques circonſtances près, à celui qu'un des Gardiens du Temple d'*Eſculape*, nommé *Philadelphe*, lui dit avoir eû la même nuit. En conſéquence de cette viſion, nôtre Malade, qui avoit déja auparavant uſé, par ordre du Dieu, d'abſinthe mêlé avec du vinaigre, pour rendre, dit-il, le breuvage moins dégoûtant, en prit une quantité plus grande que perſonne n'avoit jamais fait avant lui, & réitéra cet agreable reméde le lendemain, ſur un nouvel avertiſſement d'*Eſculape*. Il ne peut exprimer lui-même la facilité avec laquelle il uſa de cette potion, & le bien qu'elle lui fit. Mais ce répit ne fut pas long. Sur la fin de l'Hiver, (*a*) le Dieu envoia ſon Malade à *Elée*, Port des *Pergaméniens*, pour ſe baigner dans la Mer. Il lui prédit, qu'il trouveroit là un Vaiſſeau nommé *Eſculape*, où il devoit ſe jetter; les cris que feroient alors les Nautonniers; & autres choſes, qui toutes ne manquerent pas d'être confirmées par l'événement. Le froid étoit grand encore, & il ſouffloit un rude vent de Nord, de ſorte qu'en ſortant du Bain, *Ariſtide* eut beſoin de ſe bien couvrir. Cependant, ſelon l'ordre qu'il reçut la nuit ſuivante, il fallut qu'il ſe baignât encore dans la Mer le lendemain. Cela le fit revenir du triſte état où il ſe trouvoit alors, & dont il fait la deſcription en détail, proteſtant qu'il attendoit la mort à toute heure.

De retour à *Pergame*, (*b*) une nuit qu'il lui ſem-

(*a*) Pag. 534, *& ſeqq.* (*b*) Pag. 541, *& ſeqq.*

ſembloit être couché entre les Portes & les Treillis du Temple d'*Eſculape*, le Dieu lui rendit un Oracle en vers : ſur quoi, après s'être fait oindre le Corps à la belle étoile, dans l'enclos du Temple, il alla ſe baigner dans (*a*) le *Puits ſacré* qu'il y avoit là ; de ſorte que tous ceux qui le virent avoient peine à en croire leurs yeux. Le Dieu de la Médecine changeoit alors de méthode pour la guériſon de ſon Malade, & celui-ci étoit tout diſpoſé à ſuivre aveuglément ſes ordonnances. Mais malheureuſement les Amis d'*Ariſtide*, préſumant trop de leurs propres lumiéres, en ſe mêlant d'expliquer les Songes que lui procuroit *Eſculape*, leur donnoient cette interprétation, qu'il falloit s'en tenir aux remédes précedens. *Ariſtide*, quoi qu'à regret & perſuadé du contraire, ſuivit la penſée de ces Amis, pour ne pas paroître, dit-il, avoir trop bonne opinion de ſon propre jugement. Il s'en trouva mal, & au lieu qu'il auroit été presque guéri, s'il n'eût conſulté que lui-même, il tomba dans un état, où il eut encore beſoin du ſecours d'*Eſculape*. Pendant que les gens de ce païs-là, ſelon leur coûtume, ſe couvroient de boue en l'honneur du Dieu, le jour de l'Equinoxe du Printems, & par un tems fort chaud, nôtre Malade n'oſa les imiter, parce qu'*Eſculape* ne lui en avoit donné aucun ordre. Peu de jours

(*a*) Nous avons une Harangue d'ARISTIDE, *In Puteum Aſculapii*, Tom. I. pag. 440, *& ſeqq.* où il dit merveilles des qualitez excellentes & miraculeuſes, ſelon lui, de l'Eau de ce Puits.

jours après, il ſouffle un vent furieux de Nord; voilà une Tempête, & un nouvel Hyver; le Ciel eſt tout couvert de Nuages. Alors le Dieu dit à *Ariſtide*, de ſe barbouiller tout le Corps de bouë, près du *Puits ſacré*, & de s'y baigner enſuite. Cette Eau froide le réchauffa, comme s'il eût fait le tems le plus doux, contre l'attente des Spectateurs, encore ici fort ſurpris de la réſolution d'*Ariſtide*. La nuit ſuivante, nouvel ordre de réïterer ce Bain agréable, quoi que le froid fût ſi pénétrant, qu'on ne pouvoit s'en garantir avec les Habits les plus fourrez. Quelques-uns de ſes Amis, pour le conſoler, dit-il, bien qu'il n'en eût pas beſoin, voulurent l'imiter. Mais, au lieu que lui brava le vent du Nord, & après avoir couru trois fois autour de l'enclos du Temple, ſe baigna tranquillement dans le Puits, & en ſortit comme auparavant; des autres, les uns s'en retournérent au plus vîte, pluſieurs y gagnérent une contraction de nerfs; il fallut les porter inceſſamment à des Bains chauds, & ils eurent bien de la peine à ſe refaire. Après cela, le beau tems vint.

Cependant, ſur la fin de cette Année, & au commencement de la ſuivante 165. *Ariſtide* fut attaqué d'une Fiévre, qui dura plus de quarante jours. Quelque affoibli qu'il en dût être, & quoi que tout fût gelé, quelques Ports même, & le Rivage de la Mer depuis *Pergame* à *Elée*; *Eſculape* ordonna à ce Malade fort obéïſſant, de ſe barbouiller encore de bouë, & de ſe tenir ainſi aſſis dans

la Cour du (a) *Gymnaſe ſacré*, en invoquant *Jupiter*, le plus grand des Dieux. Il lui dit auſſi de ne prendre qu'une petite Tunique de lin, & de s'aller baigner dans une Fontaine hors de la Ville. Tout cela fut exécuté, avec une grande admiration de ceux qui en étoient témoins. Cependant il faiſoit ſi grand froid, & la Fontaine étoit ſi fort priſe par la glace, que, ſi on y jettoit de l'Eau chaude, elle ſe géloit d'abord. Quoi qu'*Ariſtide* ne portât que ſa Tunique de lin, il n'y avoit perſonne qui ne ſentît plus de froid, que lui. Il marcha même piez nuds pendant tout l'hyver, & il couchoit à la belle étoile, tantôt en un endroit du Temple, tantôt dans l'autre, & par tout ailleurs où il lui plaiſoit. Il fut même pluſieurs jours, ne portant qu'une Chemiſette, ſans tunique.

Dans l'Automne de cette Année, il alla à *Smyrne*, où il reçut bien des honneurs. (b) *Quadratus*, Sophiſte ou Rhéteur, étoit (c) alors Proconſul de la Province. Comme on tenoit la prémiere Aſſemblée du Peuple, à compter ſelon le commencement de l'Année des *Aſiatiques*, on envoia à *Ariſtide* des Députez, pour le prier d'y venir. On vouloit non ſeulement lui témoigner la joie qu'on avoit de ſon retour, après

(a) C'étoit apparemment quelque lieu d'Exercices, conſacré à *Eſculape*. Je vois au moins que ce Dieu en avoit un à *Smyrne*, comme le témoigne PHILOSTRATE, *De Vit. Sophiſt.* §. 21. *num.* 2. pag. 613. Ἐν τῷ τοῦ Ἀσκληπίου γυμνασίῳ [ἐν τῇ Σμύρνῃ] &c.

(b) Tom. I. pag. 613, & *ſeqq.*

(c) Voiez les Collections, ſur cette année, *num.* 4. & *ſeqq.*

après une longue abſence, mais encore lui annoncer la délibération priſe d'offrir pour lui des Sacrifices au nom du Public, comme on l'avoit fait ſouvent par le paſſé. *Ariſtide* n'eut pas plûtôt paru devant l'Aſſemblée, que tout le Peuple fit entendre à ſon ordinaire des cris d'applaudiſſement. Enſuite quelques perſonnes, qui avoient été appoſtées pour ce ſujet, lui déférérent le Sacerdoce commun de toute l'*Aſie*, & engagerent aiſément le Peuple à y conſentir. Les *Archontes* même, ou principaux Magiſtrats, témoignérent, à l'envi du Peuple, le déſir qu'ils avoient qu'*Ariſtide* acceptât cette Dignité, & l'environnérent de toutes parts, avec les mêmes louanges & les mêmes acclamations. Nôtre Rhéteur avoit eû en ſonge des viſions claires, dit-il, ſur leſquelles il comptoit beaucoup. Il demanda permiſſion de parler, & l'aiant obtenuë, il perſuada ſans peine au Peuple, de lui accorder, au lieu de cette Dignité qu'on lui avoit décernée, le Sacerdoce d'*Eſculape*, dans un Temple qu'on bâtiſſoit alors à ce Dieu au Port extérieur de *Smyrne*. Il repréſenta auſſi à l'Aſſemblée, que lui qui ne pouvoit faire la moindre choſe ſans le conſentement d'*Eſculape*, ne croioit pas non plus qu'il lui fût permis d'être conſacré à ſon ſervice, avant que de l'avoir conſulté. Ce reſpect pour le Dieu fut admiré, & on accorda à *Ariſtide* le délai qu'il demandoit. Mais le Dieu n'étoit pas auſſi facile à perſuader; quoi qu'*Ariſtide* crût qu'il ne reſtoit plus rien à faire. L'approbation étoit renvoiée de jour à autre, ſi bien que nôtre Rhéteur crai-

craignit qu'*Eſculape* ne lui fît ſentir les effets de ſon indignation. Cependant les Sénateurs de *Smyrne* étoient partis pour la *Haute Phrygie*, à deſſein d'y faire mettre ſon nom parmi ceux qu'on devoit élire pour le Sacerdoce de toute l'*Aſie*. *Ariſtide* l'aiant appris, y envoia *Zoſime*, ſon Pére nourricier. Il fut élû le troiſiéme, ou le quatriéme en ordre. Là-deſſus, il en appella au Proconſul pour être dispenſé de ce Sacerdoce. Il étoit alors dans cette Maiſon de campagne, près de *Smyrne*, dont nous avons parlé ci-deſſus, &. où *Eſculape* l'avoit envoié. Le Dieu lui ordonna d'aller à *Pergame*. *Ariſtide* partit, & le lendemain il trouva en chemin un homme qui lui remît une Lettre du Proconſul, par laquelle il lui mandoit auſſi de venir là. Cette concurrence de la volonté du Proconſul avec celle d'*Eſculape*, fit plaiſir à nôtre Rhéteur, qui étoit déja ravi de retourner à *Pergame*, comptant, dit-il, que là il ſeroit quitte de tout embarras, à l'abri du Temple qui lui ſerviroit d'aſyle. Cela ſemble inſinuer, qu'il fut déchargé du Sacerdoce. Mais ſa narration ici, & ailleurs, eſt ſouvent confuſe, & imparfaite.

Quelque empreſſement qu'eût *Ariſtide* d'aller à *Pergame*, le ſéjour qu'il y fit cette fois, ne fut pas long, & il retourna dans ſa Patrie ſur la fin de l'année. Il y eut divers Songes, qu'il raconte, & que nous laiſſerons dans l'Original. Au commencement de l'année ſuivante (*a*) 166. il eut de grands maux d'eſtomac, & des inſomnies;

(*a*) Pag. 481, & ſeqq.

nies; dont il attribuë la cauſe principalement au grand froid qu'il faiſoit, & qui l'empêchoit de ſuer, à moins qu'il ne prît des Bains chauds. *Eſculape* lui ordonna en ſonge, à diverſes repriſes, de s'abſtenir de tout Bain. Il voulut néanmoins, ſur un Songe équivoque, eſſaier de ſe baigner plus d'une fois: mais il s'en trouva mal. Il uſa enſuite avec ſuccès de fréquens Vomitifs, par ordonnance du Dieu, réiterée auſſi pluſieurs fois; & il fit diéte. Les Songes diverſifiez alloient toûjours leur train. (*a*) Pendant tout cét hyver néanmoins, il s'occupa beaucoup. Il écrivoit, il haranguoit, il examinoit ſes compoſitions. Il paſſoit ordinairement à l'Etude une partie de la nuit, ſans préjudice des occupations du jour. C'étoit pour lui un ſoulagement, dans l'abſtinence de manger, & après les ſecouſſes des Vomitifs.

Ariſtide retourna depuis à *Pergame*. Mais on ne ſauroit déterminer, ſi ce fut cette année, ou la ſuivante 167. quoi que le prémier paroiſſe plus vraiſemblable. Il n'eſt pas moins incertain, ſi c'eſt pendant ce ſéjour qu'il avoit fait dans ſa Patrie, qu'arrivérent certaines choſes qu'il rapporte, entr'autres, que ſa Nourrice *Philuméne* fut (*b*) reſſuſcitée par *Eſculape*, en ſa conſidération, après avoir, dit-il, mille fois réchappé de la mort contre toute eſpérance, graces au même Dieu.

Un voiage, qu'*Ariſtide* fit à *Lébédos*, ſemble devoir auſſi être rapporté à l'une des deux Années marquées ci-deſſus, plûtôt qu'aux précedentes;

(*a*) Pag. 503, *& ſeqq.* (*b*) Pag. 511.

dentes. (a) Il y uſa d'un Cataplasme doux & ſimple, qu'un fameux Médecin de *Pergame*, nommé *Satyre*, lui avoit ordonné d'appliquer ſur l'Eſtomac & les Hypocondres. Ce Médecin lui déconſeilloit les fréquentes & copieuſes Saignées, comme capables de ruïner entiérement ſa Santé : mais *Ariſtide* lui déclara, qu'il ne pouvoit que ſuivre, bon-gré mal-gré qu'il en eût, les ordonnances d'*Eſculape*. Le Cataplasme de *Satyre* ne fit pas d'abord un bon effet. Et *Ariſtide* aiant voulu néanmoins en continuer l'uſage, pour voir ſi le remède n'opéreroit pas mieux dans la ſuite, le mal ne fit qu'augmenter, avec pluſieurs ſymptômes fâcheux, qui indiquoient une maladie du Poûmon, comme le décida le Dieu de la Médecine. Nôtre Malade penſa alors, qu'il devoit conſulter *Apollon*, puis qu'il étoit ſi près de *Colophone*, où il y avoit un Oracle de ce Dieu, auſſi Médecin, & Pére d'*Eſculape*. Une Fête nocturne, qu'on avoit coûtume d'y celebrer, approchoit. *Ariſtide* y envoia ſon Pére Nourricier *Zoſime*, auquel *Apollon* répondit par un Oracle, que c'étoit d'*Eſculape* qu'*Ariſtide* devoit attendre ſa guériſon. Ce Dieu étoit trop bon Pére, pour vouloir ravir à ſon Fils l'honneur de la cure.

On a lieu de croire, qu'en l'année 167. *Ariſtide*, au retour de *Lébédos*, alla à *Smyrne*. Après quelque ſéjour dans cette Ville, il retourna à *Pergame*, de là dans ſa Patrie; d'où, après avoir offert des Sacrifices dans le Temple de *Jupiter*

(a) Pag. 550, & ſuiv.

piter Olympien, il pouſſa juſqu'à *Cyzique*. (*a*) Un Songe le détermina à ce dernier voiage, pour aſſiſter à la Fête du fameux Temple de *Cyzique*, dont le tems approchoit. Selon le même Songe, il devoit haranguer dans cette ſuperbe Ville. Pendant qu'il étoit en chemin pour y aller, il médita ſon diſcours, & le travailla beaucoup. Il le prononça d'abord dans le Sénat, & le lendemain dans l'Aſſemblée du Peuple; avec des applaudiſſemens, dont il prend à témoin tous les Auditeurs; ſa modeſtie ne lui permettant pas d'inſiſter là-deſſus. Cette Harangue eſt une de celles qui (*b*) nous reſtent. Il y fait une deſcription magnifique du Temple de *Cyzique*; & un éloge pompeux de *Marc Aurèle*, & de *Lucius Vérus*, Fréres, dont le prémier venoit d'aſſocier l'autre à l'Empire.

De *Cyzique*, nôtre Rhéteur retourna chez lui; & de là à *Pergame*, où étoit toûjours ſon inclination. Mais le Dieu l'envoia bientôt à *Smyrne*. (*c*) Il partit le prémier jour de l'année ſuivante 168. par un tems fort rude; au grand regret de ceux de *Pergame*, qui s'étoient flattez de jouïr plus long tems du plaiſir d'entendre ſes Harangues, où ils couroient en foule. Les mêmes applaudiſſemens lui furent préparez à *Smyrne*, par la faveur d'*Eſculape*. Avant que d'y arriver, ſa réputation lui attira du monde, qui lui venoit au devant. Les plus conſidérables de la Jeuneſſe de *Smyrne*, voulurent être ſes Diſciples.

(*a*) Pag. 622, *& ſeqq.* (*b*) Tom. I. pag. 412, *& ſeqq.*
(*c*) Pag. 628, *& ſeqq.*

ples. Il dreſſa d'abord un plan de Leçons & d'Exercices. Tout l'appelloit à ſignaler là ſes talens. Cependant il étoit venu à *Smyrne* un petit homme *Egyptien*, qui corrompit d'abord les Sénateurs, & avoit perſuadé à quelques ignorans qu'il feroit merveilles dans l'Art Oratoire. Pour mieux attirer les gens, il ſemoit de l'argent à profuſion. Il ſautoit quelquefois ſur le Théatre où les Rhéteurs déclamoient, & par ſes maniéres ridicules expoſoit la Ville à un grand deshonneur. *Ariſtide* ne ſavoit rien de tout cela, & ne l'apprit que tard. Le Sophiſte, dont il s'agit, devoit s'exercer ſur un petit Théatre qui étoit près du Port. Une nuit auparavant, *Ariſtide* ſongea, qu'il voioit le Soleil ſe lever de la Place publique, & entendit en même tems une voix, qu'il repetoit lui-même, & qui diſoit: ARISTIDE *haranguera aujourd'hui dans le Sénat à quatre* (*a*) *heures*. S'étant éveillé là-deſſus, comme il ne ſavoit s'il dormoit, ou s'il veilloit, il appella quelques-uns de ſes Amis, & leur communiqua l'ordre reçû en ſonge. L'affiche pour la Harangue fut miſe inceſſamment, & il n'y avoit pas du tems à perdre; car l'heure, marquée en ſonge, approchoit. Ils partent tous enſemble ſans délai. La plûpart des gens ignoroient qu'*Ariſtide* dût haranguer ce jour-là. Cependant le Sénat ſe trouva ſi plein, qu'on ne voioit que têtes, & la preſſe ſi grande, qu'on n'auroit pû paſſer la main nulle part entre deux perſon-

(*a*) A compter depuis le lever du Soleil, ſelon l'uſage des *Grecs*, & autres Peuples.

perſonnes. Aucun des Auditeurs ne s'aſſit, pendant qu'*Ariſtide* parloit; tant ils étoient occupez du plaiſir de l'entendre. Ce ne furent que marques d'affection, qu'applaudiſſemens extraordinaires, que raviſſement qui tenoit de l'enthouſiasme. La triſteſſe, la joie, l'étonnement, ſe ſuccédoient tour à tour dans leurs Eſprits ſelon les mouvemens, dont le discours de l'Orateur étoit varié. Chacun s'intéreſſoit à ſa gloire, comme s'il y eût eû part lui-même, & l'élevoit jusqu'aux nuës. *Ariſtide*, au ſortir du Sénat, s'en alla prendre le Bain: & là quelcun vint lui annoncer, que l'Egyptien, quoi qu'il eût fait afficher depuis trois jours qu'il harangueroit celui-ci, n'avoit eû que dix-ſept Auditeurs; choſe bien mortifiante, & qui commença à l'humilier. *Ariſtide* inſinuë, qu'il ſe paſſa enſuite bien d'autres choſes, glorieuſes à lui-même, & il ajoûte qu'il n'auroit rien dit de ce qu'on vient de voir, s'il n'eût voulu y faire remarquer la protection ſenſible d'*Eſculape*, & l'accompliſſement des Songes qu'il lui envoioit.

Peu de tems après, il alla à *Ephéſe*, par ordre du même Dieu, qui lui promettoit là des Couronnes, comme celles des Athlétes. Mais ſa modeſtie lui fait ſupprimer ici entiérement l'effet de cette promeſſe: il n'auroit pû, dit-il, raconter avec bienſéance tout ce qui lui arriva. Il proteſte, que jamais il ne s'enfla d'orgueil pour tous les applaudiſſemens & tous les honneurs qu'il reçut; & que, s'il en parle quelquefois, ce n'eſt que pour ne pas être ingrat envers *Eſculape*, qui, avec le ſoin qu'il prenoit de ſa ſanté,

fortifioit auſſi ſon Eſprit, & lui procuroit un ſuccès glorieux de ſes Déclamations. Il l'éprouva encore cette même année à *Smyrne*; car le Dieu le faiſoit bien promener. Ici *Ariſtide*, pour obéir à un Songe, s'en alla au Sénat, après avoir bien diné, quoi que ce fût au matin. En arrivant, un des Gardiens de la Maiſon de Ville, homme fort grand de taille, ſe préſenta le prémier, pour diſputer, ſelon la coûtume, avec les Diſciples qui ſuivoient nôtre Rhéteur, & l'amuſa juſqu'à Midi. *Ariſtide* entra ſeulement à cette heure, & déclama fortement contre les Sophiſtes. Il paſſa là ainſi le reſte du jour, avec beaucoup de plaiſir. On ne le laiſſa jamais manquer de matiére à parler, tant l'affluence des Auditeurs, & de ceux qui lui propoſoient des Queſtions, fut grande. L'heure des Exercices étant paſſée depuis long-tems, il ſe leva, pour ſe retirer, croiant en avoir aſſez fait; mais on le pria inſtamment de reſter encore, & de recommencer l'exercice. Après avoir refuſé quelque tems, il ſe rendit enfin; aiant compris que telle étoit l'intention d'*Eſculape*, par ce qu'il lui avoit recommandé en ſonge de ne point aller à jeun au Sénat. Il ne put s'empêcher alors, dans la ſuite de ſes diſcours, de faire part aux Auditeurs de l'Oracle, & de leur avouer, qu'il n'étoit pas venu là ſans préparation. On l'admira de plus en plus, & la ſéance dura preſque juſqu'au coucher du Soleil. Il s'eſcrima encore le lendemain au même lieu. Une autre (*a*) fois qu'il y étoit venu, pouſſé par

(*a*) Pag. 611, & ſeqq.

par *Eſculape*, après s'être long tems repoſé de ſes Exercices, il fut tout d'un coup élû Receveur des (*a*) impôts. *Pollion* étoit alors Proconſul d'*Aſie*, & tenoit ſes Séances juridiques, avec ſon Lieutenant, à *Philadelphie*. L'élection aiant été portée là, & préſentée d'abord au Lieutenant, celui-là la confirma, en l'abſence d'*Ariſtide*, qui l'aiant appris, en appella auſſitôt à *Rome*, & au Proconſul même. Lors que le Proconſul reçut la Lettre d'*Ariſtide*, c'étoit juſtement la fin des Séances. Il n'eut pas plûtôt lû cette Lettre, que voiant la ſimplicité de ſon Lieutenant, il lui ordonna de retourner au Tribunal, & de reformer ſa Sentence. Ainſi le Lieutenant tint ſéance pour cette ſeule affaire, & écrivit à ceux de *Smyrne* des Lettres toutes contraires aux précedentes, qui y avoient été déja luës dans le Sénat. Alors un Archonte, qui avoit fortement réſiſté aux oppoſitions d'*Ariſtide*, tout fâché & troublé, écrivit de nouveau au Proconſul & au Lieutenant, pour les prier d'examiner encore l'affaire : mais il n'en reçut aucune réponſe. Il comprit bien ce que cela vouloit dire, & il alla demander pardon à *Ariſtide*, qui s'étant rendu au Sénat, y fut ſolennellement déchargé de l'Emploi. L'Archonte devint depuis ſon Ami, auſſi bien que le Proconſul.

L'année 169. qui étoit la dixiéme de la Maladie d'*Ariſtide*, on le retrouve dans ſa Patrie, (*b*) ſans ſavoir le tems précis où il y revint. Comme il étoit près du Temple de *Jupiter Olympien*, il

(*a*) Ἐκλογεύς. (*b*) Pag. 568, *& ſeqq.*

il vit un Spectre, qui lui disoit, & qui lui paroissoit avoir ces paroles par écrit: *Moi, qui étois attaqué de la même maladie, que toi, je suis venu, à la dixiéme année, par ordre d'*Esculape, *au même endroit où elle avoit commencé, & j'ai été guéri.* Le tems étoit doux alors, quoi que l'on fût au mois de *Janvier*. Nôtre Rhéteur, qui s'appliqua avec joie les paroles du Spectre, se dépêcha de partir pour les Bains d'*Esépe*. En chemin faisant, il s'arrêta quelques jours à *Pémanéne*, où il y avoit un Temple fameux d'*Esculape*, & s'y consacra entiérement au Dieu. Dans ce voiage, pendant qu'il étoit sur son Chariot, il fit quantité de Vers en l'honneur d'*Esculape* son *Sauveur*, du Fleuve *Esépe*, de ses Nymphes, & de la *Diane* qui présidoit à ses Bains Chauds. Nôtre Rhéteur, redevenu encore Poëte, supplioit toutes ces Divinitez, de lui rendre enfin une parfaite Santé. Si ses vœux ne furent pas entiérement exaucez, il se trouva au moins, après quelques remédes faits par ordonnance d'*Esculape*, beaucoup mieux qu'il n'étoit, & délivré des symptômes les plus fâcheux de son mal. Il faisoit tous ses exercices oratoires, & en public, & en particulier: il entroit pour cet effet dans les Villes par où il passoit, & y jouïssoit des applaudissemens que sa réputation lui attiroit. Il survint quelque tems après une Peste, dont *Esculape* & *Minerve* le garantirent visiblement, à ce qu'il dit. Il passa ainsi six mois, se portant d'une maniére dont on étoit surpris: mais au bout de ce tems-là, il eut de nouvelles atteintes de maladie, dont néanmoins *Esculape*

le

le guérit, par ſes ordonnances & ſes oracles ordinaires.

Sévére, originaire de la *Haute Phrygie*, étoit, cette même Année, Proconſul d'*Aſie*; & il s'agiſſoit alors d'élire un *Irénarque*, que nôtre Rhéteur appelle (*a*) *Gardien de la Paix*. (*b*) On avoit envoié de chaque Ville au Proconſul, ſelon la coûtume, les noms de dix perſonnes conſidérables, afin qu'il choiſît celle qu'il voudroit. Une petite Ville de *Myſie*, qu'*Ariſtide* n'a pas jugé à propos de nommer, eut le déplaiſir de voir, que tous ceux qu'elle avoit nommez furent exclus. *Sévére* ne ſavoit autre choſe d'*Ariſtide*, ſi ce n'eſt qu'il avoit quelques Poſſeſſions près de cette Ville, & peut-être qu'il n'étoit pas d'un rang peu conſidérable. Il ne penſoit pas d'ailleurs, ajoûte nôtre Rhéteur, que j'appartenois à (*c*) *Smyrne*, long (*d*) tems avant qu'on eût pû

(*a*) Les *Irénarques* étoient des gens, dont l'Emploi conſiſtoit à veiller ſur ce qui concernoit la tranquillité publique, à ſaiſir les Voleurs, ou autres qui la troubloient, & après avoir connu du fait, à les renvoier, pour être punis, aux Tribunaux des Juges, à qui il appartenoit. Voiez les *Collectanea* de Mr. *Maſſon*, ſur l'année 169. *num.* 13. & JAQUES GODEFROI, ſur le CODE THÉODOSIEN, Lib. XII. Tit. XIV. *Tom.* IV. *pag.* 609, 610. (*b*) Pag. 609, *&* *ſeqq.*

(*c*) Il y avoit aquis apparemment le droit de Bourgeoiſie. Voiez les *Collectanea* de Mr. *Maſſon*, ſur §. III. *num.* 13. (*d*) Si le docte Mr. FABRICIUS (*Bibl. Græc.* in *Ariſtid.* p. 376.) eût fait attention à ce que le Rhéteur dit ici, il n'auroit pas aſſûré comme une choſe inconteſtable (*haud dubiè*) que la petite Ville de *Myſie* (πόλισμα τῆς Μυσίας) dont il s'agit, étoit *Adrianes*. Je ne vois pas d'ailleurs, pourquoi *Ariſtide* auroit cru devoir

pû jetter les yeux ſur moi avec quelque eſpérance pour un Emploi de ladite Ville de *Myſie:* & il ne conſidéroit pas non plus, que j'étois entiérement incapable d'exercer cette Charge. Cependant le Proconſul expédie des Lettres, adreſſées non aux *Archontes* de la Ville, auxquelles il les envoioit, mais à *Ariſtide* même. Les Archontes ne manquent pas de remettre à nôtre Rhéteur ces Lettres, par où il lui étoit ordonné de faire les fonctions d'*Irénarque.* Le voilà bien ſurpris, & fort en peine de la maniére dont il devoit agir, pour s'en diſpenſer. Il ne pouvoit pas appeller de l'élection, n'aiant point de Partie, à qui s'en prendre; puis que le Proconſul étoit le même qui l'avoit nommé & confirmé. Enfin, après avoir conferé là-deſſus avec les Archontes, de leur avis, il en appella à eux-mêmes, comme ceux de qui il avoit reçû les Lettres. La nuit ſuivante, il conſulta le Dieu, & il eut pour réponſe cet Oracle de *Delphes:* (a) *J'aurai ſoin de tout cela, & les Vierges blanches auſſi.* Qu'arriva-t-il? Peu de jours après, il vient des Lettres de l'Empereur & de ſon Fils, par

voir ſupprimer ici le nom de ſa Patrie: Οὔ τοῦνομα οὐκ ἂν δέαμαι λέγειν. La mépriſoit-il? Ou trouvoit-il du deshonneur à y exercer quelque Emploi? Mais voici au même endroit une autre faute, dont je ſuis encore plus ſurpris. Mr. *Fabricius* nous dit, qu'*Ariſtide* fut Prêtre de *Jupiter* dans ſa Patrie; & il cite là-deſſus SUIDAS; *In patria enim Flaminem Dialem fuiſſe* Suidas *auctor eſt.* Voici les paroles du Lexicographe, qui regardent manifeſtement *Eudæmon*, Pére d'*Ariſtide*, & non pas *Ariſtide* lui même: Τὶὸς Εὐδαίμονος, Φιλοσόφου τε καὶ ἱερέως γενομένου, ἐν τῇ πατρίδι αὐτοῦ, ἱερεῦ τοῦ Διός.

(a) Ἐμοὶ μελήσει ταῦτα, καὶ λεύκαις κόραις.

par lesquelles, outre bien des louanges données à *Ariſtide*, il étoit déclaré (*a*) exemt des Charges publiques, en faveur de ſon Eloquence, pourvû qu'il exerçât les talens qu'il y avoit. Il reçut en même tems des Lettres d'*Héliodore*, (*b*) Gouverneur d'*Egypte*, que ſon Eloquence avoit fait parvenir à ce poſte, & que la communauté ancienne de profeſſion avoit ſans doute lié d'amitié avec nôtre Rhéteur. De ces derniéres Lettres, l'une étoit pour *Ariſtide*, l'autre pour le Proconſul, & elles avoient été écrites long tems avant l'affaire de l'élection. Elles contenoient des éloges magnifiques d'*Ariſtide*;

(*a*) Il eſt bon de lever une difficulté qui ſe préſente d'abord, & qui regarde un point d'Antiquité, & en même tems de Droit Romain. Les *Rhéteurs* n'avoient-ils pas de plein droit cette Immunité de tous Emplois Publics, que ce qu'ils renfermoient ſouvent d'onéreux faiſoit fuir? Sans en aller chercher plus loin l'origine, ce privilége, accordé par les Loix des Empereurs, étoit déja établi alors, puis qu'on voit dans les Fragmens du DIGESTE, deux Reſcripts d'ANTONIN *le Débonnaire* ſur ce ſujet, & dont l'un y eſt confirmé par COMMODE, De Excuſat. *Leg.* VI. §. 2, 8. Mais il paroit auſſi par les mêmes Fragmens, que l'Immunité étoit reſtreinte aux *Rhéteurs*, *Philoſophes*, *Grammairiens* &c. qui enſeignoient dans leur propre Patrie, ou à *Rome*, la Patrie commune de tous les Sujets de l'Empire, & qui d'ailleurs étoient du nombre fixé de ceux qui étoient gagez du Public pour cela, en un mot, aux Profeſſeurs publics, qui l'étoient ou dans leur Patrie, ou à *Rome*. Or nôtre *Ariſtide* n'exerça ſon art que hors d'*Adrianes*, où apparemment il n'y avoit même aucuns Profeſſeurs en aucun genre. Ainſi il avoit beſoin d'un Privilége particulier de l'Empereur, qui ſe contente ici d'exiger qu'*Ariſtide* exerce ſes talens, ſans déterminer aucun lieu. (*b*) Pére d'*Avidius Caſſius*, qui en l'année 175 ſe rebella contre *Marc Antéle*.

ſtide; qui crut d'abord, que les Lettres de la Cour, & celles-là, étoient ces *Vierges blanches*, dont parloit l'Oracle rapporté ci-deſſus. Fondé ſur cet Oracle, & ſur l'heureuſe rencontre de tant de circonſtances favorables, nôtre Rhéteur, à qui le Dieu ne permettoit pas encore de partir du lieu où il étoit, envoia toutes ces Lettres au Proconſul, & lui expoſa en détail ſon affaire. En attendant réponſe, il eut à eſſuier bien des ſollicitations de quelques-uns de ſes Amis, verſez dans les affaires politiques, & qui étoient auprès du Proconſul, & de ſes favoris. Ces gens-là lui repréſentoient la puiſſance de *Sévére*, & ſa fermeté à ſoûtenir ce qu'il avoit une fois réſolu. Ils conjuroient nôtre Rhéteur, de ne pas s'oppoſer inutilement à ſa volonté. Mais *Ariſtide*, comptant que ſes réponſes ne manqueroient pas d'être communiquées à *Sévére*, leur écrivit au long & fortement, qu'il perſiſtoit dans ſon refus. Et tout aboutiſſoit à la raiſon, qu'il en avoit alleguée dans ſa Lettre au Proconſul même, c'eſt qu'il lui étoit impoſſible d'obéir. *Sévére* vint enſuite à *Ephéſe*, pour tenir ſes Séances juridiques, & aiant lû les Lettres d'*Ariſtide*, le manda dans cette Ville. *Ariſtide* ſe contenta d'envoier des gens en ſon nom. Le jour que ſon affaire fut miſe ſur le tapis, avant que les Avocats d'*Ariſtide* euſſent commencé de parler, le Proconſul de deſſus ſon Tribunal, prononça ainſi: *Je connois* Ariſtide, *j'admire la gloire qu'il s'eſt aquiſe, je conviens qu'il tient le prémier rang dans l'Eloquence, & mes Amis me l'ont ainſi écrit de* Rome. *Je ſouhaitte, qu'il commande conjointement*

tement avec moi; lui laiſſant d'ailleurs & lui confirmant ſon droit d'Immunité. Cet Arrêt fut auſſitôt écrit, par ſon ordre, dans les Regîtres. Mais qu'eſt-ce que l'*aſſociation au commandement*, que le Proconſul exigeoit d'*Ariſtide* par forme de priére, plûtôt que d'autorité? Mr. *Maſſon* (*a*) avouë, qu'il ne ſauroit déterminer ſûrement la nature de cet Emploi. Il conjecture, que les Proconſuls avoient quelques Conſeillers, qui gouvernoient les affaires de la Province conjointement avec eux; & que c'eſt dequoi il s'agiſſoit. Mais comme on ne prouve point ce partage d'Autorité, qui rendît proprement Collégue du Proconſul une perſonne qu'il choiſiſſoit lui-même à ſon gré; je ſerois fort tenté de croire, que *Sévére* vouloit avoir *Ariſtide* pour un de ſes *Aſſeſſeurs*. On ſait, que les *Aſſeſſeurs* étoient qualifiez *Conſeillers* du Magiſtrat ou de Ville, ou de Province, qui les admettoit dans le Conſeil où il rendoit la Juſtice; & qu'ils étoient (*b*) appellez d'autres noms, qui marquoient la part qu'ils avoient à cette adminiſtration, une des plus importantes de leur Pouvoir. L'Emploi, quoi qu'honorable, étoit fuï de bien des gens, parce qu'il étoit onéreux; n'y aiant point encore de (*c*) ſalaire fixe, aſſigné aux Aſſeſſeurs, ce

(*a*) *Collectanea*, num. 15.

(*b*) *Adminiſtratores; Judicis portiones, partes; participes, ſocii conſiliorum.* Le Conſeil s'appelloit *Participatus*, &c. Voiez ſur tout ceci, Mr. NOODT, *De Jurisd. & Imp.* Lib. I. Cap. II. Mr. SCHULTING, ſur le Titre du DIGESTE, *de Adſeſſorib.* JAQUES GODEFROI, *in* COD. THEODOS. Tom. I. pag. 66, *& ſeqq.*

(*c*) Voiez le même GODEFROI, *ibid.* pag. 67, 69.

ce qui ne fut établi que par *Pescennius Niger*, qui le prémier aussi défendit de prendre des Assesseurs de la Province même, où commandoit le Gouverneur. Il est vrai, que ces *Assesseurs* n'étoient pas proprement *Juges*, quoi qu'ils fûssent ainsi appellez quelquefois, puis que le Magistrat seul prononçoit; & qu'ils ne faisoient que dire leur avis: mais d'autre côté, le Magistrat devoit absolument suivre cet avis; de sorte que, s'ils n'avoient pas bien décidé, ils en étoient seuls responsables. Ainsi *Sévére*, qui en agissoit avec *Aristide* d'une maniére pleine de douceur, pouvoit bien avoir relevé la dignité de l'Emploi qu'il lui offroit, en la faisant regarder comme une espéce d'association à son Autorité Proconsulaire; de même qu'il travestit son commandement en priére.

Quoi qu'il en soit, les Avocats, qui s'étoient présentez devant *Sévére* pour *Aristide*, felicitérent ceux qui les en avoient chargez de sa part, de l'honneur que le Proconsul faisoit à ce Rhéteur. D'autres tenoient pour un grand avantage, que *Sévére* eût témoigné en agir ainsi pour le consoler, & qu'il lui eût en même tems confirmé, en son absence, une exemtion perpétuelle pour l'avenir. Là-dessus, les Procureurs d'*Aristide*, croiant ne pas s'en retourner sans avoir gagné quelque chose, & d'ailleurs ignorant de quelle maniére il auroit fallu s'y prendre pour en appeller au nom de leur Constituant, parce que le Proconsul ne lui avoit pas conferé l'Emploi selon l'ordre judiciaire, mais l'avoit seulement prié de l'accepter, comme une marque de l'ami-

l'amitié qu'il vouloit lier avec lui ; s'en revinrent bien contens, & racontérent à nôtre Rhéteur tout ce qui s'étoit passé. Ainsi le tems d'appeller s'écoula, & *Aristide* se trouva en plus grande perplexité, qu'auparavant ; un vain honneur comme celui qu'il recevoit de *Sévére* ne lui suffisant pas, à ce qu'il assûre. Il eut donc recours à *Esculape*, comme à l'ordinaire ; & un Songe merveilleux lui vint à point nommé, qu'il rapporte en gros. Il lui sembloit, qu'il s'entretenoit sur son affaire avec le Secrétaire du Proconsul, qui étoit venu le trouver pour cela. Ce Secrétaire lui demanda (*a*) cinq cens Drachmes ; moiennant quoi il promettoit d'effacer tout ce qui avoit été écrit sur les Régîtres, à son sujet & à sa charge. Cette vision, d'un côté, fit plaisir à nôtre Rhéteur, par l'espérance qu'elle lui donnoit de se voir déchargé ; mais, de l'autre, elle paroissoit le rejetter dans le même embarras. Car, disoit-il, le moien de se flatter, que, dans une affaire de si grande conséquence, je pûsse me racheter pour une somme de cinq cens Drachmes, & cela auprès de *Sévére*, homme si intégre, qu'il seroit plus facile d'arrêter le cours des Riviéres, que de le corrompre le moins du monde ? & si éclairé d'ailleurs, qu'il est impossible de le tromper ? *Aristide* conclut de là, que son Songe ne lui prédisoit qu'un refus, puisque le moien d'obtenir étoit impraticable.

Sur ces entrefaites, *Esculape* ordonna à nôtre Rhéteur de retourner à *Pergame*. Il y trouva *Rufin*,

(*a*) Environ cinquante Ducatons.

Rufin, qui étoit toûjours porté à s'intéreſſer pour lui. Cet Ami, inſtruit par lui de toute l'affaire, & de l'Arrêt de *Sévére*, conçû de maniére, que, ſous un autre Proconſul, il couroit risque de perdre ſon Immunité; écrivit lui-même inceſſamment à *Sévére*, & en partie par recommandation, en partie par voie de conſeil, il lui fit entendre ce qui arriveroit, s'il ne dispenſoit volontairement *Ariſtide*. Celui-ci alla enſuite à *Smyrne*, au tems de la Fête (a) de *Bacchus*. Le Proconſul y étoit venu la célebrer. Il y avoit auſſi là un de ſes Lieutenans, qui étoit fort de ſes Amis, & en quelque façon ſon Secrétaire; puis qu'il avoit l'entiére diſpoſition des Lettres que le Proconſul recevoit : & il gouvernoit alors en ſon nom les affaires dans cette Ville. Nôtre Rhéteur lui préſenta la Lettre de *Rufin*, & lui expoſa de ſa propre bouche toute l'affaire, le priant d'en parler au Proconſul. Le Lieutenant l'écouta favorablement, & parut diſpoſé à lui procurer la juſtice qu'il demandoit. Alors *Ariſtide* rappellant dans ſon eſprit le Songe, où il avoit vû un Secrétaire, le raconta à celui qui en faiſoit comme les fonctions, le ſomma d'obéïr au Dieu, & lui repréſenta que c'étoit lui-même qui lui avoit promis de le tirer d'affaires. Le Lieutenant joieux, préſenta *Ariſtide* au Proconſul, & en même tems la Lettre de *Rufin*. Le Proconſul en avoit reçu une autre de *Pardale*, un de ſes Camarades d'enfance,

(a) *Dionyſia.*

fance, & grand Ami d'*Ariſtide*. Après avoir lû & relû ces Lettres, où l'on vantoit fort l'Eloquence de nôtre Rhéteur, il dit: *Il n'eſt pas queſtion ici d'Eloquence : car autre choſe eſt, d'être le prémier des* Grecs *en ce genre, & le plus grand Orateur du monde ; comme vous êtes ;* (*a*) *& autre choſe, de pratiquer l'Eloquence, & d'y dreſſer des Diſciples.* Puis s'étant un peu arrêté, *Allez*, continua-t-il, *allez au Sénat ; perſuadez les Citoiens.* Il l'exhorta auſſi à recevoir les Jeunes-gens qui voudroient ſe confier à ſes ſoins. *Ariſtide* répondit, qu'il n'avoit pas beſoin d'exhortation là-deſſus, & que c'étoit pour cela qu'il étoit envoié à *Smyrne* par un Dieu, à qui il devoit indispenſablement obéir.

Nôtre Rhéteur ſe diſpoſa à ſuivre les ordres du Proconſul. Mais avant qu'il entrât dans le Sénat, de *Smyrne*, pour y parler de ſon affaire, il ſurvint un contretems qui lui en ſuſcita une autre, laquelle formoit un obſtacle au ſuccès de la prémiére. On tenoit l'Aſſemblée pour l'élection des (*b*) *Prytanes* ; & voilà que le Sénat le nomme à cette Charge. Ainſi en même tems qu'il devoit perſuader à ceux de *Smyrne* ce pourquoi le Proconſul l'envoioit devant eux, il fallut qu'il appellât de leur nomination au Proconſul

(*a*) Cela inſinuë, que les Immunitez devoient être pour les Profeſſeurs de quelque Art ou de quelque Science ; comme en effet c'étoit la régle, ainſi que nous l'avons remarqué ci-deſſus.

(*b*) Charge, en partie religieuſe, en partie politique ; & qui étoit ou annuelle, ou perpétuelle. Les *Prytanes* exerçoient un Sacerdoce, ſur tout de la Déeſſe *Veſta*. Voiez les *Collectanea*, num. 14.

ſul même. Celui-ci étoit allé à *Pergame*. Nôtre Rhéteur s'y rendit. Ici nouveau Songe, qui l'avertit de ſe tenir prêt pour plaider ſa cauſe le lendemain; quoi que ni lui, ni perſonne autre, ne ſût que c'étoit le jour où le Proconſul vouloit le faire appeller pour cela. Comme il deſcendoit du Temple dans la Ville, pour ſe rendre à l'Audience, *Sévére*, ainſi qu'il l'en avoit prié d'avance, envoia au devant ſes Licteurs, pour lui aider à fendre la preſſe. Lors qu'il arriva enfin au Tribunal, il y fut reçû avec toute la conſidération poſſible & du Proconſul, & de ſes (*a*) Aſſeſſeurs, & des Orateurs, & de tous les Aſſiſtans. Cette ſéance avoit plus l'air d'un Exercice déclamatoire, que d'un Jugement; tant étoient grandes les marques de bienveillance qu'on donnoit à *Ariſtide*, le déſir de l'entendre qu'on témoignoit & des mains & de la voix, & l'attention qu'on eut ſans relâche à ſon diſcours. Après l'avoir étendu juſqu'à l'écoulement de (*b*) cinq Clepſydres, il ſe mit à parler avec plus de confiance, & il repréſenta vivement le cas que l'Empereur faiſoit de lui. Un des Syndics de la Ville répondit à cette Harangue en peu de mots & avec de grands éloges; & le Proconſul renvoia au Sénat l'Orateur, avec des Lettres honorables; croiant que ce ſeroit le parti le plus avantageux & pour *Ariſtide*, & pour le Sénat. Alors on confirma pleinement l'Immunité de nôtre

(*a*) Τῶν Συνέδρων. Voilà ces *Aſſeſſeurs*, ou *Conſeillers*, dont j'ai parlé ci-deſſus.

(*b*) Meſures d'Eau, dont on ſe ſervoit pour régler le tems que l'Orateur devoit parler.

nôtre Rhéteur, & avec tant de gloire, qu'aucun autre ne pouvoit à cet égard (*a*) entrer en comparaiſon avec lui. Le Proconſul ne dit pas un mot de l'autre Emploi qu'il avoit voulu lui-même conferer à *Ariſtide*; & *Ariſtide* ne lui en parla pas non plus. Nôtre Rhéteur, en calculant ce que lui coûtoient les ſalaires des Avocats, & les voiages des gens qu'il avoit envoiez de côté ou d'autre pour ſon affaire, trouva que la ſomme montoit juſtement à cinq-cens Drachmes. Ne voila-t-il pas le Songe entiérement accompli?

La onziéme Année de la Maladie d'*Ariſtide* ne nous fournit rien à dire; il ne nous apprend rien lui-même, qui s'y rapporte. Dans la ſuivante, ou la 171. de l'Ere vulgaire, on le trouve à *Epidaure*, où il étoit venu de chez lui. Il lui arriva là bien des choſes, & des choſes miraculeuſes: mais il ne nous reſte qu'un Fragment (*b*) du recit qu'il en faiſoit.

Pendant l'Eté de cette Année, il alla à *Cyzique*, un peu avant les Jeux qui s'y célébroient tous les cinq ans, nommez *Olympiens*. (*c*) Quoi que les Grands, & toute ſorte de gens, lui témoignaſſent une forte envie de l'entendre parler en public, il ſe tint au logis, & ſe contenta de faire des diſcours particuliers devant les

(*a*) C'eſt ce que ſignifient ces mots de l'Original: Ἵνα μηδενὶ τῶν ἄλλων δοκεῖν περὶ ταῦτα κοινωνεῖν. Pag. 610 & non pas, *ut aliorum nemini hæc in re cedere videretur*, comme porte la Verſion Latine, ſuivie ici par Mr. MASSON, *Collectan.* num. 12. (*b*) Pag. 646. ou *Sacr. Serm. VI.* (*c*) Pag. 634, *& ſeqq.*

les perſonnes du plus grand merite. Il auroit bien voulu reſter là un peu de tems ; le lieu & les Auditeurs lui plaiſant beaucoup : mais quelques Songes l'obligérent à quitter *Cyzique*, comme il y avoit été amené par un Songe, dont il crut avoir vû l'explication. Entr'autres choſes, le Dieu lui diſoit, *Que les parties ſupérieures de* l'HELLESPONT *n'étoient pas bonnes pour faire valoir ſon talent de Rhéteur.* D'ailleurs, *Ariſtide* vouloit aſſiſter au Sacrifice de *Jupiter Olympien*, qui devoit ſe célebrer au prémier jour dans ſa Patrie. Il ſe trouva mieux alors, qu'il n'avoit encore fait depuis le commencement de ſa maladie ; de ſorte que peu s'en falloit qu'il ne fût entiérement remis. Mais l'Automne ſuivante, ſes incommoditez le reprirent. Il en fut quitte au bout de quelques jours, à la faveur d'un reméde prescrit en Songe ; c'eſt qu'il courut à pié dans l'eſpace de dix Stades, le long de la Riviére qui paſſoit auprès de ſa Maiſon de campagne, après quoi il ſe baigna dans cette Riviére. Il demeura en aſſez bon état juſqu'au milieu de l'Hyver, obſervant certaines Diétes, que le Dieu lui prescrivoit.

Enfin, l'année (*a*) 172. la treiziéme de ſa Maladie, il fut tout-à-fait guéri ; & il crut que c'étoit préciſément le terme fixé par l'Oracle.

Mais l'année ſuivante 173. comme il étoit dans ſa Maiſon de Campagne, près d'*Adrianes*, au milieu de l'Eté, il ſe trouva attaqué d'une Maladie contagieuſe, qui régnoit alors, & dont peu de gens de ces quartiers-là furent exemts. Tous

(*a*) Pag. 526, & ſeqq.

Tous ſes Domeſtiques, jeunes & vieux, en étoient morts; & quoi qu'il réſiſtât long tems, la force du mal s'augmenta à un tel point, qu'il ſe vit abandonné des Médecins. Mais *Eſculape* vint à ſon ſecours: & la Déeſſe *Minerve* en même tems, dans un ſeul Songe. Celle-ci lui apparut blanche comme de la Cire, d'une taille & d'une beauté merveilleuſe, avec ſon *Egide*, qui, dit-il, répandoit une odeur très-agreable. En un mot, elle reſſembloit à la *Minerve* de *Phidias*, qui ſe voioit à *Athénes*. Deux Amis, & le Pére Nourricier d'*Ariſtide*, qui étoient auprès de ſon lit, crurent d'abord qu'il étoit en délire, quand il leur crioit qu'il voioit la Déeſſe, qu'il leur montroit ſon Egide, & qu'il diſoit entendre ſa voix. Mais leur incrédulité ceſſa bien tôt. Ils furent eux-mêmes frappez du divin ſpectacle, & leurs oreilles ouvertes aux paroles de *Minerve*. Autant que nôtre Rhéteur pouvoit s'en ſouvenir, il apprit alors de ſa bouche, que l'*Odyſſée* n'étoit point une Fable inventée à plaiſir; & que ce qu'il voioit lui en devoit ſuffiſamment confirmer la vérité: qu'il étoit lui-même & *Ulyſſe* & *Télémaque*; qu'ainſi il pouvoit s'attendre à être ſecouru de la Déeſſe. Le voilà tout conſolé, & ſûr d'être garanti de la mort, par le ſecours d'une telle Divinité. Auſſi tôt il lui vint dans l'esprit, de prendre un Clyſtére purgatif, avec du Miel de l'*Attique*; & ſa bile fut ainſi évacuée. Puis avec quelques autres remédes, il commença à recouvrer l'appetit, qu'il avoit perdu depuis long tems; & il ſe fit transporter en chariot couvert à *Smyrne*.

Ainſi il ſe remit peu-à-peu avec beaucoup de peine. La fiévre le quitta enfin, le même jour qu'un de ſes Fréres de lait, nommé *Hermias*, & qu'il aimoit beaucoup, vint à mourir. Il regarda cette mort, comme ſi *Hermias* avoit été enlevé à ſa place, & pour le ſauver.

Nôtre Rhéteur ainſi rétabli, alla, l'année ſuivante 175. aux *Jeux Iſthmiques*, qui ſe célébroient à *Corinthe*. Là il prononça la troiſiéme (*a*) des Harangues, que nous avons, où il loue *Neptune*, en l'honneur duquel ce ſpectacle ſe faiſoit. Il y a (*b*) quelque apparence que, cette même Année, il alla à *Athénes*, où un Songe lui promettoit beaucoup de gloire (*c*); & qu'il y prononça ſon *Oraiſon Panathénaïque* (*d*) dans la grande Fête des *Panathénées*. Nôtre Rhéteur rapporte au long ce Songe; ſans nous apprendre ce qui lui arriva en conſéquence. Mais comme c'eſt la fin d'une de ſes Harangues, je ſoupçonne qu'il y manque quelque choſe, de même que dans la ſuivante, dont il ne reſte qu'un petit commencement. On peut y ſuppléer en quelque maniére, par un fait que rapporte SOPATER, dans les *Prolégoménes* publiez tout entiers par nôtre Editeur. HE'RODE ATTICUS tenoit alors le prémier rang ſur le (*e*) *Trône* des *Sophiſtes* ou *Orateurs*; & il avoit d'ailleurs beaucoup de crédit auprès de *Marc Antonin*. Ce Rhéteur, jaloux de la réputation d'*Ari-*

(*a*) *Orat. Iſthmic. in Neptun.* Tom. I. pag. 31, *& ſeqq.*
(*b*) Voiez les *Collectanea*, ſur l'année 180. *num.* 4.
(*c*) *Ariſt.* Tom. I. pag. 641, *& ſeqq.* (*d*) Tom. I. pag. 160, *& ſeqq.* (*e*) Voiez *Lud. Crefollius, Theatr. Vett. Rhetor.* &c. Lib. III. Cap. 13.

d'*Ariſtide*, qui, comme nous l'avons vû, avoit été ſon Diſciple, ne vouloit pas lui permettre de prononcer ſon *Oraiſon Panathénaïque*. *Ariſtide* trouva moien de le dupper. Il compoſa ſous ce nom un Diſcours bas, froid & plat, qu'il fit voir à *Hérode*. Celui-ci l'aiant lû, & trouvé tel qu'il étoit, ne s'oppoſa plus alors au déſir de nôtre Rhéteur; comptant que cela lui cauſeroit un grand deshonneur. Mais il fut bien ſurpris de voir que tout le monde admira la Harangue d'*Ariſtide*, bien différente de celle qu'il croioit devoir être prononcée publiquement.

L'année 176. l'Empereur *Marc Antonin*, au retour de l'*Orient*, où il étoit allé après la révolte de *Caſſius*, vint à *Smyrne*, avec ſon Fils *Commode*, & il y étoit dans le tems qu'on célebroit la Fête de *Bacchus*. Il ne connoiſſoit point encore *Ariſtide*. (*a*) Cependant, trois jours après qu'il fut arrivé à *Smyrne*, il demanda aux Fréres (*b*) *Quintilius*, s'ils n'avoient point vû ce Rhéteur, parmi la foule de ceux qui étoient venus ſaluer leur Prince. Les *Quintilius* répondirent, que non; ajoûtant, que s'ils euſſent apperçû *Ariſtide*, ils n'auroient pas manqué de le lui recommander. Le lendemain, ils le lui amenérent. Auſſi tôt qu'il parut, *Et d'où vient*, dit

(*a*) *Philoſtrat.* De Vit. *Sophiſt.* in *Ariſtid.* num. 2. pag. 582, 583. *Ed. Olear.*

(*b*) Perſonnages de grande diſtinction, & par leur rang, & par leurs richeſſes, & par leur érudition. Ils avoient été Conſuls enſemble, l'année 151. Voiez une Note de Mr. OLEARIUS, ſur la Vie d'*Hérode* le Sophiſte, p. 559.

dit l'Empereur, *que nous vous voions ſi tard?* (a) SEIGNEUR, répondit *Ariſtide*, *j'étois en méditation. Et quand l'Eſprit eſt ainſi tendu, il ne faut pas le détourner de ce qu'il cherche.* Cette réponſe ingénuë, & qui marquoit combien nôtre Rhéteur étoit attaché à l'Etude, plut beaucoup à l'Empereur. *Quand vous entendrai-je donc?* ajoûta-t-il. *Donnez-moi aujourd'hui un ſujet*, reprit *Ariſtide*, *& demain vous m'entendrez: car je ne ſuis pas de ceux* (b) *qui diſent ſur le* (c) *champ tout ce qui leur vient à la bouche; je travaille mes discours. Mais je vous prie, Seigneur, de permettre que ceux qui ont l'honneur d'être connus de vous, ſoient auſſi de mes Auditeurs.* SOIT, dit l'Empereur, *car il faut faire plaiſir à tout le monde.* SOUFFREZ *encore*, continua nôtre Rhéteur, *qu'ils témoignent leurs applaudiſſemens de la voix & des mains, de toutes leurs forces.* L'Empereur ſe mit à rire. *Eh bien*, dit-il, *cela dépend*

(a) SOPATER (in *Prolegom.* pag. 2. à les compter, *col.* 1.) rapporte ceci autrement. *Ariſtide*, dit-il, répondit: *Si je ne vous ſuis pas venu au devant, c'eſt que je n'ai pas beſoin de ce que les autres cherchent*; entendant par là les Richeſſes. L'Empereur aiant entendu cette réponſe, fit des libéralitez à nôtre Rhéteur, plus qu'à aucun autre. *Ariſtide* les accepta, non qu'il en fût bien aiſe, mais pour ne pas offenſer l'Empereur par un refus. (b) Τῶν ἐμαύτων, qui *vomiſſent* leurs discours.

(c) PHILOSTRATE, qui rapporte ceci, ajoûte plus bas, ſur la foi de *Damien*, qui avoit été Diſciple d'*Ariſtide*, que celui-ci, en même tems qu'il blâmoit tout haut les Sophiſtes qui haranguoient ſur le champ, faiſoit néanmoins tant de cas de ce talent, qu'il s'y exerçoit lui-même en particulier, & s'enfermoit pour cela dans une Chambre; en ſorte qu'il méditoit ainſi chaque partie & chaque penſée d'un discours l'une après l'autre.

dépend de vous. Apparemment *Ariſtide* eut ſatisfaction de ce côté-là : car il harangua devant l'Empereur avec beaucoup de feu ; comme nous l'apprend PHILOSTRATE. Il dit lui-même, en attribuant (*a*) la gloire du ſuccès à *Eſculape*, qu'outre le commerce de Lettres qu'il eut avec les deux Empereurs, il harangua devant eux, & devant les Impératrices & toute la Cour. Mais, dès le tems de *Philoſtrate*, on ignoroit quel avoit été le ſujet de la Harangue. Le même Auteur dit, que la Fortune, favorable à ceux de *Smyrne*, avoit amené alors chez eux *Ariſtide*, pour leur rendre dans la ſuite un grand ſervice.

En effet, l'année ſuivante 178. la Ville de *Smyrne* fut presque toute renverſée par un grand tremblement de Terre, qui ſe fit ſentir à diverſes repriſes. Au commencement des ſecouſſes, *Ariſtide* étoit aux (*b*) fauxbourgs de *Smyrne*, où *Eſculape* lui avoit ordonné de ſacrifier publiquement un Bœuf à *Jupiter Sauveur*. Il barguigna un peu à obéïr, parce qu'il avoit eû un Songe qui lui faiſoit appréhender quelque choſe : mais raſſûré par un autre Songe, il alla hardiment à l'Autel, & offrit le Sacrifice, ſans qu'il lui en arrivât depuis aucun mal. Il eut alors, dit-il, tant d'intrépidité, qu'au milieu du Tremblement, il paſſa des Bains voiſins à la Ville, où un Songe encore l'appelloit : il exhorta les Habitans à ne rien craindre, les aſſûrant

(*a*) Orat. in Æſculap. Tom. I. pag. 72. (*b*) Pag. 562, 563, 564.

rant que le Dieu ne l'auroit point envoié là, s'il y eût eû lors du danger. Mais ſix ou ſept jours avant la funeſte cataſtrophe, *Eſculape* le mit en lieu de ſûreté. Il lui dit d'aller dans un ancien Temple, qui étoit près de celui de *Jupiter Olympien*, de dreſſer des Autels au haut de la Colline ſacrée d'*Atys*, & d'y faire un Sacrifice. A peine eut-il achevé, que tout le païs d'entre-deux fut bouleverſé, de maniére qu'il n'y reſta pas un ſeul gîte: & cependant il n'y eut aucun dommage ni aux environs d'*Atys*, ni à *Lanée*, Maiſon de campagne de nôtre Rhéteur: on en fut quitte là pour ſentir un peu les ſecouſſes du Tremblement qui faiſoit ailleurs tant de ravage. Nôtre Rhéteur fut le prémier, qui, de ſon pur mouvement, donna avis aux Empereurs *Marc Antonin* & *Commode*, de la ruïne de *Smyrne*. Il leur écrivit pour cet effet une (*a*) longue Lettre, que nous avons parmi ſes Harangues. Il ne fut qu'une nuit à la compoſer, & il étala néanmoins toute ſon Eloquence à décrire les triſtes effets du Tremblement, pour toucher les Empereurs, & les engager à faire reparer le dommage. (*b*) *Marc Antonin* pouſſoit des gémiſſemens, à meſure qu'il liſoit cette Lettre. Mais quand il fut venu à l'endroit, où *Ariſtide* dit: (*c*) *La Ville eſt entiérement déſerte, les Vents y ſoufflent librement de toutes parts*; il ſe mit à pleurer. Un Prince du caractére de cet Empereur Philo-

(*a*) *Epiſt. de Smyrn. ad Imp.* &c. Tom. II. pag. 292, *& ſeqq.* (*b*) *Philoſtrat.* in *Ariſtid.* num. 2. pag. 582.
(*c*) *Epiſt.* ubi ſupr. pag. 291. A.

Philoſophe, ne pouvoit qu'être porté de lui-même à ouvrir ſes tréſors dans une telle occaſion, & pour le rétabliſſement d'une Ville auſſi conſidérable, que *Smyrne*. Il promit de le faire, en conſidération du Rhéteur, qui le ſollicitoit d'une maniére ſi pathétique. (*a*) Et, ſans attendre que ceux de *Smyrne* lui envoiaſſent des Députez pour lui demander du ſecours, il leur écrivit pour les conſoler, accompagnant ſes Lettres de conſolations réelles. Il envoia des ſommes conſidérables, pour rétablir la Ville d'une maniére à renchérir ſur ſa prémiére ſplendeur, & pour ſoulager ceux qui avoient tout perdu. De la maniére dont il s'intéreſſa à ce malheur, on eût dit, qu'il étoit Membre de la Communauté de *Smyrne*. Il donna des ouvertures, pour trouver de l'argent outre celui qu'il envoioit. Il encourageoit par des promeſſes ceux qui avoient le moien de fournir aux dépenſes néceſſaires, & les Ouvriers dont on avoit beſoin; ſans néanmoins contraindre perſonne. Un des anciens Préteurs fut chargé du ſoin de préſider au rebâtiſſement de la Ville.

Il paroît par ce que dit *Ariſtide* tout au commencement de la Lettre, dont nous venons de parler, qu'avant cela il envoioit de tems en tems aux Empereurs, Pére & Fils, des Déclamations, des Harangues, & autres Piéces ſemblables de ſon métier. Après cette Lettre, il compoſa quelques *Monodies*, ou Complaintes lugubres,

(*a*) *Xiphilin.* ex *Dion.* Lib. LXXI. pag. 814. D. *Ariſtid.* Palinod. de *Smyrn.* pag. 464.

bres, & enfin des Harangues entiéres, ſur l'accident tragique de *Smyrne*, dont l'idée occupoit tout ſon eſprit. Il ne faut pas s'en étonner: il y perdoit lui-même, comme il le fait aſſez connoître dans un de ces Discours, qui nous reſte: (*a*) *Qu'eſt devenu*, dit-il, *le Sénat de* Smyrne, *où je paroiſſois? Où ſont ces Aſſemblées de Jeunes & Vieux, qui venoient m'entendre? ces applaudiſſemens, que je recevois, & qui ne me laiſſoient rien à deſirer.* Cela même entra beaucoup ſans doute dans l'empreſſement qu'il eut à mander aux Empereurs la déſolation de cette Ville, & à implorer en ſa faveur leur aſſiſtance.

Sur la fin de l'Année ſuivante 179. nôtre Rhéteur, après avoir gardé jusques-là le ſilence, fit ſa (*b*) *Palinodie ſur le rétabliſſement de* SMYRNE, ou une eſpéce de Lettre ſur un ton de joie, tout différent de celles où il avoit déploré les malheurs de cette Ville. Il adreſſa ſon diſcours aux *Grecs*, c'eſt-à-dire, comme on le conjecture vraiſemblablement, à quelque Aſſemblée générale de la Nation. Mais pourquoi n'alla-t-il pas y prononcer lui-même ſon diſcours? Le Dieu ne voulut pas le laiſſer partir d'où il étoit alors. C'étoit-là toûjours ſon refrein, & une bonne excuſe, en cas de beſoin. Dans cette *Palinodie* il exalte fort la libéralité des Empereurs. Il les fait regarder comme les nouveaux Fondateurs de *Smyrne*, mais de maniére qu'ils en partagent la gloire avec les Peuples de *Gréce* &

(*a*) *Monod. de Smyrn.* pag. 419.
(*b*) Tom. I. pag. 460, *& ſeqq.*

& d'*Aſie*, qui avoient contribué de tout leur pouvoir à ce qui étoit néceſſaire pour relever *Smyrne*. L'ouvrage n'étoit pourtant pas encore achevé, comme nôtre Rhéteur le donne à entendre.

Ariſtide fut lui-même honoré publiquement, & d'une maniére durable, (*a*) du titre de *Fondateur de Smyrne*. Les Habitans de cette Ville renouvellée, lui érigérent une Statuë de bronze avec une Inſcription où il étoit ainſi qualifié. Mais on ne ſait pas le tems précis, où ce monument fut érigé. Il n'en dit rien dans la Lettre, dont nous venons de parler; & où à (*b*) raiſon d'inferer de là, que la choſe n'étoit pas encore faite, puis qu'il étoit aſſez vain pour ne pas manquer de la publier dans cette occaſion. Au fond, je ne m'étonne pas du retardement. Quelque déſir qu'euſſent ceux de *Smyrne* de témoigner à nôtre Rhéteur leur reconnoiſſance, ils avoient aſſez à faire à achever ce qui reſtoit pour remettre leur Ville dans ſon prémier état. Et le monument devoit mieux figurer, après l'entier rétabliſſement, dont on ſe croioit redevable à la Lettre qu'*Ariſtide* écrivit d'abord aux Empereurs *Marc Auréle* & *Commode*.

Le prémier vint à mourir l'année ſuivante 180. On ne ſait où étoit alors *Ariſtide*: mais il nous reſte une autre Lettre (*c*) qu'il écrivit à *Commode*, Fils & Succeſſeur de ce grand Prin-

(*a*) *Philoſtrat.* in *Ariſtid.* num. 2. *pag.* 582.
(*b*) *Collectanea*, in Ann. 179. *num.* 4.
(*c*) Tom. I. pag. 472, *& ſeqq.* Voiez les *Collectanea*, num. 2.

Prince, pour le féliciter de son avénement à l'Empire, & lui réiterer les marques de reconnoissance qu'il lui devoit au sujet de *Smyrne*.

Ici finit tout ce qu'on peut dire de suivi & d'un peu certain, sur la Vie d'*Aristide*; quoi qu'il ait vécu encore plusieurs années. Le tems précis de sa mort est incertain & l'étoit déja du tems de *Philostrate*, qui vivoit sous l'Empereur *Sévére*. Les uns faisoient mourir nôtre Rhéteur à l'âge de soixante ans; & les autres, à soixante-dix. Les uns disoient, qu'il mourut dans sa Patrie; les autres, en *Ionie*.

Nous nous reservons à parler du caractére de ce Rhéteur, & de ses Ouvrages, quand nous viendrons à rendre compte de l'Edition même, qui nous a donné occasion de dresser la Vie, qu'on vient de voir. Cela nous a mené trop loin, pour ne pas nous imposer la nécessité de nous arrêter ici.

ARTICLE VII.

Historia Vitæ & Meritorum FREDERICI RUYSCH, Auctore JOANNE FREDERICO SCHREIBERO.

C'est-à-dire:

Histoire de la Vie & des Ouvrages de FREDERIC RUYSCH, *par* JEAN FREDERIC SCHREI-

SCHREIBER. *A Amſterdam chez les* Waasberge 1732. 4. pagg. 80.

LE Public devoit s'attendre que quelqu'un entreprendroit un jour de nous donner l'Eloge de Mr. *Ruyſch*. Pouvoit-on en effet ſe diſpenſer de rendre ce devoir à la memoire d'un Homme, à qui la République des Lettres eſt redevable d'une infinité de belles découvertes? Celui qui s'eſt chargé le premier de cette tâche, & qui vient de la remplir, eſt Mr. *Schreiber* Médecin Allemand. La plus grande partie de cette piece roule ſur les differens Ouvrages du Défunt, ſur ſes Découvertes qui ſont en grand nombre, & ſur ſes diſputes litteraires avec Mrs. Rau, Bidloo & quelques autres Anatomiſtes. Nôtre Auteur ne s'étend pas beaucoup ſur ce qui concerne la perſonne de Mr. Ruyſch, & la plûpart des particularitez qu'il en rapporte, il les a appriſes de Mr. Bohlius qui avoit étudié ſous cet habile Anatomiſte. Nous allons donner une idée ſuccinte d'une partie de cette Hiſtoire, en ſuivant à peu près l'ordre que Mr. Schreiber y a gardé.

FRÉDERIC RUYSCH naquit à la *Haye* le vingt & trois Mars de l'Année mille ſix cens trente huit. Son Pere ſe nommoit *Henri Ruyſch*, & ſa Mere *Anne van Berghem*. Nous ne ſavons rien des premieres années du jeune Ruyſch, mais on ſuppoſe qu'ayant toujours bien vêcu, il doit avoir reçu de ſes Parens ou de ſes Maîtres une très-bonne éducation.

Lorſqu'il fut en âge de prendre un parti, il ſe

ſe détermina pour la Medecine, & ſe rendit à Leyde où l'on enſeignoit déjà la Pratique, l'Anatomie & la Botanique. Il fut diſciple de *Jean van Horn* fameux Anatomiſte. Dès lors il commença à faire appercevoir le grand panchant qu'il avoit pour l'étude de l'Anatomie. Déjà il cherchoit à faire des découvertes dans le foye, & ſe faiſoit un plaiſir de montrer les Valvules de differens vaiſſeaux, après les avoir faites ſécher. Mais il ne ſe bornoit pas là. L'étude des Plantes faiſoit auſſi ſes delices. Il viſitoit toutes celles qui ſe trouvent autour de Leyde, ſans craindre les peines & les fatigues que cauſe ſouvent cette recherche.

Après avoir fait quelque ſéjour à *Leyde*, il ſe rendit à *Franequer*, où il fit de ſi grands progrès, que peu de tems après il ſe trouva en état de ſe faire recevoir Docteur en Medecine. La Theſe qu'il lui fallut compoſer à cette occaſion, traitoit *de la Pleureſie*. Il ne tarda pas enſuite à retourner à la Haye dans le deſſein d'y pratiquer. A peine y fut-il arrivé, qu'il ſongea à ſe marier. La perſonne ſur laquelle il jetta les yeux ſe nommoit *Marie*, & étoit fille de *Pierre Poſt*, Architecte de *Frederic Henri* Prince d'Orange. Il eut de ce mariage un fils, & pluſieurs filles. Ce fils nommé *Henri* embraſſa dans la ſuite la même profeſſion que ſon Pere, pratiqua comme lui, & devint un des plus habiles Botaniſtes de ſon tems, & fort verſé dans l'Hiſtoire naturelle. C'eſt lui qui nous a procuré une nouvelle édition de l'*Hiſtoire des Animaux* par *Jonſton*, à laquelle il a fait quelques augmentations. Il

eſt

est mort à Amsterdam dans le mois d'Octobre de l'Année 1727. Mr. Ruysch qui étoit Veuf depuis long tems, & déjà accablé sous le poids des années, fut d'autant plus sensible à la perte de ce fils, qu'il lui avoit toujours été d'un très-grand secours. Il s'en consola néanmoins dans la suite, sur tout, lorsqu'il vint à considerer que sa conduite n'avoit pas été aussi reguliere qu'il l'avoit souhaité. D'ailleurs, c'étoit pour lui un grand sujet de satisfaction, de voir la plus jeune de ses filles, qui n'étoit pas encore mariée, partager avec lui une grande partie de ses travaux anatomiques. Cette digne fille l'aida toujours avec courage, & lui ferma enfin les yeux. Elle connoissoit parfaitement toutes les parties du corps humain, & savoit la maniere de préparer les plantes & les cadavres. C'est un secret qu'elle avoit appris de son Pere.

La grande occupation de Mr. Ruysch à la Haye, tout le tems qu'il y demeura, fut de disséquer des cadavres humains & ceux des brutes, dans la vûë de faire quelque nouvelle découverte. Il ne négligeoit pas en même tems d'observer éxactement tout ce qui se passoit dans les Malades confiez à ses soins. Toutes ces recherches le mirent en état de publier bien-tôt après un excellent ouvrage anatomique qu'il intitula: *Dilucidatio Valvularum in vasis lymphaticis & lacteis.* C'est-à-dire: *Eclaircissement sur les Valvules qui se trouvent dans les vaisseaux lymphatiques & lactez.* Cette piece lui procura l'année suivante la charge de Professeur en Medecine à *Amsterdam*. Dès qu'il eut appris

cette agréable nouvelle, il ne tarda pas à se rendre dans cette grande Ville, où il a passé le reste de ſes jours, pendant l'espace de soixante-cinq ans. Quel bonheur pour lui de se voir établi dans une Ville ſi peuplée, & où il avoit tous les jours occaſion d'ouvrir de nouveaux Cadavres. Les corps des Malfaiteurs, & ceux des perſonnes qui venoient à mourir dans les Hôpitaux, étoient à ſa diſpoſition. Bien plus, il s'occupoit encore à diſſéquer des chiens, des vaches, des veaux, des brebis, des bœufs, des chevaux. Il ne négligeoit aucune occaſion de faire de nouvelles découvertes. Il paſſoit le jour & une bonne partie de la nuit à viſiter ſes malades, & de grand matin il commençoit à fouiller dans les cadavres. La Pratique, & l'Anatomie étoient ſes deux grandes occupations. On peut juger par là des progrès qu'a dû faire Mr. *Ruyſch*. Auſſi a-t-il fait plus de découvertes que tous les Anatomiſtes qui ont vécu avant lui. Par là il a jetté les fondemens de la *Phyſiologie* la plus certaine, & toute la bonne Théorie n'eſt établie que ſur les remarques qu'il a faites. Aurions-nous en effet l'excellente doctrine de Mr. *Boerhaave*, ſi Ruyſch n'eût jamais exiſté?

Mr. Ruyſch avoit un ſecret tout particulier, pour préparer les Cadavres & les conſerver pendant pluſieurs années. On auroit cru d'abord, en les voyant, qu'ils étoient pleins de vie & qu'ils dormoient. Voici en quoi conſiſtent les avantages de cette belle invention. *Premiérement*, par là non ſeulement tous les plus petits vaiſſeaux ſinguins ſe rempliſſent, mais ils ſe dilatent

latent & se roidissent de même que les plus petits rameaux, en sorte qu'on peut ensuite les séparer du reste du corps. *Secondement*, ces Cadavres deviennent toujours insensiblement plus rouges. *Troisiémement*, lorsqu'on les a gardez pendant long tems, on peut y decouvrir une infinité de choses, qu'il eût été impossible de remarquer ou dans un cadavre, ou dans un corps vivant. *Quatriémement*, on y peut voir, dans ces cadavres, les Vaisseaux lymphatiques, pendant plusieurs années, & même pendant des siecles entiers. *Cinquiémement*, on y distingue la grande diversité qu'il y a dans toutes les extrémitez des arteres, diversité qui dépend de la difference des parties. *Sixiémement*, ces belles préparations semblent nous donner à connoître, que les Glandes conglomerées ne sont pas faites de la maniere que les Modernes l'ont cru. *Septiémement*, les extrémitez de certaines Arteres, même de celles qui sont encore recentes, peuvent se dissoudre dans l'eau simple par la seule friction. Une invention aussi belle & dont on pouvoit tirer de si grands avantages devoit sans doute immortaliser la memoire de celui qui en étoit l'Auteur. Il est vrai que Messieurs de *Bils* & *van der Wiel* en avoient eu auparavant quelque connoissance; mais il est toujours certain que Mr. Ruysch l'a entierement perfectionnée.

Mais voici un Art un peu different du precedent. Il faisoit voir d'une maniere sensible les routes que tiennent les humeurs dans un corps vivant. Pour cet effet il employoit avec succès une certaine matiere preparée avec la cire, dont

il rempliſſoit inſenſiblement les vaiſſeaux les plus minces & les plus deliez. Il étoit redevable de ce ſecret à Meſſieurs de *Graaf* & *Swammerdam*, deux de ſes meilleurs amis.

Il avoit encore trouvé le moyen de gonfler certaines parties du corps, qu'il coupoit enſuite après les avoir faites ſecher. Par là il découvrit des choſes dont perſonne ne s'étoit apperçu avant lui. C'eſt ainſi qu'il connut la ſtructure admirable de la Verge, & qu'il apprit que la membrane graiſſeuſe de *Riolan* eſt remplie d'une infinité de petites cellules. Mais il faut auſſi reconnoître que Swammerdam & le célèbre *Malpighi* avoient pratiqué la même choſe avant lui. Il avoit enfin trouvé pluſieurs autres ſecrets plus particuliers, tels que ſont ceux de ſeparer les tegumens du corps humain, de rendre le *Scrotum* auſſi dur que la pierre, & de donner aux membranes & aux inteſtins une belle couleur rouge par le moyen des injections.

Mr. *Schreiber* range dans trois claſſes tout ce qui eſt diſperſé çà & là dans les differens ouvrages de celui dont il fait l'éloge. La premiere de ces claſſes comprend tout ce qui a rapport à l'Anatomie. La ſeconde renferme tout ce qui regarde la Chirurgie & la Medecine. La troiſiéme contient les decouvertes qui concernent l'Hiſtoire naturelle. Examinons les principaux articles qui ſont compris dans la premiére claſſe.

Notre Auteur commence par les Os, mais il n'en dit que très-peu de choſes, ſous ce prétexte que l'on eſt redevable à Meſſieurs *du Verney* & *Clopton Havers* de la plupart des découvertes que

que l'on a faites ſur ces parties. Comme Mr. Ruyſch ne liſoit pas beaucoup, il nous a ſouvent donné pour nouvelles des Obſervations que d'autres avoient faites long-tems avant lui. Il ne croyoit pas, par exemple, que l'on ſût *que les Epiphyſes tinſſent aux Os par le moyen du Perioſte*, quoique *Clopton Havers* eût déjà fait cette remarque. Il ignoroit que ce dernier Auteur & le célèbre *Malpighi* euſſent enſeigné *que la moëlle humecte les os & leur donne de la force.* Il diſoit en effet que l'on avoit cru de tout tems que l'uſage de cette ſubſtance eſt de nourrir les os. Mais il a fait ſur ces parties quelques autres remarques qui lui ſont particulieres. En voici une de cette nature. Il prétendoit que la Moële qui ſe trouve dans les cavitez des Os, ne differe point de celle qui eſt renfermée dans les épiphyſes & la membrane celluleuſe. La raiſon qu'il en donne eſt, que toute la moëlle que l'on rencontre dans les Cadavres, qui ont été renfermez pendant l'eſpace de trente ans dans les ſepulcres, reſſemble à de la graiſſe durcie ou à du ſuif. Il a encore obſervé que les Côtes ſont plus épaiſſes & plus rondes dans les femmes que dans les hommes.

Ses découvertes ſur les vaiſſeaux du corps humain ſont en grand nombre; mais nous nous contenterons d'en rapporter quelques-unes. Il eſt le premier qui ait remarqué des valvules tant dans les vaiſſeaux lymphatiques que dans les vaiſſeaux lactez, & il a enſeigné la veritable maniere de les bien preparer. Il a fait voir quels étoient les vaiſſeaux lactez du premier genre &

quels étoient ceux du second. De son tems tous les Anatomistes prétendoient que l'Aorte fût double, mais il a demontré que ce vaisseau n'avoit qu'un seul tronc qui se courboit en descendant. Il a encore observé que l'artere bronchiale a communication avec celle du poumon, & cette remarque est d'autant plus utile qu'elle sert à expliquer la veritable cause d'une espece de peripneumonie. Il y a long tems que les Anatomistes ont dit que le corps humain est composé d'une infinité de petits vaisseaux, mais Mr. Ruysch est le seul & le premier qui l'ait bien démontré. Il a decouvert des vaisseaux dans des endroits, où personne avant lui n'en avoit jamais apperçus. Il en cite plusieurs exemples, qui sont tous fort remarquables; mais il est inutile de nous y arrêter.

A l'égard des visceres, il n'y avoit presque aucun Anatomiste avant Mr. Ruysch qui ne crût après le célebre Malpighi, qu'ils étoient composez d'une infinité de glandes. Le foye, le cerveau, les reins, la ratte & les testicules passoient pour des parties glanduleuses. On étoit persuadé qu'il ne se fait aucune secretion dans tout le corps humain que par le moyen des glandes. Enfin Ruysch parut, & osa publier après avoir fait un grand nombre d'experiences, qu'il n'y a dans toute la tête que deux seules glandes, qui sont la pineale & la pituitaire. Il dit qu'il n'y en a aucune dans le Plexus choroide. Il soutint qu'il ne s'en trouve aucune ni dans le cœur, ni dans les muscles, ni dans le pericarde, ni dans la ratte, ni dans le foye, ni dans le

dia-

diaphragme, ni dans la couronne du gland. Il avança qu'on n'en apperçoit aucune ni dans la peau, ni dans l'arriere-faix, ni dans les mammelles des femmes. Des propositions aussi hardies & qui renversoient toute la théorie des autres Anatomistes lui attirerent une infinité d'ennemis. On prétendoit qu'il y avoit de la tyrannie à dépouiller ainsi le corps humain de toutes ses glandes.

Il est le premier qui ait donné une bonne description de la membrane du Tambour, en faisant voir qu'elle est composée de trois petites lames différentes. La lame extérieure est selon lui, une continuation du tegument externe du conduit auditif; l'intérieure part de la dure mere, & la moyenne est celluleuse & parsemée d'une infinité de petits vaisseaux. Il est vrai que Mr. *Winslow* enseigne que cette membrane peut être partagée en quatre lames & même en un plus grand nombre. Rivinus assure qu'elle est percée, mais Mr. Ruysch demontre tout le contraire par des experiences qu'il a faites lui-même. On avoit remarqué long tems avant lui que cette même membrane est revêtuë dans le Foetus d'une espece de tegument dont on ignoroit le veritable usage; mais il a fait voir que ce tegument sert à deffendre le foetus contre les humeurs acres dans desquelles il nage dans le ventre de sa Mere. Il sert encore à preserver l'enfant qui ne fait que de naître des injures de l'air, auxquelles il n'est pas accoutumé.

Nôtre Auteur rapporte encore un grand nombre d'autres Observations que Mr. Ruysch a fai-

tes ſur diverſes parties du corps humain. Telles ſont celles qui regardent les yeux, l'organe de l'odorat, celui du toucher, le Thorax, les poumons, le cœur, l'abdomen, & enfin les parties qui ſervent à la generation dans les deux ſexes. On trouve outre cela dans les ouvrages de Mr. Ruyſch quelques remarques aſſez curieuſes ſur la maniere dont il croit que ſe fait la conception. Il y en a d'autres qui regardent les œufs des Femmes; les membranes de l'Embryon & l'Embryon même. Ces dernieres ſont très-curieuſes. Elles nous inſtruiſent de tout ce qui ſe paſſe dans la formation du Fœtus juſqu'à ſon entiere perfection. Mr. Ruyſch a conſervé dans ſon Cabinet des Embryons d'une petiteſſe extraordinaire. Il en a eu qui n'étoient que de la groſſeur d'un grain de ſable. C'eſt PIERRE *le Grand* Empereur de Ruſſie à qui ce riche threſor eſt tombé en partage; & toutes ces petites creatures informes ſe voyent encore aujourd'hui parmi les raretez que poſſede ſa Majeſté Czarienne. C'eſt-là où l'on peut remarquer d'une maniere ſenſible tous les changemens qui arrivent à ces premiers rudimens de la nature humaine. Dans les plus petits de ces Embryons on ne diſtingue encore aucun membre; mais dans la ſuite il paroît aux endroits où les bras & les jambes ſe doivent manifeſter, comme de petites éminences qui en ſe developpant inſenſiblement font voir enfin des épaules, des bras, des mains, des cuiſſes, des jambes & des pieds.

Les remarques précédentes & celles qui concernent

cernent les muscles sont rangées par Mr. Schreiber dans la Classe qui comprend tout ce qui a rapport à l'Anatomie. Nous nous bornerons à cet article par lequel on pourra juger du reste de l'Ouvrage. Une pareille Histoire peut passer pour une exposition fidele & exacte de la plûpart des Découvertes de Mr. Ruysch. On voit sur tout que l'Auteur s'est fait une loi de rapporter les choses telles qu'elles sont sans trop flatter son Heros (a). Il seroit à souhaiter qu'à cet égard, tous les Eloges qu'on nous donne des grands Hommes fussent faits sur le modele de celui-ci.

ARTICLE VIII.

RECHERCHES *interessantes sur l'Origine, la Formation, le Developement, la Structure*, &c. *des diverses Especes de* VERS A TUYAU, *qui infestent les Vaisseaux, les Digues*, &c. *de quelques-unes des* PROVINCES UNIES. *Par* P. MASSUET, *Dr. en Medecine.* On y a joint les Procès Verbaux qui ont été dressez par les Inspecteurs des Digues, au sujet du Dommage causé par ces Vers. Avec *leurs differentes Figures en Taille-douce, gravées d'après Nature.* A Amsterdam chez *Français Chez-*

(a) *Adtuli praecipua. Blanditias omnes neglexi. Vera enim scribendo prosumus semper. Scripta Ruyschiana citavi omnia, commendavi omnia.* pag. 73.

Changuion, 1733. in 8. pagg. 233. ſans compter l'explication des Figures.

IL y a dans la Nature une infinité de petits Animaux que l'on regarderoit d'une maniere fort indifferente, ſi l'on n'étoit intereſſé ou à les conſerver, ou à les detruire. L'avantage que l'on retire des Mouches à miel & des Vers à ſoye, eſt ſans doute une des cauſes pourquoi on les connoit beaucoup mieux que quantité d'autres Inſectes, qui ne ſont pas moins dignes de notre curioſité & de notre admiration. Les grands dégâts que font quelquefois les Chenilles, les Sauterelles & les Fourmis n'ont pas peu contribué à donner du moins quelque idée de leur œconomie & de leur ſtructure à ceux-mêmes qui ſont les plus indifférens pour ces ſortes de connoiſſances. Il n'y a qu'un très-petit nombre de Curieux qui s'applique à examiner de près la Nature dans la grande diverſité de ſes productions. Les Vers qui ſont le ſujet de cette Lettre n'auroient peut-être jamais été bien connus de ceux qui ont le plus de commerce avec eux, ſi le ravage qu'ils ont fait n'eût attiré ſur eux toute l'attention du Public. Mais comme la plûpart des perſonnes qui ont occaſion de les voir, ſe contentent d'en conſiderer la figure externe, Mr. Maſſuet a jugé à propos de leur mettre entre les mains un Ecrit où l'on trouve beaucoup plus qu'une ſimple deſcription de la ſtructure de ces vilains Inſectes. Cette Piece nous a paru curieuſe, la matiere qu'elle contient eſt approfondie, & nous ne doutons point que bien des gens ne la liſent

lîſent avec plaiſir. Voici ce qu'elle contient d'eſſentiel & de remarquable.

Mr. Maſſuet après avoir repreſenté à ſon Ami la difficulté qu'il y a de traiter ce ſujet à fond, commence par nous donner la deſcription de trois ſortes de Vers qu'il dit être de même eſpece, quoiqu'il y ait entre eux quelque différence. Les premiers de ces Vers qui n'avoient pas eu le tems de croître & de groſſir, ſont extrémement petits, & n'ont rien de fort ſingulier dans la ſtructure de leur corps. A peine ont-ils quatre ou cinq lignes de longueur. Leur tête paroît un peu pointue & noirâtre, mais ils ont la queuë obtuſe & comme coupée. Une ligne noirâtre, aſſez mince & fort droite, ſe fait appercevoir à travers les membranes dont ces petits Animaux ſont couverts. Cette ligne que l'on prendroit pour un vaiſſeau ſanguin, ſemble être placée dans le corps même de ces Inſectes, & regne depuis la tête juſques près de la queuë.

Les Vers de la ſeconde ſorte ſont ſans pattes, de couleur blanchâtre, & ont tout au plus deux pouces de longueur. Leur tête eſt beaucoup plus groſſe que le reſte du corps. On leur remarque, comme aux précédens, une raye noirâtre qui s'étend depuis la tête juſques près de la queuë. Ils ont la chair viſqueuſe & ſi molaſſe, qu'on peut à peine les dégager de leurs tuyaux ſans les rompre. Le cou eſt beaucoup plus mince & plus delié que le corps, qui ſe rétrécit inſenſiblement vers la queuë. L'extrémité de la queuë ſe partage en deux ou trois fibres

bres charnues, qui n'ont aucune adhérance les unes avec les autres. Ces fibres ſont comme cachées entre deux eſpeces d'*Appendices*, dont voici la deſcription. " Ce ſont, *dit l'Auteur*, " deux petits corps blanchâtres & fort durs, placez aux deux côtez des trois fibres charnues. " Ils ſont à peu près de la longueur de ces fi- " bres, qu'ils compriment & qu'ils tiennent " comme aſſujetties au milieu d'eux. Ils ſont " attachez à un pedoncule fort delié & aſſez " court, qui part comme les fibres de l'extre- " mité de la queuë. Ils ſont un peu applatis & " de figure oblongue. On voit à leur extrémi- " té une échancrure qui repréſente aſſez bien " un V renverſé. Chacun de ces petits corps ou " Appendices eſt compoſé de deux lames, en- " tre leſquelles on apperçoit dans le fond de l'é- " chancrure un trou qui pénetre juſqu'aux pe- " doncules. Ce conduit forme entre les deux " lames une eſpece de concavité qui fait qu'el- " les paroiſſent un peu relevées en dehors. On " connoît aiſément par la maniere dont ces corps " ſont taillez qu'ils doivent être fourchus, auſ- " ſi le ſont-ils vers leur extrémité. Ils ſont mê- " me fort durs, fermes, & d'une ſubſtance pa- " reille à celle des yeux d'Ecreviſſes: c'eſt du " moins ce qui paroît, lorſqu'on les a reduits " en poudre. Ils ne perdent rien de leur vo- " lume après la mort du Ver, quoique le reſte " du corps ſe réduiſe presque à rien, lorſqu'on " le fait ſecher.

Notre Auteur conjecture que ces Appendices tiennent lieu de pattes à ces Vers & qu'ils

s'en

s'en ſervent pour ſe cramponer & ſe ſoutenir le long de leurs tuyaux, ſur tout lorſqu'ils ſont obligez de monter ou de percer le bois. On conçoit en effet qu'ils doivent travailler beaucoup plus à leur aiſe, lorſque leur corps eſt ainſi affermi. Il eſt vrai néanmoins qu'ils peuvent auſſi ſans ce ſecours avancer, ſe traîner & même grimper le long des tuyaux, par le ſeul mouvement de contraction, tel qu'eſt celui de la plûpart des Vers de terre, des Limaçons & de pluſieurs autres Inſectes. D'ailleurs ils ſont toûjours enduits d'une matiere visqueuſe & gluante, qui eſt capable de les tenir un peu en arrêt, lorſqu'elle ſe colle & s'attache aux parois des tuyaux.

La tête de ces Animaux eſt d'une ſtructure tout-à-fait ſinguliere. Elle eſt renfermée entre deux coquilles, qui jointes enſemble forment comme une eſpece de bourrelet. Ces deux coquilles tiennent l'une à l'autre par derriére, à l'aide d'une membrane qui les attache en même tems à la tête. Elles ſont ſeparées par devant, & un peu recourbées en-dedans. On remarque à l'extrémité interieure comme un bouton extremement petit, & de même ſubſtance que le reſte de la coquille. Elles ont encore toutes les deux une entaillure, qui donne lieu à la tête de pouvoir s'étendre & s'élargir ſur les côtez. Le ſommet de la tête n'eſt point couvert du Caſque. Vers le bas du bourrelet on voit de part & d'autre une ſorte d'allongement un peu arrondi & tourné du côté du dos. C'eſt à ces deux maudites coquilles que l'on doit attribuer tout

le

le dégât que font ces Vers : ce ſont en effet comme deux Vrilles oſſeuſes, dures & tranchantes, que ces Animaux peuvent faire agir ſeparément & en même tems.

Les Vers de la troiſieme ſorte dont l'Auteur donne enſuite la deſcription, ne different preſque en rien des precedens. *Ils ſont*, dit-il, *un peu plus longs que le doigt du milieu, & ont le corps beaucoup plus gros qu'une plume d'Oye. La queuë eſt moins groſſe que le reſte du corps, & le cou eſt encore plus mince que la queuë. Ils ſont d'un gris cendré, & on leur remarque quelques rayes noirâtres qui s'étendent vers la queuë. Leur peau eſt toute ridée en certains endroits, & forme quelquefois de groſſes côtes, qui regnent depuis le cou juſqu'à l'endroit où le corps commence à ſe rétrécir. Leurs casques ne different en rien de ceux des Vers précédens. Ils ont auſſi les mêmes Appendices ou corps fourchus aux deux côtez de l'extrémité de la queuë.* Il y a de ces Inſectes qui ont la queuë obtuſe, & auxquels on ne voit ni fibres charnues ni corps fourchus. Il y en a d'autres dont la queuë finit en pointe. Un grand nombre d'entre eux ont des rayes blanches, rouſſâtres & griſâtres, qui s'étendent depuis la tête juſques près de la queuë.

Mr. Maſſuet nous donne encore dans l'explication des Figures, la deſcription d'un Ver qui ne reſſemble en aucune maniere aux précédens. C'eſt une eſpece toute particuliere, dont peut-être aucun Naturaliſte n'a fait mention. Pour les faire connoître, nous tranſcrirons ici les propres paroles de notre Auteur. " Tous ces

" Vers,

» Vers, dit-il, sont de couleur grisâtre. Quelques-uns d'entre eux sont plus longs que le » doigt du milieu, & à peu près de la grosseur » d'une plume d'Oye. Il y en a de moins longs » & de moins gros. Leur corps qui est un peu » applati, va toujours en diminuant du côté de » la queue qui finit en pointe. On apperçoit » de chaque côté du corps comme une espece » de scie, qui s'étend depuis le cou jusqu'au » bout de la queue. Les Dents de cette scie » sont comme autant de petites pattes fort courtes & un peu fourchues. Lorsqu'on les considere de près ou à l'aide d'un Microscope, » on remarque à l'extremité de chacune d'elles deux petits éguillons assez fermes & fort » pointus. Il regne presque tout le long du » corps un petit sillon, qui est également distant des deux scies. Ce sillon ne se trouve » que sur un seul côté, & il est difficile de savoir s'il est creusé sur le dos ou sur le ventre, » parcequ'on ne voit aucune marque qui distingue ces deux parties l'une de l'autre. Il y » a des Vers de cette espece auxquels on ne remarque point ce sillon. La tête de ce vilain » Insecte est toute d'une seule piece, telle qu'elle est representée dans la Figure. On apperçoit un creux au sommet de la tête, qui est » apparemment l'ouverture de la gueule. Il est » du moins certain qu'on ne découvre aucune » autre cavité, par laquelle ce Ver puisse donner passage à ce qui lui sert de nourriture. Il » n'est point armé d'un casque, & on ne lui » voit ni dents, ni vrille, ni aucun autre instru-

» ment

„ ment capable de faire le moindre trou. Avec „ quoi donc s'ouvre-t-il un paſſage dans le „ bois ? J'avouë que je l'ignore entierement. „ Mais ne diroit-on pas que ce Ver a été deca- „ pité, & que ce qui paroit être ſa tête n'eſt „ autre choſe que ſon cou? C'eſt cette partie „ néanmoins qui lui tient lieu & de cou & de „ tête. J'avois cru d'abord que celui de qui „ j'ai reçu ce Ver, n'auroit pas pris toutes les „ précautions neceſſaires pour le tirer du bois „ ſans le rompre, & que peut-être ſon caſque „ ou quelque autre partie équivalente auroit été „ ſeparée du reſte du corps. Mais cette per- „ ſonne m'a aſſuré que l'Animal étoit en ſon „ entier. La même piece de bois dans laquel- „ le il s'eſt trouvé en renfermoit encore plu- „ ſieurs autres qui étoient faits de la même ma- „ niere. Ils étoient de compagnie avec un „ grand nombre de Vers de l'eſpece précéden- „ te, & tous enſemble avoient contribué à cri- „ bler un gros pilier dans lequel on les a ſurpris. „ Dans la ſuite j'ai eu occaſion de voir encore „ de pareils Vers armez de deux ſcies, & je „ les ai tous trouvez conformes à celui dont je „ donne ici la figure. J'aurois été curieux de „ ſavoir s'ils avoient été renfermez dans des tu- „ yaux, mais je n'ai pu me ſatisfaire à cet égard. „ Souvent ceux qui ont le plus de commerce „ avec ces Vers ne les connoiſſent pas. Ne „ pourroit-on pas regarder ceux dont nous par- „ lons, comme un peuple nouveau, & comme „ une race inconnuë jusqu'à preſent à tous les „ Naturaliſtes? Le ſeul Inſecte qui ait quelque

„ reſſem-

» reſſemblance à celui-ci, c'eſt une eſpece » de *Scolopendre de Mer*, dont on trouve la » figure dans Jonſton.

L'Auteur examine enſuite les trous que percent tous ces Vers, tant ſur la ſurface que dans l'interieur du bois. Il donne une idée de leur largeur, de leur profondeur, & de leur direction. Il explique après cela la maniere dont ſe forment les tuyaux, dans leſquels ces Inſectes ſont renfermez chacun ſeparément. Ce dernier article eſt un de ceux ſur leſquels il s'étend le plus. De là il paſſe à quelques queſtions aſſez curieuſes, qui regardent l'origine de ces Vers, leur ſexe & le lieu de leur naiſſance. Il prouve d'abord par des raiſons bien fortes, qu'ils s'engendrent dans la Mer; que les œufs d'où ils naiſſent ſont repandus çà & là dans les Eaux; que ces œufs ſont emportez par les vagues, & jettez contre la ſurface des piliers auxquels ils s'attachent. Il fait voir que ceux d'entre ces Animaux qui ſont une fois entrez dans le bois ne peuvent jamais en ſortir, & qu'ils n'en ſortent effectivement jamais. La meilleure raiſon qu'il en donne, c'eſt qu'on trouve leurs casques dans chaque tuyau; ce qui fait voir qu'ils y ſont morts. D'ailleurs ils ne peuvent ſortir que par l'ouverture qu'ils ont faite en entrant, ou par quelque autre qui lui ſoit oppoſée. Or il eſt impoſſible qu'ils ſortent par la premiere de ces ouvertures, ſans retrograder, ce qu'ils ne ſauroient jamais faire, enchaſſez comme ils ſont dans leurs tuyaux. Suppoſé même qu'ils puſſent retrograder par le même trou, ne faudroit-il pas alors

qu'ils rompissent le tuyau qui y est attaché, & élargissent ce trou qui se trouveroit beaucoup trop étroit vers la surface du bois. Enfin dans cette supposition, on ne devroit appercevoir que de grands trous par dehors, lesquels auroient donné sortie à de gros Vers. On a la même difficulté à resoudre, si l'on veut qu'ils puissent sortir par une ouverture opposée à la premiere, car quelque direction que l'on donne aux tuyaux, il faudroit toujours que cette seconde ouverture, qui leur serviroit de sortie, fût infiniment plus large que celle par laquelle ils sont entrez, ce qui ne se remarque point. De là l'Auteur conclud: Premierement, que les gros Vers qui sont dans l'eau n'entrent jamais dans les piliers; & en second lieu, que ceux qui y ont une fois penetré, y trouvent toujours leur tombeau.

Mr. Massuet n'ose determiner si ces Vers s'accouplent dans le bois, & pour ne rien dire à la legere sur cet article, il considere ce qui se passe dans plusieurs autres Animaux qui sont reduits à passer leur vie comme ceux-ci, sans qu'il paroisse qu'ils ayent jamais la moindre communication avec leurs semblables. Il allegue à ce sujet l'exemple de l'*Oeil de Bœuf*, qui est toujours attaché sur quelque pierre dont on peut à peine le separer. Il dit la même chose des *Orties de Mer*, dont le mouvement progressif est aussi lent que celui d'une aiguille d'horloge. Les *Huitres*, plusieurs especes de *Glans marins* & de *Vers de Mer*, meurent aussi souvent dans l'endroit où ils sont nez, après avoir demeuré toute leur vie fixes dans la même situation. Il y a encore d'autres Vers,

Vers, à ce qu'il prétend, qui ne sont point couverts de coquilles, & qui passent aussi leur vie dans un même trou. Or comme tous ces Animaux se propagent malgré leur immobilité & le peu de communication qu'ils ont la plupart avec ceux de leur espece, notre Auteur ne croit pas impossible que les Vers en question soient aussi en état de produire leurs semblables, quoiqu'ils soient renfermez chacun à part dans leurs tuyaux. *Après tout*, ajoute-t-il, *qui sait si ces Vers ne sont pas Hermaphrodites, & même de l'ordre de ceux qui se multiplient indépendamment des autres animaux de leur espece, & qui sont seuls le Pere & la Mere de ce qui vient d'eux.* La *Moule d'Etang* a ce privilege, au rapport de Mr. *Méry*; & selon Mr. *Poupart*, plusieurs autres animaux, qui ont les deux sexes tout à la fois, en font aussi les fonctions en même tems. Ce privilege ne leur est accordé, comme le pense Mr. de Fontenelle, qu'à cause de leur immobilité, & c'est aussi pour cette raison que les Plantes qui ont les deux sexes réunis dans une même fleur, operent la génération sans le concours d'une autre plante.

Bien des gens ont regardé ces Vers comme un peuple nouveau qui n'avoit jamais paru, mais notre Auteur fait voir que ces mêmes Insectes ou d'assez semblables sont connus depuis très-long tems en Europe. P. C. *Hooft* en fait mention dans son Histoire des Pays-bas, & l'on apprend par ce qu'il rapporte, que cette vermine rongeoit déjà les piliers des Digues de la Zeelande il y a environ 150. ans.

On trouve ici l'Extrait d'une Lettre écrite d'Amsterdam

ſterdam en 1666. par laquelle il paroit que ces Animaux incommodoient fort les Vaiſſeaux qui revenoient des Indes. Mr. *Deslandes* nous donne auſſi la deſcription d'une eſpece de Ver qui attaque les vaiſſeaux avec tant de fureur, que le bois des bordages en eſt tout criblé, & que les bâtimens ſont en grand danger de faire eau & de perir. On peut juger, par ce qu'en dit ce Phyſicien, du rapport qu'il y a entre eux & ceux dont parle le Docteur Maſſuet. " Ils ont depuis trois „ lignes juſqu'à un demi-pied de longueur. „ Tout leur corps eſt compoſé de differens „ anneaux, ils ont des deux côtez du ventre „ une infinité de petites jambes toutes armées „ de crochets. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt „ la tête. Elle eſt couverte de deux coquilles „ toutes pareilles placées des deux côtez, poin„ tuës par le bout comme le fer d'un Villebre„ quin de Menuiſier, ou d'une Vrille & qui „ peuvent jouer ſeparément & differemment l'u„ ne de l'autre. Cette eſpece de Casque qui „ enveloppe la tête du Ver eſt très-dure en com„ paraiſon du reſte du corps, qui eſt fort mol„ laſſe, qui ſe ſeche bien-tôt à l'air, & ſe re„ duit en pouſſiere. Il n'en demeure que la tê„ te qui a été preſervée par ſon casque ". Notre Auteur donne encore après *Jonſton* la deſcription de quelques autres eſpeces de Vers, qui percent les Vaiſſeaux & les rongent entierement. Les uns ſont de la groſſeur du pouce, & ont une coudée de longueur. Les autres qui ſont longs de douze pouces, ont le corps arron-

di,

di, & la gueule faite en maniere de tenailles. Leur tête eſt d'un jaune éclatant tirant un peu ſur le rouge. On leur voit deux petits éguillons qui pendent à la machoire inferieure. Ils ont trois pattes de chaque côté, & onze anneaux de couleur rougeâtre. Le reſte du corps eſt d'un jaune clair & éclatant. Les plus grands d'entre eux ſont d'un rouge obſcur, mais les plus petits ſont blanchâtres.

Mr. Maſſuet examine dans la ſuite ſi ces Vers qui font tant de ravage, ne ſe détruiront pas inſenſiblement, ou du moins, s'il y a lieu d'eſperer que le nombre en doive diminuer. Pour ne rien dire que de bien fondé ſur cette queſtion importante, il poſe d'abord les ſix principes ſuivans, leſquels il donne pour inconteſtables & demontrez par l'experience. *Premierement*, dit-il, tous les Inſectes qui ſe manifeſtent de tems en tems, & que l'on regarde comme de nouvelles eſpeces, ne peuvent avoir pris naiſſance que par la voye de la génération, & il faut de neceſſité remonter juſqu'aux premiers Individus que l'Auteur de la Nature a formez, pour en trouver la premiere origine. *Secondement*, ce qu'on nomme ordinairement corruption, peut bien donner lieu à la manifeſtation d'un corps organiſé, tel qu'eſt celui de tous les Inſectes; mais il n'eſt jamais la cauſe de la formation des parties qui le compoſent. Ce principe eſt une ſuite neceſſaire du précédent. *Troiſiemement*, les Oeufs ou Semences des Inſectes contiennent toujours les premiers *Rudimens* des differens Animaux qui en doivent naître. *Quatriemement*, la

la plûpart des Insectes déposent ordinairement ces œufs dans des endroits capables d'aider au développement de l'Embryon, & où il puisse en naissant trouver une nourriture qui lui convienne. L'Auteur rapporte à ce sujet quelques exemples, qui font voir la vérité de ce principe. *Cinquiemement*, il y a quelques autres Insectes qui semblent prendre moins de soin de leurs productions, ils jettent leurs œufs comme à l'aventure, & souvent dans des endroits où les petits animaux qui en naissent, ne trouvent aucune nourriture autour d'eux. Mais la Nature a donné à ceux-ci ou des ailes, ou d'autres membres qui les aident à se transporter par tout pour chercher de quoi se nourrir. *Sixiemement*, le vent enleve de dessus la terre une infinité de petits œufs & de semences, tant des Animaux que des Vegetaux, qu'il disperse çà & là, & auxquels il fait traverser des espaces immenses. On est quelquefois surpris de voir paroître tout-à-coup une quantité prodigieuse d'Insectes dans des endroits où l'on n'en avoit jamais vû de cette espece. Souvent aussi on voit naître des plantes dans un terrain qui n'en a jamais produit de semblables. D'où viennent-ils donc ces insectes, d'où viennent ces nouvelles plantes ? Ils viennent les uns & les autres des œufs & des semences que le vent a dispersez. Les vagues de la Mer entraînent aussi avec elles quantité d'œufs de Poissons, qu'elles conduisent çà & là, & qu'elles deposent enfin dans des endroits où ils s'arrêtent, où ils éclosent & prennent naissance. Or dans cette supposition, il est à croire qu'il y

à une infinité de ces œufs qui ne produisent jamais rien, parce que la Mer les jette souvent dans des endroits où ils ne peuvent éclorre, & où, quand même ils écloroient, les petits animaux naissans ne sauroient vivre, faute de trouver autour d'eux une nourriture convenable.

Notre Auteur après avoir établi ces principes, tire plusieurs consequences qui en découlent nécessairement & rendent fort vraisemblables ses conjectures sur la question proposée. Il fait voir de quelle manière les piliers des Digues se trouvent infectez de cette vermine. Il prétend que la prodigieuse multiplication de ces Insectes, doit être regardée comme un de ces cas qui arrivent rarement, & auquel quelque malheureux hazard a donné lieu. Or comme ces sortes de hazards sont fort rares, comme il le prouve fort bien par quelques autres évenemens qui ont du rapport à celui-ci, il conclut de là que selon toutes les apparences ces Vers disparoitront insensiblement, & que le danger auquel ils nous exposent n'est pas si grand qu'on le publie dans les pays étrangers. " On s'imagine, „ *dit-il*, que la Hollande est sur le point de sa „ ruine, & on fait courir le bruit que ces In„ sectes ont pénetré par tout. Bien plus, des „ gens très-mal intentionnez, ou du moins fort „ imprudens & étourdis, ont osé dire que ces „ petits Animaux avoient déjà rongé & miné la „ plûpart des Pilotis de la Maison de Ville d'Am„ sterdam, en sorte que ce superbe Edifice com„ mençoit à pancher d'un côté. Se peut-il qu'on „ ajoute foi à des nouvelles aussi mal-fondées !

„ Mais je penſe qu'il eſt fort inutile d'entre-
„ prendre de déſabuſer le Public à cet égard.
„ C'eſt au tems à détruire tous ces faux bruits.
Voilà par où l'Auteur finit ſa Lettre.

Dans les Procès Verbaux que l'on a ajoutez à la Lettre de Mr. Maſſuet, on trouve un détail aſſez long & très-bien circonſtantié de tout le dégât que ces Vers ont déjà fait juſqu'à preſent. Il paroît par la premiere de ces pieces, *que ce fleau ſubit & imprévû, ſuppoſé qu'il ne fit plus de progrès, a déjà cauſé aux Digues maritimes du* Drechterland, *dans l'intervalle de trois mois, pour un milion & demi de dommage, ſelon le calcul qui en a été fait, & qui ſuppoſe que tout ſera rétabli dans l'état où il étoit ci-devant.* On peut juger par là des deſordres que ces Inſectes ont produits dans tous les endroits où on les a ſurpris.

ARTICLE IX.

OBSERVATIONS *ſur l'Origine, la Conſtitution, & la Nature des* VERS DE MER, *qui percent les Vaiſſeaux, les Pilliers, les Jetées & les Eſtacades. Par Mr.* ROUSSET, *Membre de la Societé Royale des Sciences de Berlin.* A la Haye, chez *Adrien Moetjens* 1733. Brochure de deux feuilles d'impreſſion. in 8.

L'Interêt que prend Mr. Rouſſet, en qualité de Sujet, à tout ce qui peut préjudicier ou être utile à l'Etat, eſt ce qui l'a engagé à écrire ſur

ſur cette matiere & à publier ſes Obſervations. Il eſt vrai que les recherches qu'il fait ici ne regardent que l'Hiſtoire naturelle de ces Inſectes; mais il a cru, & avec raiſon, que pour trouver les moyens de remedier à ce fleau, il falloit auparavant bien connoître l'Ennemi qu'il s'agiſſoit de combattre. Il ſe flatte encore que ſes remarques ſerviront à détruire les faux bruits qui ſe ſont repandus de tous côtez à ce ſujet, comme il ne paroit que trop par les Lettres de quelques Particuliers, & par quelques articles que des gens ennemis de la Republique ont inſeré ou fait inſerer dans les Nouvelles publiques. C'eſt pour cela qu'il transcrit d'abord un Article que l'on trouve dans les Nouvelles du Gazetier menteur de Berne, & qu'il expoſe enſuite ce qu'un autre fameux Nouvelliſte d'un caractère encore plus hardi & peut-être plus menteur que celui de Berne, n'a pas craint d'inſerer dans une de ſes Lettres.

Comme il eſt bon & même important de déſabuſer le Public & ſur tout les Etrangers à cet égard, nous croyons qu'il eſt à propos de rapporter ici ces deux articles, dont notre Auteur fait voir & la fauſſeté & le peu de fondement. Voici celui de la Gazette de Berne. *On travaille en diligence à reparer les Digues les plus endommagées du pays, & plus de* 6000. *Ouvriers y ſont employez; les Habitans des Villages le plus expoſez ſe ſont retirez ailleurs avec leurs effets pour ſe mettre en ſureté. On trouve de tems en tems ſous les Digues des*

cavités extraordinaires creusées par ces Insectes. Ces Animaux ont la tête si dure qu'il faut user du marteau pour les écraser ; on en trouve une si prodigieuse quantité qu'on ne peut l'exprimer. Mr. Rousset soutient qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce narré, & que cet Auteur n'a aucune idée ni de ces Vers, ni de la maniere dont nos Digues sont construites. Le second Article n'est aussi qu'un tissu de fausſetez, & fait voir ou la mauvaise foi ou la grande credulité de celui qui a osé le publier. Le voici tout entier. " La Ville d'Amsterdam est à deux doigts de sa perte, toutes " les Maisons bâties sur des Pilotis étant en " très-grand peril de faire la culebute, les Vers " les ayant rongez & rendus inutiles & insoutenables, de sorte que pour prevenir toutes les ruines dont ces Maisons sont menacées, venant à crouler & à s'enfoncer dans " les eaux, l'on en vuide tous les effets les " plus precieux & portatifs & toutes les Marchandises, lesquelles on transporte ailleurs, " & en lieu de surete, & même le peril étoit venu jusqu'à ce point que les plus opulens Negocians parloient de s'en retirer & " de s'aller établir ailleurs. Deux cens tant " gros Bourgs que Villages, sans compter une " demi-douzaine de bonnes Villes étoient renoncées serieusement par les Etats Generaux de vuider incessamment le pays, & de " se retirer eux & leurs effets dans des lieux " surs, & d'abandonner leurs Heritages & leurs " Maisons, qui sont dans un très-éminent ha-

" zard

„ zard cet hiver, aux premieres grandes eaux, „ d'être entierement ſubmergées, les Digues ne „ pouvant plus reſiſter, ni ſoutenir le poids & „ l'impetuoſité des eaux de l'Ocean ". Notre Auteur prétend encore que tout le contenu de cette Lettre eſt faux; que ni les Digues, ni leurs Jetées ou Eſtacades n'ont rien ſouffert des tempêtes qui ont regné dans les mois d'Octobre, de Novembre & au commencement de Decembre, & que même il n'y a pas eu la moindre allarme à ce ſujet; que l'on n'a point augmenté le nombre des Ouvriers qui travaillent aux Digues & enfin qu'il faut être denué de bon ſens pour publier que ces Vers ont rongé & rendu inſoutenables les Pilotis qui ſoutiennent les Maiſons, puiſque ces Inſectes ne peuvent vivre dans l'eau douce, telle qu'eſt celle d'Amſterdam, & qu'ils ne vivent que dans le bois & non dans l'eau ni dans la terre.

La deſcription que Mr. Rouſſet nous donne de ces Vers, & ſur tout de ceux qui ſont armez d'un caſque eſt aſſez conforme à celle qu'en fait Mr. Maſſuet; & la plûpart de ſes remarques ſe trouvent auſſi dans la Lettre de ce Docteur. Il eſt donc inutile de nous arrêter ſur aucun de ces articles. Mais Mr. Rouſſet n'eſt pas dans les mêmes idées à l'égard de l'origine de ces Inſectes, de leur maniere de ſe propager, & de quelques autres particularitez, qui ſont peut-être plus curieuſes qu'importantes. Nous nous contenterons d'expoſer ces ſeuls points en peu de mots.

Notre

Notre Auteur prétend (*a*) que *l'air eſt auſſi mortel que l'eau* à ces Inſectes, & *qu'ils periſſent également lorſqu'ils ſont impregnez par l'un de ces deux Elemens.* Il dit encore (*b*) qu'*ils ne vivent que de bois & dans le bois, d'où ils ne ſortent point, qu'ils periſſent dans l'eau, où l'on n'en trouve aucun.* Mais il eſt bien difficile, ſelon ce ſyſtême, d'expliquer l'origine de ces Vers. En effet s'ils ne peuvent vivre dans l'eau, il faut ſuppoſer que ceux dont ils proviennent, ſe trouvent dans les Arbres que l'on employe pour faire les Pilotis. Or ſi ces arbres ſont le lieu de la naiſſance de ces petits animaux, ils doivent neceſſairement s'en nourrir, & par conſequent les cribler & les ronger entierement. Mais a-t-on jamais remarqué que ce bois avant que d'être mis en œuvre, fût percé de tous côtez par ces Vers? y a-t-on jamais ſurpris ces mêmes Vers, ou les tuyaux dans leſquels ils ſont renfermez? C'eſt cependant ce qu'il faudroit prouver avant toutes choſes. D'ailleurs Mr. Rouſſet convient lui-même que les Embryons de ces Vers nagent dans l'eau, qu'ils viennent joindre les Piliers auxquels ils s'attachent, & qu'ils percent enſuite. *La plus grande partie du Fray*, dit-il, (*c*) *étant portée entre deux eaux, ſe ſoutient à un pied du ſol & plus haut, mais non plus bas, & s'attache ainſi pour la plus grande partie aux Piliers à cette hauteur d'un pied au deſſus du ſol de la Mer, en ſorte qu'on trouve peu de trous à trois ou quatre pieds du ſol. C'eſt de là que les Vers*

mon-

(*a*) Pag. 26. (*b*) Pag. 31. (*c*) Pag. 39.

montent, en perçant dans le bois, juſqu'à un pied au deſſous de la ſurface ordinaire de la Mer. Or ſi ce Fray ou ces petits Vers peuvent vivre dans l'eau, on ne conçoit pas pourquoi les gros y doivent perir. Il paroît que le même élement qui eſt bon pour les uns doit auſſi convenir aux autres.

Il ſemble que Mr. Rouſſet donne à entendre que ces Vers peuvent naître de corruption. *N'ayant*, dit-il, (*a*) *commencé nos Obſervations que dans le mois de Septembre dernier, nous n'avons pû voir le Fray de ces Inſectes, ſi ce ſont des Oeufs, ſi c'eſt ſeulement quelque glaire, ou s'ils naiſſent de quelque putrefaction.* Et ailleurs: (*b*) *Je ne puis encore dire s'ils naiſſent d'un œuf, ou de putrefaction, ou autrement, c'eſt ce qu'on ne pourra bien voir qu'après la Canicule, qui eſt le tems de faire cette Obſervation.* Le célèbre *Redi* a démontré qu'il n'y a pas un ſeul Inſecte dans la Nature, qui naiſſe de putrefaction. Tous les Animaux depuis les plus grands juſqu'aux plus petits naiſſent d'un œuf, qui renferme toujours en abregé toutes les parties qui doivent ſe manifeſter dans la ſuite. Or ces Oeufs, tels que ſont ceux de ces Vers, ſe trouvent toujours originairement dans le corps de ces Inſectes, & par conſequent ils ne peuvent jamais naître de putrefaction.

Mais voici quelques remarques fort curieuſes & qui ont échappé à tous les Naturaliſtes qui ont fait mention de ces Vers. Elles regardent l'uſage des deux fibres charnues qui ſont à l'extrémité de la queuë, & renfermées entre les deux corps fourchus. *Entre ces deux pates*, (*c*) dit notre

(*a*) Pag. 20. (*b*) Pag. 13. 14. (*c*) Pag. 17. 18.

notre Auteur, ſont deux petites queuës *dont l'une eſt droite & ouverte, & l'autre un peu courbe vers l'extrémité, & formée en guiſe de corne : chacune de ces queuës a $\frac{1}{4}$ de ligne de diametre. L'Inſecte les aplatit, les groſſe, les retire, les allonge ſuivant ſes beſoins. Je l'ai vû allonger quelquefois celle qui eſt droite & ouverte près d'un pouce, mais l'autre toujours moins.* Quant à l'uſage de ces petites queuës, Mr. Rouſſet prétend que le Ver les tient preſque toujours dans l'eau, & qu'il les fait paſſer par le petit trou, par lequel il eſt entré. Lors même qu'il eſt avancé de quatre pieds dans le bois, il redeſcend ſans ceſſe vers cette porte, ou plûtôt ce ſoupirail, ne pouvant reſpirer par ailleurs, pour ſe ſervir de ces deux petites queuës. Vallisnieri aſſure que la droite eſt un conduit ou Tuyau, par lequel l'Inſecte pompe l'eau de la Mer, pour la porter vers la tête & en humecter le bois, qu'il doit ſcier, afin de le rendre moins dur, & d'uſer moins ſon caſque. Mais notre Auteur qui nourrit dans ſon Cabinet de ces Vers renfermez dans un morceau de bois, a remarqué qu'ils font ſortir à chaque inſtant ces deux petites queuës par le même trou par lequel ils ſont entrez, & qu'ils les retirent & les allongent tantôt plus tantôt moins. Celle qui eſt ouverte, paroit toujours étendue, droite & s'allonge beaucoup, mais la courbe reſte toujours dans la même ſituation. La premiere ſe remue, s'agite, ſe tremouſſe quelquefois, mais au moindre mouvement de l'eau ou du bois, l'une & l'autre ſe retirent en même tems, de maniere néanmoins

que

que l'extrémité de la droite reste souvent hors du trou de la longueur d'une ligne comme un bout de boyau vuide apliqué contre le bois. Dès que l'eau & le bois ne sont plus en mouvement, cette extrémité se gonfle, se releve, & les deux queuës ressortent. C'est par l'une de ces queuës, qui est la courbe, que l'Insecte jette ses excremens qui sont brunâtres & comme du sin *Hamiscli*, mais il respire par l'autre & pompe l'eau dont il a besoin. Notre Auteur croit encore que cette derniere queuë est la partie dont se servent ces Vers pour la copulation, & il nous fait esperer qu'il pourra en rendre compte plus certainement après la Canicule. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a vû dans la Canicule de 1732. sur le côté d'une Fregate, qui étoit dans le Port de Medemblyck, ces Vers pousser la queuë droite de deux trous prochains, & s'accoupler; les deux queuës unies couvroient leurs extrémités d'une espece de salive moussante & roussâtre, & quelques minutes après elles se retiroient. On il faut, continue-t-il, que ce fût la Nature en rut, qui les pressât alors de sortir cette queuë pour se chercher afin de s'accoupler; car jamais ils ne sortent ces queuës quand le bois est hors de l'eau, comme étoit cette Fregate qu'on radouboit.

Toutes ces découvertes font voir que Mr. Rouffet a examiné de fort près la manœuvre de ces petits Animaux. Celle qui regarde la maniere dont ces Vers s'accouplent est sans doute la plus curieuse de toutes, & nous devons nous attendre qu'il la rendra encore plus certaine par

les

les recherches qu'il aura occaſion de faire dans la ſuite à ce ſujet. Il reſte maintenant à ſavoir comment s'engendrent ces autres Vers qui ſont armez de deux ſcies, ou plûtôt, qui ont à chaque côté de leur corps une infinité de petites pattes: On ne leur remarque point ces petites queuës ou fibres charnues qui ſe voyent dans les premiers. Comment donc s'accouplent-ils, & conçoit-on la maniere dont ils peuvent ſe propager. Ils ſont d'autant moins en état de ſe joindre les uns aux autres, que l'extrémité de leur queuë eſt beaucoup trop groſſe, pour qu'ils puiſſent la faire ſortir par le trou qu'ils ont percé en entrant dans le bois.

Quant à l'origine de ces Vers, Mr. Rouſſet n'eſt pas de l'opinion de ceux qui prétendent que nos Vaiſſeaux les ont apportez de l'Amerique; il eſt plus vrai-ſemblable, ſelon lui, qu'ils viennent des Mers Arctiques, où l'on en trouve ſur tout du côté de l'Islande. *Ce ſentiment*, à ce qu'il croit, (a) *pourroit être appuié ſur ce que ces Inſectes ne jettent leur fray que dans la Canicule, c'eſt-à-dire dans le tems que les eaux de ces parages ſont le plus impreignées des rayons du Soleil; au lieu que s'ils venoient de quelques climats plus proches que nous de la Zone Torride, il auroit été indifferent à la Nature de choiſir la Canicule plûtôt qu'un autre tems, la chaleur y regnant toujours presque également.* Cette raiſon ne prouve rien en faveur du ſentiment de Mr. Rouſſet, quoique celui qu'il combat n'ait aucun fondement.

(a) Pag. 19 & 20.

ment. En effet les Volatiles & la plûpart des autres Animaux qui nous viennent des Indes ne produiſent d'ordinaire ici que dans certains tems, quoique les autres animaux de la même eſpece, qui reſtent dans les Indes, multiplient ſouvent dans tout le cours de l'année. Au contraire ceux que l'on transporte de l'Europe aux Indes, changent comme de nature en arrivant dans ces pays chauds. Les poules, par exemple, les pigeons & les Canards y pondent en tous temps, & preſque tous les autres animaux y ſont à proportion beaucoup plus féconds que ceux qui vivent dans un Climat où la chaleur ne regne que dans certaines ſaiſons de l'année. Ce n'eſt donc pas par cette raiſon que l'on peut prouver que ces Vers ne ſont point originaires de l'Amerique. Il eſt très-difficile d'indiquer le premier lieu natal de ces Inſectes, & il faut être au fait de bien des choſes avant que de pouvoir éclaircir cette queſtion. Notre Auteur eſt encore porté à croire que ces Vers *nous ont été aportez des Mers arctiques*; mais ſuppoſé qu'il s'en trouvât du côté de l'Islande, comme il le prétend, n'eſt-il pas auſſi poſſible qu'ils ſoient originaires de ce pays? Quand même on feroit voir que ces Inſectes ſe trouvent en Amerique & dans les Mers arctiques, on ne prouveroit pas par là, qu'ils n'ont pas toujours propagé en Europe. N'y a-t-il pas des eſpeces de poiſſons qui ſe tiennent dans toutes les Mers? N'y a-t-il pas des Lapins dans les Indes comme dans preſque toute l'Europe? Avoüons donc que l'origine de ces Vers eſt encore fort incertaine.

Du reſte quoiqu'il y ait dans ce petit ouvrage pluſieurs articles contre leſquels on peut former de fortes difficultez, cela n'empêche pas qu'il ne ſoit très-bon en ſon genre & très-digne d'être conſervé. Peut-être que nos reflexions encourageront l'Auteur à faire encore de nouvelles recherches, & à examiner avec attention les points qui peuvent être conteſtez. Nous avons déjà profité de quelques-unes de ſes découvertes, & nous profiterons encore avec plaiſir de celles qu'il nous fait eſperer. (a)

ARTICLE X.

Dr. BOERHAAVE's Elements of CHYMISTRY, faithfully abridg'd from the late genuine Edition, publish'd and ſign'd by himſelf, at Leyden. With all the Cuts and Explanations, as in the Original. To which are added, Curious and Uſeful Notes, rectifying ſeveral Opinions &c. of the learned Author. By a PHYSICIAN. London, printed for J. Wilford 1732.

C'eſt-à-dire:

Abregé fidelle des ELEMENS DE CHYMIE *du* DR. BOERHAAVE, *fait ſur la bonne édition, publiée dernierement à Leyde, & paraphé*

(a) Pag. 27.

raphée de la propre main de l'Auteur. Avec toutes les Planches & leurs Explications, copiées d'après l'original. A quoi l'on a ajouté des remarques curieuses & utiles, qui rectifient diverses opinions de l'Auteur. Par un MEDECIN. A Londres, chez J. Wilford 1732. in 8. pagg. 418. sans la Table & les Figures.

S'Il étoit défendu de donner dans un Journal l'extrait de l'Abregé d'un livre qui est dans les mains de tout le monde, il n'est point de Journaliste qui n'oubliât la défense, toutes les fois qu'il rencontreroit un Abregé de la nature de celui-ci, & en vertu de la singularité de l'ouvrage, il devroit être pardonné.

Il ne paroit pas toujours des Contes, des Romans, ou des Pieces de Théatre, qui puissent amuser ceux qui sont bien aises de voir dans un Journal *Tabarin* à côté de *Terence*. Les Lecteurs de cet ordre n'aiment point tant de serieux dans la République des Lettres; ils se mettroient de mauvaise humeur, s'il ne s'élevoit de temps en temps des Auteurs d'un naturel plus gai qui font leurs efforts pour le rompre. Le Medecin qui donne au Public cet Abregé de la Chymie de Mr. *Boerhaave*, est une de ces personnes qui aiment à rire, ou à defendre des paradoxes, & qui soutiendroient volontiers, que *Seneque* portoit des mouches, ou que *Burrhus* se servoit de rouge, pourvû qu'elles pussent esperer de paroître gaies & amusantes.

Avec ce tour d'esprit, & une grande disposition à faire des Abregez, il étoit naturel qu'il

choiſit un de ces ouvrages que le Public admire le plus, & qu'il fît ſemblant d'y trouver des défauts & du ridicule; c'eſt ainſi qu'autrefois, pour ranimer les langueurs du Théatre d'*Athenes* on s'aviſa d'y jouer *Socrate*. C'eſt dans ce goût qu'il dit agréablement dans ſa Preface „ que la „ Chymie de Mr. *Boerhaave* étant d'un très- „ grand volume, & beaucoup trop chargée de „ verbiage, qui augmente le prix du Livre & „ ennuïe le Lecteur, il a bien voulu ſupléer à „ tous ces défauts, en publiant cet Abregé, qui „ quoique peu étendu, contient tout, à la re- „ ſerve de l'Epitre Dedicatoire, par laquelle „ on n'aprend autre choſe, ſinon que le Frere „ de Mr. *Boerhaave* a abandonné la Medecine „ pour embraſſer la Théologie, & que Mr. „ *Boerhaave* au contraire a quitté la Théologie „ pour ſe donner à la Medecine. (*a*)

L'Auteur de cet Abregé ayant ſans doute deſſein de plaiſanter, a tiré de l'Epitre Dédicatoire ce dont il a crû pouvoir ſe ſervir pour ſon deſſein: Un autre plus ſerieux que lui auroit dit ſimplement après l'original, que Mr. *Boerhaave* ſe voyant obligé de donner au Public ſes Elemens de Chymie, il ne pouvoit mieux les dédier qu'à un Frere, avec qui il a paſſé bien des jours & des nuits à cultiver cet Art, & qui s'eſt acquis un veritable droit ſur cet ouvrage par la part qu'il y a, &c. (*b*)

„ Mr. *Boerhaave* (ajoute l'Abreviateur) a „ don-

(*a*) Pag. 3. de la Preface.
(*b*) Voyez l'Epitre Dédicatoire.

„ donné le titre de Theorie de Chymie au pre-
„ mier Volume de ſon ouvrage, à l'imitation
„ de *Le Fevre*; mais à l'exception des longs
„ détails où il entre ſur le chapitre des Menſtrues,
„ l'on n'y trouve preſque plus rien qui apartien-
„ ne à la Chymie, l'ouvrage n'étant en lui-mê-
„ me qu'une rhapſodie de phyſique faite ſur *Du*
„ *Hamel*, *Le Clerc* &c. qui a autant de raport à
„ l'Agriculture, ou à un autre Art quelconque,
„ qu'à la Chymie (*a*) ". En effet tout ce que Mr. *Boerhaave* dit ſur l'origine, les progrès, l'utilité de la Chymie, eſt auſſi peu utile à un Chymiſte que le détail où il entre ſur tout ce qui eſt l'objet de cet Art; Car à quoi ſert-il que Mr. *Boerhaave* ait examiné avec tant de ſoin les Foſſiles, les Vegetaux & les Animaux, que quant aux premiers il ait traité ſeparement des Metaux, des Sels, du Souffre, des Pierres, des Demi-Metaux, & que par raport aux ſeconds il ait expoſé la nature des plantes & des ſucs qu'elles renferment? Tout ce détail ne fait rien au ſujet, & Mr. *Boerhaave* auroit bien mieux fait de s'en tenir aux ſimples operations de Chymie, ſans perdre ſon temps à en développer les principes, & à décrire les Inſtrumens dont on a ſans ceſſe beſoin pour faire ces operations; De cette façon il eût fait un petit Livre commun qu'on acheteroit à bon marché, il n'eût point été neceſſaire d'en faire l'Abregé, & on n'auroit point le deſagrément de lire de ſavans Traitez ſur le Feu, ſur l'Eau, ſur l'Air, ſur la Terre &c. qui ſont les fruits de trente-cinq ou quarante années d'étude,

(*a*) Pag. 4. de la Preface.

tude, de travaux & d'experiences : Enfin un Medecin Anonyme ne lui auroit point reproché que tout cela n'eſt qu'une Rhapſodie de Phyſique faite en partie ſur *Le Clerc*, ſoit que l'Anonyme ait voulu parler de Mr. *Le Clerc* qui a écrit ſur l'Architecture, ou d'un Medecin du même nom qui a donné aux jeunes Chirurgiens un ouvrage utile ſous le titre d'*Appareil Commode*, ou de *Daniel Le Clerc* qui a écrit l'Hiſtoire de la Medecine & celle des Vers qui naiſſent dans le Corps humain, ou bien de ſon frere *Jean Le Clerc* qui a fait de bons Commentaires ſur le V. Teſtament.

Au reſte l'Auteur de l'Abregé eſt d'avis que *Lemery* & *Freind* joints enſemble, forment la veritable Théorie de la Chymie, & peuvent ſeuls en expliquer tous les phenomenes l'un comme Phyſicien & l'autre comme Mathematicien. Peut-être qu'on trouveroit encore des gens aſſez ſimples pour ſouhaiter qu'on joignît aux lumieres de ces deux Chymiſtes, celles d'un *Boyle*, d'un *Homberg*, d'un *Slare*, d'un *Hoffman*, d'un *Geoffroi*, d'un *Boulduc*, d'un *Stahl*, d'un *Zannichelli* &c. Quant à celles de Mr. *Boerhaave* dont on auroit bien dit un petit mot autrefois, on ne peut plus en faire mention depuis que cet Abregé a paru, l'Anonyme y a relevé un trop grand nombre de fautes ſans compter quantité d'autres qu'il a deſſein de reprendre quelque jour, mais dont il n'a rien voulu dire pour cette fois, parce que ſon but principal eſt de remarquer pour le preſent, que cet Abregé doit ſa naiſſance à la curioſité & au deſir ardent qu'il a eu de voir quel air auroit l'ouvrage de Mr.

Mr. *Boerhaave*, lorſqu'il ſeroit dépouillé de ſes harangues (*a*). Au reſte il avoue ingenûment que les remarques qu'il a ajoûtées, quoiqu'en petit nombre, ne ſont pourtant que trop nombreuſes. L'idée qu'en donnera l'expoſition ſimple & fidele que nous ferons des principales, fera ſentir au Lecteur, combien il eût gagné d'amuſement, ſi le Medecin ſans nom eût donné plus d'étendue à ſes remarques.

Nous commencerons par la premiere de toutes qui eſt ſur le mot Σίβυλλα; Mr. *Boerhaave* dit en paſſant que ce mot eſt peut-être compoſé de Ζεὺς ou Διὸς βουλὴ, ſelon la dialecte Æolienne qui change quelquefois Δ en Σ. L'Abreviateur qui n'en a jamais vû d'exemple, aſſure „ que „ toute cette étymologie n'eſt qu'une fauſſe éru„ dition (*b*) ". Une remarque qui ſuit celle-ci, prouve bien que *Plutarque* même ne ſavoit pas le Grec, auſſi Mr. *Boerhaave* qui ne s'en eſt point défié, a-t-il commis une groſſe faute, en diſant après lui (*c*) que les Grecs apelloient Κηρία la *Prunelle de l'œil*, l'Anonyme n'en croit rien, & il lui paroit ſi évident qu'on l'a toujours apellée Κόρη, qu'il n'a pas crû qu'il fût ſeulement beſoin d'en chercher la moindre preuve. A l'occaſion des anciens Noms de *l'Egypte* que Mr. *Boerhaave* examine, n'étoit-il pas naturel que l'Abreviateur dît, „ qu'il voudroit „ bien connoitre quelque remede Chymique qui „ eût été en uſage depuis plus de 200. ans (*d*). C'eſt

(*a*) Pag. 5. & 6. de la Preface. (*b*) Pag. 4. (*c*) Voyez de *Iſide* & *Oſiride*, pag. 364. C. (*d*) Pag. 5.

C'eſt ce qu'il demande au Lecteur dans une des notes ſuivantes; & de fait le Lecteur n'auroit rien à repondre, ſi *Baſile Valentin* fût né cent ans plus tard (*a*), puisque tous les remedes que nous trouvons dans ſes ouvrages (*b*), n'auroient dans ce cas-là que 200. ans d'antiquité.

Mr. *Boerhaave* parlant un peu plus bas des principes des Sels foſſiles, conclut en diſant qu'il paroit que la Nature a fait entrer dans leur compoſition, trois ſortes d'Acides, à ſavoir l'Eſprit de Sel, celui de Nitre, & celui de Souffre; le Commentateur s'écrie là-deſſus avec autant de vivacité que de Laconisme „ Erreur, car l'eſprit „ de Vitriol ne leur reſſemble point (*c*).

Toujours vif & prêt à reveiller le Lecteur par quelque remarque qui le ſurprenne, il n'eſt point dupe de Mr. *Boerhaave* lorsqu'il dit que le Sel marin eſt un Sel fixe; car comme il le remarque ſur le champ „ Mr. *Boerhaave* oublie un mo„ment après qu'il l'ait dit, & nie abſolument „ qu'il y ait rien de fixe dans le Sel marin (*d*). L'endroit où Mr. *Boerhaave* chante la palinodie, n'eſt point ici cité, auſſi tant d'exactitude n'étoit-elle pas neceſſaire; l'affirmation d'un galant homme porte ſa preuve avec elle. C'eſt ainſi que dans une autre remarque l'Abreviateur ſurprend de nouveau ſon Auteur en defaut, lorsqu'il dit qu'il vaudroit la peine qu'on examinât ſi le fer en fuſion qui ſe fond plus lentement que l'or,

(*a*) *Van-Helmont* a prouvé qu'il vivoit 100. ans avant *Paracelſe*, c'eſt à dire vers l'an 1415.

(*b*) Voyez ſon Livre intitulé, *Currus Triumphalis Antimonii*. (*c*) Pag. 17. (*d*) Pag. 23.

l'or, n'eſt pas plus chaud que l'or fondu qui eſt pourtant plus denſe: „ En ceci, dit le Commentateur, l'Auteur eſt en oppoſition avec le „ Chevalier *Newton*, & avec lui-même (*a*); Il n'en dit pas davantage, & l'on conviendra que cela ſuffit, ſi l'on fait reflexion que ce n'eſt pas ſans de fortes raiſons qu'il n'a point heriſſé de preuves ſes petites remarques.

La choſe eſt bien differente quand il s'agit de faire paroitre ſon jugement, il en donne toujours quelque preuve, & bien que par modeſtie il n'affecte point trop de penſer juſte, s'il ſe rencontre pourtant quelqu'occaſion où ſon discernement ſe trouve intereſſé, il n'y a plus en lui de modeſtie outrée, il démontre ſur le champ qu'il penſe juſte, & ſi dans cet inſtant il étoit beſoin de quelques citations pour le confirmer, malgré tout le mepris qu'il en fait, il iroit peut-être en chercher, & montreroit par là qu'on doit ſoutenir à tout prix ce qu'on a perfectionné avec tant de peine; le Lecteur jugera par ce qui ſuit de la perfection du jugement de l'Anonyme: Mr. *Boerhaave* ayant examiné ce qui ſert à nourrir le feu en tire quelques Corollaires, dont le premier eſt qu'un charbon ardent ne peut point enflamer l'Alcohol, qui eſt ce que l'on connoit de plus combuſtible, à moins qu'il ne ſoit appliqué à la ſuperficie de la liqueur qui eſt contigue à l'air, puiſqu'il s'éteint dès qu'on l'y plonge tout-à-fait; il ajoute qu'on ne fait presque point d'attention à ce phenomene, qui eſt

(*a*) Pag. 63.

eſt cependant très-remarquable : L'Anonyme fait là-deſſus une remarque pleine de bon ſens, diſant que „ Mr. *Boerhaave* prétend que ce phe-„ nomene n'a été obſervé par perſonne, quoi-„ qu'il n'y ait en effet qui que ce ſoit qui ne „ l'obſerve tous les jours (*a*).

Il y a pourtant des momens où l'Auteur des remarques quitte ſon jugement pour ſon érudition, c'eſt ſans doute afin d'y revenir avec plus de plaiſir, & pour s'attacher les Lecteurs par un double lien. Il étoit tout à l'heure partagé entre le badinage & le diſcernement, ce n'eſt déja plus le même homme, c'eſt un Litterateur, c'eſt un Grec; Faiſons nos efforts pour le ſuivre; Mr. *Boerhaave* recherchant les proprietez du Corps dans le feu élementaire, tâche de prouver qu'on y découvre l'étenduë, le mouvement & la reſiſtance, que l'on nomme autrement l'impenetrabilité, ou la repercuſſion, ce que *Democrite* exprimoit très-bien par le mot Ἀντυπία. Notre Auteur va beaucoup plus loin, il hazarde ſes conjectures ſur l'origine du mot Grec, il le décompoſe dans toutes les regles de la Critique, & conclut enfin „ qu'il a été formé de l'ad-„ verbe *ἀντὶ contra*, & du verbe τύπτω *verbero*, comme qui diroit reverberation (*b*).

Ce n'eſt pas qu'à la rigueur il ne puiſſe ſans le ſecours du Grec amuſer & inſtruire ſes Lecteurs, puiſqu'il y réuſſit lors même qu'il ne s'agit que de la langue des Romains; En voici un exemple; Mr. *Boerhaave* dans le Traité de l'Eau, en

(*a*) Pag. 74. (*b*) Pag. 94.

en examine avec ſoin toutes les proprietez, & en parlant de ſa penetrabilité, il dit qu'à l'exception du feu, de la matiere magnetique, & de la lumiere, l'Eau eſt de tous les Fluides le plus pénetrant, il le prouve & conclut que l'Eau eſt par conſequent la plus pénetrante de toutes les liqueurs proprement dites, *inter veras liquores penetrabiliſſima*. L'Abreviateur badine là-deſſus fort joliment, & obſerve en forme de remarque, „ que l'Auteur ſe contredit à chaque inſtant „ dans ce paragraphe, puiſque s'il entend par „ *penetrabilior*, plus penetrant, le feu, la force „ magnetique & la lumiere ſont encore plus pe„ netrants que l'Eau (*a*) ". Il pouſſe un peu plus loin ſa critique avec cette même vivacité, & continue en remarquant „ que puiſque l'Au„ teur prend ce mot dans un ſens actif depuis „ le commencement jusqu'à la fin de ſon ou„ vrage, il faut qu'il explique pourquoi l'huile, „ le ſucre &c. peuvent ſe faire un chemin au„ travers de certains Corps que l'Eau ne peut „ penetrer ". Mr. *Boerhaave* l'avoit expliqué dans cette même page, mais il y a grande apparence que ſon explication a paru ſi peu juſte au Medecin Anglois, qu'il a cru pouvoir la regarder comme nulle: Il faut pourtant que le Lecteur ſache ce que c'eſt; Après avoir établi la penetrabilité de l'Eau, le Profeſſeur demande aux Phyſiciens, s'il y a jamais eu une ſeule liqueur qui, toutes choſes étant égales, ait pû paſſer par où l'eau n'a pu penetrer. Je ſai, dit-il, que

(*a*) Pag. 121.

que l'huile ſort quelquefois des tonneaux qui retiennent bien l'eau, mais l'huile diſſout alors & l'huile & la reſine qui eſt dans le bois, & s'échape avec eux; l'eau s'échaperoit de même, ſi elle pouvoit agir de la même maniere ſur l'huile & ſur la reſine. C'eſt par une raiſon ſemblable que le ſuere en ſirop ſurmonte l'épaiſſeur des tonneaux & s'échape hors d'une priſon où l'eau ſeroit bien renfermée, ce ſirop étant un ſavon dont l'action peut détruire l'obſtacle qui arrête la penetrabilité de l'eau &c.

Pour une premiere fois l'Abreviateur a bien voulu regarder pareilles explications comme non exiſtantes, il ſemble même que pour épargner ſon Auteur, il ſouhaiteroit que les Lecteurs n'y fiſſent aucune attention, & feigniſſent à ſon exemple de ne s'en être point aperçu. Mais ſon Auteur épuiſe à la fin ſa patience, & ſes rechutes ſont trop frequentes, pour que l'Anonyme puiſſe deguiſer ſans ceſſe la pitié & le mepris avec lequel il l'enviſage; Tout l'adouciſſement qu'il y apporte c'eſt qu'au lieu de railleries délicates, il ne ſe ſert pour exprimer ce qu'il en penſe, que des traits les plus communs de poliſſonnerie. Mr. *Boerhaave* décrivant l'origine & la formation des fontaines donne à entendre qu'elles viennent toutes de la pluye, laquelle ſe forme des exhalaiſons qui s'élevent de la ſurface de la Terre & de celle des eaux, & qui ſous la forme de vapeurs & de nuées tombent ſur les montagnes..... s'y amaſſent & forment inſenſiblement de petits ruiſſeaux qui continuent leur cours, ou qui ſe perdent dans des reſervoirs ſouterrains,

terrains, d'où ils reſſortent ailleurs, avec d'autant plus de force que leur ſource eſt plus élevée; de là vient qu'on ne voit des fontaines que dans les lieux où l'on voit des montagnes, & que les plus belles ſe trouvent dans les valées, aux pieds des rochers & des monts les plus élevez &c. „ Cet honnête Monſieur (dit l'Anonyme en „ parlant du Profeſſeur de Leyde) a été derouté „ dans cette affaire qui étoit ſi ſimple & ſi facile; car comme *Mariotte* l'explique, la pluye „ tombe, penetre la terre, & y eſt retenue „ juſqu'à ce qu'elle ſe ſoit fait un paſſage, & „ qu'elle s'échape, & ſi la pluye vient à manquer pendant quelques mois, les fontaines tariſſent (*a*) ". Il faut pourtant l'avouer, un Abreviateur ſe trouve embarraſſé, quand il rencontre dans ſon Auteur des opinions auſſi ridicules que celles d'un *Perrault*, d'un *Guglielmini*, d'un *Vallisnieri*, d'un *Halley* &c. & d'autres Auteurs de cet ordre également decriez; Le titre d'*honnête Monſieur* eſt peut-être le plus doux de ceux qu'ils meritent, & le moins inſultant de ceux qu'on eſt contraint de leur donner. Le caractere de l'Anonyme ne permet pas qu'on penſe autrement, vû qu'en general il paroît beaucoup moins porté aux invectives qu'à la boufonnerie; ce qui ſuit en eſt une nouvelle preuve. Mr. *Boerhaave* donne la description des principaux vaiſſeaux qui ſervent aux operations de Chymie, & en parlant de la Retorte, il en détermine exactement la figure & l'uſage; l'Abreviateur en plaiſan-

(*a*) Pag. 145.

plaisante & dit en badinant, „ que cela signifie „ en Anglois que *la surface est au dessus du fond*, „ & ajoute comme en reprenant son serieux, „ que faire une description de la Retorte, c'est „ expliquer le *Connu* par *l'Inconnu*, puisque chacun sait ce que c'est, & que très-peu de „ personnes en savent l'explication (*a*) ". Pour varier les personnages, il fait ensuite l'incredule; si son Auteur, par exemple, dit qu'un pauvre ouvrier ayant eu le malheur de tomber dans un chauderon rempli de chaux bouillante, fut en peu de temps consumé sans qu'il restât la moindre trace de ses chairs ou de ses habits, il declare franchement „ qu'il n'en croit rien, & „ qu'il soupçonne que cet homme (Mr. *Boerhaave*) est trop credule, vû que la chaux „ bouillante ne peut rien sur la toile ni sur la „ laine (*b*).

Un moment après, l'Anonyme s'irrite du verbiage de son Auteur, mais ce n'est point sans moderer sa juste colere par des termes aussi heureux qu'appliqués à propos. Mr. *Boerhaave* après avoir parlé des diverses huiles naturelles des Plantes, & fait plusieurs belles observations à ce sujet, décrit la maniere d'exprimer ces huiles, en choisissant les Amandes pour exemple de cette Operation. Ce détail ayant ennuyé l'Anonyme, il remarque en deux mots, pour couper court „ que toutes ces huiles ne sont qu'une „ seule & même huile, & qu'elles ne different „ entre elles que par ce qu'on y ajoute. Mais „ (ajou-

(*a*) Pag. 207. (*b*) Pag. 17. p. 2.

„ (ajoute-t-il) quand des Auteurs ſe plaiſent à fai-
„ re des incidens & des ſubdiviſions, ils n'ont
„ qu'à s'en donner à cœur joye, l'Imprimeur
„ y trouve toujours ſon compte, bien que le
„ Libraire ou le Lecteur en payent la *ſauce* (*a*).
Auſſi l'Abreviateur n'a pas été aſſez dupe pour être de ce nombre, & en habile Cuiſinier, (s'il m'eſt permis d'emprunter la comparaiſon qu'il emploie & dont je ſuis ſi charmé) il s'eſt donné la peine de nous faire une nouvelle ſauce de Chymie, plus courte, mieux liée, mieux aſſaiſonnée, & moins diſpendieuſe. Qu'il ait d'ailleurs de la lecture & qu'il ſache en tirer parti, c'eſt ce dont il faut convenir, en voici le preuve pour quiconque en douteroit: Mr. *Boerhaave* dit que le Vinaigre a la vertu d'atenuer, & que par conſéquent dans les maladies aigues où l'on a découvert, par l'inſpection des Cadavres, que les humeurs ſe coagulent, il eſt un des meilleurs diſſolvants qu'on puiſſe y employer, & que par la même raiſon, on peut le regarder comme le ſudorifique le plus ſûr & le plus efficace; l'Auteur de l'Abregé remarque à ce ſujet „ qu'il faut être d'u-
„ ne extrême ignorance pour louer le vinai-
„ gre dans les cas où le ſang doit être coagu-
„ lé, ainſi qu'il l'a experimenté dans la rage:
„ Je n'ai, dit-il, de ma vie, ouï de ſemblables
„ paradoxes.... Notre Auteur ne ſait ce qu'il
„ dit, lorſqu'il veut parler du Vinaigre, & il
„ me fait reſſouvenir que j'ai lû dans le Journal
„ des

(*a*) Pag. 27. p. 2.

„ des ſavans, *Voilà une certaine Rhetorique pé-*
„ *dantesque qui conſiſte à parler beaucoup & à ne*
„ *rien dire* (*a*) ". C'eſt ici le lieu de remarquer les avantages d'un Critique qui entend pluſieurs ſortes de Langues, il peut appuyer ſes raiſons & les fortifier par des autoritez. Qui ne voit, par exemple, combien l'on eût perdu, ſi l'Abreviateur n'eût pas ſû le François, & s'il eût ignoré le Grec, auroit-on connu l'origine du mot *Arrivée*? C'eſt de ce goût même pour les Langues & en général pour ce qu'on nomme la belle érudition, que nait cet eſprit d'ordre & de préciſion qui lui devient presque naturel, mais qu'on chercheroit inutilement dans l'ouvrage qu'il abrege; Mr. *Boerhaave* ayant demontré que le Sel Ammoniac n'eſt ni alcali ni acide, il ajoute qu'il reſſemble à celui que l'on tire de nos humeurs, en ce qu'il ne fait aucune effervescence ni avec l'acide ni avec l'alcali, lorsqu'on les mêle enſemble, quoique dans le mélange qu'on en fait avec l'alcali fixe, ſa partie alcaline volatile ſe diſſipe, & repande une odeur très-forte; qu'au reſte ce Sel n'agit point comme alcali ou comme acide, mais bien comme participant de tous les deux, ce qui paroit dès-qu'on le mêle avec l'esprit de Nitre, car dans un moment il le rend propre à diſſoudre l'or, & le metamorphoſe en *Eau Regale*, ce qui eſt le propre du Sel gemme, du Sel de fontaine & du Sel marin; à cet égard, ajoute encore Mr. *Boerhaave*, on peut le regarder comme un Sel marin demi-

(*a*) Pag. 65. p. 2.

mi-volatil; „ Rien de ſi ridicule, dit là-deſſus „ l'Anonyme, que de voir notre Auteur affir- „ mant & niant une même choſe, ſur laquel- „ le il change à tout moment d'idée, en diſant „ tantôt que c'eſt ceci, tantôt que c'eſt cela, „ une heure après que c'eſt ceci & cela tout en- „ ſemble, & enfin que ce n'eſt ni ceci ni cela; „ *Je ne ſai ce que c'eſt*, voila ſa formule favori- „ te, & pourtant c'eſt toujours quelque choſe, „ & puis changeant de ſentiment, il ſe trouve „ que c'eſt encore quelqu'autre choſe (*a*).

Mais c'eſt bien pis lorsque Mr. *Boerhaave* demontre, contre le ſentiment de presque tous les Chymiſtes, que le ſang nouvellement hors du Corps n'eſt ni alcali ni acide; je l'ai, dit-il, examiné mille fois dans l'inſtant même qu'il ſortoit ou de l'artere ou de la veine, & l'ai examiné dans toutes ſortes de cas, mais quelqu'attention que j'aye employé, je n'ai jamais pû découvrir le moindre ſigne d'ébullition, d'effervescence, de fermentation, de mouvement inteſtin, ou de rarefaction; c'eſt ce qui m'a fait changer d'idée, malgré les impreſſions qu'avoit fait autrefois ſur moi la lecture des Chymiſtes, & ſurtout de *Sylvius* &c. „ Ici, remarque l'A- „ breviateur, Mr. *Boerhaave* frappe ſon dernier „ coup, il ſiffle & bannit de ſon école tout „ mouvement inteſtin, & que lui ſubſtitue-t- „ il? Rien. Tout ce qu'il a fait jusqu'à preſent „ eſt entierement plein d'erreurs, puisqu'il a fait „ tout ce qu'il a pû pour bannir hors du ſang „ tout

(*a*) Pag. 111. p. 2.

„ tout ce qui s'appelle Acide, & que quand il „ y en rencontre il s'écrie, d'où vient-il? &c. ſe „ repond à lui-même *Ignoro*: Lors qu'il a avoué „ comme par ſurprise qu'il y a de l'acide dans „ l'urine, avec un tour de paſſepaſſe, il fait le „ faire disparoître, & on y ſeroit trompé ſi ceux „ qui liſent ſon ouvrage examinoient auſſi peu „ que les Ecoliers à qui il parle (*a*).

Après ce qui vient d'être rapporté, il ſeroit inutile d'examiner l'Abregé; en jugeant de ce qu'on ne voit pas par ce que l'on a vû, on peut s'aſſurer d'y trouver le feu, l'enjouement, le bon ſens, & l'érudition dont les Remarques ſont remplies; ſur l'expoſé qu'on en a fait, on y découvre aiſément tant de vivacité, de joli badinage, & de ſavoir, qu'il n'y a presque rien que l'on ne puiſſe attendre de l'Abreviateur, s'il devient quelque jour Auteur, ou s'il abrege quelqu'autre ouvrage qui ſoit plus digne de ſon travail & de ſes ſoins. Puiſqu'il eſt permis de ſouhaiter, l'on fait des voeux pour qu'il écrive, & qu'il mette au plûtôt en œuvre tant de talens qu'il a reçû de la nature pour devenir *Original*. S'il donne quelque jour un Traité de Chymie, comme il nous le fait eſperer, il inſpirera au public le vrai goût pour les bons Ouvrages, en lui en donnant un modele, & lui rendra ſenſible le ridicule de ſes empreſſemens pour tout ce qui vient de Mr. *Boerhaave*, en lui faiſant appercevoir qu'on a pû imprimer & debiter dans l'eſpace d'une année cinq éditions (*b*) d'un

(*a*) Pag. 117. p. 2. (*b*) La 1. eſt faite à Leyde in 4. La

d'un mauvais Livre, que la posterité ne connoîtroit point, & l'ouvrage qui en découvrira les defauts, n'en conservoit un reste de memoire dans les siecles à venir.

La 2. à Hambourg in 4. La 3. à Leipsic in 8. La 4. à Tubingue in 4. La 5. à Paris in 4.

ARTICLE XI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

L'Anonyme qui a attaqué la troisiéme Lettre pastorale de l'Evêque de Londres au sujet de l'Evangile de St. Mathieu, vient de refuter Mr. Twells qui étoit venu au secours du Prelat : *A Defense of y Dissertation or Inquiry* &c; c'est-à-dire, *Defense de la Dissertation, ou des Recherches touchant l'Evangile selon St. Matthieu, écrites à l'occasion de la troisiéme Pastorale de l'Evêque de Londres. Pour servir de réponse à la Defense de cet Evangile, par Mr. Twells Vicaire de Ste. Marie à Marlborough. Avec quelques nouvelles reflexions sur ladite Lettre pastorale.* In 8. L'Auteur dit que lorsque la *troisiéme Lettre Pastorale* parut sous le nom de *Mr. l'Evêque de Londres*, où l'on promettoit dans les premieres pages de donner *une idée claire des preuves de la Verité & de l'Autorité des Livres du Nouveau Testament*, on se flata que le Prelat pouvant profiter des lumieres & du savoir tant des Anciens que des Modernes, aussi bien que de leurs méprises & de leurs defauts, donneroit des preuves, si claires de la Verité & de l'Autorité des Livres

ſacrez que non ſeulement il anéantiroit toutes les Objections des Incredules, mais qu'il affermiroit auſſi la foi des Chrétiens chancellans, à l'égard de chacun de ces Livres, dont l'Autorité a été revoquée en doute par quelques perſonnes dans tous les ſiecles. Mais qu'après que cette Lettre eut été examinée, même par ceux qui en avoient d'abord très-bonne opinion, ils la regarderent comme un Ecrit fait inconſiderément & à la hâte, incapable de faire du bien, & capable de faire beaucoup de mal à la Religion revelée. D'autres crurent, dit-il, qu'elle étoit deſtinée pour la populace, qui ſe fieroit à tout ce qu'on lui diroit, & non pas pour tout le Diocèſe, comme porte le titre; ils ne pouvoient s'imaginer que l'Evêque eût fait un tel Ouvrage pour les perſonnes ſavantes & judicieuſes de ſon Diocèſe; & cependant ils le blâmoient d'avoir poſé des Regles ou Maximes qui n'étoient accompagnées d'aucune preuve, comme cela devoit paroître aux eſprits les plus mediocres. Enfin, d'autres regardoient cette Piece comme la production de quelque Ecrivain ſubalterne, que l'Evêque occupé à d'autres affaires avoit fait travailler pour lui, & à qui il avoit bien voulu prêter ſon nom : & pour dire la verité, ajoute notre Anonyme, c'eſt ſous cette idée (avec tout le reſpect qui eſt dû à Mylord Evêque de Londres) que l'Auteur de la Diſſertation a enviſagé cet Ecrit lorſqu'il a travaillé à ſes *Recherches ſur l'Evangile de St. Matthieu.* L'Anonyme dit enſuite que dans ces Recherches on ne s'étoit pas tant propoſé de répondre à la Lettre du Prelat, que de faire voir par un ſeul exemple tiré des Evangiles, & du premier Evangile, qu'établir le Canon du Nouveau Teſtament contre les chicanes des Incredules, & le faire d'une maniere qui ſatisfaſſe les Chrétiens

tiens ſinceres, mais qui examinent; n'eſt pas une tâche ſi aiſée qu'il faille s'en aquiter d'une maniere auſſi ſuperficielle que l'Auteur l'a fait; qu'ainſi il lui avoit rapellé quelques difficultez qui reſtoient à reſoudre, & l'avoit ſupplié d'en donner la ſolution, dans une nouvelle édition de ſa Lettre. Il ſoutient même que l'Evêque eſt indiſpenſablement obligé de reſoudre ces difficultez: car à quoi bon, dit-il, écrit-il des Paſtorales, ou les laiſſe-t-il, paroître ſous ſon nom, ſi elles ne ſont bien lues, examinées, & épluchées par ceux à qui elles s'adreſſent immédiatement, & pour l'inſtruction desquels on déclare qu'elles ſont écrites, & par conſequent à qui il faut donner de plus amples inſtructions ſi la Raiſon le requiert? C'eſt pourquoi, ajoute-t-il, le Curé de Campagne (Mr. Twells) qui a entrepris la defenſe de l'Evêque, plûtôt que de l'Evangile de St. Mathieu, & qui s'eſt ingeré de repondre à des queſtions qui n'étoient propoſées qu'à l'Evêque, & avoient été faites en faveur du peuple de ſon Diocèſe, fait paroître beaucoup plus de preſomption que l'Auteur des *Recherches*, qui étant une des Ouailles de l'Evêque, avoit un droit immediat de donner ſes reflexions ſur la Lettre de ce Prelat & de les rendre auſſi publiques que la Lettre même. Après ce preambule l'Anonyme répond en détail à Mr. Twells.

Mr. Casley, Sous-Bibliothecaire de la Bibliotheque du Roi, fait imprimer par ſouſcription le *Catalogue des Manuscrits* de cette Bibliotheque. Elle renferme 1800 Volumes Manuscrits, dont la plûpart contiennent pluſieurs Traitez ſur differentes matieres, & juſqu'ici on n'en a point donné de Catalogue. Il eſt vrai qu'on en trouve deux dans le Recueil des Catalogues des MSS. d'Angle-

terre, mais qui ne meritent pas ce nom : l'un sous le titre de *Bibliotheca Jacobæa* n'a que 9. pages, & l'autre sous le nom de *Caroli Theyer* n'en a que 5. Le Catalogue de Mr. Casley fera un volume d'environ 60 feuilles *in quarto*, & il y aura un Indice fort ample, qui donnera un détail si particulier de chaque volume, & de chaque Traité qu'il contient, de leur âge, & de plusieurs choses curieuses qui sont arrivées à l'Auteur, que ceux qui voudront publier quelque Ancien Auteur, & souhaiteront de savoir quel secours ils peuvent tirer de cette Bibliotheque, pourront s'en instruire par là aussi éxactement que s'ils avoient consulté le Bibliothecaire même. De cette maniere le Public aura connoissance de plusieurs milliers de Livres ou Traitez, dont on n'avoit point ouï parler. On y joint aussi plusieurs planches gravées, qui représentent la differente écriture, dont on s'est servi dans chaque siecle depuis plus de mil ans, & qui se trouve dans ces MSS. (aussi bien que de ceux de la Bibliotheque Cottonienne) qui ont des dates, ou quelque autre marque particuliere de leur Antiquité: par où le Lecteur verra la diversité d'écriture de different tems, & aprendra à juger de l'antiquité des MSS. Lorsque le feu prit dernierement à la Bibliotheque Royale, il y eût environ 200 MSS. de la Cottonienne, & 35 de celle du Roi qui furent brûlez ou gâtez; on en donnera ici le détail, avec des renvois au Catalogue de la Bibliotheque Cottonienne imprimé, pour lui servir de supplement. Le prix de la souscription est d'une Guinée, dont on payera la moitié d'avance, & le reste en recevant l'exemplaire en feuilles. L'impression est fort avancée.

A Philosophical Dissertation upon Death &c. C'est-à-dire, *Dissertation philosophique sur la Mort écrite pour*

pour la Conſolation des Malheureux. Par un Ami de la Verité. In-8. L'Autour a marqué le but qu'il ſe propoſe dans cette Brochure par ce paſſage de Seneque: *bene loco res humanæ ſunt, quod nemo niſi vitio ſuo miſer eſt. Placet? Vive. Non placet? Licet tibi reverti unde veniſti.* Voici à quoi ſe reduit ſon Syſtême *Philoſophique.* L'*Univers*, dit-il, eſt l'eſpace infini qui contient un amas immenſe de matiere repanduë de tous côtez & avec un mouvement éternel & varié de ſes plus petites parties. Le mouvement eſt eſſentiel à cette matiere, & l'a toûjours été; & cette matiere muë & modifiée ſous un nombre infini de differentes formes, c'eſt la *Nature*, qui a ces trois attributs, la *Puiſſance* pour faire tout ce qu'elle veut; la *Sageſſe* pour ſavoir ce qui convient aux étres qu'elle a formez; & la *Perfection* pour s'employer perpetuellement à faire un nombre infini d'eſpeces, qui ne ſont pas ſeulement neceſſaires & parfaites, mais inimitables & éternelles. Cette conſtante & perpetuelle operation c'eſt *le Cours* ou *la Loi* invariable *de la Nature.* La *Creation* ou la *Vie* eſt une certaine modification de la matiere qui forme un Corps different de ce qu'il étoit auparavant. La *Mort* eſt la diſſolution des parties du Corps, qui en ſe ſeparant revêtent de nouvelles formes, & reçoivent de nouveaux mouvemens; & le corps humain eſt ſujet à cette Loi éternelle & inalterable. La crainte de la Mort ne peut pas venir de la peur d'un aneantiſſement, puiſque rien ne s'aneantit dans la Nature; & par conſequent elle n'eſt pas naturelle. La crainte de paſſer d'un état à un autre ne l'eſt pas non plus, puiſque la Nature ſe plait dans le changement. Cette crainte n'eſt pas innée, puiſque les enfans, les Idiots, les fous, & les Vieillards qui ont perdu la me-

moire, ne l'ont point. D'où vient-elle donc? Elle vient, dit-il, de la connoiſſance que l'on a de quelque danger; & ce danger eſt connu, ou par notre propre experience, ou par le rapport qu'on nous fait que telle ou telle choſe eſt dangereuſe. Et le danger que les hommes craignent après leur mort n'eſt pas fondé ſur l'experience, puisque nul homme n'eſt né deux fois, pour connoître par ſa premiere mort le danger qu'il y a dans la ſeconde. Voici, continue l'Auteur, ce que c'eſt. Dans tous les pays & dans tous les tems il y a eu des hommes ambitieux, qui ont voulu dominer ſur les autres, & qui ne pouvant pas le faire par la force ont employé la ruſe & l'artifice, & profité d'une Eclipſe, d'une Comete, d'un coup de Tonnerre &c. pour faire accroire aux peuples ignorans qu'il y avoit des Divinitez irritées contr'eux & qui par ces ſignes menaçoient de les détruire, s'ils n'appaiſoient pas leur colere. Ainſi abuſant de leur credulité, *ils* les ont inſtruits de ce qui étoit agréable à ces Divinitez imaginaires, & de ce qu'elles deteſtoient, & puniſſoient rigoureuſement, non ſeulement dans *cette vie*, mais *après la mort*. De ſorte que les hommes ſont venus à craindre la mort, non par aucune terreur ou repugnance qu'ils euſſent à ceſſer de vivre; mais par la crainte des peines & des tourmens dont on les menaçoit. Après avoir prouvé de cette maniere que la mort n'eſt point à craindre, l'Auteur examine s'il eſt permis de s'ôter la vie. Mais avant que d'en venir là, il s'attache à faire voir que les idées du bien & du mal Moral ne ſont point innées ou naturelles, mais aquiſes, c'eſt-à-dire, qu'elles ne ſont pas fondées ſur la nature des choſes, mais ſur le prejugé ou la coûtume. Car, dit-il, ſi elles étoient naturelle-

ment

ment gravées dans le cœur des hommes, ils en conviendroient generalement, au lieu que l'hiſtoire ancienne & moderne nous aprend que tout ce que nous apellons mauvais ou criminel a été regardé par differentes Nations comme bon & louable. Il entre là-deſſus dans une longue diſcuſſion, pour faire voir qu'il n'y a point de bien ni de mal moral, de vertu ni de vice; & que les hommes étant des agens neceſſaires, ils ne ſont point coupables des crimes qu'ils commettent, puiſqu'ils y ſont portez invinciblement, & que les remords de la conſcience ne ſont qu'un effet de l'éducation ou de la coûtume. Cependant il avouë qu'il y a un bien & un mal phyſique, qui conſiſtent à obéïr ou à violer les loix de la Nature. On leur obéit en accordant à la Nature tout ce qu'elle deſire, & on les viole en s'oppoſant à ſes juſtes plaiſirs, ou en lui faiſant violence, c'eſt-à-dire, en la privant de ce qu'elle demande, ou en la forçant de faire ce qu'elle ne deſire point. Cette obéïſſance & cette oppoſition conſtituent le bien & le mal phyſique. Le premier conſerve la ſanté, & procure une vie longue & heureuſe; & l'autre cauſe des douleurs, des maladies, & ſouvent une mort prematurée. L'Auteur vient après cela à ſa theſe principale, & voici comment il raiſonne. La Nature en créant les Animaux ayant eu pour but de les rendre heureux, & leur ayant donné la vie à condition qu'ils en jouïront tant qu'elle leur ſera douce & agréable, elle leur a laiſſé une pleine liberté de la lui rendre lorſqu'elle leur ſera à charge; & par conſequent un homme qui eſt las de vivre peut mourir quand il lui plaira ſans offenſer la Nature; puiſqu'en mourant il fait ſeulement uſage du remede qu'elle a bien voulu lui mettre entre les mains, & qui peut le guerir des

maux de cette vie. Lorsque cette Brochure parut, elle fut reçue avec toute l'indignation & tout le mepris qu'elle meritoit; & on n'en parloit plus lorsque Mr. l'Evêque de Londres en porta ſes plaintes à un Secretaire d'Etat, qui par les perquiſitions qu'il fit, decouvrit que le Comte de Paſſeran, Seigneur Piemontois, en étoit l'Auteur, & qu'elle avoit été traduite de l'Italien en Anglois par le Sieur Morgan, qui nous a donné une Hiſtoire d'Alger. Ils furent arrêtez auſſi bien que l'Imprimeur, & après avoir été quelque tems ſous la garde d'un Meſſager, ils ont été élargis ſous caution.

Le même Comte de Paſſeran ſe propoſe de faire imprimer en Anglois par ſouſcription des *Diſcours Hiſtoriques & Politiques*. Dans le *Proſpectus* il nous aprend que l'Original en Italien avoit été envoyé par l'Auteur en 1728. à Victor dernier Roi de Sardaigne, & que ce Prince en avoit profité dans les reglemens qu'il avoit fait pour reprimer les *Opreſſeurs* tant *civils* que *religieux*. Ces Diſcours feront un Volume in 4. & le prix de la ſouſcription ſera d'une guinée, dont on payera la moitié en ſouſcrivant, & l'autre en recevant un exemplaire.

A ſeaſonable Preſervative &c. C'eſt-à-dire, *Preſervatif de ſaiſon contre les ruſes du Papiſme; ou que le Deiſme moderne eſt un veritable Jeſuitiſme: Lettre à un Gentilhomme d'Oxford, dans laquelle le Deiſme eſt jugé, demaſqué, & condamné. Ecrite à l'occaſion d'un Traité Jeſuitique publié depuis peu ſous ce titre*, Le Chriſtianisme auſſi ancien que la Creation. *In* 8. Cet Ecrit contient trois Sections. Dans la 1. l'Auteur examine le plan du Livre que le *Chriſtianiſme eſt auſſi ancien que la Creation*, & refute ce qu'on y avance touchant l'inſuffiſance de

la

la Raiſon &c. Dans la 2. il examine le but de cès Ouvrage, & ſoutient qu'en y aviliſſant l'Ecriture ſainte, qui eſt le Guide infaillible des Proteſtans, on a eu en vuë de favoriſer le Papiſme, & que ceux qui ont compoſé ce Livre, & quelques autres qui ont paru depuis peu, étoient des Jeſuïtes, ou des émiſſaires Papiſtes. Je ſai de bonne part, ajoûte-t-il, que l'Editeur de celui-ci abandonna il y a quelques années l'Egliſe Anglicane & ſe fit Papiſte, & ſans doute que par là il ſe promettoit de grands avantages ſous un Gouvernement Papiſte: mais l'heureuſe Revolution ayant fait évanoüir toutes ſes eſperances, il ne faut pas être ſurpris s'il a du reſſentiment contre cette même Egliſe qui a été ſauvée par la Revolution. L'Auteur n'a pas été bien informé. Il eſt vrai que le Dr. Tindal ſe fit Papiſte ſous le Roi Jaques, mais il rentra dans la Religion Anglicane avant la Revolution. Dans la 3. Section l'Auteur demande, ſi les Ecrivains qui favoriſent l'Atheiſme, la Prophanation, la Trahiſon, & la Sedition doivent être punis; & ſe range à l'affirmative.

On vient de publier *Obſervations* &c. C'eſt à-dire, *Obſervations ſur les Propheties de Daniel & l'Apocalypſe de St. Jean. Par Mr. le Chevalier Newton.* In 4. Cet Ouvrage eſt très-eſtimé.

Mr. Neal nous va donner le ſecond Volume de l'*Hiſtoire des Puritains, depuis la mort de la Reine Elizabeth juſqu'au commencement de la guerre Civile en* 1642. On a fait une ſeconde édition du premier Tome.

Mr. Whatley a traduit en Anglois les *Voyages de Jacques Maſſé.* C'eſt un in 12.

Mr. Burnet propoſe de faire imprimer par ſouſcription le ſecond Tome du Livre de l'Evêque de Salisbury ſon pere, qu'il a intitulé *Hiſtoire*

toire de ſon tems. Ce Volume contiendra 200. feuilles, & le prix de la ſouscription eſt de 25. ſhillings, pour le petit papier, & deux livres dix ſhillings pour le grand. Mr. Burnet y joindra la Vie de l'Auteur.

Voici une nouvelle édition d'Anacreon: *Anacreontis Teii Carmina, accurate edita, cum Notis perpetuis & Verſione Latina numeris elegiacis paraphraſtice expreſſa. Accedunt ejusdem, ut perhibentur, fragmenta, & Poetria Sapphus quæ ſuperſunt.* In 8.

On a fait une ſeconde édition corrigée & augmentée du Livre du Dr. Mandeville intitulé *Penſées libres ſur la Religion,* Ce Medecin eſt mort depuis peu; de même que Mr. Woolston, dont on a publié la Vie dans une Brochure.

A Sermon preached before learned Society of Lincoln's Inn &c. C'eſt-à-dire, *Sermon prêché devant la ſavante Societé des Avocats de Lincoln's Inn, le* 30. *de Janvier* 1732. *ſur ces paroles de Job, Chapitre XXXIV, verſet* 30, que l'Hypocrite ne regne pas, de peur que le peuple ne ſoit enlacé. *Par un Laique.* In 8. Le Clergé n'y eſt pas épargné: on l'attaque ſur ſon ambition demeſurée &c. Cet Ecrit eſt attribué à Mr. Gordon.

Quelques Savans de Cambridge ont entrepris de donner une nouvelle édition du *Theſaurus Linguæ Latinæ* de Robert Eſtienne, qui s'imprimera ici. Voici le plan qu'ils en donnent dans la Preface de leur *Proſpectus:*

1. *Teſtimonia Autorum allegata ea, quæ potuimus integra deſcripſimus & definivimus; pauciſſimis vero exceptis, quæ ne Herculeo quidem labore inveſtigari poterant.*

2. *Loca impediriora expedivimus; inania reſecavimus; hiulca ſuffecimus; vitioſa defecavimus; falſa correximus; luxata & conturbata in juſtum ordinem redegimus.*

3. *Opus*

3. *Opus acceſſione decies mille verborum inſigniter locupletavimus; quæque diligentiores ad hunc diem Critici, Philologi, Lexicographici vel feliciter adnotarunt vel obſervarunt utiliter in Theſaurum noſtrum transtulimus.*

Le *Proſpectus* nous repreſente d'un côté l'édition de Lion & de l'autre la Nouvelle édition telle qu'on ſe propoſe de la donner. Elle contiendra pour le moins mille feuilles, & ſera diviſée en quatre Volumes in folio. En ſouſcrivant on payera deux Guinées; on en donnera deux autres en recevant les deux premiers Tomes, au Mois de Novembre prochain; & deux autres lorſqu'on livrera les deux derniers Volumes, peu de mois après.

D'AMSTERDAM.

Les *Wetſtein* & *Smith* viennent de publier le Projet d'un Ouvrage conſiderable qu'ils vont imprimer par ſouſcription. En voici le titre: *Notitia Hungariæ novæ Geographica, diviſa in Partes IV. Quarum Prima, Hungariam Cis-Danubianam; Altera Trans-Danubianam; Tertia Cis-Tibiſcanam; Quarta Trans-Tibiſcanam; univerſim, XLVIII Comitatibus deſignatam, expromit. Regionis ſitus, Terminos, Montes, Campos, Fluvios, Lacus, Thermas, Cœli ſolique ingenium, naturæ munera, & prodigia, incolas variarum Gentium, atque horum mores; Provinciarum Magiſtratus, illuſtres & nobiles Familias, Urbes, Arces, Oppida, & Vicos, propemodum omnes deſignat. Singulorum præterea ortus & incrementa, Belli Paciſque converſiones & præſentem habitum. Auctore* MATTHIA BEL. *Accedunt* SAMUELIS MIKOVINII *Mappæ, ſingulorum Comitatuum, Chorographicæ, Methodo certa concinnatæ.* 6 Vol. in fol.

Il n'eſt pas neceſſaire de s'étendre ſur le merite de

de cet Ouvrage. Tout le monde ſait que l'Eſſai que l'Auteur en publia à Nuremberg il y a environ dix ans fut très-bien reçu du Public. Il ſuffira de mettre ici les principales conditions, telles qu'elles ſont exprimées dans le Projet de ſouſcription.

L'Ouvrage ſera imprimé ſur de beau papier & en beaux caracteres tels que le Programme.

On payera pour le Tome I. 8 flor. de l'Empire.

Pour le Tome II.	8 fl.
Pour le Tome III.	6 fl.
Pour le Tome IV.	6 fl.
Pour le Tome V.	6 fl.
Pour le Tome VI.	6 fl.

On payera pur le Tome I. en ſouſcrivant. Pour le ſecond en recevant le Tom. I. & ainſi des autres. On a commencé à ſouſcrire au mois de Fevrier de cette année & on recevra des ſouſcriptions juſqu'au premier de Juillet, après quoi on commencera l'impreſſion de l'Ouvrage, dont on ne tirera d'exemplaires qu'autant qu'il y aura des Souſcrivans.

On ſouſcrira à Amſterdam chez leſdits Wetſteins & Smith, qui auront la direction de l'impreſſion. On pourra ſouſcrire auſſi dans les autres Villes de l'Europe chez les principaux Libraires dont les noms ſe voyent dans le Projet. On trouvera auſſi chez eux le Projet.

TABLE des ARTICLES.

I. *Hiſtoire des* PAPES *depuis St.* PIERRE *juſqu'à* BENOIT *XIII.* 5
II. *Mr.* STACKHOUSE, *Defenſe de la Religion Chrétienne.* 30
III. *Mr.* HEISS, *Hiſtoire de l'*EMPIRE, *avec ſon Discours Preliminaire &c.* 49
IV. *Mr.* DE CROUSAZ, *Examen du Pyrrhonisme, ancien & moderne.* 70
V. *Memoires concernant la* THEOLOGIE *& la* MORALE. 90
VI. SAMUEL JEBB, *Les Oeuvres d'*ARISTIDE *&c.*

VII. *Mr.*

VII. *Mr.* SCHREIBER, *Hiſtoire de la Vie & des Ouvrages de Mr.* RUYSCH. 174
VIII. *Le Docteur* MASSURT, *Recherches ſur les Vers &c.* 185
IX. *Mr.* ROUSSET, *Obſervations ſur les Vers de Mer &c.* 200
X. *Abregé fidele des* Elemens de Chymie *du Dr.* BOERHAAVE. 210
XI. *Nouvelles Litteraires.* 227

CATALOGUE *de Livres nouveaux.*

Libri Latini.

RErum Italicarum Scriptores &c. &c. Collegit, ordinavit & præfationibus auxit L. Ant. Muratorius. Tomus XVIII & XIX. fol.

De Bononienſi Scientiarum & Artium Inſtituto atque Academia Commentarii. 4.

T. H. van den Honert Diſſertatio de Religionis Indifferentismo. 4.

Hortus Ekhamenſis, ſeu Plantarum Rariorum, quas in Horto ſuo Ekhami in Cantio coluit Vir Ornatiſſimus & Præſtantiſſimus Jac. Sherard, M. D. Soc. Reg. & Coll. Med. Lond. Soc. Delineationes & Deſcriptiones, quarum Hiſtoria vel plane non, vel imperfecte a Rei Herbariæ Scriptoribus tradita fuit. Auctore Joh. Jac. Dillenio M. D. fol.

Theſaurus Juris Romani, continens Rariora meliorum Interpretum Opuſcula, in quibus Jus Romanum emendatur, explicatur, illuſtratur. Itemque Claſſicis aliisque Auctoribus haud raro lumen accenditur, cum Præfatione Ev. Otronis. fol. 2 Tom. Editio ſecunda.

Proſp. Alpini de præſagienda Vita & Morte Ægrotantium Libri ſeptem, cum præfatione H. Boerhave Editio altera ex recenſione H. D. Gautii. 4.

Rudimenta Linguæ Arabicæ, Auctore Th. Erpenio. Florilegium ſententiarum Arabicarum, ut & Clavim Dialectorum ac præſertim Arabicæ adjecit Alb. Schultens. 4.

Ant.

Ant. Drieſſen Diſſertationum Pars prima, continens Vindicias S. Script. de Æterna Filii Dei Generatione, & proceſſione Spiritus S. adverſ. C. Lampe vindicias de Filii Dei Generatione unica & nat. adverſus C. Cremer & alia. 4.

Livres François.

Hiſtoire Ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, Babyloniens. &c. Par Mr. Rollin. Tom. 4. 12.

Hiſtoire Romaine, depuis la Fondation de Rome. Par les RR. PP. Catrou & Rouillé de la Comp. de Jeſus. 20. Tomes. 12.

La Medecine Theologique, où la Medecine créée, telle qu'elle ſe fait voir ici, ſortie des mains de Dieu Createur de la Nature, & regne par ſes Loix, &c. &c. 2. Tomes. 12.

L'Art de monter à Cheval, ou Deſcription du Manege Moderne, dans ſa perfection; expliqué par des Leçons neceſſaires, & repreſentée par des Figures exactes, &c. écrit & deſſiné par le Baron d'Eiſenberg, & gravé par B. Picart.

Refutation des Critiques de Monſieur Bayle ſur Saint Auguſtin, &c. 4.

Philotanus, Poëme par Mr. l'Abbé.... Troiſieme Edition, dont les Lacunes ſont remplies, & augmentée de quelques Notes. 8.

Les Vertus du Beau Sexe par Mr. F. D. C. Ouvrage Poſthume. 8.

Recueil Hiſtorique d'Actes, Negotiations, Memoires & Traitez depuis la Paix d'Utrecht juſqu'à preſent, par Mr. Rouſſet, Membre de la Societé Royale des Sciences de Berlin. 8 Tom. VII.

*Sentimens d'un homme de Guerre ſur le nouveau Syſtême du Chevalier de Folard &c. par Mr. D**. 4.*

Memoires du S. Jean Mackay, contenant principalement les Caracteres de la Cour d'Angleterre ſous les Regnes de Guillaume III.

F I N.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois

D'AVRIL, MAI & JUIN
1733.

TOME DIXIEME.

Seconde Partie.

A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH,
MDCCXXXIII.

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois d'Avril, Mai & Juin 1733.

ARTICLE I.

ANTIQUÆ INSCRIPTIONES, *quum Græcæ, tum* Latinæ, *olim a* MARQUARDO GUDIO *collectæ; nuper a* JOANNE KOOLIO *digestæ, hortatu consilioque* JOANNIS GEORGII GRÆVII; *nunc a* FRANCISCO HESSELIO *editæ, cum Adnotationibus eorum.*

C'est-à-dire:

INSCRIPTIONS ANCIENNES, tant *Grecques*, que *Latines*, recueillies il y a long-tems par MARQUARD GUDIUS; mises depuis en ordre par JEAN KOOL, à la sollicitation & par les conseils de JEAN GEORGE GRÆVIUS; publiées maintenant par FRAN-

çois HESSELIUS. Avec leurs Notes. *In Folio.* Pagg. 374. pour le Corps du Recueil, 157. pour les *Index*, & les *Notes*; 84. pour les *Préfaces*. A *Leuwaerden*, chez les Héritiers de *François Halma*. 1731. Il ſe debite pour le compte des Proprietaires, chez les *Wetſteins* & *Smith*, Imprimeurs de ce Journal.

CE nouveau Recueil d'INSCRIPTIONS ANCIENNES étoit attendu du Public depuis fort long-tems, & pendant la vie de l'Auteur, & depuis ſa mort. Le voilà enfin publié. On ne ſauroit annoncer de nouvelle plus agréable à ceux qui aiment l'Antiquité & les Belles Lettres. Si la Collection ne paroît pas dans l'état où GUDIUS auroit pû la donner lui-même, & avec tous les aſſortiſſemens qu'il y auroit joints; elle ne laiſſera pas d'être d'une grande utilité, par les ſoins qu'ont pris deux Savans de ces Provinces, l'un mort, l'autre vivant, de faire ce qu'ils pouvoient pour la rediger & l'éclaircir.

Quand on rimprima (*a*) le vaſte Recueil de GRUTER, dont celui-ci peut être regardé comme un Supplément; on ne manqua pas d'y joindre la Vie de ce grand Littérateur. Je m'attendois d'abord à trouver ici quelque choſe de ſemblable; d'autant plus que *Gudius* n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi connu de bien des gens, que le doit être *Gruter*. Celui-ci avoit publié un grand nombre de Livres: l'autre n'a preſque rien

(*a*) En 1707.

rien mis au jour, qui ſoit de conſéquence, ou qui aît couru le monde. Comme l'impreſſion de ce Recueil poſthume a traîné pluſieurs années, il auroit été facile à l'Editeur de chercher en *Allemagne*, ou ailleurs, dequoi contenter la curioſité du Public, par rapport aux choſes qui concernent la perſonne & la vie de *Gudius*; à quoi il auroit pû joindre ce qu'on en trouve par ci par là dans des Livres imprimez. On aime aujourd'hui, peut-être plus qu'on n'a fait jamais, à être inſtruit de ſemblables particularitez; & il faut avouer qu'à bien des égards cela n'eſt pas inutile. J'en ſuis ſi perſuadé, qu'il m'a pris envie de ſuppléer, autant que je pourrois, à un tel défaut. Ce n'eſt pas que j'aie des Mémoires particuliers. On n'exigera pas non plus d'un Journaliſte, qu'il ſe donne la peine d'en demander de toutes parts à ceux qui pourroient en fournir; outre qu'il faudroit du tems pour cela. Mais il m'a ſemblé, qu'en ramaſſant ce que je me ſouvenois d'avoir lû, & en conſultant les Livres où il pourroit ſe trouver quelque autre choſe qui regarde *Gudius*, il y auroit dequoi donner une idée générale des principales circonſtances de ſa Vie; en attendant que quelcun mieux informé, ou plus à portée de s'éclaircir là-deſſus, nous fourniſſe quelque choſe de plus ample & de plus détaillé. Je ſouhaitte que ce que l'on va voir, en faſſe naître la penſée.

MARQUARD GUDE (car c'eſt ſon véritable (*a*) nom

(*a*) Que l'on prononce comme s'il étoit écrit *Goude*.

nom en Allemand) étoit du païs de (a) *Holſtein*; & apparemment de (b) *Sleswic*. Je ne ſaurois dire, ni quelle étoit ſa Famille, ni quand il vint au monde. Il fit ſes prémiéres études (c) à *Rensburg*, dans le *Holſtein propre*, ſous *Jean Fonſeca*, qui a pris le nom de JONSIUS dans un Ouvrage fort eſtimé *De Scriptoribus Hiſtoriæ Philoſophicæ*, qu'il publia en 1659. Nôtre *Gudius* (car c'eſt ainſi que je l'appellerai toûjours de ſon nom latinizé, pour m'accommoder à l'uſage) *Gudius*, dis-je, alla enſuite à l'Académie de *Jéna*. Il y étoit en 1654. puis qu'alors, aiant lû dans (d) les *Obſervations* de MICHEL PICCART quelque choſe qui l'embarraſſoit, au ſujet d'un paſſage de (e) GRE'GOIRE de *Nazianze* où il eſt parlé de la *Lance* des *Spartiates*, il conſulta là-deſſus *Fonſeca*, ſon ancien Maître. Celui-ci lui fit une ſavante (f) Réponſe, dont il

Il ſigne ainſi lui-même dans une Epître Dédicatoire à *Thomas Reineſius*, écrite à *Jéna*, & dont je parlerai plus bas.

(a) Voiez la *Bibliotheca Græca* de Mr. FABRICIUS, *Lib. V. Cap. I. Tom. V. p. 205.* où il critique COMBEFIS & TILLEMONT, qui ont pris *Gudius* pour *Hollandois*; & CAVE, qui le qualifie *Hamburgenſis*.

(b) Il eſt mis au nombre des Amis *Slevicenſes* de MORHOF, dans les *Prolegoménes* de JEAN MOLLER ſur les deux derniers Tomes du *Polyhiſtor*, §. 20. pag. 17. *Edit.* 1732.

(c) *Quem* [Joh. Jonſenium] *olim in his aliisque Studiis ſolicitiſſimum ſocerus fuerat amplexatus* &c. C'eſt ce que dit *Gudius* lui-même, dans l'Epître, que je viens d'indiquer, *pag.* 208. *Synagm. Var. Diſſert. variorum, ac Muſæ* J. G. GRÆVII. *Fonſeca* étoit encore alors à *Rensburg*: il fut enſuite Con-Recteur de l'Ecôle de *Francfort* ſur *Mein*, où il mourut. Il étoit auſſi du *Holſtein*. (d) *Obſ. Hiſtorico-Philol.* Decad. I. Cap. 7.

(e) *Epiſt. ad Themiſt.* 139. Tom. I. pag. 285. C. *Edit.* 1680. (f) Qui a été rimprimée dans le *Syntagma Var. Diſſ.* recueilli par GRAEVIUS, pag. 205, *& ſeqq.*

il fut si content, que l'année suivante il la fit imprimer à *Iéna*, avec la permission de l'Auteur. Comme il restoit quelques pages de vuides, il y joignit un fragment d'un Ouvrage que le même *Jonsius* préparoit. Ce morceau, qui traite de *l'ordre des Livres d'*ARISTOTE, faisoit partie d'une *Histoire de la Philosophie Péripatéticienne*; & l'Auteur l'avoit autrefois communiqué, avec d'autres choses de sa façon à un Disciple, pour qui il témoignoit par là avoir beaucoup d'estime & de confiance. *Gudius* dédia tout cela à THOMAS REINE'SIUS, Bourguemaître & Médecin d'*Altenbourg*, connu d'ailleurs dans la République des Lettres par son grand Savoir & par ses Ouvrages. Cette Epître Dédicatoire datée du mois de *Septembre* 1635. montre quel étoit dès-lors le goût de *Gudius*, & le parti qu'il avoit pris dans ses Etudes. Il s'y déchaîne contre ceux qui méprisoient les *Humanitez*; & on sent bien, que ce n'est pas tant pour faire sa cour à son Patron, que par l'inclination qu'il avoit lui-même pour les Belles-Lettres. Il témoigne une grande reconnoissance à *Reinésius*, de ce qu'entr'autres honnêtetez qu'il avoit reçues de lui, l'étant allé voir six mois auparavant, il étoit revenu avec un présent de six exemplaires de son (*a*) Traité *De Deo Endovellico*, qu'il avoit cherché par tout ailleurs inutilement. Peu de tems après, il lui envoia des Vers Latins à sa louange, qu'il avoit fait imprimer. *Reinésius* l'en remercia dans (*b*) une

(*a*) Publié à *Altenbourg*, en 1637. & réimprimé dans le même *Syntagma* de *Graevius*, pag. 92, & *seqq.* (*b*) *Dial. Vir.*

une Lettre du 23. *Novembre*, mais enſorte qu'il trouvoit l'encens trop fort, & qu'il témoignoit ne le recevoir que comme une marque de l'amitié qu'avoit conçuë pour lui le Panégyriſte. On voit par cette Lettre, que *Gudius* ſe mêloit déjà de rechercher les anciennes Inſcriptions : car *Reinéſius* lui donne les éclairciſſemens qu'il avoit demandé (*a*) ſur quelques-unes.

Nôtre Jeune Savant entretint ce commerce de Lettres, pendant qu'il fut à *Jéna*. Car on voit qu'en 1656. il prioit (*b*) *Reinéſius* de lui communiquer ſes lumiéres ſur le *Culte des Reliques*. L'année ſuivante 1657. il fit encore mieux voir, que l'Antiquité Eccléſiaſtique entroit dans le plan de ſes Etudes. Il compoſa, & ſoûtint en public, (*c*) ſous la préſidence de JEAN ANDRE' BOSIUS, une Diſſertation *De* CLINICIS *ſive* Grabatariis *Veteris Eccleſiæ*. Pendant l'Eté de cette Année, il eut occaſion de faire connoiſſance à *Erford* avec le célèbre GRÆVIUS, (*d*) alors Profeſſeur à *Duisburg*, qui étoit venu faire un tour dans ſa Patrie.

Je ne ſai ſi *Gudius* quitta l'Academie de *Jéna* l'année préſente, ou la ſuivante. Mais je le trouve à *Francfort*, au Couronnement de l'Empereur *Léopold*, qui, comme on ſait, ſe fit (*e*) en 1658. Il le dit lui-même dans une Lettre (*f*) ſans

Vir. Epiſtola, ad Marq. Gudium, à Burm. edita, Ep. I. pag. 36, 37. (*a*) Voiez auſſi *Epiſt.* IV. pag. 40.
(*b*) *Epiſt. ad Gud.* II. III. IV. (*c*) Gud. *Epiſt.* XIX. pag. 20 confer. avec *Syllog. Epiſtol. Burmann.* Tom. IV. Ep. XII. XIII. (*d*) Gud. *Epiſt.* XIX. pag. 20.
(*e*) Le 22. de *Juillet*. (*f*) Gud. *Epiſt.* XIII. pag. 14.

ſans datte, mais qu'on ne peut douter avoir été écrite en 1659. puis qu'il y parle de ce voiage, comme fait l'année précedente. Il témoigne, dans cette même Lettre, le regret extrême qu'il avoit de la mort de *Jean Jonſen*; & il eſt certain que ce Savant mourut en 1659. peu de tems après la publication du Livre, dont nous avons déjà fait mention. La Lettre, dont il s'agit, eſt auſſi écrite d'*Amſterdam*. Or il paroît, que *Gudius* ſe trouvoit ſur la fin de cette année en *Hollande*. Car JEAN FRIDERIC GRONOVIUS, dans une Lettre (*a*) du 6. *Décembre* 1659. le recommande à NICOLAS HEINSIUS, comme un Jeune Homme d'un mérite diſtingué, d'un eſprit très-poli, d'une érudition très-rare; qui s'étoit déjà fait connoître par des Ecrits imprimez, & qui promettoit des choſes encore plus conſidérables.

Gudius étoit venu chercher fortune dans ces Provinces. (*b*) Il y avoit alors, dans ſa Patrie, de grandes brouilleries, & ſes affaires domeſtiques en ſouffroient. Cependant ſes Parens vouloient l'y rappeller, pour lui procurer, à quelque prix que ce fût, un Emploi à la Cour, & l'engager à laiſſer-là des Etudes ſtériles, comme celles auxquelles il s'étoit donné, & qui ne leur paroiſſoient qu'un frivole amuſement. Mais il refuſa conſtamment de ſuivre leur volonté. Il aimoit mieux, diſoit-il lui-même, ſe contenter d'un ſalaire annuel, quel qu'il fût, & continuer à cul-

(*a*) *Sylloge. Epiſt. Burm.* Tom. III. Ep. 327. pag. 599.
(*b*) Gud. *Epiſt.* XIX. pag. 21.

à cultiver en repos ſes chéres Muſes, que de laiſſer ſes Etudes imparfaites, (a) *pour s'engager au ſervice de gens très-corrompus.* *Graevius* lui avoit fait eſperer une condition à *Deisburg*. Il le prie inſtamment, dans (b) deux de ſes Lettres, de s'y emploier avec ardeur, ſans dire ce que c'étoit; il paroît ſeulement, que la condition n'étoit pas fort avantageuſe. Mais (c) l'affaire manqua, & il eut bien dequoi s'en conſoler. Il ſe préſenta d'ailleurs amplement de quoi choiſir. Les Magiſtrats d'*Amſterdam*, après bien des délibérations, lui offrirent une ſomme aſſez conſidérable, pour l'engager à mettre, en ordre & à revoir les Remarques du Savant BLONDEL ſur les *Annales* de BARONIUS. On lui avoit déjà envoié à ſon logis l'Exemplaire, & on lui faiſoit eſperer dans la ſuite une Chaire de Profeſſeur dans l'Ecôle Illuſtre de cette Ville. Sur ces entrefaites, il reçut une Lettre de *Gronovius*, par laquelle on lui propoſoit de *La Haïe* d'aller voiager en *France*, en *Italie*, & autres Païs de l'*Europe*, comme Gouverneur d'un Jeune Homme de qualité, & fort riche. Il courut auſſi-tôt à *La Haïe*, pour accepter le parti, & conclure le marché. On lui promit, tous frais faits, de bons gages, & un Valet à ſa diſpoſition. Il remercia alors Mrs. d'*Amſterdam*, avec qui, dit-il, il n'étoit pas encore bien engagé. Quand il

(a) *Malo cujusmodicunque ἡσυχίαν μίσθιος Muſas mihi meas illibatas adhuc atque integras eſſe, quàm immaturas arbitriis & libidini corruptiſſimorum hominum locare.* (b) *Epiſt.* XIX. & XX. (c) *Epiſt.* XXI. pag. 24, 25.

il fut de retour à *Amsterdam*, il y trouva une Lettre (*a*) d'ALEXANDRE MORUS, qui lui offroit une condition à *Saumur*, où il seroit chez le célèbre Professeur AMYRAULD, pour enseigner l'Histoire Ancienne à deux Jeunes Seigneurs des plus considérables de *France*, avec six-cens Livres d'appointemens, & cent pour son voiage. On lui avoit aussi mandé du *Holstein* d'y revenir, pour une bonne occasion qui se présentoit de voiager, & qu'il attendoit depuis long-tems. Mais celle du jeune Homme de *La Haïe* l'emporta; & il semble que *Gudius* eût quelque pressentiment, que ce seroit pour lui une source de grande fortune, comme nous le verrons par l'événement.

Pendant qu'il étoit encore à *Amsterdam*, son ancien Professeur BOSIUS lui (*b*) écrivit de *Jéna*, & lui dit, entr'autres choses, que, comme les Exemplaires de la Dissertation *De Clinicis* &c. dont j'ai parlé ci-dessus, manquoient depuis long-tems, il avoit permis au Libraire de la rimprimer, ou seule, ou jointe à la nouvelle Edition d'un autre Ouvrage de lui *Bosius*: que cependant il l'empêcheroit, si l'on pouvoit compter que *Gudius* donnât la suite qu'il avoit promise; car ce qui avoit paru, n'étoit qu'une prémiére

(*a*) On sait par l'histoire de ce Fameux Ministre, qu'il avoit alors quitté *Amsterdam*, pour aller en *France*, où il fut appellé par l'Eglise de *Paris*. Voiez le *Dictionnaire* de BAYLE. *Gudius* parle de *Morus*, comme étant encore à *Amsterdam*, dans la Lettre XX. écrite au mois d'*Avril*, & il lui donne de grandes louanges, *quidquid alii sentiant*, dit-il. (*b*) *Epist. ad Gud.* V. pag. 42. *init.*

miére Partie de l'Ouvrage. Je ne ſai ce que *Gudius* répondit: mais cette ſuite n'a jamais été publiée, que je ſache. Il avoit au moins alors d'autres choſes à penſer: car il partit, avec ſon Eléve, au commencement de *Novembre* de (*a*) cette Année 1659. Ce Jeune Homme s'appelloit (*b*) SAMUEL SCHAS.

Voilà donc nos Voiageurs en chemin. Ils étoient à *Paris*, pour le moins au Printems de l'année 1660. Car ſur la fin d'*Avril*, (*c*) & vers le commencement de *Mai*, *Gudius* communiqua au docte ME'NAGE, quelques obſervations (*d*) ſur DIOGE'NE LAERCE, pour lequel celui-ci préparoit ſon grand Commentaire. Ce ne fut pas le ſeul Savant, avec qui le nôtre fit connoiſſance, & à *Paris*, & dans les Provinces. Il cherchoit par tout ceux dont l'entretien pouvoit lui être utile pour le but de ſes voiages; & ſes Amis de *Hollande* ne manquoient pas de lui fournir là-deſſus des inſtructions & des recom-

(*a*) Gud. *Epiſt.* XXI. pag. 25. (*b*) Dans une Lettre d'un Conſeiller de *Toulouze*, dont nous parlerons plus bas, il eſt appellé *Samuel Schaz*, *Gandenſis*: SYLLOG. *Epiſt. Burmann.* Tom. V. pag. 654. Cela ſemble marquer, qu'il étoit de *Gand*; quoi qu'il eût fallu dire, *Gandavenſis*. Si cela eſt, & qu'il n'y ait pas faute, on que ce Savant n'aît pas mal retenu le nom de la Patrie de *Schaz*, il faut que la Famille de celui-ci eût paſſé en *Hollande*, où nous verrons que *Schaz* avoit des Parens. Au reſte, *Gravius* & *Heinſius* expriment ſon nom habillé à la Latine, par *Sciaſſius*. (*c*) Voiez deux Lettres à *Ménage*, miſes après la *Préface* des *Epiſt. Marq. Gud.* publiées en 1697. (*d*) ME'NAGE en a inſeré la plûpart dans ſon Commentaire. Voiez, par exemple, ſur *Lib.* III. §. 10. pag. 142, *& ſeqq.* Edit. *Amſtelod.*

commandations. Il vit à *Toulouſe* un Conſeiller au Parlement, nommé BERNARD DE MEDON, avec qui *Heinſius* avoit commerce. Une Lettre de ce (*a*) Savant du *Languedoc* nous apprend, combien de tems *Gudius* reſta en *France*, & quand il paſſa en *Italie*; ce que nous ſavons d'ailleurs à peu près par un Livre qu'il fit imprimer à *Paris* en 1661. Savoir, un Ouvrage de St. HIPPOLYTE, Martyr, (*b*) intitulé *Démonſtration touchant l'Antéchriſt*. Cette Piéce n'avoit jamais vû le jour; & *Gudius* la publia ſur un Manuscrit de *Rheims*, & un autre d'*Evreux*. PIERRE DE MARCA, alors Archevêque de *Toulouſe*; & HENRI DE VALOIS, (*c*) ne lui laiſſerent point de repos, qu'il ne leur eût promis de donner cette Edition; quoi qu'il fût ſur ſon départ pour l'*Italie*. Il arriva à *Toulouſe* le 15. d'*Octobre* 1661. & il y tomba d'abord malade, auſſi bien que ſon Eléve. *Gudius* en fut quitte pour garder le lit cinq jours: mais les Médecins déſeſperoient de la vie de *Schaz*, qui néanmoins ſe trouva hors d'affaires dans une quinzaine. Peu de jours après, quoi que l'un & l'autre ne fuſſent pas encore tout-à-fait remis, ils voulurent abſolument partir. Le Conſeiller, qui les étoit allé voir, dès qu'ils lui eurent fait annoncer leur arrivée, eut beau les prier de ne pas s'expoſer ſi-tôt, & d'attendre qu'ils euſſent repris plus de forces: le déſir ardent

(*a*) *Syllog. Epiſt. Burm.* Tom. V. Ep. 571. pag. 654. Voiez *Ep.* 568. pag. 650.

(*b*) Ἀπόδειξις περὶ τοῦ Ἀντιχρίστου, in 8. (*c*) Gud. *Epiſt.* XIV. pag. 17.

dent qu'ils avoient de voir l'*Italie* les fit paſſer par deſſus toutes ces conſidérations. Ils y arrivérent bien-tôt apparemment, & ils y furent, pendant toute l'année 1662. & une partie de 1663.

Entre les Savans que *Gudius* y vit, je trouve, à *Rome*, OTTAVIO (*a*) FALCONIE'RI, & (*b*) LE'ON ALLATIUS: à *Florence*, (*c*) ANTOINE MAGLIABECCHI, & (*d*) CHARLES DATI: à *Capoue*, (*e*) CAMILLO PELLEGRINO, & (*f*) CHARLES OFFREDI. Le célèbre EZE'CHIEL SPANHEIM voiageoit alors en *Italie*, & à peu près dans les mêmes vuës, que *Gudius*. Un jour qu'ils étoient enſemble à *Rome*, ſe promenant avec *Falconiéri*, dans les Jardins du Palais *Juſtiniani*, ils eurent une diſpute honnête & agréable, ſur la queſtion, Quelle étude eſt la plus utile pour l'éclairciſſement de l'Hiſtoire Ancienne & des Belles Lettres, celle des *Médailles*, ou celle des *Inſcriptions*? On juge bien, que *Spanheim* tenoit pour la prémiére, & *Gudius* pour l'autre. Cependant il n'y avoit pas entr'eux au fond une grande différence de ſentimens, à ce que nous apprenons de *Spanheim* lui-même, qui publia depuis cette particularité, dans ſon (*g*) excellent Ouvrage *De Præſtantia & Uſu Numismatum*.

On

(*a*) *Syllog. Epiſt. Burm.* Tom. V. Ep. 429. pag. 480. (*b*) Gud. *Epiſt.* VII. pag. 10. (*c*) *Epiſt. ad Gud.* XXVIII. XXIX. XXX. (*d*) *Ibid.* Epiſt. XXVI. XXVII. (*e*) Ibid. *Epiſt.* XXXI. XXXII. & Gud. *Epiſt.* IV. (*f*) Epiſt. *ad Gud.* XXV. (*g*) Diſſ. IX. *imi.* XIII. *nov. Edit.* Tom. II. pag. 515.

On peut voir, combien *Gudius* mit à profit ſes voiages, par ce qu'il écrivoit lui-même à *Heinſius*, dans une (*a*) Lettre datée de *Florence*, le 16. *Décembre* 1662. „ Pour ne pas parler (dit-il) de la peine que j'ai priſe à copier „ ou collationner certains Auteurs, je ne ſaurois vous cacher la joie que j'ai, de ce que „ nous apportons, en partie de *Rome* & de *Naples*, en partie de *Milan*, un aſſez bon nombre d'anciens Manuscrits, achetez ſans beaucoup marchander. Maintenant que je déſire de plus en plus avec ardeur d'en deterrer ou „ d'en tirer de leur cachette tout autant que je pourrai, je n'épargne pour cela ni ſoins, ni „ dépenſes; & pour vous apprêter à rire de „ ma hardieſſe, je vous dirai, que, quand il „ s'agit d'acheter de telles raretez, je défie tous „ les *Creſus*..... Nous partirons d'ici en peu „ de jours, & nous faiſons nôtre compte de paſſer dans ce païs le reſte de l'hiver, & de partager nôtre tems & nos plaiſirs litteraires entre les autres Villes, de maniére que nous en reſerverons la plus grande partie pour *Veniſe* & pour *Milan*. J'eſpére, s'il plaît à Dieu, de retourner à *Paris* au Printems prochain: & pour ne pas manquer de voir toutes les perſonnes célébres par leur Savoir, je tâcherai „ d'aller à *Dijon* d'un & d'autre côté, puis de là „ à *Caen*..... Pour ce qui eſt des autres Savans que j'ai connus à *Rome* [outre *Falconiéri* & *Allatius*] nous en parlerons quelque jour enſemble.

(*a*) Gud. *Epiſt.* VII. pag. 2, 3, 20.

» ble, avec plus de loiſir & de liberté, quand
» j'aurai l'honneur de vous revoir. Vous n'igno-
» rez pas, que les Marbres ſervent plus aujour-
» d'hui, que les Habitans de *Rome*, à y aquérir
» des connoiſſances particuliéres de l'Antiquité
» Romaine. Pour moi, en viſitant avec ſoin
» les reſtes & les ruïnes de cette Ville immor-
» telle, je me ſuis principalement attaché, avec
» un ſoin & un plaiſir ſingulier, à chercher &
» examiner les Inſcriptions anciennes. J'ai toû-
» jours cru, que, parmi toutes les curioſitez
» des Antiquaires, il n'y a rien qui répande plus
» de lumiéres ſur les Auteurs Latins. Je ne me
» répens point juſqu'ici ni d'avoir été dans cet-
» te penſée, ni de l'attention que j'ai euë à re-
» chercher ſoigneuſement, dans tous mes Voia-
» ges, ces ſortes de monumens. J'ai raſſemblé
» en paſſant, & cela non ſans choix, quelques
» milliers d'Inſcriptions anciennes. J'ai corri-
» gé en même tems ſur les Originaux le Recueil
» de *Gruter*, en une infinité d'endroits, qui é-
» toient ou tronquez, ou fort corrompus. Le
» ſéjour de *Naples* ne m'a pas peu ſervi à enri-
» chir à cet égard mes Recueils. J'ai tiré quel-
» que choſe du lieu de (*a*) naiſſance de vôtre
» Poëte, & d'autres recoins, que j'ai fouillez
» avec un déſir inſatiable. J'ai auſſi ſejourné
» pour cet effet pluſieurs jours à *Capouë*, où je
» fus

(*a*) *Sulmo*, appellée aujourd'hui *Sulmona*, dans l'*Abruzze citérieure*; mais qui a été depuis engloutie par un tremblement de terre, en 1706. étoit la Patrie d'OVIDE, ſur les Ouvrages duquel on ſait que NICOLAS HEINSIUS a fort travaillé.

„ fus aidé par l'honnêteté de *Camillo Pellegrino*, „ vôtre Ami, très-honnête homme, & fort „ versé dans les Antiquitez de sa Patrie &c.

Gudius étant repassé en *France*, y resta jusqu'à la fin de l'année 1663. Cela paroît par deux Lettres (*a*) d'EMERIC BIGOT, avec qui il avoit autrefois (*b*) fait connoissance en *Allemagne*. Ce Savant lui parle, entr'autres choses, du Livre de LE'ON ALLATIUS *De Simeonibus*, qui parut en 1664. & d'une nouvelle Edition qu'on attendoit du PHE'DRE de *Tanneguy Le Fèvre*, laquelle vit le jour en 1665. *Bigot* attendoit aussi alors *les Catalogues que* Gudius *lui avoit promis des Mſſ. qu'il avoit apportez d'*Italie, *& des Livres imprimez doubles qu'il avoit: de plus* il le prioit *de lui mander, s'il ne ſongeoit point à faire imprimer quelque choſe.*

En partant de *Hollande* pour ces voiages, *Gudius*, qui pensoit à l'avenir, avoit prié ſes Amis de tenir l'œil aux occasions qui pourroient se présenter de trouver à son retour quelque nouvelle condition, ou quelque établissement. Dès l'année 1662. *Nicolas Heinſius*, fort attentif à ses intérêts, étant alors à *Stockholm*, recommandoit à JEAN SCHEFFER, Professeur dans l'Académie d'*Upſal*, (*c*) de procurer à *Gudius* le moien d'entrer chez quelque Seigneur Suédois, s'il en découvroit quelcun qui eût besoin d'un Précepteur pour ses Enfans; car *Heinſius* comptoit, que *Gu-*

(*a*) Epist. *ad Gud.* XXXV. XXXVI. pag. 69, *& ſeqq.*
(*b*) Gud. *Epiſt.* II. (*c*) *Syllog. Epiſt. Burm.* Ep. XII. pag. 18, 19.

Gudius reviendroit en *Hollande* au Printems prochain, ou jamais. Effectivement il reçut peu de tems après une Lettre de *Florence*, par laquelle *Gudius* lui (*a*) mandoit, qu'il eſperoit d'être en *Hollande* l'Eté prochain. En ce même tems, le Chancelier de *Suede*, à la recommandation d'*Heinſius*, (*b*) vouloit avoir *Gudius* auprès de ſes Fils: mais, comme on ne pouvoit lui promettre rien de certain ſur le retour de *Gudius*, *Heinſius* crut qu'il avoit jetté les yeux ſur quelque autre. L'année ſuivante 1663. pendant que *Gudius* étoit à *Paris*, on lui offroit de *Duisburg* une Chaire de Profeſſeur dans cette Univerſité. (*c*) *Heinſius*, qui en eut avis, écrivit là-deſſus à *Gronovius*, pour qu'il diſſuadât leur Ami commun d'accepter pour l'heure ce poſte. Il valloit mieux, diſoit-il, pour *Gudius*, de faire un ſecond voiage, avec quelque autre Jeune Homme; de quoi il trouveroit aiſément occaſion: & il en indiquoit même un, qui étoit actuellement en (*d*) *Hollande*, dont le Pére, *Jean Leiencroon*, Gentilhomme Suédois, ſembloit ſouhaiter de donner *Gudius* pour Conducteur à ſon Fils. Au défaut de cette condition, *Heinſius* croioit qu'il s'en préſenteroit aiſément quelque autre: il conſeilloit même à *Gudius* de ſe fixer pour un ou deux ans en *Hollande*, & d'y publier quelque Ouvrage, pour ſe faire mieux connoître dans le Monde Savant.

Grævius n'étoit pas de même ſentiment, à l'égard

(*a*) *Syllog. Epiſt. Burm.* Tom. III. Ep. 285. pag. 424.
(*b*) *Ibid.* (*c*) *Syll. Epp.* Tom. III. Ep. 350. pag. 496.
(*d*) *Ibid.* pag. 483. Epiſt. 384.

gard de la Vocation à *Duisburg*. Il pressoit fort *Gudius* de l'accepter, lors que celui-ci étant de retour en 1664. fut appellé dans les formes. *Gudius*, pour s'en (*a*) excuser auprès de lui, lui représenta, que le changement total de ses affaires ne lui permettoit pas de prendre ce parti, qu'il ne mépriſoit pas d'ailleurs. Effectivement voici le commencement des espérances qu'il pouvoit concevoir d'une grande fortune qui l'attendoit.

Schas aimoit beaucoup les Lettres. *Gudius* n'avoit pas manqué ſans doute de fortifier en lui cette inclination, & il avoit ſû d'ailleurs, par des manières engageantes, s'inſinuer bien avant dans ſon eſprit. Ce Jeune Homme, quoi que puiſſamment riche, réſolut de (*b*) paſſer ſa vie dans l'Etude, & d'être avec *Gudius*, autant qu'il pourroit. Il le diſſuada d'accepter la Vocation de *Duisburg*, & voulant aller avec lui parcourir toutes les Bibliothèques d'*Allemagne*, comme ils avoient fait celles de *France* & d'*Italie*. Ils partirent, au mois de *Juillet*, pour le *Holſtein*; & en paſſant à *Munſter*, ils portèrent une Lettre de recommandation (*c*) de *Gronovius* à BERNARD ROTTENDORF, Savant de ſes Amis, & qui avoit une belle Bibliothéque. Au reſte, on voit que, dans tous ces Voiages, *Schas* de ſon côté s'occupoit à collationner les Manuſcrits. *Grævius* fait mention dans ſa *Préface* ſur FLO-

(*a*) Gud. *Epiſt.* XXII. pag. 27. (*b*) *Syllog. Epiſt. Burm.* Tom. III. Ep. 395. pag. 503, 504. (*c*) *Epiſt. ad Gud.* XXXVIII. pag. 72, 73.

FLORUS, de quelques Collations de la Bibliothéque du Roi de France, que ce Jeune Homme avoit faites, & dont il ſe ſervit dans ſon Edition de cet Abbréviateur.

On peut voir, combien *Schas* aimoit *Gudius*, & en même tems dequoi ſont capables certains Savans, par une brouillerie qui ſurvint entre *Iſac Voſſius*, & *Gudius*, avant que celui-ci fit le voiage, dont nous venons de parler. (*a*) *Voſſius*, jaloux au dernier point de voir tant de richeſſes littéraires entre les mains de *Gudius*, jouoit deux perſonnages différens, bien indignes d'un Homme de Lettres. D'un côté, quand il parloit à *Gudius*, il mépriſoit tout cela; & quelquefois, en préſence même de *Gronovius*, il diſoit d'un air dédaigneux, que *Gudius* n'avoit lui-même collationné aucun Manuscrit, qu'il ſe ſervoit toûjours pour cela de Copiſtes ou de Secrétaires: que, s'il ſe préſentoit quelque Acheteur, il vendroit, même à bas prix, & pour un morceau de pain, tout ce qu'il avoit. D'autre côté, il diſoit en particulier à *Schas*, comme ſi celui-ci l'eût ignoré, que c'étoit un tréſor ineſtimable; il l'exhortoit fortement à ne pas être la duppe de *Gudius*, & à ſe bien garder de laiſſer en don, comme des choſes de néant, de ſi grandes raretez, à un Etranger, qui au prémier jour s'en retourneroit dans ſa Patrie, (*b*) païs de ſots & d'ignorans. Là-deſſus *Schas* lui répondit, que tout étoit à *Gudius*, que, pour lui, il n'avoit rien

(*a*) *Syll. Epiſt. Burm.* Tom. III. Epiſt. 397. *pag.* 509, 510. (*b*) *Peregrino, propediem in vervecum patriam itturi &c.*

rien à y prétendre. „ Bon, reprit *Voſſius*, en „ riant de toutes ſes forces: c'eſt de vôtre ar„ gent que tout cela a été acheté. Ne vous laiſ„ ſez pas ſéduire à une vaine ambition de té„ moigner vôtre amitié & vôtre reconnoiſſan„ ce à cet homme, en vous privant, & en mê„ me tems la *Hollande*, de choſes ſi rares & de „ ſi grand prix: vous êtes d'ailleurs aſſez riche „ pour ſatisfaire vôtre bonne volonté envers lui „ de quelque autre maniére. Croiez moi, aſ„ ſocions-nous, & faiſons enſemble une Biblio„ théque de Manuscrits, dont nous jouïrons en „ commun pendant nôtre vie; & après nôtre „ mort, par un exemple rare dans ces Provin„ ces, nous léguerons au Public cette belle Bi„ bliothéque; par où nous aquerrons une gran„ de gloire. " Mais *Voſſius* eut beau dire, & revenir trois ou quatre fois à la charge; il n'avança rien. Quand il vit *Schas* inflexible, il s'adreſſa à un Frére que celui-ci avoit, & l'avertit de prendre garde à lui; que *Schæs* & *Gudius* tramoient de concert les moiens de faire enſorte que cet Etranger emportât chez lui des choſes auſſi précieuſes en elles-mêmes, & achetées bien cher de l'argent qui appartenoit à lui & à ſon Frére; car ils n'avoient pas encore fait le partage de leurs biens. Mais cela ne ſervit encore de rien pour le but, que *Voſſius* ſe propoſoit: il ne fit que donner lieu à un procès entre les deux Fréres. L'Eléve de *Gudius* n'avoit que deux ans de moins, que l'autre. Celui-ci prétendit être le Tuteur perpétuel de ſon Frére, & ne vouloit ni le laiſſer maître de lui-même, ni lui remettre

ſa part de l'Hérédité commune. Mais il fut débouté de ſes prétenſions, & *Gudius* l'aida (*a*) beaucoup de ſes ſoins & de ſes conſeils. *Voſſius*, enragé de voir toutes ſes machines démontées, remua ciel & terre pour mettre mal *Gudius* dans l'eſprit des Seigneurs de *la Haïe*, & de quelques-uns de la Cour de *Hollande*. Mais ces mauvaiſes impreſſions, qui éclattérent dans le tems que *Gudius* paſſoit en *Angleterre*, s'évanouïrent bien tôt après. Cependant & *Gudius*, & ſon Eléve, avoient regardé *Voſſius* comme un de leurs meilleurs Amis.

Il paroît, par ce que je viens de raconter, que *Gudius* & *Schaſ* doivent être allez en *Angleterre* peu de tems après leur retour de *Paris*. Ils étoient de retour à *La Haïe* au commencement de (*b*) *Décembre* 1664. & *Schaſ* eut alors un autre Procès, qui étoit peut-être une ſuite du précedent, & pour lequel on voit *Gudius* (*c*) ſolliciter dans quelques-unes de ſes Lettres. Il ſe plaint auſſi (*d*) l'année ſuivante 1665. des occupations que lui donnoient les chicanes du Barreau, faites à ſon cher Ami.

Je le trouve toûjours à *La Haïe* (*e*) en 1666. & 1667. ſans pouvoir dire, s'il ne fit point quelques courſes pendant ce tems-là. En 1668. il fut appellé pour être Profeſſeur dans l'Ecôle Illuſtre de *Deventer*: mais il refuſa encore cette Vocation, & nous (*f*) avons la Lettre qu'il écrivit

(*a*) Voiez Gud. *Epiſt.* VIII. IX. XI. XII. XXII, &c.
(*b*) *Gud. Epiſt.* IX. (*c*) *Ubi ſupr.* Ep. 2, 9, 11, &c.
(*d*) Gud. *Epiſt.* XXIII. (*e*) Voiez *Syllog. Epiſt. Burm.* Tom. V. Ep. 178. pag. 200, *in fin.* & Ep. 445. pag. 509.
(*f*) Gud. *Epiſt.* XVIII.

écrivit aux Curateurs le 15. de *Mai*, pour les remercier. La place vacante fut remplie (*a*) quelque tems après par GISBERT CUPER, qui depuis entra dans la Magistrature de sa Patrie. Au mois de *Mars* de cette année, *Gudius* aiant appris que FERDINAND DE FURSTENBERG, Evêque de *Paderborn*, parloit de lui avantageusement dans ses Lettres à *Heinsius*, il lui écrivit, en lui envoiant un exemplaire de son *Hippolyte*; (*b*) & ce Prélat lui fit peu de tems après une Réponse fort obligeante.

Grævius, depuis quelques années Professeur à *Utrecht*, (*c*) fut sollicité, dans celle-ci, à deux reprises, par Mrs. d'*Amsterdam*, qui lui offroient une Chaire de Professeur en Belles-Lettres dans leur Ecôle Illustre, avec trois mille florins d'appointemens. Mais on le retint à *Utrecht*, en augmentant ceux qu'il y avoit jusqu'à deux mille florins; pension plus forte qu'aucun Professeur n'en avoit jamais euë dans cette Académie. A son refus, Mrs. d'*Amsterdam* recherchérent nôtre (*d*) *Gudius*, qui les remercia aussi, avec d'autant moins de peine, qu'on ne lui vouloit pas faire d'aussi bonnes conditions, à beaucoup près. Quelque avantageuses qu'elles eussent été en elles-mêmes, *Gudius* avoit grande raison de les rejetter, si on ne l'avoit voulu établir Professeur, que par essai, comme j'apprens de la (*e*)

BIBLIO-

(*a*) *Syll. Epist. Burm.* Tom. IV. Ep. 59. *pag.* 73, 74.
(*b*) Gud. *Epist.* XIV. XV. pag. 15, 16, 17, 18.
(*c*) *Syll. Epist. Burm.* Tom. IV. Ep. 57. *pag.* 77.
(*d*) *Ibid.* Voiez aussi *Epist. ad Gud.* XIII. pag. 48.
(*e*) Tom. XXII. pag. 305, 306.

BIBLIOTHE'QUE CHOISIE qu'on prit alors HENRI MEIBOM ſur ce pié-là, en ſorte qu'il fut congédié au bout d'un an. Ceci ſe paſſa au mois de *Décembre* 1668. *Gudius* & *Schas* ſe diſpoſoient alors à aller dans le *Holſtein*; (*a*) & *Grævius* pria le prémier de voir, s'il ne trouveroit pas dans les Bibliothéques d'*Allemagne* quelque choſe qui pût ſervir pour l'Edition des *Epîtres* de CICE'RON, qu'il préparoit. Nos Voiageurs ne partirent pourtant que vers (*b*) le mois de *Mars* 1669. Au mois de *Juin*, (*c*) THEVENOT écrivit d'*Amſterdam* à *Gudius*, & il le prioit, entr'autres choſes, de ſe faire montrer, dans le Cabinet du Duc de *Holſtein* ces planches de la *Chine*, dont *Oléarius* parle dans ſon Voiage. Il paroît par cette Lettre, qu'on attendoit alors en *Hollande Gudius*. Il étoit de retour au moins vers la fin de l'année. Car *Emeric Bigot*, qui en avoit eû avis, lui écrivit à *Amſterdam* le 4. *Janvier* (*d*) 1670. Ce Savant, qui ſouhaittoit fort d'entretenir avec lui un commerce de Lettres plus fréquent, lui mandoit bien des nouvelles littéraires, & ſur tout une qui l'intéreſſoit, ſavoir, que le Pére (*e*) COMBEFIS faiſoit imprimer l'*Hippolyte*, avec une Traduction Latine, pour le joindre à ſa *Bibliothéque des Péres*. Comme il étoit des Amis de ce Jacobin, il offroit à *Gudius*, ſi celui-ci avoit quelques Notes à ajoû-

(*a*) *Epiſt. ad Gud.* XIII. pag. 48. (*b*) *Syll. Epiſt. Burm.* Tom. IV. Ep. 18. pag. 79. (*c*) *Epiſt. ad Gud.* XXXIV. pag. 69. (*d*) *Ibid.* Epiſt. XXXV. pag. 70, 71. (*e*) Et non pas *Cambefis*, comme les Imprimeurs ont mis dans cette Lettre, & dans la ſuivante.

à ajoûter, d'engager l'Editeur à les publier dans cette nouvelle Edition. Il ne paroît pas que *Gudius* aît profité de ces offres.

Pendant l'Eté de 1670. il étoit à une Maison de campagne de *Schas*, près de *La Haïe*, où il reçut (*a*) visite de MORHOF, qui voiageoit alors, & qui se rendit depuis célèbre par son *Polyhistor Litterarius*. *Gudius* demeura apparemment en *Hollande*, jusqu'en l'année 1671. où nous allons le voir fixé dans sa Patrie, & changer d'état; sans se separer néanmoins de son Eléve, avec qui, depuis long-tems, il vivoit sur le pié d'Ami intime.

Heinsius, dans une Lettre du 26. *Août* (*b*) 1671. donne pour (*c*) nouvelle à *Ezéchiel Spanheim*, que *Gudius* avoit été fait Conseiller & Bibliothécaire du Duc de *Holstein*. Dans une autre Lettre, du 12. Juin 1672. écrite (*d*) à *Falconiéri*, il lui apprend, que *Gudius* s'étoit marié.

Je trouve ici quelque difficulté, à l'égard du tems auquel *Gudius* eut un Emploi à la Cour de *Holstein*. JEAN SCHEFFER, parlant de lui, dans une (*e*) Lettre du 6. *Septembre* 1672. ne le qualifie que *Clarissimus Gudius*. En 1673. (*f*) au mois

(*a*) *J. Moller.* Proleg. in Tom. II. & III. *Polyhistor. Morhof.* §. 11. *pag.* 12. (*b*) *Syll. Epist. Burm.* Tom. III. pag. 843. Ep. XXIV. *in fin.* (*c*) Il paroît, qu'il n'y a point de faute dans la datte de cette Lettre, en ce qu'*Heinsius* y parle d'un Abbé Italien, qu'il nomme *Pantisichius*; comme étant à *La Haïe*. Or il dit la même chose dans une autre Lettre, à *Falconiéri*, du mois de *Septembre* 1671. *Syllog. Epist.* Tom. V. Ep. 467. *pag.* 542. (*d*) *Syllog.* Tom. V. Ep. 475. pag. 553. (*e*) *Epist. ad Gud.* XXII. pag. 61. (*f*) *Ibid.* Epist. VI. pag. 42.

mois d'*Avril*, BOSIUS le félicite de l'Emploi très-relevé dont il a été revêtu à la Cour du Duc. *Heinſius* même reçut d'*Allemagne* (*a*) une Lettre dattée du 17. *Avril* 1673. dans laquelle on lui demande des nouvelles de *Gudius*, le ſuppoſant toûjours en *Hollande*; & il y répondit l'année (*b*) ſuivante, que la Cour de *Holſtein* avoit attaché (*c*) *Gudius* à ſon ſervice. Auſſi, voisje, que deux Savans d'*Allemagne* écrivant à *Gudius* en 1672. & 1673. (*d*) le traitent d'*Excellence*, ou de *Vir Ampliſſimus*. Peut-être que *Gudius* ne fut d'abord que *Bibliothécaire*, avec un titre honoraire de Conſeiller (rien n'eſt plus commun en *Allemagne*) & qu'enſuite le Duc de *Holſtein* le fit Conſeiller Privé. Quoi qu'il en ſoit, je trouve *Gudius* en 1674. envoié par ſon (*e*) Prince à la Cour de *Dannemark*.

Au mois de *Décembre* 1675. on apprit à *La Haïe*, que (*f*) *Schas* étoit venu à mourir dans le *Holſtein*. Il avoit fait ſon Teſtament, depuis pluſieurs années; & en partant pour le *Holſtein*, il l'avoit laiſſé à un de ſes (*g*) Parens, *Albert Nirop*, Conſeiller (on ne dit pas de quelle Cour de *La Haïe*.) Dès qu'on eût avis certain de la mort de *Schas*, le Teſtament fut ouvert. On vit, qu'il donnoit la plus grande partie de ſes biens à *Gudius*: du reſte il faiſoit des legs à *Gronovius*,

(*a*) De *Chriſt. Daumius*. Syllog. Epiſt. Burm. Tom. V. Ep. 188. pag. 215. (*b*) *Ibid.* Epiſt. 189. pag. 218.
(*c*) Gudium *Aula* Holſatica *ſibi adſixit* &c. (*d*) *Epiſt. ad Gud.* XXI. & XXIII. (*e*) *Syllog. Epiſt. Burm.* Tom. IV. Ep. 244. *pag.* 316. (*f*) *Ibid.* Epiſt. 310, 311, 312, *pag.* 391, 392. (*g*) *Adfinis.*

novius, mort depuis; à *Heinſius*, & à quelques autres Savans; dont chacun devoit avoir trois mille florins. *Heinſius*, dans (*a*) une de ſes Lettres, donne à entendre que *Nirop* avoit engagé *Schas* à faire ſon Teſtament, & à le mettre lui-même au nombre des Héritiers principaux: mais celui-ci en fut la duppe; car *Schas* avoit depuis fait un autre Teſtament dans le *Holſtein*, où l'on eut lieu d'abord de ſoupçonner qu'il avoit changé une partie de ſes diſpoſitions. On n'eut pas plûtôt ouvert celui de *La Haïe*, qu'il vint des Lettres du Magiſtrat, par leſquelles on ſommoit *Nirop*, & les Parens paternels de *Schas*, de ſe rendre dans le *Holſtein* par eux-mêmes, ou par procureur, le 6. du mois de *Janvier* ſuivant, pour voir ouvrir le Teſtament du Défunt. Il ſe trouva que les Legs faits à *Grævius* & à *Heinſius*, apparemment auſſi aux autres Savans, avoient été revoquez, auſſi bien que la part de l'Hérédité aſſignée à *Nirop* par le premier Teſtament. Ce Sénateur en fut ſi chagrin, qu'il en mourut, dit-on, après avoir à peine lû la Copie du Teſtament. Le gros lot reſta à *Gudius*, & ſes deux Amis, fruſtrez du Legs, ne doutérent point que ce ne fût lui qui, pour ne partager avec perſonne, avoit porté *Schas* à les revoquer. Il fut l'Héritier unique, & je ne ſai quels Legs il reſta. Voici comment *Grævius* raille ſur ce ſujet, en écrivant à *Heinſius*. (*b*) „ Nôtre Ami vraîment „ ne s'eſt pas uniquement amuſé à cultiver nos „ chéti-

(*a*) *Ibid.* Ep. 332. *pag.* 406.
(*b*) *Ibid.* Epiſt. 333. pag. 407.

„ chétives Lettres: il ſait l'art non ſeulement de
„ corriger les anciens Manuscrits, mais encore
„ d'en faire de nouveaux, qui lui ſont infini-
„ ment plus utiles, & qui enſeignent beaucoup
„ mieux à battre de la Monnoie d'or & d'ar-
„ gent, que tous les Fondeurs du monde n'ont
„ jamais fait. Qu'on vienne déſormais repro-
„ cher aux Critiques, leur attachement à des
„ choſes vaines, qui ne ſervent de rien ni à eux,
„ ni à autrui. *Gudius* a bien juſtifié d'une telle
„ accuſation cet Art très-noble..... Les Mar-
„ chands les plus avides de gain, peuvent à pei-
„ ne, après pluſieurs années de tracas & de fa-
„ tigues, amaſſer autant d'argent, que la Criti-
„ que en a fait gagner en peu de tems à ce Sa-
„ vant, pour le recompenſer avec largeſſe des
„ ſoins qu'il avoit pris de la cultiver. Que ceux
„ de *La Haïe*, qui vouloient attrapper la Suc-
„ ceſſion, crévent tant qu'ils voudront: nôtre
„ Ami ſe moque des vains empreſſemens des au-
„ tres, & jouït avec joie de ce qu'il a aquis."
Heinſius, à qui *Grævius* répondoit ainſi, (*a*) a-
voit défié tous les gens les plus verſez dans les
chicanes du Barreau, de mieux réuſſir dans leur
métier, que n'avoit fait *Gudius*. Cependant les
Parens du Défunt ne laiſſérent pas l'Hérédité a
Gudius ſans conteſtation, & ils tâchérent (*b*) de
lui enlever au moins une partie de la proie. Mais
ils eurent beau faire: le dernier Teſtament ſub-
ſiſta, quoi que les (*c*) intéreſſez euſſent obtenu
des

(*a*) *Ibid.* Epiſt. 332. pag. 405. (*b*) *Ibid.* (*c*) *Ibid.* Ep.
371. pag. 448. Voiez *Ep.* 370. pag. 447.

des Lettres de Leurs Hautes Puiſſances pour leur Réſident à *Hambourg*. Ils firent ſeulement des affaires à *Gudius*, autant qu'ils purent, au ſujet des biens de la Succeſſion qui ſe trouvoient en *Hollande*; ce qui dura quelques années. Apparemment *Schas* avoit emporté dans le *Holſtein* la meilleure partie de ſes richeſſes. *Heinſius*, dans une Lettre écrite cette même année 1676. où l'affaire du Teſtament fut debattuë, dit, (*a*) que, depuis que *Gudius* avoit eû cette riche Succeſſion de ſon Eléve, il avoit rompu tout commerce avec les Savans de *Hollande*.

Au commencement de l'année 1678. il fut disgracié de ſon Prince (*b*) ſans retour, & cela lui cauſa un grand chagrin. Il ſemble qu'un homme, qui aimoit ſi fort les Lettres, bien loin d'être vivement ſenſible à ce revers, auroit dû être bien aiſe de ſe voir libre, & en état de ſatisfaire tranquillement ſon inclination; ſur tout depuis que ſes grandes richeſſes lui fourniſſoient le moien & de ſe paſſer d'Emplois Civils, & d'augmenter, autant qu'il vouloit, ſes tréſors littéraires. Mais les Savans ne ſont pas toûjours au deſſus de l'Ambition, non plus qu'au deſſus de l'avidité du gain. *Gudius* eut enſuite dequoi ſe conſoler de ſa disgrace, puis qu'il paſſa au ſervice d'une Tête Couronnée, & qu'il devint Conſeiller du Roi de *Dannemark*. Mais je ne puis dire, en quel tems arriva ce changement de fortune.

Pen-

(*a*) Ibid. *pag.* 760. *Epiſt.* 22. (*b*) *Ibid.* Epiſt. 460. pag. 526. & *Epiſt.* 470. pag. 534.

Pendant l'Eté de 1678. *Grævius* fit un voiage (*a*) en *Allemagne*, & lors qu'il fut à *Hambourg*, *Gudius* voulut absolument qu'il logeât chez lui. (*b*) Là, comme il en étoit convenu avec *Heinsius*, il tâcha d'engager *Gudius*, par des cajolleries, à leur paier volontairement les Legs, que *Scbas* leur avoit faits par le Testament révoqué. *Gudius* promit de les satisfaire, dès qu'il seroit débarrassé des procès qu'il avoit en *Hollande* pour les restes de sa Succession: il pria seulement *Grævius*, de ne rien dire, non plus qu'*Heinsius*, de ce qu'il leur faisoit esperer. *Grævius* ne comptoit pas beaucoup sur ces belles paroles, & il paroît qu'elles n'eurent aucun effet. Car en 1679. faisant des complimens à *Heinsius* de la part de *Gudius*, qui les prioit même l'un & l'autre de le venir voir, il parle (*c*) ainsi: „ Si vous m'en croiez, vous ne demeurerez pas avec lui en „ reste d'honnêteté, du moins pour les compli„ mens; de peur que vous ne donniez lieu „ de croire, que, parce qu'il vous a enlevé une „ somme d'argent qui n'est pas fort considéra„ ble, vous avez conçû une haine implacable „ contre un homme qui tient le prémier rang „ parmi ceux de ce païs-là, dans la connoissan„ ce des Lettres, que nous cultivons & nous „ admirons nous-mêmes. Mais vous ferez là-

„ dessus

(*a*) *Gudius* fait mention lui-même de ce voiage, Ep. XXV. *pag.* 29, 30. Mais la datte de cette Lettre est fausse: il y a 1668. pour 1678. Et cependant il y est parlé de la Paix de *Nimégue*, comme se faisant alors.

(*b*) *Vbi supr.* Epist. 495. 496. pag. 559, & *seqq.*

(*c*) *Ibid.* Epist. 520. pag. 585.

dessus ce que vous jugerez à propos. » Voilà des sentimens, qui font honneur à *Gravius*. On ne peut pas dire la même chose du ressentiment d'*Heinsius*. Mais le peu de générosité de *Gudius*, est une grande tâche à sa mémoire, & qui confirme ce que l'on croioit de la part qu'il eut au changement des dispositions de *Schaa*. Cependant il paroît par (*a*) diverses Lettres, que, comme *Gudius* cherchoit à se recommoder avec *Heinsius* par des civilitez qui ne lui coûtoient rien, *Heinsius* aussi le paia de même monnoie. Pour *Gravius*, on voit par quelques Lettres, que, nonobstant le sujet de plainte qu'il avoit, il rendoit service à *Gudius* en *Hollande*, au sujet des affaires de la Succession.

Gudius se trouvoit à *Munster* (*b*) en 1679. lors de l'élection du Successeur de *Ferdinand de Furstenberg*. Il mourut (*c*) en 1689. & laissa famille. Mr. LE CLERC dit (*d*) avoir vû à *Amsterdam*, en 1703. un de ses Fils, *qui ne manquoit pas de bon-sens*.

VOILA tout ce que j'ai pû découvrir, de la Vie de ce Savant. Il laissa une très-grande Bibliothéque, & très-curieuse, que MORHOF appelle (*e*) la *Reine des Bibliothéques de Particulier*. Ses Manuscrits, & autres raretez littéraires, ont passé dans la Bibliothéque du Duc de *Wolfen-*

(*a*) *Sylloge Epist. Burm.* Tom. IV. Ep. 497. pag. 562. *Epist. ad Gud.* XIV. pag. 51. Gud. *Epist.* XXVII. pag. 35. &c. (*b*) *Epist. ad Gud.* XVI. pag. 54.
(*c*) *Acta Eruditor. Lipsi.* Ann. 1697. pag. 140.
(*d*) *Biblioth. Choisi.* Tom. IV. pag. 268.
(*e*) *Polyhistor.* Lib. I. Cap. VII. §. 17.

Wolfenbuttel; (*a*) & ce fut le célèbre LEIBNITZ, qui procura cette aquisition, étant allé pour cet effet dans le *Holstein* en 1710. Pendant que *Gudius* demeura en *Hollande*, & depuis qu'il fut de retour chez lui, on attendit toûjours qu'il publiât divers Ouvrages: mais il passa sa vie à promettre, sans rien tenir. Des gens de sa Nation (*b*) disent, qu'il ne vouloit ni publier lui-même les Manuscrits, ou autres Ouvrages, qu'il avoit en main, ni les communiquer à ceux qui étoient en état de le faire, & qui lui offroient ce qu'ils avoient, s'il aimoit mieux se charger lui-même de l'Edition. On voit cependant, que *Gronovius*, *Grævius*, *Vossius*, *Heinsius*, se sont servis de Manuscrits, ou de Collations, qu'ils tenoient de lui. Il fut au moins d'une humeur bien différente de celle de l'Illustre Baron de SPANHEIM, qui, au milieu de ses Emplois, plus relevez & plus pénibles que ceux de *Gudius*, ne laissa pas de donner au Public plusieurs Ouvrages très-considérables, & d'une grande étenduë.

Quelques années après sa mort, *Grævius*, qui trouva moien d'avoir diverses choses des papiers de *Gudius*, chargea Mr. BURMAN de publier un Volume de *Lettres*, parmi lesquelles on en trouve, prémierement de *Gudius* lui-même; ensuite d'autres que ses Amis lui écrivoient; & enfin de divers Savans, de toute Nation, des XV.

XVI.

(*a*) *Acta Erudit. Lipsi.* Ann. 1710. pag. 458.
(*b*) Add. in *Morhof. Polyhist.* Lib. IV. Cap. VII. §. 9. pag. 801. *Edit.* 1732.

XVI. & XVII. Siécles. Les derniéres font le plus grand nombre: & l'Editeur y joignit une nouvelle Edition de celles de SARRAU, augmentées. Ce Volume parut en 1697.

L'année ſuivante 1698. le même Mr. *Burman* raſſembla, avec beaucoup de peine, les Notes de *Gudius* ſur les Fables de PHE'DRE, & les joignit à celles des autres Savans, qui ont travaillé ſur cet Auteur.

On parle d'un Manuscrit, que *Gudius* (*a*) avoit compoſé ſur les *Antiquitez de France*, & qui ſe trouvoit dans la Bibliothéque de JEAN GEORGE ECCARD.

Mais ce qu'il faiſoit le plus eſperer, & que l'on attendoit auſſi avec le plus d'impatience, ce ſont les *Inſcriptions Anciennes*, dont nous devons rendre compte, & qui nous ont donné occaſion de ramaſſer tout ce que l'on vient de lire.

LE Recueil de ces Inſcriptions étoit auſſi tombé entre les mains de *Grævius*; on ne ſait comment. L'Editeur donne à entendre qu'il y a là un myſtére, (*b*) qu'il n'eſt pas permis d'approfondir. *Grævius* penſa à faire ce préſent au Public, (*c*) dans le même tems qu'il ſe diſpoſoit à lui procurer une nouvelle Edition du grand Recueil de *Gruter*. Mais ne pouvant lui-même fournir à tout, il jetta les yeux ſur un Jeune Homme d'*Utrecht*, du nombre de ſes Disciples, &

(*a*) *Act. Erud. Lipſ.* Ann. 1721. *pag.* 166.

(*b*) *Illud Opus quemadmodum in manus* Grævii *incideri, quid attinet dicere? nec ſi me, ſen potius* Horatium *audias, Scire fas eſt omnia.* Præfat. *pag.* 11. (*c*) Voiez la *Préface* de Mr. *Burman* ſur cette Edition de *Gruter*, pag. 11.

& qui avoit voiagé en *Italie*. (*a*) C'eſt Mr. JEAN KOOL, depuis Echevin de la Ville d'*Amersfort*. Celui-ci travailla aſſidûment à ranger les Inſcriptions, & à raſſembler tout ce qu'il jugeoit néceſſaire pour les publier d'une maniére avantageuſe à la République des Lettres. Les fonctions de ſon Emploi Civil ne furent pas capables de le détourner d'une telle occupation, conforme à la paſſion qu'il avoit pour les Belles Lettres. Mais la mort l'enleva, avant qu'il eût achevé tout ce qu'il vouloit faire. Sa Bibliothéque aiant été venduë, pendant le Congrès de la Paix d'*Utrecht*, *François Halma* acheta ce qui s'y trouva du Manuſcrit, & pria Mr. HESSELIUS d'avoir ſoin de l'Edition. Le Libraire étant venu à mourir, peu de tems après qu'on eut commencé l'impreſſion, & puis ſon Fils & Succeſſeur *Henri Halma* aiant eû le même ſort; cela eſt cauſe que l'Ouvrage a traîné ſous la preſſe bien des années.

On avoit déja vû dans la nouvelle Edition du *Gruter*, des Notes de *Gudius*, tirées d'un exemplaire de ce Recueil, où il corrigea une infinité d'endroits, ſoit en conférant ſur les lieux les Inſcriptions avec les Originaux, ſoit ſur des Mémoires d'autrui, ſoit par ſes conjectures propres. Mais il en manque beaucoup de celles qui ſe trouvent dans l'Exemplaire, & qui ne ſont pas moins utiles, ni moins curieuſes. Mrs. les (*b*) Journaliſtes de *Leipſig* en donnérent un échantillon, qui le fait bien voir. Pour

(*a*) *Heſſel.* Præf. pag. 11, 12, 15, 16.
(*b*) *Act. Erudit. Supplem. Tom. V. pag.* 10, *& ſeq.*

Pour celles, que *Gudius* avoit lui-même ramaſſées, (*a*) *Grævius* n'en eut qu'une Copie, qu'il revit, autant que le lui permettoient ſes grandes diſtractions. Le Manuscrit original, en trois volumes *in quarto*, aſſez gros, eſt dans la Bibliothéque de *Wolfenbutel*; auſſi bien que l'Exemplaire du *Gruter*, chargé des Notes de *Gudius*.

Il y a apparence que *Gudius* avoit écrit dans ſes Caiers les Inſcriptions, à meſure qu'elles ſe préſentoient, ou qu'on les lui communiquoit, ſans garder d'autre ordre.. (*b*) Mr. *Kool* jugea à propos de ſuivre, autant qu'il pourroit, celui des Inſcriptions de *Gruter*; & il doit avoir eû beaucoup de peine à les ranger ainſi ſous divers chefs. Il crut devoir omettre, celles qui ſe trouvoient déjà dans d'autres Livres, avec peu de différence. L'Editeur, qui d'abord n'y avoit pas bien fait reflexion, (*c*) a reconnu depuis, par l'expérience, qu'il auroit été bon de mettre en leur place tout ce que contient le Manuscrit de *Gudius*, y aiant peu de ces Inſcriptions déjà rapportées par GRUTER, REINE'SIUS, SPON, MALVASIA &c. ſur leſquelles on ne trouve presque toûjours dans *Gudius* des choſes intéreſſantes. Mr. *Kool* lui-même s'étoit apperçu, qu'il en avoit trop retranché, puis que, dans les *Index*,

(*a*) *Heſſel. Append. Præfat.* Je ne ſaurois indiquer la page, parce qu'elles ne ſont point marquées dans ce monſtrueux *Appendix*.

(*b*) *Heſſel.* Præf. pag. 11, 12. & in *Append.*

(*c*) Not. *in Indic.* pag. 47. col. 2.

dex, il en marque (*a*) quelques-unes, comme devant être inſerées. Car il ſe reſervoit à indiquer ainſi, hors du Corps de l'Ouvrage, les petites différences qu'il y avoit entre les Inſcriptions, telles qu'elles avoient paru ailleurs, & telles que *Gudius* les rapportoit. Il y avoit dans le Manuscrit des Inſcriptions écrites en petits caractéres: Mr. *Kool* les mit en gros caractéres, ou Lettres Romaines; croiant ſans doute, que c'étoit faute de loiſir que *Gudius* ou ceux de qui il les tenoit, les avoient écrites de la prémiére ſorte de caractéres, & non qu'elles fuſſent ainſi ſur les Marbres. *Reinéſius* avoit ponctué ſes Inſcriptions, comme il croioit qu'elles devoient l'être: Mr. *Kool* jugea à propos, & avec raiſon, de laiſſer la ponctuation telle qu'il la trouvoit dans ſon Manuscrit. Mais, à l'imitation de *Reinéſius*, il mit au devant de chaque Inſcription le lieu où le Marbre avoit été trouvé. Ce lieu étoit très-ſouvent exprimé en *Italien*: il le traduiſit en Latin, ſelon que le lieu étoit appellé autrefois par les *Romains*. Enfin, il continua & augmenta les *Index*, que *Gudius* avoit laiſſez imparfaits: mais il n'eut pas le tems de les achever lui-même. C'eſt ce qu'a fait l'Editeur. Diſons maintenant quelque choſe de plus particulier, ſur le contenu de tout l'Ouvrage, & ſur la part que chacun de ces trois Savans y a, ſelon que nous l'avons remarqué en parcourant le Volume.

Le

(*a*) Par exemple, pag. 59. col. 1.

Le *numero* des Inſcriptions recommence à chaque Page, de même que dans le Recueil de *Gruter*: mais comme Mr. *Kool* avoit changé l'ordre de celles de *Gudius*, il indiqua en même tems la Page & le *numero* du Manuscrit. Cela ſera fort utile pour ceux qui ſeront à portée de conferer les Inſcriptions imprimées avec l'Original, qui eſt à *Wolfenbuttel*.

On indique ordinairement, devant ou après chaque Inſcription, ceux qui l'ont vuë ou communiquée, ou les Manuscrits, desquels elle a été priſe. Il y a par ci par là de petites Notes, tant de *Gudius*, que de Mr. *Kool*: mais on ne diſtingue pas toûjours bien, duquel des deux elles ſont. Quelques Inſcriptions même ſont ſans nom ni de celui qui les a fourmies, ni du lieu où elles ont été trouvées.

Celles qui ſont en plus grand nombre, & au delà du nombre de toutes les autres enſemble, ſont tirées des Manuscrits de PIRRO LIGORIO. C'étoit un Peintre (*a*) de *Naples*, qui vivoit dans le XVI. Siécle, & mourut (*b*) en 1586. Il laiſſa en manuscrit un vaſte Corps d'*Antiquitez*, auquel il avoit travaillé, à *Rome*, pendant trente-cinq ans. Cet Original, dont il

(*a*) Comme le qualifie PAMELIUS, dans ſes Notes ſur le Livre de TERTULLIEN *de Spectaculis*; cité par *Mr. Heſſelius*, *App. Praf.* Selon le P. MABILLON, *Itin. Ital. Liter.* pag. 8. que Mr. *Heſſelius* cite auſſi, *Ligorio* étoit d'une Famille Patricienne de *Naples*. FELIBIEN, dans ſes *Entretiens ſur les Vies des Peintres célébres*, le met au nombre de ces Peintres.

(*b*) *Georg. Matt. Konig.* Bibl. Vet. & Rec. *Joann. Hab Iervord*, Bibl. curioſ.

il y a diverſes Copies, ou en tout, ou en partie, dans les Bibliothéques, ſe trouve encore aujourd'hui dans celle de *Turin*, où il fut mis du tems du Duc *Charles Emanuel I.*, qui l'acheta (*a*) pour dix-huit mille Ducats. La Ducheſſe Douairiére de *Savoie*, *Chriſtine*, Fille d'*Henri IV.* Roi de *France*, envoia à la Reine *Chriſtine*, de *Suéde*, pendant qu'elle étoit encore dans ſon Roiaume, ce grand Recueil: mais il y a apparence que ce n'étoit qu'une Copie, quoi que *Nicolas Heinſius* (*b*), par l'entremiſe duquel le préſent fût ménagé, ſemble dire le contraire; car on ne trouve rien, qui donne lieu de croire qu'il ſoit rentré depuis dans la Bibliothéque de *Turin*, où il eſt certainement, & où pluſieurs l'ont vû en divers tems. Il y a une grande diverſité dans le nombre de Volumes, dont on dit qu'il eſt compoſé, les uns le faiſant de 26. ou 27. Volumes *in folio*, les autres de plus de 40. les autres de plus de 120. Ce qu'il y a de plus embarraſſant, c'eſt que divers Savans tiennent pour fort ſuſpectes quantité de Médailles & d'Inſcriptions que *Ligorio* donne pour anciennes. L'Illuſtre Baron de *Spanheim*, bon Juge, s'il en fut, en ces ſortes de choſes, & qui avoit pluſieurs fois parcouru à *Turin*, le Manuscrit, qu'il aſſûre être de plus de 40. Volumes; après avoir fait tout ce qu'il peut pour rendre juſtice à *Ligorio*, & pour

(*a*) *Mabillon*, *Itin. Ital.* pag. 8. où il fait vivre *Ligorio* au commencement du XVII. Siécle; ce qui eſt faux, comme on l'a vû par le datte du tems de ſa mort.

(*b*) *Sylleg. Epiſt. Burm.* Tom. V. pag. 280. Epiſt. 245. & pag. 764. Epiſt. 679.

pour l'excuſer, convient (*a*) qu'on ne doit ſe fier à lui que ſous bonne caution; qu'il n'avoit que peu de capacité; & qu'il pouvoit ſe méprendre aiſément, ou s'en laiſſer impoſer par d'autres. Quelques (*b*) Savans d'*Italie* l'accuſent ſans détour de ſupercherie. Et Mr. *Heſſélius*, tout porté qu'il paroît en faveur de *Ligorio*, n'oſe décider quelle foi on peut ajoûter à ce qui vient de lui, dans cette diverſité d'opinions. Il faut croire que *Gudius*, du bon goût dont il étoit, aura été attentif à ne prendre que ce qu'il jugeoit non ſuſpect, en copiant les Inſcriptions de *Ligorio* ſur l'Original, d'où ils les tient apparemment; n'étant pas vraiſemblable qu'il aît négligé d'aller à *Turin*, ne fût-ce que pour cette ſeule raiſon.

Pour celles qu'il dit avoir vuës lui-même, & qui ſont en aſſez grand nombre, on peut aſſez compter ſur ſon exactitude à les transcrire. Mr. *Kool* en fournit un (*c*) exemple remarquable, à l'égard d'une Inſcription déjà rapportée par FABRETTI, qui pouvant la voir tous les jours, dans un Cabinet de *Rome* où elle ſe trouve, & où Mr. *Kool* l'a vuë lui-même, n'a pas laiſſé de lire *Ti. Peri.* pour *Tiber.* ou *Tiberius*, comme *Gudius* a très-bien copié. A l'égard des autres, Inſcriptions que *Gudius* a tirées d'ailleurs, les Manuſcrits, où il les trouvoit, & les Savans, qui lui

(*a*) *De Præſtantia & Uſu Numiſmatum*, Tom. I. Diſſ. IV. pag. 191, 192.

(*b*) *Raphael Fabretti*, dont le jugement eſt confirmé par le *P. de Montfaucon*, Antiq. Expliq. *Tom.* I. p. 15.

(*c*) *Not.* pag. 10, 11.

lui fourniſſoient des Copies de celles qu'ils avoient vuës, ou qu'ils tenoient eux-mêmes de quelque autre part, ſont ſes garants, qu'il indique exactement au devant de chaque Inſcription. Parmi celles-ci, on en voit, que CAMILLO PELLEGRINO de *Capouë* lui avoit communiquées, & qu'il jugeoit lui-même peu correctes; à cauſe dequoi (*a*) il les avoit gardées à part, ſans les inſerer dans ſa Collection. Mr. *Kool* y corrigea les fautes manifeſtes: mais il laiſſa les autres endroits fautifs, tels qu'ils étoient dans les papiers de *Gudius*. L'exactitude de celui-ci paroît, en ce que, lors qu'il croioit qu'on pouvoit le ſoupçonner de n'avoir pas bien copié certains mots de quelque Inſcription que ce ſoit, il a mis au deſſus *ſic*, pour avertir qu'il y avoit bien ainſi ſur le Marbre, ou ſur la Copie: note que l'on trouve auſſi quelquefois dans le Recueil de *Gruter*.

Le Corps des Inſcriptions eſt ſuivi des *Index*. Il y en a vint-un, faits, comme je l'ai dit, ſelon la methode du Recueil de *Gruter*. On y trouve, en divers endroits, des Notes & de *Gudius*, & de Mr. *Kool*, & de l'Editeur. Par exemple, ſur cette courte Inſcription: ARCELAVS. PSECAS DE PORTICV: (*b*) *Gudius* avoit dit, que l'on appelloit *Pſecades*, les Hommes ou les Femmes, qui faiſoient rougir, avec des cendres, les Cheveux des Dames. Mr. *Kool* remarque là-deſſus, qu'il auroit ſouhaité que *Gudius* eût confirmé ſon explication par des auto-

(*a*) *Heſſel. Præfat. pag.* 13. (*b*) *Pag.* 23, 24.

autoritez ; parce que (*a*) FABRETTI a prétendu que *Pſecas* n'étoit ici qu'un ſurnom de celui dont il s'agit. Cet Abbé ſe fondoit ſur ce que les Hommes ne ſe mêloient point, ſelon lui, du ſoin d'orner la Chévelure des Dames ; & que c'étoient ſeulement des Femmes, que l'on appelloit à cauſe de cela (*b*) *Pſecades*. Mais il eſt certain, & on le prouve (*c*) par de bonnes autoritez, que, chez les *Romains*, les Hommes qui menoient une vie molle & efféminée, ſe piquoient beaucoup d'avoir une belle Chévelure ; & qu'il y avoit auſſi des Hommes, appellez *Cinerarii* & *Ciniſlones*, qui prenoient ſoin de celle de l'un & de l'autre Séxe. Pourquoi n'auroit-on pas donné à ces Hommes le nom de *Pſecas*, auſſi bien qu'aux Femmes, qui faiſoient le même métier ? Mr. *Kool* ajoûte à cela une autre raiſon, c'eſt que, ſelon l'explication de *Fabretti*, il y auroit deux ſurnoms, avec la déſignation du lieu où habitoit le Coiffeur ; car, ajoûte-t-il, perſonne ne niera qu'*Arcelaus* ne ſoit un ſurnom. Mais où eſt donc le nom ? car je ne vois pas qu'on donne l'Inſcription pour imparfaite au commencement. Et pourquoi *Arcelaus* ne ſera-t-il pas un nom de ces ſortes de gens, qui étoient apparemment de vile condition, ou des Affranchis ? Mr. *Kool* montre enſuite, par divers témoignages, tirez ſur tout des Inſcriptions, que les gens de

(*a*) *Inſcript.* Cap. X. pag. 358.

(*b*) Du mot Grec ψεκάζειν. Voiez les Interprêtes ſur OVIDE, *Metam.* III. 172. (*c*) *Catull.* Epigr. LXII. *Non. Marcell.* voc. *Zonatim*, Lib. II. *Varro* de Ling. Lat. Lib. IV. pag. 32. *Horat.* Lib. I. Satir. II. 28.

de mêtier indiquoient, avec leur nom, le lieu où ils demeuroient; & qu'il y avoit divers Portiques à *Rome*, dans quelcun desquels ſe tenoit *Arcelaus*, qui à cauſe de cela eſt dit *de Porticu*. Mr. *Heſſelius* vient enſuite, & pour confirmer l'explication que j'ai rapportée, il ajoûte une Loi (*a*) du DIGESTE, où il eſt parlé de Coiffeuſes, qui alloient apprendre leur mêtier chez un Maître. A cette occaſion, il fait des remarques critiques ſur un (*b*) autre Loi, & ſur quelques paſſages d'anciens Auteurs. Puis il rapporte ce que le Savant Mr. *Brencman* lui a communiqué ſur les diverſes leçons de cette derniére Loi, & ſur la maniére dont il croit qu'elle doit être corrigée. On trouve (*c*) ailleurs d'autres obſervations du même Juriſconſulte ſur une (*d*) Loi où il eſt parlé d'un certain Lac d'*Italie*. Et il ne faudroit que cela, pour nous faire ſouhaitter qu'il mette enfin au jour ſon Edition des PANDECTES, qu'on attend de lui depuis ſi longtems.

Une autre choſe, que l'Editeur a fait dans les *Index*, c'eſt d'y copier quelques-unes des Inſcriptions qui ſe trouvent dans le Manuscrit de *Gudius*, & que Mr. *Kool* avoit omiſes, à cauſe qu'elles étoient déjà publiées. Mais il auroit fallu trop de place, pour les mettre toutes là. Il eſt à ſouhaitter, qu'il donne les autres, dans un Supplément, qu'il promet, & dont nous parlerons

(*a*) *L.* 65. §. 3. *D. De Legat. III.* (*b*) L. 49. princ. *ad. Tit.* (*c*) Pag. 32. col. 2, 3.
(*d*) *L.* 69. *D. De contrab. emt.*

rons plus bas. Encore y pourroit-il manquer quelque choſe, puis que, comme (*a*) il nous l'apprend, quelques feuilles de la Copie du Manuscrit de *Gudius* ne ſe trouvérent pas dans les papiers que le Libraire remit à l'Editeur.

Les *Index* même ne ſont pas complets. Celui des *Noms propres*, le ſeul que l'on donne pour être de *Gudius*, ne va que jusqu'à la Lettre *C.* & finit par les *Claudius*. L'impreſſion de ce Volume, depuis long-tems commencée, & continuée fort lentement, ſemble avoir été précipitée ſur la fin.

Après les *Index*, & quelques *Supplémens*, que Mr. *Heſſélius* trouva depuis le tems & l'occaſion d'y joindre à plus d'une repriſe, on voit ſes *Notes*, & celles de Mr. *Kool*, ſur le Corps des Inſcriptions. Elles tiennent 24. pages. Donnons en quelque échantillon.

Entre les titres d'un homme, qui avoit pluſieurs Charges, on en trouve une (*b*) de *Curator luſus Juven.* c'eſt-à-dire, *Juvenum*. Mr. *Kool* (*c*) explique ce que c'eſt, & ſur quoi Juste Lipse (*d*) n'avoit fait que donner quelques ouvertures. Parmi les *Romains*, on en vint avec le tems à faire des réglemens ſur la maniére dont les Spectateurs devoient applaudir aux Acteurs dans les Jeux du Théatre, ou du Cirque. Cela avoit commencé du tems (*e*) d'Ovide. L'Empereur *Néron* établit pluſieurs bandes de Jeunes-

gens

(*a*) *Not. in Ind.* pag. 53. col. 2. (*b*) *Inſcript.* pag. XLIX. num. 9. (*c*) *Not.* pag. 3, 4. (*d*) *Epiſtol. Quæſt.* Lib. I. Cap. 1. (*e*) *De Art. amat.* Lib. I. vers. 113.

gens vigoureux, qui faiſoient avec art des applaudiſſemens dans les Spectacles, ſous la direction de quelques Chefs, à qui cela valloit environ mille Ecus de gages. (*a*) Celui qui avoit un de ces Emplois Comiques, fut appellé depuis *Curator luſus Juvenum;* parce que ces Jeunes-Gens, nommez d'abord *Auguſtiani*, étoient enrollez ſous le nom de *Juvenes*, qui leur étoit affecté. En quelques autres Inſcriptions on trouve *Magiſter Juvenum*, ou *Juventutis;* & Mr. *Kool* croit que c'eſt le même que *Curator luſus Juvenum.* Il eſt fait mention des *Juvenes*, dont il s'agit, dans une Loi des (*b*) PANDECTES, qui ne peut être autrement entenduë.

Un Marbre trouvé dans la Ville de *Scledi*, du païs de *Vicenze*, préſente, dans ſon Inſcription, un Vœu (*c*) fait *Nymphis lymphisque Auguſt. ob reditum aquarum.* Pour expliquer, ce que c'eſt que ces *Nymphæ Auguſtæ*, Mr. *Kool* compare l'Inſcription avec (*d*) deux autres, où l'on lit *Nymphas Auguſtas*, & une troiſiéme du Recueil de *Gruter*, fort ſemblable à celle, dont il s'agit, puis qu'elle porte: (*e*) *Nymphis lymphisque Aug. dulciſſimis ob reditum aquarum.* Le Savant SPON (*f*), a prétendu, que ces *Nymphes* étoient appellées *Auguſtæ*, parce qu'on croioit que les Nymphes protégeoient la Famille des Empereurs. Mr. *Kool* ne le nie point; il voudroit

(*a*) *Sueton.* in Neron. *Cap.* 20. *Tacit.* Annal. Lib. XIV. Cap. *Dion Caſſ.* Lib. LXI. in fin. (*b*) *L.* 28. *D. De Pœnis.* (*c*) *Inſcript.* pag. LVII. *num.* 6. (*d*) *Spon*, Miscellan. Erudit. Antiq. *Sect.* II. artic. 7. *Gruter. Inſcr.* pag. MLXXIII. num. 9. (*e*) *Gruter.* pag. XCIII. num. 1. (*f*) *Ubi ſupra*

droit seulement qu'on l'eût prouvé. Pour lui, en bien examinant l'Inscription de *Gruter*, il y trouve de quoi expliquer celle de *Gudius*. *Nymphæ lymphæque Augusti.* ne sont autre chose que certaines Eaux, que l'Empereur *Auguste* avoit fait rassembler dans des Canaux, pour l'usage du Peuple. Cela paroît par la suite de l'Inscription de *Gruter*, où il est dit, que le Peuple avoit long-tems souhaitté ces Eaux : *à Populo Romano diu desideratis.* Car pourquoi le Peuple auroit-il souhaitté des *Nymphes*, dont il n'y avoit déjà qu'un trop grand nombre, adorées à *Rome* comme Déesses? On trouve dans PEDO ALBINOVANUS. (*a*) *Nymphas canoras*, pour exprimer simplement des Eaux, qui en descendant des Rochers, causoient un agréable murmure; sur quoi Mr. *Kool* renvoie à la Note de GORAL, ou de Mr. LE CLERC. Ainsi le Vœu s'addresse aux Divinitez, qui, selon l'opinion des *Romains*, présidoient aux Fontaines, d'où l'on avoit tiré ces Eaux par ordre d'*Auguste*.

L'Inscription d'un autre Marbre, quoi que tronquée, (*b*) confirme une coûtûme du Barreau Romain, venuë des *Grecs*. Voici ce qu'il y a de plus entier. *C. Juli. Hymeti Aufidiano aquæ duæ ab hora secunda ad horam sextam.* Au bas de l'Inscription, *Gudius*, dans une petite Note, cite HESYCHIUS, SUIDAS, & POLLUX, pour montrer, qu'il y avoit des gens établis pour prendre garde à l'écoulement des Clep-

(*a*) Eleg. II. vers. 33.
(*b*) *Inscript.* pag. CXXVII. *num.*

Clepſydres d'eau, par leſquelles on meſuroit le tems qu'on donnoit aux Avocats, pour haranguer devant les Juges. Mr. *Kool*, pour plus grand éclairciſſement de ce morceau, qui nous apprendroit, dit-il, bien des choſes curieuſes, ſi on l'avoit entier; fait l'hiſtoire de l'établiſſement & des progrès de la néceſſité qu'on impoſa aux Avocats de reſſerrer leurs Plaidoiers dans certaines bornes; au lieu qu'autrefois il n'y avoit ni heures réglées, ni nombre de jours déterminé. Il explique ainſi divers paſſages des Anciens Auteurs, qui font alluſion à cet uſage, d'ailleurs aſſez connu.

Dans une Inſcription (*a*) priſe de LIGORIO, on voit un Vœu fait VENERI VIRILI MORPH. Mr. *Heſſelius* (*b*) remarque ici, que, parmi un grand nombre de Monumens anciens, où il eſt parlé de la Déeſſe *Vénus*, il ne ſe ſouvient d'aucun, où elle paroiſſe ſous ces titres de *Venus Virilis Morpho*. On trouve bien une Statue *Barbatæ Veneris*, où elle eſt repréſentée avec une Barbe, mais en habit de Femme, quoi qu'avec les Parties naturelles d'un Homme, ſelon ce que dit (*c*) SERVIUS. Cependant cela ne ſuffit pas à nôtre Editeur pour expliquer les deux titres de *Virilis* & *Morpho*, joints enſemble. A l'égard de *Morpho* ſéparé, il le trouve ailleurs, & dans HE'SYCHIUS, & dans une Inſcription (*d*) de REINE'SIUS; titre qui vient apparemment de

(*a*) *Inſcript.* pag. XXXIX. *num.* 7. (*b*) *Not.* pag. 3. col. 1, 2. & *Addit.* I. pag. 17. col. 1. (*c*) In *Aeneid. Virg.* Lib. II. vers. 632. & *Macrob.* Saturn. III. 8. où Mr. *Heſſelius* corrige un mot. (*d*) Claſſ. I. *num.* 95.

de μορφή, par où eſt exprimée la *beauté* de la Déeſſe de l'Amour. Il y avoit auſſi à *Lacédémone*, au rapport de (*a*) PAUSANIAS, une Statuë de *Venus Morpho*; ſur quoi Mr. *Heſſelius* indique & confirme ce que d'autres en ont dit.

En voilà aſſez, pour donner une idée de l'utilité qu'on peut tirer de ce Recueil d'Inſcriptions, & pour montrer combien il fournira matiére aux Savans, qui cherchent à éclaircir ou augmenter la connoiſſance de l'Antiquité Gréque & Romaine. Il ſeroit à ſouhaitter, que celui qui avoit le prémier entrepris l'Edition, & ſon Succeſſeur, y euſſent mis un plus grand nombre de Notes. Il me ſemble même, que, dans ces ſortes d'Ouvrages, un Editeur ne devroit rien laiſſer paſſer de ce qui peut embarraſſer bien des Lecteurs, ſans l'expliquer en peu de mots, ou indiquer les Auteurs auxquels on peut avoir recours pour s'inſtruire là-deſſus; ou avertir de bonne foi, qu'il n'a pas lui-même dequoi ſatisfaire les Lecteurs, comme il arrive aſſez ſouvent. Cela rendroit les Recueils d'Inſcriptions d'un uſage beaucoup plus général; au lieu qu'autrement il n'y a guéres qu'un petit nombre de Savans, qui en puiſſent profiter.

A la fin de ce Volume, on trouve des *Additions* aux *Notes*, faites à deux différentes fois; puis de nouvelles *Additions*, & à l'*Appendix* de la *Préface*, & aux *Suppléments* des *Index*, & aux *Notes*. Voilà bien des piéces rapportées.

Il manque à tout cela un bon *Index* pour l'*Ap-*

(*a*) Lib. III. cap. 15.

l'*Appendix* de la *Préface*. La réclame de la dernière page de la *Préface*, fait voir que cet *Appendix*, qui contient 62. pages, a été imprimé & mis là long-tems après. Ceux qui aiment un désordre savant, trouveront ici leur compte. L'Editeur, soigneux de ramasser tout ce qui a quelque rapport, de près ou de loin, avec les Inscriptions en général, & celles de *Gudius* en particulier, jettoit au hazard sur le papier ses citations & ses remarques, à mesure qu'elles se présentoient ou qu'elles lui venoient dans l'esprit, & cela tout d'une enfilade. On n'y voit pas un seul *à linea*; & cependant à peine y a-t-il par ci par là deux periodes de suite, qui aient ensemble quelque liaison. Tantôt l'Editeur fait des Additions à sa *Préface*, & quelquefois aux Feuilles mêmes de l'*Appendix*, qui se trouvoient déjà imprimées. Tantôt il nous donne des Inscriptions qui lui ont été communiquées, ou qu'il a tirées de Livres imprimez. Tantôt il parle des Savans, qui en ont fourni à *Gudius*, ou des Manuscrits d'où elles étoient tirées. Tantôt il rapporte pêle-mêle les titres des Livres, anciens ou nouveaux, dans lesquels on a pris soin de recueillir des Inscriptions; & pour cela il fait usage des Catalogues de Bibliothéques, des Journaux, des Livres de Voiages, & de tous autres qui lui sont tombez entre les mains. Ici il sême quelque remarque sur une Inscription; là sur quelque autre point d'Antiquité. A l'occasion de ce qu'il dit de l'*Inscription Sigéenne* (*a*) pu-

(*a*) Prémiérement à part, en *Angleterre* & à *Leide*; puis dans les *Antiquitates Asiaticæ*, de Mr. *Chishull*, in fol.

publiée depuis quelques années, on nous la donne en grand, de toute la largeur de deux pages vis-à-vis; quoi que cette Copie soit, dit-on, le double plus petite, que l'Original.

En parcourant les Inscriptions, que Mr. *Hesselius* a eues de Mr. DUKER, j'y en ai remarqué six, que je me souvenois d'avoir vues dans les *Antiquitates Asiaticæ* de Mr. CHISHULL. Ce sont les 1. 2. 6. 7. 8. 72. que le Savant Théologien Anglois nous (*a*) a données pour la plûpart plus correctes, & quelques-unes plus entières. La 7. même, que Mr. *Duker* a regardé comme une seule, défectueuse en quelques endroits, en contient deux différentes. Peut-être néanmoins y a-t-il quelques endroits dans la Copie de Mr. *Duker*, qui pourront servir à redresser celle sur laquelle Mr. *Chishull* a publié les siennes; quoi que pour l'ordinaire la Copie de Mr. *Chishull* soit plus correcte. Mr. *Hesselius* a tiré quelques autres Inscriptions des Recueils de Mr. HERMAN VAN DER HORST, & il a traduit en Latin les Notes Hollandoises qui y étoient jointes.

Il s'étend beaucoup, dans le même *Appendix*, sur les Auteurs qui ont traité de la Déesse *Nehallenia*; & il y joint les Notes, que *Gudius*

(*a*) La 1. Inscription de Mr. DUKER, est dans les *Antiquit. Asiatica*, à la page 103. La 2. n'est qu'une très-petite partie des *Teiorum Dira*, qui se trouvent, *p.* 97, 98. La 6. est à la *pag.* 113. La 7. en contient deux, dont la première se trouve à la *pag.* 114. & l'autre, fort imparfaite, à la *pag.* 110, 111. La 8. à la *pag.* 122. La 72. enfin, à la *pag.* 104, 105.

dius avoit faites ſur diverſes Inſcriptions où il eſt parlé de cette Déeſſe. Il en uſe de même, à l'égard de l'*Hercule Magulan*.

Enfin, l'Editeur nous promet, quand l'occaſion s'en préſentera, un *Supplément*, qui contiendra tout ce qu'il a déjà en main, ou qui pourra s'offrir de quelque endroit, pour l'éclairciſſement & l'augmentation de ces ſortes d'anciens Monumens. Il fait eſperer ſur tout 1. ò. De nouvelles Notes de ſa façon. 2. ò. Des Inſcriptions, que feu Mr. RELAND lui avoit communiquées, & d'autres qu'il a lui-même ramaſſées. 3. ò. Ce qui manque aux *Index* du Recueil de *Gudius*. 4. ò. Des Notes de Mr. DUKER, & de Mr. (*a*) DE PAUW, ſur les Inſcriptions de l'*Appendix*, dont nous avons parlé ci-deſſus; comme auſſi ſur quelques-unes de GRUTER, de REINE'SIUS, de FABRETTI, de GUDIUS. 5. ò. Un *Index* de Mr. *Kool* ſur les Inſcriptions de FABRETTI. 6. ò. Une Diſſertation de Mr. DE PAUW, *De Diis dedicatis*; & autres choſes peut-être, qui m'ont échappé, ou que j'ai oublié de noter.

ARTICLE II.

SUITE *de l'Extrait des Oeuvres d'*ARISTIDE,

(*a*) Chanoine d'*Utrecht*, le même qui a publié *Anacréon*, & divers autres Auteurs.

DE, *de l'Edition publiée à* Oxford *par Mr.* JEBB. [On a vû le premier Extrait dans le Tome X. de cette *Bibliothéque*, I. Part. Artic. VI.]

APRE'S avoir donné la Vie d'ARISTIDE, il faut maintenant venir à l'Edition même de ſes Oeuvres, d'où nous avons tiré les matériaux de la narration.

Commençons par la *Préface* de l'Editeur. Il y fait des réflexions ſur les révolutions de l'Eloquence, parmi les *Grecs*. Il remonte juſqu'à ſon origine, & la trouve dans les tems les plus anciens, où la Fable eſt mêlée avec l'Hiſtoire. PLATON (*a*), après HOMERE, en fait auteur *Jupiter*, qui l'enſeigna à *Minos*, dans une Caverne où ce Roi (*b*) de *Crête* alloit prendre des leçons (*c*) tous les neuf ans. *Platon*, autre Dieu,

(*a*) In *Minoe*, pag. 319. Tom. II. *Ed. H. Steph.*
(*b*) *Homer.* Odyſſ. Lib XIX. vers. 178, *& ſeqq.*
(*c*) C'eſt ainſi, à mon avis, qu'il faut traduire l'ἐννέωρος d'HOMERE, comme l'explique PLATON, & comme ISAC CASAUBON a remarqué, il y a longtems, qu'on doit l'entendre; quoi que la Verſion Latine, que Mr. *Jebb* même ſuit ici, porte *novem annos*, c. à. pendant neuf ans; au lieu de *nono quoque anno*. La Note de *Caſaubon* eſt ſur STRABON, Lib. X. pag. 476. *Ed. Paris.* 1730. *Amſtel.*) Mr. DAVIES, qui avoit défendu ce ſentiment, dans une Note ſur les *Tuſculanes* de CICERON, Lib. II. Cap. 13. a mal à propos pris le contrepié, dans ſa Seconde Edition. Il dit ſur l'explication des termes de PLATON, δι' ἐνιαύτου ἔτους, qu'il prétend maintenant ſignifier, *pendant neuf années*; qu'HERODOTE a ainſi parlé, *Lib.* I. *Cap.* 62. δι' ἐνδεκάτου ἔτους, c'eſt-à-dire, *undecimo anno*. Mais autre choſe eſt de dire,

Dieu, contemporain de *Jupiter*, fut, ſelon le même Philoſophe, (*a*) un *parfait Sophiſte*. Après eux, *Eole*, *Siſyphe*, & *Protée*, ſe montrérent très-habiles dans cet art. Il parut enſuite une foule de Rhéteurs ou Orateurs, d'où *Platon* (*b*) fait venir le nom de *Héros*. Cette étymologie, comme bien d'autres, qu'il débite, ſemble tirée par les cheveux: mais il avoit grande raiſon, quoi que Mr. *Jebb* ſemble en douter, de traiter tous ces Parleurs de *Sophiſtes*, dans le ſens le moins favorable, & ſelon l'idée qu'il donne de leur fauſſe Eloquence, nous repréſentant leur babil & leurs vaines ſubtilitez (*c*) comme autant de têtes d'Hydre, qui renaiſſoient, à meſure qu'on en coupoit quelcune, & expliquant ainſi par allégorie un des travaux d'*Hercule*. Quoi qu'il en ſoit, on voit au moins, ſelon la remarque de (*d*) CICE'RON, que, du tems de

dire, comme fait *Hérodote*; Ils revinrent *l'onziéme année*, ou au bout de neuf ans; & autre choſe, de dire, cela s'eſt fait *pendant neuf années*. Le docte Editeur ne détruit point d'ailleurs les autoritez qu'il avoit lui-même alleguées en faveur de l'interprétation qu'il abandonne. Et au paſſage d'*Hérodote* mal appliqué, je puis en oppoſer un de PLUTARQUE, où l'on trouve δι' ἐννέα ἐτῶν, pour dire, *tous les neuf ans*. C'eſt au ſujet du Tribut ſtipulé des *Athéniens* par *Minos II.* Roi de *Créte*, dans la Guerre cauſée par l'aſſaſſinat d'*Androgée*: *Vit. Thes.* Tom. I. pag. 6. D. *Ed. Wech.* (pag. 12. *Edit Bryan. Londin.*) Voiez auſſi, & ſur le même ſujet, DIODORE *de Sicile*, Lib. IV. Cap. 63.

(*a*) In *Cratyl.* pag. 403. Tom. I. Voiez auſſi *Ariſtide*, Orat. Platon. II. *pag.* 519. *Ed. Canter.*

(*b*) In *Cratyl.* pag. 398. Voiez encore *Ariſtide*, Orat. Platon. II. *pag.* 244. (*c*) In *Euthydem.* pag. 297. Tom. I.

(*d*) Brut. *Cap.* 80.

de la Guerre de *Troie*, l'Eloquence étoit déjà en vogue & en crédit; puis que, ſans cela, *Homére* n'auroit pas tant loué par cet endroit *Ulyſſe* & *Neſtor*, l'un comme d'une Eloquence forte & mâle, l'autre comme d'une Eloquence douce & inſinuante.

L'art de parler ceſſa enſuite peu-à-peu d'être fort cultivé: & ſi l'on excepte SOLON, & ceux qu'on appella SAGES par excellence, il y eut peu d'Orateurs célèbres, juſqu'au tems de la Guerre du *Péloponnéſe*. Alors l'Eloquence fut portée tout d'un coup à un très-haut point, par une nouvelle pépiniére de *Sophiſtes* ou Rhéteurs, qui s'élevérent en même tems, (*a*) comme, un GORGIAS, un THRASYMAQUE, un PROTAGORAS, un PRODICUS, un HIPPIAS, & pluſieurs autres. (*b*) THUCYDIDE, (*c*) PLATON, ISOCRATE (*d*), tâchérent de ſe conformer aux préceptes & à l'exemple de *Gorgias*: & ARISTOTE lui fut redevable de (*e*) toute ſa ſcience en Rhétorique, dont ce Philoſophe nous

(*a*) *Cicer.* ibid. (*b*) *Antyll.* apud *Marcellin.* Vit. Thucyd.

(*c*) *Dion. Halicarn.* C'eſt ainſi que Mr. *Jebb* cite ſon garant d'une maniére vague. Tout ce que je trouve dans DENYS *d'Halicarnaſſe*, c'eſt qu'il blâme *Platon* d'avoir quelquefois imité les défauts du ſtile & de l'éloquence de *Gorgias*, *Epiſt. ad Pompej.* pag. 204, 205. Tom. II. *Ed. Hudſon. Oxon.*

(*d*) *Plutarch.* in Vit. Iſocrat. *Tom.* II. pag. 836. E. Il dit, qu'*Iſocrate* fut Diſciple de *Gorgias*.

(*e*) *Hieronym.* Apolog. adverſus Jovinian. C'eſt ainſi que Mr. *Jebb* cite *St. Jerôme*. Voici ce que le Pére dit: *Legimus... in Scholis pariter, & Ariſtotelea illa, de* Gorgiæ *fontibus manantia, ſimul didicimus, plura eſſe videlicet genera dicendi* &c. Tom. II. pag. 105. B. *Edit. Baſil.* 1537.

nous a laissé un beau Traité. DE'MOSTHE'NE se forma à l'Eloquence par les leçons (a) d'*Isocrate* & de (b) *Platon*. Voilà le bel âge, l'âge d'or de cet Art, parmi les *Grecs*.

La Liberté est la mére & la nourrice des Arts. Ce fut elle qui les forma & les entretint dans la *Gréce*, où d'ailleurs le moien que l'Eloquence fournissoit de parvenir aux Charges, & de gouverner le Peuple, étoit un puissant motif pour engager à la cultiver. Mais la face des affaires changea bien tôt; & *Philippe*, Roi de *Macédoine*, étant venu à bout d'assujettir la *Gréce*, fit tomber en même tems la gloire de l'Eloquence. Elle s'éclipsa presque entiérement sous *Alexandre*, & ses Successeurs. *Sylla*, qui soûmit la *Gréce* aux *Romains*, porta le dernier coup à cet art, & à tous les autres.

L'Eloquence y demeura ainsi éteinte, sous les Empereurs Romains, jusqu'à ce qu'*Hadrien* rétablit la Ville d'*Athénes*, qui en avoit été le siége, lui donna des privileges, & rendit à la Gréce une sorte de liberté. *Antonin le Débonnaire*, & *Marc Auréle*, ses Successeurs, animez du même esprit, honorérent les Beaux Arts de la même protection, & continuérent à encourager ceux qui s'y attachoient. *Marc Auréle* sur tout, adonné lui-même à l'Eloquence, aussi bien qu'à la Philosophie, (c) eut des Rhéteurs au nombre de

(a) *Plutarch.* in Isocrat. pag. 837. D. Tom. II.

(b) *Aul. Gell.* Noct. Attic. *Liv.* III. Cap. 13. *Cicer.* De Claris Orator. seu *Brut.* Cap. 31.

(c) Voiez *Ludovic. Crefelli.* Theatr. Vet. Rhetor. Lib. I. Cap. 4.

de ſes Amis & de ſes Conſeillers. Il leur aſſigna des gages, leur donna des immunitez, & tout ce qui étoit capable de faire eſtimer & reſpecter l'art de bien dire.

On vit alors reparoître des Rhéteurs & Orateurs diſtinguez, HE'RODE ATTICUS, POLE'MON, HERMOGE'NE, & nôtre ARISTIDE. Le dernier eſt fort loué par ſes contemporains dont quelques-uns le (*a*) mettent au prémier rang.

Ce qui nous reſte de ſes Ouvrages, n'avoit été imprimé que rarement; & peu-à-peu. En 1508. *Alde Manuce* publia à *Veniſe*, dans un Recueil d'Ouvrages de douze autres Rhéteurs, deux Livres d'*Ariſtide*, ſur l'Art de la *Rhétorique*. Le même Imprimeur donna enſuite la *Harangue Panathénaïque*, & celle à la louange de *Rome*; dans ſon Edition d'*Iſocrate*, qui parut en 1513. Quatre ans après, ou en 1517. *Philippe Junta* publia à *Florence*, un Recueil de 52. Harangues d'*Ariſtide*. Tout cela étoit pur Grec. En 1535. JEAN CAME'RARIUS aiant recouvré le Manuſcrit d'une autre Harangue, où le Rhéteur fait parler les Députez des *Grecs* à *Achille*, la fit imprimer à *Hagenau*, avec un Verſion de ſa façon, & la Harangue oppoſée de LIBANIUS, miſe dans la bouche d'*Achille*, parlant à *Ulyſſe*. Les Editions de *Veniſe* & de *Florence*, étoient couvertes de fautes. GUILLAUME CANTER, aidé de la collation d'un Manuſcrit,

(*a*) Voiez *Philoſtrate*, in Ariſtid. *pag.* 585.

nuscrit, des avis d'un (*a*) Savant de *France*, & de ſes propres conjectures, ſe forma un Texte infiniment plus correct, ſur lequel il fit une belle Verſion Latine, qui parut, ſans l'Original, à *Bâle*, en 1566. *Paul Etienne* enfin donna à *Genéve*, en 1606. une Edition Gréque & Latine, en trois Tomes *in* 8. où néanmoins il omit la Harangue publiée par *Camérarius*; quoi que *Canter* l'eût jointe (*b*) à ſon Edition, & traduite de nouveau. Ceux qui eurent ſoin de l'Edition de *Genéve*, ſuivirent, pour le Texte, celle de *Florence*, à la reſerve des Harangues *Panathénaïque*, & à la louange de *Rome*, où ils ſe reglérent mal à propos ſur l'Edition d'*Alde Manuce*, moins correcte, & ſouvent contredite par la Verſion de *Canter*.

Il s'étoit paſſé ainſi plus d'un Siécle, ſans que perſonne penſât à donner une nouvelle Edition des Oeuvres d'*Ariſtide*. Je vois ſeulement, que le docte Mr. FABRICIUS (*c*) nous en faiſoit eſperer une, de la part d'un (*d*) Profeſſeur de *Wittenberg*. Mais la choſe n'a point eû d'effet juſ-

(*a*) *Joann. Auratus*, c'eſt à-dire, *Jean d'Aurat*.

(*b*) C'eſt ce qui dit Mr. FABRICIUS, Bibl. Grec. Tom. IV. pag. 388. où il indique la page de cette Verſion. Cependant LAURENT NORMAN, pour s'excuſer de ce qu'il avoit ignoré que cette Harangue, qu'il publia avec ſa Verſion, eût jamais vû le jour, dit (dans un Avertiſſement, au devant de ſon Edition Τεχνῶν Ῥητορικῶν) que cette Harangue avoit auſſi été inconnuë à *Canter*; puis qu'autrement il n'auroit pas manqué de la Traduire avec les autres. Je n'ai pas ſous ma main l'Edition de *Canter*, pour voir, ce qui en eſt.

(*c*) *Biblioth. Grec* Tom. IV. pag. 393.

(*d*) *Joan. Gulielm. Bergerus.*

juſqu'ici. Et il étoit reſervé à l'*Angleterre* de nous procurer cette nouvelle Edition, qui, du moins pour la beauté de l'impreſſion, & pour la correction, l'emporte ſur tout ce qu'on pourroit faire en *Allemagne*.

Mais ce n'eſt pas là le ſeul avantage qu'elle aît. Il y a d'ailleurs aſſez de quoi la faire rechercher, mis à part même la rareté des précedentes.

Quelque ſoin qu'eût pris *Canter*, pour purger le Texte d'un grand nombre de fautes, avec les ſecours dont nous avons parlé, il (*a*) reconnoît lui-même, qu'il en reſtoit encore beaucoup, qui ne pouvoient être rectifiées que par de meilleurs Manuſcrits, ou par la ſagacité de nouveaux Critiques. Mr. *Jebb* a pû ſe ſervir de dix Manuscrits des Bibliothéques d'*Oxford*, d'un de *Cambridge*, & de la collation d'un autre de la Bibliothéque de *Coislin*, qui eſt à *Paris*. Ces Manuscrits contiennent, les uns une partie des Ouvrages d'*Ariſtide*; les autres, quelque autre. L'Editeur a eû auſſi en main deux exemplaires de l'Edition de *Florence*: l'un, que FREDERIC MOREL avoit conferé en partie avec un Manuſcrit: l'autre, à la marge duquel il ſe trouve quelques Notes d'ISAC CASAUBON. Une liſte exacte (*b*) de tous ces Manuſcrits, nous inſtruit

(*a*) *Prolegom.* in Ariſtid.

(*b*) Feu Mr. SALVINI avoit auſſi promis à nôtre Editeur quelques Collations des Mſſ. de l'Abbaiye de *Florence*: mais ſa mauvaiſe ſanté l'empêcha de rendre ce ſervice à Mr. *Jebb*, qui ne laiſſe pas de témoigner la reconnoiſſance qu'il a pour ſa bonne volonté. C'eſt à quoi Mrs. les Journaliſtes de *Paris* n'ont pas fait attention.

ſervir de leur forme, de leur contenu, & de toutes les autres particularitez. Avec de tels ſecours, Mr. *Jebb* a corrigé dans le Texte une infinité d'endroits, ou corrompus, ou défectueux; & à leur défaut, il a fait quelquefois uſage de ſes propres conjectures. Il en avertit, au bas des pages, dans de petites Notes, où il a auſſi mis toutes les Diverſes Leçons, pour ne rien omettre de ce qui peut faire voir ſon exactitude, ou fournir matiére aux nouvelles conjectures des Savans. Le Texte eſt imprimé de toute la largeur de la Page, & la Verſion miſe au bas, en deux colomnes, ſelon la méthode de pluſieurs Editions d'Angleterre. La Verſion des Harangues, faite par *Cantor*, a été laiſſée telle qu'elle étoit, à quelque peu d'endroits près. Il auroit mieux valu, à mon avis, y faire tous les changemens que demandoient & les corrections du Texte, & les fautes où le Traducteur, quelque habile (*a*) homme qu'il fût, eſt tombé; leſquelles ſont en bien plus grand nombre, que celles qui ſe trouvent marquées dans les Notes de cette Edition. Les petites Notes Marginales de *Cantor*, qui avoient été ſupprimées mal-à-propos dans l'Edition de *Genéve*, ſe trouvent ici au bas des pages, diſtinguées par ſon nom de celles de l'Editeur.

A

tion, puis que, dans leur Extrait (*Juillet* 1731. Ed. d'*Amſt.*) ils mettent Mr. *Salvini* au nombre de ceux qui ont fourni des Variantes à l'Editeur.

(*a*) Il étoit jeune, quand il fit cette Verſion, & il demande lui-même par cette raiſon quelque indulgence, ſur tout, dit-il, aiant eû à traduire le prémier des Harangues longues & en grand nombre.

A la tête du prémier Volume, on trouve 1. La savante *Préface* de CANTER, sur *Aristide*. 2. Celle de LAURENT NORMAN, sur les deux Livres de *Rhétorique*, que cet habile Suédois publia en 1688. avec sa Version, que Mr. *Jebb* a suivie. 3. La Vie d'*Aristide*, par PHILOSTRATE. 4. Les passages de plusieurs Anciens & Modernes, qui louent *Aristide*, ou quelcun de ses Ouvrages. 5. Les *Prolégomènes* de SOPATER d'*Apamée*, sur *Aristide*. 6. Enfin, les *Collectanea* de Mr. *Masson*, dont nous avons assez parlé.

Pour ce qui est des *Prolégomènes* de SOPATER, une partie en avoit été publiée par *Alde Manuce*, en 1513. à la fin de son Edition d'*Isocrate*, comme l'argument d'un Anonyme sur l'*Oraison Panathénaïque*. Dans l'Edition d'*Aristide*, faite à *Florence* en 1517. on n'en avoit mis qu'une partie. Et on n'en voit rien du tout dans l'Edition de *Genève*. Mr. *Jebb* nous les donne ici presque rétablis en leur entier, sur la foi d'un Manuscrit de la *Bibliothèque Bodléienne*. Mais il n'auroit pas été mal qu'il prît la peine de les traduire; sans quoi bien des gens ne sauroient en faire assez d'usage.

On a mis à la marge les pages de l'Edition de *Genève*, ce qui est fort commode pour trouver les endroits citez sur cette Edition, laquelle, quoi que rare, étoit la plus commune. Mais il eût été à souhaitter qu'on ne l'eût pas suivie d'ailleurs, en mettant simplement au haut des pages: *Orationum Tomus I. II. III.* au lieu d'y indiquer le titre & le nombre de chaque Harangue. Cela

la eſt d'autant plus incommode pour les Lecteurs, qu'il n'y a même aucun *Index* des Harangues, comme on le trouve au devant du I. Tome de l'Edition de *Genéve*; où néanmoins il n'épargne pas beaucoup la peine de chercher, parce que le *numero* des Pages où commence chaque Harangue, y manque.

La pénultiéme Harangue, Κατὰ τῶν ἰδιωτευόντων, avoit été rimprimée à part, & traduite de nouveau par LAURENT NORMAN, en 1687. avec des Notes, qui ſe trouvent jointes aux autres de cette Edition, dont nous parlerons plus bas. Je ne ſai pourquoi Mr. *Jebb* n'a pas auſſi préferé cette Verſion, ou du moins corrigé par elle celle de *Canter*. Le tître même de la Harangue eſt fautif, puis que *Canter* a traduit, *Contra Proditores Myſteriorum*, au lieu de dire, *In ineptos & futiles Sophiſtas*, comme *Norman* montre que le Grec doit être rendu.

Après les Harangues qui ſe trouvoient dans l'Edition de *Genéve*, on voit ici celle que nous avons dit avoir été traduite par *Camérarius*. LAURENT NORMAN, ignorant que cette Harangue eût jamais paru, en donna une Edition, en 1687. avec ſa traduction & ſes Notes. Mr. *Jebb* a ſuivi cette Verſion, & mis auſſi en marge les pages de l'Edition originale.

Il en a uſé de même à l'égard des deux Livres de *Rhétorique*, par où finit le Recueil des Oeuvres d'*Ariſtide*. *Laurent Norman* avoit auſſi publié cet Ouvrage en 1688. traduit pour la prémiére fois, & accompagné de quelques Notes.

A la fin du II. Tome, ſuivent des *Notes & Obſer-*

Obſervations ſur *Ariſtide*, parmi leſquelles il y en de l'Editeur: mais la plûpart ſont empruntées de GUILLAUME CANTER, de TRISTAN, de JAQUES PAUMIER *de Grentesmenil*, de TANNEGUY LE FE'VRE, de Mr. le Baron DE SPANHEIM, de LAURENT NORMAN, & de LAMBERT BOS. A la reſerve de *Canter*, & de *Norman*, tous ces Auteurs n'ont fait leurs Remarques que par occaſion, ou dans quelque Mélange d'Obſervations. Celles de Mr. *de Spanheim* ſont la plûpart tirées de ſon gros Commentaire ſur *Callimaque*: celles de *Lambert Bos*, de ſes (*a*) *Animadverſiones in Scriptores quosdam Græcos*. On doit ſavoir gré à l'Editeur d'avoir raſſemblé & mis tout cela à ſa place. Mais je ne ſai pourquoi il a omis les Notes de *Norman* ſur les deux Livres de Rhétorique: elles n'auroient pas été inutiles, & elles ne ſont pas en fort grand nombre.

On a copié l'*Index* des Matiéres, qui étoit dans l'Edition de *Genéve*. Cet Index eſt ſi imparfait, qu'on peut dire qu'il ne ſert presque de rien. Il ſeroit à ſouhaitter, qu'on en eût fait un beaucoup plus ample & plus exact. Mais au moins, on y a joint l'*Index* très-utile des Auteurs, & autres perſonnes, dont il eſt parlé dans *Ariſtide*, tel que Mr. FABRICIUS l'a donné dans ſa *Bibliothéque Gréque*.

Le Second Volume finit par le *Syntagma* de CANTER, *De ratione emendandi Græcos Auctores*,

(*a*) Imprimées en 1715. à *Franeker*, où il étoit Profeſſeur en Langue Gréque.

livre, que ce Savant avoit joint à ſa Verſion d'*Ariſtide*, & qui ne ſe trouvoit point dans l'Edition de *Genève*. C'eſt une Piéce, qu'on ne devoit pas omettre. Le malheur eſt, que l'application que fait l'Auteur de ſes Régles de Critique à un grand nombre de paſſages d'*Ariſtide*, & à quelque peu d'autres Auteurs, devient preſque inutile aux Lecteurs, par la citation vague de ces paſſages, où il n'indique, pour ce qui regarde *Ariſtide*, que la Harangue où ſe trouve le paſſage, ſouvent fort longue. C'auroit été, je l'avoüe, une très-grande peine, de mettre des renvois exacts à la page: mais un Editeur, qui doit lire & relire ſon Auteur, en ſeroit venu à bout plus aiſément, que tout autre.

J'oubliois presque, qu'on voit, ſur quelques Harangues, d'anciennes *Scholies Grèques*, que nôtre Auteur a trouvées dans ſes Manuſcrits, & qu'il a miſes au bas des Pages, auxquelles elles ſe rapportent, diſtinguées des autres Notes par leur ſituation.

Je vais maintenant donner quelques exemples des Notes de l'Editeur, non de celles qui ſont ſous le Texte, purement critiques, & où pour l'ordinaire il ne rend point raiſon de ce qu'il juge la meilleure maniére de lire; mais des Notes plus étenduës, qui ſe trouvent à la fin, mêlées avec celles d'autrui.

Dans la prémiére Harangue, où *Hymne à la louange de* JUPITER, le Rhéteur dit, entr'autres choſes de ce Dieu, que le prémier il s'eſt fait lui-même: (a) Ἐαυτὸν δὲ πρῶτος αὐτὸς ἐποίησε.

Mr.

(a) Pag. 5. *Edit. Cantor.*

Mr. *Jebb* remarque là-dessus, qu'*Aristide* semble avoir emprunté cette idée des pensées extravagantes de quelques *Chrétiens*; car, dit-il, avant que les sentences de la Religion Chrétienne fussent répanduës par tout le monde, aucun Auteur Païen, autant que je puis m'en souvenir, n'a ainsi parlé: mais on trouve une expression tout-à-fait semblable dans (*a*) LACTANCE. A la vérité, l'Illustre Baron de (*b*) SPANHEIM prétend que le Poëte ESCHYLE (*c*) s'est exprimé comme nôtre Rhéteur, en appellant *Jupiter*, αἰνέσιμον ἄναξ. Mais le (*d*) Scholiaste explique cela autrement; quoi que son explication ne soit pas bien fondée. Il y a plus d'apparence, que les paroles d'*Eschyle* doivent être entenduës du Régne céleste de *Jupiter*, que ce Dieu avoit acquis par la force de son bras & de son courage.

Cela

(*a*) Mr. *Jebb* n'indique point l'endroit. Le voici. *Ipsum ab* Apolline ἀστροφόμῳ, & Sibylla αἰστρογνώμῃ, & ἀστεροπόρους, & ἀστράδιος memorantur [Deus], quod Sancta, vel ea certe, in Exhortationibus vidit. Nos, inquit, aliunde pendemus. Itaque ad aliquem respicimus, cui, quod est optimum in nobis, animam debeamus. Alius nos ex dijs; alius humanis DEUS IPSE SE FECIT. Instit. Divin. Lib. I. Cap. 6. in fin. Edit. Cellar. On voit par là, que c'est SENEQUE, qui parle, dans un de ses Ouvrages, que nous n'avons plus: & ce sont des idées de la *Philosophie Stoïcienne*, selon laquelle DIEU n'étoit autre chose, que le Monde. Voiez JUSTE LIPSE, *Physiol. Stoic.* Lib. I. Diss. VII.

(*b*) *Observ. in Callimach.* Hymn. in Jov. *vers.* 10. pag. 8.

(*c*) *Supplic. vers.* 600. pag. 327. Ed. H. Steph.

(*d*) Comme si le poëte vouloit dire, que *Jupiter* avoit guéri *Io* par la puissance; en rapportant cela à γένους, du vers suivant, mais qui dépend du mot τέκτων, que l'on trouve au commencement de la suite.

Cela ſe confirme par deux vers de (a) CALLIMAQUE, où ce Poëte dit, que *Jupiter* n'a pas été établi Roi par le ſort, mais qu'il s'eſt fait Roi lui-même de la maniére qu'on vient de marquer:

Οὐ τι θεῶν ἐκλῆρα πάλαι θέσαν, ἔργα δ' χειρῶν,
Σή τε βίη, τό τε κάρτος. ——————

Nôtre Editeur trouve un autre mélange d'idées Chrétiennes avec la Théologie Paienne, dans la Seconde Harangue, qui eſt un *Hymne à l'honneur de Minerve*. *Ariſtide* y dit, (b) que cette Déeſſe demeure toûjours avec *Jupiter*, comme étant née avec lui: qu'elle ſeule vit avec lui, ſe ſouvenant toûjours de ſon origine, & en témoignant une juſte reconnoiſſance: qu'elle eſt la plus ancienne des Divinitez, à la reſerve de quelque peu: que, ſans ſes conſeils, *Jupiter* n'auroit pas ſi bien rangé toutes les parties de l'Univers &c. Voilà, ſelon Mr. *Jebb*, une imitation de ce que les Ecrivains Sacrez, & les prémiers Péres de l'Egliſe, avoient dit du vrai & unique *Fils de Dieu*.

Si ces Remarques de nôtre Auteur ſont bien fondées, *Ariſtide* doit avoir eû aſſez de connoiſſance de la Religion Chrétienne. Les Philoſophes Paiens s'en informoient peu: ou ſi leur curioſité les y portoit, ce n'étoit que pour en combattre de leur mieux les Véritez, ſans les bien entendre. *Ariſtide*, quelque ſuffiſante que fût ſa ſuperſtition, pour le porter à débiter tant de mira-

(a) Hymn. *in Jov.* vers. 66, 67. (b) Pag. 18. *Cantor.*

miracles, que nous avons vû qu'on en lit dans ſes Harangues; pourroit bien avoir eû deſſein, comme PHILOSTRATE, dans ſa Vie d'*Apollonius* de *Tyane*, d'oppoſer ces faux Miracles aux vrais, ſur lesquels il ſavoit que les *Chrétiens* fonderent la Divinité de l'Evangile.

Dans l'*Hymne à l'honneur d'*ESCULAPE, le Rhéteur parle de gens, qui racontoient, les uns de bouche, les autres dans les preſens qu'ils faiſoient (*a*) au Temple de ce Dieu, les merveilles qu'il avoit opérées en leur faveur. Mr. *Jebb* fait remarquer là une coûtume, que la Superſtition avoit introduite. Ceux qui ſe croioient guéris par *Eſculape*, pendoient dans ſon Temple un Tableau, avec une Inſcription, où l'on voioit le genre de maladie dont ils avoient été attaquez, la maniére dont ils avoient été guéris, & les noms des Malades convalescens, qui faiſoient l'offrande. Cela paroît par un paſſage de PAUSANIAS, (*b*) que l'on rapporte, & par pluſieurs Inſcriptions du Recueil de (*c*) GRUTER. A l'égard des prétendues Guériſons, on cite (*d*) TERTULLIEN, & St. CYPRIEN (*e*), qui diſent, que les Miniſtres du Temple d'*Eſculape* cauſoient prémiérement le mal, & puis le guériſſoient par des voies naturelles, qu'ils faiſoient paſſer pour miraculeuſes.

C'eſt ainſi que nôtre Editeur indique & prouve les Opinions, ou les Coûtumes, auxquelles il

(*a*) Οἱ δὲ ἐν τοῖς ἀναθήμασιν ἐξηγούμενοι &c. Pag. 69.
(*b*) *Corinthiac.* ſeu *Lib.* II. *Cap.* 27. pag. 173. *Edit. Kuhn.*
(*c*) Voiez ſur tout *pag.* LXXI. (*d*) *Apologet.* Cap. 22.
(*e*) *De Idolor. vanit.* Cap. IV. *Ed. Cellar.*

il croit que ſon Auteur fait alluſion. Il en uſe de même à l'égard de quantité de Faits hiſtoriques, ou tirez de la Fable. Il marque les Paſſages des Anciens Auteurs, dont *Ariſtide* rapporte quelque choſe tacitement, & les endroits où ſe trouvent ceux qu'il cite nommément. Il compare quelques Paſſages d'*Ariſtide* avec ceux d'autres Auteurs, qui parlent de la même choſe. Il explique quelquefois les choſes mêmes, ou les critique. Il renvoie aux Auteurs, où l'on pourra s'inſtruire plus amplement de ce qu'il dit dans ſes Notes; & fait pluſieurs choſes ſemblables, qui lui ont paru utiles pour l'intelligence de ſon Auteur. Ainſi je ne voudrois pas qu'on eût parlé des Notes de Mr. *Jebb* avec autant de mépris, qu'on a fait dans le (*a*) Journal de *Leipſig*, où l'on croit lui faire grace de les paſſer toutes ſous ſilence. La raiſon qu'on allégue de ce que l'on eſt, dit-on, forcé à n'en avoir pas grande opinion, c'eſt qu'elles roulent principalement ſur l'Hiſtoire ou ſur quelques Coûtumes anciennes, & qu'il y a ſouvent des choſes trop communes. Mais l'Auteur de cet Extrait ſuppoſe ici que les Editeurs ne doivent travailler que pour leur propre gloire, & par conſéquent ne débiter que des choſes toutes nouvelles ou peu communes. Il me ſemble au contraire qu'on fait beaucoup mieux de ſacrifier un peu ce vain honneur à l'utilité du plus grand nombre des Lecteurs, & que, pourvû qu'on ne s'amuſe pas à des choſes triviales, qui doivent être ſuppoſées

(*a*) *Acta Eruditor.* Ann. 1731. pag. 59.

fées connuës de tout le monde, il eſt bon de faire remarquer en peu de mots tout ce que bien des gens ne verroient pas d'eux-mêmes, & ſur quoi ils ne pourroient pas ou ne voudroient pas aller chercher ailleurs les éclairciſſemens néceſſaires, dont la recherche d'ailleurs leur feroit perdre du tems, & interromproit leur lecture. Je ne vois pas, que Mr. *Jebb* ſoit allé dans l'excès à cet égard, plus que divers autres Editeurs, dont les Notes ſont eſtimées. Et l'obligation qu'on lui a d'ailleurs, de l'aveu même du Journaliſte de *Leipſig*, de nous avoir donné un Texte où il y a quantité de bonnes corrections, quelques-unes excellentes, méritoit bien qu'on eût quelque indulgence pour des Notes où il s'eſt propoſé la plus grande utilité publique. Les gens de bon goût en feront, à mon avis, plus de cas, que de tant de digreſſions, ſavantes, mais inutiles, & de tant de minuties de Critique, dont on voit farcies les Notes de ces Editeurs, qui ſemblent n'écrire que pour les Savans du prémier ordre, tels qu'ils ſe croient eux-mêmes.

Il ne nous reſte plus qu'à dire quelque choſe ſur le caractére d'*Ariſtide*, & de ſes Ouvrages. On a vû, par le détail de ſa Vie, qu'il étoit fort adonné à la Superſtition, amateur du merveilleux, & ſe faiſant illuſion à lui-même, ou voulant en faire aux autres, par une infinité de Miracles qu'il débite. Plein de vanité (ce qui n'eſt pas ſurprenant dans un homme de ſon métier) il s'encenſe lui-même; & les éloges, qu'il ſe donne ouvertement, ſont pour le moins auſſi pompeux, que ceux qu'il recevoit de ſes plus grands

admirateurs. (*a*) Il s'égale non ſeulement aux plus éloquens Auteurs de l'Antiquité, mais encore il ſe met au deſſus; & il ſe vante d'avoir atteint le plus haut point de l'Eloquence, comme *Aléxandre le Grand* celui de la Valeur Militaire. Cependant (*b*) on lui a reproché autrefois bien des défauts, que l'on trouvoit dans les Piéces que nous n'avons plus. A en juger par ce qu'il nous reſte, il s'en faut bien qu'il approche de la noble ſimplicité des anciens Orateurs d'*Athénes*, & des autres Auteurs formez dans leur goût. Son ſtile, quoi qu'élégant, eſt trop recherché; & ſes penſées ſentent trop l'art.

La plûpart de ſes Harangues, ſont des Panégyriques. Tantôt il louë les Dieux, ou les Héros; tantôt les Empereurs; tantôt quelque Ville de *Gréce*, d'*Aſie*, ou d'*Italie*; tantôt quelque Perſonne diſtinguée ou par ſon rang, ou dans les Lettres. Il y a des Harangues, ou il exhorte (*c*) quelques Villes d'*Aſie* à la concorde: & d'autres, en plus grand nombre, où prenant quelque ſujet tiré de l'Hiſtoire Ancienne, il fait parler des Perſonnages de ce tems-là, comme ils auroient dû faire, ſelon lui, dans les circonſtances dont il s'agit, & ſelon les vuës qu'ils ſe propoſoient. Six (*d*) *Oraiſons*, qu'il intitule *Sacrées*, contiennent, avec diverſes particularitez de

(*a*) Voiez Tom. I. *Edit. Canter.* pag. 485, 573, 576, 590, *& ſeqq.* 595. *Tom.* III. pag. 525, *& ſeqq.* pag. 706.
(*b*) Voiez *Philoſtrate*, in *Ariſtid.* §. 3. pag. 583, 584.
(*c*) Orat. *de Concord. ad Civit. Aſiat.* Tom. II. pag. 297, *& ſeqq.* Orat. *de Concord. ad Rhod.* pag. 374, *& ſeqq.* (*d*) Tom. I. *pag.* 479, *& ſeqq.*

de ſes Voiages, une eſpéce de Journal de ſa Maladie, & des Miracles qu'il prétend avoir été faits à cette occaſion. Dans quatre autres, appellées *Harangues Platoniques*, & fort longues, il tâche de refuter ce que PLATON avoit dit contre la Rhétorique, & le jugement qu'il portoit de *Périclès*, de *Cimon*, de *Miltiade*, & de *Thémiſtocle*. Si le Philoſophe revenoit au monde, il trouveroit bien de quoi ſe défendre, par des raiſons, & avec une Eloquence, qui paroîtroient ſupérieures à celles de nôtre Rhéteur. Les Sophiſtes de ſon tems, contre leſquels nous avons encore de lui une forte Invective, auroient peut-être eû auſſi de quoi lui rendre critique pour critique.

Mais tout cela n'empêche pas, que la lecture de ſes Oeuvres ne ſoit fort utile, & pour la connoiſſance de la Langue Gréque, & pour celle de l'Antiquité en général, & pour l'Eloquence même, ſi on ſait diſtinguer, par de juſtes idées de ſa nature & de ſon uſage, ce qu'il y a de bon d'avec ce qu'il y a de vicieux dans les Discours d'*Ariſtide*. Ainſi Mr. *Jebb* a rendu un très-bon ſervice au Public, en lui fourniſſant le moien de lire déſormais les Oeuvres de ce Rhéteur toutes raſſemblées, beaucoup plus correctes, très-bien imprimées, & accompagnées d'aſſortiſſemens utiles.

ARTICLE III.

OUVRAJES *de* Politique, *par Mr. l'Abé de* SAINT PIERRE, *de l'Académie Françoiſe*, Tome Segond. Tome Troiziéme. Tome Quatriéme. Tome Cinquiéme. Le II. Tome contient 268. pages: le III. en a 234. le IV. 282. & le V. 344. A *Rotterdam*, Chez *Jean Daniel Beman*; & ſe trouve à *Paris*, chez *Briaſſon*. 1733.

CEs quatre Volumes de Mr. l'Abbé de SAINT PIERRE, en ſuppoſent un, qu'il veut qu'on regarde comme le prémier; c'eſt ſon ABRE'GE' *du Projet de Paix perpétuelle, inventé par le Roi* HENRI le Grand, *approuvé par la Reine* ELIZABETH, *par le Roi* JAQUES *ſon Succeſſeur, par les Républiques & par divers autres Potentats: Approprié à l'Etat préſent des Affaires générales de l'*EUROPE: *Démontré infiniment avantageux pour tous les Hommes nès & à naître, en général & en particulier pour tous les Souverains, & pour les Maiſons Souveraines.* Ce Volume fut imprimé en 1729. L'Auteur jugea alors à propos de donner en petit ce qu'il y a de plus important dans les trois qu'on avoit vû de lui ſur cette matiére, & dont le dernier avoit paru en 1716. Il y ajoûta pluſieurs Conſidérations nouvelles, ſur tout par-rapport aux conjonctures préſentes.

De-

Depuis cela, il a pris la réſolution de mettre au jour, en pluſieurs petits Volumes, tous ſes Ouvrages de Politique; & le Public ſouhaittera ſans doute qu'il en raſſemble le reſte auſſi promtement, que les IV. Volumes, qui ſont ſortis cette année de deſſus la preſſe. On connoît, depuis long tems, l'étude profonde qu'il a fait de la Politique, la pénétration de ſon Eſprit, la droiture de ſon Cœur, & ſon amour ardent pour le Bien Public & pour l'Equité. On ſait auſſi, qu'il ne ſe contente pas de ſuivre les routes battuës, & de débiter des généralitez. Il approfondit les ſujets, il ſe fait de nouvelles idées, & tout eſt ſingulier chez lui, juſqu'à l'orthographe, qu'il raméne entiérement à la prononciation; comme on le voit dès le titre de ces quatre Volumes. Il fait même des mots nouveaux, quand il n'en trouve pas dans l'Uſage, qui l'accommodent, ou qui expriment aſſez bien ce qu'il veut dire.

I. 1. Le *Tome II.* commence par un (*a*) *Supplément* au *Projet de Paix perpétuelle* entre les Puiſſances de l'*Europe*. L'Auteur y achéve de répondre aux Objections contre ce Projet; & il ſuffira d'en avertir. Nous ne pourrions faire entendre ce qu'il dit, qu'en prenant la peine inutile de donner l'Extrait d'un Ouvrage connu depuis long tems & par lui-même, & par les Journaux.

2. La Seconde Piéce contient un (*b*) *Projet pour l'extirpation des* CORSAIRES *de* BARBARIE. On ne ſait que trop les dommages que

(*a*) Pagg. 3--81. (*b*) Pagg. 84--104.

que ces Pirateries cauſent aux Nations commerçantes, & les grands frais que les Princes & Etats Chrétiens ſont obligez de faire pour s'en garantir. Mr. l'Abbé de *St. Pierre* propoſe un moien d'y remédier, dont les ouvertures lui ont été fournies par feu Mr. ſon Frére, Commandeur de l'Ordre de *Malte*; c'eſt que les Puiſſances Chrétiennes conviennent entr'elles d'une contribution, proportionnée aux pertes & aux dépenſes qu'elles font chaque année, & qu'elles en donnent le provenu aux Chevaliers de *Malthe*, pour les mettre en état de faire des Armemens conſidérables contre les Corſaires de *Barbarie*, avec leſquels ils ſont déjà en guerre perpétuelle, & de les déſarmer pour toûjours. Cette contribution, ſelon le calcul de nôtre Auteur, ne monteroit pas à la moitié de ce qu'il en coute annuellement, ou en Vaiſſeaux de convoi que l'on équippe, ou par les priſes que font les Corſaires, ou en préſens ou tributs annuels qu'on leur paie pour entretenir la Paix, & autres dépenſes de précaution. Il ne faudroit que quatre ou cinq ans, pour prendre ainſi tous les Vaiſſeaux piratans qui ſortiroient d'*Alger* & des autres Villes de *Barbarie*; & ces *Africains* ſe trouveroient enfin forcez de vivre déſormais d'Agriculture, de Manufacture, & de Commerce, comme les Peuples pacifiques. On fait voir, que toutes les Parties contractantes trouveroient ici leur compte; & on répond aux Objections qui peuvent y être oppoſées. C'eſt la méthode, que l'Auteur ſuit par tout, & dont il ſeroit par conſéquent ſuperflu de parler ſur chaque Article.

3. Nous

3. Nous ſommes auſſi diſpenſez de rien dire ſur la Piéce ſuivante, intitulée, ORIGINE *des Devoirs des uns envers les autres.* ORIGINE *des Droits des uns contre les autres.* On l'a vuë toute entiére dans (*a*) cette *Bibliothéque*; & on a pû remarquer, que l'Auteur, ſuivant de bons principes, y tourne à ſa maniére ce que les meilleurs Auteurs qui ont écrit ſur le Droit de la Nature & des Gens, ont établi.

4. PROJET (*b*) *pour rendre les Titres honorables, plus utiles au ſervice du Roi, & de l'Etat.* Quatriéme Piéce, qui regarde la *France* en particulier, mais où l'on fait néanmoins des réflexions générales, qui peuvent être d'uſage par tout Païs, ſur l'utilité des diſtinctions honorables dans la Société Civile, & ſur la néceſſité de ne les accorder qu'au mérite, ſi l'on veut qu'elles ſoient avantageuſes à l'Etat. Nôtre Auteur voudroit faire revenir l'uſage de ces anciens tems, où les Titres honorables n'étoient point diſtinguez des Emplois honorables: où un *Duc* étoit un *Général d'Armée*, comme le mot Latin *Dux* le montre. Ainſi les *Maréchaux* de *France*, qui ſont en *France* les Généraux d'Armée, devroient, dit-il, être les vrais *Ducs* de *France*. (*c*) „ C'a „ été une trèz mauvaiſe politique, de créer des „ Ducs ſans Emploi, ſans fonction de Général „ d'Armée: ç'a été une trèz-grande imprudence, de créer des Ducs héréditaires: c'eſt le „ comble de l'injuſtice & de la malhabileté, de „ don-

(*a*) Tom. VIII. pag. 370. &c. (*b*) Pagg. 121-149.
(*c*) Pag. 123, 124.

„ donner des préſeances & des diſtinctions ho-
„ norables à la Cour, à des perſonnes qui n'ont
„ aucun mérite diſtingué envers la Nation, &
„ de refuzer ces diſtinctions à des *Maréchaux* de
„ *France* illuſtres, tel qu'étoient il y a quatre-
„ vint-dix ans le Maréchal de *Gaſſion*, le Maré-
„ chal de *Faber*, & de nôtre tems le Maréchal
„ de *Catinat*, & le Maréchal de *Vauban* &c.
„ qui n'ont jamais été Ducs.

On ſe propoſe donc de montrer 1. Qu'il eſt à propos de laiſſer les *Ducs Héréditaires* dans la poſſeſſion de leur dignité héréditaire. 2. Qu'il eſt contre les intérêts du Roi & de la Nation, & contre les intérêts des *Princes du ſang*, de créer de nouveaux Ducs *héréditaires*. 3. Qu'il eſt de l'intérêt du Roi & de la Nation, de créer *Ducs perſonnels* tous les *Maréchaux* de *France* préſens, & de donner à l'avenir, par le Brevet même de *Maréchal* de *France*, le titre de *Duc*. 4. Qu'il ſeroit à propos que chaque Officier eût une marque extérieure de ſon Emploi. 5. Enfin, qu'il eſt de l'intérêt du Roi & de la Nation, de ſe ſervir de la méthode du Scrutin, pour choiſir entre trente pareils celui qui doit monter à la claſſe ſupérieure. L'Auteur indique en détail les moiens de faire ces changemens.

5. *Obſervations* (*a*) *Politiques ſur le* CE'LIBAT *des* PRETRES. Cinquiéme Piéce. Ce ſont les réflexions du feu Czar PIERRE I., qui firent penſer nôtre Auteur à cette matiére. Ce grand Monarque, lors qu'il fut en *France*, ne

(*a*) Pagg. 150-183.

ne trouva rien de plus étonnant, que d'apprendre, d'un côté, que le Vœu du *Célibat* des *Prêtres* n'étoit point regardé, dans la Communion Romaine, comme un point eſſentiel à la Religion; & de l'autre, que les Souverains de cette Communion ne laiſſoient pas de permettre, depuis près de huit-cens ans, que l'on exigeât des Prêtres, en les ordonnant, une choſe ſi préjudiciable à toute Société Chrétienne. Mr. l'Abbé de *St. Pierre* trouva cet étonnement bien fondé; & il allégue les raiſons, qui l'en perſuadérent. Laiſſant là la controverſe, ſur quoi néanmoins il fait aſſez ſentir ce qu'il penſe, il fait voir, comme ſimple Politique Chrétien, & comme ſimple Citoien d'une Société Chrétienne, que les Etats Catholiques de la *Communion Tridentine* tireroient pluſieurs grands avantages de rendre aux Prêtres l'ancienne liberté de ſe marier, ſans en recevoir aucun dommage effectif. Ainſi il expoſe dans un aſſez grand détail le bien qui reviendroit à la Religion, & celui qui reviendroit à l'Etat, de l'abolition de ce point de Diſcipline Eccléſiaſtique.

La grande affaire eſt de ſavoir, comment on pourra s'y prendre, pour lever les obſtacles qui s'oppoſent à l'extirpation d'un abus ſi enraciné. L'eſprit de nôtre Auteur, fécond en expédiens, ne demeure pas court ici. Il propoſe l'établiſſement d'un Conſeil de ſix ou ſept perſonnes, qui ſoient chargées de chercher & de mettre en pratique les moiens les plus convenables de faire réuſſir l'entrepriſe. A ce moien général, il en joint deux autres, pour donner des ouvertures

&

& fournir matiére à l'examen du Conſeil une fois formé. L'un eſt, de négocier avec les Princes de la Communion Romaine, également intéreſſez à l'affaire, dont il s'agit: l'autre, de négocier avec la Cour de *Rome*. Le dernier eſt ſans doute le plus difficile, & cependant celui qui faciliteroit le plus la réuſſite du projet. Nôtre Auteur croit bien, qu'on pourroit ſe paſſer de conſulter là-deſſus le *Pape*, & que l'autorité d'un *Concile National* ſuffiroit. Mais il trouve à propos, dans les circonſtances préſentes, de n'en venir là, qu'après avoir tenté la voie de la négociation avec le *Pape*, en lui faiſant néanmoins entendre, que, s'il ne veut pas conſentir à ce qu'on lui demande, on aura recours au *Concile*. Pour gagner le *Pape* par la vuë de l'intérêt, & d'un intérêt préſent (car le moien autrement de rien eſperer?) il lui forme, des diſpenſes qu'il voudra donner aux Prêtres ſur le Vœu du Célibat, un revenu qui lui produira, de la *France* ſeule, plus de huit-cens mille Ecus Romains; & du total de la Communion Romaine, plus de trois millions de tels Ecus. Et afin que la Cour de *Rome* compte là-deſſus, comme ſur quelque choſe de ſolide, il le lui aſſûre par un *Concordat* entre le Pape, & chaque Souverain; Concordat, auquel chacun trouvera ſon compte. Reſte à ſavoir, ſi le Saint Pére, poſé même que le gain pécuniaire lui parût aſſez conſidérable, voudra renoncer aux avantages qu'il tire du Célibat des Prêtres, pour maintenir la domination Eccléſiaſtique, dont cet établiſſement eſt un des plus fermes appuis, par le moien

qu'il

qu'il a de ſe faire ainſi des Créatures d'un nombre infini de gens, qui n'aiant point de Famille, pour les intérêts de laquelle ils doivent travailler, ſe dévouent entiérement aux intérêts du Saint Siége, ou du moins de l'Ordre Eccléſiaſtique. Pour ne rien dire de ceux, qui, contens & fort aiſes même de n'être pas ſujets aux embarras de la Société Conjugale, ſavent bien trouver, au milieu du Célibat, le moien de ſatisfaire des déſirs auxquels ils ne ſont pas moins ſujets, que les autres Hommes. Mr. l'Abbé de *St. Pierre* ſuppoſe d'ailleurs, dans la Cour de *Rome*, des ſentimens qu'elle devroit avoir, mais qu'elle n'a pas. Et je ne ſai, ſi, de tous les Projets qu'il a imaginez, il y en a aucun, dont il doive moins ſe promettre quelque ſuccès: Les tentatives inutiles, qu'on a faites là-deſſus en divers tems, montrent aſſez, que, ſans quelque révolution extraordinaire, il n'eſt pas même à eſperer qu'on revienne à toucher ſeulement cet article.

Entre les Objections, que nôtre Auteur a prévuës, la derniére eſt celle-ci. (*a*) Le Concile de *Trente* regarde le Célibat comme un état plus parfait que l'état du Mariage: or n'eſt-il pas du devoir des Prêtres, de choiſir l'état le plus parfait? Il y a, répond-il, de l'équivoque dans ces mots d'*état*, de *parfait*, *d'obligation*: je laiſſe aux Théologiens à faire ces diſtinctions. Pourquoi demander pour un Prêtre un état différent de celui de *Saint Pierre*, & de la plûpart des *Apôtres*

(*a*) Pag. 181, 182.

pôtres & des *Disciples*? De plus, cet argument prouve trop, & par conſéquent ne prouve rien: car, ſelon les principes & les préjugez des auteurs de l'Objection, l'état des *Mendians* eſt plus parfait: en conclura-t-on, que les Prêtres ſont tenus de vendre leur bien, de le donner aux Pauvres, & de faire vœu en même tems de Chaſteté & de Pauvreté? Enfin, dit nôtre Auteur, ma théſe eſt purement politique. Fort bien: mais combien de gens n'y a-t-il pas, qui ſont entêtez de ces principes, que nôtre Auteur appelle avec raiſon *Préjugez*, & qui par là ne ſentent pas même ce qu'il y a de contradictoire? Pour les déſabuſer, il faudroit leur faire faire bien plus de chemin, que nôtre Auteur ne veut qu'ils en faſſent. Après tout, quand les Préjugez ſont ſoûtenus d'intérêts auſſi puiſſans, un uſage fondé là-deſſus doit être regardé comme bâti à chaux & à ſable.

6. La Sixiéme (*a*) Piéce, intitulée, *Mémoire pour obtenir le droit de ſubſtituer*, regarde uniquement la Juriſprudence de la *France*. De 28. grandes ou petites Provinces, il y en a (*b*) ſix, où les Subſtitutions de famille ne ſont point permiſes, aux Nobles mêmes. Nôtre Auteur trouve bon de donner à la Nobleſſe de ces ſix *Provinces non-ſubſtituantes*, un droit, que tous, juſqu'au Roturiers, ont dans les autres; & il trace là-deſſus à la Cour un modéle d'Edit. Nous laiſſons examiner tout cela à ceux qui y prennent intérêt.

7. Il

(*a*) Pagg. 184-198. (*b*) *Normandie*, *Bretagne*, partie de l'*Auvergne*, *Bourbonnois*, *Nivernois*, & *la Marche*.

7. Il y a bien plus de gens intéreſſez au *Diſcours*, (*a*) *qui ſuit, contre l'augmentation des Monnoies, & en faveur des Annuitez.* Il contient deux Parties. Dans la prémiére, on fait voir que le Subſide, qui ſe léve par l'augmentation des Monnoies, eſt très-diſproportionné, & par conſéquent très-injuſte, plus onéreux pour le Peuple, & plus *couteux* pour le Roi, qu'aucun autre Subſide. Dans la ſeconde, on prouve, que le ſecours le plus grand, le plus prompt, & le plus facile, c'eſt la création des *Rentes* ſur la Ville, & particuliérement la création des *Annuitez.* Tout ce que nôtre Auteur dit ſur ces deux propoſitions, eſt appuié de raiſonnemens & de calculs, qui portent l'évidence juſqu'à la démonſtration. Il ne manque que des Miniſtres diſpoſez à les goûter, & à les mettre en pratique.

8. Voici pour les Auteurs. (*b*) *Projet pour rendre les Livres, & autres monumens, plus honorables pour les Auteurs futurs, & plus utiles à la Poſtérité.* Après une Préface, ſur le déſir naturel de laiſſer une grande réputation après ſa mort; ſur la Sageſſe du Créateur, qui l'a imprimé dans nôtre nature; & ſur le but auquel on doit le rapporter, pour ſuivre ſa deſtination: Mr. l'Abbé de *St. Pierre* donne des Régles pour diriger à cette fin les Monumens publics, que laiſſent les gens d'eſprit, & ſur tout les Ecrivains; ſans exclure néanmoins les Loix, les Réglemens, les Etabliſſemens, les Fondations, les Edifices

&

(*a*) Pagg. 199-230. (*b*) Pag. 231-268.

& autres Ouvrages Publics, les Portraits, les Médailles, les Statuës &c. mais en ſorte qu'il s'attache principalement à ce qui regarde les Livres, comme pouvant être aiſément appliqué à tout le reſte. Là-deſſus, il fait abſtraction des motifs & des intentions de l'Auteur, des difficultez de l'ouvrage, en un mot, du mérite perſonnel de l'Ouvrier: il ne regarde que la valeur de l'ouvrage en lui-même, comparé avec la valeur d'autres Ouvrages.

Tout ſe réduit à une Régle générale; c'eſt que *la valeur d'un Livre, d'un Monument, d'un Etabliſſement, ou autre Monument Public, eſt proportionnée au nombre & à la grandeur des plaiſirs actuels, qu'il procure, & des plaiſirs futurs qu'il doit procurer au plus grand nombre d'Hommes.* De là nôtre Auteur tire un grand nombre de conſéquences, pour déterminer le mérite des Ecrits, & autres Monumens durables.

A conſiderer ce mérite ſur le pié que nous avons dit qu'il fait, uniquement de Livre à Livre, d'Invention à invention &c. „ l'Imprime-„ rie, (a) par exemple, qui a été trouvée & per-„ fectionnée ſucceſſivement par des Ouvriers „ d'un eſprit trèz médiocre, peut valoir, dit-„ il, cent fois davantage que tout ce que feu „ Mr. *Leibniz* Allemand, & feu Mr. *Newton* „ Anglois, trèz-grands Fiziciens, trèz grans „ Géométres, ont inventé de plus utile, & pu-„ blié dans leurs Livres, pour augmenter le bon-„ heur de la Société Humaine, parce que le Pu-„ bliq

(a) Pag. 237, 238.

» bliq tirera cent fois plus d'utilité de l'Art de
» l'Imprimerie, que des Ecrits, merveilleux
» pour leur tems, de feu Mr. *Leibniz* & de feu
» Mr. *Newton*. Ce n'eſt pas que ces deux puiſ-
» ſans génies n'ayent découvert des choſes fort
» difficiles à découvrir, mais malheureuzement
» pour leur réputation & pour nôtre utilité, ils
» n'ont pas eû l'eſprit aſſez élevé pour choiſir,
» entre les études difficiles, celles qui ſont les
» plus utiles à la Société.... Ainſi, ſelon nô-
» tre Auteur, (a) *Galilée*, *Leibniz*, *Newton*,
» ſont de grans génies, ſont de grans Géomé-
» tres, mais pour de grans hommes, non, puis
» qu'il manque à leurs Ouvrages la grande utili-
» té publique. Au lieu que *Socrate*, *Platon*,
» *Ariſtote*, qui, pour leur tems, avoient fait
» de grans progrez dans la Morale, & dans la
» Politique, Siences trez utiles à la Société, ont
» été de grans hommes. *Descartes* eſt auſſi un
» grand homme, c'eſt qu'il nous a enſégné 1.
» à examiner toutes les Propoſitions par les Ré-
» gles de l'Evidence.... 2. à diſtinguer la certi-
» tude qui vient de nos Préjugez fréquens, an-
» ciens, & communs à ceux avec qui nous vi-
» vons, de la certitude qui vient de l'Eviden-
» ce. 3. à raizoner & conclure avec juſteſſe ſur
» des Propoſitions claires & diſtinctes. 4. à ne
» nous plus ſoumêtre en rien à l'Autorité Hu-
» maine, parce qu'elle n'eſt pas infaillible, &
» ainſi

(a) Pag. 263, 264.

„ ainſi à voir par nos propres yeux, & à faire „ uſage de nôtre propre Raiſon. Or cette mé„ thode bien démontrée eſt infiniment utile à „ toutes les Sciences, & ſur tout à la Politique „ Chrétienne, qui eſt la plus utile de toutes les „ Sciences. Enfin la Méthode eſt abſolument né„ ceſſaire pour perfectionner la Raiſon en géné„ ral &c.

Par ce que nôtre Auteur dit là de la Politique, on comprend aiſément, qu'il doit mettre les *Loix* dans la prémiére claſſe des Monumens humains de la plus grande valeur, comme les ouvrages les plus utiles à la Société. Ces ouvrages, & pluſieurs autres très-utiles demandent néceſſairement le concours de pluſieurs perſonnes qui y travaillent ou enſemble ou ſucceſſivement: & le travail de chacun d'eux a ſa valeur, à proportion de ce qu'il a contribué à la formation de l'ouvrage. Ainſi (*a*) „ on peut avoir part pour „ une centiéme partie à un Etabliſſement, à un „ Monument trez-précieux: & telle eſt la part „ que de bons Eſprits auront un jour, à certains „ Réglemens utiles qu'ils auront procurez par „ des vuës ſalutaires qu'ils ont miſes en abrégé „ dans leurs Fragmens politiques, dont d'autres „ feront un jour de bons Projets bien démon„ trez, & dont les Souverains feront de bons „ réglemens. " Les Livres, les Projets, qui contiennent des découvertes bien démontrées pour

(*a*) Pag. 257.

pour perfectionner le Gouvernement des Etats, ſont donc auſſi de la premiére claſſe. (*a*) Ces découvertes mêmes, à cauſe de la multitude des combinaiſons, ſont peut-être auſſi difficiles & à faire, & à bien démontrer, que les plus difficiles découvertes de la Géométrie; elles demandent des Génies de la premiére claſſe, & une application longue & ſuivie.

Entre les Sciences Humaines, (*b*) „ les Ouvrages de Matématique, & de Fizique, qui, „ comme quelques-uns de ceux de Mr. *de Reaumur*, pouſſent la ſpéculation juſqu'à la pratique, pour perfectioner les Arts, procurent „ beaucoup plus de biens à un nombre beaucoup plus grand de Familles, que les découvertes plus difficiles, mais bien moins utiles, „ des *Newtons*, des *Leibnitz*, & des autres Matématiciens purément ſpéculatifs, ou des Siſtémes des Fiziciens purement curieux, qui „ ne pouſſent pas leurs ſpéculations juſqu'à la „ pratique dans les Arts, & qui ne diminuent „ en rien ni la peine des Ouvriers, ni la dépenſe des Ouvrages.

„ Les bons Livres de Morale Chrétienne, qui „ augmentent en nous des craintes très-ſalutaires, & des eſpérances très-conſolantes, ſont „ beaucoup plus eſtimables & plus utiles, que „ les bons Livres de Géométrie ſpéculative, „ & incomparablement plus utiles, que les Li-

„ vres

(*a*) Pag. 250. (*b*) Pag. 252, & ſuiv.

„ vres qui ne ſont que nous amuſer pour le tems
„ que nous les liſons, tels que ſont la plûpart de
„ nos Livres d'Hiſtoire, & la plûpart de nos
„ Romans & de nos Comédies.

„ Il eſt vrai, que l'on peut écrire l'Hiſtoire,
„ faire dez Romans & dez Comédies, d'une
„ maniére trez utile; mais malhureuzement,
„ faute de perfectioner nôtre police de ce côté-
„ là, cette métode ſalutaire n'eſt pas encore aſ-
„ ſez en pratique. " Mr. l'Abbé de *St. Pierre* renvoie à un Mémoire à part, où il en a parlé, & qui ſe trouve dans le Tome IV.

„ Le Livre le moins utile, ſelon nôtre Au-
„ teur, c'eſt celui qui ne ſert qu'à ſatisfaire la
„ curioſité, & ſur tout la curioſité d'un petit
„ nombre de Lecteurs; par exemple, les Li-
„ vres ſur les Généalogies anciennes des *Grecs*
„ & des *Romains*, ſur leurs habillemens, ſur
„ leurs Opinions ridicules. Tels ſont encore les
„ Livres d'Etimologie du Grec, du Latin, de
„ l'ancien Perſan, de l'ancien Egiptien; la co-
„ noiſſance des Médailles, des Inſcriptions an-
„ tiques, qui ne ſont utiles qu'à perfectioner u-
„ ne Cronologie, qui eſt elle-même peu utile;
„ les queſtions frivoles, & trop exactes, de Cro-
„ nologie; les découvertes dans l'explication des
„ Auteurs anciens, lors qu'il s'agit de choſes
„ trèz inutiles, & d'Auteurs qui n'ont nul titre
„ d'infaillibilité.

Voilà un échantillon des conſéquences, que nôtre Auteur tire de ſa Régle de *la plus grande utili-*

utilité publique. La concluſion, où il en vouloit venir, eſt, (*a*) „ Que les grans Génies, „ s'ils veulent paſſer pour bons Citoyens, & „ pour gens d'un bon discernement, doivent „ employer encore plus d'Eſprit à bien choiſir „ leurs Entrepriſes, parmi les plus utiles au Pu„ bliq, qu'à les bien executer. C'eſt peu de „ choſe, d'aquérir la réputation d'Homme d'eſ„ prit, de Bel Eſprit: c'eſt beaucoup, d'aqué„ rir la réputation d'Homme de grand discerne„ ment, qui ſait choiſir entre les plus grandes „ & les plus belles Entrepriſes qui ſont à ſa por„ tée; ce qui ne peut ſe faire que par un Eſ„ prit, qui ſoit en même-tems d'une grande juſ„ teſſe & d'une grande étenduë.

II. Le Troiſiéme Tome ne contient qu'une ſeule Piéce. Auſſi la matiére en eſt-elle d'une grande étenduë, puis qu'il s'agit de *perfectionner le Gouvernement des Etats.* Le *Projet* que nôtre Auteur nous donne là-deſſus, roule ſur une forme de Gouvernement, dont on dit que le feu Dauphin, Duc de *Bourgogne*, avoit conçû l'idée, & qui conſiſte dans l'établiſſement d'une *Académie Politique*, & de la voie du Scrutin, pour choiſir ceux qui doivent être Membres d'une telle Académie.

(*b*) Les Princes gouvernent les Etats: les Miniſtres gouvernent les Princes: l'intérêt particulier des Miniſtres eſt directement oppoſé à l'intérêt

(*a*) Pag. 261, 262. (*b*) *Préface*, pag. 6, 7.

térêt du Prince & du Public. Voilà les inconvéniens, auxquels on ſe propoſe de remédier par le Projet, dont il s'agit; & de telle manière, qu'une *Régente ordinaire*, ou un *Roi peu habile & peu laborieux*, gouverneroit ainſi l'Etat avec beaucoup plus de ſuccès, que le Prince le plus intelligent, le plus laborieux, le plus bienfaiſant, ne pourroit jamais le gouverner ſans un tel ſecours.

L'Académie Politique, compoſée de quarante perſonnes, eſt deſtinée à cultiver & encourager l'étude de la Science du Gouvernement, & à être la pépiniére d'où l'on tire de bons ſujets, pour remplir tous les Emplois vacans de quelque conſéquence.

Ainſi les fonctions des Académiciens doivent conſiſter non ſeulement à approfondir eux-mêmes la Politique, & compoſer des Mémoires ſur toutes ſes parties principales, mais encore à examiner tous ceux que quelcun fera là-deſſus, à les rectifier & les approuver avant l'impreſſion, afin que les Auteurs, qui en auront compoſé de bons, ſoient recompenſez à proportion de leur mérite.

Mais où trouver la pépiniére de ces Académiciens Politiques? Voici comment nôtre Auteur la forme. Le Roi établira dans *Paris* une Compagnie de trente Etudians Politiques, choiſis par le Scrutin entre les meilleurs Eſprits, parmi les Jeunes Magiſtrats, & les Jurisconſultes: une autre, de trente Etudians Politiques dans

dans la Nobleſſe: & une troiſiéme, de trente Jeunes Eccléſiaſtiques, qui s'attachent à la même Science. Lors qu'il s'agira de compoſer l'Académie Politique, ou d'en remplir une place vacante, ces trois Compagnies nommeront trois ſujets au Roi, chacune à leur tour, afin que le Roi choiſiſſe un des trois. Les mêmes Compagnies une fois formées, choiſiront entr'elles, par voie de ſcrutin, les quarante Académiciens Politiques du plus grand génie, & de la plus grande vertu. Ainſi le Souverain trouvera là les meilleurs ſujets de tous les trois Ordres de l'Etat.

Après cela, lors que le Roi aura à donner, par exemple, une Place de *Rapporteur*, ou de *Maître des Requêtes*, dans ſon *Conſeil*, il ne ſauroit rien faire de plus prudent, que de choiſir pour cette place un des trois meilleurs Académiciens, qui lui ſeront indiquez, par la méthode du Scrutin. Les *Rapporteurs du Conſeil*, ou *Maître des Requêtes*, ainſi élûs, ſe partageront en trois Compagnies, qui indiqueront tour à tour le meilleur ſujet de leur Compagnie, lors que le Roi voudra nommer un *Intendant des Provinces*. Les *Intendans* & les *Maîtres des Requêtes*, qui ſeront à *Paris*, diviſez par Compagnies, de trente-cinq ou environ, indiqueront au Roi trois d'entr'eux, pour remplir une place de *Conſeiller d'Etat*: & les *Conſeillers d'Etat* ſeront eux-mêmes, de la même maniére, la pépiniére des *Miniſtres*. Notre Auteur ſuppoſe ici, comme le feu Duc

de *Bourgogne*, un Etat diviſé en trois Miniſtéres. Le prémier, pour toutes les affaires du dedans, à l'exception des affaires des Finances, & du Commerce intérieur. Le ſecond, pour les Finances, & le Commerce intérieur. Le troiſiéme, pour toutes les affaires du dehors, c'eſt-à-dire, avec les Nations Etrangéres, ſoit pour la Guerre, ſoit pour les Négociations, les Traitez, & le Commerce Etranger.

Pour lever l'obſtacle, de la part de ceux qui ſont actuellement Miniſtres d'Etat, & qui ne peuvent que s'oppoſer à un établiſſement, par lequel eux, & leurs Favoris, perdroient conſidérablement de leur autorité, de leur crédit, & de leur fortune, ſoit pour eux, ſoit pour leurs Enfans, ſoit pour leurs Parens & leurs Amis; il eſt abſolument néceſſaire, il eſt même juſte, ſelon Mr. l'Abbé de *St. Pierre*, que les Rois commencent par dédommager ces Miniſtres, & même leurs Favoris, s'ils en ont, par une groſſe penſion annuelle, donnée dès à préſent à eux, à leurs Enfans & petits Enfans ou Héritiers, durant 80. ans. Par là, dit-il, s'il n'en coûtoit au Roi que deux cens mille Ecus de nouvelles penſions de quatre vint ans, il feroit un profit de plus de trois cens millions par an. Et avec le ſecours de ces deux méthodes, ſavoir, l'Académie Politique, & le Scrutin, un Roi, une Régente, ſans ſavoir preſque rien de la Politique, pourroient gouverner un grand Roiaume avec beaucoup de ſuccès, & cependant avec autant

de

de facilité, qu'un Enfant de dix ou douze ans peut, en tournant une Manivelle, jouer un très-bel air ſur un Inſtrument, ſans rien ſavoir de la Muſique, par le ſeul effet néceſſaire de l'ingénieuſe conſtruction de cet Inſtrument.

Voilà une idée générale du ſyſtême. Pour l'éclaircir, nôtre Auteur y joint pluſieurs Diſcours, où il entre dans un grand détail de preuves, & de réponſes aux Objections, qui ſe préſentent ici en grand nombre. Il forme des Réglemens en particulier, pour diriger & perfectionner l'établiſſement de l'Académie Politique, & de la voie du Scrutin: comme auſſi pour aſſûrer & pour régler les Récompenſes duës aux Auteurs des Découvertes utiles. Il conclut, en forme de Récapitulation de tout l'Ouvrage, que, ſi une fois ces Etabliſſemens étoient introduits, les Minoritez, les Favoris, & les Guerres Civiles, ſeroient moins à craindre; l'Autorité du Souverain, plus grande; l'exécution des bons Projets, plus facile; les Miniſtres, plus aimez du Peuple, & déchargez d'une grande partie de leur travail; les Sujets plus affectionnez à la Patrie: enfin, que cela améneroit l'âge d'or. DIEU le veuille!

NOUS renvoions le IV. & le V. Volume à une autre fois.

ARTICLE IV.

Superſtitions anciennes & modernes: Prejugez Vulgaires qui ont induit les Peuples à des uſages, & à des Pratiques contraires à la Religion. *Avec des Figures qui repreſentent ces Pratiques.* A *Amſterdam*; chez *Jean Frederic Bernard* 1733. fol. Pages 264. pour les deux principales Parties. & 72. pour la derniere.

DEux Ouvrages très-connus, depuis long-temps, dans la Republique des Lettres, compoſent ce Volume auquel l'Editeur a donné un Titre commun tel qu'il a trouvé à propos. Ces deux Ouvrages ſont l'un de Mr. *Thiers*, & l'autre du P. *Le Brun*.

Quant à celui du premier, on nous avertit ici, dans un Avis au lecteur, que „ le *Traité des* „ *Superſtitions* par Mr. *Thiers*, Docteur en Theo„ logie, imprimé la premiere fois à Paris en „ 1679. *fut* réimprimé dans la même ville en „ 1697. avec une ſuite, qui traite des Superſti„ tions mêlées dans les Sacremens, & dans les „ Cérémonies de l'Egliſe. " Le Libraire avertit auſſi qu'il pourra bien donner ce dernier Ouvrage dans la ſuite; ſi celui-ci eſt bien reçu du Public; cette premiere Partie du *Traité des Superſti-*

perſtitions par Mr. *Thiers*, ne laiſſe pas que d'avoir ſon prix toute ſeule. On ne peut cependant le lire ſans ſe rappeller le jugement que Mr. *Du Pin* a porté de l'Auteur. (*a*) „ Il „ ſe plaiſoit, *dit-il*, à étudier des matieres ſin„ gulieres, & ramaſſoit avec ſoin tout ce qu'il „ trouvoit ſur ces ſujets. Il mettoit enſuite ces „ Recueils en œuvre, & les employoit toûjours „ pour reprendre quelque abus, ou pour criti„ quer quelque Ouvrage. " Lors que les gens de Lettres travaillent dans ce goût, la compilation ſe ſent d'ordinaire un peu trop & comme il y regne peu de choix, il y entre bien des choſes que le diſcernement auroit pû faire écarter. Mrs. les journaliſtes de *Paris* le dirent avec plus de delicateſſe, que je ne le fais, lorſqu'ils annoncerent, en 1703. le *Traité des Superſtitions qui regardent les Sacremens*, (*b*) „ On a vû il y a „ quelques années, *dirent ils* les deux premiers „ Volumes de Mr. Thiers touchant les Super„ ſtitions. Il a ramaſſé dans ces deux-ci toutes „ celles qui regardent la Meſſe, la Confeſſion, „ les Indulgences, l'Extrême Onction, l'Or„ dre & le Mariage, & il les y a ramaſſées avec „ une diligence & une exactitude ſi merveilleu„ ſe, que nous ne croirions pas nous tromper, „ ſi nous diſions qu'on y voit non ſeulement les „ ſu-

(*a*) Du Pin. Biblio. des Aut. Ecc. Tom. XVIII. Pag. 284. Ed. 4. (*b*) Jour. des Sav. de Paris, pour Lundi 17. Decem. 1703.

» ſuperſtitions réelles, mais auſſi la plûpart de
» celles qui ſont ſimplement poſſibles. »

La premiere choſe, à mon avis, que devroit faire un Auteur judicieux qui ecrit ſur cette matiere, ſeroit de bien définir la Superſtition, & d'en donner une idée nette & préciſe. Mr. *Thiers* ne s'en eſt pas mis en peine, & ſoit pour ne pas perdre le fruit de ſes Recueils, ou pour éviter de deſagréables diſcuſſions, il ſemble craindre de fixer les Notions du ſujet qu'il manie. Ce n'eſt pas qu'il ne faſſe mine de definir la Superſtition, & qu'il ne le faſſe même avec emphaſe, & en bien des manieres. Mais c'eſt ſur le ton Déclamateur, & dans ces vagues généralitez que l'on ne manque jamais de chercher, lors que l'on ne ſait pas bien les choſes, ou lors que l'on apprehende de les dire. On y reconnoit, non ſans pitié, le malheur & l'embarras des Savans, qui ont quelque delicateſſe de Conſcience, lors qu'ils ont à conſiderer certains Objets que les prejugez de la naiſſance & du Parti ne ſauroient leur permettre de ſe développer entierement à eux-mêmes. *Theophraſte* plus libre, quoique moins eclairé que quantité de Chrêtiens, ne conſulta que le bon ſens pour definir la Superſtition, & le fit en un mot (*a*) Ἀμίλει, dit-il, ἡ Δεισιδαιμονία δέξιον εἶναι δειλία πρὸς τὸ Δαιμόνιον. Mr. *de la Bruyere* (*b*) a traduit que *la Superſtition ſemble n'être autre choſe qu'une crainte mal reglée de la*

(*a*) Theoph. Charact. Pag. 47. Ed. Lugd. 1638.
(*b*) Charact. de Theoph. Chap. XVI.

la Divinité. C'eſt ne prendre qu'imparfaitement le ſens de l'Auteur. Il veut dire que la Superſtition n'eſt qu'*un lâche apprehenſion de la Divinité*, deſorte que le Superſtitieux n'eſt en fait de Religion que ce que ſont les Poltrons, & les Flatteurs dans le train commun de la vie. A ſuivre une notion ſi ſimple, ſi naturelle, & ſi vraye, on voit, d'un coup d'œil, ce que c'eſt que ce vice. Le Superſtitieux craint Dieu & le hait, ou le mépriſe. Il n'eſt pour lui qu'un objet de terreur ou d'inſulte. Ne le conſiderant qu'en Ennemi, il ſe le repreſente tel qu'il doit être pour juſtifier ſon mepris ou ſa haine; mechant, injuſte, capricieux, fier de ſa puiſſance, avare de ſes bienfaits, prodigue de ſes mauvais traitemens, emporté, inflexible, & pourtant aſſez foible pour ſe laiſſer tromper par les hommes. C'eſt ainſi que les Eſclaves craignent ordinairement leur Maitres, & l'on ne peut ignorer que cet Eſprit eſt préciſement le revers de celui de l'Evangile. Mais on ſait auſſi qu'il y a des Communions Chrêtiennes où l'on ne ſemble avoir d'autre but que d'inſpirer aux peuples ces ſentimens d'une devotion ſi ſervile & ſi lâche. Il eſt donc comme impoſſible, que dans le ſein de ces communions radicalement ſuperſtitieuſes on oſe enviſager la Superſtition dans ſa Notion primitive. Mais que, dans cette Circonſtance, un honnête homme eſt à plaindre!

Au lieu d'établir d'abord, en Philoſophe Chrêtien, ce que c'eſt que la Superſtition en elle-même, Mr. *Thiers* ne la conſidere & ne la defi-

nit

mit que relativement aux faces qui peuvent mettre à couvert les Dogmes conſtans, & le Culte public de l'Egliſe *Romaine*. Encore a-t-il bien de la peine à ſe tirer d'un pas ſi gliſſant. Tant qu'il ne s'agit que de faire voir en général que l'Egliſe Chrêtienne a toûjours condamné les Superſtitions, il nâge en grande eau. Depuis le II. Chapitre juſqu'au VIII. inclûſivement de ſon premier Livre, on voit à-deſſus des citations infinies. On y trouve une foule incroyable de Peres, de Conciles, d'Evêques, de Docteurs, qui ſe ſont tous exprimés dans les termes les plus forts, & les moins ménagez. Mais ſi l'on veut apprendre de lui ce que c'eſt proprement que la Superſtition, & comment ce qu'ont dit ces Peres, ces Conciles, ces Evêques, & ces Docteurs, ne tombe point ſur l'invocation des Saints, ſur la Veneration de la Croix, & des Reliques, ſur les Chapelets, les Roſaires, les Agnus Dei, les Exorcismes, les Proceſſions, les Pelerinages, les Indulgences, & tant d'autres choſes ſemblables, vous ne ſauriez deviner ſa penſée, ou vous l'appercevez peu d'accord avec lui-même.

Dans le I. Chapitre de ſon Ouvrage il donne diverſes définitions de la Superſtition. La premiere eſt ſcabreuſe pour un Catholique Romain. *Dieu*, dit-il, *ne veut pas que nous le ſervions, ni que nous l'adorions ſelon nôtre caprice, mais de la maniere dont il veut lui-même être ſervi & adoré. La Superſtition au contraire rend aux Creatures l'honneur qui n'eſt dû qu'au Createur, ou ſi elle le*

rend

rend au Créateur ; elle ne le fait pas de la façon qu'elle le doit. Vous diriez que c'eſt un Proteſtant qui parle, & que l'on va faire main baſſe ſur tout culte qui eſt d'Inſtitution humaine, ou qui a pour objet la Creature. Mais point du tout, ſes definitions poſtérieures vous vont détromper. Selon *Gerſon*, la Superſtition eſt un *vice par lequel on s'efforce de rendre un Culte exterieur de* Latrie *autrement qu'on ne doit, quand on ne doit pas, & avec d'autres Circonſtances qu'on ne doit.* *Denys* le *Chartreux* a décidé que la Superſtition eſt un *vice oppoſé par excez au Culte de Latrie.* Mr. *Thiers* ajoute que *l'on eſt veritablement ſuperſtitieux lors que l'on ne donne point à Dieu ce qui lui appartient ; lors qu'on donne à la Creature plus qu'il ne faut, lors que l'on donne au Createur autre choſe qu'il ne demande, & d'une autre maniere qu'il ne demande, lors que l'on rend à tout autre qu'à Dieu un Culte de Latrie.* En vertu de ces éclairciſſemens il convient que toutes les Pratiques ſuperſtitieuſes ſont defendues par le 1. Commandement de la Loi. Mais il prétend auſſi que la raiſon pour laquelle Dieu fit cette defenſe eſt priſe de ce qu'*on ne peut ſe ſervir d'une ſuperſtition qu'en conſequence d'un pacte exprés, ou de mains tacite avec le Demon.* Voilà donc la choſe qui change inſenſiblement de nature. L'idée d'un Pacte exprès ou tacite avec le Demon rend celle de la ſuperſtition plus affreuſe ; mais elle la rend auſſi infiniment plus étroite, & c'eſt cependant ſur l'autorité de (*a*) St.

(*a*) Lib. 2. de Doct. Chriſt. Cap. 20.

St. *Auguſtin*, de (*a*) St. *Thomas*, & de la *Sorbonne*, qu'elle eſt appuyée.

Il reſulteroit, de tout cela raſſemblé, que la Superſtition n'eſt qu'un Pacte exprès ou tacite avec le Demon, en vertu duquel on rend le Culte de Latrie aux Creatures, & que par conſequent une Communion, telle que celle de *Rome*, qui fait profeſſion de ne rendre aux Creatures qu'un Culte de Dulie, & qui d'ailleurs eſt remplie de formulaires & de Moyens pour exorciſer les Demons, n'eſt rien moins que Superſtitieuſe. Mais d'un autre côté, s'il n'y a de ſuperſtition que dans la plus groſſiere Idolatrie, comment rapporter à cette Claſſe unique, tant de Pratiques, que l'on appelle Superſtitieuſes, bien qu'il n'y paroiſſe aucune trace d'un Culte de Latrie rendu aux Creatures, ou comment s'aſſurer qu'elles emanent du Pacte, pendant que d'autres, qui leur reſſemblent ſi fort, ſont d'un ordre tout à fait different? Ces queſtions ſont très naturelles, & cela d'autant plus que le Pacte, auquel on recourt pour définir la Superſtition, rend l'affaire ſi ſerieuſe, qu'il ne s'en peut imaginer de plus délicate. La raiſon en eſt priſe de la comparaiſon qui ſe peut faire entre l'Athéïsme, & le Culte payen. Tout le monde ſait que Mr. *Bayle* en a fait un Probleme, dans ſes *Penſées diverſes ſur la Comete*. Il prétendit que l'Idolatrie eſt pire que l'Athéïsme, & je ne doute

(*a*) 2. 2. qu. 122. a. 2. ad. 3.

doute point qu'il n'eut emprunté ce Paradoxe de (a) *Plutarque*, qui a dit de la Superſtition en général, ce que le Philoſophe de *Rotterdam* ſembloit reſtreindre en particulier à celle du Gentilisme. Ils diſent, l'un & l'autre, ſur ce ſujet, quantité de choſes qui ſont très frappantes. Ce n'eſt point ici le lieu de les rapporter. On me permettra ſeulement d'obſerver que comme ces deux Ecrivains avoient beaucoup d'eſprit & de lecture, il ne leur a pas été difficile de donner à leur Propoſition un ſi grand air de vraiſemblance, qu'il s'en faut bien peu qu'ils n'ébranlent ceux-là même qu'ils ne perſuadent pas. Je n'en veux pour preuve que ce ſeul trait de *Plutarque*, qui eſt trop vif & trop beau pour ne faire aucune impreſſion ſur tous les Lecteurs. (b) „ Je „ m'étonne, *dit-il*, que les mêmes perſonnes „ qui diſent que l'Athéïsme eſt une impieté, ne „ le diſent pas auſſi de la Superſtition.... Quoi! „ celui qui ne croit pas qu'il y a des Dieux eſt „ un impie! Et celui qui les croit tels que les „ Superſtitieux ſe les repreſentent, n'eſt il pas „ en des ſentimens de beaucoup plus impies? „ Pour moi, j'aimerois mieux que les hommes „ diſſent que Plutarque n'a jamais exiſté & n'exiſ„ te point, que s'ils diſoient que Plutarque eſt un „ homme capricieux, inconſtant, emporté, vindi„ catif, & ſenſible aux bagatelles." Il n'y a guere perſonne qui penſe là-deſſus autrement que cet illuſtre *Grec*; & cette ſeule Reflexion ſembleroit donner tout l'avantage à l'Athée. A dire le vrai nean-

(a) Voiez le Tom. I. de ſes Oeuvr. Pag. 286. Ed. H. Steph. 1572 in 8. b) Plutar. ub. ſupr. Pag. 295.

neanmoins on ne ſe prête pas aiſément au ſyſtême qui laiſſe la préference à l'Athéïsme, & la plûpart des gens penchent à croire qu'il vaut mieux avoir une mauvaiſe Religion que de n'en avoir point du tout. C'eſt ce qui a ſoûlevé tant de monde contre Mr. *Bayle*, & ce qui fit croire que ſon Eſprit prêtoit à ſon Cœur les raiſons qu'il employa pour juſtifier l'Athée aux depens du Payen. Peut-être auroit-il mieux valu dire qu'il diſtinguoit, & mettoit en oppoſition deux choſes qui ne different que dans les apparences, l'Athéïsme & l'Idolatrie n'étant tous deux qu'un jeu de la Religion tournée en ridicule, l'un d'une maniére ouverte, & l'autre d'une façon déguiſée. Mais ſi ce que dit Mr. *Thiers* eſt vrai, que la Superſtition, eſt toûjours un Pacte exprès ou tacite avec le Demon, la diſpute eſt vuidée, & l'on doit donner gain de cauſe au Philoſophe de *Rotterdam*, & à celui de *Cheronée*. Il n'y a point de doute, à mon avis, que l'irreligion abſoluë ne ſoit preferable à une Religion qui n'eſt autre choſe qu'une confederation avec le Diable! La matiere devient donc ainſi ſouverainement intereſſante pour certaines Societez Religieuſes, dont le Culte extérieur, & les Pratiques populaires ne reſſemblent que trop à l'ancien Paganiſme. Il eſt à craindre pour elles, qu'à ſuivre les Principes, & les Definitions de nôtre Docteur en Theologie, on ne les accuſe à juſte tître d'être en alliance avec l'Eſprit de Ténèbres. Ce Docteur, qui s'en eſt apperçu, s'eſt mis en devoir de parer le coup, & s'eſt flatté d'y réuſſir à l'aide de quelques Eclairciſſemens qu'il donne,

ne, pour distinguer ce qui est superstitieux de ce qui ne l'est pas, & pour expliquer ce qu'il entend par le *Pacte exprès* ou tacite avec le Demon. Voyons donc ce qu'il dit.

Les Eclairciſſemens dont je viens de parler, ſe trouvent dans les Chapitres IX & X. qui ſont les derniers de ſon I. Livre. Dans le IX. il donne trois Regles, *pour faire connoître au vray & ſûrement quand une choſe eſt ſuperſtitieuſe & illicite*, & desquelles il ſe croit en droit de conclure que *les Cérémonies de l'Egliſe Romaine ne ſont nullement ſuperſtitieuſes*. I. *Regle*. „ Une choſe eſt „ ſuperſtitieuſe & illicite, lors qu'elle eſt accompagnée de certaines Circonſtances que „ l'on ſçait n'avoir aucune vertu naturelle, pour „ produire les effets que l'on en eſpere. II. *Regle*. Une choſe eſt ſuperſtitieuſe & illicite, „ lors que les effets que l'on en attend, ne peuvent être raiſonnablement attribuez ni à Dieu, „ ni à la Nature. III. *Regle*. Une choſe eſt ſuperſtitieuſe lors que les effets qu'elle produit „ ne peuvent être attribuez à la Nature & qu'elle n'a été inſtituée ni de Dieu, ni immediatement de l'Egliſe pour les produire.... Il eſt „ clair par cette Regle, ajoûte-t-il, que les Cérémonies dont l'Egliſe ſe ſert ne ſont nullement ſuperſtitieuſes. Car encore qu'elles ne „ produiſent pas naturellement les effets... néanmoins comme l'Egliſe, qui a reçu de Dieu la „ puiſſance de les établir, n'attend ces effets „ que de Dieu, elles ſont veritablement de l'inſtitution de l'Egliſe, laquelle étant conduite „ par le St. Esprit, ne peut jamais être ſouillée „ d'ati-

„ d'aucune tâche de Superſtition. Or que l'E-
„ gliſe ait reçu de Dieu la puiſſance d'établir
„ des Cérémonies; c'eſt ce qui paroît par ces
„ paroles de l'Evangile ſelon St. Matthieu, où
„ JESUS-CHRIST dit à ſes Apôtres: *Rendés*
„ *la ſanté aux Malades, reſuscités les morts, gue-*
„ *riſſés les lepreux, chaſſés les Demons*; ce qu'ils
„ ne pouvoient faire ſans quelques Cérémonies."
Je ne m'arrêterai point à faire ſentir la foibleſſe de cet raiſonnement; mais j'avouë, que ſi j'étois de la Communion de Mr. *Thiers*, je me craindrois là-deſſus en danger d'être en pacte exprès ou tacite avec le Demon. Comment ſe raſſurer contre cette frayeur, lors qu'on ne peut ſe confier que ſur la bonheur que l'on a d'être Membre d'un Societé Religieuſe dont le Clergé ſe vante d'être infaillible! La Regle adoptée par un Gentil de l'*Indoſtan*, ou du *Japon*, ne lui donnera-t-elle pas la même tranquillité de Conſcience qu'elle donne au Chrêtien. Et n'eſt ce pas ſur ce préjugé général que toutes les Religions du monde ſe croient exemptes de ſuperſtition, & ſe traitent toutes reciproquement de ſuperſtitieuſes? Qui jugera de leur different, & comment vuider les accuſations mutuelles que ſe font le Mahometan, le Juif, le Catholique Romain, & l'Idolatre, s'il eſt permis à chacun d'adapter à ſa Religion la Regle que Mr. *Thiers* accommode à la ſienne! Oh! mais, dit-on, cela ne ſe peut, ni ne ſe doit, puis que les Cérémonies Romaines ſont d'inſtitution divine, au lieu que toutes les autres ne le ſont plus, ou ne le furent jamais. Et comment cela ſe prouve-t-il,

t-il, je vous prie! Par l'induction la plus surprenante que l'on ait jamais entenduë. Jesus-Christ revêtit ses Apôtres du pouvoir de faire des Miracles. Ces Miracles ne se firent point sans quelques gestes, ou sans quelques paroles. Donc les Ecclesiastiques qui ont succedé aux Apôtres, sont en droit d'instituer telle Cérémonie qu'ils jugent à propos, & de donner à cette Cérémonie toute la sanction de l'Autorité suprême de Dieu. Si cette Consequence suit des prémisses, il n'y a rien de si absurde & de si faux que l'on ne pût en conclure de même. Passe encore si les Papes, & si les Evêques avoient herité de la Vertu des Apôtres *pour rendre la santé aux Malades, pour resusciter les morts, & pour guerir les lepreux.* Mais n'est il pas étrange qu'aiant perdu ce glorieux privilege que JESUS-CHRIST avoit accordé, en termes précis à l'Apostolat, ils n'en ayent conservé que le pouvoir, de donner l'institution divine à des Cérémonies donc nôtre Seigneur n'avoit pas dit un mot?

Mr. *Thiers* ne se tire pas mieux d'affaire, quand il explique, dans le Chapitre X. ce qu'il entend par ce Pacte exprès ou tacite avec le Demon, qui constituë la superstition, selon lui. „ Le „ Pacte exprès, *dit-il*, se fait en 3. manieres. „ 1. Lors qu'en termes precis on invoque soi-„ même les Demons, ou qu'on leur promet o-„ béissance & fidelité. 2. Lorsque cela se fait „ par le ministere d'autrui. & 3. lorsqu'on fait „ quelque chose qu'on leur attribuë, ou que „ l'on attend d'eux." Tout cela, comme on voit, ne convient qu'aux Sorciers, & qu'à la

Magie. Le Pacte y eſt clair. Mais je ne ſai comment on le peut démontrer dans ce qu'il appelle le Pacte tacite, & ſi la choſe eſt démontrable, je ne ſai pas non plus, comment on en peut excuſer quantité de Pratiques de l'Egliſe Romaine. Il prétend que ce *Pacte tacite ſe fait avec les Demons lorsque l'on ſe ſert de certaines choſes qui n'ont nulle vertu ni naturelle ni ſurnaturelle pour produire ce qu'on en eſpere.* S'il n'avoit pas la précaution d'ajoûter auſſi-tôt, *& qui ne ſont ni d'inſtitution divine, ni d'inſtitution Eccleſiaſtique*, le procez étoit fait & parfait à grand nombre d'obſervances rituelles qui font les trois quarts & demi de la Religion de certains peuples Chrêtiens. Mais l'inſtruction divine & eccléſiaſtique eſt encore venuë là fort à propos, & l'Auteur a bien fait de ne l'y pas oublier. Car autrement il apprêtoit trop à rire aux Anti-Catholiques. Encore eſt-il très-apparent qu'ils trouveront tout à fait riſible qu'un Docteur de Sorbonne ne puiſſe faire un ſeul pas, dans le pais de la Superſtition qu'il veut découvrir, ſans marcher perpetuellement ſur les Epines, & ſans craindre à tout moment d'y rencontrer ſon Egliſe.

Le divertiſſement augmente quand on voit ce Docteur avancer dans le pais de la découverte. Il dit que le Pacte tacite avec le Demon ſe fait en huit maniéres, qu'il articule diſtinctement avec un petit commentaire pour en faciliter l'intelligence aux Lecteurs. Je n'en donnerai que le précis, & je n'y ferai point de commentaire moi-même, perſuadé que les perſonnes judicieuſes en feront aſſez ſans que je m'en mêle. Ces

huit

huit maniéres de Pacte tacite ſont. „ 1. Quand „ on fait les choſes avec certaines conditions „ vaines & inutiles, que l'on croit néanmoins „ néceſſaires. 2. Quand aux cauſes naturelles, „ on ajoûte des caracteres ou des figures qui ſi- „ gnifient quelque choſe. 3. Quand on ſe ſert „ des cauſes naturelles pour produire des effets „ ſurnaturels. 4. Quand pour produire certains „ effets, on uſe de mots inconnus, & dont on „ ne ſait pas la force. 5. Quand on employe „ quelques paroles de l'Ecriture pour produire „ de vains effets. 6. Quand les paroles que l'on „ prononce pour produire certains effets con- „ tiennent quelque fauſſeté. 7. Quand pour ob- „ tenir l'effet de ſes prieres, on y mêle des hiſ- „ toires apocryphes ou incertaines. 8. Quand „ les effets que l'on attend ſurpaſſent la vertu du „ moyen dont on ſe ſert pour les produire. " On voit, par ce détail, qu'il ne faut pas grand choſe pour être tacitement en alliance avec Lucifer. On le verroit encore mieux, ſi j'avois rapporté les explications que l'Auteur ajoûte à chacune de ces maniéres de Pacte tacite. Donnons en donc une idée, & prenons nôtre Exemple du dernier Article. „ A cette marque [huitieme] *dit Mr. Thiers*, il eſt facile de reconnoître la ſuperſtition de la priere ridicule que „ l'on appelle la *Patenotre blanche*, dont les Zélateurs, qui ſont en aſſez grand nombre, & „ ſur tout à la Campagne, promettent infailliblement le Paradis à ceux qui la diſent tous les „ jours. Voici ce qu'elle porte; *Petite Patenotre blanche que Dieu dit, que Dieu mit en Paradis.*

» *radis. Au ſoir m'allant coucher, je trouvis trois* » *Anges à mon lit couchez, un aux pieds, deux* » *au chevet, la bonne vierge au milieu, qui me* » *dit, que je m'y couchis, que rien ne doutis, le* » *bon Dieu eſt mon pere, la bonne vierge eſt ma* » *mere, les trois Apôtres ſont mes freres, les trois* » *vierges ſont mes ſœurs. La chemiſe où Dieu fut* » *né, mon corps en eſt enveloppé, la croix ſainte* » *Marguerite, à ma poitrine eſt écrite, Madame* » *s'en va ſur les champs à Dieu pleurant, rencon-* » *trer Monſieur St. Jean. Monſieur St. Jean* » *d'où venez? Je viens d'*AVE SALUS. *Vous* » *n'avez point vû le bon Dieu? Si Dame, ſiez il* » *eſt dans l'arbre de la Croix, les pieds pendants:* » *Les mains clouants, un petit chapeau d'epine* » *blanche ſur la tête. Qui la dira trois fois au* » *ſoir, trois fois au matin, gagnera le Paradis à* » *la fin.* On en peut dire autant de cette autre » Priere qu'on nomme ordinairement la Barbe » à Dieu, & dont voici les paroles. *Pecheurs* » *& Pechereſſes venez à moi parler, le cœur me* » *dût bien trembler, au ventre comme fait la feuil-* » *le au tremble, comme fait la Loiſonni quand el-* » *le voit qu'il faut venir ſur une petite Planche,* » *qui n'eſt ni plus groſſe, ni plus membre, que trois* » *cheveux de femme groſſe enſemble. Ceux qui la* » *barbe à Dieu ſçairont, par deſſus la Planche* » *paſſeront, & ceux qui ne la ſçairont, au bout* » *de la Planche s'aſſiſeront, criront, brairont,* » *mon Dieu, helas malheureux état, comme petit* » *enfant eſt qui la barbe à Dieu n'apprend. Un* » *ſeul Dieu tu adoreras &c.* »

Après avoir traité de la Superſtition en géné-

ral,

nal, dans son prémier Livre, Mr. *Thiers*, dans les suivans, en parcourt les differentes especes. Dans le II. il examine le Culte superstitieux; dans le III. la Divination; dans le IV. les vaines Observances; dans le V. les Phylacteres ou preservatifs, & dans le VI. qui est le dernier les charmes ou l'enchantement. On ne croiroit pas, si on ne les voioit, le nombre prodigieux de faits que l'Auteur a recueillis sur tous ces Articles, & comme la plûpart de ces exemples de superstition, sont tirez des pratiques populaires de la Communion *Romaine* on a souvent admiré le bonheur qu'eut cet Ouvrage d'obtenir la permission d'être imprimé dans un temps où la Bigoterie étoit l'esprit dominant du Royaume. Cette singularité doit être d'autant plus remarquée qu'elle est une exception aux plaintes générales que l'on faisoit alors du genie inquisiteur qui regnoit en *France* au sujet des Ecrivains & des Livres. Ce ne fut pas seulement les Protestans qui firent ces plaintes, dans les pais étrangers. Les Catholiques *Romains* se joignirent aussi à eux, & ne s'exprimerent pas là-dessus avec moins de vivacité que les autres. On va les entendre parler tous à la fois dans l'*Avis au Lecteur*, qui est à la tête du *Recueil de quelques Pieces curieuses concernant la Philosophie de Mr. Des Cartes*, imprimé à *Amsterdam* en 1684. „ Ce „ seroit un grand malheur, y dit-on, pour toute la République des Lettres, si on étoit par „ tout aussi formaliste, & aussi pointilleux à l'égard de l'impression des Livres, qu'on l'est „ en France depuis quelque temps, où l'inquisi-

» nes, & même des Moines riches & rentés, » qui font un honteux trafic de Reliques in- » certaines, ſuppoſées, ou abſolument fauſſes.

» Les Moines de St. Germain des Prez ceig- » nent les femmes groſſes d'une ceinture de St. » Marguerite, dont ils ne ſauroient dire l'hiſ- » toire ſans s'expoſer à le riſée du monde ſça- » vant. Ils aſſurent néanmoins ces femmes, » qu'elles ſeront heureuſement delivrées de leur » groſſeſſe, par la vertu miraculeuſe de cette » ceinture. Dans cette aſſurance elles font des » oblations & des preſents à la Chapelle de St. » Marguerite, elles ſe font dire des Evangiles, » & des Meſſes, dont les retributions tournent » au profit du Monaſtere, qui eſt un des plus ai- » ſés du Royaume.

» Les Moines de Chartres dans le Diocèſe » de chartres, ſe vantent d'avoir le Prépuce de » nôtre Seigneur, que les bonnes gens de ce » païs-là appellent le St. Repuce, & ils le mon- » trent aux femmes groſſes enchaſſé dans un » Reliquaire d'argent, afin qu'elles puiſſent ac- » coucher ſans peine, ce qui leur attire auſſi des » Oblations, des Evangiles, & des Meſſes en » grande quantité.....

» Les Moines de Vendôme, ſous le ſpécieux » prétexte d'une Tradition populaire, s'imagi- » nent avoir dans leur Egliſe, un des larmes que » le Fils de Dieu verſa ſur la mort de Lazare, » & ils l'ont ſi bien perſuadé aux peuples voi- » ſins, que, dans le temps malheureux où nous » ſommes, cette fabuleuſe Relique leur produit » encore trois à quatre mille livres de rente, en

» Evan-

„ Evangiles, en Meſſes, en Neuvaines, en Preſents, en Oblations, & en autres ſuffrages. „ Pour la juſtifier ils ont fait imprimer un Livre.... Ce qu'ils diſent dans ce Livre eſt fondé ſur des faits ſi peu certains, ſi apocryphes „ & ſi faux, qu'il ſuffit de les expoſer pour en „ faire voir la vanité & l'illuſion. „

L'Ecrit de Mr. *Thiers* fit-il abolir ces ſuperſtitions? Point du tout. Ni le Pape, ni les Evêques ne ſe mirent en devoir d'en arrêter le cours, ou par un deſaveu public, ou par une condamnation ſolemnelle. On força même le pauvre P. *Mabillon* à prendre la plume pour défendre la *ſainte Larme*, & l'Egliſe le laiſſe dire avec autant de tranquillité que s'il s'étoit agi de quelque point de Literature profane. Il en reſulte, à peu près, que cette Egliſe eſt à preſent cenſée avoir approuvé cette fameuſe Relique; deſorte que ce qui étoit une Superſtition il y a 60. ans, n'eſt plus qu'un Acte de dévotion très Chrêtienne, & ce qu'il y a de merveilleux en ceci, c'eſt qu'il paroît, par la diſcuſſion des faits, que l'antiquité de la Relique en eſt le Titre le plus clair, & le plus déciſif. C'eſt la confeſſion qu'en a faite un ſavant Religieux de la Congregation de St. Maur. (*a*) „ On raiſonna diverſement, *dit-il*, de cet écrit du P. Mabillon; quelques-uns prétendirent qu'après „ s'être élevé contre l'abus qui regnoit à Rome, touchant le Culte des Saints, apellez „ com-

(*a*) Le Cerf, Bibl. Hiſt. & Crit. des Aut. de la Cong. de St. Maur. Pag. 282.

» communement *saints batisez*, il ne lui avoit » pas été glorieux d'abandonner de si justes sen- » timens : mais pour peu qu'on y fasse attention, » on verra que la difference en est fort sensible. » Dans sa Lettre d'Eusebe à Teofile il s'élevoit » contre la nouveauté d'un Culte abusif, en ce » qu'il n'étoit apuyé d'aucunes preuves qui pûs- » sent y servir de fondement ; mais dans sa Let- » tre qui regarde la St. Larme de Vendôme, il » n'a prétendu discuter ni la verité ni la fausse- » té de cette Relique ; mais seulement faire voir » la bonne foi de la possession des Religieux de » Vendome, parce que dans ces sortes de Con- » jonctures, il est de l'équité de rapeller ces for- » tes de décisions, *possideo quia possideo... uti* » *possidetis, possideatis...* Voilà la regle en ce » qui regarde une possession ancienne, » & c'est précisement cette Regle justificative de la Sr. Larme de *Vendôme*, qui rend plus que suspectes toutes les autres choses de la même nature.

Quelque aisé qu'il me fut de multiplier les réflexions qui causent ma surprise de la permission que Mr. *Thiers* obtint pour faire imprimer cet Ouvrage, je me borne à la précédente, de peur de grossir trop cet Article. D'ailleurs comme la Piece elle-même est connuë depuis très long-temps, je n'en donnerai point un Extrait dans les formes. Je me contenterai d'ajoûter que l'Editeur y a mis, de sa façon quelques *Remarques*, dont les unes, en très petit nombre sont au bas du Texte, & dont la plus grande partie est rassemblée en quatre Pages, après lesquelles on voit des *Figures* qui representent plusieurs Pratiques

super-

superstitieuses dont l'Auteur a parlé dans son Livre, ou dont l'Editeur a embelli ses *Remarques*. Ces Figures, distribuées en 9. Planches, sont bonnes, & ne deplairont pas aux personnes qui sont curieuses de ces sortes de choses.

L'*Histoire Critique des Pratiques Superstitieuses qui ont séduit les peuples, & embarrassé les Savans*, par le P. *Le Brun*, qui fait la 2. Partie de ce Volume, y est fidelement imprimée sur l'Edition qui en a paru depuis peu à *Paris*. L'Editeur en a donné lui-même, dans une courte Préface, une idée si juste & si nette, que je ne saurois mieux faire que de copier ce qu'il dit. „ Le P. le Brun, *dit-il*, en expliquant les Phénomenes de la Baguette de Jaques Aymar, „ s'étoit servi avec succez de quelques Principes de Physique, pour démêler si cette vertu „ étoit naturelle, & il avoit dès lors promis un „ Traité du discernement des effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas. Ce qu'il avoit „ promis il l'executa dans l'*Histoire Critique &c.* „ Imprimée à Rouen en 1702. Mais quoique „ les principes de ce discernement si délicat & „ si difficile fussent exposez avec netteté, cependant le P. *le Brun* ne crut pas les avoir „ developpez avec assez d'étenduë, & convaincu de l'importance de la Matiere, il entreprit „ de la mettre dans un nouveau jour. C'est „ principalement pour cette raison, qu'il empêcha qu'on ne fit en France une seconde Edition de son Ouvrage. Ce Traité du Discernement des effets naturels d'avec ceux qui „ ne le sont pas, compose le I. Livre de cet

„ Ouvra-

„ Ouvrage. Le P. *le Brun* y fait voir d'abord
„ le peu de ſecours qu'on peut tirer des anciens
„ Philoſophes, les uns ayant mêlé la Phyſique
„ avec la Religion, & les autres ayant peu con-
„ nu la diſtinction des Corps & des Eſprits.
„ Les Naturaliſtes, ayant ramaſſé toutes ſortes
„ de faits ſans les vérifier, ſont encore de très
„ mauvais guides, & ce qu'il y a de ſingulier,
„ c'eſt que malgré les progrez de la Phyſique, il
„ ſe trouve encore aujourd'hui des gens qui de-
„ bitent de nouvelles fables, & des Phyſiciens
„ qui pretendent les expliquer. Le P. *le Brun*
„ a pris de la occaſion d'entrer dans un court
„ détail des erreurs, où la crédulité & la pré-
„ ſomption ont précipité les uns & les autres...
„ L'attention de l'Auteur à découvrir le vrai,
„ paroît dans les ſoins qu'il prit pour s'aſſurer
„ de deux faits ſinguliers dont il a été témoin.
„ L'un regarde la guériſon miraculeuſe d'une
„ prétenduë Muëtte au tombeau de *Jaques* II.
„ Roi d'Angleterre, & l'autre eſt la prétenduë
„ catalepſie d'une fille, qui en 1710. attira la
„ curioſité des ſavans & des ignorans. Ces deux
„ morceaux meritent d'être lus. Mais je ne par-
„ donne point au P. *le Brun* d'avoir adopté l'en-
„ ſorcellement du fils de M. de la Richardiere...
„ Une addition non moins curieuſe, eſt l'hiſtoi-
„ re critique des pratiques ſuperſtitieuſes obſer-
„ vées en l'honneur de St. *Hubert* pour ſe pre-
„ ſerver de la Rage... L'Hiſtoire des Cheva-
„ liers iſſus de St. *Hubert* fait une epiſode agréa-
„ ble. Ceux qui attribuent à ces prétendus Che-
„ valiers le talent de guerir... s'appuyent ſur
„ l'exem-

„ l'exemple de nos Rois qui ont la vertu de „ guérir les Ecrouelles. Le P. le *Brun* a crû „ devoir s'étendre sur ce dernier point, & a „ montré que la vertu attachée à nos Rois est „ ancienne & respectable.... Outre ces addi- „ tions considerables, il y en a encore plusieurs „ autres, repandues dans les deux premiers Vo- „ lumes.

„ En comparant les deux Editions [de 1702. „ avec la Nouvelle] de l'Histoire des Pratiques „ Superstitieuses, on verra que l'ordre n'est plus „ le même. C'est le P. le Brun qui a ainsi ar- „ rangé cet Ouvrage. On trouve d'abord les „ principes generaux pour discerner ce qui est „ naturel d'avec ce qui ne l'est pas.... A la „ persuasion de quelques personnes curieuses, on „ a réimprimé, dans le troisiéme Volume, l'*Il-* „ *lusion des Philosophes sur la Baguette*, parce „ que le P. *le Brun* renvoye quelquefois à cet „ Ouvrage devenu fort rare. On y a joint une „ Lettre sur la même matiere, qu'il avoit fait „ inserer dans le Mercure de Juin de 1693, & „ comme le P. *le Brun* a principalement atta- „ qué les Systêmes de Mrs. Chauvin & Gar- „ nier sur les effets de la Baguette, j'ai cru de- „ voir imprimer leur Dissertations qui sont fort „ ingenieuses.. Enfin j'ai tiré de differens Mer- „ cures de l'année 1693. les pieces les plus cu- „ rieuses, & les plus solides touchant les produc- „ tions de la Baguette. La Lettre, qui est à la „ fin de ce 3. Volume, est une critique sensée „ de quelques endroits de l'Histoire des Prati- „ ques superstitieuses. „

Sur cette idée générale, on voit que l'Ouvrage eſt diviſé en deux Parties, dont la derniere que l'Editeur appelle ſon troiſiéme Volume, contient en 72. Pages, quantité de Pieces ou de Lettres, qui ſont relatives à l'*Hiſtoire Critique*, ou qui en ſont comme les appendices. On verra, ſans doute, avec beaucoup de plaiſir, ces Pieces ainſi raſſemblées, & le ſoin que l'on a pris de les recueillir eſt un ſervice réel que l'on a rendu au public. D'ailleurs on retrouve, dans cette Edition, l'Epître dedicatoire, la Preface, & les Approbations qui avoient paru dans la précedente. Quant à l'Ouvrage même on vient d'entendre qu'il a été refondu par l'Auteur. Outre que l'economie, & les diſpoſitions n'en ſont plus les mêmes, & que la diviſion eſt en huit Livres, au lieu qu'auparavant elle n'étoit qu'en trois Parties, outre cela, dis-je, les additions que le P. le *Brun* y a faites, ſont veritablement très conſiderables, tant pour la quantité que pour la qualité. Ces additions ont néanmoins été faites de telle maniére que tout l'ancien Ouvrage ſubſiſte, & qu'il n'y a rien d'incorporé dans les Chapitres qui en ont été conſervez. On en jugera confuſément par le Plan que je vais en donner. I. Livre. *Du Discernement de la Verité & de la fauſſeté des effets naturels*, en 14. Chapitres, qui ſont tous nouveaux excepté le 4. le 8. & le 9. II. Livre. *Du discernement de la Verité, & de la fauſſeté des effets ſurnaturels*, en 4. Chapitres, dont les deux derniers ſont nouveaux, dont l'un contient le plan d'un Traité des ſortileges, & l'autre expoſe la neceſſité de verifier les faits extraor-

extraordinaires, en découvrant l'imposture d'une prétenduë muette guérie au tombeau de Jaques II. & celle d'une autre fille Cataleptique. Livre III. *Des préservatifs qui passent pour naturels ou miraculeux*, en 5. Chapitres, qui sont tous vieux, excepté le premier. Livre IV. *Histoire Critique des Pratiques observées en l'honneur de St. Hubert, pour se preserver de la rage, où l'on parle de l'attouchement des Rois de France pour guérir les Ecrouelles.* en 4. Chapitres qui ne parurent point en 1702. Livre V. *Histoire Critique de diverses Pratiques, pour connoître l'avenir, & pour discerner les innocens d'avec les coupables, où l'on marque l'origine & le progrez des épreuves de l'eau bouillante, & du fer chaud*, en 5. Chapitres qui sont tous dans l'ancienne Edition, de même que tous ceux qui composent les Livres suivans. Livre VI. *De l'origine, & du progrez de l'epreuve de l'eau froide renouvellée en nos jours, pour découvrir les sorciers.* Livre VII. *Histoire Critique de l'origine & du progrez de l'usage de la Baguette parmi toutes les nations.* Livre VIII. *Des moyens de s'opposer aux Pratiques superstitieuses & des Maximes de l'Eglise sur ce point.*

Comme le P. *le Brun* n'a point changé ses Principes, & que ceux qu'il posa dans la I. Edition sont les mêmes qu'il a conservez dans celle-ci, où il les a seulement beaucoup plus developpez, je n'en entretiendrai point le Lecteur. Encore moins m'étendrai-je à faire l'Eloge du Livre. Je ne saurois pourtant me dispenser d'avertir, que le nouvel état, dans lequel il paroît à cette heure, en a considerablement augmenté

le merite. L'Auteur, qui l'eut pour ainſi dire ſous les yeux, pendant tout le reſte de ſa vie, l'a enrichi de toutes les diſcuſſions, & de tous les faits, que ſa meditation, ſa lecture, & ſon experience ont pû lui fournir depuis 1702. On y trouve donc aujourd'hui quantité de choſes intereſſantes & ſingulieres, qui n'y étoient point, ou qui ne pouvoient y être en ce temps-là. Je n'en donnerai que 2. Exemples. Le 1. ſe tire du Chapitre 6. du I. Livre, qui a pour titre, *Autres faits fabuleux. Pente des anciens & des modernes à débiter des fables.* Après y avoir rapporté pluſieurs recits fabuleux dont les Hiſtoriens n'ont pas eu honte de charger leurs Ecrits, il vient aux faits du même ordre qu'il a recueillis des journaux ou des Gazettes. Le prémier eſt d'une *Portugaiſe*, à laquelle on attribuoit en 1725, la vertu merveilleuſe d'une vûë ſi perçante, qu'elle découvroit les objets au fond de la mer, dans les entrailles de la terre, & même à travers les habits & la peau, où elle voyoit toutes les parties interieures du Corps humain, & leur maniére actuelle d'agir. Le 2. eſt d'un Priſonnier d'*Anvers* auquel on donnoit une vuë à peu près auſſi ſurprenante. Le P. *le Brun* fait voir invinciblement la fauſſeté de l'un & de l'autre. Il n'a pas plus de peine à démontrer l'impoſture d'une Angloiſe, qui en 1726. s'étoit miſe en reputation d'accoucher de Lapins, & qui à la faveur de certaines circonſtances ne laiſſa pas que d'en impoſer à quantité de perſonnes. „ Le Public, „ *dit l'Auteur*, n'auroit-il pas été porté à croi- „ re qu'une femme étoit accouchée de pluſieurs

„ lapins

„ lapins en diverſes fois, puiſque cela avoit été „ mis dans pluſieurs Gazettes, ſur le Certificat du „ Chirurgien accoucheur, & ſur l'autorité de „ l'Anatomiſte du Roi, qui en avoit publié une „ Relation, comme d'un fait conſtant? Mais „ le Roi d'Angleterre prit de ſi juſtes meſures, „ qu'on découvrit l'impoſture, & que le même „ Anatomiſte du Roi en a fait des excuſes pu„ bliques par un Acte traduit en François, in„ ſeré dans la Gazette d'Amſterdam du Vendre„ di 27. de Decembre 1726, en date du 19. & „ ſigné *St. André.*" L'Auteur allegue enſuite deux Exemples d'Hiſtoire fabuleuſe que *La Mothe le Vayer* a tirés des Ecrivains du ſeizieme ſiecle. A cette occaſion il remarque très-judicieuſement que les journaliſtes devroient prémunir leur Lecteurs contre certains Livres d'Hiſtoires ou de Voyages, auxquels ils donnent place dans leurs Extraits. Il indique en particulier les *Voyages de Jean Struys en Moſcovie* &c. où il eſt parlé de quelques habitans de *Formoſa*, qui ont derriere le dos une longue queuë, ſemblable à celle d'un boeuf, & d'une certaine Plante Animale de *Moſcovie*, qui eſt connuë ſous le nom de *Borametz*. Il loue Mrs. de l'Academie Royale des ſciences, qui ne manquent point de détromper le public des fictions qu'ils découvrent, & en donne un exemple tiré de l'Hiſtoire de l'année 1703. „ Il auroit fallu, ce ſemble, *ajoute-t-il*, „ rendre le même ſervice au Public par rapport „ à pluſieurs faits fabuleux, dont le Sr. Paul Lu„ cas a voulu égayer les relations de ſes Voya„ ges. Mais cet Auteur n'a pas eu beſoin d'ê-

„ tre critiqué, parce que le Public s'eſt ſi fort
„ deſabuſé de ce qu'il a debité, que la plûpart
„ ne veulent plus ajoûter foi à ce qu'il a rappor-
„ té de veritable. ”

Je prendrai mon autre Exemple dans le IV. Livre qui contient, l'*Hiſtoire Critique des Pratiques obſervées en l'honneur de St. Hubert &c.* On dit que pendant l'ordination de *Hubert* pour Evêque de Maſtricht, un Ange lui apporta du ciel une très-belle Etole, & que pendant qu'il celebroit la Meſſe de ſon ſacre, St. Pierre lui apporta une Clef d'or. On ajoûte que depuis l'an 855. on coupe chaque année, hors de cette Etole une parcelle notable, dont on tire des petites qui ſont inſerées dans le front d'un nombre incroyable de perſonnes, en vertu de quoi ces perſonnes ſont guéries de la rage, & ont même le pouvoir de donner repit, c'eſt-à-dire, de ſuspendre pendent quarante jours les effets du venin dans une autre perſonne, afin que cette derniere ait le temps de venir elle-même participer à la vertu de l'Etole. Ce qui augmente la grandeur du Miracle, c'eſt que tant de parcelles detachées ne diminuent en rien cette précieuſe Relique, & que les petits morceaux qui ſont inſerez dans le front des perſonnes taillées y demeurent toûjours dans leur entier. Ajoûtez à cela que les Cornets, Medailles, Bagues, Chapelets, & autres inſtrumens de devotion, touchez à cette Etole, preſervent les gens d'être attaquez par des Chiens ou autres Animaux enragez, & que les Cornets de fer, autrement appellez Clés de St. Hubert, en reçoivent auſſi le privilege de

guerir & de preſerver de rage, les Bêtes qui en ſont flatrées.

Après que les perſonnes ont été taillées, on leur fait faire une Neuvaine, qui eſt prescrite de la maniére ſuivante. „ La perſonne qui eſt taillée en l'honneur de St. Hubert, & avec l'Etole, premiérement ſe doit confeſſer & communier neuf jours enſuivans; doit dormir ſeule en blancs draps nouveaux lavez, ou toute vêtuë; doit boire ſeule; ne doit baiſſer ſon Chef en buvant aux fontaines, ou rivieres; item peut boire vin rouge, blanc & clairet, mêlé avec de l'eau, ou boire de l'eau ſeule; peut manger pain blanc & autre chair, de porc d'un mâle, ayant un an ou plus, chapon ou geline d'un an vieux, ou plus, poiſſons ayant écailles, comme harangs ſorets, Carpes, Oeufs durs cuits, & tout ce devant nommé doit être mangé froid, & point autrement. Item ne peut peigner ſon chef dedans quarante jours, & ſi la perſonne recevoit bleſſure, ou morſure de quelque Bête jusques au ſang, doit faire la même abſtinence, l'espace de trois jours, ſans retourner ici. Item au dixiéme jour doit faire délier ſon bandeau par quelque Prêtre, & le faire ardre, & mettre les cendres dans la Piscine. Item doit fêtoyer le jour de St. Hubert tous les ans, qui eſt le troiſiéme de Novembre. „

On voit dans le ſecond Tome des Cas de Ste. Beuve, (a) que la Faculté des Theologiens de Paris

(a) Cas 193. pag. 627.

Paris étant conſultée là-deſſus, elle decida le 10. Juin 1671. que cette Pratique eſt blamable & ſuperſtitieuſe qu'elle ne peut-être tolerée, mais qu'elle doit être retranchée. Mais l'Abbé & les Religieux du Monaſtere de St. Hubert, voulant empêcher que l'on ne continuât à regarder cette neuvaine comme ſuperſtitieuſe ils y ajoûterent des explications à chaque Article, & les firent approuver par l'Evêque de Liege, de même que par pluſieurs Docteurs & Medecins de Louvain. Il eſt dit dans le jugement de ces derniers, en date du 17. Juin 1691. que *quant aux Articles qui reglent la Diete & précaution à ceux qui pretendent par le dit miraculeux privilege être garantis & gueris des facheux & horribles ſymptomes de la rage, ils ne ſont aucunement ſuperſtitieux, mais conformes aux regles & principes de la Medecine.* Cette deciſion fut imprimée dans l'abregé de la vie & des Miracles de St. Hubert imprimée à Liege en 1697. Quelques années après un Chanoine de Reims écrivit là-deſſus une Lettre à Mr. *Hennebel*, qui étoit un des Theologiens approbateurs de *Louvain*. Cette Lettre, forte & preſſante contre la Pratique, eſt écrite en Latin, & ſe trouve ici toute entiere. Les Religieux du Monaſtere de St. Hubert jugerent à propos d'y répondre. Le P. le Brun a auſſi inſeré cette Reponſe en ſon entier, & en porte enſuite le jugement qu'on va lire.

„ Il faut avouer, *dit-il*, que l'Auteur de cet-
„ te reponſe n'a rien oublié pour purger de ſu-
„ perſtition la Neuvaine de St. Hubert. Il a-
„ bandonne l'Hiſtoire de l'Etole envoyée du
„ Ciel,

» Ciel, ou du moins il n'en parle pas. On peut
» conjecturer de ce silence que cette Etoile n'eſt
» pas auſſi miraculeuſe qu'on le dit. Si cela eſt
» on ne doit plus dire qu'elle ne s'uſe jamais, &
» l'on a droit de penſer que depuis tant de temps
» que l'on taille les gens mordus par des ani-
» maux enragez, on a ſubſtitué plus d'une Eto-
» le. Mais il s'appuye ſur des Hiſtoriens qui ne
» meritent aucune créance ainſi que le fait voir
» l'Auteur de la Diſſertation latine. Cet écrit
» paroît avoir été compoſé pour diminuer la
» force des raiſonnemens qui ſe fait ſentir dans
» l'ouvrage latin, & on n'apporte rien qui é-
» tabliſſe par des preuves inconteſtables, les
» faits qui ſeuls pourroient autoriſer la Neu-
» vaine. Je perſiſte donc a dire qu'elle eſt plei-
» ne de pratiques ſuperſtitieuſes, & qu'il fau-
» droit s'en tenir à faire toucher quelque Reli-
» que du Saint. " Reſte à ſavoir ſi l'opinion de cette vertu ſinguliere attachée à quelque Relique du ſaint, ne ſeroit point auſſi ſuperſtitieuſe que celle de la Neuvaine.

Quoiqu'il en ſoit de cette queſtion que je ſouhaiterois fort que l'Auteur eût traitée, il paſſe à un autre fait pour l'éclaircir. Ce fait eſt, qu'il y a eû pendant longtemps une famille iſſue de St. Hubert, laquelle avoit le don, en touchant à la tête, au nom de Dieu & de la vierge, de preſerver, & de guérir de la rage. En 1649. un nommé George Hubert obtint des Lettres Patentes pour pouvoir exercer tranquillement ce talent merveilleux. Il eſt dit dans ces Lettres, qu'il avoit touché Louis XIII. Louis XIV. le

Duc d'Orleans, les Princes de Condé & de Conty, tous les Officiers de la Couronne, & toute la Maiſon du Roi. L'Archevêque de *Paris*, accorda à cet homme, en 1652. la Chapelle de St. Joſeph, dans la Paroiſſe de St. Euſtache, pour y toucher ceux qui ſe preſenteroient; & déclare même, dans l'acte de cette permiſſion, que le dit Chevalier de St. Hubert avoit fait des guériſons dans les Maiſons du Prélat. Les ſucceſſeurs de cet Archevêque, & quelques autres Evêques permirent la même choſe dans leur Dioceſes. Mais le P. le *Brun* juge avec beaucoup de raiſon que les premiers furent entraînés par l'exemple des autres, & qu'après tout aucune gueriſon n'ayant été conſtatée, il ne faut ajoûter aucune créance, ni à l'origine du ſang, ni au miraculeux privilege. Le bon ſens voudroit que l'on ne jugeât pas autrement de la vertu de guérir les Ecrouelles que l'on attribuë vulgairement aux Monarques de France. Mais ſeroit-on bon *François* ſi l'on conteſtoit ce beau Fleuron à la Couronne? L'Auteur n'a garde de porter ſon incredulité juſques-là. Il ne lui donne carriere qu'en ce qui concerne les Rois de la *Grande Bretagne*. En verité c'eſt grand dommage que les plus profonds Philoſophes raiſonnent quelquefois ſi peu ou ſi mal.

Je ne ſaurois me reſoudre à finir cet Article ſans dire quelques mots de l'Auteur de cette *Hiſtoire Critique* &c. On en trouve, dans cette Edition, un Eloge hiſtorique, dont un court abregé ne deplaira pas aux Lecteurs. *Pierre le Brun*, naquit à *Brignolle*, ville du Dioceſe d'*Aix*

en

en *Provence* le 11. du mois de Juin 1661. Il entra dans la Congregation de l'Oratoire le 11. de Mars 1678. Au mois de Juin 1690. il fut appellé au Seminaire de St. *Magloire* à *Paris*, où il a demeuré jusqu'à sa mort. Il y fut chargé des Conferences sur l'Histoire Ecclesiastique, dont il s'aquita très bien pendant 13. ans. En 1689. Mr. le Cardinal le *Camus*, Evêque de *Grenoble* l'ayant consulté sur l'usage de la Baguette, il consulta lui-même le P. *Malebranche*, qui en supposant la verité des faits, repondit que ces Pratiques étoient ou l'ouvrage de la fourberie des pretendus devins, ou de la malice du Demon. Le P. *Le Brun*, après quelques difficultez proposées & éclaircies, adopta ce Systême, qu'il fit valoir dans ces *Illusions des Philosophes sur la Baguette*, qu'il écrivit à l'occasion du grand bruit qu'excita dans le monde l'avanture de *Jaques Aymar* en 1692. Cela lui attira quelques petits démêlez Literaires. En 1694. il prononça deux *Discours sur la Comedie*, qui furent imprimez, & qui eurent tant de succez, que l'Auteur les retoucha, & y fit des augmentations considerables, avec lesquelles ils reparurent en 1731. L'Etude de l'Histoire Ecclesiastique, conduisant le P. *le Brun* à celle de la Chronologie, il fit imprimer en 1700. un *Essai de la concordance des temps*. Au milieu de tant d'occupations il n'oublia point qu'il avoit annoncé, dans ses *Illusions* &c. un Traité du discernement des effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas, & donna plus qu'il n'avoit promis, en publiant son *Histoire Critique des Pratiques Superstitieuses* &c.

à Rouen, chez la veuve *Behout* 1702. Quelque temps après Mr. l'Abbé *Bigon*, excita ce ſavant à écrire ſur la Liturgie; ce qui a produit quatre Volumes de huit qui devoient renfermer tout ſon plan, mais dont il n'a pas eu le temps de donner les derniers. Le 1. Volume parut en 1716, ſous le titre d'*Explication literale, hiſtorique & dogmatique des Prieres & des Cérémonies de la Meſſe*. Ce Titre fut un peu changé lors que les trois Volumes ſuivans parurent en 1726. Cet Ouvrage qui fit beaucoup d'honneur au P. *le Brun*, l'engagea dans une eſpéce de guerre ſur ce qu'il avoit dit, en parlant de la Liturgie *Armeniene*, que *la Conſecration, dans la Meſſe, ſe fait par les paroles de Jeſus-Chriſt & par la priere de l'Egliſe*. Le Jeſuite *Bougeant* l'attaque vivement là-deſſus, & le *P. le Courayer* eſſaya auſſi de le faire. Il fallut repondre au Jeſuite, & cette réponſe ayant été peu favorablement repreſentée dans le Journal de *Trevoux*, il s'en enſuivit des hoſtilitez literaires, qui durerent autant que le Pere vecut & même au delà. Attaqué d'une fluxion de Poitrine, il en mourut le 6. de Janvier 1729, âgé de 67. ans & 7. mois. Il a Legué ſes Mſſ. Liturgiques au Seminaire de St. Magloire. Il a laiſſé pluſieurs ſavantes Diſſertations Chronologiques & Hiſtoriques qui compoſeroient trois gros Volumes in 12. Mais de tous ſes Mſſ. celui qu'il a travaillé avec le plus de ſoin eſt un Ouvrage ſur le Formulaire. Il s'y erige en conciliateur, ſans donner neanmoins aucune atteinte aux déciſions de l'Egliſe. Il a mis à la tête un Traité curieux de l'indefectibilité de la foi

foi dans l'Eglise de Rome. Le Stile du P. le Brun est assez varié, coulant, & en général convenable aux Matieres qu'il a traitées; mais il est quelquefois trop diffus, & dans certains petits Ouvrages de Critique il paroît avoir preferé la solidité à l'enjouement. C'est le jugement qu'en porte l'Auteur de son *Eloge Historique*.

ARTICLE V.

An Essay in favour of the ancient Practice of giving the Eucharist to Children. By the late reverend & learned Mr. James Pierce, *of* Exon. London: *Printed for* J. Noon, *at the* white hart *in* Cheapside, *near* Mercer's Chappel; *&* S. Chandler, *at the* cross-keys *in the Poultry*. 1728.

C'est-à-dire:

Considerations en faveur de l'ancienne Pratique de communier les Enfans. Par *Jaques Pierce*, en son vivant Ministre à *Exeter*. Londres. 1728. 8. pag. 183. pour l'Ouvrage & 8. pour la Préface.

MR. *Pierce* mourut en 1726. & laissa, parmi les Papiers, divers Ouvrages qu'un Ami a publiez successivement, ou se propose de publier depuis la mort de l'Auteur. Les *Considerations*, dont on vient de lire le Titre, sont partie de ces Oeuvres posthumes, & m'ont pa-

ru

ru mériter l'attention du public, quand ce ne seroit qu'à cause de la singularité du sujet. Il doit effectivement paroître des plus singuliers, tant en *Angleterre*, que dans les *Provinces-Unies*, où l'on voit quantité des Protestans, qui, sous différens prétextes, different le plus qu'ils peuvent à participer à la Ste. Cêne de nôtre Seigneur, y en ayant même plusieurs qui meurent avant que de l'avoir reçuë. La pieté sert ordinairement de raison spécieuse pour colorer cette conduite. On craint de se trop hâter, on ne se trouve pas encore preparé comme il faut; on voudroit avoir passé l'âge des plaisirs, & celui des affaires; on se fait, en un mot, mille scrupules sur la nature des engagemens où l'on entre à la sainte Table, & ces scrupules portent une si grande apparence de Conscience, & de Religion, que le temps les confirme bien plus qu'il ne les détruit. Les gens qui sont dans cette idée, doivent donc être fort surpris de voir une extrémité, diametralement opposée à la leur, soûtenuë par un Theologien très habile, très consciencieux, & qui, à l'*Arianisme* près, étoit un des plus savans, & un des meilleurs Chrêtiens de ce siecle. Car le but unique de cet Ouvrage est de prouver le droit qu'ont les Enfans à la Communion, dès qu'ils sont batisez, & par conséquent l'obligation où est l'Eglise moderne de rétablir une Pratique, que l'Auteur prétend être aussi ancienne que la Religion des Chrêtiens. [Ses Preuves, à la verité, ne me paroissent ni si claires, ni si fortes qu'il les a trouvées; cependant la Piece, en son tout, contient quantité de cho-

choſes qui ne ſont pas indignes de l'attention la plus ſérieuſe. C'eſt pourquoi j'en donnerai méthodiquement le préci, ſans y mêler de mes Remarques qu'en très petit nombre.]

Ces *Conſiderations* ſe diviſent en quatre Parties, d'une grandeur aſſez inégale. La I. eſt purement hiſtorique, & conſiſte à rechercher *en quel temps il eſt certain, ou probable que l'Egliſe a donné la Communion aux petits Enfans, & à quelle occaſion cette Pratique fut discontinuée.* Dans la II. l'Auteur *produit les Preuves de l'Ecriture qui juſtifient cette Pratique.* Dans la III. il *répond à toutes les Objections qu'on lui a faites, ou qu'il a pû découvrir,* & la IV. eſt deſtinée à repreſenter *les avantages qui, à ſon avis, reſulteroient de l'établiſſement de cet uſage, ſuppoſé neanmoins qu'il ſoit ſuffiſamment fondé ſur l'Ecriture.*

I. *Partie.* Les recherches hiſtoriques commencent, d'ordinaire, par les temps les plus reculez pour deſcendre aux ſuivans. Mr. *Pierce* a eu ſes raiſons pour tenir une Méthode contraire, & prenant le fil de l'hiſtoire au bout qui eſt le plus près de nos jours, il remonte graduellement aux ſiecles les plus éloignez. Il trouve donc d'abord un grand nombre de Communions Chrêtiennes où la coûtume de communier les Enfans eſt actuellement établie. C'eſt l'uſage de tous les *Grecs*, que les *Romains* nommment ſchismatiques. C'eſt celui des *Armeniens*, des *Maronites*, des *Cophtes*, des *Abyſſins*, & des *Moscovites*, c'eſt enfin celui de tous les Chrêtiens d'Orient, autant qu'on peut le ſavoir, [ſi ce n'eſt peut-être de ceux de St. *Thomas*, des quels

quels je ne me ſouviens pas d'avoir rien lu de ſemblable, dans l'*Hiſtoire du Chriſtianiſme des Indes* par Mr. *de la Croze*. Je ne ſai même ſi on ne pourroit pas un peu chicaner le terrain au ſujet des *Maronites*, puis qu'au rapport de *Dandini* la Communion ne ſe donne, chez eux, aux Enfans batiſez que (*a*) *dans la plûpart des Egliſes*, ce qui ſuppoſe que la coûtume n'eſt pas ſi univerſelle qu'il n'y ait beaucoup de leurs Egliſes où la choſe n'eſt point pratiquée.

Quoiqu'il en ſoit de ces Chrêtiens orientaux,] il eſt conſtant qu'autre fois les Egliſes de *Boëme* communioient les Enfans. *Enée Sylvius* qui fut Pape ſous le nom de *Pie* II. le dit, en termes formels, dans une (*b*) Lettre qu'il écrivoit en 1431. & les *Calixtins*, attachez de tout temps à cette Coutume, (*c*) en demanderent la Continuation au Concile de *Bâle* en 1438. Ce qui donne lieu de penſer que les *Boëmiens* avoient reçu cet uſage avec la Religion Chrêtienne à laquelle ils ſe convertirent vers l'an 900.

Quant à l'Egliſe *Latine*, le Concile de *Trente* s'eſt ſervi de ſes Anathemes (*d*) pour interdire abſolument l'Euchariſtie avant l'âge de diſcretion. Mais il ne le fit point ſans avouer que l'ancienne Pratique avoit été quelquefois, & en certains lieux, contraire à cette défenſe. On y eût même l'imprudence de laiſſer entrevoir que l'Innovation dans les Rites venoit d'une Innovation

(*a*) Voy. de Mont. Lib. Pag. 119. Ed. Par 1675.
(*b*) Ep. 130. Op. Pag. 661. (*c*) Faſc. ſer. exp. & ſeq. Vol. I. p. 319. (*d*) Seſſ. XXI. Cap. IV. & Can. 4.

tion dans les Dogmes. On ne peut mieux en juger qu'en rapportant les expreſſions du Concile. *Sancta Synodus docet, parvulos uſu rationis carentes nulla obligari neceſſitate ad ſacramentalem Euchariſtiæ communionem. Siquidem per Baptiſmi lavacrum regenerati, &c. Chriſto incorporati, adeptam jam filiorum dei gratiam, in illa ætate amittere non poſſunt. Neque ideo tamen damnanda eſt Antiquitas, ſi eum morem in quibusdam locis aliquando ſervavit. Ut enim ſanctiſſimi illi Patres ſui facti probabilem cauſam pro illius temporis ratione habuerunt, ita certe eos nulla ſalutis neceſſitate id feciſſe, ſine controverſia credendum eſt.* C'eſt-à-dire: „ Le Saint Synode enſeigne que „ les Enfans, qui n'ont point encore l'uſage de „ la Raiſon, ne ſont obligez, par aucune ne„ ceſſité, à la Communion Sacramentale de „ l'Euchariſtie, parce qu'à cet âge ils ne peu„ vent perdre la grace qu'ils ont aquiſe d'être „ les Enfans de Dieu, lorsque par le Lavement „ du Batême, ils ont été regenerez, & ſont de„ venus Membres du Corps de Chriſt: Cepen„ dant il ne s'enſuit pas que l'on doive condam„ ner l'Antiquité, qui quelquefois, en certains „ endroits obſerve cet uſage. Car bien que les „ Sts. Peres le fiſſent pour des raiſons qui étoient „ bonnes dans leur ſiecle, il faut croire, ſans „ héſiter qu'ils ne le firent par aucune néceſſité „ qu'ils y viſſent pour le ſalut. „ Parler ainſi c'eſt avancer deux Menſonges horribles; car s'il y a des faits inconteſtables ce doit être ceux-ci. 1. Que depuis *Innocent* I. & St. *Auguſtin* juſqu'à environ 600. ans après eux la Communion des Enfans

fans étoit établie dans toutes les dépendances de l'Egliſe Latine, & 2. Que ces deux Peres ne preſſerent ſi fort la communion des Enfans que parce qu'ils le crurent de neceſſité abſolue au ſalut.

Avant le Concile de *Trente*, on ne trouve aucun Ordre precis qui interdiſe la Communion aux Enfans, que celui du Concile de *Bâle* qui ne voulut pas la permettre aux *Calixtins* qui la lui demandoient. Si de là vous remontez au Concile de *Latran*, en 1217. où le Dogme de la Tranſubſtantiation fut établi, vous trouverez que les Enfans communioient encore dans le 13. Siecle, puis que ce Concile ordonnant à tous les Chrêtiens de ſe confeſſer avant que de communier, il reſtreint cet Ordre aux *perſonnes qui ſont en âge de diſcretion*, ce qui ſemble dire que les perſonnes qui n'étoient point encore à cet âge communioient ſans confeſſion préalable. Ce qu'il y a de certain c'eſt qu'en remontant ainſi toûjours juſqu'au ſixiéme & au cinquiéme Siecle les traces de cet uſage & les preuves de ſon univerſalité parmi les Latins ſont d'une évidence à ne pouvoir être miſes en doute. Mr. *Pierce* n'entre pourtant, que par maniére d'aquit, dans cette diſcuſſion hiſtorique, parce qu'il s'en rapporte à ce que Mr. *Wall* (*a*) en a dit dans ſon *Hiſtoire du Batême des Enfans*, [auquel on peut ajoûter, ſi l'on veut Mr. *Bingham* (*b*) dans ſes *Ori-*

(*a*) *Hiſt. of Infant Baptiſm*, Part. II. Pag. 435. & ſeq. 8. Edition. (*b*) Lib. XV. Cap. IV. Sc. 7. Vol. VI. Pag. 735. Ed. Ang.

Origines Eccleſiaſticæ, *Hoſpinien* dans (*a*) ſon *Hiſtoire Sacramentaire*, & *Suicer* dans ſon *Threſor*, au mot *εὐαγής*.] N'eſt-ce donc pas une choſe bien admirable que les Peres de *Trente* oſent dire gravement que l'Antiquité ne donne la Communion aux Enfans, que *quelquefois*, & *en quelques endroits?*

Mais la patience échappe à leur entendre dire, du ton le plus aſſuré, que les Anciens, qui pratiquerent cet uſage, n'y attacherent aucune idée de neceſſité pour le ſalut. Il faut avoir un front d'airain pour parler de la ſorte. Car il eſt clair comme le jour qu'*Innocent* I. & St. *Auguſtin* n'allegueront, contre les *Pelagiens*, le Batême & la Communion qu'on adminiſtroit aux Enfans qu'afin de conclure que les Enfans naiſſent dans le pêché, & ne peuvent être affranchis de la mort eternelle que par l'efficace de ces deux Sacremens. Ne citons que l'Evêque d'*Hippone*, & ſans multiplier les Paſſages, tenons nous en aux paroles ſuivantes: (*b*) *Nullus*, dit ce Pere, *qui ſe meminit Catholicæ fidei Chriſtianum, negat aut dubitat parvulis, non acceptâ gratiâ regenerationis in Chriſto, ſine ſibi carnis ejus & ſanguinis potu non habere in ſe vitam, & per hoc pœnâ ſempiterna obnoxios.* C'eſt-à-dire: „ Il n'y a pas „ un ſeul Chrêtien Catholique, qui nie ou qui „ doute que les petits Enfans, qui n'ont point „ reçû la grace de la regeneration en Chriſt, & „ qui n'ont ni mangé ſa chair ni bu ſon ſang, „ n'ont

(*a*) Lib. II. C. II. Pag. 51. Ed. Gen. 1681.
(*b*) Epiſt. CVI. p. 115.

„ n'ont point la vie en eux, & que par conſé-
„ quent ils ne ſoient aſſujettis à la peine Eter-
„ nelle. " Peut-on dire plus clairement d'un côté que toute l'Egliſe d'alors communioit les petits Enfans, & de l'autre que tous les Catholiques croyoient que cette Communion leur étoit néceſſaire à ſalut?

Il eſt donc viſible que la Doctrine preſente de l'Egliſe *Latine* n'eſt pas la même qu'au temps de St. *Auguſtin*, & que cette difference eſt la cauſe réelle de celle qu'il y a dans les rites. Cette difference neanmoins ne tombe que ſur l'Euchariſtie. On ſait que par rapport au Batême l'Egliſe de *Rome* croit qu'il eſt abſolument neceſſaire, comme elle le croyoit ſous le Pontificat d'*Innocent* I. & ſa Pratique en cela ne dément point ſon Syſtême. Mais il en eſt autrement de la Cene. Cette Egliſe ne croit plus comme autrefois que ce Sacrement ſoit de neceſſité pour d'autres que pour les Adultes; auſſi le Concile de *Trente* a-t-il anathematiſé ceux qui diſent qu'il eſt neceſſaire aux Enfans, [& ſi le Pape *Innocent*, & le grand St. *Auguſtin* revenoient au monde, ils ſeroient excommuniez & brûlez comme de vrais hérétiques.] D'où vient ce changement dans les choſes, & qu'elle eſt la diverſité de créance qui l'a produit? Diſons le en un mot... C'eſt le Dogme de la Tranſubſtantiation. A l'avis de Mr. *Pierce*, qui eſt auſſi celui de Mr. *Wall*, chaque pas qui y conduiſit l'Egliſe affoiblit l'uſage de la Communion des Enfans, jusqu'à ce que le Dogme tout à fait établi, fit entierement diſparoître cette ancienne Pratique.

Les

Les Orateurs commencerent par l'hyperbole. Leurs exaggerations au ſujet des Elemens Euchariſtiques firent bien-tôt regarder la Table de J. C. comme un objet de terreur. La frayeur en éloignoit presque tout le monde. On n'oſoit y venir que dans les grandes fêtes. Il y eût même des gens qui trembloient d'avaler le Pain quand ils l'avoient reçû de la main du Paſteur, & l'on fut obligé de faire contre eux un Canon foudroyant dans (*a*) le Concile I. de Tolede, aſſemblé en 438. Un autre Concile aſſemblé au même lieu en 675. modera pourtant cette rigueur, (*b*) en dechargeant des Cenſures Eccleſiaſtiques ceux qu'une infirmité inevitable contraignoit de rendre l'Euchariſtie après l'avoir reçuë, de même que ceux qui étant encore dans l'Enfance, ou hors de leur bon ſens avoient le malheur de commettre la même faute. Mais pour prevenir ce malheur on ordonna que la Communion ſe prît à jeun & que l'on ne mangeât point de quelques heures après. L'*Ordre Romain* prescrivit en particulier par rapport aux Enfans, (*c*) qu'*après leur Batême ils ne priſſent, à moins de la derniere neceſſité, ni nourriture, ni lait avant que d'avoir communié au Corps de nôtre Seigneur*. Le Livre où cela ſe trouve eſt, ſelon Mr. *Cave*, un Ouvrage du huitiéme Siecle, & ſelon d'autres il eſt du Onzieme.

On vit croître & multiplier les précautions ſuperſtitieuſes lors que le Dogme des Tranſubſtan-

(*a*) Can. 14. (*b*) Conc. Tolet. XI. Cap. II.
(*c*) Ordo Rom. Tit. de Bapt.

ſtantiateurs ont gagné le deſſus. Déſormais alors on renchérit principalement ſur l'attention que l'on devoit au Vin conſacré. Pour prévenir divers accidens auxquels on attacha des idées d'indecence ou de crime, on introduiſit la Coutume des Chalumeaux dont le Communiant ſe ſervoit pour ſucer le Calice. L'Ordre Romain parle de cet Uſage comme d'une choſe actuellement de Rubrique, & s'il en faut croire (*a*) *Beatus Rhenanus* les Papes de ſon ſiecle ne communioient point autrement. On s'y prit encore d'une autre maniere pour parvenir à la même fin. On fit revivre une autre Coutume que les Anciens avoient pratiquée en des cas ſinguliers, qui étoit de donner le Pain trempé dans le vin. Mais ceci ne s'accordant point avec l'Inſtitution de nôtre Seigneur, on s'imagina qu'il valoit mieux ne donner que le vin tout ſeul aux Enfans, & aux Malades. C'eſt ainſi que *Paſchal* II. l'ordonna (*b*) dans une Lettre, où, déclarant que ſelon l'Inſtitution primitive, de même que ſelon la Pratique uſitée au temps de St. *Cyprien* on doit diſtribuer ſéparément le Pain & le Vin, *præter in parvulis, ac omnino infirmis, qui panem abſorbere non poſſunt; quibus ſatis communicare in ſanguine*, „ excepté les petits Enfans, & les „ vrais Malades qui ne peuvent avaler le Pain, „ & qu'il ſuffira de communier dans le ſang. " Un Auteur, contemporain de ce Pape, remarque,

(*a*) Annot. in Tertull. Lib. de Cor. p. m. 860.
(*b*) Paſchal Ep. 32. apud Binni. Concil. Tom. VII. Pag. 530.

marque, en conformité (*a*) que le Prêtre trempoit le doigt dans le Calice, afin de faire succer le Vin à l'Enfant, & blâme la Pratique de ceux qui se servoient pour cela de vin non consacré. La pratique de ces derniers, bien qu'opposée à la décision de *Paschal* II. & à la censure de *Hugues* de St. *Victor*, prévalut insensiblement, à mesure que le Dogme de la Transubstantiation gagna du terrain, & l'emporta tout à fait après que ce Dogme eut été erigé pompeusement en Article de foi dans le 13. Siecle, par le Concile assemblé à *Latran*. Ensuite on ne conçut point de meilleur expédient pour mettre le Vin consacré à couvert de tout accident fâcheux, que de ne le point distribuer au Peuple. Le Concile de *Constance* statua, l'an 1415. le retranchement de la Coupe, & ce que l'on ôtoit aux Adultes, ne pouvant être conservé aux autres, il ne resta plus que quelques Vestiges de la communion des Enfans, en certains endroits où l'on retint la coûtume de leur faire succer du Vin non consacré immediatement après le Batême; ce qui se pratiquoit à *Dort* jusqu'au temps de la Reformation, à ce que dit *Lindanus*, Evêque de *Ruremonde* (*b*) dans sa *Panoplie*.

On voit ainsi la Communion des Enfans en usage parmi les Chrêtiens dès le commencement du V. Siecle, & l'on voit aussi de quelle maniere cette Pratique s'affoiblit peu-à-peu, & disparut

(*a*) Hug. de Sanc. Victor. De Cærem. Eccles. Lib. III. Cap. 20. (*b*) Lind. Panop. Lib. IV. Cap. 23.

rut enfin tout à fait. Mais parce que Mr. *Wall* a prétendu que cet Uſage, originairement renfermé dans quelque lieu particulier de l'*Afrique*, ne ſe repandit univerſellement, dans l'Egliſe Chrêtienne, qu'à l'occaſion du *Pelagianisme*, Mr. *Pierce* combat cette idée & dit là-deſſus diverſes choſes, dont quelques unes me paroiſſent veritablement ſans replique. 1. Les Expreſſions de St. *Anguſtin* portent ſur tous les Chrêtiens Catholiques, ſans exception quelconque, & même avec cette addition, (*a*) que c'eſt de tradition ancienne, & même *Apoſtolique* que les Egliſes de Chriſt tiennent la neceſſité abſoluë du Batême, & la St. Cene, pour la vie éternelle, tant pour les Enfans que pour les Adultes. Voici ſes termes dont j'ai donné la ſubſtance. *Unde niſi ex antiqua, ut exiſtimo, & apoſtolica Traditione, qua Eccleſiæ Chriſti inſitum tenent, præter Baptismum, & participationem Dominicæ Menſæ, non ſolum, non ad regnum Dei, ſed nec ad ſalutem & vitam æternam poſſe quemquam hominum pervenire.... Si ergo nec vita æterna ſine baptismo & corpore & ſanguine Domini cuiquam ſperanda eſt, fruſtra, ſine his, promittitur parvulis.* Cet illuſtre Evêque auroit-il oſé tenir ce langage ſi la Communion des Enfans, & ſi la neceſſité de cette Communion pour leur ſalut, ne s'étoit repanduë que depuis la Diſpute Pelagienne, ou que dans les lieux où cette Diſpute elle-même avoit été répanduë. 2. Les mêmes reflexions ſont applicables à ce que dit *Innocent* I. puiſque ce

(*a*) Aug. de pec. Mor. & rem. Lib. I. Cap. 24.

ce Pape paroît avoir été parfaitement dans le même Syſtême ſur ces deux Articles. C'eſt dans une Lettre, adreſſé aux trois Evêques qui s'étoient trouvez au Concile de *Mileve*, que l'on trouve ce qu'il en penſoit. (*a*) „ Ce que vô-„ tre Fraternité, *leur dit-il*, aſſure qu'ils diſent, „ que ſans la grace du Batême, les petits Enfans „ peuvent parvenir à la Vie éternelle, eſt très im-„ pertinent: Car s'ils ne mangent pas la chair du „ fils de l'homme, & s'ils n'en boivent pas le ſang, „ ils n'auront point la vie en eux-mêmes." Voilà donc *Italie* dans les mêmes ſentimens que l'*Afrique*, & l'Evêque de *Rome* qui penſe comme ceux d'*Hippone* & de *Carthage*. 3. Il eſt évident que l'éloignement du Pelagianisme n'introduiſit point ce ſentiment & cette Pratique, puis que l'on trouve des monumens de l'un & de l'autre dans le ſein de la *Grece* Chrêtienne, où l'opinion de *Pelage* cauſa peu de bruit, ſi tant eſt même qu'elle y ait paru fort choquante. *Theodore* de *Mopſueſte*, contemporain d'*Innocent* I. y avoit donné avec aſſez de zèle pour écrire contre le Pêché Original. Cependant dans cet Ouvrage même, (*b*) il reconnoit que c'étoit l'uſage d'adminiſtrer la Ste. Cene aux petits Enfans, & ſans condamner cet uſage, il ſe contente de trouver mauvais qu'on le fonde ſur la neceſſité de

(*a*) Innocent. Epiſt. inter eas Auguſt. 93. *Illud verò quod eos veſtra fraternitas aſſerit prædicare, parvulos æterna vita præmiis, etiam ſine Baptiſmi gratia, poſſe donari, perfatuum eſt. Niſi enim manducaverint carnem filii hominis, & biberint ſanguinem ejus, non habebunt vitam in ſemetipſis.*

(*b*) Phot. Bibl. Cod. 177. p. 396.

de purger la Corruption d'Origine. (a) *Iſidore* de *Peluſium*, parle auſſi de la Communion des Enfans, comme d'une choſe conſtante, & la fonde ſur la neceſſité abſolue pour leur bonheur éternel, & notez qu'il vivoit au même temps que les trois précedens. Ajoûtez à ceux-là *Theodoret*, (b) qui dit expreſſément, que tous ceux qui ſont batiſez communient, & vous aurez trois Temoins, qui dépoſant en faveur de l'Egliſe *Greque*, comme St. *Innocent* & St. *Auguſtin* le font en faveur de l'Egliſe *Latine*, ne laiſſent aucun doute ni ſur l'univerſalité de la Coutume, ni ſur les raiſons que l'on en donnoit au commencement du V. Siecle, & ne laiſſent même aucun lieu de ſoupçonner ſeulement que le *Pelagianisme* y aît eû la moindre influence. 4. D'ailleurs la plus petite ombre d'un ſoupçon ſemblable ſe doit diſſiper, lors qu'on voit que vers le milieu du III. Siecle, & par conſequent bien du temps avant la naiſſance de *Pelage*, St. *Cyprien*, parle de la Communion des Enfans, comme d'un uſage univerſellement reçû parmi les Chrêtiens. On peut voir à la marge diverſes occaſions (c) où ce Pere rend temoignage à cette Pratique de ſon temps, & les Lecteurs qui voudront bien ſe donner la peine de recourir aux

(a) Lib. II. Ep. 52. & Epiſt. 195.

(b) Theodo. in I. Reg. Quæſt. 52. Οὐ γὰρ οἱ ἱερώμενοι μένοι μεταλαμβάνουσι τοῦ δεσποτικοῦ σώματος τε καὶ αἵματος, ἀλλὰ πάντες οἱ τευχηνέτες τοῦ ἁγίου βαπτίσματος.

(c) Teſt. Lib. I. c. 2, Lib. III. c, 25, 26. De Orat. Dom. pag. 246. 247. De Lapſis, pag. 125, & 132. Epiſt. 64. pag. 158. & 160. Epiſt, 70. pag. 190. Edit. Oxon.

aux lieux indiquez s'appercevront, pour peu qu'ils soient equitables, que St. *Cyprien* paroissoit persuadé que cette Coutume n'étoit rien moins que singuliere à *Carthage*. [Il est vraisemblable, à mon avis, que ce Saint Martyr crut bonnement que ce qui se pratiquoit dans son Eglise, & dans celles d'*Afrique*, étoit la pratique generale de tout le reste du monde Chrêtien, & il put aisément arriver que l'autorité & les Ecrits d'un Evêque si vénérable & si respecté repandirent peu-à-peu dans l'*Italie*, dans l'*Espagne*, dans les *Gaules*, & de là dans la *Grece* dans l'*Asie* & dans l'*Egypte*, une coûtume originairement Afriquaine. Car si cette Coutume eût été universelle avant le temps de St. *Cyprien*. Il est presque incomprehensible, que ce Pere soit le premier de l'Antiquité qui en parle, & qu'il n'en paroisse rien dans tous les Ecrits qui l'ont précedé jusqu'à ceux des Apôtres.]

Mr. *Pierce*, qui a senti la difficulté, n'a pas negligé d'y répondre, il dit, qu'il n'est point surprenant que les Ecrivains, qui vêcurent avant St. *Cyprien* n'ayant rien dit de cet Usage; que ces Ecrivains sont en très-petit nombre; qu'ils s'occuperent principalement à défendre leur Religion sur des sujets qui ne les conduisoient point à ceci; que leur silence même se peut interpréter pour l'existence réelle de l'usage, parce que l'on peut seulement en conclure, qu'il étoit pratiqué avec tant d'ordre, & si regulierement, qu'on n'avoit pas besoin d'y exhorter les Chrêtiens; qu'après tout St. *Cyprien*, St. *Innocent*, St. *Augustin*, & les autres n'en ayant parlé qu'à l'occa-

l'occaſion de certains incidens, il ſe peut très-bien que des Incidens ſemblables ayent manqué aux Auteurs précedens; que St. *Cyprien* s'exprime d'une maniére qui ne permet point de croire que la choſe fut nouvelle, ou ſinguliere; qu'on ne ſauroit en marquer la premiére Origine, ſi elle n'eſt pas Apoſtolique; qu'il ne paroit point que cet Etabliſſement ait cauſé la moindre diſpute dans l'Egliſe Chrêtienne; qu'il y a quantité de choſes dont les Ecrivains, qui precederent St. *Cyprien*, n'ont rien dit, non plus que de celle-ci; que ſi le Batême des petits Enfans, étoit en uſage, dans cette premiére antiquité, leur Communion dut l'être auſſi, puis qu'il ne ſe trouve rien dans les Ecrits de ce temps là, qui nous indique qu'il y eût un ordre de Chrêtiens batiſez qui ne fuſſent point admis à la participation de l'Euchariſtie; & qu'enfin, les Chrêtiens de ces premiers temps ſe faiſoient de la St. Cene des idées qui devoient y admettre les petits Enfans, ou qui du moins, ne devoient nullement les en exclure.

Les idées qui devoient les y admettre, étoient celles qu'on ſe faiſoit alors de la vertu de ce St. Sacrement. On croyoit que ce pain de vie portoit, dans le Corps du Fidele, des principes d'incorruptibilité, qui devoient être ceux de ſa reſurrection glorieuſe. C'eſt ce que dit St. *Irenée* (*a*) en plus d'un endroit. C'eſt auſſi ce que dit St. *Ignace*, non ſeulement (*b*) dans une Epître

(*a*) Lib. IV. c. 34. pag. 327. & Lib. V. c. 2. pag. 392.
(*b*) Ep. ad Smyrn. Sect. 7. & ad Epheſ. Sect. 20.

tre ſuſpecte, mais encore dans une autre qui eſt moins conteſtée. Telle ayant été leur penſée, ils entendirent tous de la manducation de l'Euchariſtie, ce que dit nôtre Sauveur, Jean VI. 53. *Si vous ne mangez pas la chair du fils de l'homme, & ſi vous n'en beuvez pas le ſang, vous n'aurez point la vie en vous. Origene*, & *Clement Alexandrin* ſont les ſeuls, de ces Anciens, qui n'ayent pas entendu ces paroles literalement de la Cene. Mais où ne les auroit pas menez l'amour des Allegories! La diverſité de leur interpretation n'eſt donc pas de grand poids, & l'on voit aiſément que l'interpretation commune, de ce temps-là, conduiſoit neceſſairement a communier les petits Enfans, pour leur communiquer les principes de l'immortalité corporelle, dans la vie à venir. Mr. *Pierce* a bien prevû, que des Theologiens Proteſtants pourroient lui repondre, que les Peres ayant mal entendu le Paſſage de St. *Jean*, on peut bien en conclure, que le faux ſens qu'ils donnerent à ce Paſſage, ouvrit la porte à la Communion de l'Enfance; mais que cela ne prouve nullement que cette Communion fût alors établie. Il ſe tire donc d'affaire, en diſant que ce n'eſt pas la ſeule rencontre où les plus anciens Peres ont fondé ſur de mauvaiſes explications de l'Ecriture, des uſages conſtans de l'Egliſe, & que de cela ſeul qu'ils donnerent aux paroles de J. C. le ſens que nous venons de dire, il eſt probable que la pratique de communier les Enfans a été reçuë des les premiers temps, puis qu'autrement

on

on ne se seroit point avisé d'entendre ces paroles d'une maniere qui établit la necessité absolue de l'Eucharistie pour le salut, ce qui devoit avoir lieu pour toutes les personnes baptisées, en quelque âge qu'elles fussent.

Il fait voir ensuite, que dans cette premiere Antiquité Chrétienne, il y eut diverses choses, en conséquence desquelles on voit qu'il est très possible que la Communion des Enfans fut d'usage. Ces choses sont celles qui marquent combien on étoit alors éloigné de l'attention superstitieuse qui regne depuis longtemps au sujet de ce St. Sacrement. On ne se faisoit aucun scrupule (a) d'envoyer les Especes consacrées d'une Eglise à l'autre, & le Concile de *Laodicée* est le premier qui l'ait defendu. On ne trouvoit point mauvais non plus que les Particuliers les emportassent dans leur Maisons, pour les prendre dans la solitude, & (b) *Tertullien* nous apprend que cela se faisoit tous les jours. Ils croyoient même que la charité les obligeoit d'envoyer l'Eucharistie, par les Diacres, aux Fideles absens, & c'est (c) *Justin Martyr* qui le dit. Sur quelque principe que tout cela fut fondé, il est visible, à ce que dit *Mr. Pierce*, que les mêmes Principes durent faire admettre les petits Enfans à la participation de la St. *Cene*, ou qui, du moins, ils ne durent pas les en exclure. Il croit donc avoir prouvé que cet Usage a été celui de toute

(a) Fragm. Iren. apud Euseb. His. Ec. Lib. V. c. 24.
(b) Tertul. ad Uxor. Lib. II. c. 5.
(c) Apol. II. pag. 162.

toute l'Eglise Chrétienne en remontant du Concile de *Trente* qui en confirma la suppression, jusqu'aux Apôtres qu'il pretend en avoir été les Auteurs. Cela l'engage à examiner ce qu'en dit l'Ecriture, & c'est le sujet de sa

II. *Partie.* On ne doit pas s'attendre que je rapporte tout ce qu'il y dit pour le maintien de sa Thése. Comme je n'ai guere entrepris cet Extrait qu'en faveur des Theologiens, qui entendent les choses à demi mot, il me suffira de leur representer en gros, les Argumens de l'Auteur. Des gens accoutumez à de semblables Discussions, découvriront d'un coup d'œil, quel peut être le détail des raisonnemens & des Preuves. Voici donc ces Argumens dans l'ordre où Mr. *Pierce*, a trouvé à propos de les mettre. I. Le Batême, & la Communion des petits Enfans, étant fondé sur les mêmes raisons, ceux qui admettent l'un, doivent admettre l'autre, & comme on y peut faire les mêmes Objections, on y peut faire aussi les mêmes reponses. II. Il y a, dans l'institution de l'Eucharistie, diverses choses qui conviennent assez à ce que les Enfans y participent, & qui semblent prouver qu'ils y doivent être admis. III. Le droit des Enfans peut-être conclu de ce que St. Paul dit I. Cor. X. 16. IV. Si les Enfans batisez sont exclus du repas Eucharistique, ce repas ne manquera point l'unité du Corps mystique de Jésus-Christ, & par consequent ne repondra pas au but de son institution. V. C'est cette Unité Mystique, que St. Paul trouve dans la participation à la même Table spirituelle I. Cor. XII. 12. 13. VI. Il

est

eſt très-probable que les Enfans étoient admis à la Communion, dans l'Egliſe de *Corinthe*, puis qu'il s'y étoit gliſſée l'abus qui eſt cenſuré par St. Paul I. Cor. XI. que chacun y prenoit ſon repas à part. VII. Si la Communion eſt une Livrée exterieure du Chriſtianisme, elle appartient de plein droit aux Enfans batiſez ni plus ni moins qu'aux Adultes. VIII. Ce même droit eſt fondé ſur celui qu'ils avoient à la participation de tous les Sacremens ſous l'ancienne Oeconomie. IX. Puisque les Enfans peuvent être admis à la communion des Prieres publiques, pourquoi ne le ſeroient ils point auſſi à celle de la Cene. X. Les petits Enfans ſont capables de ce que l'on peut croire ſuffiſant pour participer dignement à la Table ſacrée. Tels ſont les differens Chefs que Mr. *Pierce* allegue & fait valoir pour ſa Theſe, & l'on s'imagine, ſans peine, qu'ayant autant d'eſprit & de ſavoir qu'il en avoit, il ne peut qu'y avoir, en tout cela, des choſes bien dignes de l'attention des Lecteurs. Les Articles 8. & 9. ſont en particulier très remplis, & très curieux. Mais je ſerois trop long ſi j'allois m'y étendre. La même conſideration m'oblige à paſſer auſſi legerement ſur la

III. *Partie*. L'Auteur l'employe à défendre ſon ſentiment contre les difficultez que l'on y pourroit oppoſer. La Solution générale eſt priſe de la parité qu'il ſuppoſe entre les raiſons du Bateme & de la Communion des Enfans. Mais il en a d'autres qui ſont plus particulières, & c'eſt uniquement celles-ci que je m'en vais indiquer. I. *Objection*. La Communion ſe fait en *memoire*

de

de Jesus-Christ, ce qui ne convient point aux Enfans. *Reponse.* La même difficulté regardoit la participation à la Pâque, & peut-être que l'on ne prend pas le vrai sens dans lequel le repas Eucharistique est fait *en memoire* de nôtre Sauveur. Il semble, dit Mr. *Pierce*, que le sens principal de cette expression est relatif à Dieu; qui par cette Cérémonie religieuse, est mis *en memoire* du Sacrifice de son fils bien aimé pour la redemption des hommes. C'est ainsi que *Gataker* a entendu ce même terme dans les Titres des Pseaumes 38. & 70. aussi bien que dans le verset 4. du 16. Cap. du I. des Chroniques. C'est encore ainsi *Levit.* 24. 7. que l'Encens devoit être mis sur les Pains de Proposition, pour être *en memoire*, & que Actes X. 4. l'Ange dit à Corneille que ses Prieres & ses Aumônes étoient montées *en memoire* devant Dieu. Dans ce sens, qui est encore soutenu de quelques autres raisons, les Enfans peuvent communier *en memoire* de J. C. comme les Adultes. II. *Objection.* Avant la Communion, il faut s'examiner soi-même, ce que les Enfans ne sauroient faire. *Reponse.* L'Ordre de s'examiner préalablement, est donné par St. *Paul*, à des Chrêtiens qui commettoient de grands abus dans le celebration de l'Eucharistie, & il est évident, par la nature même des choses, que l'on doit bien prendre garde de ne se pas presenter à la Table de J. C. en des dispositions si peu Chrêtiennes. Mais cela ne regarde point des personnes qui ne sont pas en danger de commettre la même faute. III. *Objection.* Mais les petits En-

ſans ne ſont point en état de diſcerner le Corps du Seigneur. *Reponſe.* Il n'y a que les Adultes qui puiſſent être capables de communier indignement, & c'étoit à *Corinthe* uniquement les Adultes, qui par la maniere dont ils communioient, ſembloient ne mettre aucune difference entre le Répas Euchariſtique & les Repas ordinaires. Les Enfans ne pouvant tomber dans la même irreverence, l'avis de St. *Paul* ne les regarde point. IV. *Objection.* Les Enfans ne ſauroient annoncer la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne. *Reponſe.* Cette publication de la mort de Jeſus-Chriſt dans la St. Cene, ſe fait par la Cérémonie elle-même, entant qu'elle eſt l'Action d'une Societé aſſemblée à ce deſſein, & les Particuliers n'y ont part qu'autant qu'ils ſe trouvent dans cette Aſſemblée, deſorte que les Enfans en ſont auſſi capables que les Adultes. Ainſi St. *Chryſoſtome*, a dit en raiſonnant contre les *Marcionites*, que *nous annonçons la mort de* JESUS-CHRIST, *par tout, dans tous les Myſteres, dans le Baptême, & dans tous les autres.* V. *Objection.* Il n'eſt pas convenable à la Majeſté du St. Sacrement de la Cene que les Enfans y ſoient admis. *Reponſe.* Pourquoi cela ſi J. C. lui-même n'a pas eu deſſein de les en exclure ? „ Je crains, dit Mr. „ *Pierce*, que le trop grand reſpect que l'on a „ voulu faire porter au Souper de nôtre Seigneur, „ n'ait été préjudiciable, en quelques choſes, à „ l'Egli-

(a) Homil. XLIV. In Matt. Διὰ τοῦτο πανταχοῦ τὸν θάνατον αὐτοῦ καταγγέλλομεν καὶ ἐν τοῖς μυστηρίοις, καὶ ἐν τῷ βαπτίσματι, καὶ ἐν τοῖς ἄλλοις ἅπασι.

» l'Eglise Chrêtienne. Je ne saurois m'ôter de
» l'esprit que c'est une faute qu'on a faite, non
» seulement depuis que l'on a parlé de Transub-
» stantiation, mais encore longtemps aupara-
» vant, d'abaisser toutes les autres cérémonies,
» pendant que l'on a montré une zèle insensé
» pour élever celle-ci. Les suites en ont été,
» non seulement qu'on en a exclu les Enfans,
» mais encore qu'on l'a rarement administrée,
» & que les peuples en ont fait moins d'usage.
» Parlons impartiallement. N'est-ce pas une hon-
» te? N'est-ce pas une indignité qu'en quelques en-
» droits on ne célèbre la Communion qu'une fois
» tous les mois, qu'en d'autres on ne le fasse que
» toutes les six semaines, ou que tous les deux mois;
» qu'en d'autres, ce ne soit que tous les trois mois,
» & qu'en d'autres enfin ce ne soit qu'une seule
» fois dans toute une Année? Quelle differen-
» ce n'y a-t-il point entre cet usage, & celui de
» l'ancienne Eglise? Celle-ci ordonnoit, (a)
» que *tous les Fideles, qui venant à l'Eglise, & y entendant les saintes Ecritures, n'y demeu-*
» *roient pas pour les Prieres, & pour la Commu-*
» *nion, fussent suspendus, comme des gens qui en-*
» *troient sortis de l'ordre.* Et qu'a-t-il resulté de
» la Pratique moderne? Le Sacrement est ve-
» neré, je l'avoue, mais c'est une veneration
» qui n'inspire que la terreur, & que la negli-
» gence. Un respect semblable répond-il à la fin
» si tendre que nôtre Seigneur se proposa dans
» cette Institution? " VI. *Objection.* Si les Enfans

(a) Can. Apost. X.

fans ſont admis à la Ste. Cene, n'eſt-il point à craindre que l'on n'attribuë à ce Sacrement une vertu Phyſique? *Reponſe.* Pas plus qu'en les admettant au Batême. VII. *Objection.* Le deſſein de la Communion, étant de confirmer la grace dans le Fidele, & non de la commencer, cette Communion ne convient point aux Enfans. *Reponſe.* Cette diſtinction n'eſt point ſcripturaire; elle eſt contraire à quelques experiences; la grace du Batême peut-être confirmée dans les Enfans, & peut-être ſe trompe-t-on lors que l'on établit pour principe que la Ste. Cene n'a point été établie pour commencer les operations de la Grace. IX. *Objection.* Mais d'où vient donc, dit-on, qu'on en exclut les Payens, & tant d'autres perſonnes? *Reponſe.* Parce qu'il faut avoir reçu la Batême, avant que d'être en droit de paroître en qualité de Chrêtien, dans la Societé des Chrêtiens.

Telles ſont les Objections que Mr. *Pierce* s'eſt propoſées, il nous aſſure que c'eſt tout ce qu'il en a pû trouver, ou que ſa Meditation lui en a pû fournir, & je crois bien effectivement que c'eſt à peu près tout ce qu'on pouvoit lui oppoſer de plus fort. Mais, à dire librement ma penſée, il ne me paroît pas qu'un homme, auſſi judicieux qu'il l'étoit en bien des choſes, eût dû ſe ſatisfaire de quelques unes de ſes Reponſes. Il y en a qui ſont trop recherchées, & il y en a auſſi qui ne ſont pas aſſez approfondies. La I. eſt trop ſubtile puiſque faire une choſe en *memoire* de *Jeſus-Chriſt*, eſt quelque choſe de plus que la faire ſimplement *en memoire*. La 2. eſt moins

une

une reponſe qu'une Petition de Principe. Il en eſt de même des deux ſuivantes. Quant aux autres il me ſemble que le pour & le contre n'y eſt pas aſſez discuté.

Quoi qu'il en ſoit l'Auteur croyant avoir mis ſon ſentiment à couvert des Attaques, il paſſe à ſa III. *Partie*, où il tâche de montrer combien il ſeroit avantageux de retablir l'uſage de communier les Enfans. Un ſimple expoſé de ces Avantages, ſuffira pour mettre les Connoiſſeurs en état d'en juger. 1. Il eſt plus Syſtématique d'admettre les Enfans à la Communion lors qu'on les admet au Batême. 2. La Communion accordée aux Enfans coupe la racine à quantité d'idées ſuperſtitieuſes qu'on ſe fait quelquefois de ce St. Sacrement. 3. Le nombre des Communions deviendroit plus grand, non ſeulement à cauſe que les Enfans y ſeroient avec les Adultes, mais encore parce qu'entre les Adultes il y auroit moins de gens, qui ſous differentes prétextes s'abſtinſent de la Table ſacrée. 4. Cela ramèneroit l'ancienne Coûtume de célèbrer la Ste. Cene tous les Dimanches. 5. Les Enfans en recevroient de bonne heure des impreſſions religieuſes, qui pourroient contribuer à les rendre meilleurs. 6. Les Paſteurs auroient plus d'autorité ſur les plus jeunes perſonnes. 7. De même que ſur leurs Peres & Meres, 8. qui de leur côté ſe ſentiroient dans une obligation plus étroite de veiller ſur l'Education de leur famille. 9. La Diſcipline Eccleſiaſtique en deviendroit plus forte & plus reguliere. 10. & peut-être que ceci contribueroit à réunir les Eſprits, en

prevenant les Schismes, ou en affoiblissant l'esprit de parti. L'Auteur finit en protestant au Lecteur, que s'il a traité un sujet si nouveau, ce n'est point du tout dans la vûë de multiplier les disputes parmi les Chrêtiens, & que cependant il prevoit aisément les reproches ou les mauvais traitemens auxquels son Ecrit le pourra exposer.

[Comme la Piece n'a paru qu'après sa mort, & que personne, de ma connoissance ne l'a relevée, on ne sauroit dire ce qui seroit arrivé, si elle eut été publiée pendant qu'il étoit en vie. Il n'auroit pas été impossible que certaines personnes, qui lui vouloient peu de bien, n'en eussent pris un pretexte très-spécieux de justifier les reproches, qui lui ont été faits sur un autre sujet, de se coëffer legerement de certaines opinions singuliers, & de les soutenir ensuite à quelque prix que ce fût. Il s'étoit aquis cette reputation par son entêtement pour l'*Arianisme*. Ministre, parmi les *Presbyteriens*, à *Exeter*, il eut le malheur de donner dans ce bizarre Systême, & le courage de le faire connoître, au hazard de tout ce qui en pouvoit arriver. Tout le Parti en fut allarmé, non seulement à cause de la personne de Mr. *Pierce*, qui y étoit en très-grande consideration, mais sur tout à cause des Consequences générales qui ne pouvoient qu'être fort facheuses, & qui n'étoient aussi que trop visibles. 1. On alloit voir en peril évident l'indulgence, accordée par le Parlement, au *Presbyterianisme*. Cette indulgence est limitée à ceux qui souscrivent la Profession de foi de l'Eglise *Anglicane* sur la Trinité, les *Quakres* eux-mêmes, y étant

astraints comme tous les autres *Non-Conformistes*. Il y avoit donc tout lieu de craindre que le Corps entier des *Anglicans* ne se réunit pour faire abroger une Loi qui n'avoit été faite que dans la supposition que les *Presbyteriens* étoient tous des plus éloignez de l'Eterodoxie, & qui desormais alloit ouvrir la porte à toutes les héréſies. Il eſt vrai, comme il parut dans la ſuite, que Mr. *Pierce* comptoit ſur la protection de certains Membres de l'Egliſe Nationale, qui étant *Ariens* comme lui, ſe flattoient d'avoir aſſez de credit pour faire modifier la ſouscription des Articles touchant la Trinité, en faveur des *Non-Conformiſtes*, & d'acheminer ainſi la modification pour eux-mêmes. Mais outre que l'Evenement fit voir que ces Meſſieurs n'étoient pas à beaucoup près les plus forts, le gros du Parti *Presbyterien* ne pouvoit pas ſoupçonner ces Negotiations ſecretes, & ne prevoyoit, par conſequent, dans l'éclat de Mr. *Pierce* que le danger qu'ils couroient de fournir des armes à des Ennemis qui n'attendent qu'une occaſion pour les priver de la liberté de leurs Exercices. 2. Un autre danger, & non moins facile à prevoir, étoit le bruit horrible que pouvoit faire, parmi eux, une Dispute qui commençoit par un Chef de cette importance. Les principaux Presbyteriens d'*Exeter*, ſentirent bien en prudence, combien il importoit à la paix de leur Troupeau, & à celle de tout le Parti, que Mr. *Pierce* changeât d'avis, ou fût reduit au ſilence. Mais le feu de la discorde étoit déjà trop allumé, & les ſoins que l'on prit pour l'éteindre ne ſervirent

qu'à le repandre au long & au large. Il fallut eſſuyer de longues conteſtations avant que de pouvoir depouiller de ſon Miniſtere un Homme qui auroit dû naturellement s'en depouiller lui-même, dans un Corps dont il avoit abandonné la Créance. Le vacarme de ces conteſtations fut ſi grand, qu'il ſe repandit dans tout le Royaume. Chacun prit parti ſelon ſon goût ou ſes préjugez. Les Presbyteriens ſe diviſerent de la façon du monde la plus imprudente, & la plus ſcandaleuſe. Leur troubles les affoiblirent, & tous les Anglicans, ſans en excepter même ceux qui les avoient mis en jeu, s'en moquerent. Belle leçon pour les Egliſes qui ne connoiſſent pas l'esprit *Arien*, ou parce qu'on le leur câche, ou parce qu'il n'oſe paroître.]

ARTICLE VI.

Le Temple du Gouſt. A l'enſeigne de la Verité, chez *Hierosme Print-all.* 1733. In 8. Pag. 63. ſous preſſe chez *Ledet* & *Desbordes*, Libraires à Amſterdam, revû & corrigé par l'Auteur.

L'Auteur anonyme de ce petit Ouvrage, y a voulu peindre ſon goût, & s'y eſt ſervi, pour cela, d'une fiction Poëtique qui n'eſt rien moins qu'originale, ou d'une invention difficile. Mrs. les habitans du Parnaſſe y ont déjà conſtruit tant de Temples, que ceux qui veulent y en bâtir de nouveaux, ne peuvent plus avoir que la peine de l'imitation, & que l'honneur de la Copie. Mais la fiction elle-même, eſt ſuſceptible de tant d'ornemens, & l'on y a de ſi grands Maîtres à ſuivre, que la comparaiſon eſt fâcheuſe, ſi l'on ne s'y éleve pas au deſſus du mediocre, & ſi l'on y reſte au deſſous des Modeles. S'il y a ſur tout quelcun de ces Temples d'imagination, dans lequel on ne ſouffre que l'excellent, ce doit être celui du *Goût*, puiſqu'ainſi que le dit nôtre Auteur lui-même, *ce Dieu eſt très-difficile à ſatisfaire*, & n'admet point

„ *Certains prétendus beaux Eſprits*
„ *Qui du faux goût toûjours épris*
„ *Et toûjours* lui *faiſant inſulte*,

„ *Ont tout l'air d'avoir entrepris*
„ *De traiter ſes Loix, & ſon Culte,*
„ *Comme l'on traite leurs Ecrits.*

Je ne deciderai point ſi cette Piece eſt digne d'une Divinité ſi ſevere & ſi délicate. Il me ſuffira d'en donner une idée aux perſonnes qui ne l'ont point encore lue, ou qui, peut-être, ne la liront jamais.

L'Ouvrage eſt mêlé de Proſe & de Vers, dans le goût du *Voyage* de Mrs. *Bachaumont* & *Chapelle*. On y reconnoît leur eſprit, & ſur tout celui du dernier, à l'uſage des Rimes redoublées qui reviennent par tout, plus ou moins, dans la verſification. Ce n'eſt pas que l'imitateur ne ſente très-bien que ce genre de Poëſie approche un peu trop du bas & du plat. Il s'en fait donner l'avis par ſon Guide en ces termes. „ Puiſqu'il „ eſt queſtion de Goût, dit-il, défiez vous un „ peu des Rimes redoublées; elles ont l'air de „ la facilité, elles ſoutiennent l'harmonie, elles „ charment l'oreille; mais il faut qu'elles diſent „ quelque choſe à l'eſprit, ſans quoi ce n'eſt „ plus qu'un abus de la Rime: c'eſt un arbre „ couvert de feuilles qui n'auroit point de fruits. „ L'aimable *Chapelle* eſt tombé lui-même quelquefois dans ce défaut, & pluſieurs de ſes petites Pieces, n'ont d'autre merite que celui de „ beaucoup de familiarité, & du retour des mêmes ſons. " Pour juſtifier cette cenſure, on trouve au deſſous une Note, où l'on montre par deux Stances, tirées du *Recueil* des Poëſies de *Chapelle*, que „ l'on n'a imprimé que trop de

„ vers

„ vers qui ne ſont que de mauvaiſe Proſe ri-
„ mée... Il eſt peut-être permis, y *ajoûte-t-*
„ *on*, d'écrire de telles platitudes à ſon Ami. Il
„ ne faut blâmer que ceux qui les impriment, &
„ encore plus ceux qui les admirent. " Il ſe pourroit bien que tout le monde ne ſouscrivît pas à ce jugement, parce que tout le monde ſait la difference qu'il doit y avoir dans le ſtile, ſelon la diverſité des Sujets que l'on traite. Telle choſe eſt platitude dans une Piece dont le Titre annonce du grand, qui ne l'eſt point du tout dans une autre, dont les objets ſont ſi petits, & ſi communs, que la peinture la plus élegante, que l'on en puiſſe faire, ne ſauroit guere que ſortir de la nature, lors qu'elle prétend s'élever au deſſus de la Proſe rimée. Il eſt ſeulement vrai que chacun devroit ſe connoître, & que c'eſt par un triſt effet de l'ignorance de ſoi-même, que Mrs. les Poëtes, forçant leur genie, ont le malheur de vouloir réuſſir en tout genre. *Chapelle* n'eut tort que lors qu'il entreprit quelquefois d'abandonner ce caractére de douce Indolence, & d'aimable facilité qui convenoit ſi naturellement à celui de ſon imagination. Ce caractere étoit de dire des riens avec harmonie, & de charmer l'oreille par le retour de certains ſons qui tenoient lieu des choſes. Ce fut par là qu'il plut, & qu'il dut plaire, pendant que la plûpart de ſes Copiſtes, nés avec d'autres talens que les ſiens, & deplaçant ſes manieres aiſées, déplaiſent ſouverainement par le feu, & la dureté avec leſquels ils diſent des riens empoullez. Le Dieu du Goût déſavoue toûjours ces derniers.

niers. Il n'y a chez lui que la Nature qui plaise, & c'eſt d'elle que l'Art lui-même emprunte tous ſes charmes. Telle eſt l'idée que nôtre Auteur nous donne de ſon temple, en y employant les Rimes redoublées, même après l'avis de ſon Guide. Voici la description de ce Temple, dans le goût de *Chapelle*.

„ *Cet Edifice précieux*
„ *N'eſt point chargé des anticailles*
„ *Que nos très-gotiques Ayeux*
„ *Si lourdement induſtrieux,*
„ *Entaſſoient autour des murailles*
„ *De leurs Temples groſſiers comme eux.*
„ *Il n'a rien des defauts pompeux*
„ *De la Chapelle de Verſailles,*
„ *Ce Colifichet faſtueux,*
„ *Qui du peuple éblouit les yeux,*
„ *Et dont le Connoiſſeur ſe raille.*

„ *Simple en étoit la noble Architecture.*
„ *Chaque Ornement à ſa place arrêté*
„ *Y ſembloit mis par la néceſſité.*
„ *L'Art s'y cachoit ſous l'air de la Nature.*
„ *L'Oeil ſatisfait, embraſſoit ſa ſtructure,*
„ *Jamais ſurpris, & toujours enchanté.*

Ce Temple, tel qu'il vient d'être décrit, eſt en *France*. Il fut autrefois dans la *Grece*.

Le Romain, longtemps intraitable
Dans ce Séjour s'apprivoiſa;
Doux vainqueur il y dépoſa

Sa

Sa barbarie insupportable.
Le Musulman plus implacable
Conquit le Temple & le rasa.
En Italie on ramassa
Tous les debris que l'infidele
Avec fureur en dispersa.
Bientôt François premier *osa*
En bâtir un sur ce modele
Louïs le Grand *le decora.*
L'Europe jalouse admira
Ce Temple en sa beauté nouvelle;
Mais je ne sçai s'il durera.

Quoi qu'il en puisse arriver, dans la suite des temps, ce Temple n'est encore qu'en *France*. Le Poëte au moins n'en connoît point ailleurs. Il y trouva pourtant des illustres de quelques autres païs. Mais outre que ce n'étoit presque sans exception, que des anciens habitans de la *Grece* & de l'*Italie*, il n'y fit attention qu'aux gens de sa Langue. „ De rapporter, *dit-il*, ce qui fut „ dit, par les Grecs & les Latins qui étoient là, „ cela seroit beaucoup trop long. Il n'est ici „ question que des François " C'est insinuer, si je ne me trompe, qu'il n'y a que ces trois peuples qui ayent entrée au Temple du Goût, & que les *Anglois*, les *Italiens*, les *Allemands*, les *Espagnols*, les *Portugais*, les *Chinois*, & les *Arabes*, en furent toûjours bannis ni plus ni moins que les *Siberiens* & que les *Hottentots*. L'Auteur ne se contente pas d'insinuer une exclusion si fâcheuse. Il la notifie même assez clairement à toutes les Nations qui sont au Nord de l'*Europe*,

rope, auxquelles il adreſſe l'Apoſtrophe ſuivante.

„ *O vous, Meſſieurs les beaux Eſprits,*
„ *Si vous voulez être cheris*
„ *Du Dieu de la double Montagne,*
„ *Et que dans vos galans Ecrits,*
„ *Le Dieu du Goût vous accompagne,*
„ *Faites tous vos Vers à Paris,*
„ *Et n'allez point en Allemagne.*

A côté de ces paroles, on lit à la Marge un Correctif qui aggrave en quelque façon l'inſulte, beaucoup plus qu'il ne l'adoucit, parce qu'il y paroit que l'Auteur a ſenti tout ce que ſes termes ſignifient. Il dit, dans ce correctif marginal, que l'*on cultive les Lettres en Allemagne, mais* que *ce n'eſt point là qu'il faut faire des Vers François*. Mrs. les Beaux Eſprits du Climat *Germanique* ſe payeront-ils de cette defaite? Quelques-uns demanderont ce qui peut empêcher qu'un homme qui eſt bon Poëte *François* à *Paris* ne le ſoit à *Vienne* & citeront l'Exemple d'*Ovide* qui, dans ſon exil, conſerva toutes la beauté de ſon Eſprit Poëtique, & fit, ſur les bords du *Pont Euxin*, des Pieces que *Rome* admira ſi fort, quand elles y furent portées, que les plus malins Critiques n'y purent rien reprendre, que le ton plaintif, qui les rendoit trop uniformes. Encore n'y eut-il que peu de perſonnes qui trouvaſſent que ce fût un défaut, s'il en faut croire *Ovide* lui-même qui le dit dans une Lettre à *Brutus*, avec une Modeſtie, rarement imitée.

Quod

(a) *Quod sit in his eadem sententia, Brute, libellis;*
Carmina nascitur quem carpere nostra rubor.
Nil nisi me, terrâ fruar ut propiore, vocare;
Et quam sim densâ cinctus ab hoste, queri.
O quam de multis vitium reprehenditur unum!
Hinc peccat silvam si mea Musa, liene est.

Mais la plûpart de ces Messieurs n'ont bien la mine de ne s'en pas tenir là. Ils diront que les Expressions du Bel-Esprit *François* sont trop générales pour n'admettre que le sens restreint qu'il leur donne; que s'il ne s'y agissoit que des Poëtes *François*, bannis de leur Patrie, il étoit peu necessaire d'observer, que *l'on cultive les Lettres en Allemagne*; que si l'on eût voulu donner un air d'eloge à cette Observation, il falloit ajoûter que c'est *avec goût* que les *Allemands* cultivent les Lettres.; & qu'après tout la Poësie Latine donnant, à ceux qui y excellent, le droit d'avoir place dans le Temple du goût, il est bien injurieux pour la Nation *Germanique*, que l'on s'adresse à elle seule, plûtôt qu'à l'*Italienne*, ou qu'à l'*Angloise*, pour lui ordonner de venir à *Paris* si elle veut être cherie *du Dieu de la double montagne*.

Rendons pourtant justice à l'Auteur. Il semble avoir eû moins en vuë d'offenser la Nation *Allemande*, que de donner un souffet au Sieur *Rousseau* qui a trouvé chez elle, un Azile. Quand on pense avec feu, l'on ne pense pas à loisir, & les Reflexions ne venant qu'après coup, on aime

(a) Ovid. Lib. III. Ex Ponto. Epist. 9.

me mieux conſerver des Vers que la paſſion a dictez, que d'écouter la Raiſon qui conſeille de les effacer. On s'imagine qu'une Note marginale raccommodera tout, & que les Lecteurs auront la bonté de s'en ſatisfaire. Je conçois que ce doit être l'illuſion que s'eſt fait l'Anonyme, puis qu'il eſt faux en effet qu'il ait donné l'excluſion totale de ſon Temple aux Beaux-Eſprits d'*Allemagne*. Soit qu'il eût oublié ce qu'il avoit dit à ces Meſſieurs, dans l'endroit que j'ai rapporté, ſoit qu'il y eût dit réellement ce qu'il n'avoit point penſé, on voit, quatre Pages plus bas, un illuſtre Allemand, qui eſt placé côté à côté des *Polignacs*, & des *Lucreces*. Voilà donc la faute entierement reparée, & les raiſons de plaintes qui ceſſent, pourvû, neanmoins, que l'on ne cherche point trop de fineſſe dans le tour de l'Auteur. Ayant vû Mr. *Leibnitz* dans le Temple du Goût, „ je demandai, *dit-il*, pour„ quoi Leibnitz étoit là? On me repondit que „ c'étoit pour avoir fait d'aſſez bons Vers La„ tins, quoiqu'il fût Metaphiſicien & Geome„ tre, & que la Critique le ſouffroit en cette „ Place pour tâcher d'adoucir, par cet exem„ ple, l'eſprit dur de la plûpart de ſes Confre„ res," & il ajoûte au bas de la Page que *Leibnitz* avoit *un grand goût pour les Belles-Lettres*, & *faiſoit même des Vers François*.

On interprêtera, peut-être, d'une maniére peu favorable, cette queſtion, & cette Reponſe. C'eſt pourtant, à mon avis, la pure verité, que le deſſein principal de l'Anonyme eſt plus borné que ne l'annonce ſon Titre. *Le Temple*

du

du goût à promis à la tête de l'Ouvrage y ſemble promettre une Description, & des Traits qui conviennent à tous les ſiecles, à tous les Peuples, & à toutes les choſes humaines. Car il y a en tout & par tout un bon & un mauvais goût, qui ſont auſſi en tout & par tout eſſentiellement les mêmes, parce que la difference s'en tire du fonds même de la Nature. Mais parce que diverſes raiſons, plus ou moins bizarres les unes que les autres, differentient accidentellement les goûts Nationaux, & les goûts particuliers, on pourroit conſtruire poëtiquement tout autant de *Temples du Goût*, qu'il y a de Nations & de particuliers dans le monde. L'exactitude voudroit ſeulement en ce cas que l'on en avertît dans le Titre, & que l'on y dit, le *Temple du Goût Chinois*, le *Temple du Goût Maſſagete*, le Temple du Goût de *Ronſard*, le *Temple du Goût de Voltaire* &c. Ainſi l'Auteur Anonyme de cette petite Piece auroit dû l'intituler le *Temple du Goût François d'un certain ordre de gens, & relativement à certain ordre de choſes*. Cet Expoſé ſi fidele & ſi ſimple de ce qu'il a executé dans ſa Piece, auroit fait plaiſir aux Lecteurs qui n'y chercheroient que ce qui s'y trouve, & qui croyent tous que le goût paroit jusque dans le Titre des Livres.

Après ce que j'en ai déjà dit, perſonne ne pourra douter qu'il ne s'agit ici que du Goût *François*. Mais on ſe tromperoit fort ſi l'on croyoit y trouver le goût de toute la *France* ſur toutes ſortes de choſes. Car quant au I. point, ce n'eſt veritablement que le goût particulier

d'un Bel-Esprit, qui selon toutes les apparences, n'est pourtant pas unique en son espece. D'abord cela saute aux yeux quand on lit, depuis la Page 18. jusqu'à la 26. inclusivement les traits amers de Satire piquante qui y sont decochez contre Mrs. *De la Motte* & *Rousseau*. Je ne pretends point défendre ces Poëtes, & je suis même persuadé, qu'à plusieurs égards, leur Censeur a raison. Mais la longueur de sa Censure est excessive, dans un Ouvrage où tous les autres Objets ne font que passer, & la singularité est trop marquée, pour ne devoir pas plûtôt sa naissance à quelque animosité privée qu'au jugement de tout le Royaume. D'ailleurs il est peu vraisemblable que le goût général de la *France* soit aujourd'hui si contraire qu'on le dit dans cet Ouvrage, à celui qui y regnoit Vers le Mariage ou la minorité du feu Roi, „ je fus fort étonné, „ y *dit* l'*Anonyme*, de ne pas trouver dans le „ Sanctuaire, bien des gens qui passoient il y a „ 60. ou 80. ans, pour être les plus chers favoris du Dieu du Goût. Les Pavillons, les Benserades, les Peliſſons, les Segrais, les St. Evremonts, les Balzacs, les Voitures, ne me „ parurent pas occuper les premiers rangs: Ils y „ étoient autrefois, me dit un de mes Guides: „ ils brilloient avant que les beaux jours des Belles-Lettres fussent arrivés; mais peu-à-peu ils „ ont cédé la place aux veritablement Grands „ Hommes. Ils ne font plus ici qu'une assez „ mediocre figure. En effet la plûpart n'avoient „ gueres que l'Esprit de leur temps, & non cet „ Esprit qui passe à la derniere Posterité.

„ De-

„ *Deja, de leurs foibles Ecrits*
„ *Beaucoup de graces ſont ternies:*
„ *Ils ſont comptés encore au rang des beaux Eſprits,*
„ *Mais exclus du rang des Genies.* „

N'entre-t-il point un peu trop d'amour propre dans cette déciſion? Et ſans examiner ce qui diſtingue réellement le *Bel-Eſprit* du *Genie*, paſſe-t-il bien pour conſtant, parmi les Connoiſſeurs, à la pluralité des ſuffrages, que les *Genies* de nôtre temps ſont *veritablement de Grands Hommes*, & que les *Beaux Eſprits* du temps paſſé ont dû leur céder la place? Supposé pourtant que cette déciſion ſoit à preſent le goût general des *François*, il y en a une autre qui ne ſauroit l'être, parce qu'elle eſt en contradiction avec la précédente. Cet autre Arrêt déciſif réduit le goût à l'Eſprit du temps, & de la Compagnie, indépendamment même du bon ſens & des bienſéances. Ecoutons l'Anonyme faiſant l'Eloge du fils de Mr. *Buſſy-Rabutin*, auquel il joint celui de Mrs. de *Chaulieu*, & la *Fare*.

„ *Mais ſon Fils, ſon aimable fils*
„ *Dans le Temple eſt toûjours admis.*
„ *C'eſt lui qu'on crée, dans Paris,*
„ *Dieu de la bonne Compagnie;*
„ *Lui qui d'un charmant entretien*
„ *Ne voulant jamais ni médire,*
„ *Sans le croire, parle auſſi bien*
„ *Que ſon Pere croyoit écrire.*
„ *Je vis avec un coeur*

„ *Le Brillant Abbé de Chaulieu,*
„ *Qui chantoit en ſortant de Table.*
„ *Il oſoit careſſer le Dieu*
„ *D'un air familier, mais aimable.*
„ *Sa vive imagination*
„ *Prodiguoit dans la douce Ivreſſe*
„ *Des beautés ſans correction,*
„ *Qui choquoient le ſens, la juſteſſe,*
„ *Mais reſpiroient la paſſion.*
„ *La Fare avec plus de moleſſe*
„ *Et baiſſant ſa Lyre d'un ton*
„ *Chantoit auprès de ſa Maitreſſe*
„ *Quelques Vers ſans préciſion,*
„ *Que le plaiſir & la pareſſe*
„ *Dictoient à ce gros Celadon.*

„ Le Dieu aimoit fort ces deux Meſſieurs, & „ ſur tout la Fare qui ne ſe piquoit de rien. "

Si cette peinture eſt vraye, elle fait peu d'honneur au goût de ces deux Eccléſiaſtiques. L'*Ivreſſe* de l'un, & la *Maitreſſe* de l'autre, juroient un peu ce me ſemble avec leur qualité clérica-le, & c'eſt toûjours un très-mauvais goût que celui de ſortir de ſon Caractère. C'eſt bien pis lors qu'on n'en ſort que pour ſacrifier la *juſteſſe* à *la paſſion*, & que pour ſe divertir en depit du bon ſens. Eſt-il donc poſſible, eſt-il croyable que ce ſoit là, de nos jours, le goût de toute la *France*? que ce ſoit là ce qu'elle appelle des *Genies*, des *veritablement grands hommes*? & qu'elle refuſe ces Titres d'honneur aux *Peliſſons*, aux St. *Evremonts*, & aux *Benſerades*? Ne ſeroit-ce point qu'en effet la qualité de *grand homme* s'a-

quiert

quiert de nos jours à meilleur marché que du temps de nos Peres! On le diroit en lisant cette Comparaison que fait l'Anonyme entre le Cardinal de *Richelieu*, & „ certain Duc son Neveu, qui vient, dit-il, très-souvent dans le „ Temple. Les Connoisseurs en Belles-Lettres, „ disent, *ajoute-t-il*,

„ *Que dans ce charmant Sanctuaire*
„ *L'honneur de proteger les beaux Arts qu'on chérit*
„ *Mais auxquels on ne s'entend guere,*
„ *L'Autorité du Ministere,*
„ *L'Eclat, l'intrigue, & le credit,*
„ *Ne sauroient égaler les charmes de l'Esprit*
„ *Et le don fortuné de plaire.*

„ Les Connoisseurs en Galanterie ajoûtent que „ son Eminence fit jadis l'amour en vrai Pedant, & que son Neveu s'y prend d'une maniere assurément toute opposée. Il y a, dans „ cette demeure, bien des Habitans, qui comme lui n'ont fait aucun Ouvrage.

„ *Qui sagement livrés aux douceurs du loisir*
„ *Ont passé de leur jours les momens délectables*
„ *A recevoir, à donner du plaisir*
„ *De chanter & d'écrire ils ont été capables.*
„ *Mais pour être en ce temple, & pour y réussir*
„ *Qu'ont ils fait? Ils étoient aimables.*

L'Auteur avoit dit auparavant que le *grand Ministre étoit moins gracieusement accueilli par le Dieu*

du Goût, que ce certain Duc fut son Neveu; d'où il résulte que ce Cardinal, qui étoit certainement un Genie, & un grand Genie fait une figure plus mediocre, & moins brillante dans ce Temple du goût, qu'un Seigneur qui possede mieux que lui le dangereux Art de la Galanterie. Je veux croire qu'il y a en *France* un certain ordre de gens qui en portent ce jugement; mais que le plus grand nombre des *François*, qui se connoissent en vrai merite, & qui savent y discerner finement le grand du mediocre, en jugent de même, c'est ce que je ne saurois me persuader pour l'honneur de mon ancienne Patrie.

Ce n'est donc ici que le *Temple du Goût* de quelques *François*. Aussi l'Auteur n'y a-t-il pour objet que certain ordre de choses. Il s'y borne à l'Architecture, à la Peinture, à la Sculpture à la Musique, à la Danse, aux Spectacles, à la Conversation, aux Romans, & à l'Art Epistolaire. Quelquefois tout cela paroit pele-mêle. Quand il fut, dit-il, entré dans le Temple,

„ *Je vis ce Dieu tout à mon aise*
. . . . . .
„ *Non loin de lui Rollin dictoit*
„ *Quelques leçons à la jeunesse*
„ *Et quoi qu'en Robe, on l'écoutoit*,
„ *Chose assez rare à son espece.*
„ *Mais malgré l'austere sagesse*
„ *De la Morale qu'il prêchoit*
„ *Feliſſart en ces lieux chantoit*
„ *Et cependant, avec moleſſe*
„ *Sur le Temple paroissoit*
„ *D'un pas guidé par la juſteſſe*

„ *Près*

„ *Près de là dans un Cabinet*
„ *Que Girardon & le Puget*
„ *Embellissoient de leur sculpture*
„ *Le Poussin sagement peignoit*
„ *Le Brun fierement dessinoit,*
„ *Le Sueur entre eux se plaçoit &c.*

Quelquefois il y regne un peu moins de confusion, mais cela ne dure pas longtemps, parce que selon l'Auteur, il est du bon goût que l'on passe legerement d'une chose à l'autre.

„ *On y passe facilement*
„ *De la Musique à la Peinture*
„ *De la Physique au sentiment*
„ *Du Tragique au simple agrément*
„ *De la Danse à l'Architecture.*

Mais ce qui revient le plus souvent, & où le Cœur paroit s'epanouir, c'est l'Article de la Galanterie. On y voit en groupe des Comediennes, & des Courtisanes fameuses, avec des Abbés & des Cardinaux, ce qui donneroit une idée peu prevenante du goût *François*, si c'étoit celui de toute la *France*. Il me semble au moins qui si j'étois Cardinal, je ne croirois pas que ce fût me faire honneur, que de dire, que j'ai *trop de goût & trop de justice pour desapprouver* que l'on erige *un Autel* à la *Le Couvreur*, ou que si je n'écoutois pas volontiers *un Discours sur la Volupté* prononcé par *Ninon Lenclos*, ce n'est que par ce que je suis d'*une espece, qui* m'*ote la liberté, &* me *condamne à la sagesse.*

C'eſt ainſi pourtant que l'Anonyme a pretendu louer Mrs. le Cardinal de *Polignac*, & l'Abbé de *Rothelin*, qu'il feint avoir été ſes deux Guides pour le conduire au Temple du Goût. S'il ne les avoit encenſez que par cet endroit-là, je ne ſai ſi l'on n'y ſoupçonneroit point quelque trait de ſatire/ Mais on voit, à ce qu'il dit à l'honneur de ces Meſſieurs, en d'autres rencontres, qu'il a cru bonnement que ce qu'il leur dit, à l'occaſion de la *Le Couvreur*, & de la *Lenclos* étoit une louange très-forte & très-delicate. C'eſt à eux à juger là-deſſus s'ils doivent une autre fois ſe charger de la conduite d'un homme, qui pour reconnoître leur bonté rend leur vertu ſuſpecte.

Peut-être auſſi qu'une autre fois ils ſe croiront intéreſſez à revoir la Relation, d'un Voyage qu'ils auront dirigé, avant qu'elle ſoit imprimée. Si celle-ci eût paſſé ſous leurs yeux, avant que d'être expoſée à ceux du Public, il eſt fort vraiſemblable qu'ils y auroient fait retoucher bien des choſes. Il y en a une particulierement, à la 6. & à la 7. Page, que des gens qui ſavent, & qui penſent étoient incapables de paſſer à l'Auteur. Il s'y agit du goût des Critiques Grammairiens, & Commentateurs, que le Voyageur exclut totalement de ſon Temple. „ Nous rencontrames ſur le chemin, *dit-il*, Baldus, „ Scioppius, Euſtachius, Lexicocraſſius, Scri„ blerius, une Nuée de Commentateurs qui re„ ſtituoient des paſſages, & qui compiloient de „ gros Volumes à propos d'un mot qu'ils n'en„ tendoient pas.

„ *La*

» *La j'apperçus les Daciers, les Saumaises*
» *Gens herissés de sçavantes fadaises,*
» *Le teint jaunì, les yeux rouges & secs*
» *Le dos courbé sous un tas d'Auteurs Grecs,*
» *Tous noircis d'encre, & coëffés de poussiere.*
» *N'allez vous pas dans le Temple du Goût,*
» *Vous décrasser! Nous, Messieurs. Point du tout...*
» *Ce n'est pas là, grace au Ciel, nôtre étude*
» *Le Goût n'est rien... Nous avons l'habitude*
» *De rediger au long de point en point*
» *Ce qu'on pensa, mais nous ne pensons point.*

» Après cet aveu ingenu, ces Messieurs entourerent le Carrosse, & voulurent absolument nous faire lire certains passages de Dictys de Crete, & de Metrodore de Lampsaque, que Gronovius avoit estropiés à ce qu'ils disoient. Cela est joli, je l'avoue, & doit même avoir paru charmant aux personnes qui sont prevenuës contre le genre d'Etude qui est l'objet de cette railleric. En général la raillerie est fondée, & le malheur a voulu que la Pedanterie se soit un peu trop fourrée dans cette partie des Belles-Lettres. Il est pourtant faux qu'il n'y ait que des Pedans, chargez de *Grec* & vuides de discernement, qui ayent exercé la Critique sur les anciens Auteurs, ou qui les ayent commentez. Il est faux encore que *Saumaise* ne soit plus lû de personne, comme on le dit dans une Note au bas de la Page. Il n'est pas moins faux que l'on puisse *rediger de point en point ce qu'on pensa, sans penser soi-même.* Il n'est pas moins faux encore, ou que

l'on ne puiſſe pas être pédant avec la ſeule connoiſſance de la langue *Françoiſe*, ou qu'on ne puiſſe le devenir que dans le commerce des Auteurs *Grecs*, ou que l'on ne puiſſe pas ſe faire un goût fin & delicat dans le commerce de ces Auteurs, puis que, comme le dit l'Anonyme, en parlant de ſon Temple Poëtique,

J'allis en Grece en enſuſa
Le fondement ferme & durable;
Puis, juſqu'au Ciel on éleva
Le faîte de ce Temple aimable.
L'Univers entiers l'encenſa.

La raillerie de cet Anonyme manque donc de juſteſſe à bien des égards, & tient un peu du caractere des *petits Maîtres*, que le même Auteur a peint en diſant, qu'ils *aſſiſtent à un ſpectacle ſans l'entendre, ou qu'ils n'écoutent les meilleures choſes que pour en faire de froides railleries.* Ces petits Maîtres ne ſont donc que des Pédans d'une Claſſe differente des autres. Ils ont cela de commun avec eux que le ton déciſif leur eſt ordinaire, & qu'ils parlent des choſes qu'ils n'entendent point, auſſi hardiment que de celles qu'ils entendent. Il eſt à ſouhaiter pour l'Anonyme, que les Savans, dont il a voulu ſe moquer, ne l'entreprennent point ſur l'oſtentation de ſa literature. Ils apprendroient au Public non Lettré, que ce terrible Adverſaire connoit ſi peu les gens qu'il tourne en ridicule, que de huit noms qu'il a produits, il y en a trois qu'il a inventez pour groſſir ſa liſte; qu'il a cru, ſur de

faux

faux Memoires, que *Gronovius* a commenté *Dictys* de *Crete*, & qu'il n'a pas ſû qu'il ne nous reſte que de *Metrodore* de *Lampſaque* que deux ou trois Periodes ſur leſquelles perſonne n'a fait de Commentaires. Il ſeroit pourtant tout à fait riſible que ceci devint une affaire ſerieuſe, & je ſuis perſuadé que l'Anonyme en riroit des premiers. Car il eſt viſible que la fiction de ces Commentaires de *Gronovius* ſur *Dictys* de *Crete*, & ſur *Metrodore* de *Lampſaque*, n'eſt qu'une plaiſanterie; non plus que la fiction des noms d'*Euſtachius*, de *Lexicocraſſus*, & de *Scriblerius*, dont l'un fait peut-être alluſion à Mr. *Euſtace Budgel*, qui a traduit *Theophraſte* en *Anglois* & dont le dernier eſt tiré de la langue *Angloiſe*, où il ſignifie un Barbouilleur de papier. Mais ſans dire que ce n'étoit guere ici le lieu de nous apprendre que l'Auteur peut avoir fait quelque ſéjour en *Angleterre*, & que cette Anecdote eſt aſſez déplacée, pourquoi feindre de faux Commentaires, ou des Livres anciens qui n'ont plus d'exiſtence? N'y en a-t-il pas réellement aſſez d'autres aux depens desquels on peut badiner? Pour quoi donc recourir au Roman, & où eſt le goût en cela puis que c'eſt le ſeul endroit de la Piece, où il invente des Noms, & des Ouvrages?

Il eſt ſûr, que Mrs. de *Polignac*, & de *Rothelin* ne lui auroient point paſſé ce trait de Petit Maitre, & je ne ſai, ſi en qualité de Connoiſſeurs, ils lui en auroient pardonné un autre de fade adulation, qui ſe lit à la Page 42. On y ſent à pleine bouche un Flatteur qui veut faire la

Cour

Cour au Parti qui étoit le plus fort, il y a quelque temps, à *Paris*, & qui par conſequent y diſtribuoit à ſon gré les Penſions, & les recompenſes. Je le rapporterai ſimplement, & laiſſerai au Lecteur le ſoin d'y faire les reflexions convenables. „ Mes conducteurs, *dit l'Anonyme*, „ s'amuſerent à parler de literature avec quel„ ques Jeſuites qu'ils rencontrerent. Un Jan„ ſeniſte dira que les Jeſuites ſe fourent par tout. „ Mais la verité eſt que de tous les Religieux, „ les Jeſuites ſont ceux qui entendent le mieux „ les Belles-Lettres, & qu'ils ont toûjours réuſ„ ſi dans l'Eloquence & dans la Poëſie. Le „ Dieu voit de très-bon œil beaucoup de ces „ Peres; mais à condition qu'ils ne diront plus „ tant de mal de Despreaux, & qu'ils avoueront „ que les Lettres Provinciales ſont la plus inge„ nieuſe, auſſi bien que la plus cruelle, & en „ quelques endroits la plus injuſte Satyre, qu'on „ ait jamais faite. " Il n'y a pas encore 60. ans que le goût de la *France* étoit tout oppoſé à celui-là. Mais il y en a un temps pour tout, & les Janſeniſtes, pourroient bien un jour revenir à la mode. Il eſt dommage que le Dieu du Goût regle le ſien ſur celui de la Cour, & du Miniſtere.

Ces deux Exemples, choiſis ſur pluſieurs autres ſemblables, ſuffiſent pour faire comprendre à Mrs. le Cardinal, & l'Abbé, combien il importeroit à leur honneur, que les Voyageurs, qu'ils conduiſent, leur montraſſent le Mſ. de leur Relation avant que de le faire imprimer. Mais je ne dois pas finir cet Article ſans avertir que l'Au-

l'Auteur a eu ſoin de commenter lui-même ſon Texte, & d'y ajoûter grand nombre de Notes pour faire connoître les perſonnes, ou les choſes dont il parle. Mr. *Pope*, illuſtre Poëte *Anglois*, a montré cette methode, dans un de ſes Poëmes, appellé la *Dunciade*, où il a étrangement mal mené quantité d'Ecrivains du temps, qu'il n'aime pas, ou qui ne l'aiment point. L'Anonyme a ſuivi ce modele avec d'autant plus de goût, que le deſſein de ſon Ouvrage eſt à peu près le même, parce qu'il a trouvé, à ce qu'il dit, qu'il *eſt plus aiſé de dire ce que le Temple* du Goût *n'eſt pas, que de dire ce qu'il eſt*. On voit donc ici beaucoup de Notes, & certainement ce n'étoit pas ſans néceſſité en quelques Endroits. Tel peut-être celui de deux Vers que j'ai rapporté ci-deſſus.

„ *L'Oeil ſatisfait, embraſſoit ſa ſtructure*, [*du Temple*]
„ *Jamais ſurpris, & toûjours enchanté.*

Cela ſeroit inintelligible ſans l'éclairciſſement qui ſe lit au bas de la Page, en ces termes. „ Quand „ on entre dans un Edifice, bâti ſelon les veri- „ tables Regles de l'Architecture, toutes les „ proportions étant obſervées, rien ne paroît ni „ trop grand ni trop petit; & le tout ſemble s'a- „ grandir inſenſiblement, à meſure qu'on le „ conſidere. Il arrive tout le contraire dans les „ Batimens gotiques. " Il auroit été à deſirer que l'Auteur nous eût fourni les mêmes ſecours pour diſſiper certaines obſcuritez qui arrêtent le

Lec-

Lecteur le plus prompt ou le plus indulgent! J'en indiquerai, en courant, quelques unes.

Page 1. On designe le Cardinal de Polignac en disant que c'est un Nestor,

Qui des ſçavans a paſſé l'eſperance.

Qu'est-ce que ce Vers signifie? Est-ce une Satire? Est-ce un Eloge? Est-ce une Anecdote? Ou bien ne sert-ce qu'une cheville?

Page 2. Le Temple du Goût, *eſt un ſejour, dit-il, qui reſſemble au Temple de l'Amitié*, dont *tout le monde parle*; comme cette Construction louche m'embarrassa, la premiere fois que je lus la Piece, il m'a paru, qu'elle auroit du être évitée.

Page 9. Les Connoisseurs en peinture, entendent peut-être toute la fineſſe des Vers suivans, où il s'agit d'un Riche dont le goût est mauvais.

„ *A ſon retour*, un petit Curieux
„ *Lorgnette en main, diſoit: tournez les yeux,*
„ *Voyez ceci, c'eſt pour votre Chapelle;*
„ *Sur ma parole, achetez ce Tableau,*
„ C'eſt Dieu le Pere en ſa gloire eternelle,
„ *Peint* galamment *dans le goût du Vatau.*

On lit au bas cette Note. „ Vatau est un Peintre Flamand, qui a travaillé à Paris, où il est „ mort il y a quelques années. Il a réuſſi dans „ les petites Figures, qu'il a deſſinées avec grace & légereté, & qu'il a très-bien groupées; „ mais il n'a jamais rien fait de grand, & il en „ étoit

„ étoit incapable. " Ces paroles expliquent bien pourquoi un *Tableau dans le goût de Vatau* seroit deplacé dans une Chapelle ; mais elles ne nous disent point qui est ce *petit Curieux* que l'on decrit avec sa Lorgnette, & moins encore nous disent-elles, pourquoi il a fallu placer là, *Dieu le Pere peint galamment dans sa gloire éternelle.* Il semble, que St. *Pierre* ou St. *Cosme* y auroient aussi bien figuré, & que l'air de profanation n'y auroit pas tant paru. Cet endroit est, à coup sûr, un de ceux que Mr. le Cardinal de *Polignac* auroit fait retoucher ou effacer.

On peut juger la même chose de cette Periode qui se trouve à la *Page* 10. „ Le Cardinal „ lui remontra en vain que la Musique Italien„ ne, la Françoise & la *Latine*, étoient fort „ bonnes *chacune* dans leur genie. " A moins que son Eminence ne connoisse la *Musique Latine*, dont on a cru le secret perdu depuis longtemps, il n'est pas possible qu'elle ait tenu ce langage, & cela ne marqueroit pas un homme, *qui des Sçavans a passé l'esperance.*

Page 29. Dans la Description du Dieu du Goût, on lit les paroles suivantes.

Ses Atours n'ont rien qui ne plaise ;
Mais, s'il est mis à la Françoise,
Si par nos mains il est orné
Ce Dieu toûjours est couronné
D'un Diademe étr.

On ne sauroit comprendre, sans Note, comment le Dieu du Goût, peut être orné autrement

ment qu'à la Françoiſe, lorſque ſon Temple eſt en *France*. L'Auteur veut donc dire quelque autre choſe qu'il n'eſt pas facile à déviner.

Page 32. Il y a encore ici certaine obſcurité qui, a mon avis, n'auroit pas dû demeurer ſans Commentaire.

C'eſt ce Dieu qu'emploie & revere
Toute la Troupe des Acteurs
Qui repreſentent ſur la Terre;
Et ceux qui viennent dans la Chaire
Endormir leurs chers Auditeurs
Et ceux qui livrent les Auteurs
Aux ſifflets bruyants du Parterre.

Le ſens des deux derniers Vers eſt impenetrable. Le troiſieme eſt apparemment une pure cheville, & cela paroit à la Proſe rimée. Quant au quatrieme & 5. il eſt fort clair que l'Anonyme y a voulu peindre les Predicateurs; mais comme c'eſt l'unique fois qu'il parle du goût de la Chaire, il eſt incomprehenſible que dans toute *la France*, il n'y ait pas un ſeul Predicateur qui n'endorme ſon cher Auditoire, & il eſt encore plus incomprehenſible, que tous les Prédicateurs du Royaume *implorent* & *reverent* le Dieu du Goût, avec ſi peu de ſuccez, pendant que dans *toute la Troupe des Acteurs qui repreſentent ſur la Terre*, il ſe trouve au moins une Comédienne qui a merité l'honneur d'un Autel dans le Temple de cette Divinité, ainſi que l'Anonyme nous l'apprend à la ſuite immediate des dernieres paroles que j'avois rapportée. Car il ajoute,

C'eſt

C'eſt là que je vous vis, aimable le Couvreur,
Vous fille de l'Amour, fille de Melpomene,
Vous dont le ſouvenir regne encor ſur la Scene
Et dans tous les Eſprits, & ſur tout dans mon cœur.
Qu'à vos pieds en ces lieux je fis fumer d'encens
Car il faut le redire à la race future:
Si les ſaintes rigueurs d'un préjugé cruel
Vous ont pû, dans Paris, priver de ſepulture;
Dans le Temple du Goût vous avez un Autel.

On peut aiſément conclure de là que l'Auteur eſt de l'ordre des gens que de belles Actrices tiennent toûjours éveillez, & qui dorment auſſi toûjours aux meilleurs Sermons. Mais auroit-il dû le dire dans la Relation d'un Voyage où un Cardinal & un Abbé lui tenoient lieu de guides? Etoit-ce même là, qu'il devoit traiter de *prejugé cruel*, les Canons Eccleſiaſtiques qui refuſent l'honneur de la terre ſainte aux perſonnes qui font la même profeſſion que la *le Couvreur*? Il a beau dire. Ces Canons ſont très-ſages, & l'obſervation en doit être inviolable, à moins que le Rituel de l'Office des morts ne ſoit ſupprimé dans les occaſions où l'on enterre des gens dont la vie a été, en tout ſens, en ſcandale perpetuel à l'Egliſe. Ce ſeroit bien ſe moquer de la Religion, que de chanter ſur le Corps d'une Comedienne, qui n'a d'ordinaire d'autre vertu que celle de la voix, que de chanter, dis-je, en la mettant en terre, l'Antiphone, *in Paradiſum deducant te Angeli. In tuo adventu ſuſcipiant te Martyres, & perducant te in civitatem ſanctam Jeruſalem. Chorus Angelorum te ſuſcipiat, & cum Lazaro quon-*

dam paupere, æternam habeas requiem. Si l'Auteur daigne lire, & peſer cette Antiphone, il verra comment il faudroit avoir vêcu, pour ne pas meriter d'*être enterré à la Grenouillere.* C'eſt un préjugé fort ridicule, que celui qui bannit du goût, le *vrai* & le *juſte.* Etre Bel Eſprit, ou même *Genie*, ſans cela, c'eſt l'être dans un très-mauvais gout.

ARTICLE VII.

A Letter to a Friend, occaſioned by Mr. Chandler's *Hiſtory of Perſecution. With a Poſtſcript concerning his Anſwer to Dr.* Berriman. *London: Printed for* J. Brotheron *at the Bible in Cornhill, & ſold by* A. Dod *without Temple-Bar.* 1733.

C'eſt-à-dire:

Lettre à un Ami à l'occaſion de l'Hiſtoire de la Perſecution que Mr. *Chandler* a publiée; avec un Poſtſcript où l'on examine la réponſe du même Mr. *Chandler* à Mr. *Berriman.* A Londres. 1733. 8. Pag. 31.

CE petit Ouvrage renferme tant de choſes ſi bien dites & ſi bien penſées, que ce ſeroit dommage qu'il n'y eut que les *Anglois* qui le connuſſent. Il s'y agit de fixer les juſtes idées que l'honnête homme & que le Chrêtien ſe doivent faire de la liberté de Conſcience & de la Per-

Perſecution. Quantité de gens, qui parlent de l'une & de l'autre, le font quelquefois avec ſi peu de bon ſens, ou de Religion, que tantôt on n'y retrouve pas la Nature, & que tantôt on n'y reconnoit pas l'Evangile. On ne fera pas le même reproche à l'Auteur Anonyme de cette Lettre, & ſi je dis qu'il y a raſſemblé en peu de paroles, tout ce que l'on peut concevoir de plus judicieux & de plus Chrêtien, ſur ce ſujet, je ne le fais que pour lui rendre juſtice. Comme ſa perſonne m'eſt entierement inconnuë, il n'y a rien dans ſa Piece, qui puiſſe me prévenir que la Piece elle-même. Il eſt ſeulement vrai qu'elle m'a d'autant plu que le ſentiment de l'Ecrivain a été le mien depuis un grand nombre d'années, & qu'il approche très-fort du Plan de Gouvernement Eccléſiaſtique que le célebre Mr. *Locke* propoſa (*a*) dans ſes *Conſtitutions fondamentales de la Caroline*, Articl. 95. 97—109.

Cette *Lettre à un Ami* doit ſa naiſſance aux malheureuſes diviſions qui regnent depuis longtemps entre les Presbyteriens d'*Angleterre*. Pour mettre les Lecteurs au fait, je ne ſaurois mieux m'y prendre que de transcrire ici ce qui s'en trouve dans la *Bibliotheque Angloiſe*. (*b*) „ Quelques Presbyteriens d'Exeter, *y eſt-il* „ *dit*, ayant conçu des ſoupçons bien ou mal „ fondez contre l'Orthodoxie de deux de leur „ Miniſtres, crurent qu'ils ne pouvoient mieux „ s'en

(*a*) *Voy. Collect. of ſeve. Pieces of Mr. Lock.* Pag. 41-47. (*b*) Bibl. Angl. Tom. VI. i. Part. Article 9. Pag. 221.

„ s'en éclaircir qu'en requerant de ces Mrs. de
„ ſouscrire une Declaration de leur foi ſur *la*
„ *Doctrine de la Trinité.* Mr. *Jaques Pierce*,
„ qui étoit un des ſoupçonnez, refuſa conſtam-
„ ment de ſigner aucune Declaration de com-
„ poſition humaine, & promit, en même temps
„ de donner la Souscription, qu'on lui deman-
„ doit, à tout ce qu'on pourroit lui preſenter
„ de plus fort dans les ſimples termes de l'Ecri-
„ ture. Cette Reponſe ayant augmenté la dé-
„ fiance, les Anciens, & les Membres les plus
„ diſtinguez du Troupeau ſe ſervirent du Droit
„ de proprieté qu'ils avoient ſur le Batiment, où
„ ils faiſoient leurs Aſſemblées Religieuſes, pour
„ en exclure ces Paſteurs. La reputation de
„ Mr. *Pierce*, & l'importance de la Dispute fi-
„ rent bientôt éclater cette Affaire.. Les Chefs
„ du Parti ne la negligerent point & nomme-
„ rent des Commiſſaires pour aviſer aux Expé-
„ diens qu'il y avoit à prendre. Dans les Deli-
„ berations ſecretes des Perſonnes qui furent
„ chargées de cette Commiſſion, ... on con-
„ vint de certaines Maximes ſur leſquelles on
„ pouvoit fonder une eſpece de Concordat pour
„ entretenir la paix parmi les Chrêtiens, ou du
„ moins pour en prevenir les ruptures ſcanda-
„ leuſes... Après que les Commiſſaires eurent
„ ainſi digeré ces Articles, ils crurent qu'il é-
„ toit néceſſaire de leur donner une eſpece de
„ ſanction qui les fit reſpecter à *Exeter* & ail-
„ leurs. Pour cet effet, on convoque ſolem-
„ nellement une Aſſemblée de tous les Miniſ-
„ tres *Non-Conformiſter*, c'eſt-à-dire: *Presbyte-*

„ *riens*

„ *riens*, *Anabaptiſtes*, & *Independans*, de *Lon-*
„ *dres*, & des Environs de la Ville. Cette Aſ-
„ ſemblée commença ſes ſeances le 19. Fevrier
„ 171⅘.... Dans la 2. quelques Perſonnes pro-
„ poſerent de ſouscrire une Declaration ſur la
„ Trinité, parce que cette Queſtion étoit la
„ ſource du mal, & qu'une Declaration ſolem-
„ nelle, ſur cette Doctrine, donneroit un plus
„ grand poids aux Avis. La pluralité des Voix
„ l'emporta de n'en rien faire.... Le 3. de
„ Mars, la même Propoſition fut remiſe ſur le
„ tapis, & la pluralité allant encore à la negati-
„ ve, le plus petit nombre ſe retira dans un lieu
„ voiſin, où l'on ſouscrivit le I. Article des 39.
„ de l'Egliſe Anglicane, & les Reponſes 5. &
„ 6. du Catechisme de *Weſtminſter*.... Cette
„ Affaire produiſit trois ſujets de Dispute....
„ dont le troiſiéme conſiſte à ſavoir quelle eſt
„ l'obligation de ſouscrire aux Confeſſions de
„ foi, faites par des hommes, & dont les ter-
„ mes ſont d'invention humaine. ”

Ceux qui ſe ſont determinez contre toute eſpece d'obligation de ce genre, prétendent qu'il n'y a que des Perſecuteurs qui exigent ces ſignatures, & que la néceſſité qu'on en impoſe eſt une vraye perſecution. Mr. *Chandler* Miniſtre Presbyterien & Libraire en a parlé de la ſorte dans l'introduction d'un Ouvrage qu'il publia l'autre Année, ſous le Titre d'*Hiſtoire de la Perſecution*, & qui, à ce que je crois, n'eſt autre choſe qu'une Traduction *Angloiſe* de l'*Hiſtoire de l'Inquiſition*, par Mr. De *Limborch*. L'Auteur de la *Lettre* repreſente ici cette *Introduction*

comme pleine d'expreſſions très-desobligeantes, tant pour la Communion *Anglicane*, que pour cette partie de la *Presbyterienne* qui s'eſt déclarée en faveur de l'Ordre & de la Diſcipline. Il ne ſe contente pas de lui en faire de juſtes reproches. Son but principal eſt de montrer que Mr. *Chandler* n'a pas bien compris ni quelle eſt la liberté de Conſcience pour laquelle il combat, ni ce que c'eſt que la Perſecution qu'il décrie. Ce qu'il y a de plus intéreſſant dans cette *Lettre*, étant donc ce qu'il y a de plus general, je dois m'y borner, & comme je pourrois difficilement abreger ce que dit l'Anonyme, je prends le parti de traduire ce qui me paroit de plus important dans ſa Piece.

„ I. *Dit-il à ſon Ami*, quant à ce qui s'appelle *Liberté* & *perſecution*, je ſuis du ſentiment „ de l'Auteur, & du vôtre, que l'on ne doit infliger des *peines civiles* à qui que ce ſoit, pour „ des Opinions qui n'influent, ni ne tendent „ proprement à troubler la paix de l'*Etat*, ou „ de la *Republique*, & que par conſequent, tous „ les Sectaires, de quelque dénomination qu'ils „ ſoient peuvent agir & penſer, comme ils veulent, en fait de Religion & de Culte, pourvû qu'ils s'y tiennent en de juſtes bornes. Nous „ entendons par là que tous ces Sectaires, *jouiront de leur liberté*, dans leurs *Egliſes*, *Chapelles*, *Aſſemblées*, ou *Congregations*, & que „ là, ils n'obſerveront, s'il ſe peut, ou s'ils veulent, *ni Diſcipline ni Ordre*, ou s'ils l'aiment „ mieux, comme on le doit ſuppoſer, qu'ils y „ obſerveront leur Ordre particulier, & la Diſ-

„ cipline

„ cipline *qui leur eſt propre*, de la maniere que
„ chacun d'eux le jugera la plus convenable
„ pour conſerver tout le Corps, & pour en u-
„ nir tous les Membres; Bien entendu, que
„ chacun trouvera bon que les autres ne jouiſ-
„ ſent pas de moins de liberté qu'il n'en a lui-
„ même, qu'ils n'envient point à aucune au-
„ tre Secte le privilege d'agir comme elle juge à
„ propos, & particulierement au Parti, qui
„ ayant la *ſuperiorité* dans la Nation, y eſt ap-
„ pellé l'*Egliſe Nationale*, ou l'*Egliſe établie* par
„ les Loix de l'Etat.

„ II. Mais s'il y a des gens, comme il paroit
„ y en avoir, qui veuillent pouſſer la choſe *plus*
„ *loin*, & qui prétendent que chaque Particu-
„ lier puiſſe enſeigner ou agir par tout, comme
„ il *trouve à propos*, ſans qu'il y ait ni reſtric-
„ tions, ni loix, ni défenſes qui l'en empêchent,
„ ou qui gênent ſa liberté dans quelque *Egliſe*
„ ou *Congregation* que ce ſoit, quand il lui pren-
„ dra envie d'en être reconnu Membre; alors,
„ vous & moi, nous ne ſaurions être de l'avis
„ de ces gens-là; parce qu'il nous paroit, que
„ c'eſt introduire une telle confuſion, & une
„ Anarchie ſi affreuſe, qu'entre hommes &
„ Chrêtiens, on ne peut ni la rechercher, ni la
„ regarder comme une choſe *qui ſoit à deſirer*.
„ Et ſi je ne me trompe, Mr. *Chandler* lui-mê-
„ me ne pourroit l'approuver, quoique toute
„ ſon *aigreur* & *ſa bile*, quoique toute ſa *colere*,
„ & ſon *depit*, ſemblent ou aller *là*, ou tendre
„ à élever ſa *Faction latitudinaire* au deſſus de
„ toutes les Societez Religieuſes qui ſont à pre-

„ ſent tolerées, en prescrivant à ces dernieres
„ la conduite qu'elles doivent tenir pour gagner
„ les bonnes graces de cette *Faction, jadis ſi dé-*
„ *criée*, que l'on tâche, depuis peu, de faire revivre.
„ III. Revenons à nôtre ſujet. Ni vous, ni
„ moi, n'envions à l'Egliſe de ce Païs, ni à
„ celle d'aucun autre, la protection de l'Etat,
„ ni tous les *Revenus que les loix leur aſſurent*:
„ Quoi! Parce que les *Non-Conformiſtes* ſe croyent
„ obligez de s'en tenir à leur Congregations, &
„ d'en maintenir le Miniſtre, du mieux qu'ils
„ peuvent, ne ſera-t-il pas à propos que l'*Egliſe*
„ *Nationale* ſoit auſſi entretenuë par le *Souve-*
„ *rain*, par la *Magiſtrature*, ou par la *Nation*,
„ qui y appartiennent, ou qui en ſont les Mem-
„ bres, & que le Clergé en ſoit maintenu par
„ tous les moyens qui ſont juſtes & convena-
„ bles? Ou doit on s'imaginer, que la *liberté*
„ ſera toute pour ceux qui ne ſont que tolerez
„ par le Gouvernement, & qu'il n'y en aura
„ point pour ceux que ce Gouvernement *ap-*
„ *prouve*? Je ne conçois pas que le Magiſtrat ne
„ doive point ſe mêler *du tout* de la Religion, à
„ moins qu'il ne doive point en avoir *du tout* lui-
„ même; car s'*il doit* en avoir quelqu'une, il eſt cer-
„ tainement obligé de *favoriſer*, & de *proteger*, cel-
„ le qu'*il a choiſie*. Autrement il faudroit dire
„ qu'en *devenant Magiſtrat*, il a perdu tout le
„ droit qu'il avoit, étant particulier, c'eſt-à-
„ dire, toute la liberté que tous les autres
„ Membres de l'Etat, & que tous les ſujets,
„ ſans exception, pretendent leur appartenir,
„ & veulent qui leur ſoit inviolablement con-
„ ſervée;

„ ſervée; ce qui me paroit bien étrange, & bien
„ monſtrueux. Qui oſera dire qu'un *Magiſtrat*,
„ *entant que tel*, ne doit point avoir d'autre
„ Conſcience, qu'une *Conſcience publique* ? Le
„ plus que l'on puiſſe pretendre n'eſt-ce pas,
„ que toute l'affaire de ce Magiſtrat, *entant que*
„ *tel*, ſoit préciſément de conſerver la Religion,
„ & la Conſcience de chaque Sujet, *libres de*
„ *toute contrainte* ? Je le veux, & je conçois a-
„ lors qu'il n'eſt pas le Protecteur de l'Egliſe
„ Nationale parce qu'il eſt dans la Magiſtratu-
„ re. Cependant s'il a quelque zele, pour la
„ cauſe qu'il a embraſſée, il *ſera porté* à prote-
„ ger ſon Egliſe, & ne pourra *s'empêcher* de le
„ faire.

„ IV. On objecte à ceci, qu'à ſuivre ce Sy-
„ ſtême il reſulte, que dans la plûpart des Païs,
„ le mal ſera legitimé par l'autorité publique, &
„ que les Loix de l'Etat confirmeront pour
„ toûjours, & presque *par tout*, l'*Idolatrie*; la
„ *Superſtition*, les *Rites*, les *Ceremonies*, les *ſen-*
„ *timens les plus ridicules*, les *Obſervances les plus*
„ *menuës*, ſans parler des *Symboles*, des *Souscrip-*
„ *tions*, des *Sermons*, des *Cours Eccléſiaſtiques*,
„ & je ne ſai combien d'autres choſes. J'avouë
„ que l'objection auroit lieu, ſi en établiſſent
„ ces choſes, on n'accordoit pas la tolerance à
„ ceux qui diſſentent de la Religion établie, ou
„ Nationale. Mais nous ſuppoſons que cette
„ *Tolerance* eſt accordée, & c'eſt là-deſſus que
„ nous raiſonnons, n'ayant rien moins en vuë,
„ vous & moi, que de favoriſer le *Papisme*; ou
„ ce qui eſt la même choſe, la perſecution pour

„ née à la liberté, eſt un *mal*, c'eſt un *mal ne-*
„ *ceſſaire*, un mal qui ne pourra être *évité*, tant
„ qu'il y aura des hommes, Eccléſiaſtiques ou
„ autres, qui ne voyent pas toûjours du *même*
„ œil les mêmes choſes. Cela fait que dans l'*Egli-*
„ *ſe* & dans l'*Etat*, les ſentimens ſe partagent,
„ & je ſuppoſe qu'il en ſera toûjours de même,
„ à moins que tous les Esprits ne ſoient parfai-
„ tement du même tour, & de la même façon.
„ Il y aura donc toujours des *Déciſions* qui vien-
„ dront à la ſuite des Disputes, ou qui même
„ les *precederont* quelquefois, pour empêcher,
„ s'il ſe peut, que ces Disputes n'aillent trop
„ loin. Une Experience univerſelle & con-
„ ſtante nous l'*apprend*. La choſe a été, & ſe-
„ ra. Le beau ſonge que celui des perſonnes
„ qui ſe figurent une liberté qu'aucuns loix ne
„ limitent! Ce n'eſt après tout qu'un Trait de
„ l'*Utopie* de *Morus*, ou de la Republique de
„ *Platon*; (*a*) ce n'eſt qu'*une viſion toute pure*,
„ *& qu'un Roman auſſi chimérique que le ſont les*
„ *chateaux que batiſſent en l'air des gens d'une i-*
„ *magination dérangée*.

„ VII. Rien ne peut-être plus approchant de
„ ces *idées viſionnaires*, que celle d'une Egliſe
„ dans le gout de Mr. *Chandler*. Le Modele
„ en eſt divertiſſant. Il ne l'a pas tiré de ſa tê-
„ te. Je le ſai fort bien, & je croi ſeulement,
„ qu'il a voulu avoir part aux *benedictions*
„ *qu'un digne & reverend* (*b*) *Prelat* à données à
„ ceux

(*a*) Ces paroles ſont tirées de l'*Introduction* de Mr. *Chandler*. Pag. 3. (*b*) On marque, dans une Note, qu'il s'agit ici de celui qui étoit autrefois Evêque de *Bangor*, & qui eſt plus

„ ceux qui contribueroient, en quelque choſe,
„ à une ſi bonne œuvre. Voici donc toutes les
„ Sectes, & tous les Partis qui ſe confondent
„ pour compoſer une Egliſe, ou un ſeul Corps
„ où regnent la paix, & l'ordre. Il y a plaiſir
„ d'en entendre nommer quelques uns à Mr.
„ *Chandler*, qui ſemble n'être que l'Echo, ou
„ plûtôt s'il faut l'en croire, que l'interprete,
„ du preſent Evêque de LX.. Les *Sociniens*,
„ les *Ariens*, les *Athanaſiens*, les *Sabelliens*, les
„ *Pelagiens*, les *Arminiens*, les *Episcopaux*, les
„ *Calviniſtes*, les *Presbyteriens*, les *Independants*,
„ les *Anabaptiſtes*, *&c.* Quel plaiſir! quelle
„ joye? Quelle conſolation de voir tous ces
„ gens-là reunis en groupe & vivre en bonne
„ amitié! Dites moi ſeulement, ſi vous croyez
„ que Mr. *Chandler* a cru, que l'Evêque croye que
„ cela ſoit poſſible. *Credat judæus Apella, Non ego.*

„ VIII. Si les *Catholiques Romains* entendent
„ jamais parler de ce Plan, je ſouhaiterois fort
„ qu'ils ne ſachent pas qu'on prétend qu'il vient
„ d'un Evêque *Orthodoxe*; car ils auroient raiſon de
„ ſe plaindre, qu'on les ait exclus de la Société
„ charmante, à la tête de laquelle il lui a plû
„ de placer la lie de ceux qui prennent le nom
„ de Chrêtiens, & à qui l'Auteur donne ce
„ nom, ſi je ne ſuis bien trompé. Quoiqu'il
„ en ſoit l'excluſion eſt certaine, à moins que ces
„ *Catholiques Romains* ne ſoient compris dans
„ l'*&c.* de Mr. *Chandler*. Mais s'ils y ſont com-
„ pris, où eſt la fineſſe de ne les nommer que de

„ la

plus connu en de ça de la Mer, ſous le nom du Docteur *Headly*. Il eſt à preſent Evêque de *Salisbury*.

„ la force? On dira peut-être que c'eſt à cauſe „ que les *Papiſtes* ont des Principes *deſtructifs* de „ nôtre Conſtitution Politique. J'en conviens; „ mais on peut être *Catholique Romain* ſans être „ *Papiſte*. Celui qui n'eſt donc que *Catholique* „ *Romain* devroit être admis. Je penſe qu'il re„ çoit toutes les veritez fondamentales, que les „ *Sociniens* eux-mêmes veulent bien retenir, & „ cela ſuppoſé, je perſiſte à croire qu'il devoit „ paroître parmi cette cohue de gens que Mr. „ *Chandler* a bizarrement aſſemblée en attri„ buant au bon Evêque, ce que j'oſerois dire „ que ce Prelat a en horreur.

„ IX. Pour moi, je ne vois pas bien pour„ quoi les *Deiſtes* eux-mêmes ne ſeroient point „ *contraints d'entrer*. La Salle de Mr. *Chandler* „ n'en ſeroit que plus pleine, & l'on ſait que „ ces Mrs. ne ſont pas fort éloignez de recevoir „ *Jeſus-Chriſt* pour un Précepteur de Morale, „ & de croire qu'il a enſeigné, d'une maniere „ unie, la Religion Naturelle. Ils ne jugent „ pas, à la verité, qu'il ſoit fort *neceſſaire* que „ *Dieu l'ait envoyé* pour nous donner ces Le„ çons. Cependant s'il ſuffit de s'en tenir à la „ Religion naturelle, pour avoir entrée parmi „ les Chrêtiens, j'ai de la peine à croire que les „ *Deiſtes* ne vouluſſent pas qu'on les eſtimât des „ *meilleurs* Chrêtiens de la terre.

„ X. Mais quoi! me dira-t-on; ne voulez„ vous pas tolerer le *Socinien*? Le tolerer! Oui, „ ſans doute. Qu'il jouiſſe d'une liberté auſſi „ ample & auſſi entiere que tout *autre* Non„ Conformiſte. Il ne rencontrera, là-deſſus,

„ de

„ *de ma part*, aucun obſtacle. Mais on me per-
„ mettra de dire, que je ne ſaurois le regarder,
„ comme un *Frere*, dans toute la force de ce
„ terme. C'eſt aſſez que je le regarde comme
„ mon *Prochain*, & que je ſois dans la diſpoſi-
„ tion de faire pour lui, tout ce que je veux
„ qu'on me faſſe. Lors que j'y reflechis ſerieu-
„ ſement, comment les *Sociniens* pourroient-ils
„ me recevoir, dans leur Communion, en qua-
„ lité de Predicateur, ou d'Inſtructeur, ſi je
„ me propoſois d'enſeigner ou de prêcher, par-
„ mi eux, le Symbole de St. *Athanaſe*. Je dou-
„ te fort qu'ils me le vouluſſent permettre, &
„ ſuppoſé même, qu'ils y conſentiſſent, je ne
„ ſaurois m'imaginer comment ils pourroient le
„ faire en prudence, & en Conſcience. Je le
„ déclare donc. Quoique je puiſſe vivre en
„ bonne intelligence, avec toutes ſortes de gens,
„ dans le même *Etat*, & le même *Gouverne-*
„ *ment Civil*, je ne ſaurois étendre ma Charité
„ & ma Conſcience, juſqu'à vouloir être dans
„ une *Egliſe*, ou *Communion Eccleſiaſtique*, où
„ les *Sociniens* & les *Athanaſiens* ſeroient enſem-
„ ble. L'un prêcheroit le matin que *Jeſus-*
„ *Chriſt* n'eſt qu'un *ſimple homme*; l'autre prê-
„ cheroit le ſoir, qu'il eſt le *vrai Dieu*: Et ſi
„ après avoir expliqué la Poſitive de leur ſenti-
„ mens, il leur arrivoit, ce qui ne ſe peut gue-
„ re éviter, qu'ils paſſaſſent à la Controverſe,
„ & à la Polemique, ne ſeroit-ce pas, pour moi,
„ une grande édification que tout cela? Mais
„ que ſeroit-ce, ſi la même choſe revenoit tous
„ les Dimanches? Oüi: mais, dit-on, les Pre-

„ dicateurs

„ dicateurs ne toucheront point ces matieres ; „ ils s'en abſtiendront tout-à-fait. Cela vous „ plait à dire. Eſt-ce qu'ils ſe lieront la langue „ eux-mêmes, ou que contre vos propres Prin- „ cipes, vous voudriez leur fermer la bouche ?

„ XI. Parlons ſerieuſement. La Predication „ Chrêtienne conſiſte à joindre la Verité à la „ Charité. Ce que Dieu *a conjoint*, que l'hom- „ me *ne le ſepare point*. Ainſi ce qui eſt la vraye „ Doctrine, dans mon jugement particulier, & „ en ma Conſcience, doit être le Fondement, „ la Regle, & la Meſure de ma Charité. Tous „ les Hommes, doivent donc être les objets de „ ma Charité, entant qu'ils ſont mes Prochains ; „ mais entant qu'ils *profeſſent une Religion*, com- „ ment eſt-il poſſible ou raiſonnable, qu'il n'y ait „ pas quelque difference dans les *degrés* de l'a- „ mour que je leur dois, & que je leur porte ? „ Un Apôtre n'en a-t-il pas fait une Loi en „ termes formels ? *Faiſons du bien à tous les hom-* „ *mes, & particulierement aux Domeſtiques de la* „ *foi*. Nous ne pouvons, par conſequent, que „ rechercher d'être en communion avec ceux „ qui *penſent comme nous*, ſur les choſes, qui „ paſſant dans nôtre eſprit pour des veritez fon- „ damentales, ſont auſſi par rapport à nous, *la* „ *Foi qui a été une fois delivrée aux Saints*.

„ XII. A ne conſiderer les choſes que par „ rapport à moi-même, je ſouhaiterois de tout „ mon cœur, que l'on n'impoſât point, comme „ neceſſaires à la Communion Chrêtienne, des „ choſes qui ſont *indifferentes* de leur Nature, „ & reconnuës pour telles par ceux-là même

„ que

„ que les exigent; car ce que l'on eſtime être
„ tel, devroit, à mon avis, être laiſſé ce qu'il
„ eſt. Celui qui *mange*, ne devroit ni mepri-
„ ſer ni exclure celui qui *ne mange point*, & je
„ juge de même que celui qui communie *à ge-*
„ *noux*, devroit permettre aux autres de ſe *tenir*
„ *debout*, ou *s'aſſeoir*, s'ils le veulent. Je veux
„ que l'*uniformité paroiſſe* plus décente. Elle
„ n'eſt pourtant point du tout *néceſſaire*. On
„ peut même la négliger ſans aucune indecen-
„ ce, puiſque cela ſe fait dans les Prieres pu-
„ bliques, où l'on n'eſt point ſcandaliſé que
„ tout le monde ne ſoit pas dans la même poſ-
„ ture. Ainſi je ne vois pas pourquoi l'on exi-
„ geroit cette Uniformité avec tant de rigueur,
„ par le moyen des *Loix*, & des *peines*. Il y
„ auroit de la douceur, & du Chriſtianiſme,
„ de laiſſer à chacun tant de liberté là-deſſus,
„ qu'il pût en agir à ſa mode, ſans conſéquence
„ deſagréable pour un autre, qui en agit à ſa
„ ſienne, & ſi je connois le cœur humain, ce
„ ſeroit le plus ſûr moyen de parvenir, en ces
„ choſes, à l'*uniformité* de *pratique*. La *Coutu-*
„ *me*, & l'*uſage* prévaudroient ſur le grand nom-
„ bre, & ceux qui affecteroient la *ſingularité*
„ paroîtroient auſſi ridicules, que le ſont ceux
„ qui ſont habillez à l'antique.

„ XIII. Mais quant aux choſes que l'on eſti-
„ me de *néceſſité*, la *liberté ſans limites* ne ſau-
„ roit avoir lieu; entre Chrêtiens qui ſeroient
„ unis pour ne faire qu'*une* même Egliſe. Car
„ ſi cette liberté avoit lieu nous pourrions nous
„ joindre aux *Catholiques Romains*, dans l'ado-

„ ration de l'Hoſtie, dans le Culte des images
„ &c. ce que je ne ſai ſi Mr. *Chandler* ſeroit
„ d'humeur de permettre, & à quoi j'avoue
„ que je ne ſaurois conſentir. A moins donc
„ que l'on ne puiſſe refondre le Chriſtianiſme,
„ de telle maniere, qu'il reuniſſe, dans ce nou-
„ veau Plan, tout ce que chaque Communion
„ Chrêtienne eſtime, respectivement, *fonde-*
„ *mental*, tant pour la Doctrine, que pour le
„ Culte, à moins de cela, dis-je, *déclamez*, ou
„ *déchirez* tant qu'il vous plaira. Les gens ſen-
„ ſez vous laiſſeront dire, & vous leur perſua-
„ derez difficilement à conſentir que l'on *ébran-*
„ *le* & que l'on *renverſe* ce qui paſſe dans leur
„ eſprit pour des *veritez fondamentales*, dans la
„ vûë de faire plaiſir à quelques Membres d'u-
„ ne Claſſe particuliere de Philoſophes déga-
„ gez, qui prétendent que ces choſes *ne ſont*
„ *pas même des Veritez*, & qui cependant ſe ſont
„ mis en tête de compoſer une Egliſe *Univer-*
„ *ſelle*, de toutes ces Parties ſi diſcordantes,
„ & ſi oppoſées.

XIV. XV. Il eſt très-certain que
„ la Tolerance *Civile*, & la Tolerance *Eccléſi-*
„ *aſtique* ſont deux choſes, diſtinctes, quoi
„ qu'il y ait entre elles quelque reſſemblance,
„ & quelque rapport. Je conviens ſans peine
„ que l'une peut-être parfaite & univerſelle,
„ ſans que l'autre le ſoit. L'Etat, ou le Gou-
„ vernement Politique, n'étant que pour cette
„ Vie, il n'eſt auſſi fondé que ſur des conſide-
„ rations *Politiques*, ou *purement humaines*, qui
„ affectent l'intérêt *naturel*, ou *civil* de chaque

Parti-

„ Particulier. L'Eglise, ou le Royaume de Je-
„ sus-Christ, qui n'est pas de ce monde, est
„ fondé sur des Principes *divins* & *religieux*, qui
„ affectent l'intérêt *surnaturel* ou *celeste* de cha-
„ cun de ses Membres. Dans le premier les
„ Loix du *Païs*, me doivent servir de Regle;
„ dans le second ce doivent être celles de l'*Evan-*
„ *gile*; mais elles ne doivent point se croi-
„ ser. Tant que je suis un *bon Sujet*, cette qua-
„ lité me donne un plein Titre à tous les *Pri-*
„ *vileges* d'un *bon Sujet*. Tant que je suis un
„ *bon Chrétien* j'ai aussi un plein droit à tous
„ les *Privileges* du *bon Chrétien*. Cela est clair.
„ Mais, dites-vous, si je me joins en Societé
„ Religieuse avec d'autres Chrétiens, qui est-
„ ce, dans cette Eglise, qui sera en droit de
„ me donner des Loix auxquelles je doive me
„ soumettre? Je vous prie de faire cette ques-
„ tion aux personnes qui, dans le Gouverne-
„ ment Politique, sont en droit de vous pres-
„ crire des Loix en qualité de Sujet, & la re-
„ ponse à cette question, vous éclaircira sur ce
„ que vous me demandez. Si vous ne jugez
„ pas que vôtre avantage particulier soit com-
„ patible avec les Loix du Païs où vous êtes,
„ retirez vous; cherchez quelque desert pour y
„ vivre, ou bien transportez vous dans un E-
„ tat, dont la Constitution sera plus conforme
„ à vos idées. Voudriez-vous que pour l'a-
„ mour de vous seul, on sappât tous les fon-
„ demens de la Societé, de l'Ordre, & des
„ Loix? Assurément vous ne le pretendez point;
„ car il n'y a point d'homme en son bon sens

„ qui puiſſe en avoir ſeulement la penſée. Vous
„ détruiſez l'Etat ſi vous en banniſſez la ſubor-
„ dination. Il faut ſe ſoumettre à la pluralité
„ des voix, ou faire bande à part. Je n'y vois
„ point de milieu, & l'application eſt aiſée. Si
„ vous ne vous accommodez pas de la Disci-
„ pline de telle Egliſe, abandonnez cette Egliſe
„ là; vous êtes en liberté de le faire, dès que
„ perſonne n'eſt en droit de vous infliger aucu-
„ ne peine Civile pour vous en punir. Mais ſi
„ vous voulez vous joindre à une autre Com-
„ munion, ſouvenez-vous qu'il faudra vous
„ ſoumettre à ſes Reglemens; ou ſi vous vou-
„ lez encore vous en détacher, pour vous faire
„ une Societé à *vôtre goût*, & compoſé de per-
„ ſonnes qui *ſont dans vos ſentimens*, dans ce
„ cas-là même vous aurez beſoin de quelque
„ *Regle*, pour prevenir, ou pour aſſoupir les
„ diviſions entre vous; & quelque Latitude que
„ vous donniez à la Regle, vous verrez qu'en-
„ fin celui qui ne s'y ſoumet pas, doit être *chaſ-*
„ *ſé* du Corps, ſans que cela ſe puiſſe éviter.

„ Quand bien on établiroit pour *Reglement*
„ *fondamental*, qu'il ne doit y avoir, dans la
„ Societé Eccleſiaſtique, ni *Ordre*, ni *Regle*; ce-
„ la même ſeroit une *Loi*, & un *Reglement*; de-
„ ſorte que ſi aucun des Membres vouloit y in-
„ troduire quelque *Regle*, contre la pluralité des
„ ſuffrages, & que ce Perturbateur ne pût pas
„ être exclus, la Societé ſeroit renverſée par ſes
„ propres Principes. Ne voila-t-il pas un beau
„ Modele d'Egliſe! Je ſouhaite ſeulement qu'on
„ y reflechiſſe à loiſir.

„ XVI.

„ XVI.....XVII. Mr. *Chandler* insiste beaucoup à ce que les *Ministres, prêchent, exhortent, donnent de bons exemples*, & j'y donne „ les mains.... Mais cela ne leve la difficulté „ ni par rapport aux *Membres* en général, ni par „ rapport aux Ministres en particulier, ces derniers n'étant ni les *Maitres*, ni la Societé elle-*même*, & par conséquent n'étant pas moins „ dépendans des Loix que tous les autres Membres.. Supposant que le Clergé, se reglant „ sur le plan de Mr. *Chandler*, s'en tienne à la „ voye de *simple* persuasion, & que leurs Auditeurs, bien loin de vouloir être persuadez, se „ soulevent irregulierement, ou contre la Societé elle-même, ou contre ceux qui la conduisent & qui le representent, & qui par conséquent sont revêtus de tout son pouvoir, n'y „ auroit-il d'autre moyen d'arrêter le desordre, „ que celui de *prêcher*, & de *reprocher sans fin & sans cesse*? Mais on a supposé que ces Rebelles meprisent tout ce que les Ministres leur „ disent. Qu'êtes vous donc d'avis que l'on fasse! La *Persuasion* ne remedie point au mal, „ & vous ne voulez pas qu'on y apporte d'*autre* „ remede. Il faut donc que ce mal se perpetuë „ éternellement dans la Societé; c'est-à-dire que „ vous imaginiez une Societé de *Chrêtiens*, qui „ ne peuvent jamais être unis, sur un fondement *solide*, dans un *Culte* qui soit *sociable*. „ Se peut-il donc de Societé plus monstrueuse? „ Car vous la concevez incapable de faire ce que, „ dans la nature des choses elle veut & doit faire, „ c'est-à-dire, de se *joindre*, & de se réunir dans un „ *Culte commun*.

„ XVIII. Cela regarde les Membres. Par-
„ lons à present des Miniſtres, & poſons un
„ Cas très-connu. Il y a dans la *Grande Bretagne*, deux Egliſes, qui ſe reſſemblent aſſez
„ pour l'*interieur* de la Religion, mais qui pour
„ le *dehors* ſont très-differentes. L'une a un *formulaire fixe* de Prieres, qui eſt lû par un Miniſtre en *Surplis*. L'autre veut que ſon Miniſtre prie de *meditation*, & en general qu'il
„ le faſſe avec un *Manteau*, ou quelque autre
„ habillement de la ſorte. Voudriez-vous que
„ celui qui officie dans l'Egliſe d'*Ecoſſe*, y parût
„ en *Surplis*, & y vînt lire le livre des *Prieres Communes*; ou que dans l'Egliſe d'*Angleterre* on montât en Chaire avec le *Manteau*, & que
„ l'on n'y fit que des Prieres *meditées* ſans aucune Lecture? J'avoue que pour moi je ne me
„ choquerois ni de l'un ni de l'autre, & que
„ tout cela me paroîtroit peu de choſe en ſoi-
„ même. Mais à le conſiderer par rapport à
„ l'*Ordre*, je ne conçois pas qu'on le pût ſouffrir, & je ſuis ſûr qu'on ne le ſouffriroit pas.
„ Il n'y a même perſonne qui oſât l'entrepren-
„ dre, qu'un homme qui auroit perdu l'eſprit,
„ ou qu'un Bigot furieux, qui certainement n'a
„ aucun droit de venir troubler les autres dans
„ la poſſeſſion de leur Coûtumes & de leurs Uſages. Il doit donc être permis de *mettre oppoſition* à quiconque feroit cette entrepriſe, &
„ ſur tout s'il s'opiniatroit à y revenir. On di-
„ ra peut-être, qu'il n'y a point d'homme en
„ *ſon bon ſens* qui s'aviſe de rien de pareil, mais
„ on demandera ſi un Miniſtre n'eſt pas dans

„ l'obli-

„ l'obligation de prêcher contre ce qu'il croit
„ un *Abus*, ou *mauvais*, dans ſon Egliſe? Oui,
„ ſans doute, il le peut faire, & il le doit faire;
„ Mais ce doit être à ſes *perils & riſques*, ſi l'on
„ ne *goûte* pas ce qu'il dit. Quand on lui a ſuf-
„ fiſamment notifié, ou inſinué que cela n'eſt
„ pas goûté, il eſt obligé de ſe taire, ſi ſa Con-
„ ſcience le lui permet, ou d'aller prêcher à des
„ gens qui ſont, ou qui peuvent être diſpoſez à
„ l'entendre. Mais ſi l'on veut qu'il s'obſtine
„ à demeurer dans une Societé à laquelle il ne
„ convient pas, la pretention eſt tout-à-fait bi-
„ zarre; ou ſi l'on veut que la Societé elle-mê-
„ me ſoit obligée de ceder *contre ſes propres lu-*
„ *mieres*, & *contre l'intérêt de ſa tranquillité*,
„ l'abſurdité eſt trop *viſible*, pour meriter une
„ refutation ſerieuſe.

„ XIX.....XX. Que l'on donne le nom o-
„ dieux de *Perſecution*, aux *Priſons*, aux *Confiſ-*
„ *cations*, aux *Potences* &c. Je ne m'y oppoſe
„ pas, & je ſuis fort de cet avis, autant que de
„ raiſon..... Mais ſi vous dites qu'on vous
„ *perſecute*, parce qu'on ne vous regarde pas
„ comme *Membre d'une Egliſe*, dont vous ne
„ croyez pas la Doctrine, dont vous ne prati-
„ quez pas le Culte, & dont vous ne reſpectez
„ pas la Diſcipline, pendant qu'on vous laiſſe
„ en pleine liberté d'être attaché à la *Vôtre*, la-
„ quelle vous croyez *meilleure*, & que vous eſ-
„ timez la *ſeule* vraye, alors en verité je ne vous
„ entends pas. On ne me perſuadera jamais d'ap-
„ peller *Perſecution*, ce qui, à mon avis, eſt
„ autant l'*effet de la liberté*, qu'aucune autre

„ choſe le puiſſe être. Les mêmes raiſons qui „ m'engagent à me déclarer pour une *liberté auſ-* „ *ſi parfaite* qu'il ſe puiſſe avoir, m'engagent „ auſſi à vouloir, que chaque Societé, de mê- „ me que tous les Membres individuels qui la „ compoſent, jouiſſent de cette liberté, & l'e- „ xercent entre eux, comme les uns envers les „ autres, tant que cette liberté ne porte aucun „ préjudice à l'*Etat*, ou à l'*utilité publique*, bien „ averée. Que l'Egliſe *Dominante* ait donc ſes „ Loix, ſes Statuts, où ſes Canons qui lui ſervent „ de Regle, jusqu'à ce qu'elle trouve à propos, de „ les changer en tout ou en partie; Que ceux „ auſſi qui ne s'accommodent pas de cette Egli- „ ſe, ſe faſſent d'autres *Aſſemblées*, & s'y re- „ glent comme il leur plaira; mais que les Mem- „ bres reſpectifs de ces deux Communions, qui „ n'*approuvant* pas ce qui s'y dit ou s'y fait, en „ troublent la paix & l'ordre, par les diſputes „ & par les querelles, ſoient avertis ou de *chan-* „ *ger* de conduite, ou de ſe *détacher* du Corps, „ ou qu'ayant forfait leur droit à la Societé, ils „ ſeront *expulſez*, comme des *Perturbateurs vo-* „ *lontaires*, de la liberté & de la tranquillité pu- „ blique. Cela, dis-je, me paroit dicté par le „ Sens Commun, outre qu'il eſt ſuffiſamment „ autoriſé par l'Evangile, & par tous les Ecrits „ du Nouveau Teſtament, mais d'une façon „ plus particuliere par la Regle courte & géné- „ rale que le St. Apôtre nous donne, *Que tou-* „ *tes choſes ſe faſſent avec decence, & dans l'or-* „ *dre.*

„ XXI.

„ XXI. Mais, dit-on, ne vaudroit-il pas
„ mieux n'avoir ni *ſouſcriptions*, ni *Sermens* &c.
„ Peut-être; mais que s'enſuit-il? Tant qu'une
„ Communion trouve ces choſes convenables,
„ parce qu'elle les juge néceſſaires pour ſa *pro-*
„ *pre* conſervation, pouvez vous raiſonnable-
„ ment lui prescrire de les abandonner, & que
„ gagnerez vous par vos invectives? Poſons
„ qu'il s'agiſſe de l'Egliſe *Anglicane*. Elle ſe
„ propoſe d'établir l'Uniformité dans ſon *Gou-*
„ *vernement*, dans ſa *Confeſſion de foi*, dans ſa
„ *Liturgie*, & dans ſa *Diſcipline*. Comment
„ voulez-vous que cette Egliſe, ainſi conſti-
„ tuée, maintienne ſa Conſtitution, ſans pren-
„ dre ſes ſuretez, de la part des perſonnes qui
„ entrent dans ſes Charges, & dans ſon Mini-
„ ſtere, de même que ſans faire des *Regles*, des
„ *Canons*, ou des *Loix*, qui obligent tous ſes
„ Membres à ſe conformer? Direz-vous aux
„ *Anglicans*, qu'ils ne devroient point avoir de
„ ſemblables Loix? Ce ſera leur dire en effet
„ qu'ils n'ont pas la *liberté d'approuver*, ce qu'ils
„ *approuvent*; ce qui me paroit d'autant plus
„ abſurde que cela leur ſera dit par des gens qui
„ plaident pour une *Liberté ſans limites*, & qui
„ ne doivent pas ignorer qu'en tout ce qui ſe
„ fait librement, celui qui ſe lie lui-même, n'eſt
„ pas moins libre que celui qui ſe dégage. Si
„ vous vous contentiez donc de prouver aux
„ *Anglicans* par de *bonnes raiſons*, qu'ils ne de-
„ vroient point être ſi amoureux de certaines
„ choſes pour leſquelles ils marquent une ten-

„ dreſſe exceſſive, qui ſait ſi vous ne travaille-
„ riez pas avec quelque utilité? Mais au lieu de
„ cela vous *injuriez* & vous *frappez*; vous confon-
„ dez le Ciel avec les Enfers; vous flétriſſez du
„ nom odieux de perſecution, ce qui ne le put ja-
„ mais être. A quoi cela peut-il ſervir qu'à
„ donner lieu de croire que *la Cervelle* d'un
„ homme qui tient ce langage, eſt un peu *dé-*
„ *rangée*? Peut-on s'exprimer ſur ce ſujet d'u-
„ ne maniere plus ſurprenante que le fait nôtre
„ Auteur? *Cette Méthode de ſouſcrire, eſt*, dit-
„ il, *infâme de ſa nature, & ne peut-être juſti-*
„ *fiée ni par les principes de la Conſcience, ni par*
„ *ceux de l'honneur*. Cela eſt-il poſſible, &
„ d'où vient donc que vôtre *Prélat a benedic-*
„ *tions* a traité avec tant de rigueur, dans une
„ occaſion de cette nature, Mr. J. autrefois
„ ſon Ami du cœur & ſon Camarade, ainſi
„ que Mr. *Whiſton* vient de l'apprendre au pu-
„ blic, dans une Brochure qui concerne feu
„ Mr. *Clarke*? "

Ici finit ma Traduction, par ce que dans le reſte de la Lettre, qui n'eſt pas longue, la matiere n'intereſſe presque plus que les Anglois, & principalement que les Presbyteriens, entant que diviſez ainſi que je l'ai dit au commencement de cet Article. L'Auteur y paroit fort irrité contre Mr. *Chandler*, ſur ce que ce dernier doit avoir fait l'Eloge de la Douceur *Socinienne* en reprochant l'eſprit de perſecution à toutes les autres Sectes Chrêtiennes. Il eſt ſûr que l'Eloge eſt peu merité. L'Anonyme

n'a

n'a pu paſſer à Mr. *Chandler* la partialité viſible qu'il a témoignée, & donne enfin pour Supplément à l'*Hiſtoire de la Perſecution* un Fait que l'Hiſtorien avoit eû la prudence de diſſimuler. C'eſt là triſte fin de François David, executé, en *Tranſylvanie*, de concert avec le fameux Socin, & vraiſemblablement ſur ſon Avis.

ARTICLE VIII.

Les Temoins de la Reſurrection *de* Jeſus-Chriſt, *examinez & jugez ſelon les regles du Barreau. Pour ſervir de réponſe aux objections du S.* Woolſton *& de quelques autres Auteurs; traduit de* l'Anglois *ſur la* ſixieme Edition. *On y a joint une* Diſſertation Hiſtorique *ſur les Ecrits de* M. Woolſton, *ſa condamnation, & les Ecrits publiez contre lui. Par* A. Le Moine *Miniſtre de l'Egliſe Anglicane & Chapelain du Duc de* Portland. *A la* Haye, chez P. Goſſe *&* J. Neaulme 1732. *grand* 8. pag. 165. *Sans la diſſertation qui en contient* 100.

IL n'y auroit pas de maniere d'ecrire préférable au *Dialogue*, lorſqu'on ſe propoſe d'inſtruire en ecrivant, s'il demandoit moins d'art & ſi tous les ſujets en étoient facilement ſuſceptibles.

tibles. Dans ce genre de compoſition formé ſur le modèle d'une converſation aiſée, le diſcours prend un air de vie qui pique l'eſprit & qui oblige à être attentif, en quelque ſorte malgré qu'on en ait. La varieté des Caractéres, la naïveté des images, la ſimplicité du ſtyle, l'enjoûment qu'une main adroite à imiter la nature ſait y repandre, toutes ces qualitez qui lui ſont propres conſpirent à le rendre intereſſant. Ce qui y contribuë encore davantage, c'eſt qu'en accordant aux Interlocuteurs qu'on y produit, l'honnête liberté de ſe contredire en expoſant ainſi ſous les yeux, le pour & le contre ſur un même ſujet, on met s'il faut ainſi dire le Lecteur dans la neceſſité de prendre parti. Il entre dans la diſpute ſans s'en apercevoir; une difficulté produit une preuve, celle-ci conduit à une autre, & l'on ſe trouve enfin convaincu, ſans qu'il en coute de la peine, par la ſeule force de l'evidence.

C'eſt apparemment ce qui fait renaître aujourd'hui en *Angleterre*, le goût du *Dialogue*, un peu negligé ſur les matieres graves, par la difficulté qu'il y a de les traiter avec ſuccès dans ce genre. En voici un d'un tour ſingulier. Comme il eſt anonyme, quelques perſonnes y remarquant des traits leſquels ne pouvoient partir que d'un homme fort verſé dans le *Droit*, ne heſiterent point de l'attribuer a Mylord *King*, Grand Chancelier d'*Angleterre* & ſi celèbre dans la Republique des Lettres; „ mais d'autres jugerent par la ſubtilité de quelques explications „ critiques de l'Ecriture, & de quelques remarques

„ marques peu communes que ce devoit être la
„ production d'un homme dévoué à l'étude de
„ la *Theologie*; & à present tout le monde s'ac-
„ corde à le donner à un *Illustre Prelat* (*a*) dont
„ le genie est capable d'embrasser quelque sorte
„ de science, ou quelque maniere d'écrire qu'il
„ jugera la plus propre à son dessein. Tel est,
„ (ajoute Monsr. *Le Maine* qui traduit ici les pa-
„ roles d'un Journaliste Anglois) tel est le rare
„ talent de cet Auteur que ses raisonnemens sont
„ si concis & en même-tems si clairs, & si forts; p
„ ses reflexions si liées & de tout si animé & si
„ plein d'un feu si inimitable qu'on ne sauroit
„ en donner un extrait qui ne fît tort à l'ouvra-
„ ge & qui ne trompât l'attente des Lecteurs. „

La chose est d'autant plus difficile qu'il n'est pas possible de conserver à cette excellente dissertation sa forme tout à fait originale dans un extrait. C'est une espece de plaidoirie. Deux hommis, *Avocats* de profession, y disputent contradictoirement suivant les regles du *Barreau*; en presence d'un *Juge* & de ses *Jurés* ou *Assesseurs* qu'ils se sont choisis; le Juge lui-même établit l'état de la question en ces termes. „ Il s'agit, „ dit-il (*b*) aujourd'hui de voir si les Objections „ que Mr. *Woolston* a avancées dans son *sixieme* „ *discours* sont assez fortes pour invalider le te-
„ moignage rendu en faveur de la *Resurrection*
„ de Jesus-Christ. Ce temoignage est supposé
„ réel des deux côtez, il n'est proprement ques-
„ tion

(*a*) Mr. le Docteur *Sherlock*, Evêque de *Bangor*.
(*b*) Pag. 2.

tinû que de juger de la force des Objections. Là-dessus commença à plaider l'Avocat qui parloit pour Mr. *Woolston* contre la validité du témoignage que les Apôtres rendirent en faveur de la *Résurrection* de leur maître. L'Avocat des *Apôtres* repondit à chaque objection. L'autre replique ou propose une nouvelle difficulté, à quoi le second répond encore; & la cause enfin étant suffisamment débattuë le *Juge* fait à ses *Assesseurs* une recapitulation exacte (*a*) de tout ce qui a été avancé de part & d'autre, ils consultent entr'eux, & sont d'une voix ils prononcent (*b*) par la bouche de leur Chef que les *Apôtres n'ont* aucunement imposé au monde. Ceux qui connoissent la maniere dont on procede en *Angleterre* dans les jugemens publics ne seront peut-être pas fâché de trouver ici ce qu'en dit Mr. *Le Moine* pour éclaircir la forme de cette dissertation.

„ En Angleterre, observe-t-il (*c*), les Juges „ ordinaires n'entendent point comme par tout „ ailleurs de la vie & de la fortune des sujets. „ Les *Sherifs* des Comtez, qui sont à peu près „ comme les *Grands Preuots* en *France* choisissent dans leurs Comtés douze Bourgeois, ou „ Particuliers qui ont maison, pour juger définitivement sur la deposition des temoins. Ce „ sont ceux qu'on appelle les *Jurés*, sans doute „ parce qu'on leur fait d'abord prêter serment „ de suivre dans leurs Jugemens les Lumieres de „ leur

(*a*) Pag. 192. (*b*) Pag. 164.
(*c*) Differt. sur les Ecrits &c. pag. 93.

» leur Conſcience. Enſuite ils prennent place
» dans la Cour de Juſtice, & s'il s'agit d'un
» Procès Criminel on leur lit la procedure fai-
» te par le Juge de paix qui a envoyé l'accuſé
» en priſon. Celui-ci eſt admis à plaider ſa
» Cauſe en leur preſence, par lui-même ou
» par des Avocats; & il peut prealablement les
» recuſer tous l'un après l'autre, dans lequel cas
» on en choiſit ſur le champ de nouveaux, en
» leur place, qu'il ne peut plus recuſer. Ces
» *Jurés* entendent les Témoins & les raiſons
» qu'on allegue pour & contre; après quoi le
» *Juge* qui preſide leur fait un rapport ou une
» Recapitulation du tout, & leur donne ſes In-
» ſtructions particulieres ſur le cas dont il s'a-
» git, les exhortant à le bien peſer & à juger
» ſelon leur Conſcience. Si les preuves ſont e-
» videntes, ils conſultent enſemble & pronon-
» cent ſans ſortir de la Cour, mais ſi le fait eſt
» douteux & requiert déliberation ils ſe retirent
» à part dans une chambre où on les enferme,
» ſans leur donner à manger ni à boire juſqu'à
» ce qu'ils ſoyent tous d'accord. Alors ils re-
» viennent à la Cour, & declarent l'Accuſé
» *coupable* ou *non coupable*, & ſuivant cela le *Ju-*
» *ge* lui prononce ſa ſentence conformément aux
» Loix du Royaume. Ainſi en *Angleterre* un
» homme ne peut être jugé que par ſes *Pairs*,
» c'eſt-à-dire par des perſonnes de ſon rang &
» de ſa condition, ce qui met ſes ennemis hors
» d'état de l'opprimer quelque grand que ſoit
» leur pouvoir. Ce ſage établiſſement doit ſon
» ori-

„ origine à *Alfred* le *Grand*, ſur la fin du neu-
„ vieme ſiecle. „

Non ſeulement Monſr. *Le Moine* donne tous les éclairciſſemens qu'on peut deſirer ſur la forme de l'ouvrage qu'il a traduit, mais ce qui fait le ſujet principal de ſa *Diſſertation* preliminaire, c'eſt *l'origine & l'hiſtoire* de l'ouvrage même ſurquoi il ne laiſſe rien à deſirer au Lecteur.

Cette *Diſſertation* eſt adreſſée à Mr. *Ruchat*, Profeſſeur en Belles Lettres à *Lauſanne* connu par pluſieurs Ecrits qui lui ont depuis long-tems acquis une grande réputation. Mr. *Le Moine* y rend compte en premier lieu des raiſons qui engagerent Mr. *Woolſton* à publier ſes Discours; il s'agiſſoit de ſoutenir Mr. *Collins*, pour achever l'execution de ſon impie projet, il falloit attaquer le *ſens literal des miracles* de Jeſus-Christ comme on l'a déja remarqué dans cette *Bibliotheque*. Le Sr. *Woolſton* étoit preciſement l'homme le plus propre pour cet exploit. Dès l'année 1703. il avoit publié un ouvrage intitulé *The old Apology* &c. c'eſt-à-dire, *l'Ancienne Apologie pour la Verité de la Religion Chrétienne contre les Juifs & les Gentils renouvellée*; ou il s'étoit declaré ſans detour contre l'explication litterale de l'Ecriture. Enſuite pouſſant ſa pointe il avoit donné au public *Origenis Adamantii Epiſtola de duæ circà fidem veræ Orthodoxiam, & Scripturarum Interpretationem*, nouvelle preuve de ſon attachement aveugle pour les Peres & pour une fauſſe myſticité: Cependant il reſpectoit encore les miracles du ſauveur & il en admettoit toûjours la verité litterale. En 1720. il publia diverſes

verſes *Lettres* dans leſquelles il ſe déclara plus fortement que jamais pour les Interpretations allegoriques. A la ſuite parurent quatre brochures imprimées depuis 1722. juſqu'en 1724. incluſivement, ſous ce titre. *Free Gifts to the Clergy &c.* c'eſt-à-dire, *Preſent au Clergé, ou cartel de défi, pour diſputer ſur cette queſtion, Si les Prêtres mercenaires qui ſont tous Miniſtres de la Lettre ne ſont pas adorateurs de la bête de l'Apocalypſe & Miniſtres de l'Antechriſt?* Comment s'arrêter en ſi beau chemin! Inſenſiblement le Fanatisme du Sr. *Woolſton*, ſe convertit en impieté, & bientôt levant lui-même audacieuſement le maſque il ne garda plus de meſures. Le *diſcours ſur les fondemens & les raiſons du Chriſtianisme* &c. ayant fait du bruit, il mit au jour ſon *Moderator* &c. *Le Moderateur entre un incredule & un Apoſtat* &c. où prenant parti pour *Collins* il attaqua tout à la fois le ſens literal des *Prophecies* & des *Miracles*; enfin voulant couronner l'œuvre il publia dès l'an 1727. ſix *Diſcours* uniquement ſur les *Miracles de Jeſus-Chriſt*, où l'on peut ſans exaggération aſſurer qu'il pouſſa l'extravagance, l'incredulité & la malice bien au delà de ce qu'avoient jamais fait les *Celſes*, les *Juliens*, les *Porphyres* & tous les ennemis les plus emportez du Chriſtianisme. (*a*)

Nous

(*a*) Qu'on ne croye pas que ce ſoit ici une énumeration complette des Ecrits du Sr. *Woolſton*. Mr. *Le Moine* paſſe ſous ſilence trois ou quatre brochures de cet Auteur. Elles ne faiſoient point à ſon deſſein: Mais je ne ſai d'où vient qu'il omet les deux Lettres que le Sr. *Woo-*

Nous n'entreprendrons point de donner ici une idée de ces Discours. Monſr. *Le Moine* en fait l'analyſe, & il y ajoûte celle des principales réponſes que les Theologiens y oppoſerent. Les plus complettes ſont de Monſr. *Ray* Miniſtre Presbyterien, du Docteur *Pearce*, du Docteur *Smalbrooke* ci-devant Evêque de St. *David* depuis transferé à l'Eveché de *Litchfield & Coventry*, & de Mſſ. *Stebbing* & *Stevenſon*. Tout ce que nôtre *Auteur* en dit, merite bien d'être lû. Il a pris ſoin auſſi de faire connoître les *Apologies* que le Sr. *Woolſton* oppoſa à ces reponſes. On l'y aperçoit plus foû que jamais, temoin entr'autres l'inſolente Epitre qu'il adreſſe à la *Reine* en lui dediant la premiere partie de ſa *Defenſe*. En voici un morceau où il s'eſt peint lui-même au naturel. „ *L'Evêque de St. David* „ dit-il, voudroit prendre *vôtre Majeſté* pour „ Arbitre de nôtre diſpute à quoi je donne les „ mains, & il parle beaucoup de vos rares ta„ lens pour y préſider, ce que je crois auſſi fer„ mement que je crois qu'un Evêque ne vou„ droit ni mentir ni flatter. Si j'avois connu „ plûtôt la capacité de V. M. à cet egard, je „ n'aurois guéres pû m'empêcher d'en faire l'e„ loge; & l'on m'en auroit crû d'autant plus ai„ ſément que l'on ſait que je n'ai ni *Evêché*, ni „ *Translation* en vûë. Au cas pourtant que V. „ M. n'eût aucun talent extraordinaire pour ter„ miner

Woolſton adreſſa au Docteur *Bennet* ſur cette queſtion *ſi de toutes les Sectes Chrêtiennes, celle des* Quakres *n'eſt pas la plus conforme à la pratique & aux Principes de l'Egliſe primitive.* Ces Lettres parurent avant le *Moderateur*.

„ miner cette dispute, je me flatte que vous êtes „ trop sage pour avoir meilleure opinion de „ vous-même parce que l'Evêque vous a fait un „ compliment. Vous ne serez pas vaine quoi- „ que ce soit un fade louangeur. Mais, *Mada-* „ *me*, l'Evêque m'a fait injure: Il voudroit in- „ sinuer que je suis mal intentionné pour le *Roi* „ & son Gouvernement, ce qui est absolument „ faux. J'aime & j'honore toute vôtre Famil- „ le Royale, & je prie souvent Dieu pour V. „ M. *sans parc* ce qu'aucun de nos Evêques n'a „ jamais fait. "

Telle fut l'effronterie du Sr. *Woolston*. C'en est assez pour mettre le Lecteur en état de prononcer sur son caractére. Jamais de pareils ennemis ne feront tort à la Religion; à leurs efforts elle n'a qu'à se montrer pour les confondre; elle le peut sans se commettre; & ceux que la Providence appelle à l'enseigner aux peuples doivent saisir avec empressement toutes les occasions, que les Libertins eux-mêmes leurs offrent sans y prendre garde, pour en faire sentir l'excellence & la beauté. Quelquefois le silence & le mepris sont les seules armes qu'on doit employer contre les Incredules; mais lorsqu'on voit un dessein formé, suivi, d'attaquer Systematiquement la Religion, il n'y a plus à balancer, il faut demasquer ces pretendus Esprits forts, & opposer à leurs insultes de vigoureuses defences, où en observant les Loix d'une moderation Chrêtienne, on les fasse connoître pour ce qu'ils sont. *Audendum est* comme dit Mr. *Woolston* lui-même d'après *Lactance*, *audendum est*, *ut illustrata veritas pateat*,

multique ab errore liberentur. On ne ſauroit donner a cet égard trop d'eloges au zèle pieux des *Prelats* & des *Docteurs*, de l'Egliſe Anglicane. Payant d'un généreux mepris les invectives & les railleries du Sr. *Woolſton* ils n'ont rien negligé pour la défence de la Verité qu'il avoit audacieuſement attaquée. S'il eſt mort obſtiné dans ſes chimeres, on ne les accuſera pas d'avoir manqué à ce qu'ils devoient pour l'en faire revenir. Plus de *ſoixante auteurs* s'y ſont exercés.

Il avoit dedié à Mr. l'Evêque de *Bangor* le *cinquieme* de ſes *diſcours* dans lequel il examinoit trois miracles de Jeſus-Chriſt, ſavoir, la *reſurrection* de la fille de *Jaïrus*, celle du Fils de la veuve de *Naïn*, & celle de *Lazare*. Mais au lieu de répondre aux *Satyres* de cette prétenduë dédicace ou d'arrêter ſes recherches aux trois miracles dont nous venons de parler, le judicieux Prélat eſtimant que l'eſſentiel étoit de demontrer la Reſurrection de Jeſus-Chriſt d'une maniere invincible, tourna toutes ſes forces de ce côté-là. En effet ſi la Reſurrection de Jeſus-Chriſt n'eſt pas vraie, il ne peut être regardé que comme un Impoſteur, tous les miracles que les Evangeliſtes rapportent ſont de pures fables & Mr. *Woolſton* a eu raiſon d'en combattre le ſens litteral. Mais ſi Jeſus-Chriſt eſt reſuscité, tous les miracles que les Apôtres aſſurent qu'il a faits pendant ſa vie ſont vrais à la lettre, & les objections par leſquelles cet Auteur à tâché d'en detruire la réalité tombent d'elles-mêmes. Dieu auroit-il muni un Impoſteur du ſceau de ſon Approbation en le reſuscitant d'entre les morts? Et celui qui a

fait

fait le plus ne pourroit-il pas avoir fait le moins? Celui qui s'eſt reſuscité lui-même, n'auroit-il pû reſusciter d'autres perſonnes? Rendre la vûë aux aveugles, l'ouïe aux ſourds, guerir toutes ſortes de maladies, & operer en un mot tous les Miracles qu'on lui attribuë? On ſent aſſez que ces conſequences ſont parfaitement évidentes; il ne s'agit donc que d'en démontrer le principe en prouvant le fait; & deſormais on ne peut rien ajoûter à la clarté ni à la force des preuves dont Mr. l'Evêque de *Bangor* ſe ſert pour l'établir. L'Avocat de Mr. *Woolſton* met les objections des Incredules dans tout leur jour. L'Avocat des *Apôtres* reduit en pouſſiere ces objections & aſſure à la *Verité* le triomphe le plus complet. Ecoutons les l'un & l'autre. Il en eſt temps.

Ceux qui conteſtent la *Reſurrection de* Jeſus-Chriſt ont tout à la fois deux choſes à prouver; Sc. 1. que cette Reſurrection n'eſt qu'une Fable, & 2. que le temoignage des *Apôtres* qui l'ont atteſtée eſt un temoignage ſuppoſé & inſuffiſant pour établir la verité d'un *Fait* auſſi extraordinaire. Dans ce deſſein ils diſtinguent trois differens *Periodes*. Le *premier* comprend le Miniſtere de Jeſus-Chriſt & finit à ſa mort; à les en croire, la fraude fut concertée durant ce periode. Le *ſecond* s'étend depuis la mort du *Sauveur* juſqu'à ſa Reſurrection, & alors diſent-ils la fraude fut executée. Le *troiſieme* renferme tout le Miniſtère des Apôtres, & ici tout eſt mis en œuvre pour invalider leur temoignage.

„ A l'égard du *premier* de ces *Periodes*, l'A-
„ vocat de l'Incredulité ne fait que rebattre les

» lieux communs ordinaires avec cet air d'assu-
» rance qui est aujourd'hui le caractére specifi-
» que de nos Deistes Beaux-Esprits. Quelles
» preuves a-t-on de la Resurrection de *Jesus*?
» On la croit parce que l'Eglise la toûjours
» cruë (*a*)! Mais doit on se fier à ce temoigna-
» ge? Et quelque éblouissant qu'il paroisse, me-
» rite-t-il dans le fonds qu'on y ait égard? Les
» Livres publiez par les *Anciens Juifs* contre
» *Jesus* sont perdus, que savons nous s'ils ne
» nous auroient pas decouvert toutes les circon-
» stances du complot? Quoiqu'il en soit lor-
» que Jesus-Christ vint au monde, personne
» n'ignore quel étoit le caractere du gros de la
» nation *Judaïque*. Superstitieux, aveuglement
» credules, & supportans avec impatience le
» joug des *Romains*, comme ils n'avoient ja-
» mais eu plus besoin d'un Libérateur qu'alors
» aussi ne l'attendirent-ils jamais avec plus d'im-
» patience (*b*). Cela fournit à des hommes en-
» treprenans & adroits l'occasion de se faire pas-
» ser pour ce Liberateur si passionnement atten-
» du: Ces fourbes furent suivis & leurs parti-
» sans perirent avec eux, mais *Jesus* plus pru-
» dent prit un autre route. Voyant qu'il tente-
» roit en vain de s'opposer aux *Legions Roma-*
» *nes*, en même temps qu'il se donna pour le
» Prince que les Prophetes avoient predit, il
» soutint qu'on avoit mal entendu leurs Pro-
» pheties, que le *Christ* devoit paroître dans
» l'huma-

(*a*) *Woolston* Discours VI. pag. 17.
(*b*) Voyez *The Scheme of Literal Prophecy* pag. 26. 27.

„ l'humiliation & dans la souffrance, qu'il de-
„ voit venir *monté sur un Ane & dans un esprit*
„ *de paix & d'humilité* (a) qu'en un mot son
„ Regne devoit être spirituel, & son Royaume le
„ *Royaume des Cieux*. Pour conduire adroite-
„ ment son dessein (b) *Jesus* se choisit des dis-
„ ciples assez stupides pour s'attacher à sa per-
„ sonne & trop grossiers pour démeler ses vuës
„ secrettes. Il les trompa par de faux miracles
„ dont ils repandirent le bruit. La *Judée* en fut
„ emuë. L'amour du merveilleux fit son effet
„ & le peuple infatué de ses propres chimeres
„ ne vit desormais en *Jesus* que le Hèros desti-
„ né à *retablir le Royaume en Israël*. Une fois
„ la multitude voulut le couronner, un autre
„ fois elle l'accompagna en triomphe à *Jerusa-*
„ *lem* & à la fin sans doute il seroit devenu *Roi* si
„ l'impatience du peuple n'avoit tout gaté. Mais
„ la *Synagogue* allarmée, & le *Gouverneur Ro-*
„ *main* lui-même, furent obligez à y mettre
„ ordre. On ne pensa plus qu'à se saisir de
„ *Jesus* & celui-ci de son côté voyant qu'il ne
„ pourroit éviter le supplice s'avisa de declarer
„ que les Anciens Prophetes avoient predit que
„ le Messie mourroit sur une Croix & resusci-
„ teroit le troisieme jour. Par ce moyen il facili-
„ ta la continuation d'un complot qui sans cela
„ seroit mort avec lui. Il fut crucifié & ses dis-
„ ciples & ses sectateurs poursuivirent l'exécu-
„ tion du dessein qu'il avoit lui-même com-
„ mencé. " Voilà

(a) Mat. XXI. vs. 4, 5. (b) Voyez *The Discourse of the Grounds &c.* Chap. IV.

Voilà ce qu'on peut appeller un *Roman* dans toutes les formes mais un *Roman* ſi groſſier que les vraiſemblances n'y ſont en aucun endroit obſervées. Ne ſoyons pas ſurpris que les Incredules regrettent la perte des Anciens Livres des *Juifs*. Ils ont raiſon vû leur grande diſette en fait de preuves. Qui ne voit que ſuppoſer comme ils le font qu'on decouvriroit peut-être l'impoſture dont ils oſent accuſer *Jeſus* ſi ces Livres ſubſiſtoient encore, c'eſt moins alleguer, que deſirer des preuves? Comment ſavent-ils qu'il y a eu de tels Livres. Et puiſqu'ils ſont perdus comment peuvent-ils dire ce qu'ils contenoient? Peut-être ſi nous les avions aujourd'hui, prouveroient-ils d'une maniere inconteſtable la verité des Faits rapportez dans les *Evangiles!* N'eſt-ce pas encore un bel argument que de dire avec un air de mepris; „ on croit la Reſurrection de „ Jeſus-Chriſt parce qu'on la cruë de tout temps, „ Nous ſuivons nos Peres comme ils ſuivirent „ leurs Ancêtres, ſans preuve, ſans examen. „ Ouï nous nous appuyons ſur la depoſition de nos devanciers, & nous croyons la Reſurrection de Jeſus-Chriſt parce que nos Peres l'ont cruë en remontant juſqu'au temps où on ſuppoſe qu'elle eſt arrivée. Mais qu'eſt-ce qui en a perſuadé les premiers qui l'ont cruë? On ne peut pas dire qu'ils ayent ſuivi l'exemple de leurs Peres. Voilà où il en faut venir. Il s'agit de ſavoir comment ce Fait a d'abord été reçû pour vrai dans le monde. Tout ce qui eſt étranger à cette queſtion ne peut-être que verbiage, & rien de plus.

Le portrait que l'on fait des *Juifs*, de leur ſituation,

tuation, de leur superstition, de leur credulité ne prouve rien à moins qu'on ne fasse voir d'un autre côté que Jesus-Christ s'accommoda à leur prejugez & à leur attente. Mais au contraire on avoue que ce Divin Sauveur prit un parti tout opposé, on l'accuse d'avoir interprété les Propheties dans un tout autre sens que ses Compatriotes ne les entendoient, on reconnoit que par ses explications particulieres il leur enleva toute esperance de voir le Liberateur qu'ils attendoient, qu'il s'attira leur mépris & leur haine, & qu'enfin il souffrit la mort comme un homme qui, dans leur opinion renversoit la Loi & les Propheres. Etonnante imposture qui s'accredite par les moyens qui devoient la detruire! Où étoit la finesse de se roidir contre des Prejugez sur lesquels on devoit bâtir? Comment, des démarches qui en tout autre que Jesus-Christ seroient une preuve de stupidité, ou de Probité, peuvent-elles passer dans sa personne pour des preuves d'artifice, de politique & d'imposture? Il veut être Roi, & quand on lui offre de l'élever à ce haut faîte de grandeur il le refuse. Il declare que *son Regne n'est point de ce monde*. Il prêche en tous lieux le mepris des choses sensibles. La premiere chose qu'il exige de ses disciples c'est qu'ils prennent leur croix, & qu'ils renoncent à eux-mêmes. Il ne leur parle que de ses peines & de leurs souffrances. Et au lieu d'éviter la mort en se derobant à la fureur de ses ennemis ou en se livrant aux empressemens de ses sectateurs il l'attend avec courage, ses discours sont les mêmes jusqu'à la fin, on le cru-

cifie; il meurt. Quelle apparence! Quelle trace découvre-t-on en tout cela du deſſein qu'on lui attribuë? D'un côté ſe choiſir exprès des Diſciples Idiots, ſimples, Groſſiers; de l'autre courir volontairement à la mort après avoir veçû dans l'ignominie, étoit-ce le moyen de Regner? Ne faut-il pas avoir perdu le ſens pour s'égarer ici avec les Incrédules? Leur *Avocat* s'imagine peut-être les couvrir, en ajoûtant comme il le fait „ que *Jeſus* voyant qu'il ne pouvoit éviter „ le Supplice s'aviſa de declarer que les Anciens „ Propheres avoient predit que le Meſſie mourroit ſur une Croix & reſſuſciteroit le troiſieme „ jour ", mais cette nouvelle inſtance n'eſt pas moins abſurde que tout le reſte. Loin de prouver le pretendu complot dont on accuſe Jeſus-Chriſt elle en fait evanouïr juſqu'à l'idée? Premierement on n'a pas coûtume de ſe jouer du monde à *l'article de la mort* & ce complot tel qu'on le ſuppoſe n'a rien de naturel, rien qui ſoit dans le cours ordinaire des choſes. En ſecond lieu il n'eſt nullement probable qu'un homme veuille ſans y être porté par aucune Tentation forger une Impoſture qui ne doit avoir lieu qu'après ſa mort. De plus quand on accorderoit la poſſibilité de la ſuppoſition, eſt-il croyable que *Jeſus* eût voulu publiquement avertir ſes ennemis de l'Impoſture qu'il meditoit? Et qui ne ſait enfin qu'après avoir predit ſa mort, & ſa Reſurrection il vint en triomphe à *Jeruſalem* où il fut encore à ſon pouvoir de ſe faire declarer Roi. A tous égards donc cette prediction eſt à couvert de tout ſoupçon de fraude. Qu'elle ſe trouve;

ou qu'elle ne se trouve pas dans les *Livres des Prophetes*, c'est assez qu'on en avoue la realité, pour que nous soyons fondez à soutenir, qu'en ce cas qu'elle ait eu son accomplissement on ne peut plus douter que *Jesus* ne soit le Messie.

Nous voici donc parvenus au *second periode*, c'est-à-dire, à ce qui se passa entre la *mort* & la *Resurrection* de Jesus-Christ & ici l'on convient de part & d'autre qu'on effet le *Sauveur* mourut, & fut enterré. Toute la question se reduit par conséquent à savoir, s'il y a plus de vraisemblance dans ce que les Evangelistes attestent sur les suites de sa mort, que dans l'accusation qui fut intentée aux disciples d'avoir enlevé le Corps de leur Maître pendant la nuit malgré les precautions que la Synagogue & le Gouverneur Romain avoit prises. On prevoit assez que l'*Adversaire* des Incredules se determine pour cette derniere supposition, mais ne sera-t-on point etonné de la maniere dont il debute pour l'établir? Embarrassé de voir les *Juifs* prendre tant de mesures afin d'assurer le tombeau de Jesus-Christ & sentant bien qu'on peut en conclure qu'ils avoient fait attention aux predictions de ce *Sauveur*, qu'ils les avoient regardées comme serieuses, & qu'ils y avoient ajouté foi, il prend le parti de soutenir (*a*) „ que les *Juifs* avoient auparavant decouvert une insigne fourberie dans „ la Resurrection de *Lazare*, qu'ils en craignoient une semblable dans celle de Jesus-Christ lui-même, " & que c'étoit là la raison de

(*a*) Voyez *Woolston* VI. Disc. pag. 6. &.

de leur vigilance. L'admirable defaite ! ſi les Juifs avoient découvert de la fraude dans la Reſurrection de *Lazare* ils ne pouvoient craindre deſormais la realité des predictions du *Sauveur* qui l'avoit reſuscité. D'où vient donc qu'ils prennent à cet égard tant de meſures ? „ C'eſt „ replique-t-on qu'ayant obſervé que le peuple „ s'étoit laiſſé ſeduire dans le premier cas, les „ principaux *Sacrificateurs* voulurent le mettre „ à couvert d'une Seduction pareille dans le ſecond ! Mais où eſt la preuve de tout ceci ? Les *Juifs* avoient une Loi formelle pour punir les faux Prophétes ; s'ils avoient convaincu *Jeſus* d'impoſture dans la circonſtance dont on parle, n'auroient-ils pas fait mention dans le Procès qu'ils lui intentérent ? On inſiſte à la verité ſur ces paroles des *Sacrificateurs* à *Pilate* (*a*). *Cette derniere impoſture ſera pire que la premiere*, mais qu'elle relation ces paroles ont-elles avec la Reſurrection de *Lazare* ? *Pilate* avoit été porté à conſentir au crucifiment de *Jeſus* par la crainte que les *Juifs* ne l'établiſſent pour leur Roi pour s'oppoſer à *Ceſar*, preſentement on lui fait conſiderer, que ſi le peuple vient à croire que *Jeſus* eſt reſuscité il y aura plus de danger que jamais qu'il ne ſe revolte contre l'*Empereur*. C'eſt tout le ſens de ces paroles, *la derniere impoſture ſera pire que la premiere*.

Une *ſeconde circonſtance* ſur quoi l'Avocat du Sr. *Woolſton* inſiſte, c'eſt celle du *Sceau* qu'on apposa à la Pierre qui fermoit le ſepulchre de Jeſus-

(*a*) Mat. XXVI. 64.

Jesus-Christ. „ Selon lui il ne devoit être rom-
„ pu qu'en presence des chefs de la Nation, par-
„ ce dit-il que l'usage des Sceaux dans ces cir-
„ constances emporte une convention tacite
„ que les choses scellées demeureront dans l'état
„ où elles sont jusqu'à ce que les parties interes-
„ sées soient d'accord de rompre les Sceaux. "
Mais encore à quoi tout ce verbiage mêne-t-il? N'est-il pas visible qu'on ne scella la Pierre du Sepulchre qu'à fin de prevenir toute fraude de la part des Soldats qui le gardoient? Peut-on les soupçonner de connivence? Ce soupçon s'accorderoit-il avec la relation de l'Evangeliste, ou avec la Fable que les Juifs firent courir dans le monde? Enfin y a-t-il la plus legere probabilité à supposer que *Pilate* lui-même eut voulu favoriser l'imposture dont on accuse les Disciples. Imposture que ses craintes devoient naturellement le porter à prevenir plus que tout autre chose?

„ La *troisieme* circonstance qu'on releve c'est
„ que Jesus-Christ résuscita avant le temps qu'il
„ avoit lui-même predit. Apparemment, dit-
„ on, les Disciples haterent l'execution de leur
„ complot sachant bien qu'ils ne pourroient pas
„ en venir à bout en presence d'une multitude
„ de peuple qui n'auroit pas manqué de se ren-
„ dre le jour marqué au Sepulchre pour voir ce
„ qui s'y passeroit. " Est-ce ignorance? Est-ce mauvaise foi qui fait parler de la sorte? Les Disciples n'étoient ni ne pouvoient être interessés ou présens à l'enlevement de leur Maitre, car ils étoient dispersez, & ils se tenoient cachez parce qu'ils craignoient les Juifs. D'ailleurs que

ga-

gnoient-ils à avancer l'execution de leur prétendu complot? Les Gardes étoient auprès du Sepulchre, probablement en assez grand nombre pour prevenir la violence, & certainement en état de l'observer si on l'eut mise en œuvre. La Difficulté est donc fondée, & uniquement fondée sur la maniere de compter les temps, disons mieux elle n'est que chicane. „ *Jesus-Christ* „ mourut le *Vendredi*, il resuscita le *Dimanche* „ matin, peut-on dire avec verité qu'il resuscita „ le *troisieme* jour ainsi qu'il l'avoit predit (*a*)? Eh qui en doute serieusement? C'est une façon de parler des plus communes à tous les peuples quand ils font mention d'un certain nombre de jours ou d'années d'y comprendre le premier & le dernier des jours, la premiere & la derniere des années dont ils parlent, pour faire la somme complette. C'est la methode constante du *Canon* de *Ptolomée* le plus excellent ouvrage de *Chronologie* que nous ayons aujourd'hui. *Grotius* sur *Matth.* XXVII, 63. & d'autres Commentateurs ont prouvé que cette expression *après trois jours* marque *trois jours inclusivement*; & si l'on veut un exemple decisif de cet usage parmi les *Juifs* on n'a qu'à lire le vs. 21. du XXIV. Chap. de St. *Luc*.

Reste enfin le corps même de la Fable imaginée par les Souverains *Sacrificateurs*, debitée par les Soldats *Romains* & embellie par l'Avocat du Sr. *Woolston*. „ *Ses Disciples sont venus de nuit* „ *&*

(*a*) Jean II. 19. Luc. XXIV. 7. Marc. VIII. 31. Matth. XII. 40.

„ *& ils l'ont dérobé lorsque nous dormions*, voilà „ le langage qu'on fait tenir aux Gardes dans le „ XXVIII. de St. Math. vs. 13. A-t-il quelque sorte de vraisemblance? Quoi! ces Gardes dormoient tandis que les Disciples se saisirent du corps qui leur avoit été confié! Comment donc témoignent-ils sur ce qu'ils ignorent? Sur ce qu'ils ne peuvent savoir? D'ailleurs quel étoit le caractere des Disciples qu'on ose charger de cet attentat? Timides, grossiers, sans apui, pouvoient-ils seulement en concevoir le dessein? L'execution n'en étoit-elle pas à peu près impossible? Et quand on la supposeroit praticable, à quoi bon? Dans quelle vûë l'auroient-ils tentée? Esperoient-ils donc de faire un Roi de ce corps mort s'ils l'avoient une fois en leur puissance? Ou se flattoient-ils de le ramener à la vie par leurs soins? Tout cela est si absurde que les *Juifs* eux-mêmes n'y ajoûterent aucune foi, temoin la maniere dont la *Synagogue* en usa envers les Disciples quand elles les eut en son pouvoir, temoin le silence de *Tertulle* (*a*), temoin ce discours du Roi *Agrippa* à St. *Paul* (*b*) *peu s'en faut que tu ne me persuades de devenir Chrétien*; discours que ce Prince n'eût jamais adressé à un homme engagé dans une Imposture demontrée, temoin enfin l'avis que *Gamaliel* (*c*) osa donner au *Sanhedrin*, & auquel les Senateurs defererent. Il suffit d'indiquer ces reflexions.

Passons maintenant au *troisieme Periode* que nous

(*a*) Voyez Act. XXIV. (*c*) Act. XXVI. 28.
(*b*) Act. V. 34 &c.

nous avons indiqué. Il commence à la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, il comprend tout le Miniſtere des Apôtres, & ce qu'on y examine eſſentiellement c'eſt la validité de leur temoignage, que le defenſeur des *Incredules* attaque de toutes ſes forces.

„ Ce qui le frappe d'abord, c'eſt la nature „ même du fait. La Reſurrection d'un mort „ étant contraire au cours ordinaire de la nature „ il n'y a point à ſon avis de temoignage hu„ main qui puiſſe la rendre croyable." L'Objection n'eſt pas nouvelle; mais nous oſons dire que l'Evêque de *Bangor* y repond en peu de mots avec plus de clarté & de preciſion qu'on ne le fait communément. *Premierement* il obſerve que la Reſurrection d'un mort eſt une choſe dont nos ſens peuvent être juges. Nous connoiſſons tous quand un homme eſt mort. Suppoſé donc qu'il retournât à la vie nous pourrions juger s'il eſt vivant ou non par les mêmes moyens que nous avons eu pour connoître qu'il étoit mort, par les mêmes moyens que nous avons pour connoître que les Hommes qui nous environnent ſont vivans, c'eſt-à-dire par le moyen de nos ſens dont le temoignage ne peut-être ſuſpect en pareil cas. En *ſecond lieu*, rien de plus faux que cette propoſition *la Reſurrection d'un mort eſt contraire au Cours de la nature* ſi l'on entend par là que cette Reſurrection eſt oppoſée aux principes de la Raiſon & à quelqu'une des Loix naturelles. En coute-t-il davantage à l'Etre infini pour rendre la vie à un homme qu'il ne lui en a couté pour la lui donner? S'il a pû le créer, ne pourra-

pourra-t-il pas le faire revivre? *Enfin* qu'on prenne garde à l'uſage qu'on fait de ces expreſſions *contraire au cours ordinaire de la nature.* Elles ne ſignifient à les bien prendre, *que contraire à l'experience ordinaire & conſtante de certains hommes.* Or cette experience on ſent aſſez quelle ne ſauroit faire preuve contre des faits d'ailleurs averez. La plûpart du temps elle n'eſt que prejugé, & ſouvent tel phénomène ſemble dans un pays être contraire au Cours de la nature, qui dans un autre paſſe pour y être entierement conforme. S'aviſe-t-on dans les Pays froids de douter s'il eſt conforme au Cours de la Nature, que l'eau gêle & ſe durciſſe? Ne juge-t-on pas dans les pays chauds que c'eſt une choſe contraire à ce même cours? Encore donc que ſelon le cours ordinaire des choſes les hommes meurent & ne reſuscitent pas (ce qui eſt un prejugé contre la créance d'une reſurrection) ce n'eſt pas là pourtant une preuve qui detruiſe la poſſibilité d'un tel Fait.

L'Avocat du Sr. *Woolſton* prend un autre tour, & abandonnant cette premiere attaque il ſoutient „ que le pretendu Corps de Jeſus-„ Chriſt reſuscité n'étoit qu'un Phantome. Il „ apparoiſſoit, il diſparoiſſoit aux yeux de ſes „ Diſciples. Il entroit dans les maiſons où ils „ étoient aſſemblés, les *portes étant fermées.* Il „ defendit aux uns de le toucher, aux autres, il „ le leur ordonna &c." autant d'indices, ajoutet-on, que ce n'étoit pas un vrai corps humain. Peut-il y avoir plus de deguiſement & de mauvaiſe foi dans une objection que dans celle-ci?

D'où vient ce ſilence affecté de tant d'endroits clairs & deciſifs dans les Relations de nos *Evangeliſtes* pour demontrer la realité du Corps de Jeſus-Chriſt depuis ſa Reſurrection ? Et pourquoi tordre leurs expreſſions comme on le fait dans les paſſages qu'on indique ? Les principaux ſont *Jean* XX, 17. *Luc.* XXIV, 13 &c. *Luc.* XXIV, 31. *Jean* XX, 19. *Jean* XX, 27. On a cent fois repondu aux objections qu'on y fonde. Peut-être même ne méritent-elles pas qu'on y revienne ſi ſouvent.

Une difficulté plus ſpecieuſe, c'eſt celle qu'on tire de ce qu'après ſa Reſurrection Jeſus-Chriſt ne ſe fit pas voir d'une maniere Triomphante à tout le Peuple & ſingulierement aux Principaux Sacrificateurs & aux Sénateurs *Juifs*. „ Sa „ Miſſion les regardoit d'une façon toute parti„ culiere, d'où vient leur en cacher la preuve „ la plus éclatante ? Une Reſurrection qui la „ demontroit ? Pourquoi en faire un myſtere ? „ Pourquoi ſe choiſir des Temoins affidez ? „ Pourquoi les rendre depoſitaires d'une ſi gran„ de merveille ? Que penſeroit-on d'un Ambaſ„ ſadeur qui pretendroit repreſenter ſon Prince „ mais qui refuſeroit de produire ſes Lettres de „ créance ? " Mr. l'Evêque de *Bangor* obſerve avant que de repondre d'une maniere directe, que ſi les temoins qu'on produit ſont ſuffiſants, il eſt également inutile & injuſte d'exiger qu'on en produiſe d'autres & un plus grand nombre. Que ſi Jeſus-Chriſt choiſit quelques perſonnes particulieres pour être les temoins de ſa Reſurrection, ce ne fut qu'à fin d'avoir des Temoins irre-

irreprochables. Est-ce que tout homme sage ne choisit pas des Temoins convenables quand il fait un Contract ou un Testament? Est-ce qu'un bon choix en pareil cas ne donne pas de la force à tout Instrument de cette nature? D'où vient donc que ce qui dans tout autre cas ne laisse point de lieu aux soupçons, seroit dans celui-ci seul la chose du monde en elle-même la plus suspecte? Qui ne sent enfin que les *Juifs* trouverent dans le temoignage des *Apôtres*, toutes les conditions requises pour meriter une entiere créance, d'autant plus qu'ils avoient eû eux-mêmes la garde du Sepulchre & qu'ils avoient pris toutes les precautions necessaires pour s'assurer de la verité? Mais ce n'est pas tout. Il est facile de repondre directement à l'Objection.

D'abord il est certain que la commission particuliere dont Jesus-Christ étoit chargé par rapport aux *Juifs* expira à sa mort. En qualité de *Messie* il leur avoit été envoyé (*a*), mais ses *Instructions* & ses *Miracles* ayant été inutiles pour les convertir, la derniere chose qu'il fit fut de leur denoncer les malheurs qu'ils s'étoient eux-mêmes attirez. On peut voir là-dessus *Matth.* XXIII, 37-39. & *Luc.* XIII, 34. Le *Sauveur* y declare formellement aux *Juifs qu'ils ne le verront plus jusqu'à ce qu'ils disent Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur*, c'est-à-dire, jusqu'à ce que dans la plenitude des siecles ils soient convertis à salut; & le sort de la nation étant ainsi

(*a*) Heb. III, 1. Rom. XV, 8. Matth. XV, 24. Ibid. X, 5, 6.

ainſi determiné, pourquoi Jeſus-Chriſt leur auroit-il donné des preuves particulieres de ſa Reſurrection? Le pouvoit-il ſans ſe contredire? Quand il l'auroit pû de quel uſage auroient été ces nouvelles Lettres de créance? En *ſecond lieu* la Reſurrection de Jeſus-Chriſt conſideré comme *Souverain Pontife* de la Nouvelle Alliance, intereſſant tout le Monde, il étoit neceſſaire de préparer un témoignage qui fut également propre à convaincre tout le Monde, ce qui ne pouvoit ſe faire par aucune ſatisfaction particuliere donnée au peuple *Juif*. *Enfin* c'eſt une erreur de croire que les Temoins choiſis dans cette occaſion furent choiſis comme les ſeuls qui devoient voir Jeſus-Chriſt après ſa Reſurrection. Combien d'autres qui eurent cet honneur (*a*)? Mais ils furent choiſis comme étant propres à rendre temoignage de cette Reſurrection par tout le monde; office pour lequel les autres Temoins de ce Fait ne reçurent pas une Commiſſion particuliere. Les *Anges* au reſte furent plûtôt les Miniſtres de Dieu chargez de ſervir a ce merveilleux Evenement que deſtinez à l'atteſter. Et pour ce qui eſt des *Saintes Femmes* qui les premieres en inſtruiſirent les *Apôtres*, outre que leurs doutes & leurs precautions prouvent leur ſinceriré, n'eſt-il pas abſurde de les recuſer ſous ce ſeul prétexte quelles n'étoient que des *Femmes* dont la ſimplicité & la credulité ne peuvent être que ſuſpectes? *Quelque ſimples qu'on les ſuppoſe, j'espere,*

(*a*) Luc. XXIV, 33. Act. I, 15, 21, 22. I Cor. XV, 6.

pere, dit (*a*) nôtre Savant Auteur, *j'espere au moins qu'elles avoient des Yeux & des Oreilles & quelles pouvoient dire ce qu'elles avoient vû & ouï.* Après tout *le Temoignage des hommes ne doit pas être rejetté* (*b*) *parce que les femmes ont vû ce qu'elles ont vû.*

Il faudroit pour invalider le temoignage des *Apôtres* rendre leur *ſincerité* ſuſpecte, mais cette *ſincerité* autentiquement confirmée par leurs Souffrances & par leur *martyre*, n'eſt-elle pas de plus demontrée par leurs *Miracles* avec toute l'évidence poſſible? „ Dire ici que toutes les „ Religions vrayes ou fauſſes ont eû leurs *Mar-* „ *tyrs*, c'eſt chicaner & perdre du temps pré- „ cieux en conteſtations inutiles. Il n'y a point „ d'opinion ſi abſurde qui n'ait été ſoutenuë par „ la mort de quelqu'un ". Eh bien, ſoit! Qu'en concluez-vous? On ne peut en inferer la moindre choſe contre la ſincerité des *Apôtres*; reſte donc à prouver qu'ils ſe ſont trompez. Et comment le prouver? Le moyen qu'ils ſe ſoyent trompez ſur un fait qui étoit l'objet de leurs ſens? Et dont ils pouvoient s'aſſurer en mille manieres? D'ailleurs point de comparaiſon a faire entr'eux & les faux *Martyrs*. Ceux dont on allegue l'exemple ont nié des faits vrais ou ſoutenu des faits controuvez dans l'eſperance de ſauver leur vie lorſqu'ils étoient actuellement condamnez à la mort. Mais les *Apôtres* ont atteſté un fait aux depens de leur vie, laquelle ils auroient pû conſerver ou en niant la verité ou ſimplement en prenant le parti de ſe taire (*c*).

Voici

(*a*) Pag. 122. (*b*) Pag. 155. (*c*) Act. IV, 17. & V, 28.

Voici donc la derniere reſſource de l'incrédulité, & c'eſt auſſi la derniere comme la plus importante de toutes les Objections que l'Avocat du Sr. *Woolſton* ait jusqu'ici propoſée. „ Elle conſiſte à faire voir qu'on allegue en „ vain les Miracles des *Apôtres* pour confir- „ mer leur depoſition. Il s'agit d'un fait, un „ fait eſt l'objet des ſens, recourir a des Mi- „ racles pour en prouver la verité, c'eſt, dit- „ on, lui ôter la preuve qui lui convient. Gue- „ rir miraculeuſement un malade pour prou- „ ver qu'un homme a été reſuscité auparа- „ vant! Qu'elle preuve! ſur qui fera-t-elle im- „ preſſion?" Quelque ſubtile que paroiſſe d'abord la difficulté, on voit bientôt qu'elle n'a rien de ſolide. En effet, un *miracle* ne prouve rien par lui-même ſi ce n'eſt qu'il y a une cauſe capable de produire l'effet que l'on voit, mais ce même miracle ne devient-il pas une preuve demonſtrative & directe de l'Autorité Divine des perſonnes qui l'ont opéré? Ne confirme-t-il pas invinciblement ce qu'ils atteſtent? „ Suppoſé (*a*) que vous viſſiez un homme re- „ ſuſciter & que cet homme s'en allât enſui- „ te ſans vous rien dire, vous ne penſeriez pas „ qu'aucun fait ou qu'aucune Doctrine eût été „ prouvée ou refutée par ce miracle. Mais s'il „ vous declaroit au nom de celui par le pou- „ voir duquel il eſt reſuscité que le Culte des „ Images eſt illicite vous auriez alors une bon- „ ne preuve que le Culte des Images eſt illi- „ cite;

(*a*) Pag. 161.

„ cite. Comment cela? Ce n'eſt pas que ce
„ miracle prouve quelque choſe par rapport à
„ cet article conſideré en lui-même. Mais
„ parce que la declaration de cet homme eſt ap-
„ puyée de l'Autorité de celui qui l'a reſuſci-
„ té pour confirmer ſa Doctrine. De même
„ ſi les Apôtres avoient fait des miracles ſans
„ parler de la Reſurrection de Jeſus-Chriſt, ces
„ miracles n'auroient rien prouvé à l'égard de
„ ce fait.... Mais quand ils ont atteſté com-
„ me Temoins oculaires la verité de cette Re-
„ ſurrection & operé des miracles pour éta-
„ blir leur Autorité, quoique ces miracles n'a-
„ yent pas prouvé directement la Reſurrec-
„ tion, ils en ont confirmé la certitude en
„ mettant à couvert de tout ſoupçon la preu-
„ ve naturelle de ce fait, je veux dire la dé-
„ poſition des Temoins oculaires. Il n'y a
„ donc point ici de changement de preuves
„ convenables en non convenables. Le Fait
„ eſt toûjours fondé ſur le temoignage des ſens
„ & confirmé par l'Autorité de l'Eſprit.

„ Mais, reprend l'*Incredule*, quelque bon que
„ ce temoignage puiſſe être de ſa nature, prou-
„ ve-t-il quelque choſe par rapport à nous?
„ Il concluoit pour ceux qui l'avoient, que
„ nous fait-il à nous qui ne l'avons pas?" Ce qu'il nous fait? En verité la queſtion eſt ſinguliere. Quoi! Les miracles des Apôtres furent concluans pour les premiers Chrêtiens, les operations du St. *Eſprit* (operations viſibles & bien differentes de ce prétendu temoignage ſecret de l'Eſprit dont les *Trembleurs* &

d'autres Fanatiques oſent ſe vanter), ces operations auront fondé les premiers ſiecles à s'en rapporter au temoignage des *Apôtres*, & aujourd'hui nous devrons rejetter ce qu'on eût raiſon de croire alors ! Quelle abſurdité ! De quel front oſe-t-on revenir ſi ſouvent à des Objections ſi groſſieres? Et que pouvoient faire les Juges de cette importante cauſe après en avoir discuté le pour & le contre que de prononcer comme ils le font, en faveur de la ſincerité & de la validité du Temoignage qui aſſure les Chrêtiens de la Reſurrection de leur Divin Chef ?

Il eſt à ſouhaiter que l'*Illuſtre Prelat* qui a traité cette matiere d'une façon ſi originale & ſi propre à confondre le *Deïsme*, veuille encore employer ſa plume pour defendre dans le même goût la Reſurrection de *Lazare* comme il ſemble le faire eſperer en finiſſant. Son habile *Traducteur* ne manqueroit pas ſans doute à rendre ce nouvel ouvrage utile aux perſonnes qui n'entendent pas la langue *Angloiſe*, encouragé lui-même par le ſuccès de ſes *Traductions*, quoiqu'il y ſacrifie peut-être trop les agrémens & l'élegance du Style, à une ſcrupuleuſe exactitude.

ARTI-

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'EDIMBOURG.

LA Nouvelle Edition de Buchanan, qu'on nous promet depuis si long-tems, n'a point encore vû le jour.

Il s'est formé ici une Societé de Medecins qui se proposent de publier tous les ans leurs propres Observations ou celles qu'on leur communiquera sur la Medecine, Chymie, Physique, &c. en un Volume in 8. intitulé *Medical Essays and Observations*. Le premier Tome a déja paru. Dans la Préface on fait l'éloge des Recueils de cette espece publiez dans les pays étrangers; mais comme les Observations qu'on y trouve sont relatives au Climat de ces pays & au temperament des habitans, on s'est proposé d'en recueillir qui regardassent particulierement l'Ecosse, & de les comprendre sous ces Chefs. 1. la hauteur du barometre, thermometre &c. à Edimbourg. 2. l'Histoire des Maladies epidemiques qui ont regné chaque année. 3. des Observations sur quelque partie de la Medecine, sur quelques drogues, quelques Operations Chimiques &c. 4. les Figures necessaires pour expliquer les instrumens, operations &c. dont on aura parlé dans les Traitez precedens. 5. l'Histoire des decouvertes faites ailleurs dans la Medecine &c. la liste des Livres de Medecine &c. qui auront paru dans le cours de l'année &c.

Mr. Monro, Professeur en Anatomie dans cette Université à donné une seconde Edition, fort augmentée, de son Anatomie du Corps humain. *The Anatomy of the human Body* &c. In 8.

DE CAMBRIDGE.

Le Dr. Middleton ayant été vivement attaqué dans une brochure intitulé *Some Observations* &c. c'est-à-dire, *Observations adressées à l'Auteur de la Lettre au Dr. Waterland* &c.; y a fait une reponse fort vive: *Remarks on some Observations* &c. Il y convainc son Adversaire d'ignorance & de mauvaise foi, & declare qu'il s'en tient à ces quatres Articles specifiez dans ses Remarques sur la Replique du Champion du Dr. Waterland; savoir, 1. Que les Juifs ont emprunté quelques coûtumes des Egyptiens. 2. Que les Egyptiens étoient savans dans les Arts & les Sciences du tems de Moïse. 3. Que les anciens Ecrivains, defendant l'Ecriture sainte, ont trouvé qu'il étoit quelquefois necessaire de recourir à l'Allegorie. 4. Que les saintes Ecritures ne sont pas d'une inspiration absoluë & universelle.

Un Auteur qui ne se designe que sous le tître de *Prêtre de l'Université de Cambridge*, à publié ici, *Remarks.* &c. *Remarques sur un Livre intitulé* le Christianisme aussi Ancien que la Création, *par rapport à ce qui regarde l'Antiquité Ecclesiastique. A qui l'on a joint un Appendix où l'on justifie ce que l'Evêque de Londres a dit du Fatum des Stoïciens.* In 8. On defend ici les Peres contre le Dr. Tindal qui avoit attaqué leur bonne foi & les avoit representez comme des fauſſaires &c. & comme il s'étoit appuyé de l'Autorité de Mr. Dail-

Daillé, nôtre Anonyme prend à tâche d'affoiblir ſon temoignage tant qu'il peut. L'*Appendix* eſt deſtiné à defendre l'Évêque de Londres, qui dans ſa ſeconde Lettre Paſtorale a dit que la Doctrine du Fatum rendoit toutes les actions de l'homme neceſſaires, & que par-là il n'y avoit plus de vertu, ni de vice, de peines, ni de recompenſes. Mr. Jackſon a ſoutenu au contraire que le Fatum des Anciens ne detruiſoit pas la liberté des actions humaines: on travaille ici à le refuter.

Dans la ſeconde Partie de cet Ouvrage l'Auteur continuë à juſtifier les Peres que le Dr. Tindal avoit accuſés d'avoir été Millenaires, d'avoir crû que Dieu & les Esprits étoient Materiels, d'avoir été ſuperſtitieux, Credules &c. Il y a à la fin une *Apoſtille*, dans laquelle nôtre Anonyme, defend St. Jerome contre Mr. l'Abbé Mosheim, qui l'a accuſé d'avoir uſé de fraude & de ſupercherie en rapportant la raiſon pourquoi les Cerinthiens & les Ebionites furent condamnez. Il n'approuve pas non plus ces paroles de Mr. Mosheim (*a*): *Metuo ego, ne qui curioſius exploratum ſunt maximorum ac ſanctiſſimorum hujus ſæculi Doctorum ſcripta, omnes propemodum in hoc errore* (ſc. fallendi & mentiendi, ſi res ipſa poscat Religionis) *deprehendant. Non Ambroſium, non Hilarium, non Chryſoſtomum excipio.* L'Anonyme après avoir fait là deſſus quelques obſervations, dont il ſemble n'être pas content lui-même, ſe reduit à dire qu'il n'a pas remarqué qu'à ces egards-là les Peres fuſſent plus relachez que Grotius, Puffendorf, Mr. Barbeyrac & le Dr. Moſs; & il compare quelques paſſages de ces Auteurs avec d'autres paſſages de Clement d'Alexandrie, Hilaire de

(*a*) Inſtitut. Hiſt. Eccl. pag. 284.

de Poitou, St. Chryſoſtome, & Caſſian.

DE LONDRES.

On a fait une troiſiéme edition des Lettres de Caton. *Cato's Lett* &c. *Lettres de Caton, ou Eſſays ſur la Liberté civile & religieuſe, & ſur d'autres ſujets importans.* 4 voll. in 12. Mr. Gordon, a corrigé avec ſoin cette edition, & y a diſtingué les Lettres qui ſont de lui d'avec celles de Mr. Trenchard qui a auſſi travaillé à cet Ouvrage. On y a joint ſix nouvelles Lettres contenant des reflexions ſur la Condition d'un Prince abſolu, & d'un premier Miniſtre d'Etat.

An Eſſay upon the Uſefulneſs of Revelation &c. c'eſt-à-dire, *Eſſai ſur l'Utilité de la Revelation, nonobſtant la plus grande excellence de la Raiſon humaine. Par Chriſtophle Robinſon, Maître ès Art.* In 8. L'Auteur prend un juſte milieu entre ceux qui abjurent la Raiſon, & ceux qui s'y attachent uniquement, auſſi ſon Ouvrage eſt-il fort eſtimé.

Johannis Freind M. D. Sereniſſimæ Reginæ Carolinæ Archiatri Opera omnia medica. In fol. Mr. Wigan, à qui nous ſommes redevables de ce Recueil, fait dans la Préface l'Hiſtoire de la Vie & des Ouvrages du Dr. Freind, né à Croton dans Northamptonshire, où ſon Pere étoit Miniſtre, en 1666; & mort en 1728. Les Pieces contenuës dans ce Volume ſont I. *Prælectiones Chymicæ in quibus omnes fere operationes Chymicæ ad veras principia & ipſius naturæ legis rediguntur: anno* 1704. *Oxonii in Muſæo Aſhmoleano habitæ. Accedit Appendix, in qua continetur* 1. *Lectionum Chymicarum, quæ ab Editoribus Lipſienſibus exhibentur, recenſio.* 2. *Lectionum Chymicarum, contra Lipſienſium Editorum*

rum cavillationes, vindicia. II. Emmenologia : in qua fluxus muliebris menſtrui, phanomena, periodi, vitia, cum medendi methodo, ad rationes mechanicas exiguntur. III. Hippocratis de Morbis popularibus Liber. I. & III. (Gr. Lat.) *IV. de Febribus Commentarii novem ad Librum Epidemiorum I. & III. accomodati. V. De purgantibus in ſecunda variolarum confluentium febre adhibendis, Epiſtola. VI. Oratio anniverſaria in Theatro Collegii regalis Medicorum Londinenſium habita, ex Harvei inſtituto, in eorum commemorationem qui ſua in hoc collegium beneficentia claruerunt, die* 18. *Octobris, anno* 1720. *VII. Hiſtoria Medicina à Galeni tempore usque ad initium ſæculi XVI. In qua præcipue notantur quæ ad praxim pertinent : Latine verſa à Joh. Wigan M. D. VIII. Vita Gabrielis Bachtishua filii Georgii, ex Arabico Latine reddita à Salomone Negri Damasceno.*

Mr. Foſter a publié un volume de ſes *Sermons*, qui eſt fort recherché de ceux dont la foi n'eſt pas abſolument implicite. Ce volume en contient ſeize. Ceux qui traitent des *Myſteres*, de l'*Hereſie*, du *Schisme*, & même de l'*Abus de la Liberté de penſer*, meritent une attention particuliere.

An Impartial Catechism &c. *Catechisme Impartial : ou Recherches fidelles ſur quelques principaux points de la Religion Chrêtienne ; où tout ce qu'il y a d'humain eſt conſideré avec ſoin, & expoſé pleinement, ſans prejugé, artifice de Prêtre, ou vûes de parti : Deſtiné principalement pour les Antagoniſtes de Mr. Bowman* (a). In 8. C'eſt l'Ouvrage d'un homme qui nous donne ſon Syſtême de Religion tel qu'il a crû le trouver dans l'Ecriture avec le ſecours de la raiſon.

A

(a) Voyez cette Bibliotheque, Tom. VII. pag. 473.

A. Demonſtration &c. c'eſt-à-dire, *Demonſtration de la Volonté de Dieu par la lumiere naturelle: en huit Diſcours, contenant, 1 des Recherches ſur l'origine & la conſtitution de l'Homme, le pouvoir de la Matiere, & l'exiſtence de Dieu. 2. de nouvelles Recherches ſur l'exiſtence de Dieu, & un diſcours ſur ſes Attributs. 3. Une Demonſtration de l'éternité de la Matiere, avec une definition de l'Eſpace infini & de l'Eſpace fini. 4. Recherches ſur l'Immortalité de l'Ame, & ſur un Etat futur. 5. Un diſcours ſur la Liberté & la Neceſſité, & des Obſervations ſur l'uſage & l'abus des paſſions. 6. Recherches Phyſiques ſur l'Origine du Mal, où l'on démontre de nouveau la liberté de la Volonté. 7. Diſcours ſur* DIEU, *la* PROVIDENCE, *& la* NATURE, *où l'on montre la mauvaiſe application qu'on fait de ces mots, & les idées qu'on devroit y attacher. 8. Recherches ſur la Beauté & la Perfection, avec une diſtinction entre la Bienveillance & l'Amour propre, & une défenſe de la doctrine des Stoiciens contre la Revelation. Avec un diſcours préliminaire où l'on fait voir la neceſſité de rechercher la Verité, & un Examen des fondemens de l'Erreur.* In 8. Il y a encore d'autres Pieces dans ce volume: l'Auteur ne s'eſt pas nommé, & peut-être a-t-il bien fait.

Le Sieur Caſſano, Prêtre Grec & Chapelain de l'Imperatrice de Ruſſie en cette Ville, ſe propoſe de donner par ſouſcription l'Office public de l'Egliſe Greque, en Grec & en Anglois; c'eſt-à-dire, les Prieres du Matin & du ſoir, les Liturgies de St. Chryſoſtome & de St. Baſile, & celle des *Préſanctifiés*: les Offices de Batême & du Mariage premier & ſecond, auſſi bien que ceux de la Pentecote & de l'Epiphanie; avec

les

les Litanies, les Hymnes & les Pſeaumes inſerez dans leur place: Le tout conforme à l'uſage preſent de l'Egliſe Grecque, & plus complet qu'il n'a paru juſqu'ici. Ce ſera un in 4. de 50. ou 60. feuilles; & la ſouscription eſt de vingt Shillings, dont on payera la moitié en ſouscrivant, & le reſte en recevant un exémplaire complet en blanc.

Statical Eſſays &c. *Eſſais de Statique contenant des Hemaſtatiques: ou Relation de quelques experiences Hydrauliques & Hydroſtatiques faites ſur le ſang des Animaux; ſur les Pierres dans les reins & dans la veſſie &c. Tom. II. Par Etienne Hales, Bachelier en Theologie, Membre de la Societé Royale, Recteur de Farringdon* &c. In 8. Le I. Tome parut en 1727. ſous le titre de *Statical Eſſays, containing Vegetable Statics* &c.

The Engliſh Malady &c. c'eſt-à-dire, „ la Ma„ ladie Angloiſe, ou Traité des maladies des nerfs „ de toutes les eſpeces, de la rate, des vapeurs, „ des maladies Hypocondriaques & Hyſteriques „ &c. Diviſé en trois parties. Par George Chey„ ne; Docteur en Medecine, Membre du Col„ lege des Medecins d'Edimbourg, & de la So„ cieté Royale de Londres." In 8.

Mr. Langriſh, Chirurgien de Petersfield dans Hampshire a publié *A new Eſſay on Muſcular Motion* &c. C'eſt-à-dire, *Nouvelle Eſſai ſur le mouvement des Muſcles: fondé ſur des experiences, des Obſervations, & la Philoſophie Newtonienne.* In 4.

DE GENEVE.

Fabri & Barrillot, M. M. Bousquet & Comp. ont mis en vente, *Johan. Launoii Pariſienſis Theologi, Socii Navarrei, Opera omnia ad ſelectum ordinem revo-*

revocata. Inditis epuſculis aliquot, notis nonnullis dogmaticis, Hiſtoricis & Criticis, Auctoris vita, variis monumentis, tum ad Launoium tum ad Scripta ipſius pertinentibus, Prefationibus cuique volumini affixis, Indicibus locupletiſſimis, aucta & illuſtrata. Acceſſit Tractatus de Varia Librorum Launoii fortuna, in folio X. Tomis. On donnera inceſſamment des Extraits de cet important Ouvrage, principalement des Piéces de l'Auteur qui n'avoient pas encore paru.

Fabri & *Barrillot*, viennent d'Imprimer les deux Ouvrages ſuivans, compoſés par l'Auteur des *Lettres ſur les Anglois, ſur les François & ſur les Voyages.*

Le Monde ſon preferé au Monde ſage, Nouvelle Edition, revuë, corrigée & augmentée d'un Entretien ſur l'utilité des Promenades. In 12. 2 volumes. La premiere Edition de ce Livre parut en 1732.

Le Syſtême des anciens & des modernes, concilié par l'expoſition des Sentimens differens de quelques Theologiens, ſur l'Etat des Ames ſeparées des Corps, en quatorze Lettres, volume in 12.

Monſr. J. Alph. Turrettin Profeſſeur en Theologie & en Hiſtoire Eccleſiaſtique, dans l'Academie de cette Ville, fait Imprimer chez les mêmes Libraires, ſon Abregé de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique en Latin, continuée juſqu'à l'année 1700. Il donne en même-tems le Recueil de toutes ſes Diſſertations Latines, in 4. Comme il y a eu diverſes Copies imparfaites & peu exactes de ces mêmes Ouvrages, il declare qu'il ne reconnoit pour les ſiens, que ceux qu'il fait imprimer lui-même, & prie les Lecteurs équitables de ne lui rien imputer de ce qui pourroit être imprimé ſans ſon aveu.

DE

DE PARIS.

Le P. Du Halde Jeſuite à fait Imprimer le plan d'un Ouvrage, intitulé *Deſcription Geographique, Hiſtorique, Chronologique, Politique & Phyſique de l'Empire de la Chine & de la Tartarie Chinoiſe, enrichie des Cartes Générales & particulieres de ces Pays, de la Carte générale & des Cartes particulieres du Thibet & de la Corée, & ornée d'un grand nombre de figures & de vignettes gravées en taille douce, en quatre volumes in folio.* Cet ouvrage eſt en état de paroître, & l'impreſſion n'en eſt retardée que par la gravure des cartes & des figures: à en juger, par le plan qu'on en donne, il remplira parfaitement toute l'étenduë du titre. Le P. Du Halde inſtruit le public des grands ſecours qu'il a eu, & du long-tems qu'il y a travaillé. Il y a depuis 22. ans un commerce aſſidu avec les Miſſionnaires de la Société répandus dans la Chine & la Tartarie. Son ouvrage a paſſé par la Critique ſévere d'un Miſſionnaire qui a été près de 32. ans à la Chine: il paroît n'avoir rien négligé pour le perfectionner. Il avertit que *comme la quantité de Cartes & de planches que contient cet ouvrage obligera à n'en tirer qu'un certain nombre d'exemplaires, ceux qui en voudront avoir ſont avertis de les retenir de bonne heure. Ils pourront s'adreſſer ou au P. Du Halde qui demeure à la Maiſon Profeſſe ruë St. Antoine ou à P. G. Le Mercier fils, Imprimeur Libraire, Ruë St. Jacques à Paris. On aura ſoin d'informer ceux qui auront retenu des exemplaires, du tems auquel l'on commencera l'impreſſion de l'ouvrage, & du prix auquel il leur ſera livré. Ce ſera au plus tard dans quatre ou cinq mois.* Il eſt aſſés ſingulier de propo-

ſer qu'on retienne les exemplaires d'un ouvrage ſans en dire le prix, & d'un ouvrage qu'on dit être en état de paroître. Un tel avertiſſement donne lieu à de ſiniſtres reflexions, ſur tout dans un tems que les PP. Catrou & Rouillé de la même Societé que le P. Du Halde, ſouffrent que leurs Libraires tranniſent le public pour la ſuite d'une Hiſtoire Romaine dont ces Peres ont multiplié les volumes au dela du nombre annoncé dans leur projet. Les ſouſcripteurs qui croioient avoir ſouſcrit pour un ouvrage complet ont un juſte ſujet de ſe repentir de leur engagement, & de n'en point contracter à l'avenir ſi légérement & ſi bonnement.

DE LA HAYE.

Goſſe & Neaulme ont publié le premier Tome de la Traduction Françoiſe de l'*Hiſtoire de Mr. de Thou*; & quoique Mr. Prevoſt d'Exilles, Auteur de cette Traduction, ne ſoit plus ici, ils ne laiſſent pas d'en promettre la continuation. Mr. Prevoſt y a mis une Preface, où il entreprend de relever le merite de ſa Traduction aux depends de l'édition qu'on fait à Londres de l'Original de Mr. de Thou. Cet endroit eſt fort ſingulier: je vous l'envoye avec quelques petites remarques enfermées entre des crochets. „ Je n'ai point „ eu, dit Mr. Prevoſt, d'embarras à me deter„ miner ſur l'édition Latine à laquelle je devois „ donner la preference: j'avouë que les Lettres „ de l'Editeur Anglois [*Mr. Buckley*] m'ont porté „ à choiſir ſans balancer celle de Geneve. Ce„ pendant je n'ai pas crû devoir m'attacher, „ comme lui, plus particulierement à celle de „ 1620, qu'à la ſuivante. [*Mr. Buckley ne s'eſt*

„ *pas*

„ *pas attaché plus particulierement à celle de* 1620, „ *qu'à la suivante, puisqu'il a donné tout ce que* „ *celle-ci contient de plus que l'autre.*] Outre que „ celle-ci a le même avantage que l'autre d'avoir „ été donnée par Lingelsheim, [*Lingelsheim n'a* „ *donné ni l'une ni l'autre de ces éditions.*] elle a „ non seulement celui d'avoir été corrigée sur les „ bons avis de Mrs. Du Puy & Rigault, mais „ aussi d'être augmentée de divers Faits considé- „ rables. [*Messieurs du Puy & Rigault eurent soin* „ *de l'édition de* 1620, *aussi bien que de celle de* 1626 „ *dans laquelle ils profiterent des recherches qu'ils a-* „ *voient faites depuis l'édition de* 1620.] Je n'en „ citerai qu'un qui contient plus d'une page. „ C'est le voyage de Frobisher en Amerique, qui „ se trouve à la fin du Livre LXIV. de cette édi- „ tion, & qui n'est point dans celle de 1620. [*Il* „ *est dans l'édition de* 1620. *à la fin de ce même Li-* „ *vre* LXIV, *page* 226. *Toute la difference qu'il y* „ *a, c'est que dix ou douze lignes qui suivent l'Arti-* „ *cle de Frobisher dans l'édition de* 1620, *precedent* „ *ce même Article dans celle de* 1626.] Mais inde- „ pendamment de ces deux raisons, j'en ai une „ particuliere qui m'a fait pencher pour l'édition „ de 1626. Une personne de Lettres a eu la „ bonté de me communiquer un exemplaire de „ cette derniere édition enrichi de Notes manus- „ crites qui viennent suivant toute apparence de „ Mr. de Thou même. [*Comment Mr. de Thou,* „ *mort en* 1617, *a-t-il pû faire des Notes sur l'édi-* „ *tion de* 1620? *Car nous allons voir que c'est sur* „ *cette édition que ces Notes étoient originairement* „ *écrites.*] Voici leur Histoire en peu de mots. „ L'exemplaire qui a apartenu à ce grand hom- „ me [*Même absurdité que ci-dessus.*] relié en mar-

„ roquin rouge, & orné de ſes armes & de cel-
„ les de ſa femme, [*Belles raiſons de preference.*] a
„ paſſé depuis à Mr. de Menars avec la Bibliothe-
„ que de Mr. de Thou..... Quelques Librai-
„ res de la Haye ayant acheté en 1720. la Biblio-
„ theque de Mr. de Menars, cet exemplaire s'y
„ trouva, & fut vendu à Mylord Sunderland,
„ dans la Bibliotheque duquel il doit être aujour-
„ d'hui. La perſonne dont je parle en obtint la
„ communication avant la vente, & charmé d'y
„ apercevoir un grand nombre d'anciennes No-
„ tes, tant à la marge que dans le corps de l'Ou-
„ vrage, prit la peine de les transcrire à la mar-
„ ge de ſon propre exemplaire, qui eſt de l'édi-
„ tion de 1626. C'eſt donc à cette édition que
„ je me ſuis attaché. [*Voilà une belle conſequen-*
„ *ſe, & un beau raiſonnement! Les Notes en queſ-*
„ *tion étoient écrites dans un exemplaire de l'édition*
„ *de 1620: un quidam les copie dans ſon exemplai-*
„ *re de l'édition de 1626: donc l'édition de 1626 eſt*
„ *preferable à celle de 1620? Au reſte, il y a lieu*
„ *de croire que ces Notes ſont peu conſiderables, puis-*
„ *que Mr. Buckley, qui a ſans doute conſulté l'exem-*
„ *plaire de Mylord Sunderland, n'en parle point dans*
„ *ſes Lettres.*]

D'AMSTERDAM.

Les Wetſteins & Smith Libraires propoſent de donner au Public dans peu de ſemaines, en deux vol. in folio *Andreæ Morellii Theſaurus Numismaticus* &c. Dans ces deux volumes ſe trouvent 1. les *Familiæ Romanæ* rangées en ordre Alphabetique. 2. *Nummi Veteres Familiarum incertarum, Miſcellanei, Urbis Romæ, & Hiſpanici.* 3. *Nummi Conſulares*

Iulares incertæ fidei, ab Huberto Goltzio aliisque Antiquariis prolati. Les Medailles qui ſont en très-grand nombre, ſont deſſinées par le dit célèbre Morel d'après les Originaux. Les Descriptions ſont faites par Monſieur Sig. Havercamp, Profeſſeur à Leyde. C'eſt le Recueil le plus complet des *Familles Romaines* qui ait jamais paru; & on peut compter, eu égard au nombre & au choix des Medailles, à la Reſſemblance & à la Delicateſſe des Deſſeins & des Gravures, que cet Ouvrage repondra parfaitement à l'attente du Public.

Les mêmes Libraires conjointement avec Z. Chatelain & J. Hofhout publieront inceſſamment l'Edition des *Avantures de Telemaque*, par Meſſire François de Salignac de la Mothe Fenelon, in Quarto, qu'on avoit annoncée dans les Nouvelles Litteraires du Tome V. 2. Partie de cette Bibliotheque, aux pages 481--2. Outre le *vingt quatre Tailles douces*, le *Frontiſpice* de Monſ. Picart, & le *Portrait de l'Auteur* gravé par les Sieurs Drevet Pere & Fils, à Paris, &c. dont on y a fait mention, cette Edition ſera ornée des *Vignettes* à la Tête, & des *Culs de Lampe* à la Fin de chaque Livre, & enrichie d'une Piéce Originale, qui à pour Titre, *Examen de Conſcience pour un Roi*, fait de la même main que le *Telemaque*, & dans la même vûë d'inſtruire Monſeigneur le Duc de Bourgogne de toute l'étenduë des Obligations qu'il auroit à remplir en regnant. Ce Manuscrit, écrit en entier de la propre main de Monſieur de Fenelon Archevêque de Cambray, appartient à ſon Excellence Monſieur le Marquis de Fenelon, Ambaſſadeur de S. M. T. C. à la Haye, Petit-Neveu de l'Auteur, qui a dirigé & revu cette

Edition. On y trouvera auſſi une *Nouvelle Vie de l'Auteur*. Cette *Vie* renferme bien des Anecdotes & des Faits curieux, dont le Public n'a été que peu ou point inſtruit juſqu'à preſent. Les Libraires en ont fait tirer un petit nombre in folio ſur du Papier Imperial, & toute l'Edition in quarto eſt tirée ſur de Papier Royal.

Pierre Humbert publiera dans peu *Les Memoires de Frederic Henri Prince d'Orange*, qui contiennent ſes Expeditions Militaires depuis 1621. juſqu'à l'Année 1646. enrichis du Portrait du Prince & de figures repreſentant ſes Actions les plus memorables, Deſſinées & Gravées par *Bernard Picart*, un Volume in 4. Le Manuſcrit Original de ces Memoires à été trouvé dans le Cabinet de Madame *Henriëtte Catherine de Naſſau* la 3. des Filles de *Frederic Henri Mere de S. A. S. le Prince d'Anhalt Deſſau*, à qui le Public eſt redevable de la communication de ces Memoires.

Le même Libraire à imprimé & debite le Tome premier de *Maittaire Annales Typographici*, Nouvelle Edition conſiderablement augmentée. Il debite auſſi cet Ouvrage complet en 3. volumes in 4. & les Tomes 1. & 3. à part.

François Changuion, aura bientôt achevé d'imprimer une nouvelle Edition des *Oeuvres diverſes de Monſr. Rouſſeau*, conſiderablement augmentée par l'Auteur 12; & l'Eſſai de Theodicée par *Monſr. Leibnitz*, N. Ed. augmentée de la Vie de l'Auteur, 12. 2. vol.

Le même Libraire, va mettre ſous preſſe *Hiſtoire & Memoires de l'Academie des Inſcriptions & Belles Lettres*. 4 vol. 12. qui commenceront par l'Année 1726. & feront les Tomes 13, 14, 15 & 16. pour completer ce Recueil.

Z.

2. *Chatelain* publiera incessamment *Le Temple des Muses* orné de LX. Tableaux où sont representez les Evenemens les plus remarquables de l'Antiquité fabuleuse, dessinez & gravez par *B. Picart* le Romain & autres habiles Maîtres, accompagnez d'Explications & de Remarques qui découvrent le vrai sens des Fables & le Fondement qu'elles ont dans l'Histoire.

Le même Libraire à sous presse une nouvelle Edition du *Plutarque* de Mr. Dacier qui sera augmentée d'un volume entier que Mr. Dacier a laissé à sa mort: On le vendra séparément pour faire plaisir à ceux qui ont la precedente Edition. Le même Ouvrage s'imprime in 4. à Paris & se trouvera aussi à Amsterdam chez le même Libraire aussi-tôt qu'elle paroîtra.

TABLE
DES
ARTICLES.

I. LEs Anciennes Inſcriptions *de* MARQUARD GUDIUS &c. 243
II. *Mr.* JEBB, *Les Oeuvres d'*ARISTIDE, ſecond & dernier Extrait. 291
III. *L'Abbé de* ST. PIERRE, *Ouvrajes de Politique*, Tome II. & III. 310
IV. *Superſtitions anciennes & Modernes* &c. 330
V. JAQUES PIERCE, *Conſiderations ſur l'ancienne pratique de communier les Enfans.* 365
VI. *Le Temple du Goût.* 293
VII. *Lettre ſur l'*Hiſtoire de la Perſecution *publiée par Mr.* CHANDLER &c. 418
VIII. *Les Temoins de la Reſurrection de* JESUS-CHRIST &c. 443
IX. *Nouvelles Litteraires.* 473

CATA-

Libri Latini.

VEterum Scriptorum & Monumentorum Hiſtoricorum, Dogmaticorum, Moralium, ampliſſima Collectio, &c. &c. Studio & Opera Edm. Martene & Urſinii Durand, Mon. Benedictinorum Tom. VII. VIII. & IX. fol.

Henric. á Deventer de Arte Obſtetricandi, &c. Editio ſecunda, Cui novæ obſervationes acceſſerunt. 4.

Dionyſ. Longini de Sublimitate Commentarius, quem nova Verſione donavit, perpetuis notis illuſtravit, & partim manuſcript. ope, partim conjectura emendavit (additis etiam omnibus ejusdem Auctoris Fragmentis) Zacharias Pearce, A. M. Regiæ Majeſt. à Sacris domeſticis. &c. Editio tertia: acceſſit F. Porti in Longinum Commentarius integer, nunc primum editus. 8.

J. C. Ruckeri Oratio de Amœnitate Studii Juris Civilis. 4.

Corn. van Bynkershoek Obſervationum Juris Romani Libri quatuor, quatuor prioribus additi, nempe, V. VI. VII. & VIII. in quibus plurima Juris Civilis aliorumque auctorum Loca explicantur & emendantur. 4.

Quæſtiones Philoſophicæ in uſum Juventutis Academicæ collectæ & digeſtæ. 8.

Rad. Cudworthi Syſtema Intellectuale hujus Univerſi, ſeu de veris naturæ rerum originibus Commentarii. Ex Anglico Latine vertit, recenſuit variisque Obſervationibus & Diſſertationibus illuſtravit & auxit J. Laur. Moshemius. fol.

Th. Sigef. Bayeri Muſeum Sinicum, in quo Sinicæ Linguæ & Litteraturæ ratio explicatur. 8. 2. Tom. fig.

Chriſt. Schoetgenii Horæ Hebraicæ & Talmudicæ

in univers. Nov. Testamentum: accedunt Dissertationes Philol. Sacræ &c. 4.

Joh. Laur. Moshemii Dissertationum ad Sanctioris disciplinæ pertinentium Syntagma, accedunt Gualt. Moylii & P. Kingii Dissertationes de Legione fulminatrice. &c. 4.

Christ. Wollii Examen Regularum Hermeneuticarum, ab Aug. Calmeto civitati Christianæ commendatarum: accedit de genuina locutionum Sacrarum comparativarum ac superlativarum explanatione Commentatio. 8.

H. Luc. Vriemoet Arabismus; exhibens Grammaticam Arabicam novam & Monumenta quædam Arabica, cum notis miscellaneis & Glossario Arabico-Latino. 4.

Ab. Wieling Repetitio Institutionum Juris Civilis. Accedunt Justiniani Constitutio Omnem, ad Antecessores, Variis Lectionibus illustrata: Adjiciuntur Em. Mesillii & Jo. Gotl. Heineccii Orationes. 8.

Livres François.

Cerémonies & Coutumes Religieuses de tous les Peuples du Monde, représentées par des Figures, dessinées de la main de B. Picart: avec une Explication Historique & quelques Dissertations curieuses. Tome troisieme, qui contient les Cerémonies des Grecs & des Protestants, Tom. V. fol.

Entretiens Historiques & Critiques de Plutarque & de Polidore sur diverses Matieres de Littérature. Mis en à Aristide. Par M. La Brune. 8. 2. Tom.

Histoire des Comtes de Flandre, depuis l'Etablissement de ses Souverains jusques à présent. 8.

Traité des Dissensions entre les Nobles & le Peuple dans les Republiques d'Athenes & de Rome, &c. L'Art de tromper en Poesie; & l'Art de Mensonge Politique, traduits de l'Anglois de M. Swift. Pour servir de suite aux Œuvres de Pontenelle.

TABLE

TABLE
DES
MATIERES.

A.

ABRAHAM, ordre que Dieu lui donna d'immoler ſon fils. 107
Abrégé des Elemens de Chymie du Dr. Boerhaave &c. livre ainſi nommé. 210, &c.
Academies Politiques, projet ſur ce ſujet. 325.
Albert I., Empereur, faits qui le regardent. 62
Ariſtide, Rheteur Grec, Hiſtoire detaillée de ſa Vie. 112 *& ſuiv.* Ses Oeuvres. 290, 295.
Αυτόχειρ, Epithete de Jupiter. 303

B.

BARBE A DIEU, eſpece de priere. 344
Bayle (Mr.) Particularitez touchant cet Auteur & ſes Ouvrages. 87 *& ſuiv.*
Bibliotheque Palatine, enlevée d'Heidelberg. 63
Boulainvilliers (le Comte de) ſon *Hiſtoire du Mahometiſme.* 16
Brun (le Pere le) ſon *Hiſtoire critique des pratiques ſuperſtitieuſes* &c. 351. Son Hiſtoire. 362.

C.

CEINTURE DE Ste. MARGUERITE, relique. 348
Celibat des Prêtres, reflexions ſur ce ſujet. 311 *& ſuiv.*
Chandler (Mr.) ſon *Hiſtoire de la Perſecution* &c. 421.

Charlemagne, Empereur, ſon eloge. 60
Chisbul (Mr.) ſes *Antiquitates Aſiatica.* 289
Chubb (Mr.) ſes *Oeuvres.* 106
Communion; les anciens chretiens ont crû que la Communion étoit abſolument neceſſaire au ſalut. 371
Crouſaz (Mr. de) ſon *Examen du Pyrrhonisme* &c. 70
Curator luſus juvenum, officier parmi les Romains. 283

D.

DES MARETS (Mr.) ſon *Tableau des Papes.* 23
Du Pleſſis (Mr.) ſon *Myſtere d'iniquité.* 5

E.

EGINHARD, ſes *Annales.* 59. cité. 61
Eloquence, ſon Origine parmi les Grecs. 291
Empereurs. Voyez *Rome.*
Enfant (Mr. l') cité. 51, 53
Enfans; recherches & raiſonnemens ſur l'ancienne pratique de communier les Enfans. 367 *& ſuiv.* Voyez *Communion.*
Ἐνίωρ, ce que cela veut dire. 291
Evangiles, leur authenticité & inſpiration divine. 37, & 42

F.

FRANÇOIS I., Roi de France; bons mots de ce Prince. 64

G.

GIBSON (le Docteur), Evêque de Londres, ſa *Lettre Paſtorale.* 227

Grand-

Grand-genie. Voyez *Grand-homme.*
Grand-homme, difference entre un grand-homme & un grand-genie. 320 *& ſuiv.*
Gudius (Marquard) ſes *Inſcriptions anciennes.* 244, 273. Detail de ſon Hiſtoire. 245 *& ſuiv.* Voyez *Schaz & Voſſius.* Sa mort. 271

H.

HEiss (Mr.) ſon *Hiſtoire de l'Empire.* 49. repris & corrigé. 68 *& ſuiv.*
Helmſtadt. Voyez *Wolfenbuttel.*
Hiſtoire des Papes &c. Livre ainſi intitulé. 5
Hubert, Faits touchant ce Saint. 358 &c.
Huet (Mr.) ſa *Foibleſſe de l'Eſprit humain.* 95

J.

JAQUES II., Roi d'Angleterre, ſi une muëtte a été guérie à ſon tombeau. 352
Jebb (Mr.) ſon Edition des Oeuvres d'Ariſtide. 110, 291. ſes Notes. 302
Irenarques, quelles gens ce furent. 153
Jurez, eſpece de Juges en Angleterre. 446
Juſtin, Empereur. 23

K.

KΑλίτευς, nom d'Apollon. 135

L.

LARME DE VENDÔME, relique. 348
Lettre à un ami ſur l'Hiſtoire de la Perſecution par Mr. Chandler, Livre qui porte ce titre. 418
Ligorio (P.) ſon Hiſtoire. 277. Ses *Antiquitez.* *ibid.* *& ſuiv.*

Livres, regle pour juger de la valeur des Livres &c. 320
Lothaire, couronné Empereur du vivant de son Pere, par le Pape Paschal. 59

M.

MABILLON (le Pere) écrit un Traité pour defendre la Larme de Vendome. 349
Masluet (le Docteur) ses *Recherches sur les Vers* &c. 185
Memoires concernant la Theologie et la Morale, Livre ainsi intitulé. 96
Merlin, nom de Venus. 286

N.

NYMPHA, signification de ce mot. 284

O.

Opisthotone, espece de maladie. 136

P.

PAPE, en quel tems on commença à baiser les pieds du Pape. 23
Paschal, Pape, son Demelé avec l'Empereur. Voyez *Lothaire*. 58
Passeran (le Comte de) son *Essai Philosophique sur la mort*. 239
Patenotre blanche, certaine prieze. 342
Pierce (Jaques) ses *Considerations sur l'ancienne pratique de communier les Enfans*. 365
Plutarque cité. 337

Pon-

Poudre à Canon, quand inventée. 53
Pſecades, quelles gens ce furent. 280
Pyrrhonisme, caractére du Pyrrhonisme. 75. ſes cauſes. 77. *& ſuiv.* Differentes ſortes de Pyrrhonisme. 90 *& ſuiv.*

R.

RELIGION, il importe beaucoup à la Religion de parler de ſon établiſſement. 15
Religion naturelle, ſes fondemens. 98
Reſurrection, verité de la Reſurrection de Jeſus-Chriſt. 453. ſi la reſurrection d'un mort eſt contraire au cours ordinaire de la nature. 464
Rheteurs, ſi les anciens Rheteurs étoient exemts des charges publiques. 155
Rome; coûtume des Empereurs de reſter ſous tente devant la ville de Rome avant que d'y entrer. 93
Rouſſet (Mr.) ſes *Obſervations ſur les Vers* &c. 209
Ruyſch (Mr.) Particularitez de ſa vie. 175

S.

SAINT PIERRE (l'Abbé de) ſes *Ouvrages de Politique*. 310
St. Repuce, relique extraordinaire. 348
Schaz (Samuel), Eleve de Gudius. 252, 259 *& ſuiv.*
Schreiber (Mr.) ſa *Vie de Mr. Ruyſch*. 174
Sextus Empiricus, ſes *Hypotypoſes*. 85 *& ſuiv.*
Stackhouſe (Mr.) ſa *Defenſe de la Religion Chrétienne*. 30
Superſtition, ce que c'eſt que la Superſtition. 332
Superſtitions anciennes & modernes, Livre ainſi nommé. 330

TABLE DES MATIERES.

T.

TEMOINS DE LA RESURRECTION DE JESUS-CHRIST, Livre qui porte ce titre. 443
Temple du Gout, Livre ainſi intitulé. 393
Thiers (Mr.) ſon *Traité des Superſtitions* &c. 330
Thomaſius (Mr.) ſes *Quæſtiones Hiſtorico-philoſophico-juridicæ*. 51
Titres honorables, ne doivent point être hereditaires. 313
Tolerance, reflexions ſur la Tolerance. 434 &c.

V.

VERS, recherches ſur certaines ſortes de Vers. 185 *& ſuiv.*
Vertu, ſi la vertu eſt fondée dans la nature des choſes. 102
Voſſius (Iſac) ſa conduite envers Gudius. 260
Υπερ, ſignification de ce mot. 117

W.

Wenceslas, Empereur, Faits ſur ſon ſujet. 50
Wolfenbuttel (la Princeſſe de), ſi les Theologiens de Helmſtadt ont approuvé ſon mariage avec un Prince Catholique dont elle devoit embraſſer la Religion. 55
Woolſton (Mr.) ſes differens ouvrages. 448

FIN DE LA TABLE.